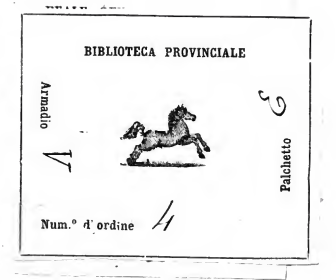



NAZIONALE
B. Prov.
V
299
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI


BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
V
Palchetto
3
Num.° d'ordine 4



BIOGRAPHIE

NOUVELLE

DES CONTEMPORAINS.

Les soussignés déclarent que les Exemplaires non revêtus de leurs signatures seront réputés contrefaits.

LES REDACTEURS DE LA BIOGRAPHIE DES CONTEMPORAINS.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15,
DERRIÈRE L'ODÉON.

BIOGRAPHIE NOUVELLE

DES

CONTEMPORAINS,

OU

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET RAISONNÉ

DE TOUS LES HOMMES QUI, DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, ONT ACQUIS DE LA CÉLÉBRITÉ

PAR LEURS ACTIONS, LEURS ÉCRITS, LEURS ERREURS OU LEURS CRIMES,

SOIT EN FRANCE, SOIT DANS LES PAYS ÉTRANGERS;

Précédée d'un Tableau par ordre chronologique des époques célèbres et des événemens remarquables, tant en France qu'à l'étranger, depuis 1787 jusqu'à ce jour, et d'une Table alphabétique des assemblées législatives, à partir de l'assemblée constituante jusqu'aux dernières chambres des pairs et des députés.

PAR MM. A. V. ARNAULT, ANCIEN MEMBRE DE L'INSTITUT; A. JAY; E. JOUY, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE; J. NORVINS, ET AUTRES HOMMES DE LETTRES, MAGISTRATS ET MILITAIRES.

ORNÉE DE 300 PORTRAITS AU BURIN, D'APRÈS LES PLUS CÉLÈBRES ARTISTES.

TOME DOUZIÈME.

LEW—MARL



PARIS,

A LA LIBRAIRIE HISTORIQUE, HOTEL D'ALIGRE,

RUE SAINT-HONORÉ, N° 123.

1823.



BIOGRAPHIE
NOUVELLE
DES CONTEMPORAINS.

LEW

LEWIS (Mathieu-Grégoire), auteur anglais, a exagéré le système de Burke, et cherché constamment dans le dernier degré de l'horreur une source d'émotions. Le surnaturel est son atmosphère, et les fantômes, les ombres, les cadavres, sont les seuls êtres qu'il croie dignes de jeter de l'intérêt sur ses écrits. Avec une imagination forte et un tel penchant, au milieu d'un peuple que de si lugubres images ne révoltent pas, et qui joint beaucoup de superstition réelle au positif de ses habitudes, on voit jusqu'où peut se laisser entraîner un écrivain. Aussi Lewis est-il, dans toute la force du terme, *le Roi de l'épouvantable*. Dans son *Moine*, composé à l'âge de 20 ans, et honoré de 20 éditions en Angleterre, et de 5 ou 6 en Allemagne et en France, il a mêlé l'horreur à la volupté, la vérité des tableaux au merveilleux de la fiction, et les écarts incommensurables de l'esprit à l'énergie du style, avec un talent qu'il n'est permis ni d'approuver ni de dédaigner. Condamne qui voudra l'emploi de ces belles et vigoureuses facultés; du moins on ne peut les méconnaître. Le *Château, Hauté, Rolla, Adelgitha*, tragédies du même auteur, renferment ces mêmes défauts, et ne se distinguent pas par les mêmes beautés que le *Moine*, dont Chénier parle ainsi dans son *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis* 1789 : « Dans cet ouvrage, c'est le » diable qui, déguisé en jolie » femme, séduit, damne et mène » en enfer un prédicateur célèbre. » On est surpris qu'une fable di» gne des couvens du 15me siècle, » puisse aujourd'hui réussir à » Londres. Ce n'est pas que dans » l'exécution du livre on ne re» marque de la vigueur et du ta» lent; mais quand le fond est » absurde, le talent n'est pas em» ployé, il est perdu. Ce n'était » pas sur de tels moyens que Ri» chardson, Fielding, Sterne et » Goldsmith fondaient le succès » durable de ces romans aussi va» riés que naturels, qui embellis» sent la littérature anglaise, et

» dont elle a droit de se glorifier. » Nommé membre du parlement, M. Lewis paraît avoir oublié le théâtre et la gloire du cabinet, sans avoir acquis celle de l'homme d'état; il s'est endormi sur les bancs de la chambre des communes, et a vu s'éteindre sa renommée littéraire. Fils d'un sous-secrétaire de la guerre, il est né en 1774. S'il eût ménagé ses forces intellectuelles, et élaboré le talent dramatique et sombre dont la nature l'avait doué, il n'aurait pas à 20 ans étonné l'Angleterre par une production gigantesque et bizarre comme le *Moine;* mais il eût acquis sans doute une gloire plus durable, et ne se fût pas éclipsé après deux ou trois ouvrages, commeces animaux, cités par Levaillant, qui en une seconde font un pas d'une toise, et meurent de lassitude au second.

LEWIS MERRYWEATHER (N.), capitaine américain, fut employé, par le président des États-Unis, en 1804, conjointement avec le capitaine Clarke, à des voyages de découvertes vers les établissemens les plus éloignés du gouvernement, afin d'étendre les branches de commerce dans le grand océan Pacifique. Une année après leur départ, on n'avait encore obtenu aucun résultat assuré de la navigation de ces intrépides voyageurs. On savait seulement, à la fin de 1805, qu'ils devaient passer l'hiver dans une région glacée, située à 500 lieues au-dessus du confluent du Missouri, dont ils cherchaient à reconnaître la source. Enfin, ils ont rempli honorablement la mission qui avait été confiée à leur zèle, et l'ouvrage dans lequel ils ont consigné les fruits de leurs recherches a particulièrement ajouté aux connaissances géographiques. Il a été publié sous ce titre : *Voyages des capitaines Lewis et Clarke en* 1804, 1805 *et* 1806, *par les fleuves Missouri et Colombia, jusqu'à l'océan Pacifique*, 1809, in-8°. Le même voyage, dont celui qui précède n'était que l'abrégé, a paru sous le titre de : *Voyage à la source du Missouri à travers le continent américain jusqu'à l'océan Pacifique* Il a été publié d'après les rapports officiels, et enrichi de plusieurs cartes, et notamment de celle de la route qui a été suivie, 1814, in-4°. Cet ouvrage, réimprimé à Londres, a été traduit en français par Lallemand, in-8°.

LEYRAUD (N.), membre de la chambre des représentans en 1815, se fit remarquer dans la seule occasion où il put occuper la tribune. Plusieurs membres, et entre autres M. Sibuet, avaient proposé de se dépouiller, dans le temple de la représentation nationale, de tous les titres honorifiques, tels que ceux de ducs, de comtes, de barons, etc. Plusieurs jours après, M. Leyraud témoigna son étonnement de l'indifférence que la chambre montrait pour ces propositions. Il ajouta : « Sans doute dans une monarchie constitutionnelle, il faut » des récompenses pour la bravoure, les talens et les services ; il » faut des distinctions honorifiques ; elles sont le véhicule des » grandes âmes, elles sont l'aiguillon des passions nobles, et » j'aime à me courber devant le » mérite. Mais dans une assemblée » du peuple, évitons un grand dan-

»ger. Il ne faut pas qu'on puisse »penser, lorsque nous aurons à »combattre l'opinion des hommes »titrés, que leurs titres, quels qu'ils »soient, puissent enchaîner l'essor »de notre pensée, ni étouffer le »feu sacré de l'amour de la pa»trie. » M. Leyraud demanda qu'on mît aux voix la proposition suivante : « Dans l'assemblée natio»nale, portera-t-on d'autre quali»fication que celle de représentant »ou de collègue? » Cette proposition fut repoussée par l'ordre du jour. Il prononça aussi, avec beaucoup d'énergie et de sensibilité, un discours qui fut qualifié *d'alarmant*. M. Leyraud est resté, depuis cette époque, étranger aux fonctions publiques.

LEYRIS (A. J.), membre de plusieurs législatures, embrassa la cause de la révolution, et devint, en 1790, vice-président du district d'Alais. L'année suivante, le département du Gard le nomma député à l'assemblée législative; et en 1792, à la convention nationale, où il vota la mort du roi. M. Leyris fut chargé de plusieurs missions qu'il remplit avec zèle, mais sans donner lieu à aucune plainte. Sorti à la fin de la session, il fut réélu, en mars 1798, par le même département, au conseil des cinq-cents. Son opposition à la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), le fit exclure dans le courant du même mois. Depuis cette époque, il a cessé toutes fonctions législatives. Atteint par la loi du 12 janvier 1816, il s'est réfugié à Bruxelles.

LEYRIS-DESPONCHEZ (A. F.), évêque de Perpignan, député aux états-généraux, naquit à Alais le 21 décembre 1750, d'une famille noble. Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, il fit des études conformes à cet état; fut pourvu de plusieurs bénéfices simples, élevé ensuite au siége épiscopal de Perpignan, et sacré évêque en 1788. Député peu de temps après aux états-généraux par le clergé de son diocèse, il s'opposa à la suppression de la dîme, prétendant que la morale et la raison ordonnaient de la conserver, quoique d'un autre côté il convînt du principe qu'elle était une propriété nationale. Quelques troubles ayant éclaté dans Perpignan, il en fut regardé comme l'auteur, et fut même dénoncé par la municipalité de cette ville le 12 février 1791. Traduit à la haute-cour d'Orléans, et ensuite transféré à Versailles, il y périt misérablement le 9 septembre 1792, avec ses compagnons d'infortune.

LEZAY-MARNESIA (Claude-François-Adrien, marquis de), naquit le 24 août 1735, à Metz. Son précepteur, qui aimait la poésie, lui en inspira le goût. Dès que ses études furent terminées, il embrassa la profession des armes à laquelle l'appelait sa naissance, et obtint bientôt une compagnie dans le régiment du Roi. Cependant, de nouveaux réglemens établis pour le service n'obtinrent pas son assentiment, et le portèrent à donner sa démission. Il se retira à Saint-Julien près de Lons-le-Saunier, et y cultivait paisiblement les lettres, lorsqu'on agita en France les grandes questions de réforme. Le marquis de Lezay-Marnesia, voulant des premiers en donner l'exemple,

abolit dans ses domaines la corvée et la main-morte. Il passait une grande partie de l'année à sa campagne, où il recevait Saint-Lambert, Champfort, Boufflers, Dupaty, Fontanes, etc., et où il s'occupait plus particulièrement d'expériences dont l'agriculture retirait de grands avantages. En 1788, il fit imprimer à ses frais le *Mémoire pour le peuple français*, ouvrage qui avait été composé dans son château par l'abbé Cerutti. Il venait, avec quelques-uns des membres de la noblesse de Franche-Comté, de se prononcer pour la suppression des redevances féodales et l'égale répartion de l'impôt, lorsqu'il fut élu, par le bailliage d'Aval, député aux états-généraux en 1789. Le marquis de Lézay-Marnesia fut du nombre des députés de la noblesse qui les premiers se réunirent au tiers-état; il prit d'abord place au côté gauche de l'assemblée nationale; mais s'apercevant bientôt que les changemens s'étendaient beaucoup plus loin que ses principes ne lui permettaient de les approuver, il cessa d'appuyer les mesures proposées par la majorité, et ne parut même qu'une seule fois à la tribune, pour y combattre la proposition d'accorder les droits de citoyens actifs aux comédiens. Vers la fin de 1790, il quitta la France et passa aux États-Unis, où son intention était de former un établissement; il avait emmené pour le seconder dans ce projet, des ouvriers, des artistes et des cultivateurs. La compagnie du Scioto, de laquelle il acquit un vaste terrain, ne put remplir les conditions du marché, et il fut obligé de renoncer à son entreprise. Après une année de séjour en Pensylvanie, il repassa en Europe, resta quelque temps en Angleterre, et rentra en France en 1792. Il croyait y vivre tranquille et ignoré dans sa terre de Saint-Jullien où il se rendit d'abord : le souvenir des bienfaits qu'il y avait répandus n'était point oublié; mais découvert par les agens de la terreur, il fut arrêté et conduit dans les prisons de Besançon. Il dut la vie et la liberté à la chute de Robespierre. De retour dans ses foyers, il reprit ses occupations littéraires et agricoles. Les événemens du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), vinrent encore troubler son bonheur. A cette époque, la proscription de son fils aîné lui inspira des craintes pour lui-même, et pour ne point courir la chance d'être arrêté de nouveau, il alla chercher un refuge dans le pays de Vaud, où M. Necker et sa famille l'accueillirent avec toutes les marques de la véritable amitié. Lorsque M. de Lezay-Marnesia crut le danger passé, il quitta Lausanne et vint s'établir à Besançon. Il espérait s'y occuper d'un grand ouvrage, dont il venait d'arrêter le plan, sur *l'Accord des principes de la religion et de la véritable philosophie.* Mais il mourut peu de-temps après, le 9 novembre 1800. Il a publié les ouvrages suivans : 1° *Essai sur la minéralogie du bailliage d'Orgelet en Franche-Comté*, Besançon, 1778, in-8°. Il fait connaître, dans cet ouvrage, les différentes espèces de terre qui, par

l'analyse, lui ont paru propres à la fabrique, soit des briques, soit d'une espèce de faïence qui égalerait au moins celle qui se fait en Angleterre; et présente une notice des pierres, cristaux et fossiles qu'il a recueillis dans ses excursions diverses. 2° *Le Bonheur dans les campagnes*, Neuchâtel, 1784-1788-1790, in-8°. La suppression des corvées, l'établissement des états provinciaux, des secours demandés pour les familles indigentes, et l'invitation à la haute noblesse de résider dans ses terres, tel est l'objet de ce second ouvrage. 3° *Plan de lecture pour une jeune dame*, Paris, 1784, in-12 : nouvelle édition augmentée d'un *Voyage au pays de Vaud*, en 1797; d'une *Lettre sur la Bresse*; de *Pensées littéraires, morales et religieuses*; de *l'Héroïsme de la charité*, nouvelle; d'un *Dialogue entre Buffon et Bailly*, et du *Discours de réception* de l'auteur, à l'académie de Nancy. 4° *Essai sur la nature champêtre*, poëme en 5 chants, suivi de notes, Paris, 1787, in-8°; traduit en allemand, par J. G. Grohmann, Léipsick, 1792, in-8°; réimprimé sous ce titre : *les Paysages, ou Essais sur la nature*, Paris, 1800, in-8°. On trouve dans ce poëme beaucoup de détails intéressans sur les progrès de l'art d'embellir les jardins, et sur les poètes qui les ont chantés. Dans la 2me édition de cet ouvrage, il a ajouté *Apelle et Campaspe*, ballet héroïque qui ne fut jamais représenté, quoique mis successivement en musique par Laborde, Piccini et M. de Lacepède. 5° *Lettres écrites des rives de l'Ohio*, Paris, 1792, in-8°. On attribue également au marquis de Lezay-Marnesia, la traduction de l'ouvrage de John Coakley-Lettsom, qui parut sous ce titre : *le Voyageur naturaliste, ou Instruction sur les moyens de ramasser les objets d'histoire naturelle et de les bien conserver*, Paris, 1775, in-12. Il est aussi auteur de plusieurs morceaux insérés dans l'*Encyclopédie*; d'un grand nombre de pièces fugitives dans les recueils du temps, parmi lesquelles on distingue entre autres *l'Heureuse famille*, conte moral; les *Lampes*, allégorie en l'honneur de Montesquieu, de J. J. Rousseau et de Buffon; et l'*Épître à mon curé*, dont on a retenu cet exellent vers :

L'âge d'or était l'âge où l'or ne régnait pas.

Le marquis de Lezay-Marnesia était membre des académies de Nancy, de Lyon et de Besançon. C'est dans cette dernière que son *Éloge funèbre* fut prononcé en 1812, par M. Grappin.

LEZAY-MARNESIA (Adrien, comte de), fils du précédent, littérateur et publiciste, commandant de la légion-d'honneur, naquit en 1770, à Saint-Jullien, département du Jura. Il sortit du régiment du Roi, où il servit pendant plusieurs annnées, pour se livrer à l'étude de la diplomatie à l'école de Brunswich. Il ne rentra en France qu'après la révolution du du 9 thermidor an 2, et vint à Paris où il publia plusieurs écrits, dans lesquels son attachement à la liberté et sa haine pour l'anarchie étaient fortement exprimés. Il fut aussi l'un des collaborateurs les

plus actifs du *Journal de Paris*, dont M. Rœderer était alors un des propriétaires. Accusé d'avoir participé à l'insurrection des sections de Paris contre la convention, et forcé de se cacher après la journée du 13 vendémiaire an 4 (1795), il employa le temps qu'il passa dans sa retraite à traduire la tragédie de *don Carlos* de Schiller. Il reparut à Paris lorsqu'il crut le danger passé; mais ayant annoncé positivement la chute du directoire, il fut de nouveau proscrit, à la suite de la journée du 18 fructidor an 5. Forcé de quitter la France, M. Lezay-Marnesia se retira avec son père dans le pays de Vaud, où M. Necker et sa famille leur firent le plus brillant accueil. Après l'établissement du gouvernement consulaire, protégé par Mme Bonaparte, dont sa sœur était alliée (elle avait épousé M. Claude de Beauharnais, père de la princesse de Bade, et cousin d'Alexandre de Beauharnais), le comte de Lezay-Marnesia rentra en France, et ne tarda pas être envoyé en qualité d'ambassadeur, près de l'électeur de Saltzbourg. Depuis, il fut chargé de la mission de préparer la réunion du Valais à la France, et se rendit à cet effet dans ce pays. En 1806, il fut nommé préfet de Rhin-et-Moselle, et en 1810, il quitta cette préfecture pour passer à celle du Bas-Rhin, où sa conduite le fit chérir de ses administrés. Personne ne contribua plus que lui à la prospérité de la ville de Strasbourg; aussi fut-il conservé dans ses fonctions après le premier retour du roi, en 1814. Le comte de Lezay-Marnesia allait au-devant de M. le duc de Berri, qui venait visiter ce département, lorsque ses chevaux, effrayés du bruit de l'artillerie, le précipitèrent de sa voiture. On le rapporta à Strasbourg, où il mourut de cette chute, le 9 octobre 1814. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on cite les suivans: 1° *les Ruines, ou Voyage en France, pour servir de suite à celui de la Grèce*, Paris, 1794; 2° *Qu'est-ce que la Constitution de 1793?* in-8°, 1795; 3° *De la Constitution de* 1795, *ibid.*, in-8°; 4° *de la Faiblesse d'un gouvernement qui commence, et de la Nécessité de se rallier à la majorité nationale*, 1796, in-8°. Le but de cet ouvrage était de réfuter celui de M. Benjamin-Constant, intitulé: *de la Force d'un gouvernement qui commence*, etc. 5° *Des Causes de la révolution et de ses résultats*, 1797, in-8°; 7° *Pensées choisies du cardinal de Retz*, 1797, in-18; 8° *Don Carlos, infant d'Espagne*, traduit de l'allemand de Schiller, Paris, 1799, in-8° de 392 pages. Des observations et des notes critiques de l'auteur sont jointes à cette traduction qui est estimée.

LEZAY-MARNESIA (LE COMTE N.), frère du précédent, avec lequel on l'a quelquefois confondu, ne figure sur la scène politique que depuis 1815. Appelé, après le second retour du roi, à la préfecture du département du Lot, il fut, en 1816, nommé, par le collége électoral de ce département, membre de la chambre des députés, destinée à remplacer celle que venait dissoudre l'ordonnance royale du 5 septembre. Cette élection lui fit éprouver quelques désagrémens, à l'occasion d'un

mémoire présenté à la chambre, par MM. Lachaize-Murel et Syrieis, dans lequel on accusait M. de Lezay-Marnesia d'avoir, en n'exécutant qu'une partie des instructions ministérielles, écarté certains électeurs pour en introduire d'autres qu'il favorisait, et surtout d'avoir souffert qu'on le reçût à Figeac sous un arc de triomphe que surmontait une couronne tricolore. Ces dénonciations ne produisirent pas l'effet qu'en attendaient sans doute leurs auteurs; la chambre passa à l'ordre du jour, et déclara que les nominations de MM. Barairon, Noysant et Lezay-Marnesia étaient valides. Sous le ministère de M. Decazes, le comte de Lezay-Marnesia fit partie du centre gauche, et sous celui de M. Pasquier, du centre droit. Il a voté, en 1819, pour les lois d'exception et le nouveau système électoral. Après avoir été appelé de la préfecture du Lot, puis à celle de la Somme, il passa, vers la fin de 1817, à la préfecture du département du Rhône. Le comte de Lezay-Marnesia, dont le nom ne se trouve plus depuis 1821 sur la liste des préfets, ni sur celle des députés, est commandeur de la légion-d'honneur.

LEZAY-MARNESIA (Claude-Gaspar), oncle des précédens, et frère du marquis de Lezay-Marnesia, était chanoine et comte de Lyon; il mourut en 1818. Il a fait partie des assemblées provinciales dans lesquelles se prépara la réunion des états-généraux en 1789. On a de lui les ouvrages suivans: 1° *Réflexions sur l'histoire de France*, Paris, 1765. Cet ouvrage, que l'auteur n'a point terminé, ne contient que les rois de la première race. 2° *Oraison funèbre de Louis XV*, Lyon, 1774, in-4°.

LEZURIER DE LA MARTEL (Louis-Geneviève, baron), officier de la légion-d'honneur, ancien membre du corps-législatif, ex-maire de Rouen, est né dans cette ville en 1765. Son père, négociant distingué, a rempli les fonctions de consul de Suède. M. Lezurier de La Martel, au retour des voyages qu'il fit en Allemagne, en Danemark, en Suède, en Laponie, en Russie, en Pologne, en Angleterre, en Espagne, enfin, dans presque toute l'Europe, fut nommé, en 1789, l'un des commandans de la garde nationale de Rouen, et successivement membre des administrations civiles; en 1792, administrateur des hôpitaux et chef en second du 9me bataillon de la même garde nationale. Il devint ensuite membre du conseil municipal, et fut chargé de l'administration des subsistances. En 1793 et 1794, il fut incarcéré. Rendu à la liberté, il remplit les fonctions de président de la Commune, titre substitué à celui de maire. Il occupa ensuite, pendant plusieurs années, la place de président du tribunal, puis devint membre de la chambre du commerce. En qualité de président du tribunal et de la chambre du commerce, il fut présenté au premier consul, qui le fit officier de la légion-d'honneur et trésorier de la 14me cohorte. Nommé, en 1809, chef d'une cohorte de la garde nationale, il marcha avec 1,000 hommes à Boulogne-sur-Mer, lorsque les Anglais menaçaient nos côtes;

il campa au camp de gauche jusqu'au licenciement de ce corps. En 1810, commandant de la garde d'honneur de l'empereur et de l'impératrice, et baron de l'empire, il passa au corps-législatif, et successivement à la mairie de Rouen. Comme maire, il reçut l'impératrice Marie-Louise. Chargé de mission pendant la disette de 1812, il la remplit à la satisfaction générale, et reçut du préfet, M. le comte de Girardin, une lettre dont nous allons extraire le passage suivant : « La bonne nouvelle que vous m'annoncez par votre lettre du 30 juin, m'a été confirmée ce matin par une dépêche de M. le comte Maret. Ce service inattendu arrive comme un don du ciel. Il éloigne toutes nos inquiétudes, et assure nos approvisionnemens. Revenez maintenant jouir de vos succès, et entendre les expressions de notre reconnaissance. Vous avez nourri Rouen, etc. » Il avait déjà, en 1793, comme administrateur des subsistances, mérité les mêmes éloges des autorités locales de cette époque, pour le succès d'une semblable mission dans le département de Seine-et-Marne. M. Lezurier de La Martel, membre du corps législatif en 1814, lors de la première restauration, fut maintenu à la chambre des députés; il y prit une part honorable aux débats relatifs à la loi sur les finances, sur les fers, sur les laines, enfin, sur la franchise du port de Marseille. Il refusa, pendant les *cent jours*, en 1815, d'occuper la place de maire, et de siéger à la chambre des représentans. Après la seconde restauration, il redevint maire, et cessa ces fonctions après la retraite des troupes étrangères. Le soin qu'il prit des blessés prussiens lui valut des remercîmens des chefs de ces corps. M. Lezurier de La Martel, retiré maintenant à la campagne, est membre de la société de commerce et d'agriculture de Caen, de la société royale de Rouen, président de la société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, trésorier de la société de charité maternelle, et enfin, maire de la commune de Hauton-sur-Seine.

LHÉRITIER (Samuel-François, baron), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né le 6 août 1772. Il embrassa fort jeune la profession des armes, et fit, sous les ordres du général Moreau, les différentes campagnes de l'armée du Rhin. Aide-de-camp du général Bellavène, il fut chargé de présenter au directoire-exécutif les drapeaux que cette même armée avait conquis. Le directoire fit à M. Lhéritier un accueil distingué, et lui offrit une paire de pistolets de la manufacture de Versailles. Nommé ensuite chef d'escadron du 11[e] régiment de cuirassiers, il prit part en cette qualité à la campagne de 1805, et fut élevé, en 1806, au grade de colonel du 10[e] régiment de la même arme. Il obtint, dans la campagne de 1807, la croix d'officier de la légion-d'honneur. En 1812, dans la campagne de Russie, il était chef de brigade dans le corps d'armée du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Il donna, dans plusieurs circonstances, et notam-

ment au combat de Polotsck, les 18 et 19 novembre de la même année, des preuves éclatantes de talent et de courage. Général de division, le 15 mars 1813, il défendit, posté sur les bords du Rhin, le passage de ce fleuve jusqu'à la dernière extrémité. Nommé successivement par le roi, chevalier de Saint-Louis et commandeur de la légion-d'honneur, il n'eut point d'activité pendant la première restauration en 1814. Napoléon lui confia, au mois de juin 1815, le commandement de la 4me division de cavalerie à l'armée de la Moselle. Il est aujourd'hui (1823) en disponibilité.

LHÉRITIER (N.), ancien chef de division de l'armée navale, officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, était officier de la marine marchande à l'époque de la révolution. Capitaine de vaisseau en 1798, il soutint à bord de l'*Hercule* qu'il commandait, un combat des plus opiniâtres, contre le *Mars*, de 74 canons, et deux autres vaisseaux anglais; mais il fut pris. Les journaux anglais en annonçant cette victoire, avancèrent que le *Mars* seul s'était emparé du vaisseau français. M. Lhéritier qui, pendant le combat, avait été couvert de blessures et passait pour mort, était alors prisonnier en Angleterre. Blessé dans son honneur par une assertion fausse, il écrivit de Plymouth, le 20 floréal an 6, au ministre de la marine de France, et sa lettre parut dans le *Moniteur*. Satisfait des explications de M. Lhéritier, le ministre lui répondit : «J'ai soumis au di»rectoire les détails de votre glo»rieuse défense sur l'*Hercule*. Il »est, sans doute, affreux pour un »Français de tomber au pouvoir »des ennemis, quel que soit leur »nombre; mais il est beau de ven»dre chèrement sa défaite et d'at»tester son courage par ses blessu»res; c'est ce que vous avez fait. Le »directoire vous plaint et vous es»time, ainsi que tous les braves »qui ont combattu sous vos or»dres.» M. Lhéritier fut échangé quelque temps après. En 1799, il reçut le commandement de l'armée navale rassemblée à Brest, sous les ordres du contre-amiral Delamotte; il se conduisit avec bravoure dans les divers événemens qui eurent lieu sur mer pendant cette campagne. Néanmoins il ne conserva pas le titre de chef de division qu'il avait obtenu à cette époque. En 1813, il était encore capitaine de vaisseau; M. Lhéritier avait été nommé précédemment officier de la légion-d'honneur. Au mois d'août 1814, il reçut du roi la croix de Saint-Louis; mais il paraît qu'à cette époque il fut mis à la retraite.

LHÉRITIER DE BRUTELLE (CHARLES-LOUIS), membre de l'ancienne académie royale des sciences, de l'institut national, etc., naquit à Paris, en 1746, d'une famille estimée dans le commerce, et dont la fortune lui permit d'acheter une charge de secrétaire du roi, et, en 1772, l'office de procureur du roi à la maîtrise des eaux-et-forêts. Il entra, en 1775, à la cour des aides, et eut des rapports, comme magistrat et comme botaniste déjà honorablement connu du monde savant, avec l'illustre Malesherbes, passionné pour l'histoire naturelle. A cette époque, Dom-

bey, de retour de son voyage au Pérou et au Chili, cherchait inutilement des fonds pour publier ses nombreuses observations, principalement sur la botanique. Lhéritier offrit de les mettre en ordre, de les rédiger et de les publier à ses frais. Possesseur de l'herbier de Dombey, il était au moment de publier la *Flore du Pérou*, lorsque l'ambassadeur d'Espagne obtint du gouvernement français que cette publication n'aurait pas lieu, avant du moins que les travaux des savans espagnols, qui avaient exploré la même contrée, n'eussent mis au jour les résultats de leurs recherches. Lhéritier reçut même l'ordre de remettre à M. de Buffon l'herbier de Dombey. Au lieu d'obéir à cet ordre arbitraire, le savant français part secrètement avec son précieux trésor, pour l'Angleterre où il arrive sans accident. Pendant 15 mois, il se livre exclusivement à la mise en ordre et à la rédaction de sa botanique, et trouve dans les conseils du célèbre Banks et dans sa bibliothèque des secours de toute espèce. La révolution de France lui assurant la tranquille possession du dépôt qui est en ses mains, et qui néanmoins ne fut jamais mis au jour, il revint à Paris. Partisan du nouvel ordre de choses, il devint dans les premiers jours d'octobre 1789, l'un des commandans de la garde nationale parisienne. Le 6 de ce mois, il était à Versailles, à la tête du bataillon des Lombards, lorsque onze gardes-du-corps menacés du dernier supplice par la multitude furieuse s'offrirent à sa vue. Ne consultant que l'humanité, il les réclame pour les conduire à Paris, les obtient non sans peine et sur sa responsabilité personnelle, et leur procure des déguisemens à la faveur desquels ils s'échappèrent. Sa fortune étant presque entièrement détruite, il accepta un emploi au ministère de la justice, et devint deux fois juge au tribunal civil de Paris. Il vivait paisiblement, occupé de ses enfans et de ses ouvrages, lorsqu'il fut misérablement assassiné à coups de sabre, le 16 avril 1800, à quelques pas de son domicile, et sans qu'on ait jamais pu connaître les causes de ce meurtre. Lhéritier était un homme instruit et laborieux; quoique très-irritable, il n'en était pas moins généralement aimé. L'académie des sciences l'avait honoré de ses suffrages, et l'institut national, dès son organisation, l'avait compté au nombre de ses membres. M. Cuvier a fait l'*Éloge historique* de ce savant (*Mémoires de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'institut, tome IV*), et parle ainsi de ses travaux : « Ses ouvrages de »botanique sont estimés de toute »l'Europe pour l'exactitude des »descriptions, la minutieuse re»cherche des caractères, la gran»deur et le fini des planches. » Il a publié : 1° *Stirpes novæ aut minùs cognitæ, descriptionibus illustratæ*, Paris, 1784 et années suivantes, in-fol. contenant 7 fascicules et 96 planches. En 1787, il donna 44 autres planches qui devaient faire suite aux premières, et qui représentent des *geranium;* mais le texte, quoique imprimé depuis longtemps, n'a point été mis en vente. 2° *Cornus, specimen botanicum sistens descriptiones et icones*

specierum corni minùs cognitarum, Paris, 1788, in-fol. avec 6 planches; 3° *Sertum anglicum seu plantæ rariores quæ in hortis juxtà Londinum imprimis in horto regio Kewensi excoluntur*, Paris, 1788, in-fol. max avec 30 planches; 4° sept dissertations latines : *Kakile*, 1788, in-fol. avec une planche; *Hymenopappus; Oxybaphus; Virgilia; Michauxia; Buchozia; Cadia.* Tous ces ouvrages ont été tirés à un très-petit nombre d'exemplaires, et ils sont devenus excessivement rares. Outre la *Flore du Pérou*, il a encore laissé en manuscrit la *Flore de la place Vendôme*. Elle offre la nomenclature d'une centaine de petites herbes ou plantes qu'il avait remarquées en se rendant à son bureau et lorsqu'il en sortait, à l'époque où il était attaché au ministère de la justice. M. Cuvier assure que la bibliothèque de Lhéritier, dont le catalogue a été publié par Debure l'aîné, en 1808, était la plus complète qui existât en Europe pour la botanique. (L'article que nous avons donné sur *l'*Héritier de Brutelle, tom. IX, pag. 153, étant incomplet et renfermant différentes erreurs, nous avons dû le remplacer par celui-ci, plus étendu et plus exact.)

LHERMITE (le baron Jean-Marthe-Adrien), entra de bonne heure dans la marine, et parvint successivement de grade en grade, à celui de contre-amiral. En 1809, il fut appelé à remplir les fonctions de rapporteur près le conseil de guerre convoqué à Rochefort pour juger les capitaines La Roncière, Lafon, Proteau et Lacaisse, mis en accusation par suite de l'attaque des Anglais en rade de l'île d'Aix. C'était une affaire extrêmement importante et délicate; le baron Lhermite fit un rapport très-étendu, où il déploya les connaissances d'un marin consommé. Ses conclusions contre trois des prévenus furent assez modérées, mais elles furent sévères à l'égard du capitaine Lafon, qui fut condamné à mort. En 1814, le baron Lhermite était préfet maritime du 6me arrondissement; mais il a cessé d'occuper ce poste depuis les ordonnances royales sur la marine en 1816. Il est officier de la légion-d'honneur.

LHOMOND (Charles-François), professeur émérite de l'université de Paris, né en 1727, à Chaulnes, département de la Somme, était boursier au collége d'Inville, où il fit ses études, et dont il devint principal. Nommé professeur au collége du cardinal Lemoine, il s'attacha de préférence à instruire les jeunes enfans. Et malgré des instances réitérées, il répondit constamment qu'il n'abandonnerait jamais ses *sixièmes*. Il remplit pendant plus de 20 ans cette carrière honorable. Il adopta avec modération les principes de la révolution, dont il faillit devenir victime; il fut arrêté dans les premiers jours d'août 1792, et enfermé à Saint-Firmin. Tallien, qui avait été son élève, s'intéressa vivement en sa faveur et le fit mettre en liberté presque aussitôt. Plusieurs mois après cet événement, il fut assailli, étant sur le boulevart de la Salpétrière, par deux malfaiteurs qui le volèrent après l'avoir laissé pour mort. Néanmoins il n'était pas dange-

reusement blessé. Cet homme estimable et laborieux, dont tous les goûts étaient simples, a, toute sa vie, cultivé la botanique avec soin, et y était devenu fort habile. Le savant Haüy fut son élève. C'est un titre de plus à la reconnaissance publique. On croit assez généralement que Lhomond, qui mourut le 31 décembre 1794, à l'âge de 67 ans, fut redevable de la santé dont il a joui constamment, à la promenade qu'il était dans l'usage de faire tous les jours jusqu'à Sceaux : exercice qu'il n'a jamais interrompu, quelque temps qu'il fît. Il a publié : 1° *De viris illustribus Romæ*, in-24; 2° *Elémens de la grammaire latine*, in-12; 3° *Élémens de la grammaire française*, in-12; 4° *Epitome historiæ sacræ*, in-12; 5° *Doctrine chrétienne, en forme de lecture de piété, où l'on expose les preuves de la religion, les dogmes de la foi, les règles de la morale, ce qui concerne les sacremens et la prière*, in-12; 6° *Histoire abrégée de l'église, où l'on expose ses combats et ses victoires dans les temps de persécutions, d'hérésies et de scandales, et où l'on montre que sa conservation est une œuvre divine, ainsi que son établissement*, in-12; 7° *Histoire abrégée de la religion avant la venue de Jésus-Christ; où l'on expose les promesses que Dieu a faites d'un rédempteur, les figures qui l'ont représenté, les prophéties qui l'ont annoncé, et la suite des événemens temporels qui lui ont préparé les voies; et où l'on demontre l'antiquité et la divinité de la religion chrétienne*, 1791, in-12. Ces ouvrages jouissent de l'estime des pères de famille, et sont entre les mains de tous les enfans; ils ont été souvent réimprimés, mais on a fait à plusieurs des additions qui n'ont eu qu'en très-petite quantité l'approbation des gens de goût.

LHUILLIER (FRANÇOIS, BARON), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, est né le 24 janvier 1759, à Cuisery, département de Saône-et-Loire. Il fit les différentes campagnes de la révolution, et était parvenu, en 1805, au grade de colonel du 75me régiment d'infanterie. Sa brillante conduite, à la bataille d'Austerlitz, le fit nommer commandant de la légion-d'honneur. Il obtint, par suite de nouveaux et importans services, le 10 février 1807, le grade de général de brigade, et le 31 juillet 1811, celui de général de division. Il avait précédemment été nommé baron de l'empire. Après la première restauration en 1814, le roi le nomma chevalier de Saint-Louis, et en janvier 1815, grand-officier de la légion-d'honneur. Depuis 1816, le général Lhuillier a cessé d'être en activité.

LHUILLIER (SIMON), professeur de mathématiques à l'académie de Genève, élève de G. L. LESAGE, savant Génois (*voy.* ce nom), n'est pas moins recommandable comme écrivain que comme professeur. Il a donné, en 1804, en 2 vol. in-8°, des *Elémens raisonnés d'algèbre*, et en 1809, en 1 vol. in-4°, des *Elémens d'analyse*, appliqués à la recherche des lieux géométriques.

LIANCOURT (LAROCHEFOUCAULD DE). *Voyez* ROCHEFOUCAULD.

LIANCOURT (LAROCHEFOU-

CAULD D'ÉTISSAC DE). *Voyez* ROCHEFOUCAULD.

LIBES (ANTOINE), savant professeur de physique à Paris, né à Toulouse, département de la Haute-Garonne, vers 1750, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages où l'on s'accorde généralement à reconnaître « l'heureuse réunion de la précision, de la simplicité et d'une élégance dont on n'aurait pas cru jadis que l'emploi pût être applicable aux sciences exactes. » M. Libes n'appartient à aucun corps académique. On assure que c'est un homme aussi modeste qu'ennemi de l'intrigue et des coteries. Ce savant est auteur de l'importante découverte de l'*Électricité à contact*, exécutée par la soie, et qui paraît avoir donné lieu à l'invention de la pile sèche. Les ouvrages de M. Libes sont : 1° *Physicæ conjecturalis elementa*, 1788, in-12; 2° *Leçons de physique-chimique, ou Application de la chimie moderne à la physique*, 1796, in-8°; 3° *Théorie de l'élasticité, appuyée sur des faits, confirmée par le calcul*, 1800, in-4°; 4° *Traité élémentaire de physique, présenté dans un ordre nouveau, d'après les découvertes modernes*, 1802, in-8°, 1808, 3 vol. in-8°; 5° *Nouveau dictionnaire de physique*, 1806, 4 vol. in-8°; 6° *Histoire philosophique des progrès de la physique*, 1810-1813, 4 vol. in-8°; 7° *le Monde physique et le Monde moral, ou Lettres à Mme de****, 1815, in 8°. M. Libes est auteur des articles de physique du *Dictionnaire d'histoire naturelle*, publié par Deterville en 1800. Il a joint des notes au poëme des *Trois Règnes de la nature*, de l'abbé Delille, et inséré différens mémoires dans le *Journal encyclopédique*.

LIBON (PHILIPPE), naquit à Cadix d'une famille française, et reçut, dans cette ville, les premières leçons de musique et de violon. Il fut, dès l'âge de 14 ans, envoyé à Londres auprès du célèbre Viotti, chez lequel il passa 6 années consécutives. Viotti lui fit jouer en public des concertos, et l'admit à jouer avec lui des symphonies concertantes au grand concert d'Hay-Markett. M. Libon eut encore, à Londres, l'avantage de se lier d'une manière particulière avec Haydn, qui s'y était momentanément fixé. Ce grand-maître se faisait un plaisir de lui confier l'exécution de ses quatuors, et lui rendait publiquement le témoignage que personne n'exprimait ses idées avec autant de fidélité et d'intelligence que ce jeune violoniste. M. Libon quitta l'Angleterre en 1796, et, en passant par Lisbonne pour retourner à Cadix, il se fit entendre à la cour. Le prince de Portugal, enchanté de la perfection de son jeu, le retint en qualité de solo. En 1800, M. Libon est venu habiter Paris, et s'y est livré tout entier à l'exercice de son talent et à la composition qu'il avait étudiée sous Cimador. On l'a toujours entendu avec un nouveau plaisir dans les principaux concerts de la capitale, tels que ceux de Mme Catalani, Colbran, et dans plusieurs autres qu'il a donnés pour son compte. Il ne dédaignait pas non plus de paraître dans des salons particuliers où l'on réunissait les artistes les plus distingués en ce genre, et dont M.

Libon faisait le principal agrément. Il a publié un œuvre de duos, deux œuvres de trios et quatre concertos.

LIBOREL (Guillaume-François-Joseph, baron), ancien législateur, conseiller honoraire à la cour de cassation, officier de la légion-d'honneur, est né à Saint-Omer en 1739. Avocat très-distingué au conseil souverain d'Artois avant la révolution, il fut le patron du fameux Robespierre qu'il présenta au serment d'avocat, et n'en fut pas moins persécuté dans la suite par ce même Robespierre et par Joseph Lebon; tous deux n'ayant pu parvenir à se saisir de sa personne, se vengèrent cruellement sur l'un de ses oncles en le faisant périr sur l'échafaud. Depuis le mois de brumaire an 4 jusqu'à celui de prairial an 7, il siégea au conseil des anciens comme député du département du Pas-de-Calais, et y parla plusieurs fois sur diverses matières de législation. Il était l'un des secrétaires de ce conseil présidé par M. Lafon-Ladébat, à l'époque du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). En l'an 8, il fut nommé, par le sénat, membre du tribunal de cassation. Il présida long-temps la section civile de cette cour pendant que MM. Tronchet, Muraire et Maleville, présidens successifs, étaient occupés à la rédaction du code civil ou aux discussions du conseil-d'état. Au mois de février 1815, il n'a pas été compris dans l'ordonnance royale portant réorganisation de la cour de cassation; mais il a obtenu, pour prix de ses longs services, les titres de conseiller honoraire, d'officier de la légion-d'honneur et de baron, avec institution de majorat

LIBRI-BAGNANO (le comte de), est né en Italie d'une famille très-ancienne et très-connue en Toscane, à qui elle a fourni des hommes d'état distingués. A l'arrivée des Français en Italie, il se montra un de leurs plus chauds partisans et les seconda de tous ses efforts. Il leva à ses frais plusieurs régimens, les commanda lui-même, fut souvent blessé, et s'acquit la réputation d'un habile officier. Une telle conduite dut déplaire aux autorités autrichiennes, et lui attira dans la suite des persécutions de leur part. Ferme dans les principes qu'il avait adoptés, fidèle à la cause qu'il avait embrassée, il ne cessa de la soutenir avec courage. Il vivait à Toulouse en simple particulier lorsqu'il y fut arrêté, en 1802, comme prévenu d'escroquerie: le procès fut instruit; mais la procédure n'ayant établi aucune charge contre lui, il fut rendu à la liberté. Il n'échappa point, en 1816, à de nouvelles accusations. Elles lui furent plus défavorables encore, et il fut condamné, par la cour de Lyon, comme coupable de faux en écritures de commerce et en négociations d'effets. Il se défendit avec beaucoup de talent, et parut intéresser vivement l'auditoire.

LICHSTENSTEIN (le prince Jean-Joseph de), feld-maréchal, grand'croix de l'ordre de Marie-Thérèse, chevalier de la Toison-d'or, et chambellan de l'empereur d'Autriche, né le 26 juin 1760. Les connaissances diplomatiques de ce prince n'ont pas moins, que ses talens militaires, contribué à le rendre utile à sa patrie. Il fut

employé comme colonel dans les armées de la première coalition contre la France, et commença à se distinguer près de Bouchain, le 12 septembre 1793. L'intelligence et la valeur qu'il continua de montrer, le firent élever au grade de général-major en juin 1794. Sa conduite aux combats de Forcheim, Bamberg et Hernspach, les 24, 25 et 26 août 1796, fut des plus brillantes; il se signala également aux affaires qui eurent lieu près de Wurzbourg dans le mois de septembre suivant, et fut, vers le même temps, nommé feld-maréchal-lieutenant. En 1799, il passa à l'armée d'Italie, où il ne fut pas moins remarqué par son humanité que par sa bravoure; il accorda aux soldats blessés un supplément de paie, pris sur ses propres revenus. En 1805, il faisait partie de l'armée renfermée dans Ulm, et fut, ainsi que Mack et Klenau, fait prisonnier avec elle, et renvoyé en Autriche sur parole. Le prince de Lichstenstein se trouva à la bataille d'Austerlitz; après l'entrevue des empereurs Napoléon et François, il fut désigné ponr régler les conditions d'un armistice qu'il signa, conjointement avec le maréchal Berthier, le 6 décembre. Napoléon, qui, dans cette circonstance, fit au prince de Lichstenstein l'accueil le plus distingué, eut avec lui un entretien de plusieurs heures. Chargé ensuite, ainsi que MM. les comtes de Giulay et de Stadion, de convenir pour l'Autriche des articles du traité définitif, il les signa avec M. de Talleyrand, à Presbourg, le 27 décembre. L'année suivante, le prince de Lichtenstein obtint le commandement-général de la Haute et Basse-Autriche. En 1808, il dirigea à Vienne les fêtes les plus brillantes pour le mariage de son souverain. En 1809, on lui confia, au commencement de la campagne, une réserve de 20,000 hommes, à la tête de laquelle il fut blessé, en combattant à Tann le 19 avril. Les 21 et 22 juin, se trouvant réuni avec son corps à la grande-armée de l'archiduc Charles, il fit, à Aspern et à Essling, plusieurs charges de cavalerie, qui donnèrent lieu à l'archiduc de s'exprimer ainsi sur son compte dans un ordre du jour du 24 : « Le prince Jean de Lichstenstein a immortalisé son nom. » Son mérite éclatant est reconnu » par l'armée entière, et le hasard » m'a mis à portée de le juger de » plus près. Mes sentimens et mon » vif attachement pour sa personne » ne sont de sûrs garans de la reconnaissance de notre monarque. » Je ne puis le récompenser qu'en » exprimant publiquement mon » estime. » Le 6 juillet suivant, sa conduite, à la bataille de Wagram, ne démentit pas celle qu'il avait précédemment tenue. Chargé, le 11, de se rendre au quartier-général de l'empereur Napoléon pour lui demander un armistice, il l'obtint le même jour; ce qui fit blâmer, par quelques personnes, l'excès de son zèle, attendu que cet armistice, conclu sans la participation de l'empereur d'Autriche, fit éprouver à l'archiduc Charles une disgrâce momentanée. Cependant, le prince de Lichstenstein, rappelé au gouvernement de la Haute et Basse-Autriche, ne cessa pas de jouir

de la confiance de son souverain, qui l'employa de nouveau dans la campagne de Russie, où il fut blessé sur le Bugg en 1812. De 1813 jusqu'en 1814, ses talens furent encore employés avec succès. En 1816, il fut nommé l'un des douze directeurs permanens de la banque nationale d'Allemagne. Le prince de Lichstenstein a épousé, le 12 avril 1792, la princesse Joséphine-Sophie, fille du landgrave Joachim Égon de Fnstemberg-Sticlingen. Couvert d'honorables blessures, honoré et chéri de ses compatriotes, il se prononça, en 1818, en faveur de l'enseignement mutuel, qui le compte au nombre de ses plus généreux protecteurs.

LICHSTENSTEIN (LE PRINCE MAURICE-JOSEPH DE), feld-maréchal-lieutenant, de la même famille que le précédent, est né le 21 juillet 1775. Les opérations militaires de ce prince sont peu connues. En 1814, il eut le commandement de la 1re division légère, formant l'avant-garde de l'armée autrichienne, et se distingua à la bataille de Leipsick. Au mois de juillet 1814, à la tête de la 2me division de la même armée, il pénétra en France par la Suisse.

LICHSTENSTEIN (LE PRINCE ALOYS-GONZAGUE DE), feld-maréchal-lieutenant, frère du précédent, est né le 1er avril 1780. En 1775, il parut honorablement sur le théâtre de la guerre, et se distingua comme son frère à la bataille de Leipsick, où il commandait sous les ordres du comte de Meerfeld. Sa belle conduite lui mérita, de la part de l'empereur d'Autriche, une épée en or, garnie de diamans, qui lui fut envoyée dans la nuit même qui suivit la bataille.

LICHSTENSTEIN (ANTOINE-AUGUSTE-HENRI), professeur allemand, né à Helmstadt, dans la Basse-Saxe, en 1753. Il fit de très-bonnes études, et s'attacha plus particulièrement à celles des langues anciennes et de quelques parties de l'histoire naturelle. Les connaissances qu'il acquit lui firent d'abord obtenir la direction du collége de sa ville natale. En 1782, il devint successivement recteur du Johanneum, professeur de langues orientales, et deuxième bibliothécaire à Hambourg. Il a publié, sur les anciennes langues de la Perse, un ouvrage dont l'étude est devenue nécessaire aux savans, en ce qu'il répand un grand jour sur les ruines colossales de Persépolis, les bas-reliefs dont elles sont chargées et les nombreuses inscriptions qui les couvrent. La grande question, jusqu'alors, était de savoir si ces inscriptions appartiennent à l'ancienne écriture hiéroglyphique, si elles sont antérieures à l'écriture syllabique, et si l'on peut croire à la possibilité de les expliquer quand la sagacité d'un grand nombre d'érudits s'est exercée sans fruit sur cette matière. Le docteur Lichstenstein prétend avoir donné la solution de ce problème; cependant, plusieurs savans paraissent en douter. On a encore de lui plusieurs autres écrits, parmi lesquels on distingue une *Histoire des insectes aptères*. Il a fait aussi insérer plusieurs morceaux intéressans dans le *Magasin de Brunswick*, et dans la *Bibliothèque de littérature biblique*. Depuis 1800, M. Lichstenstein est surintendant,

premier pasteur, et professeur de philosophie à Helmstadt.

LICHTENAU (LA COMTESSE DE), maîtresse de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, née à Potzdam en 1754, était la plus jeune des filles d'un nommé Élie Enke, musicien de la chapelle du roi. Sa sœur aînée avait su plaire au neveu du grand Frédéric, et fière de son ascendant sur l'esprit du prince, elle exerçait un pouvoir tyrannique sur tout ce qui l'entourait, et c'était sa sœur cadette, remplissant dans la maison les emplois les plus vils, qu'elle se plaisait surtout à maltraiter. Cet excès d'humiliation fut la source de sa fortune. Le prince fut témoin, un jour, d'une scène violente où les coups ne furent pas épargnés. Il prit le parti de l'opprimée avec une chaleur qui déplut à la favorite, et il s'ensuivit une rupture complète. Le prince qui d'abord n'avait cédé qu'à un mouvement de pitié, ressentit bientôt pour sa protégée la plus vive affection, et comme son éducation avait été jusque-là fort négligée, il lui donna lui-même des leçons de musique, et chargea une dame française de lui apprendre sa langue. La jeune Enke, sans être une beauté parfaite, avait tous les charmes propres à fixer un amant, et son caractère était un mélange de défauts et de qualités, qui font naître les brouilleries et commandent les raccommodemens. Le prince de plus en plus enchanté de sa nouvelle maîtresse, voulut l'environner d'une sorte de magnificence qu'il ne put soutenir qu'au moyen de prêts usuraires, dont le roi ne tarda pas à être instruit et qu'il se hâta d'arrêter. L'effet de son mécontentement est facile à prévoir : les amans furent obligés de se séparer. La jeune Enke réconciliée avec sa sœur, alla la rejoindre à Paris, où elle vivait avec un Polonais, nommé le comte de Matuschka, et acheva dans l'usage du monde de perfectionner son éducation. Le prince abandonné à lui-même, se livra à toutes les distractions de son âge, et sans contracter d'attachement durable, eut des engagemens multipliés beaucoup plus dispendieux qu'une liaison d'habitude. Le monarque s'en aperçut et résolut de rappeler la favorite. On négocia son retour, elle reparut à Berlin, et reçut en présent la petite maison de campagne de Charlottenbourg, où le prince venait la voir souvent. La naissance de 3 enfans vint successivement resserrer les nœuds qui les unissaient. L'aîné qui portait le nom de comte de la Marche, mourut dans sa jeunesse, et son père lui fit élever un magnifique tombeau. Cependant cette vive ardeur se refroidit : le prince avait embrassé la secte des illuminés, qui, comme toutes les associations religieuses qui commencent, affectait une grande régularité de mœurs, et il fut aisé de persuader au prince de renoncer à une liaison scandaleuse. Il se rapprocha alors de la princesse son épouse, et pour ôter tout prétexte à la médisance, il maria sa maîtresse à un de ses valets de chambre, nommé Rietz, qu'il affectionnait particulièrement. Mais leur humeur était incompatible; ils ne purent s'accorder et furent obligés de se séparer. Malgré son changement

d'état, Mme Rietz ne perdit rien de sa faveur auprès du prince. A la mort du grand Frédéric, qui eut lieu en 1786, elle conserva le même empire sur le nouveau monarque; elle fut toujours son amie, et sa confidente. Il est vrai qu'elle s'était retirée du grand monde et qu'elle vivait en simple particulière; mais une société choisie, des artistes distingués, quelques étrangers de marque, enfin toutes les jouissances que donne la richesse, venaient embellir le magnifique hôtel qu'elle possédait à Berlin, ou sa charmante retraite de Charlottenbourg. Elle ne voyait le roi qu'en secret. Mme Rietz jouissait d'ailleurs d'une liberté dont sa légèreté et son inconséquence savaient tirer avantage; parmi les nombreux hommages qu'on lui adressait, il lui était permis d'en agréer quelques-uns; les sujets des états prussiens étaient seuls exceptés, les étrangers pouvaient fixer son choix. Le chevalier de Saxe avait usé de cette faveur, et il était parti pour Naples en 1795. Mme Rietz, ayant résolu d'aller le joindre, obtint du roi, sous différens prétextes, la permisssion de voyager en Italie. Mais les mortifications qu'elle reçut à la cour de Vienne, où elle n'obtint aucune des distinctions auxquelles elle s'attendait, lui inspirèrent le hardi projet de demander à son royal protecteur, une faveur qui la mît à l'abri de pareils désagrémens. Elle lui écrivit à cet effet si souvent et d'une manière si pressante, qu'elle obtint de la faiblesse de Frédéric-Guillaume un diplôme de comtesse de Lichtenau. Elle le reçut à Florence, et le fit valoir pour être présentée à la cour, et même pour être admise aux réunions intimes de la reine. Ce ne fut plus alors pour la nouvelle comtesse qu'une suite non interrompue d'hommages, de fêtes et de plaisirs, auxquels se mêla le spectacle scandaleux de lord Bristol qui, malgré son âge et son caractère, se montra son chevalier le plus assidu. Des jouissances de cette espèce étaient trop de son goût pour ne pas chercher à les prolonger; mais elle se vit forcée de s'y arracher en apprenant que des symptômes alarmans faisaient craindre pour la vie de Frédéric-Guillaume. Elle quitta donc les délices de Naples, mais elle traînait à sa suite les esclaves que ses charmes lui avaient soumis. Ce cortége l'accompagna jusqu'à Berlin, où elle obtint une clef de chambellan pour le comte de Saint-Ygnou, émigré français, qu'elle avait amené dans sa voiture. Elle porta alors le faste et l'oubli des convenances au plus haut degré. Elle avait établi chez elle une cour et des cérémonies d'étiquette pour y être présenté, auxquelles la famille royale elle-même était obligée de se soumettre. Sa fortune était immense, son crédit n'avait point de bornes; elle dormait sans inquiétude au sein des voluptés, près du monarque moribond, lorsque le bruit de sa mort se fit entendre tout-à-coup, et dissipa tous les songes flatteurs dont elle se berçait. A peine Frédéric-Guillaume II eut-il les yeux fermés, que la comtesse fut arrêtée et ses effets saisis; la plupart de ses créatures l'abandonnèrent avec sa fortune. Une commission

fut nommée, au bout de six semaines, pour examiner sa conduite. Un portefeuille qu'elle avait soustrait dans la chambre du roi fixait surtout les regards, et tenait tout le monde en suspens; on l'ouvrit, et il ne contenait que des chansons et des billets doux. Le 17 avril 1798, un greffier lui lut l'ordre du cabinet qui la dépouillait de ses terres et de ses effets de banque, et qui confisquait au profit des hôpitaux son hôtel de Berlin et sa maison de Charlottenbourg. Sa vaisselle d'argent et ses diamans étaient affectés à éteindre les dettes nombreuses que son étourderie lui avait fait contracter. Elle conservait, à titre de bienveillance, la propriété de son mobilier et la jouissance d'un revenu viager de 4000 écus. Enfin elle était condamnée à rester dans la forteresse du grand Glogau. Cette rigueur parut d'autant plus étonnante, que ne s'étant jamais mêlée que de plaisirs, de fêtes et de spectacles, elle ne pouvait pas même donner lieu à penser qu'elle eût voulu pénétrer dans les affaires d'état; aussi le rapport de la commission l'avait-il justifiée sur cet objet. On apporta quelque adoucissement à sa captivité; on lui permit, après 18 mois de détention, de se rendre à Breslau, où elle renouvela les scènes d'étourderie et de scandale dont son âge et ses malheurs auraient dû la préserver. Elle poussa le ridicule jusqu'à épouser un jeune musicien pour lequel elle avait conçu le sentiment le plus vif. Mais cette union mal assortie fut aussitôt dissoute que formée. En 1809, elle reçut quelques consolations dans ses disgrâces. Napoléon s'intéressa pour elle auprès du roi, et obtint que ses terres confisquées lui fussent rendues. En 1812, elle est venue passer un an à Paris. La comtesse de Lichtenau vit aujourd'hui à Berlin dans l'obscurité et dans l'oubli. Rien ne doit être perdu pour l'histoire et pour la morale. Les faiblesses trop publiques des princes, le machiavélisme des cabinets, l'ambition effrénée des hommes voués par état à l'humilité, les grands crimes, comme les sublimes vertus, tout doit se recueillir, parce que tout ce qui sort de la route ordinaire est du domaine de l'histoire ou de la morale, rendue aujourd'hui si susceptible et si ombrageuse. C'est par suite de ces considérations d'un intérêt général, que nous avons cru pouvoir accorder à lady Hamilton, à la comtesse de Lichtenau, etc., une place qu'elles n'auraient dû trouver que dans ces ouvrages frivoles avec lesquels on entretient le mauvais goût et la corruption des mœurs.

LICHTENBERG (N.), professeur de physique à Gœttingue, etc., naquit à Darmstadt en 1742. Il annonça de bonne heure les dispositions qu'il développa dans la suite; après avoir fait d'excellentes études, il devint professeur de physique à l'université de Gœttingue. Il se fit bientôt connaître dans le monde savant par une nouvelle édition du *Compendium d'Errxleben*, qu'il ne se borna pas à publier textuellement; il eut l'heureuse idée d'y insérer les nouvelles découvertes de la physique, et prenant tous les ménagemens qu'exigeaient les égards dus à son pré-

décesseur, il combattit ce qu'il regardait comme des erreurs, par le ton modeste de l'interrogation. Mais l'ouvrage qui a le plus contribué à sa célébrité, même hors du cercle des érudits, c'est l'*Explication* des tableaux ou romans moraux du célèbre peintre anglais Hogarth, explication qu'une mort prématurée ne lui a pas permis de terminer. On est encore redevable à ce savant professeur d'un petit ouvrage assez singulier, intitulé : *Timorus, ou la Conversion de deux juifs par la religion chrétienne*, et de plusieurs autres productions, où l'on reconnaît le talent de l'auteur. Lichtenberg mourut en 1798, à l'âge de 56 ans.

LICHTENTHAL (Pierre), médecin allemand, a fait paraître dans sa langue (Vienne, 1807, in-8°), un *Traité de l'influence de la musique sur le corps humain, et de son usage dans certaines maladies*, avec quelques observations sur ce qu'on doit entendre par une bonne musique. Il donna pour épigraphe à son ouvrage, un passage de Kaan-Boerhaave, qui, dans son livre *Impetum faciens*, s'est montré disposé à croire que ce qu'on nous raconte des enchantemens et des oracles des anciens, doit être attribué aux effets de la musique, dans laquelle ils excellaient. Lichtenthal a été plus loin encore; il a pensé qu'avec un pareil moyen on pouvait conjurer non-seulement les fièvres aiguës, nerveuses, intermittentes et quartes, mais encore la peste et l'hydrophobie. Ce système, appuyé de raisons plus spécieuses que concluantes, est aussi remarquable par le sérieux avec lequel l'auteur le présente que par son originalité. Meusel croit que ce personnage est pseudonyme.

LIDEN (Jean-Henri), savant Suédois, naquit à Linkoping, en Suède, le 8 janvier 1741. Il fit de bonne heure une étude particulière des sciences philosophiques, apprit les langues allemande, française et anglaise; s'appliqua aux arts du dessin et à la musique, et cultiva, avec un égal succès, la philosophie et les belles-lettres. Il donna une preuve de son savoir et de son talent dans une dissertation qu'il soutint à Upsal, en 1760, et qui est intitulée : *De favore serenissima domûs Medicæ in migrantes ab Oriente in Occidentem litteratos*. Il fut nommé, en 1765, bibliothécaire de l'université d'Upsal, et voyagea successivement, dans les années suivantes, en Danemark, en Hollande, en Angleterre et en Allemagne; il mourut en 1793. Liden est encore auteur de deux ouvrages qui n'ont pas franchi les limites de la Suède, bien qu'on prétende qu'ils annoncent beaucoup de talent et une grande variété de connaissances.

LIDON (B. F.), député à la convention nationale, fut élu en septembre 1792, par le département de la Corrèze. Dans le procès de Louis XVI, il se prononça pour la peine la plus rigoureuse, mais il vota l'appel au peuple et le sursis. Au surplus il montra, dès le commencement de la session, une opposition constante aux projets de ceux de ses collègues qui cherchaient à envahir tous les pouvoirs. Il appuya fortement la proposition de former une garde dé-

partementale pour environner les représentans de la nation, et maintenir par ce moyen la liberté des délibérations dans l'assemblée. A cette occasion, il justifia le département de la Haute-Loire qui avait pris l'initiative en ordonnant que cette garde serait formée dans son arrondissement. La discussion étant devenue très-vive, Lidon s'emporta au point de traiter Robespierre de factieux et de scélérat. Lorsque Marat fut décrété d'accusation, le 12 avril 1793, Lidon demanda que le procès-verbal de cette séance fût envoyé aux départemens, afin qu'ils connussent les menaces adressées par des habitués des tribunes aux députés qui avaient eu le courage de voter contre ce monstre. Le 2 juin suivant, il fut mis en arrestation dans son domicile; mais il parvint à s'échapper, et alla chercher un refuge dans son département. Mis hors la loi par un décret du 3 octobre 1793, il fut découvert et arrêté dans sa retraite, le 8 novembre suivant, avec son collègue Chambon, proscrit comme lui. Au moment où l'on allait s'emparer de Lidon, il se tua d'un coup de pistolet.

LIÉBAUD (N.), était, en 1795, employé à Paris en qualité d'adjudant général. L'insurrection du 1er prairial an 4 (21 mai 1795) lui fournit l'occasion de prouver son zèle à la convention nationale, qu'il servit contre les insurgés des sections; il détourna le coup de fusil dirigé sur M. Boissy-d'Anglas, et reçut, dans l'accolade fraternelle que lui donna le président, une récompense flatteuse de son courage. Il passa aux armées en 1798, et fut chargé d'un commandement dans les Alpes-Maritimes. Il obtint le grade de général de brigade, et fut envoyé, en 1799, dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais. Alors des plaintes s'élevèrent contre lui: on prétendit qu'il favorisait quelques jeunes gens pour les soustraire à la conscription. Le général Liébaud fut chargé d'un autre commandement, et bientôt après il cessa d'être employé activement.

LIÈBLE (dom Philippe-Louis), savant bénédictin, dernier bibliothécaire de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, naquit à Paris en 1734. Admis à faire profession dans l'abbaye de Saint-Faron-de-Meaux, il soutint dignement la haute réputation de son ordre par sa piété éclairée, son instruction et son amour pour le travail. En 1764, il concourut pour le prix proposé par l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, et le remporta. Son travail a été publié l'année suivante, sous le titre de *Mémoire sur les limites de l'empire de Charlemagne*. Il fut ensuite pourvu de la place de bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, si riche par les livres et les manuscrits précieux qu'elle renfermait, et qui devinrent la proie des flammes, le 21 août 1794. Dans ce funeste incendie, dom Lièble perdit le fruit de 30 années de recherches et de soins consacrés à l'*Histoire des Gaules du moyen âge*. Sans emploi et sans fortune, il fut compris, en 1795, au nombre des gens de lettres à qui la convention accorda des secours. A sa mort, arrivée à Pa-

fils, en 1813, on trouva de nombreuses notes qu'il avait recueillies sur *Alcuin* et sur les *Capitulaires*. Elles ont servi pour les dernières éditions de ces deux ouvrages. Dom Liéble a coopéré au *Dictionnaire diplomatique*, de dom de Vaines; il a publié : 1° *Observations sur les deux lettres adressées à un supérieur général, à l'occasion de la réforme des réguliers;* 2° *Suite des observations;* 3° *Mémoire sur les limites de l'empire de Charlemagne*, 1765, in-12; 4° *Nouvelle rhétorique française*, à l'usage des jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe, avec des exemples tirés des meilleurs auteurs latins et français.

LIEDIN-PALMAERS (N.), exerçait les fonctions pastorales à Mardick, département du Nord, avant la révolution. Il fut nommé député du clergé de Bailleux aux états-généraux, en 1789, et prêta le serment constitutionnel le 7 janvier 1791. A la fin de la session de l'assemblée constituante, M. Liedin-Palmaers rentra dans ses foyers, et n'a depuis exercé aucune fonction qui le mît en évidence.

LIÉGEARD (N.), général de brigade, était, en 1795, aide-de-camp du général Caffin. Il vint à bout, de concert avec le chef de bataillon Loutil, de s'emparer de Stofflet, et obtint ensuite le grade de général de brigade. Peu de temps après, il fut envoyé dans le Midi, et employé dans son grade; ensuite il commanda à Marseille sous les généraux Willot et Sahuguet. Bientôt il fit soupçonner ses principes, fut accusé de royalisme et destitué le 18 fructidor an 5 (5 août 1797). Il ne tarda pas à reprendre ses fonctions, mais il les perdit de nouveau peu de temps après, et depuis ce moment il n'a pas été remis en activité.

LIÉTARD D'ALSACE-HÉNIN (Pierre-Simon, comte de), fils du marquis François-Joseph d'Alsace, chambellan de l'empereur Joseph II, est né à Neufchâteau, département des Vosges, en 1772, d'une famille noble, ancienne et illustrée. Il entra de bonne heure dans la carrière militaire, était capitaine de cavalerie en 1792, prit alors le parti de l'émigration, et se rendit auprès de *Monsieur*, à Coblentz. Ce prince le nomma officier supérieur (grade de colonel) dans le corps des hommes d'armes à cheval, qui fut licencié après le siége de Maestricht. Rentré en France sous le consulat, il fut nommé chambellan immédiatement après le couronnement de l'empereur Napoléon, devint chevalier de la légion-d'honneur, et accepta en outre le diplôme de comte. Napoléon se plaisait alors à combler de faveurs les émigrés rentrés. Satisfait des services du comte Liétard d'Alsace, il ne l'oublia point à son retour de l'île d'Elbe, et l'appela à la chambre des pairs formée pendant les *cent jours*. Le prince d'Hénin, capitaine des gardes du comte d'Artois, qui fut mis à mort pendant le règne de la terreur, avait institué son proche parent, M. Liétard d'Alsace-Hénin, son légataire universel, par un testament daté du 24 mars 1784. Une contestation judiciaire s'éleva pour l'exécution de ce testament entre le

légataire et MM. Riquet de Caraman. Ces derniers, réclamant la loi qui abolit les substitutions, obtinrent gain de cause pour les immeubles de la succession. Une circonstance assez remarquable de ce procès, fut que le testament olographe du prince d'Hénin, confié à la célèbre actrice Mlle Raucourt, fut retrouvé dans un peloton de fil, où elle l'avait caché pendant tout le cours de la révolution.

LIGER-BELAIR (le vicomte Louis), lieutenant-général de cavalerie, naquit le 11 juillet 1772. Il entra, jeune encore, dans l'état militaire; s'éleva, par son mérite, de grade en grade jusqu'à celui d'adjudant-général, et fit, en cette qualité, la campagne de 1806, où sa bravoure lui mérita la décoration d'officier de la légion-d'honneur. Il se distingua également dans toutes les campagnes qui suivirent, devint général de brigade en 1808, et fut nommé baron et général de division le 31 juillet 1811. A la suite des événemens de 1814, il adhéra aux mesures prises par le gouvernement provisoire; fut nommé par le roi chevalier de Saint-Louis le 27 juin, commandant de la légion-d'honneur le 23 août, et obtint, dans le courant du mois d'octobre, le commandement de la 4me division militaire à Nanci. Le général Liger-Belair ne remplit aucune fonction pendant les *cent jours*, en 1815. Le roi, après son retour, lui donna des lettres-patentes de vicomte, et lui confia, à la même époque, le commandement de la 2me division militaire à Châlons. Il occupe maintenant le commandement de la 5me division militaire, et est grand' croix de la légion-d'honneur et commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

LIGERET-DE-BEAUVAIS (Sébastien), membre du conseil des anciens, né dans le département de la Côte-d'Or, fut destiné par sa famille à suivre la carrière du barreau. Reçu, le 5 juillet 1756, avocat au parlement de Dijon, il portait alors le nom de *Damien*, qu'il fut autorisé à quitter en 1757, pour prendre celui de Ligeret. Ce jurisconsulte jouissait, comme orateur, d'une réputation brillante, et possédait, à l'époque de la révolution, une charge de secrétaire en la chancellerie établie près le parlement de Bourgogne. Il échappa, en 1793, aux proscriptions qui atteignirent un assez grand nombre de ses collègues, et fut, au mois de septembre 1795, nommé au conseil des anciens, par le département de la Côte-d'Or. Ligeret de Beauvais s'y occupa spécialement de l'ordre judiciaire, sur lequel il fit plusieurs rapports. Élu, en 1796, secrétaire du conseil, et président en 1797, il mourut au mois de décembre de la même année.

LIGERET-DE-CHAZEY (François), neveu du précédent, né le 28 octobre 1759, était, à l'époque de la révolution, avocat au parlement de Dijon. Après la suppression de ce corps, il devint juge au tribunal du district de Semur, et au mois de septembre 1791, procureur-syndic du département de la Côte-d'Or. Il fut nommé, presqu'à la même é-

poque, député suppléant de ce département à la convention nationale. En 1793, M. Ligeret remplit les fonctions d'accusateur public près le tribunal criminel de Dijon, et en 1799, il obtint la place de receveur particulier à Semur. Appelé, en 1808, à la sous-préfecture de Tonnerre, il occupait encore cet emploi lors qu'il fut nommé, dans les *cent jours*, en 1815, membre de la chambre des représentans, par le département de l'Yonne. Arrêté après le second retour du roi, par ordre ministériel, M. Ligeret, remis en liberté au bout de quelques mois, n'a point rempli depuis de fonctions publiques.

LIGNE (Charles-Joseph, prince de), naquit à Bruxelles, en 1735, d'une ancienne famille des Pays-Bas; son père et son aïeul étaient tous deux feld-maréchaux au service d'Autriche. Il embrassa l'état militaire, avant d'avoir la force d'en supporter les fatigues; dès l'âge de 8 ans, il avait été témoin d'une bataille, et s'était trouvé dans une ville assiégée. Impatient de signaler son courage, et ne voulant surtout devoir sa fortune qu'à son propre mérite, il était convenu, à 15 ans, avec un capitaine du régiment français de Royal-Vaisseaux, en garnison à Condé, que, dans le cas où la guerre éclaterait, il s'échapperait de la maison paternelle, et s'enrôlerait dans sa compagnie. Enfin, en 1752, on lui permit d'entrer au service; il obtint d'abord un drapeau dans le régiment de son père, et 4 ans après, le brevet de capitaine. Le jeune officier donna des preuves éclatantes de valeur, dès sa première campagne en 1757, et notamment à Breslau et à Leuthen, où il prit le commandement de son bataillon, en l'absence du major. Il contribua, en 1758, à la victoire de Hochkirchen, en s'emparant d'un poste important, ce qui lui valut le grade de colonel. Jamais sa valeur ne fut plus brillante que dans les dernières campagnes de la guerre de *sept ans*. Il s'y fit une réputation méritée, et l'impératrice Marie-Thérèse, en lui annonçant sa nomination à un nouveau grade, lui dit : « En prodignant votre » vie, vous m'avez fait tuer une » brigade, la campagne dernière; » n'allez pas m'en faire tuer deux » pendant celle-ci; conservez-» vous pour l'état et pour moi. » A l'époque du couronnement de Joseph II, il devint général-major et sut plaire à ce prince, qu'il accompagna à son entrevue avec Frédéric II, en 1770. Il en parle dans sa correspondance, et donne des détails très-curieux sur le caractère des deux souverains, et sur les différentes circonstances de leur entrevue. L'année suivante, il fut élevé au grade de lieutenant-général, et devint propriétaire d'un régiment d'infanterie. Dans la guerre de la succession de Bavière, en 1778, il commanda l'avant-garde de Laudon, et quoique cette guerre ait été peu féconde en événemens, il y déploya de nouveaux talens militaires. A la paix, il tourna du côté des lettres l'activité de son esprit; des voyages en Italie, en Suisse et surtout en France, l'occupèrent alors tout entier. Il a-

vait déjà paru avec éclat dans ce dernier pays, en 1759, lorsqu'il y fut envoyé pour faire part à Louis XV de la victoire de Maxen. Dans ce nouveau voyage, il fut encore mieux accueilli, et la reine Marie-Antoinette l'accueillit elle-même avec beaucoup de bonté. Ce fut alors qu'il connut la marquise de Coigny, l'une des femmes les plus spirituelles de ce temps-là. Elle laissa dans l'esprit du prince de Ligne des souvenirs qui le suivirent jusqu'aux rives du Borysthène, d'où il lui adressa des lettres, formant une des parties les plus remarquables de la correspondance imprimée dans ses Œuvres. Le regret qu'il éprouve de vivre loin des Français, y est exprimé à chaque ligne. Mais lorsqu'il est instruit de leurs premiers troubles politiques, c'est alors qu'il s'afflige sincèrement, et que sa prévoyance lui fait redouter pour eux des malheurs encore plus grands. Le prince de Ligne remplissait alors une mission importante en Russie. Dès l'année 1782, il avait été envoyé auprès de Catherine II, et jouissait à la cour de la plus grande faveur. Il obtint de Catherine le titre de feld-maréchal, et une terre en Crimée; elle lui accorda encore la permission de l'accompagner, lorsqu'elle se rendit dans cette contrée avec Joseph II. Le prince de Ligne a fait de ce voyage une description remarquable, et où les portraits d'un grand nombre de personnages distingués par leur haute naissance ou par des qualités supérieures, sont tracés d'une manière aussi originale qu'ingénieuse et piquante. En 1788, il reçut de Joseph II le grade de général d'artillerie, et fut envoyé, muni d'instructions militaires et diplomatiques, auprès du prince Potemkin, occupé du siége d'Oczakow. Cette opération difficile, à laquelle il prit une part très-active, l'exposa aux plus grands dangers; et aucune partie de ses écrits n'offre peut-être plus d'intérêt, que les rapports qu'il en transmit à son souverain. L'année suivante, il partagea avec Laudon la gloire de la prise de Belgrade, à la tête d'un corps de l'armée autrichienne dont il avait le commandement. La révolte des Pays-Bas qui eut lieu à cette époque, le priva un instant de la confiance de l'empereur : on savait que sa fortune et ses affections devaient l'attacher à cette contrée, l'un de ses fils ayant embrassé le parti des insurgés; mais malgré les raisons qu'il pouvait avoir d'abandonner la cause de son prince, il lui resta constamment fidèle, et Joseph II, qui d'abord l'avait mal jugé, appréciant enfin son généreux dévouement, lui dit, à son lit de mort : « Je vous remercie de votre fidélité; allez aux Pays-Bas; faites-les revenir à leur souverain, et si vous ne le pouvez, restez-y : ne me sacrifiez pas vos intérêts; vous avez des enfans. » Le prince de Ligne était loin de céder à de pareils conseils; outre l'éloignement qu'il avait pour les révolutions, les idées religieuses qui faisaient agir les Brabançons n'exerçaient pas sur lui le même empire. Néanmoins les insurgés essayèrent de

l'attirer dans leur parti. Le prince répondit à Vandernoot, leur chef, qu'il se hâtât de se soumettre, pour éviter une *mauvaise fin*. Lorsque après la répression des troubles il se rendit dans cette contrée pour présider les états du Hainaut, il leur parla d'une manière plus claire encore. Il rend compte lui-même d'une séance qu'il présidait. « Je trouvai, dit-il, un reste d'aigreur et » d'indépendance qui me donna » de l'humeur; j'en témoignai un » jour plus qu'à l'ordinaire dans » une assemblée de mes *Pères » conscrits;* et voyant qu'on me la » rendait, je leur dis que, si je » n'avais pas été en Crimée avec » l'empereur Joseph et l'impé» ratrice de Russie, lorsque leur » sotte rébellion éclata, je l'aurais » arrêtée, d'abord en leur parlant » en concitoyen fidèle, zélé et rai» sonnable; et ensuite, si je n'avais » pas réussi, en général autri» chien, à coups de canon sans » boulet, mais qui les eussent fait » mourir de peur. » Nous ne déciderons pas si ces moyens auraient produit le résultat qu'il s'en promettait, mais on reconnaît dans ce peu de lignes son caractère original. N'importe, sa carrière militaire finit avec Joseph II, et jamais il ne monta au poste qu'il eût dû occuper, si le rang, l'expérience et la valeur étaient toujours des titres suffisans pour l'obtenir. Les regrets que le prince de Ligne témoigna de la perte de ce monarque, contribuèrent sans doute aussi à la disgrâce qu'il éprouva sous Léopold. Ce prince paraissant avoir pour système d'éloigner de sa personne tous ceux qui avaient joui de la faveur et de l'estime de son prédécesseur. Au reste, il rentra dans la jouissance de ses biens, dont le priva bientôt après une seconde fois l'invasion des Français. Cette perte lui fut d'autant plus sensible, que ses prodigalités avaient beaucoup altéré sa fortune; mais un chagrin beaucoup plus violent, la mort de son fils aîné, qui eut lieu à la même époque, l'absorba tout entier. Ce jeune homme, distingué par sa valeur, la noblesse et l'amabilité de son caractère, venait de périr sur le champ de bataille, dans la fameuse expédition des Prussiens en Champagne, le 14 septembre 1792. La douleur qu'il en ressentit ne s'affaiblit jamais; tout sembla concourir alors pour l'accabler. Laudon et Lasey étaient morts; il se trouvait au premier rang de l'armée autrichienne, et personne ne méritait plus que lui la confiance de son souverain; il ne l'obtint pas, et les événemens qui suivirent, ne justifièrent pas la préférence qu'on accorda à des personnages plus en crédit. L'inaction à laquelle on le condamna, lui causa un chagrin qu'il ne pouvait ni surmonter ni dissimuler. « Je suis mort » avec Joseph II, » disait-il souvent. Cependant, l'empereur François le nomma, en 1807, capitaine des trabans de sa garde, et feld-maréchal en 1808. On le consultait quelquefois sur les opérations militaires, et il ne cessa pas de présider le conseil de l'ordre de Marie-Thérèse, dont il avait été nommé commandeur après la prise de Belgrade. Il é-

prouva, dans le même temps, quelque amélioration dans sa fortune : lors du règlement des indemnités germaniques, il obtint pour dédommagement de la seigneurie de Fagnolles, près de Philippeville, l'abbaye d'Edelstetten, dont le revenu rapportait plus de 16,000 florins, tandis que Fagnolles n'en produisait que 5,500; et il dut cet avantage à son mérite personnel, et à l'intervention de la France, qui voulut récompenser la prédilection qu'il avait toujours eue pour elle. Réduit à l'inactivité la plus complète, ne pouvant faire usage sur les champs de bataille de ses longues observations à la guerre, il se mit à composer des mémoires où les militaires pussent puiser des leçons utiles. On y chercherait en vain de l'ordre et de la méthode; car, ainsi qu'il le dit lui-même, « il écrit les »choses à mesure qu'elles lui »viennent dans la pensée; » mais comme ses pensées sont souvent irrégulières et incohérentes, que son style est aussi incorrect que prolixe, et que ses principes de tactique ne sont ni assez positifs, ni assez déterminés, on serait tenté d'en abandonner la lecture, si la multiplicité des événemens, la forme piquante et originale sous laquelle il les décrit, ne soutenaient l'attention. Il savait, plus qu'aucun autre général, inspirer à ses troupes l'enthousiasme guerrier. La cour de Vienne sentit enfin cet avantage, et fut sur le point de lui donner le commandement de l'armée d'Italie, en 1796; mais le ministre Thugut fit changer ces dispositions, et crut se venger ainsi des épigrammes dont le prince de Ligne n'avait pas toujours été avare envers lui. La collection de ses Œuvres, malgré les défauts que nous avons signalés, se fait lire avec plaisir, parce qu'on y trouve beaucoup d'anecdotes curieuses, relatives soit aux événemens dont il fut le témoin, et auxquels il a pris part, soit aux grands personnages qu'il a vus de si près. Qui se serait, en effet, permis de dire comme le prince de Ligne: « Les bontés paternelles du bon, »du respectable empereur François Ier, maternelles de la grande »Marie-Thérèse, et quelquefois »presque fraternelles de l'immortel Joseph II; la confiance entière du maréchal Lascy, et presque entière du maréchal Laudon; »la société intime de l'adorable »reine de France; l'intimité de Catherine *le Grand*, mon accès chez »elle presque à toutes les heures; »les bontés distinguées du grand »Frédéric, rendraient mes mémoires bien intéressans. » Ainsi, ses œuvres militaires et sentimentaires, comme il les appelle, ne sont pas, selon lui, des mémoires. Il a fait beaucoup de vers dans différentes circonstances, et surtout pour des aventures galantes qui, quelquefois, compromirent sa dignité : mais il eût été prudent de ne pas les publier; ils n'ont rien ajouté à sa gloire comme écrivain. Le caractère du prince de Ligne fut apprécié partout, même en Autriche, où l'on trouvait moins alors les qualités qui le distinguaient, et il se fit des amis dans tous les pays qu'il parcourut. La prévention toujours fa-

vorable qu'il montre pour les Français, le fit surtout rechercher par eux. Les étrangers qui ne manquaient jamais de le visiter, séduits par les grâces de son esprit et par la politesse de ses manières, éprouvaient une sorte d'admiration en sa présence. Quand les rois se réunirent à Vienne en 1814, ils se firent tous un devoir de l'accueillir avec distinction, et furent enchantés de la vivacité de son esprit et de son intarissable gaieté, qui, malgré ses infirmités et son grand âge, ne l'avaient pas encore abandonné. Ses saillies et ses bons mots étaient, comme autrefois, répétés partout. Voyant les souverains occupés de bals et de fêtes de tous les genres, il disait : « Le congrès *danse*, il ne »*marche* pas; quand il aura épuisé »tous les genres de spectacles, je »lui donnerai celui de l'enterre»ment d'un feld-maréchal.» Il mourut, en effet, le 13 décembre 1814. Le prince de Ligne voulant, selon l'usage, faire un legs à sa compagnie de trabans, il crut lui laisser 100,000 florins en lui donnant la collection de ses manuscrits : ses héritiers, qui en jugeaient autrement, les vendirent, à vil prix, à un libraire; mais le comte de Colloredo, qui le remplaçait dans le commandement des trabans, réclama contre cette vente en faveur de sa compagnie, et cet incident n'empêcha pas, comme on le craignit d'abord, la publication des manuscrits; ils parurent en 1817, à Dresde et à Vienne, en 6 vol. in-8°. Il avait lui-même publié la collection de ses œuvres dans les mêmes villes, en 1807, 30 vol. in-12, divisées en 2 parties. La première comprend : 1° l'*Essai sur les jardins et sur la terre de Bel-Œil, ou coup-d'œil sur Bel-Œil et sur une grande partie des jardins de l'Europe;* c'est la partie la plus soignée de ses écrits. 2° *Dialogues des morts;* 3° *Lettres à Eulalie sur les théâtres;* 4° *Mes Écarts, ou ma Tête en liberté;* 5° *Mélange de poésies; Pièces de théâtre;* 6° *Mémoire sur le comte de Bonneval, sur la correspondance de Laharpe*, etc. La seconde partie ayant pour titre : *Œuvres militaires et sentimentaires*, comprend : 1° *Préjugés et Fantaisies militaires;* 2° *Mémoires sur les campagnes du prince Louis de Bade, sur les campagnes du comte de Bussy-Rabutin, sur la guerre des Turcs, sur les deux maréchaux de Lascy, sur Frédéric II;* 3° *Instruction du roi de Prusse à ses officiers;* 4° *Journal de la guerre de sept ans, de sept mois en 1778, et de sept jours aux Pays-Bas, en 1784;* 5° *Mémoire sur les généraux de la guerre de trente ans;* 6° *Relation de ma campagne de 1788 à 1789;* 7° *Catalogue raisonné des livres militaires de ma bibliothèque.* Il publia aussi, en 1809, un ouvrage de sa composition, sous le titre de : *Vie du prince Eugène de Savoie, écrite par lui-même*, petite supercherie qui avait sa source dans l'espèce de culte qu'il professait pour la mémoire de ce prince. Ceux qui connaissaient la manière du prince de Ligne ne purent s'y méprendre. Cet ouvrage parut d'abord en Allemagne, et fut ensuite imprimé deux fois à Paris dans la même année. Le prince de Ligne a été l'objet d'une foule d'écrits, même de son vivant. Mme de Staël, dès

1809, avait publié : *Lettres et Pensées du maréchal prince de Ligne*, 1 vol. in-8°. C'était un hommage qu'elle rendait aux grâces de son esprit; mais elle aurait dû retrancher d'un recueil qui ne lui avait coûté que la peine de l'extraire de la correspondance de l'auteur, les opinions et les jugemens qu'il avait dès-lors rétractés. MM. de Propiac et Malte-Brun n'ont pas été plus heureux dans les extraits qu'ils ont donnés des ouvrages du prince de Ligne. Ils lui déplurent tellement, qu'il manifesta l'intention d'en faire imprimer un extrait lui-même; la mort le surprit au milieu de l'exécution de ce projet.

LIGNIVILLE (LE BARON DE), maréchal-de-camp, etc., appartient à une famille noble de la ci-devant Lorraine; il portait, à l'époque de la révolution, le titre de comte, et servait, en qualité d'officier, dans le régiment de Condé, dont il fut, en 1791, nommé colonel. En 1792, il obtint le grade de maréchal-de-camp, et le commandement de la place de Verdun, qu'il ne conserva que peu de temps, ayant reçu l'ordre de se rendre à l'armée de M. de La Fayette. Ce général le nomma commandant de Montmédi, et Ligniville s'y trouvait encore lorsque les Prussiens investirent cette place : alors il fit jurer à la garnison de ne la rendre que lorsque l'ennemi aurait ouvert une brèche praticable. Déjà une proclamation énergique avait été adressée par lui aux habitans, contre le fameux manifeste du duc de Brunswick. Lors de la défection de Dumouriez, Ligniville était employé sous ses ordres; quoiqu'il restât à son poste, il n'en fut pas moins arrêté au mois d'avril 1793, en vertu d'un décret rendu sur la proposition d'Albitte. Le 26 du même mois, son collègue Maure demanda la mise en liberté de Ligniville; elle fut accordée après un ajournement de quelques jours. Appelé, au commencement du gouvernement consulaire, à la préfecture du département de la Haute-Marne, il cessa d'en remplir les fonctions en 1802, pour entrer au corps-législatif lors du premier renouvellement. Il fit partie de ce corps jusqu'en 1807. A cette époque, il fut nommé commandant de la légion-d'honneur; quelque temps après il obtint la place d'inspecteur des harras, qu'il conserva jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée peu de temps avant la restauration.

LILIECRANTZ (JEAN, COMTE DE), ministre des finances en Suède, sous le règne de Gustave III, naquit dans ce pays vers l'année 1730, d'une famille obscure, connue sous le nom de Westerman. Les dispositions qu'il montra, jeune encore, pour les sciences économiques, déterminèrent les états du royaume à lui donner une somme qui le mit à même de voyager dans les principaux pays de l'Europe, et de recueillir des renseignemens positifs sur les manufactures et le commerce. Il parcourut successivement l'Allemagne, l'Angleterre, la France et l'Italie; visita toutes les personnes de mérite, capables de l'éclairer sur l'objet de sa mission, et revint dans sa patrie avec un recueil d'observations importantes, qu'il fit paraître en Suède,

dans une suite de mémoires. Lorsque Gustave III monta sur le trône, sa première pensée fut de régénérer les finances; Westerman lui paroissant propre à l'aider dans cette grande opération, le prince lui communiqua son plan et le chargea de le mettre à exécution. Il l'anoblit ensuite sous le nom de Liliecrantz, avec le titre de comte, et le nomma secrétaire-d'état des finances. C'était l'époque où l'Amérique combattait pour sa liberté, et où la Suède, sous les auspices de la neutralité armée, faisait un commerce très-lucratif. Le comte de Liliecrantz sut profiter habilement des circonstances, pour procurer à son gouvernement des matières d'or et d'argent; et par le moyen de la réalisation qu'il vint à bout d'opérer, les anciens papiers furent retirés de la circulation. Depuis ce moment, les nouveaux billets de la banque de Stockholm obtinrent un crédit appuyé sur une base solide, que les guerres dispendieuses, survenues dans les derniers temps, ont pu seules ébranler. Quand le comte de Liliecrantz se retira du ministère des finances, le roi, pour récompenser ses services, le revêtit de la dignité de sénateur, et le sénat ayant été ensuite supprimé, le comte devint président du conseil de commerce, sans perdre néanmoins le titre de sénateur, non plus que le rang qui y était attaché. Il fut en même temps nommé commandeur et chancelier des ordres du roi. Il siégeait aussi parmi les membres de l'académie des sciences de Stockholm, et plusieurs de ses mémoires ont enrichi le répertoire de cette société savante. Il portait sur sa physionomie la douceur de son caractère; ses manières étaient agréables, sa mémoire richement meublée, et il avait une grande connaissance des hommes. Toutes ces qualités réunies rendaient sa société aussi instructive qu'intéressante. Le comte de Liliecrantz savait parfaitement le français, l'anglais et l'allemand, et parlait ces trois langues avec beaucoup de facilité. Il se retira des affaires peu d'années avant sa mort, arrivée en 1815; il a laissé plusieurs enfans qui tous ont embrassé la profession des armes.

LILIEN (LE BARON DE), général autrichien, fut envoyé, dans le mois de décembre 1789, par son gouvernement, à Bruxelles, pour y prendre le commandement à la place du général Schroder. Les habitans se saisirent de sa personne, et ne lui rendirent la liberté que lorsqu'il eut promis sur son honneur de ne pas prendre les armes contre le parti patriotique. Il commanda, néanmoins, dans la campagne de 1792, une division en Champagne, et ne cessa pas d'être employé à l'armée du prince de Cobourg tant que cette armée put tenir la campagne. Le baron de Lilien avait proscrit, en 1791, à Liége, plusieurs journaux comme injurieux aux têtes couronnées et aux monarchies.

LIMAIRAC (N. DE), riche propriétaire, officier de la légion-d'honneur, fut nommé, en 1815, par le département de la Haute-Garonne, à la chambre des députés, dite *introuvable*, et y vota avec la majorité. Réélu après l'ordonnance du 5 septembre 1816,

il a constamment siégé au côté droit. De 1817 à 1818, on l'a vu dans différentes circonstances occuper la tribune. Lors de la discussion sur le *recrutement*, il demanda que les conseils-généraux fussent chargés de la répartition, et exprima le vœu que l'on supprimât les registres de réforme, proposition qui ne parut pas obtenir l'assentiment général. Lors de l'examen du budget à l'article *boissons*, il exposa habilement que, pendant 3 semaines, il s'était vu obligé d'ajourner le projet qu'il avait de déménager, parce que le directeur de son département voulait lui faire payer un droit de circulation, et demanda que, par la suite la loi prévînt cet inconvénient. Ce moyen ingénieux de faire valoir son opinion, parut fixer l'attention de l'assemblée. A l'article *finances*, il s'opposa à ce que le ministre des finances fût autorisé à renouveler, avec les banquiers français, à quelque condition que ce fût, le traité relatif au paiement des intérêts de la dette publique, avant qu'il eût été statué de nouveau, sur cette disposition, par la puissance législative. Les journaux, en 1819, avaient annoncé la mort de M. de Limairac; mais l'honorable député a heureusement démenti cette fausse nouvelle en reparaissant à la chambre, où il a voté avec le côté droit pour les lois d'exception et le nouveau système électoral. Réélu par le même département en 1821, M. de Limairac continue à siéger parmi ses collègues du côté droit.

LIMBOURG-STYRUM (le comte de), lieutenant-général au service des Pays-Bas, d'une famille distinguée de Hollande. Il resta fidèle à la maison d'Orange, et lorsqu'elle disparut, pour ainsi dire, de la scène politique, il se tint dans une retraite absolue. Cependant, en 1809, il en sortit pour siéger au corps-législatif de France, où l'avait nommé le département de l'Yssel-Supérieur. Quelque temps après, l'empereur Napoléon lui donna la croix de la légion-d'honneur. Ces faveurs du gouvernement français ne lièrent point M. Limbourg-Styrum à la cause qu'il paraissait avoir embrassée, et le 17 novembre 1813, on le vit à la tête de l'insurrection qui se manifesta à la Haie, par suite de celle qui avait éclaté à Amsterdam deux jours auparavant. Dans cette occasion, M. Limbourg-Styrum prit le titre de gouverneur pour le prince d'Orange, dont il arbora les couleurs, et poussa même le zèle jusqu'à forcer le général Bouvier-des-Éclats, qui, plein de confiance, était resté sans aucune force militaire, à se réfugier dans le château dit le Binenhorf, et à n'en sortir que par une capitulation. Le roi des Pays-Bas reconnut, en 1815, les services de M. Limbourr-Styrum, en l'élevant au grade de lieutenant-général, et en lui donnant le grand-cordon de l'ordre militaire de Guillaume.

LIMODIN (Charles-Louis), exerçait la profession d'imprimeur au commencement de la révolution. Électeur en 1792, il se défit de son imprimerie, et devint l'un des partisans de Danton. Après la révolution du 9 thermidor an 2, M. Limodin fut nommé membre du bureau central (aujourd'hui préfecture de police). Le parti au-

quel il s'était attaché, et qu'il servait de tout son pouvoir, fut, tout à la fois, attaqué par les royalistes et par les vendémiaristes; M. Limodin prit, contre ces derniers surtout, des mesures extraordinaires. En 1796, des mandats d'amener, qu'il avait lancés contre les ex-conventionnels Froger, La Marre et Neville, le compromirent gravement. Il fut suspendu de ses fonctions, et mandé à la barre du corps-législatif pour y rendre compte de sa conduite. On l'accusa notamment d'avoir provoqué l'avilissement de la représentation nationale, en entreprenant sur la liberté de trois de ses membres. Cette accusation principale était accompagnée de plusieurs autres imputations que Bourdon de l'Oise, qui prit sa défense, parvint à anéantir. Réintégré dans ses fonctions, il se montra dévoué au directoire-exécutif contre la faction dite de *Clichi*, et coopéra ainsi à la journée du 18 fructidor an 5. Nommé vérificateur de la comptabilité intermédiaire en 1798, il quitta cet emploi en 1799, pour passer à la préfecture de police en qualité de chef de division. En 1816, il a été remplacé et mis à la retraite. On a de M. Limodin: *Réflexions sur la police*. Cet ouvrage fut vivement attaqué lors de sa publication par le *Moniteur* du 31 décembre 1796.

LIMOELAN (Joseph-Pierre Picot de), gentilhomme breton et beau-frère du jeune et brave Desilles, fut entraîné fort jeune avec toute sa famille dans la bande de La Rouerie, dont il était devenu l'aide-de-camp. La mort de ce chef le détermina à se retirer en Angleterre, d'où il servit, par ses intelligences dans les départemens de l'Ouest, la cause monarchique. De retour en Bretagne en 1799, il fut employé dans l'armée de George Cadoudal en qualité de major-général. Gravement compromis, en 1802, dans le complot de la machine infernale, et signalé par tous les journaux comme l'auteur de cette horrible invention, il passa aux Etats-Unis d'Amérique, et y embrassa l'état ecclésiastique. On le croit encore dans ce pays

LIMOGES (Antoine), avocat à l'époque de la révolution, il en embrassa la cause avec chaleur, et fut chargé des fonctions d'accusateur-public près le tribunal criminel de la Dordogne. En 1799, l'assemblée électorale de ce département le nomma député au conseil des cinq-cents, où il se réunit aux amis de la liberté. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il cessa ses fonctions législatives, et fut nommé juge au tribunal d'appel du département de la Gironde. Peu de temps après, il renonça à toute fonction publique, pour se livrer exclusivement à sa profession d'avocat près le tribunal de Jarlat. Cependant, en 1816, il fut porté comme candidat à la chambre des députés. Jusqu'à présent, il n'a point été élu.

LIMON (Geoffroy de), contrôleur des finances de la maison d'Orléans, se dévoua à ses intérêts politiques à l'époque de la révolution. Il rédigea les instructions que les bailliages de l'apanage du prince destinaient à leurs députés, et contribua beaucoup à la nomination du prince lui-même. Nommé

maire de la commune du Pont-Lévêque, il fit don à l'assemblée nationale de 182 marcs d'argent. Après ces démonstrations éminemment civiques, M. de Limon sortit cependant de France, et devint à l'étranger un royaliste exalté, au point de publier, en 1796, un écrit tendant à engager le roi de Prusse à entrer dans la coalition contre la France. M. de Limon est mort en Allemagne en 1799.

LIMONADE (le comte de), Nègre, originaire d'Afrique, né à Saint-Domingue, parmi les esclaves de cette colonie. Dans les troubles causés par la révolution, et qui couvrirent de sang les Antilles françaises, ce Noir fut l'un de ceux qui combattirent avec le plus d'ardeur pour l'indépendance d'un pays qu'ils considéraient comme leur véritable patrie. Henri-Christophe, dont il fut le compagnon d'armes, ayant, en 1811, remplacé Dessalines au trône d'Haïti (Saint-Domingue), nomma celui qui est l'objet de cette notice, son ministre secrétaire-d'état et des affaires étrangères, avec le titre de comte de *Limonade*, plantation que le nouveau roi avait érigée en seigneurie lors de son couronnement. Ce ministre, que les ennemis des Noirs ont accusé d'une profonde ignorance, tout en convenant qu'il avait des connaissances dans l'administration et dans la direction des affaires publiques, a montré néanmoins une grande sagacité dans l'exercice de ses fonctions, et la manière dont il s'est exprimé sur des événemens d'une haute importance prouve qu'il avait beaucoup de jugement. Il correspondait avec M. Peltier, auteur de l'*Ambigu*, ouvrage dirigé contre Napoléon. M. Peltier a publié une lettre que lui avait écrite le comte de Limonade, en juin 1814; on y remarque des réflexions dont la justesse n'annonce pas que les facultés intellectuelles des Noirs soient au-dessous de celles des blancs. Nous allons rapporter un fragment de cette lettre : « Les détails que vous » nous donnez, écrivait le comte » de Limonade au rédacteur de » l'*Ambigu*, sur les grands é- » vénemens qui viennent d'avoir » lieu en Europe, et particulière- » ment en France, ont fait beau- » coup de plaisir au roi. S M., » qui avait suivi avec attention la » série des événemens qui se sont » passés depuis la retraite de Mos- » cou, avait jugé que Napoléon, » sans le concours entier du peu- » ple français, par une levée en » masse, ne pourrait jamais faire » face à ses nombreux ennemis, » d'autant plus redoutables qu'ils » étaient instruits par l'expérien- » ce; qu'ils avaient de longues » querelles à venger: que la sû- » reté, l'honneur du trône étaient » compromis; qu'ils avaient senti » la nécessité de se réunir pour » former une masse de forces a- » gissantes à laquelle rien ne pût » résister. S. M. calculant les per- » tes immenses éprouvées par les » Français, les nouveaux sacrifi- » ces qu'il aurait fallu faire, pré- » dit que si Napoléon n'était pas » secondé du peuple, il échoue- » rait immanquablement, etc. » Sur la foi de quelques journaux, le bruit a couru, en 1817, que Henri-Christophe, dans un de

ces accès de fureur auxquels on assure qu'il se livrait souveut, avait tué son ministre des affaires étrangères. Ce bruit ne s'est point confirmé, et des nouvelles arrivées depuis, ont fait connaître que le comte de Limonade vivait, et continuait à posséder la confiance de son souverain, et l'estime de ses compatriotes auxquels sa popularité l'a rendu cher. Cependant, dans la relation des événemens arrivés au Cap-Français, en 1820, où une insurrection générale força le roi Christophe à se donner la mort, on ne voit point figurer le comte de Limonade; mais l'incertitude où l'on est sur son sort, ne provient sans doute que de ce que l'on ne connaît pas son nom primitif, et que l'abolition de la royauté amena nécessairement celle de tous les titres.

LIMOUSIN (JEAN), homme de loi avant la révolution, fut d'abord administrateur du département de la Dordogne, et, en 1791, député à l'assemblée législative. Il prit la défense du général LaFayette, accusé pour avoir demandé la punition des auteurs du mouvement populaire du 20 juin. Après la session de l'assemblée, M. Limousiu ne fut point réélu, et resta étranger aux affaires publiques jusqu'à l'établissement du gouvernement consulaire, qui le nomma sous-préfet de Riberac. Il fut appelé au corps-législatif en 1804, et il a continué d'y siéger jusqu'en 1810. En 1816, il a présidé le collége électoral de Riberac.

LINANGES (LE PRINCE DE), l'un des généraux autrichiens qui firent les premières campagnes contre la république française. Il fut fait prisonnier en 1793. Son gouvernement proposa de l'échanger, ainsi que plusieurs autres officiers de la même nation, contre les représentans livrés au prince de Cobourg par Dumouriez. Levasseur de la Sarthe s'étant opposé à cet échange, la convention passa à l'ordre du jour, et le prince de Linanges, ainsi que le fils du comte de Colloredo et un colonel de hussards autrichiens, fut transféré dans la maison d'arrêt des Orties. Ces prisonniers, sur lesquels, après le 9 thermidor an 2, on exerça une surveillance moins active, parvinrent à s'évader. Il ne paraît pas que le prince de Linanges ait repris du service.

LIND (JACQUES), médecin anglais, connu par plusieurs ouvrages, qui ont été traduits dans différentes langues, est mort à Gosport, le 18 juillet 1794. On a de lui : 1° *Dissertation sur les maladies vénériennes locales*, Edimbourg, 1748, in-4°; 2° *Traité sur le scorbut*, dont M. Savary a donné une traduction française, Edimbourg, 1757, in-8°. Cet ouvrage opposé à celui de Severin-Eugalon, médecin hollandais, sur la maladie scorbutique, renferme des vues nouvelles, qui ont été appréciées par les gens de l'art. 3° *Essai sur les moyens de conserver la santé des marins*, traduit en français, par l'abbé Mazéas, 1757, in-8°; 4° deux *Mémoires* sur les fièvres et les maladies contagieuses, 1763, in-8°; 5° *Essai sur les maladies auxquelles les Européens sont exposés dans les pays chauds*, 1768, in-8°. C'est dans cet ouvrage qu'il a

cherché à déterminer combien de temps les émanations marécageuses peuvent rester dans le corps de l'homme, sans que les symptômes de la fièvre paraissent. Il existe encore de lui, dans le *Magasin universel* de Houdam, plusieurs écrits sur son art, entre autres : 1° *Mémoire sur l'efficacité de l'éther sulfurique, pour déplacer la goutte de l'estomac;* 2° *Remarques sur la prétendue influence de la lune sur les fièvres ;* 3° *sur l'Efficacité du mercure dans le traitement des maladies inflammatoires, et de la dyssenterie ;* 4° *Observations sur des hydatides, traitées avec succès par le mercure ;* 5° *Proposition pour remédier à la privation de l'eau douce en mer.*

LINDBLOM (Axel), naquit en 1747, dans la province d'Ostrogothie, en Suède, fit d'excellentes études à l'université d'Upsal, et fut ensuite chargé d'une éducation particulière en Livonie. A son retour en Suède, il remplaça, comme professeur de belles-lettres et de politique, le savant Jean-Jhre, l'un de ses maîtres. Le succès de ses cours le fit connaître de Gustave III. Lindblom ayant pris les ordres, ce prince le nomma, en 1789, évêque de Linkœping. La même année, Lindblom, qui occupait la première dignité de l'église de Suède après l'archevêque d'Upsal, remplaça ce prélat, alors absent, comme orateur de l'ordre du clergé à la diète. L'évêque de Linkœping s'y prononça en faveur de l'autorité royale, et quelque temps après, il fut élevé à la dignité d'archevêque d'Upsal. En 1810, le roi Charles XIII l'envoya à Elseneur pour y recevoir la profession de foi, comme luthérien, du maréchal français Bernadotte, nommé prince royal de Suède, et aujourd'hui roi sous le nom de Charles-Jean. Ce fut ce même prélat qui sacra ce prince en 1818. Lindblom mourut au commencement de 1819; il est auteur d'un *Dictionnaire latin-suédois*, et a fait imprimer à Linkœping un *Journal théologique*, dans lequel nous conseillons à certains prêtres catholiques de puiser des principes de tolérance.

LINDEN (Jean Vander), célèbre jurisconsulte hollandais, s'est fait une grande réputation par son *Traité sur la pratique judiciaire, ou la Procédure en matière civile et criminelle devant les cours de justice en Hollande*, Leyde, 1794, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, qui manquait à la jurisprudence hollandaise, a fait autorité devant les tribunaux du pays jusqu'à l'époque où le *Code Napoléon* y fut introduit. Il a même été traduit et publié dans la colonie de Demerary en Amérique, où il a force de loi. C'est à M. Vander Linden qu'on doit le *Code Napoléon adapté au royaume de Hollande*, ainsi que le *Code pénal*. C'est encore lui qui, après la réunion de la Hollande à l'empire français, a donné la traduction du *Code Napoléon* et du *Code de Commerce*. Cet avocat est en outre auteur des ouvrages suivans : *Supplementum commentarii J. Vœtii ad Pandectas*, Utrecht, 1793, 1 vol. in-fol.; *Manuel du commerçant; Traité sur le notariat en France ; la Vie de Bonaparte*, 1802, 2 vol.; *Causes célèbres de justice en Hollande*, Leyde, 1803, 1 vol., ouvrage très-

estimé, mais qu'on regrette de voir réduit à un seul volume. M. Vander Linden a aussi traduit plusieurs ouvrages nouveaux.

LINDET (Jean-Baptiste-Robert), connu sous le nom de Robert Lindet, frère de Thomas Lindet, procureur-syndic du district de Bernay. Nommé député de l'Eure à l'assemblée législative, il fut ensuite député à la convention, se déclara contre le parti de la *Gironde*, vota la mort de Louis XVI, et fut membre du comité de salut public, en remplacement de Jean Debry. On l'envoya dans les départemens du Calvados, de l'Eure et du Finistère, où, de l'aveu même de ses ennemis, Lindet se conduisit avec beaucoup de modération. Une grande habileté, la connaissance des ressorts secrets du gouvernement, une patience infatigable, une perspicacité rare dans les travaux des comités, distinguaient M. Robert Lindet. Il resta neutre, dans la journée du 9 thermidor. Mais élevant la voix, quand il s'aperçut que le projet des ennemis de la république était de se défaire successivement de tous les anciens membres des comités de gouvernement, il demanda qu'au lieu d'isoler les prévenus, on les jugeât tous à la fois. Dénoncé à la suite des journées de prairial, par Lehardy, Dubois-Crancé et Gouly, il trouva des défenseurs nombreux et ardens. Les villes de Nantes, du Havre et de Caen envoyèrent des adresses en sa faveur. Il fut décrété d'arrestation, puis amnistié; impliqué de nouveau dans la conjuration Babeuf, il fut condamné par contumace et acquitté en 1797. Le directoire le força d'accepter, après le 30 prairial, le ministère des finances qu'il garda peu de temps, et dont il fut éloigné par suite de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Dans ces jugemens souvent légers, et quelquefois indiscrètement recueillis, qui ont paru sous les titres de *Mémoires; Souvenirs*, etc., de *Napoléon*, l'on fait dire à ce dernier, que *Lindet, sans de vastes connaissances en finances, était cependant un homme probe.* Dans le compte rendu par Dubois-Crancé à la convention nationale, de sa mission depuis le 3 mai jusqu'au 12 octobre 1793, on lit : « Que M. Lindet désapprouva toute démarche offensive contre la ville de Lyon. » Chargé de la pacification des 9 départemens coalisés en Bretagne et en Normandie, il sut rétablir la tranquillité dans cette partie de la république, et s'offrit pour garant de la paix. Les membres de la municipalité de Conches furent ensuite mis en jugement, et accusés d'avoir fourni tous les boulets d'une forge à l'armée de la coalition. La promesse d'amnistie qu'avait faite M. Lindet se trouvait ainsi rompue. Lui-même se présenta, défendit les hommes qui s'étaient confiés à sa foi, lutta long-temps dans la convention, et par un courage trop rare à cette époque, sauva les accusés, et obtint qu'il fût sursis au jugement de tous les procès relatifs au fédéralisme. Ces faits contredits par Louvet, dans un pamphlet intitulé *Lettre à ma femme*, furent consignés dans le *Rapport* de Courtois dans le

Moniteur (an 3), et dans le rapport de Dubois-Crancé. M. Lindet vit, depuis le 18 brumaire, dans la retraite la plus absolue. Savant en jurisprudence et en administration, doué d'un esprit fin et profond, l'un des plus grands travailleurs des comités de gouvernement, habile à débrouiller les matières les plus épineuses, et à porter la lumière de l'analyse dans le labyrinthe des affaires et des intrigues, il a souvent sacrifié son amour-propre au succès de ses travaux; et il est plus aisé de juger la portée de son esprit, que d'apprécier exactement ses actes, ses œuvres et son influence.

LINDSEY (Théophile), ministre de l'église anglicane, fondateur de la secte religieuse des *Unitaires*, naquit à Middlewhich, dans le Cheshire, en 1723. Des études brillantes au collége de Saint-Jean à Cambridge, et des mœurs pures, lui firent obtenir promptement son admission dans l'état ecclésiastique, et successivement des bénéfices dans les comtés d'York, de Dorset et de Catterick, dans l'Yorkshire; mais des scrupules religieux lui firent résigner ce dernier bénéfice, parce que, dit-il dans son apologie, « il craignait de perdre la paix » intérieure et l'espoir de la miséricorde de Dieu. » Privé de toutes ressources par suite de ce désintéressement chrétien fort peu commun, il refusa encore non-seulement la place de chapelain du duc de Northumberland, vice-roi d'Irlande, mais encore une modique pension que l'épouse de ce seigneur lui offrait sur les revenus du gouvernement du vice-roi. Lindsey se rendit à Londres, et y forma une secte religieuse qui est devenue célèbre sous le nom d'*Unitairès*, et qui fondait sa croyance sur un Dieu véritable, en adoptant les réformes introduites par le docteur Clarke dans la liturgie de l'église anglicane. Les sectaires tinrent d'abord leurs assemblées, en 1774, dans une maison qu'ils louèrent à cet effet, et ensuite, en 1778, dans une chapelle particulière qu'ils firent construire dans Essex-Street, où Lindsey exerça son ministère pendant 20 ans. Son beau-frère, le docteur Desney, qui lui avait été adjoint pendant plusieurs années, lui succéda lorsqu'il abandonna ses fonctions à cause de son grand âge. Lindsey mourut, en 1808, dans sa 86[me] année, honoré de l'estime générale. Aux plus touchantes vertus, il joignait une charité sans bornes. Un de ses amis lui ayant légué une fortune considérable, Lindsey la distribua tout entière aux indigens, à qui il ne cessa de prodiguer tous les secours qui dépendaient de lui. Il a publié un très-grand nombre d'ouvrages; nous citerons les principaux : 1° *Apologie pour résigner la cure de Catterick*, 1774, in-8°; 2° *Livre de prières*, d'après les réformes du docteur Clarke, à l'usage de la chapelle d'Essex-Street, avec des hymnes, 1774, in-8°; 3° *Adresse d'adieu aux paroissiens de Catterick*, 1778, in-8°; 4° *Dissertation sur l'évangile de saint Jean et sur les prières adressées à Jésus Christ*, 1779, in-8°; 5° *Catéchisme, ou Recherches concernant le seul vrai Dieu et l'objet du culte*, 1781, in-8°; 6° *Essai historique sur l'état de la doctrine et du culte des Unitaires*, 1783, in-8°;

7° *Examen des preuves alléguées par M. Robinson, en faveur de la divinité de Jésus-Christ*, 1785, in-8°; 8° *Liste de leçons et d'interprétations fausses des Écritures;* 9° *Vindiciæ Priestlionæ, ou Adresses aux étudians d'Oxford et de Cambridge*, 1788-1790, 2 vol. in-8°; 10° *Conversations sur le gouvernement divin, montrant que toutes choses viennent de Dieu, et sont pour Dieu en faveur de tous;* 11° enfin, *Considérations sur la nécessité de réviser la liturgie, par un protestant d'accord avec lui-même.*

LINWOOD (MISS), connue par son art à imiter les tableaux et gravures par le travail de l'aiguille, est née dans le comté de Warwick, et s'est fixée à Leicester avec sa mère, maîtresse de pension. Le talent tout-à-fait nouveau de Mlle Linwood a, depuis long-temps, fixé sur elle l'attention publique. En 1782, une de ses amies lui ayant adressé une très-belle collection de gravures en couleur, miss Linwood fut si frappée de l'effet de ces gravures, qu'elle résolut de les reproduire à l'aiguille, et elle y parvint après de nombreux essais avec un art qui rend l'illusion parfaite. Ses ouvrages présentés à l'impératrice de Russie, lui acquirent la protection de cette princesse. Les succès que miss Linwood avait obtenus, la déterminèrent à entreprendre l'imitation de plusieurs tableaux de grands maîtres. Elle étudia, en 1785, Le Guide et Reynolds, et soumit son travail à la société pour l'encouragement des arts, qui lui vota une médaille avec cette inscription : « Excellentes imitations de peintures en ouvrages faits à l'aiguille. » Malgré ce rare talent et l'estime qu'il inspira à tous les amis des arts, elle ne fut point admise à l'académie royale, parce qu'un des statuts de ce corps s'oppose à la réception de toute personne dont les ouvrages ne sont point originaux. Pour dédommager miss Linwood de ces rigueurs académiques, on a fait construire dans Leicester-square des salles destinées à recevoir ses productions. Tous les poètes de son pays se sont empressés de lui offrir les tributs de leurs muses.

LINDT (N. DE), lieutenant-général saxon, fit partie du contingent que l'électeur de Saxe fournit en 1793 aux armées des puissances coalisées contre la France, et se réunit à l'armée prussienne. Il fit, dans plusieurs circonstances, preuve d'intelligence et de valeur, et se distingua particulièrement au combat de Kaiserlautern, ce qui lui fit obtenir du roi de Prusse la décoration de l'ordre de l'Aigle-Rouge. En 1796, il fut encore chargé de commander le contingent saxon qui vint se réunir à l'armée de l'archiduc Charles, et soutint sa réputation militaire dans plusieurs affaires, notamment au combat de Wetzlar. On n'a point cité ce général dans les guerres qui ont eu lieu depuis.

LINGARD (JOHN), prêtre catholique anglais, connu par plusieurs écrits en faveur de sa communion, contre les attaques des écrivains protestans. Dans ces discussions, auxquelles ont pris part plusieurs personnes de mérite, cet ecclésiastique a montré beaucoup d'adresse, mais en même temps beaucoup d'animosité

contre l'évêque de Durham, à cause de son mandement de 1806 au clergé. Il a fait paraître : 1° *la Loyauté catholique vengée dans une série de lettres qui ont paru d'abord dans le Journal de Newcastle*, 1805, in-12; 2° *Remarques sur un mandement adressé au clergé de Durham* (par Shute, évêque de Durham), 1807, in-12; 3° *Justification des remarques sur une adresse de l'évêque de Durham, contenant une réponse à la lettre d'un ecclésiastique du diocèse de Durham, une réplique aux observations des révérends Thomas, Le Mesurier, et Faber, avec quelques observations sur la manière la plus commune d'interpréter l'Apocalypse*, 18 8, in-12; 4° *Antiquité de l'Eglise saxonne*, 1809, 2 vol in-8°; 5° *Documens sur les sentimens des catholiques anglais du premier siècle, à l'égard de la puissance papale*, 1812, in-8°; 6° *Revue de quelques écrits anti-catholiques*, 1813, in-8°.

LINGUET (Simon-Nicolas-Henry), avocat et publiciste, naquit à Reims, le 14 juillet 1736. Son père, fils d'un cultivateur, avait été professeur de seconde, au collége de Navarre à Paris, et l'éducation du jeune Linguet fut soignée. Ses études finies, il s'attacha à un seigneur étranger qui l'emmena en Pologne. A sa rentrée en France, il se rendit à Lyon, où il chercha à établir une fabrique d'une espèce de savon de suif, fait à froid, dont il avait trouvé le secret; mais il ne put réaliser son entreprise, faute de fonds. Il retourna à Paris, où s'étant lié avec Dorat, et plusieurs autres gens de lettres, il fut présenté à d'Alembert, qui devint son ami et lui fit obtenir la place de secrétaire du prince de Beauvau. Le prince et son secrétaire partirent pour l'Espagne. Linguet apprit la langue de cette nation, ce qui lui permit de traduire quelques pièces du théâtre espagnol. Il avait déjà publié plusieus ouvrages. *Le Siècle d'Alexandre*, composé à l'imitation du *Siècle de Louis XIV*, fut lu avec avidité, parce qu'il contenait des idées neuves, et une censure hardie d'anciennes opinions accréditées par les noms de Bossuet, de Rollin et autres auteurs de réputation. *Le Seizième Siècle* méritait d'être accueilli et il le fut. Par ces deux ouvrages, et quelques autres opuscules, Linguet avait acquis de la renommée, et il crut devoir prétendre à l'honneur de faire partie de l'académie française; mais d'Alembert ne se montra pas disposé à favoriser cette ambition. Et quand Linguet eut perdu l'espoir d'être reçu académicien, il déclara au premier corps littéraire de France une guerre qui a duré tant qu'il a vécu. Les académiciens ne furent pas toutefois les seuls exposés à ses attaques; les économistes, et presque toutes les classes d'écrivains, partagèrent le même sort : de là, tant d'ouvrages polémiques sortis de sa plume, tels que *les Docteurs modernes*, la *Théorie du libelle*, *la France plus qu'anglaise*, etc. Il composa une tragédie intitulée *la Mort de Socrate*, qui n'eut aucun succès, et il est difficile de trouver aujourd'hui des exemplaires de cette pièce, parce que l'auteur en sup-

prima dans le temps la plus grande partie. La carrière des lettres ne lui offrant pas assez de ressources, il crut devoir suivre celle du barreau. Après avoir obtenu, à Reims des lettres de licencié en droit, il revint à Paris pour y exercer la profession d'avocat; mais il fallait auparavant qu'il fût inscrit sur le tableau des avocats au parlement, et il éprouva à ce sujet de très-grandes difficultés. Peu occupé dans les commencemens de son entrée au barreau, Linguet vida son portefeuille. Il en sortit d'abord l'*Histoire impartiale des Jésuites*, qui eut l'honneur d'être brûlée, par arrêt du parlement, au pied du grand escalier. Il publia ensuite les *Révolutions de l'empire romain*, où il excuse les tyrans de Rome, et calomnie les empereurs vertueux. La honteuse conséquence du système qu'il y développa, est que l'esclavage des peuples est nécessaire. A cet ouvrage, il fit succéder la *Théorie des lois*, dans laquelle, si l'on en excepte quelques justes critiques, et quelques pages bien pensées et bien écrites, il attaque, en forcené, les principes fondamentaux de la société, que l'on trouve si éloquemment retracés dans les ouvrages immortels de Platon, de Cicéron, de Bacon, de Montesquieu. A son apparition, la *Théorie des lois* acheva de mettre son auteur au rang des écrivains à paradoxes, et l'abbé Morellet avait déjà répondu à la *Théorie du libelle*, par la *Théorie du paradoxe*. Tout-à-coup, Linguet sembla abandonner la littérature, pour s'attacher aux occupations du barreau. Il n'avait encore plaidé de causes célèbres, que celle de son début, comme défenseur de l'infortuné chevalier de La Barre, lorsqu'en 1770, deux événemens politiques, dont le premier a pu avoir quelque influence sur la révolution de France, offrirent à Linguet l'occasion de développer d'une manière éclatante ses talens oratoires. Le roi ayant ordonné la mise en jugement du duc d'Aiguillon, son commandant en Bretagne, qui, après avoir fait des règlemens vexatoires, avait précipité dans des cachots le vertueux La Chalotais, et une partie des magistrats de Rennes, l'affaire fut portée au parlement de Paris. Le duc d'Aiguillon, contre lequel s'élevait un cri universel, avait besoin d'un avocat capable de montrer du zèle et de l'énergie dans sa défense; il choisit Linguet. Celui-ci n'épargna rien pour justifier cette confiance et augmenter sa célébrité. Il se livra à un travail considérable, et les mémoires qu'il publia annoncent tout ce qu'ils ont coûté de veilles et de patience. Il n'était pas parvenu cependant à pallier les torts de son client, et le parlement avait acquis la preuve nécessaire pour prononcer sa condamnation, lorsque le roi, sollicité et trompé, sans doute, par le chancelier Maupeou et Mme Du Barry, se détermina par l'un de ces coups d'autorité, trop fréquens alors de la part du gouvernement, à suspendre la procédure. Non-seulement le cours de la justice fut arrêté, mais toute la procédure fut enlevée du greffe; et comme un coup d'au-

torité en entraîne toujours d'autres, bientôt le parlement fut cassé, et il en fut créé un nouveau, qui fut composé des créatures de Maupeou. Linguet se décida sans peine à exercer sa profession près du nouveau parlement, qu'on appela, par dérision, du nom du chancelier son protecteur, et pendant 4 ans que le *parlement-Maupeou* exista, presque toutes les causes extraordinaires, soit par leur nature, soit par la qualité des personnes, lui furent confiées. Il eut à défendre le comte Morangiès, accusé d'une escroquerie de 100,000 écus. Toute la noblesse sembla prendre parti pour le comte, dont les adversaires étaient roturiers. On prétendit, dans le temps, que le comte de Morangiès avait été favorisé par le nouveau parlement, et que son rang et ses intrigues n'avaient pas peu contribué au succès qu'il obtint. Quoi qu'il en soit, le premier plaidoyer que Linguet prononça pour lui est la meilleure de ses compositions judiciaires, et elle est regardée comme un chef-d'œuvre. C'est de l'époque de ce procès que datent les démêlés sérieux de Linguet avec l'ordre des avocats, démêlés qui n'ont pu encore être bien éclaircis. Linguet, rayé du tableau, se livra à la rédaction d'une feuille périodique intitulée *Journal de politique et de littérature*. Ce fut une occasion pour lui de donner de l'éclat à ses griefs contre le barreau, et de chercher à intéresser en sa faveur l'opinion publique. L'avénement de Louis XVI au trône fit rétablir l'ancien parlement; Linguet s'y rendit opposant à l'arrêt du *parlement-Maupeou*, qui avait prononcé sa radiation. Il eut dans cette circonstance le succès qu'il s'était promis, et l'arrêt qu'il attaquait fut annulé. Dans ces entrefaites, Linguet accusa et signala tellement au public son confrère Gerbier, que cet orateur célèbre se vit dans la nécessité de publier une justification à laquelle Linguet ne manqua pas de répondre aussitôt avec toute l'énergie de son esprit satirique. Ce n'est pas néanmoins cette querelle qui lui attira de nouveau l'animadversion de son ordre, mais un écrit intitulé : *Supplément aux observations de M. Linguet, avocat de la comtesse de Béthune.* Linguet mandé devant plusieurs assemblées de l'ordre se rendit à la dernière, avec sa cliente vaporeuse, et un cortége de *Morangistes*, c'est-à-dire de cliens du comte Morangiès, tous gens perdus de dettes. Ayant cherché en vain à rendre l'assemblée tumultueuse et à faire remettre la délibération au lendemain, il fut rayé une seconde fois du tableau, et cette décision fut confirmée par un arrêt du nouveau parlement, sans que Linguet eût été entendu, ni même appelé à l'audience. Résolu de se pourvoir au conseil, il alla lui-même à Choisy présenter sa requête au roi, qui la remit à M. de Malesherbes pour en faire son rapport; mais le ministre, respectant la discipline de l'ordre des avocats, ne fit rien statuer sur ce recours; ainsi se terminèrent de fameux et longs débats que nous ne faisons qu'indiquer. Après sa dernière élimination du barreau, Linguet continua le *Journal de politique et de littérature*, qu'il avait commen-

cé en 1774; mais ce journal, où l'académie française, le parlement, le barreau étaient tour-à-tour attaqués de la manière la plus violente, et où les ministres mêmes n'étaient pas ménagés, fut supprimé par ordre du garde-des-sceaux, Hue de Miroménil. Linguet ayant ainsi perdu à peu près ses seuls moyens d'existence, se détermina à voyager et se rendit à Ferney. Voltaire, qu'il avait indisposé par ses déclamations contre ses confrères de l'académie, le reçut avec une politesse que lui inspirait la crainte de s'en faire un ennemi. Linguet resta trois jours chez le vieux philosophe, qui déclare dans sa correspondance, « qu'il l'avait eu sur »les épaules comme un fagot d'épi»nes, et qu'il n'avait pas eu la for»ce de le secouer, tant il crai»gnait, en le jetant à terre, d'en »être déchiré. » Linguet alla à Genève, et de là en Suisse. Dans un de ces accès d'humeur, il y écrivit contre les ministres de France une lettre où la plupart étaient couverts de ridicule et de honte. Cette diatribe parvint à Voltaire, qui dit après l'avoir lue : « Cet homme est pire »que l'Arétin. » De la Suisse, Linguet passa en Angleterre, où il commença ses fameuses *Annales politiques et littéraires*. Ce journal eut un très-grand succès, quoique l'auteur s'y occupe sans cesse de lui et semble vouloir forcer le lecteur à s'en occuper. Après être resté assez long-temps en Angleterre, Linguet chercha à rentrer en France, et écrivit à cet effet une lettre de soumissions au ministre de Vergennes, qui eut assez de générosité pour accueillir la demande de Linguet, à condition toutefois qu'il ne résiderait pas dans la capitale, et qu'il promettrait d'être plus modéré dans sa critique. Linguet revint à Paris, mais il s'aperçut bientôt qu'il était de la prudence de s'en éloigner. Il erra de pays en pays, toujours acccompagné d'une de ses anciennes clientes. Enfin il s'arrêta à Bruxelles, où il continua ses *Annales politiques et littéraires*, avec plus de violence que jamais, particulièrement contre les philosophes. Pour donner à sa critique un caractère plus respectable, il crut devoir demander au pape Clément XIV le droit de l'exercer; mais le cardinal de Bernis, qu'il avait choisi pour son protecteur auprès du souverain pontife, ne fit que rire des prétendues catholiques intentions de Linguet, dont le seul but était de mettre tout en œuvre pour assouvir sa haine contre un parti dont il n'avait jamais éprouvé que les dédains. Il savait d'ailleurs qu'il lui suffisait d'attaquer ouvertement les opinions dominantes pour faire rechercher ses écrits. Le système des économistes était en grand crédit; Linguet s'en déclara l'adversaire, et il associa à ses travaux Mallet-du-Pan. Quoique l'un fût à Bruxelles et l'autre à Genève, ils ne formaient entre eux qu'un même tribunal, avec cette différence que Mallet-du-Pan écrivant *incognito* gardait un profond secret sur ses jugemens, et que Linguet les mettant sous son nom s'en rendait responsable. Linguet citait à ce tribunal, les académies et les académiciens, les ministres et les actes de leur administration, les rois et l'usage qu'ils faisaient de leur puissance, enfin les parlemens

qu'il peignait comme une agrégation de *robinocrates*, et à qui il imputait, et les révoltes de tous les ordres de l'état pendant la ligue, et les scandales de la fronde, et la plupart des troubles publics. Celui qui se plaignit le plus amèrement de cette critique fut le duc de Duras, dont tous les grands seigneurs soutinrent la cause. Dans ces entrefaites, Linguet arriva à Paris. Il fut arrêté et mis à la Bastille. Après 20 mois de détention, il recouvra la liberté, à condition qu'il se retirerait à Rethel-Mazarin, et qu'il se ferait oublier. Mais, le lendemain même de sa sortie de la Bastille, il demanda à exécuter l'expérience d'une très-importante découverte qu'il assurait avoir faite sur la propagation de la lumière pendant qu'il était enseveli dans les ténèbres de sa prison. Ensuite, au lieu de se rendre à Rethel, il retourna en Angleterre, où il ne tarda pas à réveiller l'intérêt de ses lecteurs, en publiant des *Mémoires sur la Bastille*, dans lesquels il osa dévoiler le premier le régime de cette prison d'état. Il reprit ensuite ses *Annales* qui avaient été long-temps interrompues; mais le gouvernement français étant parvenu à le forcer à une plus grande circonspection, son journal tomba dans une sorte de discrédit. Dès-lors, Linguet se jeta dans une spéculation de librairie. Il proposa une édition des œuvres de Voltaire, qui serait, disait-il, purgée du venin de la philosophie. Il ne trouva point de souscripteurs. L'attention publique se ranima en sa faveur lorsqu'on entendit parler de l'Escaut. L'empereur Joseph II et la Hollande étaient en discussion au sujet de la navigation de ce fleuve, et la guerre était près d'éclater. Linguet, dans un numéro de ses *Annales*, discuta cette affaire, pour ainsi dire, en jurisconsulte et avec une sorte de solennité. Il trouva qu'il était ridicule que les Hollandais eussent mis l'*Escaut à la Bastille*, c'est son expression. Joseph II fut flatté de ce que, dans cette circonstance, l'auteur des *Annales* avait écrit en sa faveur. Il se déclara le protecteur de Linguet, qui, de Londres, s'empressa de se rendre à Vienne, où il fut accueilli comme un homme dont le nom déjà excitait la curiosité. Il reçut plusieurs sommes de l'empereur, et fut, en outre, autorisé, par ce monarque, à faire imprimer ses *Annales* et ses autres ouvrages dans ses états. Il intercéda même auprès de Louis XVI, qui permit à Linguet de rentrer en France, et d'exercer l'action qu'il prétendait avoir contre le duc d'Aiguillon, pour l'avoir défendu; mais le parlement, devant qui l'affaire fut plaidée avec éclat pendant plusieurs audiences, ne lui accorda, des 50,000 francs qu'il réclamait, que la moitié de cette somme, ainsi qu'elle lui avait été précédemment offerte de la part de son client. Après avoir encore occupé le public par deux autres procès qu'il suscita successivement à Panckoucke, son ancien imprimeur, et à Lequesne, son ancien agent et le distributeur de ses *Annales* à Paris, Linguet retourna à Bruxelles, où il continua la publication de cette feuille sous la protection de Joseph II, qui ne tarda pas à se repentir d'avoir accueilli

l'auteur dans ses états. En effet, lors de la révolution du Brabant, Linguet s'attacha à servir, par sa plume, l'insurrection des Brabançons qui voulaient secouer le joug de l'Autriche, et s'étant attiré, par cette conduite, l'animadversion de l'empereur, il fut forcé de rentrer en France. Là, après avoir soutenu, par divers écrits, Vandernoot et son parti, il osa représenter Joseph II comme le plus infâme des tyrans. « Je l'ai abhorré, dit-il, avec autant de candeur » que je l'avais chéri. » Lorsque les états-généraux de France furent convoqués en 1789, Linguet exerça plus que jamais la censure sur les hommes et sur les choses, mais toujours avec cette passion et cette fluctuation d'idées qui le caractérisaient. Celui des membres de l'assemblée nationale qui échauffa le plus souvent sa bile fut Barnave. Il s'était attiré la haine de Linguet, parce qu'il fut un des premiers de cette assemblée qui excitèrent les murmures et les huées contre lui lorsqu'il vint s'y ériger en avocat, et plaider pour l'assemblée coloniale de Saint-Marc, dont l'assemblée constituante avait censuré les opérations. Il paraît que Linguet aurait voulu trouver, dans les assemblées législatives, une arène où il se serait plu, comme dans l'ancien parlement, à combattre, en audacieux gladiateur, pour ou contre d'illustres parties. Il se vengea de l'indifférence et du dédain que lui avait témoignés l'assemblée nationale, en l'attaquant avec les mêmes armes dont il s'était servi autrefois contre le parlement. Prévoyant, sous la convention nationale, les effets du règne de la terreur, Linguet avait quitté Paris pour aller vivre à la campagne avec plus de sécurité; mais ses précautions furent vaines. Il fut arrêté à Mareu, département de Seine-et-Oise, et traduit devant le tribunal révolutionnaire. Il avait soutenu autrefois dans l'un de ses pamphlets, que « le pain considéré comme nourriture, est une » invention dangereuse et très-nuisible, et que c'est le luxe seul qui » nécessite cette nourriture. » Aussi, l'un des chefs de l'accusation portée contre lui fut d'avoir calomnié le pain, et il fut condamné à mort le 9 messidor an 2 (27 juin 1794), « pour avoir encensé, dans » ses écrits, les despotes de Vienne » et de Londres. » Il marcha à l'échafaud avec sérénité et courage. Son testament a été cassé pour vice de forme. Les principaux ouvrages de Linguet ont été suffisamment rappelés dans le cours de cette notice. Il nous reste seulement à indiquer parmi ses nombreuses productions : 1° son *Essai philosophique sur le monachisme*, 1776, in-8°; 2° *la Cacomonade*, nom sous lequel il désigne cette honteuse maladie qui attaque les sources de la génération. Le dictionnaire critique, littéraire et bibliographique de M. Peignot, attribue aussi à Linguet : *le Procès des trois rois, Louis XVI, de France-Bourbon; Charles III, d'Espagne-Bourbon; et Georges III, d'Hanovre, fabricant de boutons; plaidé aux tribunaux des puissances européennes;* par appendix, *l'Appel au pape*, Londres, 1781, in-12. Il a paru sur Linguet plusieurs jugemens depuis sa mort

et même durant sa vie. Les principaux faits de cette notice sont recueillis d'un *Essai sur la vie et sur les ouvrages de Linguet*, publié, en 1809, par F. M. G. Z., dans lequel se montre un esprit de justice et de vérité, malheureusement obscurci par les opinions parlementaires et des sentimens anti-philosophiques.

LINIERS-BREMONT (DON SANTIAGO), naquit à Niort vers 1760, et entra dans la marine espagnole, après avoir servi dans l'ordre de Malte. Parvenu au grade de capitaine de vaisseau, il fut envoyé en mission à Alger, et ensuite sur le continent de l'Amérique méridionale. Il obtint alors le grade de contre-amiral et le commandement des chaloupes canonnières établies sur les côtes pour la défense des colonies. Cette mesure ne put empêcher la prise de Buénos-Ayres, par les Anglais, en 1806; mais Liniers forma aussitôt le projet de reprendre cette ville. Il quitta à cet effet la colonie du Saint-Sacrement, où il s'était retiré, alla organiser ses forces à Monte-Video, et s'embarqua sur sa flottille avec 600 hommes. Quelques autres troupes se joignirent à lui, et il marcha sur Buénos-Ayres, dont il somma le commandant (le général anglais Beresford) de lui ouvrir les portes. Sur son refus, de Liniers attaqua, et entra de vive force dans la ville, qui alors capitula. Ce fait d'armes lui valut le grade de capitaine-général de la province de Rio de la Plata. C'est en cette qualité qu'il reçut, en 1808, M. Jeassenet, envoyé par l'empereur Napoléon, pour lui annoncer la révolution d'Espagne, et traiter avec lui de la soumission de l'Amérique espagnole à la nouvelle dynastie. Liniers n'ignorait rien des événemens qui s'étaient passés dans son pays, et sa situation n'en était que plus embarrassante. Dans l'incertitude où il était, il répondit « que la ville de Buénos-Ayres se distinguerait toujours par son attachement à son légitime souverain, et qu'il recevrait des secours, consistant en armes, munitions et troupes espagnoles. » Cette réponse, qu'il fit connaître aux habitans, par une proclamation, indisposa contre lui les esprits. Les événemens d'Aranjuez étaient connus, et on craignit la trahison de la part du capitaine-général. Cependant il avait des partisans parmi les membres de l'*audiencia*, qui s'était emparée de l'autorité au nom de Ferdinand VII, et il eut encore assez de crédit pour se faire décerner le commandement provisoire; mais bientôt les provinces de la Paz, de Chuquisaca et de Guzco, soulevées par la junte de Monte-Video, arborèrent l'étendard de l'insurrection. C'était à Buénos-Ayres même que devait éclater, le 1er janvier 1809, le mouvement principal, que Liniers sut comprimer par l'arrestation des chefs du complot. Il rendit compte aussitôt de cet événement à la junte centrale de l'Espagne, qui, néanmoins, envoya pour le remplacer dans le commandement don Cisneros, avec le titre de vice-roi. Liniers se soumit aux ordres du gouvernement, fit reconnaître le nouveau vice-roi, et se retira ensuite, d'après l'autorisation qu'il en obtint,

à Cordova, ville située à 160 lieues de la capitale. Cependant, les idées de liberté avaient fructifié dans le Nouveau-Monde; les mouvemens et l'exemple de la métropole engagèrent les habitans de Buénos-Ayres à secouer le joug et à chasser le vice-roi. Liniers en est instruit; il forme un corps de troupes avec lequel il prétend relever la cause royale; mais ses soldats, dispersés à l'approche des indépendans, le laissèrent en leur pouvoir, ainsi que les principaux chefs. Sa correspondance ne permit pas, dit-on, de douter de ses projets : son procès fut prompt. Liniers, condamné à mort, fut exécuté, ainsi que les autres chefs, le 26 août 1809.

LINN (Guillaume), ministre de New-York, naquit en 1752, et fit ses études au collége de New-Jersey. Attaché d'abord à l'église presbytérienne, en Pensylvanie, il remplit les fonctions de chapelain dans les armées pendant la guerre de la révolution, et quelques années après, il entra dans l'église réformée hollandaise. Sa santé affaiblie le força d'abandonner sa place. Il mourut à Albany en 1808. Linn avait une éloquence persuasive; mais, parfois, il manquait de force. On a de lui les sermons suivans : 1° *Discours militaire prononcé à Carlisle*, 1776; 2° *la Mort et la Vie spirituelle d'un croyant;* 3° *le Caractère et la Misère du méchant;* 4° un sermon prononcé en 1791 pour l'anniversaire de l'indépendance de l'Amérique. Enfin, il a publié des *Sermons historiques et caractéristiques*, et l'*Éloge funèbre de Washington*.

LINN (Jean-Blair), naquit en 1777, à Slippensbourg, en Pensylvanie, et mourut à Philadelphie en 1804. Il étudia d'abord au collége de New-York, et ensuite à celui de Colombie, où il fortifia son goût pour la poésie et pour la critique littéraire. Ses cours achevés, il se livra d'abord à l'étude des lois; mais l'imagination pleine des chefs-d'œuvre de Shakespeare et du Tasse, il ne fit aucun progrès, et s'occupa au contraire d'un ouvrage dramatique intitulé : *le Château de Bourville*, qui fut très-applaudi. Ce succès paraissait devoir déterminer Linn à suivre cette carrière; cependant il la quitta, pour embrasser l'état ecclésiastique, où il apprit la théologie, à Shenectady, sous le docteur Romeyn, de l'église hollandaise réformée. Dès qu'il eut obtenu ses licences, il commença à prêcher, fut admis à l'église presbytérienne de Philadelphie, et adjoint, en 1799, au docteur Ewing. Linn s'occupait presque uniquement de devoirs religieux, lorsque Priestley fit paraître son traité, dans lequel il établissait une comparaison entre Jésus-Christ et Socrate. Linn soutint la contraverse, et fit une réponse, à laquelle Priestley répliqua sur-le-champ. Mais le discours de Linn, d'ailleurs fort de raisonnement, était tellement rempli d'amertume, que lui-même ne put se pardonner son défaut de ménagement pour un homme que ses talens, non moins que son âge, rendaient respectable. Son repentir fut tel, qu'il écrivit une lettre d'excuses à Priestley, qui

mourut sans l'avoir reçue. Linn ne survécut que peu de temps à son adversaire. Il mourut en 1804. Dès sa jeunesse, il avait été sujet à de graves incommodités, qui n'avaient fait qu'augmenter avec l'âge et par le travail; elles influèrent beaucoup sur son esprit. Outre l'ouvrage dramatique dont nous avons parlé, il existe encore de Linn deux volumes de *Mélanges*, publiés à sa sortie du collége; un poëme *sur la Mort de Washington*, publié en 1800; un poëme *sur la Puissance du génie;* deux *Traités* dans sa controverse avec Priestley; enfin le fragment d'un poëme, publié après sa mort, en 1805, et qui a pour titre *Valérien*. Dans cet ouvrage, il voulait décrire les premières persécutions contre les chrétiens et démontrer l'influence du christianisme sur les mœurs des nations. Une notice sur sa vie, par Brown, est en tête de ce fragment.

LINOIS (Charles-Alexandre-Léon Durand, comte de), contre-amiral, né le 27 janvier 1761, à Brest, département du Finistère, entra d'abord dans la marine marchande, et passa ensuite dans la marine royale, où il était lieutenant de port en 1789. Envoyé en croisière, en 1793, par l'amiral Villaret-Joyeuse, avec la frégate *l'Atalante*, et les corvettes *la Lerrette* et *l'Epervier*, il fit 4 prises; mais attaqué ensuite par le *Swiftsure*, de 74 canons, au moment où il était séparé des deux corvettes, il fut obligé de se rendre à ce vaisseau, après avoir soutenu, pendant deux heures, un combat sanglant à portée de pistolet. Libre, après 10 mois de captivité, il obtint le grade de capitaine de vaisseau, le 4 mai 1795, et fut chargé du commandement du *Formidable*, de 74 canons, dans les affaires des 18 et 28 juin suivant (28 prairial et 5 messidor an 3). Il avait déjà reçu deux blessures, et une plus longue résistance devenait dangereuse; mais les signaux de l'amiral lui ordonnèrent de soutenir le vaisseau *l'Alexandre*, enveloppé de toutes parts. Il fallait tenir, le feu prit à son bord, et il fut contraint d'amener son pavillon. Renvoyé en France sur parole, sous la condition qu'il serait échangé contre sir Sidney-Smith, il refusa de rester dans sa patrie, parce que le comité de salut public ne voulut pas consentir à cet échange. Il écrivit même à Robespierre, qui l'avait engagé à violer sa parole, une lettre dans laquelle on remarque ce passage : « Un Français ne » s'appartient pas tant qu'il est lié » par sa parole ; vous voulez » m'empêcher de rester homme » d'honneur, je le serai malgré » vous. » Le capitaine Linois s'embarqua aussitôt pour l'Angleterre, et alla se constituer prisonnier à Tavistock. Fait chef de division à sa rentrée en France, il fut chargé du commandement de la flotte expéditionnaire d'Irlande, composée de 4 vaisseaux, 4 frégates et quelques petits bâtimens, et sur le refus des généraux de l'armée de terre de débarquer les 4,000 hommes qui étaient à bord, il remit à la voile, et rentra dans Brest que les Anglais tenaient alors bloqué. En 1800, il fut élevé au grade de contre-amiral, et, embarqué sur l'escadre expéditionnaire du contre-amiral Gantheau-

me, il eût part à la prise de la frégate *le Succès,* et se battit aux attaques de l'île d'Elbe et de la ville de Porto-Ferrajo, les 5 et 8 mai 1801. Peu de temps après, il partit de Toulon avec une division de 3 vaisseaux et une frégate, donna la chasse aux vaisseaux qui se trouvaient devant les côtes de la Provence, et s'empara de la frégate anglaise *le Speedy*. Le 4 juillet, il se trouva en face de 7 vaisseaux de guerre anglais, auprès de Gibraltar, et se retira alors dans la baie d'Algésiras pour pouvoir résister à des forces aussi inégales. Bientôt il y fut attaqué; mais il dirigea son feu avec tant d'habileté, qu'il démâta 3 vaisseaux ennemis, et contraignit les Anglais à se retirer, avec une perte de 1,500 hommes tués ou pris, et celle du vaisseau *l'Annibal,* qu'ils abandonnèrent. Le 24 du même mois, il était réuni à la flotte espagnole, et fut attaqué pendant la nuit par les Anglais dans le détroit de Gibraltar. Une méprise fatale rendit cette affaire désastreuse; mais elle n'en fut pas moins honorable pour notre marine. Le vaisseau français *le Formidable*, attaqué par 3 vaisseaux de guerre et une frégate, foudroya l'ennemi, et rentra triomphant dans la rade de Cadix, où le contre-amiral Linois était arrivé avec la marine française. Ces deux combats, dans lesquels les marins rivalisèrent de courage avec les soldats de l'armée de terre, prouvèrent que la marine française pouvait facilement reconquérir sa supériorité. Le contre-amiral Linois obtint pour récompense un sabre d'honneur, et quelque temps après il fut chargé de conduire des troupes à Saint-Domingue. A l'époque de la reprise des hostilités, il se trouvait avec un vaisseau et trois frégates, à l'est du cap de Bonne-Espérance, d'où il fit différentes sorties dans lesquelles il fit éprouver des pertes immenses aux Anglais. A la première, il prit à Bemoul deux bâtimens, incendia trois magasins, et s'étant porté dans les mers de la Chine, il attaqua, mais sans succès, à cause de la supériorité des forces ennemies, une flotte de la compagnie. Dans une deuxième sortie, vers la côte de Coromandel, il fit cinq prises, avec lesquelles il alla relâcher à l'île de France; et dans une troisième, après avoir fait perdre à l'ennemi un bâtiment de 1,000 tonneaux, armé de 30 canons, il attaqua, le 5 août 1805, dix vaisseaux de la compagnie chargés de troupes qu'escortait l'amiral Trowbridge, avec le *Blenheim,* vaisseau de 74 canons. Obligé de se retirer, à cause du mauvais temps et de l'obscurité, après un combat de 35 minutes, il retourna s'approvisionner au cap et fit bientôt voile pour la côte d'Angola, où il s'empara de 2 batimens anglais de 16 et 18 canons, qu'il envoya au cap de Bonne-Espérance. La prise de cette importante position par les Anglais détermina le contre-amiral Linois à revenir en Europe; mais au milieu de la traversée, il donna, le 13 mai 1806, pendant la nuit, dans une escadre anglaise de 7 vaisseaux. Attaqué à cinq heures du matin, par le *London*, de 110 canons, M. de Linois voulut s'en emparer à l'abordage; mais le *London*

parvint à l'éviter, et son vaisseau *le Marengo*, cerné par 4 vaisseaux anglais, fut obligé de baisser pavillon, après avoir éprouvé une perte de 145 hommes tués ou blessés. Emmené en Angleterre, il y resta prisonnier jusqu'à la rentrée des Bourbons en France, et à son retour il fut nommé, le 13 juin 1814, gouverneur de la Guadeloupe, où il arriva dans le courant de décembre suivant. Au mois de mai 1815, il fut informé par une lettre de M. de Blacas, de la révolution qui venait de s'opérer le 20 mars précédent. M de Linois n'en resta pas moins fidèle au gouvernement royal, jusqu'à ce qu'il eût acquis une entière connaissance des événemens. C'est du moins ce que donne lieu de croire sa conduite, après être sorti de la prison où l'avait fait enfermer l'adjudant-général Boyer. « Les habitans, écrivait-il à M. Decrès, »ministre de Napoléon, à la très-»grande majorité, sont animés du »meilleur esprit, principalement »les gens de couleur : tous pro-»mettent de se rallier autour du »drapeau qui a fait pendant 20 ans »la gloire des armées françaises. »Je pense que les Anglais respec-»teront notre intention de défen-»dre, jusqu'à la mort, les couleurs »que nous avons arborées, etc. » Le contre-amiral Linois, malgré les rapports qu'il avait eus avec les Anglais, ne connaissait point encore toute la politique de leur gouvernement; les troupes anglaises eurent ordre d'attaquer la colonie qui se trouvait dépourvue de moyens suffisans de résistance; elles se servirent en outre, pour s'en emparer, des intelligences qu'elles avaient pratiquées dans l'île. M. de Linois et l'adjudant-général Boyer, faits prisonniers, furent ramenés en France et enfermés dans la prison de l'Abbaye, d'où ils parurent, d'après la demande du contre-amiral lui-même, devant l'un des conseils de guerre de la 1re division militaire. M. de Linois, acquitté à l'unanimité, s'est ensuite retiré à Versailles. Il est commandeur de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

LION, député des Iles-du-Vent à la convention nationale, ne put y siéger, ainsi que tous les députés des colonies, qu'après le jugement de Louis XVI. Il se fit peu remarquer, et passa, par suite de la réélection des deux tiers conventionnels, au conseil des cinq-cents, d'où il sortit en 1797. On l'a depuis perdu de vue.

LION (LE COMTE JEAN-DIEUDONNÉ), lieutenant-général, né le 28 octobre 1771, s'est distingué dans les campagnes de la révolution, et a été nommé, le 23 juin 1813, général de brigade de cavalerie. Au commencement du mois de mars 1815, il se trouvait en garnison à Lille, comme major des chasseurs royaux de France, et il suivit le général Lefèvre-Desnouettes jusqu'à Compiègne. Ce fut seulement dans cette ville qu'il connut les intentions du général; il refusa alors de l'accompagner plus loin, et rétrograda sur Cambrai, d'où il adressa au ministre de la guerre un rapport, qui fut lu le 13 mars à la chambre des députés. C'est en parlant de cette pièce que le duc de Feltre s'exprimait en ces termes : « Avec quel-»ques balafres dans la figure, le »général Lion sait mieux manier

»le sabre que la plume. Son rapport, écrit d'un style militaire, »est empreint des plus nobles sentimens.» Cette conduite valut au général Lion, le même jour, le grade de lieutenant-général, et quelque temps après le titre de comte. Il est en outre grand-officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis. En 1816 et 1817, il a été inspecteur-général de cavalerie, dans les 12me et 16me divisions militaires. En 1823, il continuait à commander la 2me division militaire.

LIOTARD (Pierre), botaniste, naquit vers l'année 1729, à Saint-Étienne-de-Crossey, peu éloigné de Grenoble, département de l'Isère. Fils de laboureur, et laboureur lui-même, il ne reçut aucune éducation, et lorsqu'il eut atteint l'âge de prendre du service, il s'engagea dans un régiment d'infanterie. Il se trouva à la prise de Port-Mahon en 1756, et fit, en 1764, la campagne de Corse. Une blessure grave qu'il reçut au bras dans cette dernière guerre, le força de prendre sa retraite. A 35 ans, il était invalide. Un de ses oncles, herboriste à Grenoble, l'appela dans cette ville pour concourir à ses travaux. Il fit avec lui différentes courses dans les montagnes du ci-devant Dauphiné, et l'habitude d'examiner et de recueillir des plantes lui inspira un goût très-vif pour la botanique. Bientôt aucune des plantes des Alpes ne lui fut inconnue, et il parvint de lui-même à entendre le latin de Linné. Les voyageurs le prirent pour leur *cicerone*, et il fut à la fois le guide, le compagnon et l'ami de J. J. Rousseau, Guettard, Villars, Faujas de Saint-Fond, Desfontaines et autres naturalistes ou amateurs qui parcouraient ces contrées. Bon, serviable; plein de franchise et de simplicité, il gagnait la confiance, l'estime et captivait l'amitié, et son souvenir est encore cher à ceux qui l'ont connu. Une certaine rudesse donnait du piquant à son caractère, que dominait l'extrême envie d'obliger. En 1768, J. J. Rousseau se présente à lui sous le nom de *Renou*, et le prie de lui apprendre à connaître les plantes. « — Vous êtes »bien vieux pour cela, lui dit »Liotard en le regardant fixe»ment. — Eh bien! répond J. J. »Rousseau, je travaillerai d'au»tant plus. — En ce cas, je suis »à vos ordres.» La complaisance, la patience, les soins de Liotard enchantèrent l'auteur d'*Émile*, et Liotard de son côté prit pour ce grand homme un attachement qui ne s'est jamais affaibli. Rousseau lui écrivait souvent, soit pour lui donner des commissions relatives aux plantes, soit pour s'entretenir avec un homme que la nature seule avait formé. Son cœur s'épanchait avec un entier abandon, et plusieurs de ses lettres offraient, assure-t-on, une éloquence comparable à tout ce qu'il a écrit de plus remarquable. Liotard les prêtait volontiers à des amateurs, et ce fut en les confiant à un homme peu délicat, qu'elles disparurent pour toujours. Les lettres de Liotard étaient empreintes de la sensibilité de son âme, et d'un enthousiasme vrai et entraînant. Piqué un jour de n'avoir pas reçu de

réponse de son *bon correspondant*, c'est ainsi qu'il nommait Jean-Jacques, il emprunte pour lui écrire une plume plus exercée que la sienne. Rousseau ne répondant point encore, Liotard lui fit des reproches dans son langage ordinaire. Cette fois, Jean-Jacques lui écrivit : « Puisque vous êtes » redevenu vous-même, mon cher » Liotard, je m'empresse de vous » répondre, etc. » Villars fut le seul qui n'eut pas pour Liotard, à qui cependant il avait de grandes obligations, tous les égards, toute la reconnaissance qu'il méritait. A peine daigne-t-il le citer quelquefois dans l'*Histoire des plantes du Dauphiné*, après en avoir parlé fort légèrement dans la préface de cet ouvrage. En 1783, un jardin botanique ayant été établi à Grenoble, Liotard fut chargé de le cultiver : l'hiver, il séparait et classait les plantes qu'il avait recueillies pendant l'été, et en faisait ensuite des collections pour les savans et les amateurs tant de la France que de l'étranger. La convention nationale lui accorda, en 1795, une gratification de 1500 francs. Cet excellent homme mourut au mois d'avril 1796, des suites d'une blessure que lui fit un bloc de pierre en tombant sur lui au moment où il entrait dans son jardin. Le *Magasin encyclopédique* (4me année, 2, 504), renferme une *Notice historique sur Pierre Liotard*, par M. Berriat Saint-Prix.

LIROU (Jean-François-Espic, chevalier de), mousquetaire, littérateur et musicien, naquit vers l'année 1740, et mourut à Paris en 1806. Plusieurs scènes lyriques dont il a fait la musique et les paroles, attestent les connaissances qu'il avait acquises dans les deux arts pour lesquels il était passionné. Il fit, en société avec N. Piccini, l'opéra de *Diane et Endymion*, représenté avec succès sur le théâtre de l'Académie royale de musique, en 1784. Le chevalier Lirou était déjà avantageusement connu par la publication de sa *Marche des mousquetaires*, jouée pour la première fois, en 1767, devant Louis XV, dans la plaine des Sablons, lors de la revue des régimens des gardes françaises et suisses. En 1785, il publia son *Système de l'harmonie*, Paris, un vol. in-8°. Cet ouvrage intéressant, dont l'auteur néanmoins ne se dissimulait pas les défauts, manque surtout de développemens, qu'il se proposait de lui donner plus tard. Il destinait au Grand-Opera un poëme lyrique, intitulé *Théagène et Chariclée;* la musique fut, après la mort de l'auteur, confiée à M. Berton.

LISFRANC-DE-SAINT-MARTIN, né en 1786, près de Lyon, et médecin de première classe à la grande-armée, en 1812, s'est fait connaître par un mémoire intitulé : *Nouvelle méthode opératoire pour l'amputation partielle du pied, dans son articulation tarsometatasienne*. Dans cet ouvrage, publié en 1815, et lu le 13 mars de la même année, à la première classe de l'institut, l'auteur se flatte de pouvoir faire l'amputation du pied en 7 minutes, tandis que les chirurgiens les plus habiles n'emploient jamais moins d'une demi-heure pour cette o-

pération. L'ouvrage de M. Lisfranc-de-Saint-Martin est suivi du rapport des commissaires de la première classe de l'institut.

LISSOIR (Remacle), ancien abbé de la Valdieu, naquit le 12 février 1730, à Bouillon, et dut son éducation aux soins du président de la cour souveraine de ce duché, nommé Thibault, qui avait pour cet enfant une affection si paternelle, qu'il dirigea lui-même ses études. A l'âge de 15 ans, Lissoir perdit son protecteur, qui le destinait au barreau, et il fut obligé de se présenter pour entrer dans l'ordre des prémontrés. Le professeur chargé de l'examiner, ainsi qu'un autre élève de Bouillon, en rendit le compte le plus favorable. « Il y a, dit-il, deux »écoliers de Bouillon, dont l'un »offre de l'argent pour être reçu »au noviciat, et l'autre n'en a pas. »S'il dépendait de moi, je renver»rais le premier, et je donnerais »de l'argent au second pour l'en»gager à entrer. » Il est cependant probable que le jeune Lissoir n'eût point été admis sans la générosité d'un officier hollandais qui paya la somme demandée par l'ordre. Par ce moyen, il entra à l'abbaye de la Valdieu, au diocèse de Reims, et fit profession en 1749. La douceur de son caractère, jointe à ses connaissances, lui avait concilié l'estime générale; à peine eut-il reçu les ordres, qu'il devint directeur des novices, et successivement professeur de théologie, prieur, et enfin, abbé en 1766, après la mort de l'abbé Oudet. Lissoir fut membre de l'assemblée provinciale de Sédan, puis de Metz, et, en 1791, quand son abbaye lui fut retirée, il obtint la cure de Charleville, qu'il conserva jusqu'à l'époque du régime de la terreur, dont il eut le bonheur de n'être point victime. Il était devenu rédacteur principal du *Journal de Paris*, lorsqu'il assista, en 1797, au concile des prêtres constitutionnels, comme député du presbytère des Ardennes. L'abbé Lissoir fut alors regardé comme l'un des principaux défenseurs des libertés gallicanes, et on lui offrit même un évêché; mais il le refusa à cause de ses infirmités; il se contenta, après le concordat, d'accepter une place d'aumônier à l'hôtel des Invalides, où il mourut le 13 mai 1806. On doit à l'abbé Lissoir quelques ouvrages, dont le plus important est intitulé : *de l'Etat de l'église et de la puissance légitime du pontife romain*, Wurtzbourg (Bouillon), 1766, 2 vol. in-12. Par cet écrit, puisé dans le Febronius de Hontheim, l'auteur soutient que la juridiction du pape ne s'étend pas sur toutes les églises; que la convocation des conciles généraux ne lui est point réservée; enfin, il répond à l'opinion de Bossuet, qui regarde comme un jugement irréfragable et final un décret du pape, accepté par le plus grand nombre des évêques, quoique dispersés. Dans son avertissement, l'abbé Lissoir s'était prononcé non moins fortement contre l'autorité de la cour de Rome. « Si j'étais théologien ultra»montain, dit-il, je n'oserais seu»lement sourciller en présence de »l'auteur d'*Émile*. » Cet ouvrage, s'il paraissait aujourd'hui, pourrait bien être traité avec un peu moins d'indulgence que lorsqu'il

parut en 1766. La censure de la Sorbonne, devant qui il fut envoyé pour être jugé, s'exprimait en ces termes : « Ce livre contient » des vérités auxquelles les esprits » ne sont point accoutumés ; c'est » pourquoi il convient d'y ajouter » quelques cartons, d'en adoucir » quelques expressions, et d'en retrancher quelques phrases ou propositions. » L'abbé Lissoir, aussi estimable qu'il était instruit, fut toujours uniquement occupé de son devoir ; il a emporté en mourant l'estime de tous les gens de bien.

LISTON (le chevalier Robert), ambassadeur anglais à la cour de Suède en 1792, fut envoyé deux ans après, en la même qualité, près de la Porte-Ottomane. Rappelé à la fin de 1795, il ne reçut aucune mission diplomatique jusqu'en 1802, époque à laquelle il se rendit auprès du gouvernement batave. Il quitta la Hollande en 1803, à la rupture de cette puissance avec l'Angleterre, et passa, peu de temps après, à la cour de Copenhague. Nommé, dans le mois de mai 1817, ambassadeur à Constantinople, il s'embarqua à Marseille, sur la frégate *le Tage*, et arriva bientôt à sa destination.

LITTA (le duc Antoine de), né en 1748, à Milan, est fils du marquis de Pompeo, et appartient par sa mère à la famille des Visconti. Exilé par le gouvernement consulaire en 1799, il se retira à Nice, et y épousa la fille du prince Alberi de Belgiojoso, depuis dame d'honneur de l'impératrice Joséphine. En 1805, il fut nommé grand-chambellan du royaume d'Italie, grand-aigle de la légion-d'honneur et de la Couronne-de-Fer, et enfin, élevé à la dignité de duc. Le noble caractère du duc de Litta ne s'est jamais démenti. Son frère, dont l'article suit, avait été exilé par l'empereur ; il lui fit aussitôt une pension. Napoléon chargea le vice-roi de lui exprimer son mécontentement de cette conduite. Le duc de Litta répondit avec dignité à ce prince : « J'étais frère du cardinal » avant d'être chambellan de l'em» pereur. » Cette place lui a été conservée par l'empereur d'Autriche.

LITTA (Laurent de), cardinal, frère du précédent, né à Milan le 13 février 1754, fut successivement pronotaire apostolique, membre de la consulte et archevêque de Thèbes. Après avoir rempli une mission en Russie, il fut nommé trésorier de la chambre en 1800, à l'avénement de Pie VII au trône pontifical. Cardinal en 1801, il obtint le titre presbytéral de Sainte-Pudentienne et la place de préfet de l'index. En 1808, il quitta Rome avec la plupart des cardinaux, et se retira à Milan ; il en partit, ainsi que ses collègues, pour Paris, en 1809. Exilé l'année suivante par suite de son refus d'assister à la cérémonie du mariage de l'empereur Napoléon avec Marie-Louise, il reçut en outre la défense de porter les marques de sa dignité. Douze autres cardinaux furent compris dans cette mesure ; leurs pensions leur furent retirées, et ils furent dispersés en Champagne et en Bourgogne jusqu'en 1813, époque de leur rappel près du pape, à Fontainebleau. Dans le mois de janvier 1814, le cardinal Litta fut envoyé à Nîmes, qu'il quitta à l'approche des

armées étrangères, pour rentrer dans sa patrie. A son arrivée à Rome, il fut nommé préfet de la propagande, et quelque temps après, evêque de Sabine. En 1815, il suivit le pape à Gènes, et à son retour, il fut chargé d'aller complimenter l'empereur François lors de son passage à Milan. Il existe de lui un rescrit daté du 26 avril 1815, adressé au vicaire apostolique de Londres, relatif aux questions agitées entre les catholiques anglais sur le *veto*, ainsi qu'une lettre datée du 16 mai suivant, sur le serment et les prières demandées par l'empereur Napoléon aux ecclésiastiques français.

LIVERPOOL (Charles Jenkinson, baron Hawkesbury, 1er comte de), naquit dans le comté d'Oxford le 10 mai 1727, et mourut à Londres le 17 décembre 1808. Il étudia d'abord à Burford, et ensuite à Oxford, où il commença à se faire connaître par des vers sur la mort du prince de Galles. A sa sortie de l'université, il fournit des articles au *Monthly Review*, et quelques annnées après, il publia une *Dissertation sur l'établissement d'une force nationale et constitutionnelle indépendante d'une armée permanente.* Cet écrit est remarquable par le patriotisme dont il est animé, et il a souvent fourni des armes aux adversaires de l'auteur, lorsqu'il eut embrassé une opinion différente de celle qu'il avait professée au commencement de sa carrière politique. Ce changement ne tarda point à arriver: Jenkinson (lord Liverpool portait alors ce nom) parvint à gagner la confiance de lord Bute, qui, devenu secrétaire-d'état, en 1761, le fit nommer sous-secrétaire. Jenkinson possédait les connaissances qu'exige cet emploi difficile; il les employa à servir, avec un dévouement sans bornes, le parti de lord Bute, qui le fit nommer, la même année, membre du parlement par le bourg de Cockermouth. En 1762, Jenkinson, porté à la place de trésorier de l'artillerie, passa bientôt après à celle de secrétaire-adjoint de la trésorerie. L'entrée du marquis de Rockingham au ministère lui fit perdre toutes ses places en 1765; mais il ne tarda pas à être nommé auditeur des comptes de la mère du roi. Devenu plus intimement lié avec son ancien protecteur, il fut accusé par les patriotes d'être l'entremetteur de la reine-mère auprès du trône, et à la retraite définitive de lord Bute, il devint le chef du parti, appelé les *Amis du roi*. C'est alors qu'on disait dans le public « que le » manteau politique du comte de » Bute était fait pour couvrir les » épaules de M. Jenkinson. » En 1766, il avait été nommé secrétaire de la trésorerie, et en 1767, lord de l'amirauté; en 1772, il devint vice-trésorier d'Irlande, emploi qui donnait entrée au conseil privé, et en 1775, il acheta de Fox la place de secrétaire des rôles. Grand-maître de la monnaie à la place de lord Cadoyan, en 1776, il fut pourvu, deux ans après, du portefeuille de la guerrre. En 1781, il eut à soutenir une lutte vive et prolongée avec l'opposition, qui parvint à entraîner une partie de la majorité contre le ministère. Jenkinson succomba; mais bientôt il fut rappelé dans les affaires par Pitt, dont il avait entièrement secondé les projets. Pourvu, en

1786, de l'emploi de chancelier du duché de Lancastre, il ne tarda pas à être nommé président du conseil de commerce et baron de Hawkesbury. Devenu par la mort de son parent Banks Jenkinson, baron héréditaire, et receveur des douanes, il obtint en 1796, la dignité de pair d'Angleterre et le titre de comte de Liverpool. Il continua de s'occuper des affaires publiques jusqu'en 1801, époque à laquelle l'âge et les infirmités l'obligèrent d'y renoncer. Son fils (*voy.* Hawkesbury) a hérité de ses dignités. Outre les ouvrages dont nous avons parlé, on a du comte de Liverpool : 1° *Collection des Traités de* 1748 *à* 1783, 3 vol. in-8°; 2° *Discours sur la conduite de la Grande-Bretagne à l'égard des puissances neutres pendant la guerre présente*, 1758; 3° enfin *Traité sur les monnaies du royaume*, 1805, in-4°. Au commencement de sa carrière politique, le comte de Liverpool avait souvent parlé à la chambre des communes; mais après son élévation il parut rarement à la tribune. Membre du conseil secret du roi, il fut longtemps, avec lord Bute et ses amis, l'objet de la haine de la nation, qui les accusait de disposer de toutes les places, d'avoir fait prendre au gouvernement les fausses mesures qui amenèrent la perte des colonies américaines, etc., etc. Ces reproches n'étaient pas dénués de fondement; mais on doit dire aussi que l'Angleterre dut au comte de Liverpool son *Traité de commerce avec l'Amérique*, ainsi que la *Création de la pêche de la baleine dans les mers du Sud.*

LIVINGSTON (Guillaume), gouverneur de New-Jersey, descend d'une famille anglaise, qui avait été obligée d'émigrer, et qui s'était rendue recommandable par ses talens et par son attachement à la liberté. Livingston naquit à New-York en 1723. Il fit pressentir de bonne heure le rôle qu'il devait jouer dans le monde. Un travail opiniâtre, joint à beaucoup de mémoire et à une grande pénétration, lui facilitèrent l'étude de la littérature et celle des lois. Bientôt l'occasion se présenta de faire briller ses connaissances; ce fut à l'époque où la Grande-Bretagne souleva ses colonies par ses prétentions arbitraires. Livingston se déclara en faveur de la cause de la liberté, et consacra sa plume à défendre les droits de sa patrie. Après avoir rempli plusieurs places importantes à New-York, il fut nommé l'un des principaux membres du congrès au New-Jersey. Après l'établissement de la constitution, et le départ de William Franklin pour le continent, Livingston fut placé à la tête de la magistrature, et mérita par ses vertus d'y être conservé jusqu'à sa mort. Dans la guerre de l'indépendance, il rendit les services les plus signalés par ses écrits; l'indignation dont ils animèrent les milices du New-Jersey contre la tyrannie anglaise excitèrent à un tel point leur courage, qu'aucune troupe ne fut aussi redoutable aux ennemis de l'Amérique. Livingston fut envoyé, en 1787, à la fameuse convention qui établit la constitution des États-Unis, et 3 ans après, en 1790, il termina sa

glorieuse carrière, dans sa terre d'Elizabeth-Town, après avoir occupé pendant 12 ans la place de gouverneur de New-Jersey. On a de lui plusieurs ouvrages : 1° un poëme intitulé : *la Solitude philosophique ;* 2° l'*Eloge funèbre du révérend président Burr*, cité comme un modèle d'éloquence, 1758; 3° *Lettre à l'évêque Dandaff*, sur plusieurs passages de son sermon du 20 février, 1767 ; 4° *Revue des opérations militaires au nord de l'Amérique*, de 1755 à 1758. Enfin, il existe encore de lui un grand nombre de *Pièces fugitives*, publiées dans différens ouvrages périodiques. Livingston est rangé au nombre des auteurs classiques. Le goût exquis qu'on admire dans ses productions ne peut être comparé qu'à la vigueur de son style, et à son élégance, qu'il avait puisée dans la lecture des anciens. L'excellence de ses mœurs répondait à ses autres qualités : doux, affable, il était sans faste, plein d'humanité, et passait pour un modèle d'intégrité.

LIVINGSTON (Robert-A.), dernier chancelier de l'état de New-York, de la même famille que le précédent, naquit en 1745, à New-York. Il suivit d'abord la carrière du barreau, et fut envoyé, en 1776, à la réunion des délégués des différens états de l'Amérique septentrionale, qui se forma ensuite en Congrès. A peine le gouvernement des États-Unis fut-il reconnu par quelques puissances de l'Europe, que M. Livingston devint ministre des affaires étrangères. Après la guerre, il quitta le portefeuille, fut nommé chancelier de l'état de New-York ; mais il se fit remplacer au congrès par John Jay. Arrivé dans son pays, il s'occupa de le faire fleurir par l'agriculture, pour laquelle il fonda une société à New York. Nommé ambassadeur près de la république française, en 1794, il n'accepta point cette place; elle fut donnée à M. James Monroe, depuis président des États-Unis. Robert Livingston accepta cependant les mêmes fonctions en 1801. Ce fut à ses soins, et à ceux de M. James Monroe, que le gouvernement des États-Unis dut la possession de la Lousiane, qui lui fut cédée par la France. Rappelé sur sa demande, en 1814, il a cessé de se mêler des affaires publiques, pour s'occuper uniquement d'agriculture. M. Livingston possède des propriétés immenses dans la Louisiane. Il jouit d'une égale réputation comme agriculteur et comme homme d'état. On lui doit l'invention de bâtimens avec lesquels on peut naviguer contre le courant du Mississipi.

LIZOT (Pierre-Jean-Charles-Florent), fils d'un avocat au parlement de Rouen, est né le 1er novembre 1768, à Brionne, dans la ci-devant province de Normandie. Avocat lui-même au commencement de la révolution, il refusa de plaider, en 1790, devant les tribunaux qui venaient d'être installés, et il se retira au bourg de Mautfort, où ses principes lui firent éprouver quelques persécutions, et enfin mettre en état d'arrestation en 1793, en vertu des ordres des représentans en mission au Havre.

Il parvint à se soustraire par la fuite à l'exécution de ce décret. L'année suivante, il fut traduit devant le tribunal criminel, pour avoir outragé les insignes de la liberté. Sous le gouvernement de l'empereur Napoléon, M. Lizot divint procureur impérial près le tribunal de Bernay. Il conserva sa place après le retour des Bourbons, et le 22 mars 1815, il requit, en sa qualité de procureur du roi, l'enregistrement de l'ordonnance royale qui déclarait Napoléon *traître et rebelle*. Cette conduite n'attira aucune persécution à M. Lizot pendant les *cent jours*, en 1815. Après la seconde restauration, il fut nommé, par le département de l'Eure, membre de la chambre dite *introuvable*. Ministériel sous tous les ministres, il n'est pas étonnant que M. Lizot, malgré son attachement à la monarchie, n'ait pas voté avec les députés de l'extrême droite dans cette session. C'est par ce motif qu'après avoir voté, dans le mois de février 1816, contre la restitution des biens des émigrés non vendus, il s'opposa avec la plus grande énergie à l'impression du discours de M. Labourdonnaye, qui venait d'attaquer le ministre de la police, au sujet de l'impôt sur les journaux, sur les jeux, etc., etc. « Un député, dit-il, n'a droit de dénoncer un ministre qu'en signant sa dénonciation. Un ministre est l'homme du roi; sous ce rapport, je respecte tous les ministres de sa majesté. C'est une extrême inconvenance que d'avancer que les ministres ne peuvent se soutenir sans avoir la majorité. S'il en était autrement, ce ne serait pas le roi qui gouvernerait, ce serait nous. » Réélu en 1816, par le collége électoral de son département, qu'il avait présidé, M. Lizot a parlé en faveur des projets de loi sur les élections, et sur la liberté de la presse. Dans la discussion relative à ce dernier projet, il excita les murmures du côté droit, en se prononçant contre ceux qui, regardant comme un blasphème toute idée libérale, se proclamaient les apôtres de la liberté, de la civilisation et des lumières. « Vous me reprochez sans cesse, dit-il au ministre de la police, l'ordonnance du 5 septembre, qui a sauvé la France : c'était l'ouvrage du roi; et loin de réjouir les ennemis du trône, comme on l'a dit, elle a rassuré ses amis. » Dans la session de 1817 à 1818, il proposa l'ordre du jour sur la pétition de M. Bory-de-Saint-Vincent, l'un des 38 compris dans l'ordonnance du 24 juillet, qui demandait à être jugé, et dans la discussion sur le budget, il parla de nouveau contre l'impression du discours de M. de Labourdonnaye, « qui, dit-il, contenait une critique amère sur le gouvernement du roi. » Au commencement de la session de 1818 à 1819, M. Lizot avança que la commission des pétitions pouvait se dispenser de faire le rapport de quelques-unes de celles qui lui étaient renvoyées par la chambre ; que le renvoi fait aux ministres donnait lieu à un examen plus approfondi de l'affaire; et que les ministres, qui savaient qu'ils s'étaient trompés,

s'empressaient de réparer une erreur involontaire. « Cette opinion, ajoute M. Lizot, je l'avais »des anciens ministres, et je l'ai »des nouveaux qui, par les talens, les lumières et la pureté »des intentions, ne sont pas »moins recommandables que »leurs prédécesseurs. » M. Lizot a prouvé par des faits cette confiance envers tous les ministères; après avoir voté sous des ministres pour la liberté individuelle et pour la loi des élections, il a voté sous leurs successeurs, en 1819, contre la liberté individuelle et contre la loi des élections. Un de nos écrivains a dit de lui : « Cet honorable membre »est connu par l'inaltérable constance de ses sentimens envers »les ministres, la fixité de sa position centrale, et l'inflexibilité »de ses principes ministériels, »qui résistent à tous les chocs, »au changement des personnes, »et aux variations des systèmes. »Le soleil cessera d'être au centre du monde, avant que M. Lizot cesse d'être au centre de la »chambre. » Il a été nommé, sous le ministère de M. Pasquier, juge-de-paix du 5me arrondissement de Paris. M. Lizot, réélu de nouveau en 1821, fait partie de la chambre actuelle (1823).

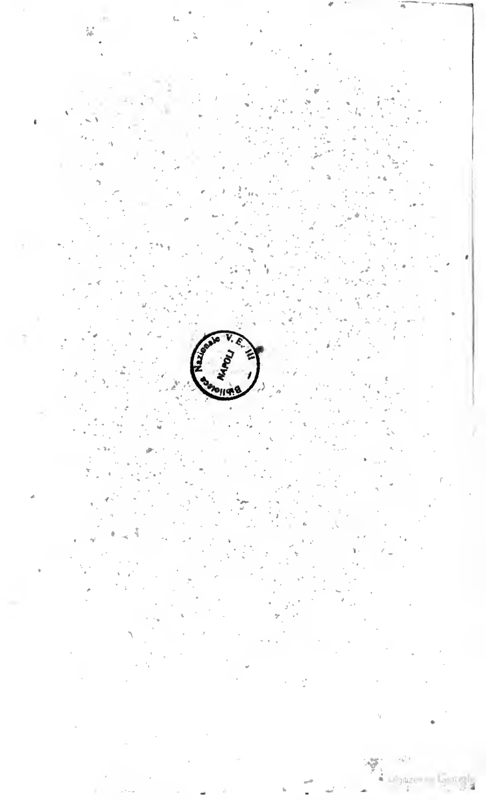
LLANOS, l'un des chefs insurgés de l'Amérique méridionale, qui ont le plus contribué à l'indépendance de ce vaste pays. Il fut un des premiers à organiser des corps de guerillas à l'instar de ceux formés pendant la guerre des Français en Espagne, et avec le secours de ces corps, il fit un tort incalculable aux royalistes, qu'il est enfin parvenu à chasser, en 1815, des provinces de Guayana, Cumana et Barcelone.

LLORENTE (D. Jean-Antoine), naquit le 30 mars 1756, à Rincondelsoto, village aux environs de Calahorra, patrie du poète Prudence, dans la Vieille-Castille. Sa famille était pauvre, mais considérée par elle-même et par ses alliances. Orphelin à l'âge de 10 ans, il fut élevé par deux ecclésiastiques respectables, l'un, son oncle maternel D. Gonzalès de Mendizabal; l'autre, D. Manoel de Medrano, qu'il suivit à Tarrascone. Ce fut dans cette ville qu'il fit tous ses cours, et avec une telle distinction, qu'à l'âge de 14 ans il obtint la tonsure cléricale, qui le rendait habile à posséder des bénéfices patrimoniaux. Son protecteur l'envoya, en 1773, faire son droit à Sarragosse, et compléter ses études à Madrid. Reçu bachelier en 1776, il obtint un bénéfice patrimonial, et reçut les ordres mineurs, et enfin, deux ans après, le diaconat par dispense d'âge. En 1780, il prit tous ses grades, fut reçu docteur à Valence, et concourut avec succès pour un canonicat de la cathédrale de Tarrascone. L'année suivante, il reçut à Madrid le titre d'avocat au conseil suprême des Antilles, et de membre de l'académie canonique de Saint-Isidore; en 1782, il fut nommé procureur-fiscal, proviseur et vicaire-général de l'évêché de Calahorra. L'année suivante, la rencontre qu'il fit d'un savant étranger opéra une révolution complète dans ses études. Ce savant lui prouva qu'il n'avait suivi que des maximes erronées, des prin-



Don J. A. Llorente

Fremy del et Sculp



cipes faux, de mauvais préceptes. Il l'engagea à brûler tous ses auteurs, lui en indiqua d'autres, et M. Llorente eut le courage de suivre ces conseils sévères, auxquels il doit la juste réputation qu'il s'est acquise parmi les écrivains de cette époque. En 1805, il fut nommé commissaire du saint-office de Logrogno. Pour occuper cet emploi, il fut obligé de faire de singulières preuves, de démontrer que ni lui, ni ses aïeux paternels et maternels jusqu'à la 3me génération, n'avaient point été châtiés, par conséquent, pas brûlés par l'inquisition, et ne descendaient ni de Juifs, ni de Maures, ni d'hérétiques. De telles preuves seraient à présent aussi barbares en Espagne qu'elles le paraissaient alors au reste de l'Europe. Il fut ensuite nommé, par son évêque, examinateur syndical des prêtres qui demandaient des licences pour prêcher et pour confesser. C'était vraiment accepter une terrible responsabilité. A cette époque, M. Llorente, qui voyait au-delà, et peut-être au-dessus de tant de fonctions et d'exercices ecclésiastiques, conçut le grand projet de substituer un corps de jurisprudence nationale à l'étude des lois romaines. C'était devancer l'avenir. Le ministre Florida-Blanca, consulté par M. Llorente, devina peut-être cet avenir, et le fit renoncer à son projet. Plusieurs mémoires ou discours, sur des sujets de localités ecclésiastiques, occupèrent les loisirs du vicaire-général de Calahorra. Il composa aussi un singulier ouvrage, dont l'intérêt eût été peu aperçu à l'époque de la révolution française, laquelle le fit renoncer à le publier. Il était intitulé : *de la Prééminence des ambassadeurs d'Espagne sur ceux de France, auprès des conciles généraux, de la cour de Rome et des autres assemblées diplomatiques.* Le talent de M. Llorente devait passer encore par quelques épreuves d'une nature vraiment bizarre : gothiques témoignages de la barbarie du passé et de l'ignorance du présent. En 1788, il fut appelé à Madrid pour être consul du cabinet de la duchesse de Soto-Mayor, première dame d'honneur, et bientôt après, nommé un de ses exécuteurs testamentaires ; il fut chargé, par le roi, de la tutelle du jeune duc, neveu et héritier de la défunte. En raison de cette fonction, car tout était officiel à la cour d'Espagne, M. Llorente fut condamné, malgré sa répugnance, à se livrer à l'étude des généalogies, et à composer, sur l'antiquité de la maison de Soto-Mayor, dont l'origine remonte au 11me siècle, un ouvrage qui fut intitulé : *Histoire du procès de la maison de Soto-Mayor, concernant plusieurs droits seigneuriaux, depuis le 13me siècle.* Cette branche de littérature est languissante en France depuis plusieurs règnes; mais le terrain monarchique est si fertile, qu'il ne faut pas désespérer de la voir reverdir. Le nouveau nobiliaire de MM. de Saint-Allais et de Courcelles est, sous ce rapport, un monument plein d'espérances. Un mémoire sur une noblesse plus antique, sur un cirque romain à Calahorra, fut dédié par M. Llorente au comte de Florida-Blanca. En 1789, il fut nommé secrétaire de l'inquisiteur de la cour, emploi probablement d'une

nature fort étrange; puis, chanoine de la cathédrale de Calahorra; et en sa qualité de membre honoraire de l'académie de Séville, il donna une bonne dissertation sur la situation géographique de l'ancienne Segobria. Pendant les années 1790 et 1791, le chanoine Llorente remplit les fonctions peu accréditées en France à présent, de censeur littéraire, et donna au public une nouvelle édition des lois promulguées en Espagne par les rois goths. Une intrigue de cour lui fit quitter Madrid et repartir pour sa résidence de Calahorra, où il rendit les plus grands services à une foule de prêtres français réfugiés. En 1793, M. Llorente fut nommé juge du tribunal de la Croisade dans son diocèse. C'était là que se jugeait tout procès relatif aux subsides que le clergé payait à l'état en vertu des bulles pontificales. Il conserva cette place jusqu'en 1805, et fut assez heureux, la même année, de prouver sa reconnaissance à D. Medrano, en contribuant à faire réussir, par un mémoire habile, les prétentions que le neveu de ce protecteur de sa première jeunesse avait au marquisat de Bellamazan. Il était occupé d'un grand travail sur le saint-office, par ordre du grand-inquisiteur, quand l'armée française envahit les provinces basques. Il fut chargé, par son chapitre, d'aller réclamer auprès du général en chef la levée du séquestre mis sur les propriétés ecclésiastiques de son diocèse, et il réussit pleinement. Il fit paraître un ouvrage considérable sous le titre de : *Notices historiques sur les provinces de Alava, Guipuscoa et Biscaye*. Cinq vol. in 4° étaient déjà imprimés, et d'autres allaient l'être quand éclata la révolution d'Espagne. En 1801, M. Llorente fut arrêté par ordre de l'inquisition, en raison de différentes lettres adressées par lui à des personnes poursuivies par le saint-office. Il fut enfermé pendant 10 jours au couvent de Saint-Dominique, dépouillé de ses titres de commissaire et de secrétaire du saint-office, condamné à une amende pécuniaire et à un mois de retraite au désert de Calahorra, dans le couvent des Récollets. On garda tous ses papiers relatifs à l'inquisition, à la politique et aux affaires ultramontaines. Rendu à la liberté, M. Llorente obtint encore diverses fonctions et dignités dans son chapitre. En 1804, il reçut le titre de correspondant de l'académie royale d'histoire de Madrid, qui, par un privilège peu analogue, donnait en même temps celui de valet-de-chambre ordinaire du roi. Les places s'accumulaient sur sa tête : il devint, de plus, chanoine de Tolède, écolâtre de cette cathédrale, et chancelier de son université, et en 1807, il reçut le cordon de Charles III. Nommé, par le grand-duc de Berg, membre de l'assemblée des notables chargés de donner une constitution à l'Espagne, M. Llorente partit pour Bayonne, et revint à Madrid avec le roi Joseph, qui le nomma conseiller-d'état. Peu après, il publia un *Mémoire héraldique sur les armes d'Espagne, avec un nouveau projet d'armoiries*. Il y avait alors autre chose à faire. Son projet fut goûté et oublié. Le roi Joseph ayant, par le plus noble exercice

de sa royauté, supprimé, en 1809, le trop fameux saint-office, confia à M. Llorente la garde des archives de la suprême, et fit mettre à sa disposition celles des autres provinces, afin d'écrire une histoire complète de ce redoutable tribunal. C'est à cette disposition que le public doit l'excellent ouvrage de M. Llorente sur l'inquisition. Il ne prévoyait pas alors que ce serait en France que, proscrit, il le publierait, et en retirerait, indépendamment d'avantages lucratifs, la réputation d'un bon écrivain et d'un homme de bien. D'après les ordres confidentiels du roi Joseph, qui voulait préparer les esprits à la suppression des droits onéreux de la cour de Rome, M. Llorente publia une *Collection diplomatique de plusieurs écrits anciens et modernes sur les dispenses matrimoniales*. Chargé aussi de la direction des domaines, après avoir exécuté, avec autant de ménagement qu'il lui fut possible, les dispositions relatives à la suppression des couvens, il se livra exclusivement, en 1810, à ses fonctions de commissaire de la Croisade, et rendit d'éminens services aux établissemens de bienfaisance. Un écrit de M. Llorente fixa alors l'attention du public. Il avait un titre dont l'intérêt était dans toute sa force : *Quelle a été l'opinion nationale sur l'inquisition?* Il prouva que l'opinion l'avait toujours repoussée. Le roi Joseph ayant dû quitter Madrid pour la seconde fois, M. Llorente le suivit à Valence, où il publia, par son ordre, plusieurs brochures, dans le but d'accoutumer la nation espagnole au gouvernement de ce prince, et de prouver que la guerre contre Napoléon était aussi onéreuse qu'inutile. Un autre écrit établissait que la régence de Cadix n'était que l'instrument du cabinet de Londres, qui exploitait l'Espagne à son profit. Cependant, il prêchait dans le désert, et il dut se réfugier en France après l'expulsion du roi Joseph. Une traduction inédite des *Animaux parlans de Carti*, occupa ses derniers loisirs dans sa patrie. Arrivé en France, il visita nos provinces méridionales, et se rendit à Paris. A peine Ferdinaud fut-il remonté sur le trône, que M. Llorente reçut la notification qu'il ne pouvait rentrer en Espagne, et qu'il était dépouillé de ses biens. Le chapitre de Tolède le dépouilla également de ses dignités, et alors il dut songer à remplir, à Paris, son rôle, de la manière la plus honorable et la plus utile. Il commença par y publier : *Mémoire pour servir à l'histoire de la révolution d'Espagne*, en 2 vol. in-8°, par D. J. Nellerto, anagramme de Llorente. L'auteur assure, pag. 158 de sa notice biographique, que M. de Pradt, auteur des *Mémoires sur la révolution d'Espagne*, en a puisé les quatre cinquièmes dans son ouvrage. M. Llorente fit un voyage à Londres à la fin de 1814, et revint s'établir à Paris, où il publia, en l'honneur de l'antiquité de la maison de Bourbon, un in-folio, sous le titre d'*Illustration de l'arbre généalogique du roi d'Espagne Ferdinand VII*, lequel prince se trouve être le 34[me] descendant en ligne directe de Sigerdus, roi des Saxons, mort en 633. Le secrétai-

re du conseil suprême de Castille ayant donné ordre aux évêques du royaume de remplacer les ecclésiastiques réfugiés en France, et d'instruire leur procès, M. Llorente publia, à cette occasion, plusieurs mémoires justificatifs, qui n'eurent pour lui aucun résultat. On se rappelle, car il est impossible de l'oublier, l'étrange discours dans lequel M. Clauzel de Coussergues s'attacha à prouver, le 28 février 1817, à la tribune de la chambre des députés, que l'inquisition était à présent le plus doux des tribunaux, le modèle de modération, borné à la censure des livres; que la tolérance régnait dans ses décrets, et que depuis la cessation des auto-da-fés, on se doutait à peine, en Espagne, de l'existence d'un tribunal. M. Llorente, qui en savait plus long sur ce chapitre que M. Clauzel de Coussergues, eut la politesse de lui prouver dans une lettre imprimée le 30 mars, qu'il était très-mal informé : « que ce bénin tribunal avait »fait périr dans les flammes 1,578 »personnes, depuis 1700 jusqu'en »1808, ce qui fait plus de 15 vic»times par année : plus, 788 brû»lées en effigie. Que 11,998 avaient »été condamnées à des peines plus »ou moins graves : en tout, 14,364 »victimes dans l'espace de 108 »ans; et que comme aucune loi de »l'inquisition n'était révoquée, »l'assertion de M. Clauzel de Cous»sergues était d'autant plus mal »fondée, qu'enfin, si en raison de »la maturité des lumières, les sup»plices rigoureux n'étaient plus »infligés publiquement, une foule »de malheureux étaient condam»nés à vivre, pendant une longue »suite d'années, entre quatre mu»railles, sans aucune communica»tion avec les vivans, et à y mou»rir sans avoir connu l'accusa»tion, sans avoir pu se défendre, »sans avoir eu un procès. » Cette circonstance décida M. Llorente à publier en français les 4 vol. in-8°, intitulés : *Histoire critique de l'inquisition d'Espagne*. Cet ouvrage distingué a été traduit en anglais, en allemand, en italien, et justement recommandé au public par les journaux et les ouvrages périodiques de France. Il a été donné abrégé en un joli petit vol. in-18, Paris, 1823, sous le titre de : *Histoire abrégée de l'Inquisition d'Espagne*, par Léonard Gallois. Différens ouvrages honorent encore la vie littéraire de M. Llorente; de ce nombre sont : 1° *Dictionnaire topographique de l'Espagne, avec les noms anciens et modernes;* 2° *Histoire d'Antoine Perez, premier secrétaire-d'état du roi Philippe II;* 3° *Dissertation sur la division des évêchés en Espagne sous le roi Wamba, dans le 7me siècle.* Plusieurs ouvrages manuscrits de M. Llorente sur les droits politiques et les intérêts de l'Espagne, seront sans doute un jour donnés au public. Il a publié, en 1822, un petit volume très-intéressant, intitulé : *Observations critiqués sur le roman de Gilblas*, dans lequel il prouve que l'ouvrage de Lesage, loin d'être original, est tiré du *Bachelier de Salamanque*, ouvrage inédit espagnol. L'*Histoire de D. Barthélemi de Las Casas*, précédée de la vie de cet illustre prélat, par M. Llorente, en 2 vol. in-8°, est le dernier service que cet écrivain laborieux et éclai-

ré ait rendu aux lettres. Jamais un plus homme de bien ne fut l'historien d'un homme plus vertueux. Le respectable Llorente mourut, dans le mois de février 1823, à Madrid, peu de temps après son arrivée dans cette ville, par suite de son expulsion politique de la France; il était âgé de près de 70 ans. On ne peut douter que les fatigues d'un voyage forcé au milieu d'un hiver des plus rigoureux, n'aient hâté la fin de cet homme estimable, qui, ainsi qu'on l'a dit précédemment, avait rendu, pendant l'émigration française, au commencement de la révolution, des services de tout genre aux prêtres obligés de fuir en Espagne. Les amis de l'humanité et les amis des lettres regretteront également l'homme vertueux et le bienfaiteur des prêtres français, et le savant auteur de *l'Histoire de l'Inquisition* et des *Portraits des papes.*

LOAISEL DE TRÉOGATE (Joseph-Marie), littérateur, ancien gendarme du roi, naquit le 18 août 1752, au château de Beauvet dans la Basse-Bretagne, et mourut en 1795. On a de lui un assez grand nombre de romans ou nouvelles, dont les plus connus sont : 1° *Valmore*, 1776, in-8°; 2° *Florello*, 1776, 2 vol. in-8°. Ces deux ouvrages ont été traduits en russe. 3° *Valrose, ou les Oracles de l'amour*, 1799, 2 vol. in-12; 4° *Héloïse et Abeilard, ou les Victimes de l'amour*, 1803, 3 vol. in-12. Il est auteur de l'*Histoire de Philippe II, roi d'Espagne*, et de *Louis-le-Débonnaire*, insérées dans l'*Histoire des hommes*, par Delisle de Sales. Il a composé différens ouvrages dramatiques, représentés sur les théâtres du Boulevart, et il a fourni des articles et des vers au *Mercure* et au *Journal encyclopédique.*

LOBINHÈS (N.), membre de la convention nationale, où il fut élu, en 1792, par le département de l'Aveyron, avait déjà rempli quelques fonctions publiques par suite de son attachement aux nouveaux principes politiques. Dans le procès de Louis XVI, M. Lobinhès soutint le principe que, comme législateur, il ne pouvait être juge; néanmoins il vota la détention pendant la guerre, et le bannissement à la paix. Il passa, avec les deux tiers conventionnels, au conseil des cinq-cents, dont il sortit en 1797. Il est resté depuis dans l'obscurité.

LOBJOY (François), ex-législateur, naquit le 25 septembre 1743. Maire de Colligni, près de Laon, au commencement de la révolution, il fut nommé, en septembre 1791, par le département de l'Aisne, député à l'assemblée législative, où, dans le mois de mai suivant, il appela l'attention de l'assemblée sur la conduite des agens français près des gouvernemens étrangers. Réélu par le même département au conseil des anciens, dans le mois de mars 1797, il passa au corps-législatif, après la révolution du 18 brumaire an 8 (1799). En 1802, Lobjoy présida cette assemblée, reçut la décoration de la légion-d'honneur, et sortit du corps-législatif en 1807; il mourut dans le mois d'octobre de la même année.

LOBSTEIN (Jean-Frédéric-Daniel), docteur en médecine de la Faculté de Paris, et professeur

à l'école de Strasbourg. Il a fait paraître : 1° *Recherches et Observations anatomico-physiologiques, sur la position des testicules dans le bas-ventre du fœtus, et leur descente dans le scrotum*, 1801, in-8°; 2° *Leçons sur les pertes de sang pendant la grossesse*, de A. V. A. Leroy, 1801, in-8°; 3° *Essai sur la nutrition du fœtus*, 1802, in-4°; 4° *Fragmens d'anatomie physiologique, sur l'organisation de la matrice dans l'espèce humaine*, 1803, in-8°; 5° *Dissertation sur la fièvre puerpérale*, 1801, in-8°; 6° *Rapports sur les travaux exécutés à l'amphithéâtre d'anatomie de l'école de médecine de Strasbourg, pendant le premier semestre de l'an* 12, 1804, in-8°; 7° *Recherches et observations sur le phosphore*, 1815, in-8°; 8° la traduction du *Traité* de M. Loebenstein-Loebel, professeur de médecine à Iéna, *Sur l'usage des vins dans les maladies dangereuses et mortelles, et sur la fabrication de cette boisson.*

LOCRÉ (Jean-Guillaume, baron), procureur avant la révolution, est né le 25 mars 1758, à Léipsick. Sous la convention nationale, il fut secrétaire-général du comité de législation, et ensuite secrétaire-rédacteur du conseil des anciens. Après l'établissement du gouvernement impérial, M. Locré devint secrétaire-général du conseil-d'état, place qu'il a conservée pendant la première restauration, et pendant les *cent jours* en 1815. Il signa, en cette qualité, la délibération du conseil-d'état du 24 mars de la même année, et est devenu, l'année suivante (1816), conseiller de l'empereur Alexandre. Il a publié : 1° *la Législation française, ou Recueil des lois, des règlemens d'administration et des arrêtés généraux, basés sur la constitution*, tom. Ier, in-4°, 1801; 2° *Procès-verbal du conseil-d'état, contenant la discussion du projet de Code civil*, 1801-1804, 5 vol. in-4°; 3° *Esprit du code Napoléon*, 1806 et années suivantes, 5 vol. in-4°, et 7 vol. in-8°; 4° *Esprit du code de commerce*, 10 vol. in-8°; 5° *Esprit du code de procédure civile*, 5 vol. in-8°, 1816. M. Locré possède des connaissances très-étendues en législation judiciaire.

LODIN-LALAIRE (N.), ancien magistrat et législateur, exerçait les fonctions de juge au tribunal du département d'Ille-et-Vilaine, séant à Rennes, lorsque l'assemblée électorale de ce département le nomma, en 1798, membre du conseil des cinq-cents, d'où il sortit 2 ans après. A la même époque il reprit ses fonctions judiciaires en qualité de président du tribunal où il avait été juge. Il occupa constamment cette place sous le gouvernement impérial, et pendant la première restauration, ainsi que durant les *cent jours*, en 1815. A la réorganisation des tribunaux, après le second retour du roi, il fut mis à la retraite.

LOE-D'IMSTENRAEDT (le comte de), issu d'une famille ancienne du pays de Juliers, embrassa la cause des Français dès leur arrivée sur les bords du Rhin. Chargé d'abord de diverses fonctions municipales, il devint ensuite membre du conseil-général du département de la Roër, et fut

nommé, en 1804, lors du passage de Napoléon par ce département, conseiller d'état, section de l'intérieur. En 1806, M. Loe-d'Imstenraedt devint membre du sénat, et fut successivement nommé comte de l'empire, officier de la légion-d'honneur, et grand-cordon de l'ordre de la Réunion. Il mourut, en 1815, dans son château d'Imstenraedt, près de Créveld.

LOEWENHIELM (Charles-Frédéric, comte de), est né en Suède. Il fit ses études à Colmar en Alsace, et retourna ensuite dans sa patrie, où il embrassa la profession des armes, et remplit à la cour des emplois qui n'étaient pas incompatibles avec le service militaire. Il fut choisi pour accompagner à Paris l'empereur Alexandre, avec la qualité de ministre plénipotentiaire du roi de Suède, et fut élevé au grade de lieutenant-général. Il est, en outre, premier gentilhomme de la chambre, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Russie; commandeur des ordres de l'Épée, de Sainte-Anne, de Saint-George et de l'Aigle-Rouge, etc. Son frère, le comte Gustave, est envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suède près de la cour de France.

LOEWENOERN (Paul de), contre-amiral danois, né le 11 août 1751, à Copenhague, a d'abord été employé à des croisières dans la Baltique, et a fait ensuite différens voyages dans la Méditerranée. Nommé 1er lieutenant de vaisseau, il fut, avec plusieurs officiers danois, admis dans la marine française pendant la guerre d'Amérique. Après avoir fait sous le comte d'Estaing quelques campagnes, qui furent très-utiles à son instruction, il fut rappelé en 1781, et chargé du commandement d'une expédition en Amérique. A son retour à Copenhague, il eut la direction des archives royales des cartes marines, établies d'après le plan qu'il avait donné lui-même, et qui ont fourni un grand nombre de cartes et de notices estimées, pour la navigation dans les mers du Nord. Chargé, en 1786, d'aller reconnaître les côtes du Groenland ainsi que la côte orientale, M. Leowenoern se porta dans le Nord aussi loin que les glaces le lui permirent, et s'il ne put remplir entièrement sa mission, il n'en fit pas moins un voyage très-utile en ce que ses observations le mirent à même de perfectionner les cartes d'Islande. En 1787, il fut envoyé en mission particulière à Saint-Pétersbourg, et à son retour à Copenhague, il reçut de l'impératrice Catherine II la décoration de l'ordre de Saint-Wladimir. Lors de son voyage, en 1796, dans la Norwège, pour y établir un lieu de quarantaine, il recueillit des observations importantes pour la navigation, et fut nommé intendant-général des pilotes-côtiers, à la mort de l'amiral Lous. Depuis quelques années, il est contre-amiral et commandeur de l'ordre de Dannebrog. M. Loewenoern fut reçu, en 1784, membre de la société royale des sciences de Copenhague, et en 1816, correspondant de l'académie des sciences de Paris. C'est à lui que la ville de Copenhague doit l'établissement de son bureau des longitudes.

LOFFICIAL (Louis-Prosper), membre de l'assemblée consti-

tuante, de la convention nationale et du conseil des cinq-cents, conseiller à la cour royale d'Angers, était, avant la révolution, lieutenant-général du bailliage et siége royal de Vouvant, séant à la Chateigneraie en Poitou. Élu par son bailliage aux états-généraux, il fut un de ceux qui prêtèrent le célèbre serment du Jeu-de-Paume à Versailles. En sortant de l'assemblée constituante, il fut appelé aux fonctions, électives alors, de juge au tribunal du district de Partenai, département des Deux-Sèvres, et bientôt après élu par ce département à la convention nationale, où il se fit remarquer autant par la modération et la droiture de ses principes que par son courage à combattre les auteurs des excès révolutionnaires. Dans le procès de Louis XVI, il se borna à voter la détention comme mesure de sûreté générale, l'appel au peuple et le sursis. Dans l'espoir de sauver la vie du roi, il ne craignit pas d'aller chercher son généreux collègue *Duchâtel* (et non *Duhamel* comme différens ouvrages l'ont nommé par erreur), qu'il amena, tout malade qu'il était, pour voter en faveur du roi, vêtu d'une simple robe de chambre et la tête enveloppée de bandages. A cette occasion, nous rapporterons à la fin de cette notice une lettre que M. Lofficial adressa à l'auteur de la *Vie politique des députés à la convention*, où l'auteur rétablit l'exactitude de plusieurs faits, et donne des détails intéressans à peu près inconnus. M. Lofficial fut le premier qui osa, dans la séance du 8 vendémiaire an 3, appeler l'attention de la convention sur les crimes de Carrier (*voy.* ce nom), et fut un de ceux qui provoquèrent, avec le plus d'énergie, le décret d'accusation qui conduisit ce monstre à l'échafaud. Le tableau qu'il fit à cette occasion des atrocités commises dans la Vendée, excita à plusieurs reprises des mouvemens d'horreur dans l'assemblée et dans les tribunes. Les habitans de Nantes s'empressèrent de témoigner leur reconnaissance à M. Lofficial, et de lui envoyer à l'appui de sa dénonciation, 123 pièces dont il fit le dépôt au comité de salut public; mais ces pièces lors des procès de Carrier et du général Turreau, ne se trouvèrent plus. Quelques membres de ce comité eurent sans doute de fortes raisons pour les faire disparaître. L'acte de courage qu'il fit en dénonçant l'atroce Carrier, détermina plusieurs habitans de Nantes, au nombre de 5,600 citoyens de cette ville, à s'adresser à lui pour faire casser le jugement de la commission militaire qui avait condamné à mort Mme de Bonchamp, veuve de l'illustre général vendéen (*voy.* Bonchamp); dans la séance du 14 octobre 1794 (vendémiaire an 3), il obtint un décret de sursis à ce jugement, qu'il fit expédier sur-le-champ et parvenir à Nantes par voie extraordinaire. Il fut, quelque temps après, nommé pour faire partie des commissaires de la convention chargés d'aller pacifier la Vendée. A son arrivée à Nantes, son premier soin fut de mettre en liberté Mme de Bonchamp, dont le jugement fut définitivement annulé le 18 janvier

suivant, sur le rapport de M. Pons de Verdun. M. Lofficial eut encore le bonheur de sauver de l'échafaud plusieurs autres personnes. Sa conduite honorable à la convention le fit réélire au conseil des cinq-cents par plusieurs départemens qui lui accordèrent l'unanimité de leurs suffrages. Il fit partie de ce conseil jusqu'en l'an 7 (1798). Depuis cette époque, et jusqu'à sa mort arrivée en 1815, il a exercé les fonctions de conseiller à la cour royale d'Angers. Il parut peu à la tribune pendant ses diverses fonctions législatives; mais il a su se rendre utile par ses travaux dans le comité de judicature à l'assemblée constituante, et dans ceux des domaines et de législation dans les autres assemblées. On a de lui de nombreux rapports qui ne sont pas sans mérite. Nous transcrivons comme document intéressant, la lettre dont il a été précédemment question dans cet article. «Vous annoncez une gran- »de exactitude dans les extraits »de la vie des députés à la con- »vention. J'y ai reconnu nom- »bre d'erreurs. Je me borne à en »relever une seule relative à *Du- »châtel*, député des Deux-Sèvres, »que vous faites apporter à la con- »vention, sur un brancard, par »MM. Robert, avocat (auteur pré- »sumé de la *Vie des députés à la* »*convention*, etc.), et Nicolas, li- »braire, pour voter dans le pro- »cès de l'infortuné Louis XVI. »J'ignore qui a pu vous fournir »cette note. Il n'est pas présuma- »ble que MM. Robert et Nicolas »se soient attribué l'honneur d'u- »ne action qui ne leur appartient »pas. Je vais rétablir les faits. Il »est bien vrai que Duchâtel, dé- »puté des Deux-Sèvres, ex-garde »du roi, était retenu au lit avec »une fièvre violente, occasionée »par un érésipèle à la tête. Quel- »ques instans après l'appel qui avait »pour objet la peine à infliger à »Louis XVI, il circula dans la con- »vention nationale qu'il n'y avait »qu'une voix de plus pour la mort. »Un décret portait que, jusqu'à la »publication des appels nominaux, »les députés qui n'avaient pu don- »ner leur opinion seraient admis »à l'émettre. J'eus dès-lors l'es- »poir de sauver la vie du roi. Je »confiai à M. Jard-Panvilliers, »mon collègue, mon dessein d'al- »ler chercher Duchâtel. J'arrivai »chez lui vers 6 heures du soir. Il »était levé, souffrait beaucoup, »avait la tête enveloppée d'une »flanelle par-dessus son bonnet, et »était en robe de chambre. Je le »pressai de m'accompagner dans »l'état où il se trouvait, parce qu'il »n'y avait pas de momens à per- »dre. Il ne vint pas à la conven- »tion porté sur un brancard, com- »me vous le dites; il monta avec »moi dans la voiture qui m'avait »conduit chez lui. Aussitôt qu'il »eut émis son opinion, un *monta- »gnard*, compatriote et ami de »Robespierre, s'élança à la tribune »et demanda quel était *le royaliste »qui était allé chercher un spectre »pour sauver le tyran?* Je me le- »vai en disant : *C'est moi!* M. »Jard-Panvilliers, qui était alors »placé derrière moi, prévoyant »les suites de mon imprudence, »se leva ainsi que ses voisins en »faisant tous la même déclara- »tion. Ce mouvement fut simul-

»tanément imité par tous les députés qui siégeaient dans la même partie de la salle. La présence d'esprit de M. Jard-Panvilliers me sauva la vie. Duchâtel fut arrêté à Bordeaux au moment où il s'embarquait pour Philadelphie sur un navire qu'il avait acheté et frété à ses frais. A l'article qui m'est personnel, vous faites précéder mon opinion dans le second appel nominal d'un préambule, quoique je me sois borné à voter la détention du roi comme mesure de sûreté générale, ainsi que le procès-verbal en fait foi, de même que j'avais voté auparavant l'appel au peuple, et que je votai ensuite le sursis. Vous ne me donnez qu'un rôle secondaire dans la dénonciation de Carrier, quoique ce soit moi qui, le premier, aie appelé l'attention de la convention nationale sur les crimes de ce monstre. Il était question de l'arrestation d'un général qui, disait-on, s'était bien comporté dans la Vendée, et avait été destitué sur le lieu même de la victoire. Je demandai la parole, et après avoir fait l'éloge de quelques généraux qui s'étaient bien montrés dans la Vendée, comme Canclaux, Westermann, etc., et qui avaient été destitués ou mis à mort parce qu'ils voulaient sincèrement la fin de la guerre et arrêter l'effusion du sang, je saisis l'occasion pour dévoiler bien des atrocités commises dans cette malheureuse contrée. A peine eus-je nommé Carrier, que j'accusais d'être l'auteur principal de toutes ces horreurs, que ce monstre quitta précipitamment sa place et vint à la tribune s'établir à mon côté, et y resta pendant plus d'une demi-heure que je parlai contre lui et contre les généraux qui l'avaient trop bien secondé. Je parlai des bateaux à soupape dans lesquels tant de milliers d'individus furent noyés, de 300 enfans de 12 à 15 ans de l'un et l'autre sexe attachés ensemble absolument nus et exposés à la rigueur de la saison, sur le quai, pendant 7 à 8 heures, et ensuite précipités dans la Loire (c'est ce qu'il appelait les *mariages républicains*); d'un enfant d'environ 10 ans, dont la veille il avait fait mourir la mère, et qu'il envoya aussi au supplice, en disant *que lorsqu'on voulait détruire les loups, il fallait tuer les louveteaux*, etc. Tous les journaux, à l'exception d'un très-petit nombre, rendirent compte de ma dénonciation. Les habitans de Nantes m'exprimèrent leur reconnaissance dans plusieurs lettres, et M. Giraud, maire de Nantes (depuis avocat-général à la cour de cassation), fut député, avec 2 officiers municipaux de cette ville, pour apporter à l'appui de ce que j'avais avancé une liasse de 123 pièces dont j'ai encore l'inventaire. Je déposai ces pièces au comité de salut public, d'où une main inconnue les fit quelque temps après disparaître, etc.»
M. Lofficial a laissé un fils qui, dans les circonstances difficiles de 1815, croyant pouvoir rendre plus de services à son pays comme administrateur que comme magistrat, abandonna les fonctions de juge pour celles de sous-préfet de Baugé, auxquelles l'appelait le

vœu d'un grand nombre de ses concitoyens. Il réussit, sans moyens violens, à préserver du fléau de la guerre civile la plus grande partie de son arrondissement. Cependant traduit, en 1815, devant la cour prévôtale d'Angers pour un fait auquel il était absolument étranger, puis exilé, il faillit être victime de son dévouement.

LOFFT-CAPEL (N.), avocat anglais, est né en 1751, à Saint-Edmonds-Bury, dans le comté de Suffolk, et reçut le surnom de CAPEL, de son oncle, célèbre commentateur de Shakespeare. Il fit de très-bonnes études au collége d'Eton, et ensuite à l'université de Cambridge, et fut reçu avocat, profession dans laquelle il se fit remarquer par ses talens et l'intégrité de son caractère. Il a publié un grand nombre d'ouvrages dont la plupart ont obtenu beaucoup de succès : 1° *Éloge de la poésie*, poëme, in-8°, 1775; 2° *Aperçu de quelques plans sur l'Amérique*, 1775, in-8°; 3° *Dialogues sur les principes de la constitution*, 1776, in-8°; 4° *Rapport sur les différens procès qui se sont présentés à la Cour du banc du roi depuis le temps les plus reculé jusqu'à nos jours*, 1776, in-fol.; 5° *Observations sur une Adresse de Wesley, et sur d'autres écrits relatifs à l'Amérique*, 1777, in-8°; 6° *Observations sur l'histoire d'Angleterre de mistriss Macauley*, 1778, in-4°; 7° *Principia cùm juris universalis tùm præcipuè anglicani*, 1779, 2 vol. in-12; 8° *Élémens de la loi universelle* (traduction du 1er vol. de l'ouvrage précédent), 1779, in-12; 9° *Argument sur la nature des partis et des factions*, 1780, in-8°; 10° *Eudosie*, poëme sur l'Univers, 1781, in-8°; 11° *Observations sur un dialogue intitulé : de l'État présent du parlement*, 1783, in-8°; 12° *Recherches sur la légalité et l'utilité du moyen d'augmenter la marine royale, par des souscriptions pour construire des vaisseaux dans chaque comté*, 1783, in-8°; 13° traduction des deux premières *Géorgiques* de Virgile, 1784, in-8°; 14° *Essai sur la loi des libelles*, 1785, in-8°; 15° trois *Lettres sur la question de la régence*, 1789, in-8°; 16° *Observations sur les témoignages de la divinité du Christ pendant pendant les quatre premiers siècles*, par le docteur Knowles, 1789, in-8°; 17° *Histoire des actes, des corporations, et du test*, 1790, in-8; 18° *Remarques sur Edmond Burke*, relatives à la révolution française, et sur les procédés de certaines sociétés établies à Londres, concernant cet événement, 1790, in-8°; 19° *Essai sur l'effet d'une dissolution du parlement, à l'occasion d'un acte d'impeachment de la chambre des communes, pour crimes de haute trahison*, 1791, in-8; 20° *Remarques sur une lettre d'Edmond-Burke à un membre de l'assemblée nationale*, avec différens documens en additions, aux remarques sur les réflexions d'Edmond-Burke sur la révolution française, 1791, in-8°; 21° deux premiers livres du *Paradis perdu* de Milton, avec des notes, 1792, in-4°; 22° *la loi sur les témoignages*, par le baron Gilbert, considérablement augmentée, avec une notice sur l'auteur, son ex-

trait de l'Essai de Locke, et ses réflexions relatives à un cas d'homicide en Irlande, 1791-1796, 2 vol. in-8°; 23° *sur le Renouvellement de la cause de la réforme dans la représentation des communes du parlement*, 2me édition, 1810, in-8°; 24° *Lauzana, ou Anthologie de Sonnets et Elégies, originaux et traductions*, 1812, 5 vol. in-8°. M. Lofft-Capel a fait insérer beaucoup d'articles dans le *Monthly Magasine*, le *Philosophical Magasine*, et les *Annales d'agriculture*, d'Arthur Young.

LOISEAU (J. F.), était, au commencement de la révolution, aubergiste à Châteauneuf en Thimerais, département d'Eure-et-Loir. Il fut nommé, par son département, à la convention nationale. Dans le procès du roi, il vota avec la majorité. Chargé d'assurer les subsistances dans la capitale, il occupa quelquefois la tribune pour y rendre compte de sa mission. A la fin de la session conventionnelle, il fut employé en qualité de commissaire du pouvoir exécutif dans le département d'Eure-et-Loir. Après l'établissement du gouvernement consulaire, il a cessé de prendre part aux affaires publiques.

LOISEAU (VICTOR), avocat, est auteur de : 1° *l'Enfant égaré dans la Vendée*, cause célèbre, 1809, in-8°; 2° *Dictionnaire des arrêts modernes*, 1809, 2 vol. in-8°; 3° *Traité des enfans naturels, adultérins, incestueux et abandonnés*, 1811, in-8°; 4° *de la Juridiction des maires de village, ou Traité des contraventions de police, d'après les codes pénal et d'instruction criminelle*, 1813, in-12, 2me édition, 1816. M. Loiseau est collaborateur de M. Bavoux, pour le journal de *Jurisprudence du code civil*, dont le 1er vol. parut en 1804, et le 19me en 1812.

LOISEL (PIERRE), député à l'assemblée législative et à la convention nationale, est un des descendans d'Antoine-Loisel de Beauvais, avocat au parlement de Paris, à qui on doit les *Institutions du droit civil*, et cette maxime féodale : *si veut le roi, si veut la loi*. Pierre-Loisel était lui-même avocat avant la révolution, dont il adopta les principes. En 1790, il fut nommé vice-président du directoire du département de l'Aisne; en 1791, membre de l'assemblée législative, et en 1792, membre de la convention nationale, où il vota la mort du roi sans appel ni sursis. Dans cette assemblée, Loisel s'occupa principalement des monnaies, ainsi qu'au conseil des anciens, où il entra après la session conventionnelle. Il en sortit en 1798, et obtint la place d'administrateur de l'enregistrement, qu'il a conservée jusqu'à sa mort, arrivée quelques années avant le rétablissement du gouvernement royal.

LOISEL (N.), aîné, fut nommé, au commencement de la révolution, commissaire près la municipalité de Fougères, et par le département d'Ille-et-Vilaine, membre du conseil des anciens. Il s'y occupa d'objets de finances, s'éleva contre l'impôt du timbre et du tabac, et devint secrétaire, le 22 avril 1799. En 1800, il obtint la présidence du tribunal de 1re instance de Fougères, qu'il

conserva jusqu'en 1815, époque à laquelle il fut remplacé.

LOISEL (GILBERT JEAN-FRANÇOIS), dit LOISEL DE LA MANCHE, fut nommé, par le département de la Manche, membre du conseil des anciens, où il parla différentes fois sur des matières d'ordre judiciaire. Il sortit de cette assemblée en 1799, et devint juge du tribunal criminel de son département. Loisel obtint ensuite la place de conseiller à la cour impériale de Caen, qu'il a conservée après le retour des Bourbons jusqu'en 1822. Il paraît, aujourd'hui (1823), que M. Loisel a été mis à la retraite.

LOISELEUR-DESLONGCHAMPS (JEAN-LOUIS-AUGUSTE), médecin, est né à Dreux, département d'Eure-et-Loir, le 24 mars 1774. Il se livra de très-bonne heure à l'étude de la botanique, et communiqua à l'académie royale des sciences des mémoires auxquels elle accorda ses suffrages. En 1783, il fit un voyage dans le midi de la France, visita les Pyrénées, les pays voisins, et rapporta de ses excursions une collection précieuse de plantes rares et utiles. Jugeant que les plantes indigènes pouvaient en diverses occasions remplacer les plantes exotiques, que l'on ne se procure pas sans peine et sans dépenses considérables, il fit différentes expériences dont il a consigné les importans résultats dans le *Journal de médecine*. Il a publié : 1° *Flora gallica*, Paris, 1806-1807, 2 vol. in-12; 2° *Notice sur les plantes à ajouter à la Flore de France*, Paris, 1810, in-8°; 3° *Recherches et observations sur la possibilité de remplacer l'ipécacuanha par les racines de plusieurs plantes euphorbes indigènes*, publiées dans le *Journal de Médecine*; 4° *Observations sur la propriété purgative de la solanelle* (convolvulus solanella), insérées également dans le *Journal de Médecine*; 5° *Recherches historiques, botaniques et médicales sur les narcisses indigènes*, pour servir à l'*Histoire générale des plantes de France*, Paris, 1810, in-4°; 6° *Recherches et observations sur les propriétés purgatives de plusieurs plantes indigènes*, insérées dans la *Bibliothèque médicale*; 7° *Observations sur la possibilité de retirer du pavot somnifère cultivé en France*, soit un véritable opium en larmes, soit différens extraits avec lesquels on puisse remplacer dans la médecine l'opium thebaïcum : ce mémoire se trouve dans le recueil de la société de médecine de Paris, 1817, in-8°; 8° *le Nouveau Duhamel, ou Traité des arbres et des arbustes* que l'on cultive en France, en pleine terre. Les 3 derniers volumes de cet ouvrage, qui est de 9 volumes, sont de M. Loiseleur-Deslongchamps. 9° *Nouveau voyage dans l'empire de Flore, ou Principes élémentaires de botanique*, Paris, 1817, in-8°. Il a concouru à la rédaction du *Dictionnaire des sciences médicales* et coopéré au *Dictionnaire des Sciences naturelles*, et a terminé avec son ami M. Turbin, l'*Herbier général de l'Amateur*, commencé par Mordant-Delaunay. On assure qu'il travaille depuis long-temps avec le docteur Marquis, professeur de botanique à Rouen, à une *Histoire générale des plantes de France*.

LOIZEROLLES (JEAN-SIMON

DE), naquit à Paris, en 1733, et était, avant la révolution, avocat au parlement, conseiller du roi, et lieutenant-général au bailliage de l'Arsenal. Enfermé, en 1793, avec son fils, dans la prison de Saint-Lazare, il rendit bientôt son nom immortel par le plus généreux des sacrifices. Sous le prétexte de conspiration, on avait déjà conduit une foule de malheureux au supplice; le tour de Loizerolles fils était arrivé. Son nom est appelé pendant son sommeil, et le père se présente à sa place. Le nom, les prénoms, l'âge de Loizerolles fils sont portés sur toutes les pièces de la procédure, et dans l'énoncé du jugement fait à l'avance; le généreux vieillard y fait substituer ses noms, son âge, ses qualités, et marche tranquillement à l'échafaud, deux jours avant la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), heureux d'avoir donné une seconde fois la vie à son fils.

LOIZEROLLES (FRANÇOIS-SIMON AVED DE), fils du précédent, le même qui fut détenu avec lui à Saint-Lazare. Il a publié : 1° *le Printemps*, poëme, 1811, in-8°, réimprimé en 1812; 2° *le Roi de Rome*, poëme allégorique, imité de la 4me églogue de Virgile, 1811, in-8°; 3° *la Mort de Loizerolles, ou le Triomphe de l'amour paternel*, poëme en 3 chants, auquel l'auteur a ajouté des notes historiques, 1813, in-18 : ouvrage recommandable comme tribut de la piété filiale; mais peu remarquable comme composition poétique. M. de Loizerolles est directeur d'une maison d'éducation.

LOLME (JEAN-LOUIS DE), écrivain politique, naquit en 1740, à Genève, où il reçut une éducation soignée, et exerça, pendant quelque temps, la profession d'avocat. Il y jouissait déjà d'une réputation distinguée que son premier ouvrage, intitulé : *Examen des trois points de droit*, avait encore augmentée, lorsqu'il prit la résolution de voyager pour observer les institutions politiques des peuples étrangers. La constitution anglaise lui parut digne de toutes ses observations; il l'étudia avec soin, et fit paraître le fruit de ses méditations dans des ouvrages qui sont fort estimés des hommes d'état de ce pays. Il habita très-longtemps l'Angleterre; mais on ignore l'époque à laquelle il en sortit. On sait seulement qu'il fut reçu, en 1775, membre du conseil des deux-cents à Genève, et qu'il mourut, dans le mois de juillet 1806, à Seven, canton de Schwitz. On a de lui, outre l'ouvrage que nous avons cité : 1° *Parallèle du gouvernement anglais et de l'ancien gouvernement de Suède*, contenant quelques observations sur la dernière révolution arrivée dans ce royaume, et un examen des causes qui mettent les Anglais en sûreté contre l'aristocratie et la monarchie absolue. Cet ouvrage, écrit en anglais, et publié en 1772, a pour objet de démontrer que l'Angleterre n'a point à craindre le renversement de sa constitution. 2° *Constitution de l'Angleterre, ou État du gouvernement anglais*, dans lequel il est comparé à la fois avec la forme républicaine du gouvernement, et avec les autres monarchies de l'Europe, ouvrage imprimé pour la pre-

mière fois en français, en 1771, et en anglais en 1775, avec des changemens considérables. C'est le plus beau titre de de Lolme, comme écrivain politique. Le gouvernement anglais était alors peu connu. De Lolme, après un récit succinct des événemens qui ont amené la constitution de 1688, entra dans tous les développemens propres à la faire connaître, et si plusieurs de ses défauts lui ont échappé, on ne peut nier que les avantages qu'il accorde au gouvernement anglais sur les autres ne soient réels. Certes, le droit qu'a le peuple de proposer des lois, la nécessité qu'il intervienne, du moins par représentans, dans celles qui sont proposées par les autres pouvoirs, la loi des élections, le droit de résistance, la liberté de tout dire et de tout écrire, les débats du corps-législatif, etc., etc., sont des garanties sans lesquelles la constitution anglaise cesserait d'exister du moment qu'il plairait au pouvoir de la détruire. 3° *Histoire des flagellans, ou Mémoires sur la superstition humaine,* en anglais, 1777, in-4°; 4° *Observations relatives aux taxes sur les fenêtres, les boutiques, etc., etc.;* 5° *Observations sur l'embarras national et sur la manière dont le parlement a procédé à ce sujet.* Dans ce pamphlet, écrit en 1789, à l'époque où l'Angleterre fut partagée par la question de la régence, de Lolme se prononça pour l'opinion de Pitt, que le parlement adopta. Il existe encore de lui quelques autres écrits moins importans.

LOMBARD (Claude-Antoine), chirurgien de l'hôpital militaire de Strasbourg et correspondant de la 1re classe de l'institut national, naquit en 1743, à Dôle, en Franche-Comté. Instruit chez un chirurgien, sous les yeux de parens peu riches, Lombard, par une activité extraordinaire, déploya bientôt des talens tels qu'ils firent ombrage aux praticiens de cette ville, qui lui suscitèrent une foule d'obstacles, lorsqu'il se présenta pour être admis dans la communauté des maîtres de Dôle. Le jeune Lombard crut devoir alors passer ses examens à Besançon, où il fut admis à l'unanimité. Nommé, quelque temps après, chirurgien en chef de l'hospice civil de Dôle, il obtint l'accessit au concours de l'académie royale de chirurgie en 1776, et remporta le premier prix en 1779. L'année suivante, il fut reçu correspondant de cette société, dont il devint ensuite associé agricole. Après avoir rempli les fonctions de chirurgien en chef de l'armée, formée sur les côtes de la Normandie, il fut envoyé à Strasbourg, en qualité de chirurgien-major de l'hôpital militaire. En 1782, il y publia : *Dissertation sur l'importance des évacuans dans la cure des plaies récentes*, suivie d'*Observations sur la complication du vice vénérien et scorbutique*, in-8°. Cet ouvrage fut censuré dans le *Journal de médecine militaire*, rédigé par le docteur Dehorne, et Lombard, pour répondre à cette critique, se hâta de faire paraître une 2me *Dissertation sur l'utilité des évacuans dans la cure des tumeurs, plaies anciennes, ulcères*, etc., Strasbourg, 1783, in-8°. Cette lutte n'alla pas plus loin; Dehorne ne crut pas de-

voir prolonger une discussion dans laquelle son adversaire ne lui avait épargné ni les reproches, ni les personnalités. Appelé, en 1792, à l'armée du Rhin, comme chirurgien en chef, Lombard fit quelques campagnes, et se retira par suite de sa mauvaise santé. Il retourna alors à Strasbourg, où il se livra à ses anciennes occupations. Il écrivit encore quelques années; mais après différentes attaques d'apoplexie, qui l'avaient mis dans l'état le plus déplorable, il mourut, le 15 avril 1811, à Montmagny, près de Paris. Outre les ouvrages que nous avons cités, il a encore publié : 1° un écrit sur *l'Utilité et l'Abus de la compression, et les Propriétés de l'eau froide et chaude dans les maladies chirurgicales*, 1786, in-8°; 2° *Dissertation sur l'extraction des corps étrangers des plaies, et spécialement de celles faites par les armes à feu*, par M. Thomassin, 1788, in-8°; 3° *Cours de chirurgie pratique sur la maladie vénérienne*, 1790, 2 vol. in-8°; 4° *Remarques sur les lésions de la tête;* 1795, in-8°; 5° *Instruction sommaire sur l'art des pansemens, à l'usage des étudians en chirurgie des hôpitaux militaires*, 1797, in-8°; 6° *Clinique chirurgicale relative aux plaies*, 1798, in-8°, 2me édition, 1812, in-8°.

LOMBARD (Jean-Louis), naquit le 23 août 1723, à Strasbourg, où il étudia, et devint docteur en philosophie à l'âge de 18 ans. Il se fit recevoir, en 1743, avocat au conseil souverain d'Alsace, et après 4 ans de nouvelles études à Paris, il alla plaider devant le parlement de Metz, où il fut remarqué dans plusieurs causes. Cependant, il ne tarda pas à quitter cet état, et son mariage avec la fille de Robillard, professeur à l'école d'artillerie de Metz, détermina ce changement. Nommé à la place de son beau-père, qui la lui avait résignée, il prouva que ses connaissances en mathématiques n'étaient pas inférieures à celles qu'il possédait en droit, et il s'occupa aussitôt de la composition d'ouvrages propres à l'enseignement de l'artillerie. En 1759, il fut nommé professeur à l'école d'artillerie d'Auxonne, qu'on venait de fonder; et en 1766, il fut chargé, avec Brackenkoffer, de faire, au cours de Bezout, les changemens nécessaires pour l'appliquer à l'artillerie. Malgré l'utilité de cet ouvrage, Bezout parvint à le faire rejeter, et Lombard retourna occuper sa chaire, qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée le 1er avril 1794. On a de lui : 1° *Nouveaux principes d'artillerie*, traduits de l'allemand de Benjamin Robino, in-8°, 1783, avec fig. Cet ouvrage excellent avait été commenté par Euler; et Keralio, qui en avait entrepris la traduction, l'abandonna lorsqu'il vit celle de Lombard, à laquelle l'auteur a ajouté d'excellentes notes, ainsi que la traduction des *Nouvelles Expériences faites à Wolwick, pour connaître les vitesses initiales des boulets*, et celle d'un extrait de la *Dissertation* d'Euler, *sur l'explication des phénomènes de l'air;* 2° *Tables du tir des canons et des obusiers*, d'après les épreuves sur le tir des bombes avec le canon, et sur la portée des mortiers, faites en 1786, à l'école d'Auxonne, 1787, in-8°; 3° *Ins-*

truction sur la manœuvre et le tir du canon de bataille, composée pour le service des canonniers volontaires, 1792, in-8°, avec fig. L'auteur y a joint un *Traité sommaire*, tiré des *Manœuvres de l'artillerie*, par Demerve, sur la manière de servir le canon de bataille. 4° *Traité du mouvement des projectiles, appliqué au tir des bouches à feu*. Ce traité estimé, dans lequel Lombard entre dans les plus grands développemens sur le mouvement des projectiles dans le vide et dans l'air, a été réimprimé après sa mort en l'an 5. Lombard n'était pas seulement jurisconsulte et savant mathématicien. Il joignait encore à ces connaissances celles de la physique et d'un grand nombre de langues anciennes et modernes; la littérature, la musique même, ne lui étaient pas étrangères. En 1802, M. Amanton, membre de l'académie de Dijon, a publié des *Recherches biographiques sur Lombard*.

LOMBARD (Jean-Guillaume), naquit vers 1767, à Berlin, d'une famille obscure de réfugiés français, qui lui fit donner cependant de l'éducation. La culture de la poésie française fut l'origine de sa fortune; il fut d'abord connu par une traduction assez bonne de quelques morceaux d'Ossian et de Virgile. Quelques épîtres, adressées à Frédéric-le-Grand, lui obtinrent un emploi subalterne dans le cabinet de ce prince. Il s'y forma un peu aux affaires, et comme il avait le talent de faire valoir ce qu'il savait, ce mérite, joint à quelques avantages extérieurs, lui concilièrent la faveur de Frédéric-Guillaume II, qui le nomma secrétaire de cabinet. Trop frivole pour se pénétrer de l'importance de ses fonctions, et se mettre à même de les remplir dignement, il abandonna les affaires, et ne s'occupa que de plaisirs et d'intrigues. Ses vers coururent les salons; il fut admis dans la société de Rietz et de la comtesse de Lichtenau, et bientôt les goûts et les habitudes de la favorite furent les siens. La mort du roi, et la disgrâce de la comtesse qui en fut la suite, faillirent renverser la fortune de Lombard: il fut d'abord éloigné des affaires et soumis à des épreuves sévères; mais sa discrétion et son dévouement, que fit valoir le comte de Haugwitz, avec qui il était en rapport, mirent fin à sa disgrâce. Rentré dans le conseil du cabinet, où il avait été appelé en 1800, il fut chargé de la partie des affaires étrangères. Personne moins que Lombard n'était propre à occuper cet emploi difficile. Entièrement étranger à la politique de l'Europe, et dans un temps où la lutte entre la France et l'Angleterre en rendait la connaissance indispensable, il ne put se faire aucune idée des véritables intérêts de son pays. Il voulut suivre le système de neutralité, adopté depuis la campagne de Champagne, neutralité toutefois chèrement payée par la France; mais l'avénement de Napoléon à l'empire français avait changé le système politique, et une marche franche, en faveur de l'une ou de l'autre des puissances rivales, devenait indispensable pour la Prusse. Le danger de la con-

duite tortueuse du gouvernement était connu de la nation, qui s'était prononcée pour la guerre en 1805 : Lombard parvint néanmoins à maintenir la paix; mais en 1806, le parti contraire l'emporta et la guerre fut déclarée. Deux batailles la terminèrent; et M. Lombard, qui n'ignorait pas la haine que le peuple lui portait, s'empressa de quitter Berlin. Toutefois il en éprouva les effets dans différentes villes, et surtout à Stettin, où il fut couvert de boue par la populace, et traîné en prison par ordre de la reine. Frédéric-Guillaume, persuadé que son conseiller était innocent, et que sa conduite ne provenait que de la faiblesse de son caractère, le fit mettre en liberté, sans cependant l'employer. Lombard, retiré des affaires, voulut s'occuper du rétablissement de sa santé qu'il n'avait point assez ménagée; mais en 1811, l'affection de poitrine dont il était attaqué prit un caractère si grave, que les médecins lui conseillèrent d'aller habiter un climat plus doux que la Prusse. Lombard se rendit à Montpellier, et de là à Nice, où il mourut le 28 avril 1812. Il était secrétaire perpétuel de l'académie de Berlin. Son portrait a été tracé de la manière la plus sévère par l'auteur de la *Galerie des caractères prussiens*. « Le conseiller du » cabinet, Lombard, dit-il, est » physiquement et moralement é» nervé. Ses connaissances se bor» nent à la littérature française; » les sciences plus solides, étu» diées par l'homme d'état et par » le savant, n'ont jamais occupé » cet homme frivole. Initié de » bonne heure aux orgies de Rietz et » de la comtesse de Lichtenau, il » prit part à leurs débauches, qui » étouffèrent sa moralité, à la place » de laquelle elles mirent une par» faite indifférence pour le bien et » pour le mal. C'est dans les mains » faibles et impures d'un bel-esprit » de basse extraction, d'un roué » qui joint à la perversion morale » le délabrement physique; d'un » hébété qui perd son temps au » jeu, dans des sociétés insipides » et insignifiantes : c'est dans les » mains d'un homme pareil que » se trouve le maniement des affai» res étrangères de la Prusse, dans » une période qui est sans exem» ple dans l'histoire moderne. » Lombard avait mérité d'être jugé sévèrement; mais le portrait a tout le caractère de la violence, qui exagère les défauts et altère ou méconnaît les qualités. Il n'a pas néanmoins été traité avec plus de bienveillance par d'Entraigues, dans son *Fragment d'un chapitre de Polybe, trouvé sur le Mont-Athos*, 1805. On croit qu'il est lui-même l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Matériaux pour servir à l'histoire des années* 1805, 1806 et 1807, *dédiés aux Prussiens, par un ancien compatriote*, Paris, 1808, in-12.

LOMBARD (Vincent), de Langres, né dans cette ville vers 1765, vint à Paris au commencement de la révolution, se livra à l'étude du droit, et devint, par le crédit de Barras, membre du tribunal de cassation. Dans le mois d'octobre 1798, il fut envoyé en mission extraordinaire en Hollande, où il demanda une amnistie générale pour tous les délits politiques.

Rappelé dans le mois de juillet 1799, M. Lombard s'est alors exclusivement livré à la littérature, dans laquelle il s'était déjà exercé. Il a fait paraître : 1° *Ecole des enfans, ou Choix d'historiettes instructives et amusantes, propres à former le cœur de l'enfance, lui faire haïr le vice et aimer la vertu*, 1795, 3 vol. in-18. Les différens ouvrages que cette collection renferme avaient été publiés séparément par l'auteur. 2° *Les Tombeaux*, ouvrage philosophique, 1796, in-8°; 3° *Neslie*, poëme, 1797, in-18; 4° *le Journaliste, ou l'Ami des mœurs*, comédie en 1 acte et en vers, 1798; 5° *le Banquier, ou le Négociant de Genève*, comédie, 1798; 6° *le Meunier de Sans-Souci*, vaudeville, 1798; 7° *Œuvres*, 3me édition, 1801, in-8°; 8° *Peters, ou le petit Chevrier*, 1805, in-12, réimprimé en 1806; 9° *Berthe, ou le Pet mémorable*, anecdote du 19me siècle, 1807, in-18; 10° *Joseph*, poëme en vers et en 8 chants, 1807, in-8°; 11° *le Dix-neuvième siècle*, poëme, 1810, in-8°; 12° *Contes militaires*, 1810, in-8°; 13° *le Dix huit brumaire*, mal-à-propos attribué à M. Rœderer; 14° *l'Athée, ou l'Homme entre le vice et la vertu*, pièce en 5 actes et en vers, reçue il y a près de 30 ans au Théâtre-Français, mais que des ordres supérieurs ont toujours empêché d'être jouée; 15° le *Mémoire* pour Fauche-Borel, contre Perlet, Paris, 1816; 16° *Souvenirs, ou Recueil de faits particuliers, et anecdotes secrètes pour servir à l'histoire de la révolution*. Dans cet ouvrage, M. Lombard avait avancé des faits qu'il prétendait tenir du maréchal Lefebvre, duc de Dantzick; mais le maréchal irrité le contraignit à un désaveu, dont les journaux ont rendu compte le 29 mai 1819. Long-temps avant, M. Lombard avait éprouvé lui-même tout le désagrément d'être traduit dans certains ouvrages. Lalande lui avait accordé les honneurs d'une mention dans son *Dictionnaire des athées*. Mécontent de ce genre de célébrité, il réclama dans les journaux contre l'assertion du célèbre astronome.

LOMBARD (N.), procureur au parlement de Paris, à l'époque de la révolution, a fourni, pendant les années 1790, 1791 et 1792, à différens journaux un assez grand nombre d'articles signés de l'initiale de son nom. Mais son beau-père ayant été, en 1793, condamné à mort, M. Lombard cessa de s'occuper de politique, et se retira à la campagne, où il consacra ses loisirs à l'agriculture. Un *Traité sur les abeilles* fut le résultat de ses travaux dans sa retraite; cet ouvrage, dans lequel il enseigne la manière de les élever, a eu plusieurs éditions.

LOMBARD (N.), nommé, par le département de l'Isère, membre de la chambre des députés, en 1815, y fit partie de la minorité. Réélu en 1816, il se plaça au centre de gauche, où il ne fournit pas souvent l'occasion de se faire remarquer; il parla néanmoins dans la session de 1818 à 1819, en faveur du projet de loi relatif à l'exportation et à l'importation des grains, vota l'adoption du projet et l'amendement de la commission. M. Lombard n'a point été réélu à l'expiration de son mandat.

LOMBARD-LA-CHAUX, député à la convention nationale, se disant ministre protestant, parvint, à l'aide des principes qu'il était, à se faire nommer maire d'Orléans, où il se lia avec Léonard-Bourdon, et se déclara en faveur des *maratistes*. Les 16 et 17 septembre 1792, il s'opposa à ce qu'on fit marcher des troupes pour arrêter le pillage des misérables qui, dans ces deux journées, ravagèrent plusieurs maisons, et jetèrent 5 personnes dans les flammes. Lombard-La-Chaux fut, quelques jours après, nommé, par le département du Loiret, député à la convention nationale. Il vota avec la majorité dans le procès du roi, et se dévoua au parti de la *Montagne*. Employé, après la session conventionnelle, en qualité de commissaire du directoire, il perdit bientôt la confiance du gouvernement, et rentra dans l'obscurité.

LOMBARD-TARADEAU, député à l'assemblée constituante et au corps-législatif, né en 1750, à Draguignan, était, avant la révolution, lieutenant-général au bailliage de Grasse. En 1789, il fut nommé député aux états-généraux par le tiers-état des sénéchaussées de Grasse, Castellane et Draguignan. Il se fit peu remarquer dans cette assemblée, vota avec le côté droit, et resta, après cette session, sans emploi jusqu'en 1797, époque à laquelle il devint secrétaire-général de l'entreprise des hôpitaux militaires. Nommé ensuite secrétaire-général du ministère de la police en 1800, il fut élu au corps-législatif en 1802, et à sa sortie en 1807, il obtint la place d'archiviste du ministère, où il avait été employé. Lombard-Taradeau mourut le 26 janvier 1821.

LOMBARDI (Jérôme), littérateur italien, naquit à Véronne, en 1707, et mourut à Venise, le 9 mars 1792. Reçu dans la société des Jésuites, chez lesquels il avait fait de bonnes études, il commença par professer les humanités dans divers colléges. Bientôt les savans et les hommes les plus éclairés de son pays, se plurent à entretenir avec lui une correspondance suivie. Le pape Benoît XIV, ami et protecteur des lettres qu'il cultivait lui-même avec succès, se plut à lui donner des marques de sa haute considération. On attribue au P. Lombardi : 1° *Notizie spettanti al capitolo di Verona*, Rome, 1752; 2° *Vita della B. Angela Merici di Brescia, fondatrice della compagnia di santa Orsola*, Venise, 1781; 3° *Vita della B. Giovanna Conomo, monaca benedittina*, Bassano, 1783. Indépendamment de ces ouvrages, il a publié un grand nombre de dissertations, épîtres, sermons, discours, etc. Il habita jusqu'à sa mort la maison professe des Jésuites, à Venise, malgré la suppression de cette société.

LOMÉNIE DE BRIENNE (Étienne-Charles de), cardinal, naquit à Paris, en 1727, et fit ses études au collége d'Harcourt. Peu flatté des prérogatives attachées à son droit d'aînesse, il le céda à son frère pour embrasser l'état ecclésiastique, et soutint en Sorbonne, le 30 octobre 1751, une thèse moins célèbre que celle de l'abbé

de Prades, mais dans laquelle s'étaient glissées quelques propositions que signala alors l'abbé Mey. Elles ne nuisirent point à l'élévation de l'abbé de Brienne; il fut fait prêtre, reçut le doctorat le 8 mars 1752, et des lettres de grand-vicaire de l'archevêché de Rouen. On publia, à cette époque, un écrit intitulé *le Conciliateur, ou Lettres d'un ecclésiastique à un magistrat*, 1754; cet écrit, que M. de Brienne rédigea, si l'on en croit les bruits du temps, avec M. Turgot qui portait alors le petit-collet, roulait sur les différends élevés entre le clergé et le parlement; il parut assez important à Naigeon, Condorcet et Dupont de Nemours, pour qu'ils en donnassent successivement des éditions. L'abbé de Brienne eut aussi des liaisons avec l'abbé Morellet et d'Alembert. En 1758, il accompagna à Rome le cardinal de Luynes, dont il fut le conclaviste, lors de l'élection de Clément XIII. Le 17 août 1760, il fut promu à l'évêché de Condom, et le quitta deux ans après, pour remplacer à Toulouse, M. Dillon qui venait de mourir. M. de Brienne passait pour être un bon administrateur; son gouvernement, sous le rapport temporel, était cité avec éloge; il soutint cette réputation dans son nouveau diocèse; une épizootie qui y survint, en 1774, lui fournit de plus l'occasion de déployer sa bienfaisance et son zèle à exciter les largesses des personnes opulentes. En 1776, il ouvrit à Lévignac une maison d'éducation pour les filles des nobles sans fortune; il fit ensuite jouir Toulouse, pour le transport de ses marchandises, du canal Caraman, en l'unissant à la Garonne avant sa sortie de la ville, par un canal qui conserve encore le nom de Brienne. Il établit aussi, sous la direction des sœurs de la charité, des filatures de coton où les pauvres trouvèrent une ressource assurée; un hôpital fut doté, et des lits fondés par ses propres moyens; enfin l'école Militaire s'augmenta d'un grand nombre d'élèves par les sommes considérables dont il en grossit les revenus. Tous ces établissemens lui méritèrent des éloges sans restriction. Il n'en fut pas de même de son administration spirituelle : elle fut l'objet de quelque critique. Il rétablit dans son diocèse l'usage des conférences ecclésiastiques long-temps interrompu; mais on remarqua qu'il ne s'en tint qu'un petit nombre, et que jamais il n'y assista. L'abbé Audra avait publié à Toulouse un livre sous le titre d'*Histoire générale à l'usage des colléges*, livre qui n'était, à proprement parler, que l'abrégé de l'*Essai sur l'histoire générale* de Voltaire : l'archevêque le condamna par un mandement du 26 août 1770. On voit, par la correspondance de Voltaire, combien il fut mécontent de cette condamnation; mais ce qui paraîtra étonnant, c'est que ce fut d'Alembert qui prit auprès de celui-ci la défense du prélat. « L'archevêque, » dit-il, a fait tout ce qui était en » lui pour éviter l'éclat; on lui a » forcé la main. Dans sa place, il » n'est pas le maître de s'abandonner tout-à-fait à son caractère et » à ses principes. » Ces paroles de d'Alembert consignées dans ses

lettres des 4 et 21 décembre 1770, pouvaient justifier M. de Brienne auprès des philosophes, mais étaient peu propres à lui concilier l'estime des personnes qui ne pensaient pas comme eux. Cependant le prélat poursuivait à Toulouse son plan d'amélioration : il y établit un petit séminaire, et dans un synode diocésain qu'il tint, le 5 novembre 1782, il fit prendre des mesures qui parurent extrêmement sages, sur les traitemens des ministres du culte, appelés portions congrues, et sur les secours à accorder aux ecclésiastiques vieux et infirmes. On dut encore à l'archevêque des règlemens sur d'autres matières importantes. Mais les bornes d'un diocèse ne suffisaient pas à l'activité de M. de Brienne; il lui fallait un plus grand théâtre; aussi le trouve-t-on employé dans les affaires les plus importantes de son temps. Il fit partie de toutes les assemblées du clergé, et y acquit assez d'influence pour être, dans celles de 1765, de 1770 et de 1775, chef du bureau de juridiction, titre important qui l'obligeait à prendre ou à provoquer des mesures pour le soutien de la religion. Mais la plupart de ses collègues l'accusèrent de s'être plutôt occupé d'arrêter leur zèle, que de solliciter d'utiles règlemens; on a même prétendu que c'était à son sujet que d'Alembert écrivait, le 15 août 1775, à Voltaire ces mots : « Le clergé ferait » bien des sottises si quelques évê» ques raisonnables ne l'empê» chaient. » En 1770, il fut reçu à l'académie française, et s'il tenait au parti des philosophes, on doit croire que ceux-ci ne se piquaient pas d'égards envers quelques-uns de leurs amis, à en juger par ces mots que Voltaire écrivait, le 11 juin, à d'Alembert : « On dit que vous nous donnez » pour confrère l'archevêque de » Toulouse, qui passe pour une bê» te de votre façon, très-bien dis» ciplinée par vous. » Ce prélat avait été nommé, en 1766, par un arrêt du conseil, membre d'une commission pour la réforme des ordres religieux; on a prétendu qu'il en était devenu le principal agent, et que bien loin de remplir sa mission, il avait soufflé dans les monastères le feu de la discorde au lieu de l'éteindre. Il ne tint pas aux ennemis de M. de Brienne qu'on ne l'accusât d'être la cause des désordres qu'avait occasionés dans ces corps religieux, le relâchement qui s'y était introduit aux approches de la révolution. Mais malgré ces accusations, c'est à tort qu'on reprocherait à M. de Brienne d'avoir préparé le coup porté aux ordres religieux par la révolution : l'opinion était prononcée contre eux depuis longtemps, et la conduite de ce prélat, quelle qu'elle fût, était impuissante pour arrêter leur destruction. Après la mort de M. de Beaumont, archevêque de Paris, M. de Brienne fut proposé pour lui succéder; un parti nombreux le portait à cette place, mais ses ennemis parvinrent à le faire éloigner de la première prélature du royaume. On peut juger des ressorts que l'on fit jouer alors contre lui, par les *Lettres secrètes sur l'état actuel de la religion et du clergé de France*, attribuées aux abbés de Boismont et Maury, 1781,

dans lesquelles l'archevêque de Toulouse est désigné sous le nom de *grand-lama*. Cependant son éloge était dans toutes les bouches; on ne parlait que de son esprit, de sa conversation facile et brillante, de son goût pour les lettres, et de ses manières nobles et généreuses. On le citait comme un évêque véritablement administrateur, et quoiqu'il résidât peu dans son diocèse, l'on vantait l'ordre qu'il y avait établi lors de l'assemblée des notables. En 1787, il siégeait dans le bureau de *Monsieur;* bientôt il fut nommé chef du conseil des finances, quoique le roi ne fût pas personnellement bien disposé en sa faveur. Son frère, le comte de Brienne, fut fait ministre de la guerre. Les débats du parlement ayant succédé à ceux de l'assemblée des notables, les magistrats veulent qu'on leur communique les comptes du trésor, et demandent les états-généraux; les esprits s'échauffent; le 6 août 1787, le roi tient un lit de justice pour l'enregistrement de l'édit du timbre et de la subvention territoriale; le parlement proteste, et déclare, le 13 août, que les édits ne sauraient priver la nation de ses droits. Dans la nuit du 14 au 15, les magistrats sont exilés à Troyes. Le même esprit régnait dans les délibérations des autres cours, la fermentation qui les entourait soutenait leur résistance. Le 27 août, le parlement, réuni à Troyes, réitéra la demande des états-généraux, et déclara que la conduite du ministère menait la monarchie au despotisme. Le mot seul de despotisme fit reculer le ministère, et le parlement revint triomphant. Il y eut une séance royale le 24 novembre 1787; bien loin d'y recouvrer ses avantages, l'autorité de la cour y reçut de nouvelles atteintes : le roi y porta deux édits : l'un qui créait un emprunt de 20 millions, l'autre qui réglait l'état-civil des protestans. Le duc d'Orléans protesta et fut exilé; les conseillers Fréteau et Sabbatier furent enfermés dans une prison d'état. Le 4 janvier 1788, fut signalé par un arrêté hardi que prit le parlement; on décida son exil, et les lettres de cachet furent révoquées. Ces hésitations accrurent les prétentions du parlement; il présenta successivement trois remontrances par lesquelles il préludait à la séance et à l'arrêté du 3 mai, où il rappelait les principes fondamentaux de la monarchie, servant, selon lui, de garantie aux droits de la nation. Ces magistrats étaient exaltés à un tel point que le roi en fit arrêter deux dans le palais même. Le 8 mai, il tint un lit de justice pour publier six lois différentes. On créait de grands-bailliages, et l'on réduisait le parlement à une grand'chambre et à une chambre des enquêtes. Une cour plénière venait d'être établie; elle tint, dès le lendemain, sa première séance; mais bientôt les protestations se multiplièrent; tout sembla concourir à une désorganisation générale : la justice cessa d'être rendue, les parlemens de province imitèrent celui de la capitale, la noblesse se rangea de leur côté, les gentilshommes bretons dénoncèrent les ministres, des émeutes eurent lieu en plusieurs endroits; le soulèvement

des esprits fut à son comble. L'archevêque de Toulouse, au milieu de cette agitation universelle, fut nommé principal ministre et archevêque de Sens après la mort du cardinal de Luynes. Le 15 juillet 1788, parut un arrêt du conseil, par lequel, après avoir annoncé les états-généraux pour le mois de mai suivant, on invitait les corps et les particuliers à présenter des renseignemens sur leur formation. Cet appel, commandé par la circonstance, eut des inconvéniens au milieu de la fermentation qui régnait alors; il donna lieu à une foule d'écrits, de plans, de systèmes, de délibérations, où chacun, sans égard pour le bien général, s'expliquait d'après ses prétentions particulières. Le 8 août, un nouvel arrêt du conseil supprima la cour plénière, maintint les grands-bailliages, et annonça derechef les états-généraux. Le 16, l'état du trésor ayant obligé de suspendre les paiemens, tant de plaintes s'élevèrent à la fois contre le principal ministre qu'il fut obligé de céder à l'orage; il se retira le 24 août, et M. Necker le remplaça. L'archevêque dut être mortifié des démonstrations de joie qui éclatèrent dans la capitale, parmi le peuple, au moment de sa retraite. La cour, pour le consoler, le combla de grâces, il reçut plusieurs abbayes, et le roi demanda pour lui le chapeau de cardinal. Pie VI hésitait à lui accorder cette dignité, mais Louis XVI insista, et l'archevêque de Sens obtint la pourpre le 15 décembre; il voyageait alors en Italie, ayant quitté la France au sortir du ministère, et il en apprit la nouvelle à Nice. Le but avoué de ce voyage étant de visiter les bibliothèques que l'abbé Laire, son bibliothécaire, n'avait pas explorées dans un premier voyage, le cardinal s'abstint d'aller à Rome, revint en France vers le milieu de 1790, et s'occupa de payer ses dettes qui étaient considérables, malgré le nombre de ses bénéfices. La constitution civile du clergé fut publiée à cette époque; le roi l'avait acceptée; le cardinal Loménie de Brienne crut devoir prêter le serment, et se sépara ainsi de ses collègues. Mais par une sorte d'inconséquence, se restreignant au titre d'évêque du département de l'Yonne, il refusa l'évêché métropolitain de la Haute-Garonne, que lui avaient offert les électeurs de ce département, et des évêques constitutionnels lui ayant demandé l'institution canonique, il ne voulut point se prêter à cet acte, auquel ne se refusa pas l'évêque d'Autun. Il chercha à justifier sa conduite, relativement à l'acceptation de la constitution civile et du serment dans deux lettres écrites au pape, l'une le 23 novembre 1790, et l'autre le 30 janvier suivant, ainsi que dans son mandement du carême de 1791; mais un bref de Pie VI, en date du 23 février 1791, qui fut publié, blessa beaucoup le cardinal, parce que les conseils qu'on lui donnait dans ce bref révélaient les reproches que l'on croyait avoir à lui faire. Le 26 mars suivant, il écrivit de nouveau au souverain pontife et lui donna sa démission du cardinalat; cette résolution fut annoncée par une lettre publique à un ministre

du roi, M. de Montmorin. Le pape accepta sa démission dans le consistoire du 26 septembre, déclara le cardinal déchu de sa dignité, et de plus suspendu à cause de son serment. Cette conduite de M. de Brienne ne put le dérober aux orages de la révolution; arrêté à Sens le 9 novembre 1793, il fut mis dans les prisons de la ville, et obtint ensuite de rester chez lui. On vint l'arrêter de nouveau un peu plus tard, et le lendemain on le trouva mort dans son lit. Quelques personnes ont cru qu'il avait attenté à ses jours en prenant du poison; mais la véritable cause de sa mort est une apoplexie foudroyante qui l'enleva dans la nuit du 16 février 1794. Ainsi finit un prélat qui avait de l'esprit, des talens et des qualités estimables. Il était instruit et avait rassemblé à grands frais une bibliothèque immense qui fut dispersée après sa mort, et dont il ne resta plus que le catalogue raisonné de l'abbé Laire, son bibliothécaire, et l'un des plus savans bibliographes de son temps. On a de M. de Brienne, outre ses rapports et ses discours insérés dans les procès-verbaux des assemblées du clergé, une *Oraison funèbre du Dauphin*, 1766, in-4°.

LOMBARDEAU (Louis), officier de la légion-d'honneur, lieutenant-colonel des fusiliers-chasseurs de l'ex-garde impériale, est né à Aubigny, département du Cher, le 6 octobre 1774. Il s'enrôla volontaire en 1792, dans le 2me bataillon du Cher, et obtint successivement ses différens grades sur le champ de bataille; il fut nommé lieutenant-colonel par décret impérial du 14 septembre 1813, et officier de la légion-d'honneur le 28 novembre de la même année. Il avait été fait chevalier de cet ordre le 1er octobre 1807. M. Lombardeau commandait le 1er bataillon des fusiliers-chasseurs de la garde à l'affaire du 16 octobre 1813, où le comte de Meerfeldt, commandant un corps autrichien, fut fait prisonnier par le même bataillon au village de Dolitz, près Léipsick. Le 18, à l'affaire de Léipsick, il prit le commandement du 1er bataillon du 12me régiment de voltigeurs de la garde, et soutint la retraite jusqu'à Mayence, sous les ordres du général Pellet. Après le passage du Rhin, il partit pour Metz avec le cadre de son bataillon, afin d'y opérer l'organisation d'un nouveau 12e de voltigeurs, qui passa à l'armée du Nord, sous les ordres du général en chef comte Maison. M. Lombardeau se trouva aux affaires d'Hoogstrate, Menin, Hellennes, Pont-à-Marck, Courtrai et prise de Gand pendant les 4 premiers mois de 1814. Il a fait toutes les campagnes depuis 1792 sans interruption, et est maintenant en non activité.

LOMET (Antoine-François), baron des Foucaux, neveu de M. Lomet, député à l'assemblée constituante, est né à Château-Thierry (Aisne), le 6 novembre 1759. C'est peut-être l'un des esprits les plus originaux de notre époque. Ingénieur très-instruit, physicien habile, savant en plusieurs branches d'histoire naturelle, en mécanique et en technologie, il a passé sa vie à apprendre, à inven-

ter, à résondre dans le silence les problèmes les plus difficiles, à diriger sa pensée vers de nouveaux sujets, à railler quelques imprudens railleurs, et à préparer quelques mystifications scientifiques : homme vraiment remarquable : enthousiaste comme un peintre, rigoureux comme un géomètre, et mordant comme un journaliste. Son père, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées du Dauphiné, lui fit faire ses études au collége de Grenoble. Il eut, dans sa jeunesse, occasion de suivre J. J. Rousseau dans ses herborisations et de voir Voltaire à Ferney. Il semblerait qu'il ait emprunté à l'un une partie de ses goûts solitaires, à l'autre une étincelle de son esprit satirique. Une étude approfondie des mathématiques, et la pratique du dessin, le firent admettre, en 1777, à l'école des ponts-et-chaussées, dirigée alors par le célèbre Péronnet. En 1782, nommé ingénieur dans la généralité de Bordeaux, il fixa son séjour à Agen. En 1790, il fut envoyé à Paris, avec MM. de Lacepède et Lacuée (comte de Cessac), pour faire valoir quelques réclamations de la ville d'Agen auprès de l'assemblée constituante. Son condisciple Barnave l'appuyait de son crédit : mais cette insouciance de ses intérêts personnels, si souvent compagne des facultés les plus remarquables, et ce profond mépris de l'intrigue, qui n'est plus le vice de nos mœurs, durent singulièrement entraver sa marche, et l'empêcher de parvenir à ce que l'on caractérise ordinairement dans le monde, par une expression pittoresque : *se pousser*. Cependant, en 1792, il fut requis de se rendre à Bayonne, pour accompagner en qualité d'ingénieur, MM. Carnot, Garrau et Lamarque, chargés de faire la reconnaissance de la frontière aux Pyrénées. Employé d'abord comme adjoint à l'état-major, il fut ensuite nommé aide-de-camp-lieutenant colonel du général Servan. Retenue trop long-temps au bivouac, sur les bords de la Bidassoa, pendant l'hiver de 1793, cette armée, que le manque d'abri exposait à tant de souffrances et de maladies, diminuait chaque jour. La garantir de ces maux, la sauver d'une destruction lente, semblait impossible. M. Lomet proposa, entreprit et accomplit la tâche de l'abriter tout entière : en moins de 15 jours, 475 baraques s'élevèrent ; les *castra clausa* des Romains furent reproduits : tant de célérité parut merveilleuse ; un tel service étonna, et consigné dans les histoires contemporaines, il fut l'objet des plus grands éloges. Mais en louant le baraquement presque miraculeux d'une armée, on oublia le nom de l'auteur : l'humble officier fut laissé dans l'ombre, et le nom d'un général mis à sa place. Vieille habitude de l'histoire ! elle n'est qu'un long commentaire du *sic vos non vobis*. M. Lomet, en 1794, eut occasion de voir le général en chef Bonaparte, chez le général Calon, directeur du dépôt de la guerre. Ces deux hommes, qu'attendait une destinée si différente, se lièrent d'amitié. Bonaparte, un jour, lut à M. Lomet un mémoire écrit de sa main, dans lequel il développait les moyens qu'un homme de génie devait employer pour devenir et rester sou-

verain de l'île de Corse. Cet écrit était daté d'Ajaccio; il présentait d'avance le sommaire de la vie tout entière de son célèbre auteur : écraser et séduire, vouloir et oser. « Mais, » lui dit M. Lomet, ce nouveau Théo» dore courrait la double chance » d'être couronné ou d'être pendu. » Bonaparte garda quelque temps le silence, et finit par dire : « Vous » ne connaissez pas le monde, vous » n'avez étudié que les arts; la vé» ritable science est de vouloir bien » ce que l'on veut, et de savoir em» ployer les hommes, comme les » arithméticiens emploient leurs » chiffres, m'entendez-vous? — » Oui, fort bien : je comprends mê» me que si vous aviez quelque au» torité sur moi, j'aurais à craindre » de n'être bientôt que le chiffre » barré d'une multiplication com» plexe. » Cette réponse algébriquement spirituelle était, de plus, une prophétie. Jusqu'au 18 fructidor an 5, M. Lomet fit un cours de mécanique et de topographie à l'école Polytechnique, que MM. Carnot et Le Prieur organisaient alors sous un autre nom. On le crut coupable d'un attachement trop vif pour M. Carnot; il fut exilé de Paris, retourna à Agen, où il professa la physique et la chimie, à l'école centrale de Lot-et-Garonne. Bonaparte voulait l'emmener en Égypte; il répondit avec insouciance : « Je n'ai ni le besoin ni le » désir de courir les aventures. » Attaché, en 1799, par Bernadotte, au conseil-central des opérations des armées, alors présidé par M. le général Dupont, il alla voir Bonaparte à son retour d'Égypte. Ce dernier le reçut très-froidement, et lui dit : « Vous a» vez eu tort de ne pas venir avec » moi. Vous auriez été tué, ou je » vous aurais donné un prompt, » un brillant avancement. » Cependant, le nouveau consul lui confia bientôt après les fonctions de chef de la division des opérations militaires et du ministère de la guerre. En 1805, M. Lomet fit partie de l'état-major-général de l'armée d'Allemagne, comme sous-chef de cet état-major. En 1807, l'empereur le fit commandant de la place de Braunan sur l'Inn, et lui dit : « Je vous confie une des » clefs de l'Autriche. Partez de » suite. » Une heure après, Napoléon retrouve M. Lomet dans la salle des officiers. Il fronce le sourcil, et d'un ton d'humeur : « Vous » êtes encore là? — J'attends » vos instructions. — Partez » donc! vous n'en avez pas be» soin. » Il arriva ce qui devait arriver dans une cour. On entoura M. Lomet, et les courtisans l'accablèrent de leurs félicitations et de leurs caresses. Il partit; mais au lieu d'exploiter sa faveur, il suivit ses goûts, et prouva de nouveau à l'empereur son aptitude à remplir les fonctions qui lui étaient confiées, et sa répugnance à servir les volontés du maître. Il s'occupa moins de soigner son avancement que de pénétrer les secrets de l'art lithographique, qui prenait alors naissance en Allemagne. De concert avec M. de Gimbernat, Espagnol, envoyé de l'archevêque de Tolède, il parvint à découvrir ces arcanes d'un art nouveau. L'argent de l'archevêque séduisait les ouvriers, et servait à acheter les crayons, les encres, les pierres, dont M. Lomet faisait

ensuite l'analyse chimique. A force d'acheter et d'analyser, les doctes conjurés parvinrent à exécuter de leurs propres mains, et sans aucun secours étranger, des lithographies parfaites. Heureux de sa découverte, le gouverneur de Braunau, après avoir été gouverneur du Haut-Arragon en 1808, s'empressa de venir à Paris enrichir nos arts du secret précieux qu'il possédait. La pierre qu'il avait empreinte, les épreuves qu'il avait tirées, les mémoires qu'il avait rapportés, passèrent sous les yeux de plusieurs savans hommes, qui n'apprécièrent pas d'abord le mérite de cette invention. Ainsi, la lithographie resta négligée; M. Lomet repartit pour prendre possession de la forteresse de Yaca en Espagne, en 1809; la pierre dessinée fut reléguée dans un coin du Muséum d'histoire naturelle, et on peut l'y voir encore aujourd'hui parmi les substances matérielles de son ordre : *les calcaires compacts*. Cependant, après 30 années des plus honorables services, M. Lomet sollicita et obtint sa retraite. Il avait été fait officier de la légion-d'honneur à l'origine de cette institution. Il fut nommé commandant de cet ordre à Austerlitz, en 1805. Cinq ans après sa retraite, en 1814, il reçut la croix de Saint-Louis. Comme premier importateur de l'art lithographique en France, M. Lomet mérite la reconnaissance de sa patrie. On lui doit un *Mémoire* très-remarquable *sur les Eaux minérales et sur les Etablissemens thermaux des Pyrénées; l'Invention d'un nouveau sextant* (1799), dont un autre, 8 ans après, s'attribua les honneurs et le profit; *Théorie et Pratique du nivellement, et son application au calcul des terrasses;* un *Traité*, absolument neuf, *de la construction, de l'équipement et des manœuvres des machines de théâtre, faisant suite aux recueils de charpenterie de M. Krafft* (grand in-folio, imprimerie royale, texte en 3 langues et en 3 colonnes); enfin, le meilleur ouvrage qui existe en ce genre : *Traité du baraquement des troupes* (manuscrit du dépôt de la guerre), fruit d'une espèce de défi, porté à M. Lomet par Napoléon, résultat d'un travail immense, calculé avec une exactitude logarithmique, écrit avec une finesse mordante et avec une vivacité hardie. Cet ouvrage a été placé par MM. Carnot, Monge, Pommereul et Marescot, au premier rang des traités de technologie. On doit désirer vivement qu'un tel ouvrage ne reste pas dans l'oubli. Les bornes de cet article ne nous permettent pas de développer ici plusieurs traits qui caractérisent M. Lomet comme l'un des hommes les plus ingénieux et les plus singulièrement spirituels de l'époque. Il osa mystifier jusqu'à l'académie des sciences en corps. *Proh! Pudor!* Un mémoire, adressé par lui à l'un des principaux savans de ce corps, sous le nom d'un chimiste allemand, développa longuement des procédés impossibles : telle était l'adresse de la rédaction, que long-temps les plus hauts personnages coururent après cette pierre philosophale de la chimie, et que, sans pouvoir jamais réaliser l'opératiun du prétendu *Everling Stauberg*, ils finirent par insérer son écrit tout au long

dans les *Mémoires de la société*. M. Lomet vit aujourd'hui dans la retraite. On ne peut que l'engager à profiter de ses loisirs pour confier au papier les souvenirs de sa vie, auxquels un style aussi piquant que celui de Courrier et de Saint-Simon ne peut manquer de donner beaucoup de prix. On pourrait nommer M. Lomet le Rabelais de la mécanique, et le Sterne de la science.

LOMOND (Jean Baptiste), né à Caen, vers 1750, était procureur du roi à la Monnaie au commencement de la révolution, dont il se montra un des partisans les plus modérés. Il fut nommé, en 1790, administrateur du département du Calvados, et en 1791, député à l'assemblée législative. Réélu l'année suivante à la convention nationale, lors du procès du roi, il dit : « La convention »devait faire des lois, et non les »appliquer; prendre toutes les »mesures de sûreté générale que »peut commander l'intérêt du »peuple, et non prononcer des »jugemens. En conséquence, a»jouta-t-il, puisque la convention »demande mon opinion, comme »membre du jury de jugement, »je déclare que, tout entier à mes »fonctions de législateur, je m'abs»tiens de voter. » Lomond vota cependant pour la détention par mesure de sûreté générale. Après la révolution du 9 thermidor an 2, nommé membre du comité de sûreté générale, il fit rendre la liberté à une foule de citoyens. Inculpé dans la correspondance de Lemaître, il fut décrété d'arrestation, le 30 vendémiaire an 4, comme ayant pris part à l'insurrection du 13 du même mois contre la convention. Quelque temps après il obtint sa liberté, et passa au conseil des anciens, où sa haine pour le terrorisme l'entraîna dans un autre parti dont l'exagération fut cause de sa proscription, lors de la révolution du 18 fructidor an 5; il fut seulement transporté à l'île d'Oleron. Rappelé en décembre 1799, par le gouvernement consulaire, il se retira dans les environs de Coutances, et devint maire de sa commune.

LONCHAMPS (Charles de), né à l'île de France en 1768, membre de la légion-d'honneur et de l'ordre royal des Deux-Siciles; il passa en Europe presque au sortir de l'enfance, et fut élevé au collége de Rennes, d'où sa famille était originaire : ses études achevées avec beaucoup de distinction, il retourna en 1786 dans son pays natal, où la mort de son père le mettait en possession d'une fortune assez considérable. M. de Lonchamps sentit de bonne heure les premières inspirations d'un talent dont les circonstances et le goût des plaisirs retardèrent le premier essor. Deux années de sa précoce jeunesse se passèrent au milieu des séductions dont la nature se montrait si prodigue dans cette île française, que M. de Suffren avait surnommée l'île de Calypso. M. de Lonchamps en partit à la fin de l'année suivante pour parcourir les deux Indes, sans autre but que de visiter ces contrées célèbres. Il s'arrêta quelque temps à Chandernagor, chef-lieu des établissemens français au Bengale : ce fut

dans cette dernière ville qu'il rencontra M. Jouy, et que se formèrent entre eux les liens d'une amitié que le temps n'a fait qu'accroître, et dont la biographie des hommes de lettres offre bien peu d'exemples. Au commencement de 1791, le contre-coup de la révolution venait de se faire sentir aux Indes : la colonie de Chandernagor, à l'instar de l'île de France, s'était organisée en assemblée coloniale. Le gouverneur (M. de Montigny) veut s'y opposer, la guerre s'allume ; les Anglais prennent parti pour le gouverneur; celui-ci quitte la ville, et soutenu de quelques troupes anglaises, va s'enfermer au château de Goretti, où les habitans l'assiégent. M. de Lonchamps lève à ses frais une compagnie de Cipahis, dont il est nommé capitaine par l'assemblée coloniale, et après trois mois d'une petite guerre qui eut aussi son héroïsme, le château fut pris et le gouverneur renvoyé en France. L'assemblée coloniale avait besoin de faire approuver sa conduite par le gouvernement général de l'île de France: M. de Lonchamps, nommé député de Chandernagor, fut chargé de cette mission, qu'il remplit à ses frais, et de la manière la plus honorable. Cependant l'appât d'une révolution qui s'embellissait, à quatre mille lieues de distance, de tout le prestige dont l'environnaient les journaux d'Europe, qui la lui faisaient seuls connaître, ramena M. de Lonchamps en France, vers le milieu de 1792. Il voulait voir de près ce qu'il avait admiré de loin, et se défait d'autant moins de son enthousiasme, qu'inaccessible à toute idée d'intrigue ou d'ambition, il avait d'ailleurs plus à perdre qu'à gagner à un nouvel ordre de choses. Il ne fut pas long-temps à s'en apercevoir: arrêté comme suspect l'année suivante, il fut conduit à Saint-Lazare, où il passa 7 mois. En sortant de prison, il fit valoir le brevet de capitaine de Cipahis, qui lui avait été délivré aux Indes en 1790, et rentra au service en qualité d'adjoint à l'adjudant-général Jouy, son ami. Des habitudes dispendieuses, contrariées par le dérangement de sa fortune, le déterminèrent à se faire une ressource d'un talent qu'il n'avait jusque-là cultivé que dans l'intérêt de ses plaisirs. Plusieurs pièces en vaudeville, qu'il composa en société avec MM. Jouy ou Dieulafoi, obtinrent pour la plupart un très-grand succès; mais ces légers ouvrages, nés de la circonstance, devaient nécessairement passer avec elle. M. de Lonchamps, en essayant ses forces sur un théâtre secondaire, avait senti qu'elles pouvaient le porter sur une scène plus élevée : dix mois de retraite lui suffirent pour achever 3 comédies en vers : *le Séducteur amoureux*, en 3 actes; *la fausse Honte*, en 5 actes; et *le Garçon malade* en un acte. Ces ouvrages, reçus en même temps, et joués au Théâtre-Français, eurent un sort bien différent : le *Séducteur amoureux* fut accueilli avec enthousiasme; la *fausse Honte* obtint à peine un succès d'estime, et le *Garçon malade* ne fut point achevé ; une cabale odieuse, qui ne se donna pas la peine de cacher ni son but, ni ses moyens, en déterminant la

chute de la *fausse Honte* (la meilleure comédie de mœurs et de caractère que l'on eût vue depuis le *Philinte* de Fabre-d'Eglantine), dégoûta M. de Lonchamps du théâtre, et le détermina (contre son goût qui l'éloignait de la carrière de l'ambition), à accepter la place de secrétaire des commandemens de la princesse Caroline, épouse du prince Murat, alors grand-duc de Berg. Il suivit ce dernier à l'armée, en qualité d'officier d'état-major, pendant la campagne que termina la victoire d'Austerlitz, et à la suite de laquelle il obtint l'étoile de la légion-d'honneur. Elevé au trône de Naples, Joachim-Murat appela près lui M. de Lonchamps, avec le titre de chambellan et de surintendant des théâtres; c'est pendant son séjour en Italie, qu'il composa la plupart des chansons et des poésies fugitives dont se compose le recueil en 2 volumes qu'il a récemment publié. M. de Lonchamps était revenu en France, par congé, en 1811, époque à laquelle le roi de Naples avait paru vouloir que tous les Français, grands fonctionnaires dans son royaume, se fissent naturaliser Napolitains, ou renonçassent à leurs emplois. M. de Lonchamps n'attendit même pas les résultats de ce projet qui n'a jamais été mis à exécution; il renonça sans hésiter aux brillans avantages de sa position, et ne retourna pas à Naples, où le rappelaient des places, des titres et des honneurs qu'il aurait cru trop payer en renonçant à sa qualité de citoyen français. Retiré depuis quelques années à Louviers, dans la famille de sa femme, M. de Lonchamps trouve une compensation des souffrances physiques auxquelles il est en proie, au sein du bonheur domestique dont l'entourent une épouse et une fille sur lesquelles le ciel s'est plu à réunir toutes les grâces, tous les charmes et toutes les vertus de leur sexe. Compatriote de Parny et de Bertin (car les îles de France et de Bourbon se touchent), M. de Lonchamps fut élevé à Rennes dans le même collége où étudièrent ces deux poètes. Peut-être ces circonstances ne sont-elles point étrangères à l'espèce d'analogie que l'on remarque dans leur talent. La facilité, l'abandon, la mollesse érotique caractérisent également leurs productions. Parny a plus de naturel et de sensibilité, Bertin plus d'élégance et de poésie, M. de Lonchamps plus de variété, plus de mouvement, de souplesse dans l'esprit. Voici la liste de ses ouvrages: 1° *le Séducteur amoureux*, comédie en 3 actes et en vers; 2° *la fausse Honte*, comédie en 5 actes et en vers; 3° *le Garçon malade*, comédie en un acte et en vers; 4° *l'Egoïsme par régime*, comédie en 3 actes et en prose; 5° *Amour et Colère*, opéra-comique en un acte; 6° *l'Ivrogne corrigé*, comédie en un acte et en prose; (en société avec M. Jouy), 7° *Comment faire?* vaudeville; 8° *la Fille en loterie*, vaudeville; 9° *l'Arbitre*, vaudeville; (avec MM. Jouy et Dieulafoi) 10° *Dans quel siècle sommes-nous?* vaudeville; 11° *le Vaudeville au Caire;* 12° *le Tableau des Sabines;* 13° *la Prisonnière;* (avec MM. Picard et Dieulafoi) 14° *le Baiser*

et la Quittance, opéra-comique; 15° (seul) *ma Tante Aurore*, opéra-comique; 16° *le Duel nocturne*, opéra-comique; 17° *l'Incognito de Charlemagne*, intermède pour le théâtre de la cour; 18° *Poésies fugitives*, 2 vol. in-12, Paris, 1821. Doué d'une insouciance de gloire, qui tient plus à sa paresse qu'à sa modestie, M. de Lonchamps a passé toute sa jeunesse à semer la société brillante où il a vécu de vers, d'à-propos, d'improvisations, où il a prodigué sans fruit plus de pensées, de traits et d'observations que n'en renferment les œuvres complètes de la plupart de nos modernes académiciens. Les comédies de *la fausse Honte* et du *Séducteur amoureux* ont suffisament indiqué le rang où M. de Lonchamps se serait placé parmi les poètes comiques du premier ordre, s'il n'eût apporté dans la poursuite des succès littéraires, cette même insouciance, cette même incurie dont il a fait preuve dans la carrière de l'ambition : il s'est peint tout entier dans ce couplet d'une de ses chansons:

Adieu donc, stérile étiquette!
Adieu, petite vanité!
Graves riens, noble ennui, toilette
Et grandes fêtes sans gaîté!
Adieu, clef d'or qu'ont au derrière
Mes collègues les chambellans.
Pour vivre enfin à ma manière,
Ma foi, j'ai pris la clef des champs.

LONCK (N.), député à la convention nationale par le département des Côtes-du-Nord, s'opposa, dans le procès Louis XVI, à l'appel au peuple, en soutenant que la convention était investie des pouvoirs nécessaires pour prononcer seule un jugement définitif. Il rejeta également le sursis, et fut, après la session, nommé commissaire du directoire dans son département. Il a, depuis cette époque, disparu entièrement de la scène politique.

LONG (N.), était, avant la révolution, procureur du roi à Beaumont-de-Lomagnes, dans le ci-devant Armagnac (département de Tarn-et-Garonne). Nommé, en 1789, député aux états-généraux par le tiers-état de Rivière-Verdun, il s'occupa constamment dans cette assemblée de tout ce qui a rapport aux finances; il ne fit point partie des autres assemblées législatives.

LONG (Édouard), historien anglais, naquit à Saint-Blaise en Cornouailles, en 1734, et mourut au château d'Arundel-Park, dans le comté de Sussex, le 13 mars 1813. Il a publié : 1° *Histoire de la Jamaïque*, Londres, 1774, 3 vol. in-4°. Cet ouvrage est estimé pour les renseignemens que l'auteur donne sur cette colonie, où il avait rempli les fonctions de secrétaire du gouverneur. 2° Quelques *Romans*, et autres productions d'un genre léger; 3° *Lettres sur les colonies*, 1775, in-8°. Édouard-Long a encore fait paraître plusieurs brochures sur l'esclavage des Noirs, et a été l'éditeur des mémoires du règne de Bassa-Ahadi, roi de Dahomey.

LONG (Jean), voyageur anglais, a publié, en 1791, *Voyages d'un interprète et commerçant indien, décrivant les mœurs et les coutumes des Indiens de l'Amérique septentrionale*, Londres, vol. in-4°. Cet ouvrage a été traduit en allemand par Zimmermann, et par M. Billecoq, sous le titre de

Voyages chez différentes nations sauvages de l'Amérique septentrionale, Paris, 1794, 1 vol. in-8°, avec carte.

LONGCHAMP (LE BARON LOUIS), né le 25 mai 1770, en Franche-Comté, entra au service, en 1792, comme volontaire dans un bataillon du Jura, et nommé capitaine, il fit les premières campagnes de la révolution aux armées de Sambre-et-Meuse. M. Longchamp suivit, comme chef de bataillon, le général en chef Bonaparte en Égypte, et fut blessé au siége de Saint-Jean-d'Acre. Major des grenadiers de la garde des consuls après la révolution du 18 brumaire an 8, il se distingua dans toutes les guerres qui eurent lieu jusqu'à la seconde abdication de l'empereur. En 1811, il avait été nommé général de brigade, et en 1814, il fut chargé du commandement de la ville de Soissons. Il y fit, le 14 février, la défense la plus vigoureuse; mais il fut obligé d'abandonner la ville au général russe Winzingerode, et à sa sortie, il fut fait prisonnier par la cavalerie du général Czerniechef. Le général Longchamp a été nommé, en 1814, chevalier de Saint-Louis et commandant d'armes, et il a cessé d'être employé depuis 1815.

LONGCHAMP (PIERRE DE), naquit vers le milieu du 18me siècle, et mourut à Paris le 22 avril 1812. Il était membre de l'académie de la Rochelle, et avait le titre d'abbé. Il est auteur de : 1° *Malagrida*, tragédie en 3 actes, 1763. Cette pièce, estimée pour la versification, a été critiquée sous le rapport dramatique; elle fut composée contre les jésuites. 2° *Mémoires d'une religieuse*, 1766, 2 vol. in-12; 3° *Tableau historique des gens de lettres, ou Abrégé chronologique et critique de l'histoire de la littérature française, considérée dans ses diverses révolutions, depuis son origine jusqu'au 18me siècle*, 1767-1770, 6 vol. in-12. Cet ouvrage n'est qu'un abrégé de l'*Histoire littéraire de la France* par les bénédictins. 4° *Aventures d'un jeune homme, pour servir à l'histoire de l'amour*, 1768, in-12; 5° *Elégies de Properce*, 1772, in-8°, 2me édition, 1802, 2 vol. in-8°, sous le titre de : *Elégies de Properce, traduites dans toute leur intégrité, avec des notes interprétatives du texte et de la mythologie de l'auteur*. Cette traduction est, sans contredit, l'ouvrage le plus estimé de Longchamp. Son frère a travaillé à la 1re édition, à laquelle il manque différens passages que Longchamp désespérait de pouvoir rendre, entre autres, le commencement de la 15me élégie du 2me livre, *O me felicem! Nox ô mihi candida!* etc. 6° *Elégies de Tibulle*, traduites en prose, 1776, in-8°; 7° *Histoire impartiale des évènemens militaires et politiques de la dernière guerre dans les quatre parties du monde*, 1785, 3 vol. in-12. L'abbé Longchamp a été un des collaborateurs de la *Nouvelle Bibliothèque de campagne*.

LONGHI (JOSEPH), graveur italien, né dans les États romains vers 1768, fit ses études à Rome, où il apprit d'abord le dessin, et se livra ensuite à la gravure. Il jouissait déjà d'une réputation distinguée, lorsqu'en 1797 il alla s'établir à Milan, alors occupée par les Français, qui rendirent également justice à ses talens. Admis à

l'institut du royaume d'Italie, Longhi a lu dans cette société quelques fragmens d'un ouvrage sur la gravure, qui prouvent qu'il n'est pas étranger à la littérature, quoiqu'on reproche à l'auteur d'avoir, par un enthousiasme honorable sans doute, mais peu réfléchi, élevé son art au-dessus de la sculpture et de la peinture. Longhi est chevalier de la Couronne-de-Fer, et professeur de l'école royale de gravure de Milan, à laquelle on doit déjà plusieurs artistes distingués. Il n'est pas moins habile comme dessinateur que comme graveur. Sous ce dernier rapport, il excelle dans la manière de rendre les chairs; la délicatesse de son burin est égale à sa précision et à sa fermeté. C'est ce mérite qui brille dans ses belles gravures de la *Madeleine couchée*, du Corrège, et de la *Galathée nue, flottant dans une conque sur les eaux*, de l'Albane. En 1812, il a exposé au salon de Milan le dessin d'un des meilleurs tableaux de Raphael, représentant le *Mariage de la Vierge*, dont il a donné depuis la gravure. Ce morceau a obtenu les suffrages des amateurs et des artistes. Enfin, en 1814, il a composé une gravure originale, dont le sujet, tiré des Métamorphoses d'Ovide, représente la *Naïade Syrinx, poursuivie par le dieu Pan*.

LONGO (Agostino) ne fut qu'un brigand féroce, doué d'une force athlétique et d'une âme impassible. Né dans la commune de Sainfré, en Piémont, après une jeunesse vagabonde et déréglée, il devint chef de barbets, désola longtemps son pays, fut pris, condamné à mort, en 1800, par une commission militaire, trouva habilement le moyen de s'évader, et recommença ses brigandages. En 1801, le commandant de la garde nationale de Sommariva, nommé Mezzi, l'ayant rencontré, le brigand lui tira un coup de pistolet, qui ne l'atteignit pas. Une lutte s'établit, et fut long-temps douteuse; enfin Agostino, terrassé, fut livré à la justice, et mourut sur l'échafaud.

LONGPRÉ (N.), était chanoine à Champlitte avant la révolution; il fut nommé, en 1789, député aux états-généraux par le clergé du bailliage d'Aumont, en Franche-Comté. Il se réunit l'un des premiers de son ordre aux députés du tiers-état, fit différens rapports sur les impositions, et vota constamment en faveur des institutions nouvelles. Le 11 janvier 1791, il prêta le serment civique décrété par l'assemblée, et après la session, il retourna dans ses foyers.

LONGUEIL (Joseph de), graveur, naquit à Givet en 1736: il fut élève de Lebas. Une jeunesse un peu orageuse l'empêcha de tirer parti, autant qu'il l'eût pu, des heureuses dispositions de la nature. Néanmoins, on a de lui différens ouvrages qui font honneur à son talent, surtout dans le genre du petit burin, où il a exécuté un grand nombre de *vignettes* d'un fini très-précieux, notamment pour l'édition des Contes de La Fontaine, entreprise par plusieurs fermiers-généraux. Il a beaucoup gravé, d'après Eisen, Cochin, Moreau, Marillier, pour les OEuvres de Voltaire, les Métamorphoses d'Ovide,

les Poésies de Dorat, Pezay, Arnaud de Bacculard, les Évangiles, etc. On a de lui diverses grandes estampes faites avec soin, entre autres, deux *Batailles de la Chine*, d'après les dessins originaux des missionnaires envoyés dans cette partie du monde, et exécutées d'après les ordres du roi pour l'empereur chinois; *les Modèles, ou le Peintre russe dans son atelier*, d'après Leprince; *le Cabaret flamand*, et une *Halle*, d'après Van Ostade; une *Vue des environs de Naples*, et une *Vue des côtes de Campanie*, d'après Mettay; *les Pêcheurs*, d'après Joseph Vernet; *le Ménage des bonnes gens* et son pendant, d'après Aubry et Lépicié. Cet artiste mourut à Paris le 2 juillet 1792.

LONGUÈVE (LE CHEVALIER HENRI DE), maître des requêtes, membre de la chambre des députés, chevalier de la légion-d'honneur, était avocat du roi à l'époque de la révolution. Il fut élu, en 1789, député du tiers-état de la ville d'Orléans aux états-généraux; mais quoique mandataire du peuple, il se rangea, sans néanmoins se faire remarquer, du parti qui réprouvait les nouveaux principes. Après la session, il retourna dans ses foyers, et s'y perdit dans l'obscurité. En 1795, M. Longuève fut reporté sur la scène politique par le département du Loiret, qui venait de l'élire au conseil des cinq-cents. Son élection fut cassée comme illégale. Replongé de nouveau dans la vie privée, M. Longuève n'en sortit point sous le gouvernement impérial, qui offrait cependant à tous les hommes de mérite, comme à toutes les intrigues, des moyens de servir la patrie ou d'acquérir, à tant d'autres titres, des honneurs et de la fortune. Le temps de la vocation politique de M. Longuève n'était point encore arrivé. La restauration du gouvernement royal, en 1814, le remit enfin en évidence. Il obtint des lettres de noblesse, une place de maître des requêtes en service ordinaire et la décoration de la légion-d'honneur. Il disparut encore pendant les *cent jours*, en 1815; enfin, après la seconde restauration en 1815, il fit partie de la chambre dite *introuvable*, où il vota constamment avec la majorité. Réélu en 1816 et en 1821, M. le chevalier de Longuève, qui occupe très-rarement la tribune, seconda énergiquement de son vote les décisions de la majorité. Depuis 1816, il fait partie du côté droit. Dans cette session (1816-1817), il appuya la motion du baron de Talleyrand, relative à une nouvelle répartition de la contribution foncière. C'est là tout ce que les documens contemporains ont offert jusqu'à présent sur la carrière législative de cet honorable député.

LONSDALE (WILLIAM LOWTHER, COMTE DE), membre de la chambre des communes d'Angleterre, est né en 1757, et est neveu de sir James Lowther, qui obtint, en 1797, le titre de marquis. Nommé, par la ville de Carlile, son représentant au parlement de la Grande-Bretagne, le comte de Lonsdale adopta le système politique de Pitt, et se montra toujours un des plus zélés partisans de ce ministre. La politique néan-

moins ne fixa pas exclusivement son attention ; il cultiva les arts libéraux et la littérature. Lors de la publication de l'ouvrage de Fox, intitulé : *Histoire de la chute des Stuarts*, il fit imprimer un manuscrit de son aïeul, lord John, vicomte Lonsdale, et y ajouta un *Précis* de la vie de l'auteur. Ce livre, qui parut en 1808, sous le titre de : *Mémoires sur le règne de Jacques II*, est propre à éclaircir plusieurs points importans de l'histoire de la révolution anglaise.

LOOSJES (Adrien), littérateur et libraire hollandais, naquit vers 1761, à Harlem, où il exerça son commerce, et mourut dans la même ville le 28 février 1818, à l'âge de 57 ans. Ardent ami de la liberté, Loosjes vit, avec un vif chagrin, l'empereur des Français porter atteinte à l'indépendance de sa patrie, et lorsque, en 1806, ce prince substitua en Hollande le gouvernement monarchique au gouvernement républicain, il adressa, au corps-législatif de ce pays, une pétition qu'il avait rédigée et fait signer aux principaux habitans de Harlem, pour l'engager à résister aux vues du conquérant. La pétition resta sans effet; mais la démarche n'en fit pas moins d'honneur à celui qui avait eu le courage de l'entreprendre. Là se borna la vie politique de Loosjes. Comme littérateur, il a produit un assez grand nombre d'ouvrages. Les principaux sont : 1° *la Bataille de Nieuport*, drame héroïque; 2° *Gewaarts et Gyzestar*, drame, 1786; 3° *Amélie de Nassau*, tragédie, 1786; 4° *François de Borsselen et Jacqueline de Bavière*, 1791; 5° *Charlotte de Bourbon*, roman historique, 1792; 6° *Corneille le Centurion*, 1792; 7° *Coucy et Jacqueline*, roman, 1793; 8° *Contemplations des quatre âges de l'homme*, 1798; 9° *Hugues Grotius et Maria de Reigersbergue*, 1798; 10° *Lucius-Junius-Brutus*, 1799; 11° *Marcus-Junius-Brutus*, 1799; 12° *les Bataves*, 1799; 13° *Louise de Coligny*, roman historique, 1803; 14° *Jean de Witt*, roman historique, 1805; 15° *Histoire de Suzanne Bronkhorst*; 1805, 6 vol. in-8°. Dans cet ouvrage, dont la morale est très-pure, l'auteur s'est efforcé d'imiter Richardson. Il est loin, sans doute, de son modèle; mais on s'accorde à y louer l'aisance avec laquelle Loosjes a enchaîné et décrit les événemens, et le talent qu'il montra dans la peinture des caractères. 16° *Vie de Maurits Lynslager*, *Histoire d'une famille hollandaise du 17me siècle*, 4 vol. in-8°, 1808; 17° *Contes moraux*, 1808, 3 vol. in-8°; 18° *Histoire du sieur Reinoud Jean Van Goldstein tot scherpenzeel*, tirée des *Annales hollandaises du 18me siècle*, 4 vol. in-8°, 1810; 19° *Amelia Fabricius, ou le Désastre de Delft*, tragédie; 20° enfin, *dernière Campagne de Ruiter*, récit en vers très-estimé. La veuve de Loosjes a publié, après la mort de ce poète, en 2 vol. in-8°, ses *Poésies* inédites; et M. Peerlkamp, son ami, a payé un tribut à sa mémoire dans une brochure qui a paru en 1818.

LOOTS (Corneille), poète hollandais, est né à Amsterdam en 1774. Il se livra d'abord au commerce, qu'il abandonna bientôt pour s'adonner entièrement à la



poésie, où il obtint de brillans succès. Ami et rival de Helmers, auquel il s'unit bientôt plus intimement par des liens de famille en épousant M[lle] Helmers, Loots fixa plus particulièrement sur lui l'attention publique dans la poésie lyrique, où il a réellement une grande supériorité. Son imagination est riche et féconde; sa verve surmonte ou brave les difficultés. On retrouve constamment dans ses ouvrages l'enfant de la nature, qui ne peut supporter aucune entrave, qui repousse toute idée d'imitation, et qui aime à marcher dans toute sa force. Malheureusement, cet esprit d'indépendance se fait trop sentir dans ses ouvrages, et à côté de vers admirables, on trouve fréquemment des vers faibles ou prosaïques. Son talent tient de son caractère habituel. Ennemi de toute application, il dédaigne de retoucher les plus belles productions de son esprit. Dans la vie civile, on l'a vu préférer, à des occupations lucratives, l'obscur emploi de correcteur d'épreuves. On a de lui : 1° *Délivrance des Pays-Bas*, 1814, 1 vol. in-8°; 2° *Poésies*, 4 vol. in-8°. Ce dernier recueil contient son poëme de *Hugues Grotius*, qui remporta le premier prix à la société des sciences et belles-lettres d'Amsterdam, et le poëme d'*Egmont et de Horn*, qui obtint le second prix au jugement de la même société. Loots, dans ses poésies, se montre constamment plein d'enthousiasme pour la liberté.

LOPEZ (don Tadeo), ingénieur espagnol, né à Madrid vers 1753, est auteur d'un excellent *Cours de mathématiques*, imprimé à Madrid en 1790, et d'une traduction estimée de Sigaud de Lafond. Il mourut en 1800.

LORAIN (Charles), juge au tribunal de 1re instance de Lille, département du Nord, est né au hameau de Waliesart, arrondissement de Lille. Il était, en 1791, professeur de philosophie et de mathématiques transcendantes au collége de cette ville. Il fut nommé, en 1792, juge au tribunal du district de Lille, et administrateur du département du Nord. En 1795, le directoire-exécutif ayant déclaré « coupable de modération envers les émigrés, » l'administration centrale de ce département, M. Lorain fut destitué ainsi que ses collègues. En 1797, il fut appelé aux fonctions de juge au tribunal du département du Nord, et lors de l'organisation des tribunaux en 1800, il fut nommé juge à Lille, où il siége encore aujourd'hui (1823), en la même qualité. M. Lorain fait partie du conseil d'arrondissement de Lille depuis 1804; il a été membre de tous les colléges électoraux du Nord depuis leur institution. Sa modération, son attachement sincère à la justice et à la liberté, ses grandes connaissances, lui ont donné une constante influence dans les élections de ce département; mais loin d'en user pour lui, il a toujours refusé les suffrages qui se réunissaient en sa faveur lors des nominations à la chambre des députés. Si les efforts des amis du gouvernement constitutionnel n'ont point été entièrement trompés dans les élections depuis 1815, c'est à son zèle qu'on en doit en partie l'avantage. M. Lorain n'est point é-

tranger à la science agronomique; c'est aussi l'un des hommes de France qui connaissent le mieux l'art d'emménager les forêts. Ses beaux bois servent d'école forestière dans le Nord.

LORAS (LE MARQUIS DE), député en 1789 aux états-généraux, où l'avait nommé la noblesse de la ville de Lyon, manifesta, dès les premières assemblées de son ordre, un grand éloignement pour les nouveaux principes; il fut un des derniers à se réunir à la chambre des communes. Pendant toute la session, le marquis de Loras ne parut point à la tribune, et son existence politique n'a été révélée que parce qu'il apposa sa signature aux protestations des 12 et 15 septembre 1791. On l'a entièrement perdu de vue depuis cette époque.

LORAUX (MICHEL), littérateur, est né à Paris le 10 août 1779; il a été successivement employé dans l'administration des eaux-et-forêts, secrétaire-particulier de M. Bergon, directeur-général de cette administration, inspecteur de la librairie et administrateur du théâtre de l'Odéon; il est actuellement caissier de ce théâtre. On doit à M. Loraux : 1° *une Heure d'absence*, comédie en 1 acte, représentée sur le théâtre Louvois en 1801; 2° en société avec M. Picard, *Valentin, ou le Paysan romanesque*, opéra-comique en 3 actes, représenté sur le théâtre Feydeau en 1813; 3° *une Nuit de la garde nationale*, comédie en 1 acte et en prose, représentée sur le théâtre de l'Odéon en 1814; 4° *la Rivale d'elle-même*, comédie en 3 actes et en vers, représentée sur le même théâtre; 5° *le Diner de famille, bouquet offert à L. B. Picard par son ami Michel Loraux*, représenté par les comédiens du théâtre royal de l'Odéon, devant M. Picard, leur directeur, le 25 août 1816; 6° *la double Méprise*, comédie en un acte et en vers, représentée en province; 7° traduction des *Baisers, Odes et Elégies de Jean Second*, ouvrage estimé sous le double rapport du talent de l'auteur comme poète et comme érudit. Cet ouvrage parut pour la première fois en 1812, in-8°. 8° M. Loraux a encore publié différens ouvrages, mais il n'y a pas mis son nom.

LORAUX (FRANÇOIS), littérateur, frère du précédent, est né à Paris le 25 novembre 1780; il a donné la *Fausse Apparence*, opéra-comique, Paris, 1802; et la *Romance*, autre opéra-comique, Paris, 1804.

LORCET (JEAN-BAPTISTE, BARON), maréchal-de-camp de cavalerie, commandant de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, nommé par Napoléon, en 1815, lieutenant-général de cavalerie, est né, le 18 mars 1768, d'une famille d'agriculteurs aisés. Il prit du service comme simple hussard. Après avoir fait avec distinction les campagnes de la révolution, il fut nommé, en 1799, général de brigade, et employé, en 1801, dans ce grade à Rennes, chef-lieu de la 13[me] division militaire. Il passa, en 1804, dans la 2[me] division, et reçut à la fois le titre de commandant de la légion-d'honneur et celui de baron de l'empire. Dans les campagnes de 1806 et de 1807, il donna des

preuves si éclatantes de courage et de talent que l'empereur le nomma, en 1808, pour faire partie de l'armée d'Espagne, sous les ordres de l'illustre maréchal Ney. Il y soutint sa réputation, et le 18 mai, il s'empara du pont de Penaflor, et facilita la prise d'Oviédo. Le 28 novembre de la même année et les 4 et 5 mai 1809, le général Lorcet fit des prodiges de valeur au combat d'Alba, de Tormès et de Fuentes-Onoro. De retour en France, il fut successivement employé dans les campagnes de 1812 et de 1813. Fait prisonnier dans cette dernière, il ne rentra en France qu'à l'époque de la restauration en 1814. Le 19 juillet, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et chargé du commandement de l'arrondissement de Saint-Malo. Pendant les *cent jours*, en 1815, le baron Lorcet fut promu au grade de lieutenant-général de cavalerie, et signa en cette qualité, au camp de la Villette, près Paris, l'adresse de l'armée à la chambre des représentans. Il suivit l'armée sur la rive gauche de la Loire, et au licenciement, il s'est retiré à Autry, dans le département des Ardennes, avec la demi-solde de maréchal-de-camp, les nominations faites pendant les *cent jours* n'ayant pas été reconnues.

LORDAT (J.), professeur de médecine à l'école de Montpellier, est né à Tournay, près de Tarbes, département des Hautes-Pyrénées, le 11 février 1773. Il fit ses études chez les doctrinaires de Tarbes, et était au moment d'entrer dans leur congrégation, lorsque la révolution éclata. Il vint à Paris en 1793, se présenta au conseil de santé des armées, et demanda à être employé comme élève en chirurgie dans les hôpitaux militaires. Envoyé à Montpellier, il étudia la médecine et la chirurgie à l'hôpital militaire de cette ville, et fut reçu docteur en l'an 5 (1797). Il se lia d'amitié avec le célèbre Barthez (*voyez* ce nom), qui lui légua en mourant ses manuscrits. M. Lordat se livra à l'enseignement public de l'anatomie, de la physiologie et des diverses autres parties de la chirurgie et de la médecine; il devint, en 1804, chef des travaux anatomiques de la Faculté de médecine de Montpellier; en 1811, il obtint au concours la place de professeur des opérations de la même Faculté, et en 1813, il fut pourvu de la chaire d'anatomie et de physiologie, vacante par la mort de M. Dumas. M. Lordat a publié les ouvrages suivans : 1° *Observations sur quelques points de l'anatomie du singe vert, et Réflexions physiologiques sur le même sujet*, 1804, in-8°; 2° *Traité des hémorragies*, 1808, in-8°; 3° *Conseils sur la manière d'étudier la physiologie de l'homme*, 1814, in-8°. Il avait publié, en 1797, in-8°, *Réflexions sur la nécessité de la physiologie dans l'étude et dans l'exercice de la médecine*; des *Observations sur la sympathie de la maladie avec les glandes conglobées du cou*, et des *Nouvelles Remarques sur les hernies abdominales*. Ces deux dernières dissertations ont été insérées dans le *Bulletin de la Société des sciences* de Montpellier. Il a encore composé : *Exposition de la doctrine médicale de P. J.*

Barthez et Mémoires sur la vie de ce médecin. On remarque dans les articles qu'il a fournis au *Journal général de Médecine*, publié à Paris, des observations sur la fièvre nerveuse (synaque), sur l'éléphantiasis, sur la maladie nommée par les anciens *morbus cardiacus.* On doit aux soins de M. Lordat la mise au jour du précieux recueil des consultations de Barthez.

LORENCEZ (Guillaume, comte de), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, est né le 21 avril 1772. Il fit ses premières armes sous les drapeaux de la révolution, et parvint successivement jusqu'au grade de général de brigade, qu'il reçut en 1809. Il fit en cette qualité les campagnes d'Allemagne, et fut plusieurs fois mentionné honorablement dans les bulletins de l'armée pendant la campagne de 1812, qu'il fit sous le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, comme chef-d'état-major-général de son corps d'armée; il acquit de nouveaux droits à l'estime des braves, tant au combat de Polotsck qu'à la bataille de Bautzen, où il fut blessé et où il reçut le grade de général de division (13 mars 1813). Après les événemens de la restauration, il était à Cherbourg au mois d'avril 1814, et se porta au-devant du duc de Berri lorsque ce prince y débarqua : le prince l'accueillit très-bien. En juin 1815, le général Lorencez fut chargé de l'organisation et du commandement des gardes nationales actives dans la 3me division militaire. Il fait partie, aujourd'hui (1823), des lieutenans-généraux en disponibilité. Il avait épousé, en 1811, la fille du maréchal Oudinot.

LORENTZ (Joseph-Adam), médecin en chef de l'armée du Rhin, ancien membre du conseil de santé des armées, ancien directeur de l'école de médecine de Strasbourg, médecin en chef de l'hopital d'instruction militaire de cette place, des sociétés de médecine de Paris et de Bruxelles, naquit à Ribeauvilliers, département des Hautes-Alpes, le 19 janvier 1734. Son père, Adam Lorentz, était docteur en médecine, et médecin-physicien du comte de Ribeaupierre. Le jeune Lorentz fut élevé chez les jésuites des colléges de Schelestat et de Strasbourg, et fit ses études médicales à Montpellier; il vint ensuite à Paris, et suivit les cours d'Astruc, Rouelle, Levret et Antoine Petit; il fréquenta aussi avec une grande assiduité les hopitaux de la Charité, de la Salpétrière, et l'Hôtel-Dieu. En 1757, il devint médecin à l'armée du Rhin. Il acquit, dans sa longue et honorable carrière, une célébrité non moins recommandable par une infatigable pratique que par ses ouvrages sur les maladies qui affligent ordinairement les armées. L'humanité et le dévouement qu'il déploya en Westphalie pendant la guerre dite de *sept ans* lui acquirent la considération du gouvernement et de justes récompenses. Il publia, en 1765, à l'âge de 31 ans, son premier ouvrage sous le titre de : *Morbi detoriolis notæ Gallorum castra, trans Rhenum sita, ab anno 1757 ad 1762, infestentes.* Lorentz jouissait paisiblement de sa retraite lorsque les premières guerres de la révolution le rappelèrent au service de santé des armées. Il fut

nommé, malgré son âge avancé, médecin en chef des armées du Rhin. Un service trop actif dans les hôpitaux, où il ne voulait céder à personne le droit de le suppléer, épuisa bientôt ses forces, et il mourut, en 1801, à Salsbourg, victime de son zèle patriotique; il avait alors 67 ans. Le général Moreau lui fit rendre les honneurs funèbres les plus dignes du regret de l'armée. Lorentz réunissait aux talens toutes les qualités du cœur. Nous allons justifier cet éloge par un passage du discours de M. Coste, médecin des armées : « On ne »peut nier qu'étant l'aîné de six »enfans, dont la plupart étaient »encore très-jeunes lorsqu'ils fu»rent privés des auteurs de leurs »jours, Lorentz ne leur ait servi »de père. C'est par son crédit que »son frère fut employé en Corse. »Sa sœur atteste que jamais elle »n'eut d'ami plus fidèle, ni plus gé»néreux. Mais cet homme ne don»na-t-il pas à sa sévérité une appli»cation trop stoïque, lorsqu'il eut »la cruauté d'écrire à son neveu, »médecin dans la même armée, et »long-temps prisonnier de guerre »comme otage : « J'ai besoin d'un »adjoint, mon choix serait tombé »sur vous; mais vous êtes mon »neveu, et j'ai dû en choisir un au»tre. » Il a publié beaucoup d'ouvrages justement estimés, parmi lesquels on remarque, outre son ouvrage sur les maladies de l'armée du Rhin en Westphalie pendant la guerre de *sept ans*, des *Mémoires* très-importans sur la dyssenterie qui régna dans les armées en 1793; sur les maladies de l'armée du Rhin en 1794, et spécialement sur la fièvre putride inflammatoire, qui depuis le commencement de la guerre à l'époque de l'écrit avait enlevé plus de 2,000 officiers de santé en activité. M. Coste a payé un touchant tribut à l'amitié dans l'ouvrage qu'il a donné, sous le titre de : *Eloge de Joseph-Adam Lorentz, médecin en chef de l'armée du Rhin*, prononcé au conseil de santé, le 12 germinal an 9, par le premier médecin des armées, avec cette épigraphe :

Respicere exemplar vitæ morumque...., HORAT.

LORGE (JEAN-LAURENT DE DURFORT, DUC DE), lieutenant-général, pair de France, etc., est né en 1746. Admis très-jeune à la cour, il devint, à l'époque du mariage du dauphin, depuis Louis XVI, l'un des menins de ce prince. Il embrassa la carrière militaire, et devint successivement colonel du régiment de Royal-Piémont, et en 1788, maréchal-de-camp. Le dauphin, devenu roi, avait conservé au duc de Lorge sa bienveillance, et il lui en donna une marque signalée, en le chargeant, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789, de se mettre à la tête de son régiment, et de le joindre partout où il serait. Le duc de Lorge remplit sa mission; mais le roi ayant cédé à d'autres considérations, M. de Lorge se retira d'abord en Gascogne, puis sortit de France en 1791, emmenant avec lui ses deux fils. Il s'occupa ensuite, à Limbourg, à former un corps, qu'il composa presque en totalité d'officiers de cavalerie et de gentilshommes. Il fit la campagne infructueuse de 1792 à l'armée des princes. En 1794, de Londres, où il s'était retiré, il de-

manda au gouvernement anglais du service, qui lui fut promis et jamais accordé. Il fit partie de la petite armée destinée à débarquer en France, et suivit avec ses deux enfans, et un certain nombre de gentilshommes également délaissés du gouvernement anglais, M. le comte d'Artois à l'île Dieu. Le débarquement ayant été contre mandé, il accompagna ce prince en Angleterre. *Monsieur*, aujourd'hui Louis XVIII, le nomma gouverneur de Gascogne, titre illusoire, puisqu'il ne rentra en France qu'après la première restauration en 1814. Le roi le fit lieutenant-général, et lui donna la pairie. Vers le 20 mars 1815, il se rendit à Bordeaux, près de Mme la duchesse d'Angoulême, qui le chargea d'aller à Londres solliciter des secours du prince-régent, aujourd'hui Georges IV. La seconde restauration, arrivée quelques mois après, rendit cette mission superflue.

LORGE (Jean-Guillaume, baron de), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Caen, département du Calvados, en 1768, d'une famille plébéienne. Il dut à son mérite personnel son illustration, acquise sur les champs de bataille pendant près de 30 années. Il prit du service à l'âge de 17 ans dans le 7me régiment de dragons, qu'il quitta en 1790, pour entrer comme volontaire dans le bataillon des Lombards. Son intelligence, son zèle et sa bravoure le firent parvenir rapidement au grade de capitaine: 3 ans après, il était général de brigade. Il fut employé en cette qualité dans la campagne de cette année (1793) à l'armée des Ardennes, où il facilita, par des manœuvres savantes et hardies, l'expédition du général Jourdan sur Arlon. Après ces preuves d'habileté dans la tactique, il en donna d'un brillant courage aux combats de Maline, de Gerpine et Marcinelles. Quelque temps après, il défendit avec vigueur, pendant dix-sept heures consécutives, le poste que le jeune et brave général Marceau lui avait confié. Ce jeune héros ayant fait dans le combat une chute, qui le força de quitter le commandement, le général de Lorge se mit à la tête de la division, et balaya, avec la rapidité de la foudre, les deux rives de la Sambre, alla former le blocus de Namur, et contribua puissamment, par son activité inouïe, au succès de la bataille de l'Ourthe, à celle de la Roër et à la prise de Coblentz. En 1794, sous les ordres du général Kléber, il passa le Rhin à Urdingen, et soutint valeureusement un des combats les plus meurtriers sur le confluent de la Nidda, pour couvrir la marche d'une colonne qui se portait sur Kœnigstein En 1796, ayant repassé de nouveau le Rhin, il se battit vaillamment à Altenkirchen et à Ukeratz. A la suite de ces deux affaires, il reçut le commandement d'une brigade de l'armée qui venait de bloquer Mayence, sous les ordres du général Marceau. Il prit part à toutes les opérations du siége, et cueillit de nouveaux lauriers sur la Naw, la Glann et l'Alzeins. En 1797, il fut employé à l'armée du Rhin, commandée par le général Sain-

te-Suzanne, et passa, en 1798, à l'armée d'Helvétie. Il se porta dans le Valais, qui venait de s'insurger contre la France, et étouffa, par la prise de Sion, l'insurrection naissante. Ce succès important lui valut les félicitations du directoire-exécutif. Général de division en 1799, il continua de faire la guerre en Suisse, sous les ordres de Masséna, et prit, au mois d'août de la même année, le commandement des troupes disséminées dans le Frikthal et pays environnans. Chargé du commandement de la division d'avant-garde de l'armée du Rhin en 1800, il passa la Limmath, et refoula les troupes ennemies sous les murs de Zurich. A l'attaque de cette ville, qui eut lieu le lendemain, il chargea en personne à la tête de la cavalerie, et pénétra à Zurich. Lors de la réorganisation de l'armée du Danube, sous les ordres du général Moreau, le commandement de la 3me division de l'aile droite fut confié au général de Lorge, qui donna de nouvelles preuves de valeur à Engen, le 13 floréal an 8. Réuni le lendemain au général Lecourbe, il prit une part glorieuse au gain de la bataille de Moëskirch. Le combat de Memmingen, qui suivit cette victoire, réduisit à 5,000 hommes la brave division du général de Lorge. Le 22 du même mois, il reçut l'ordre de se rendre en Italie, où il pénétra par la Lombardie. Le général Berthier le chargea d'observer la citadelle de Milan, Pizzighitone, les débouchés de la Valteline et de la Rocca-d'Anfo. Plus tard, avec 1,400 hommes, il parvint à tenir en échec la garnison de Mantoue, et prit sa part de gloire à l'immortelle bataille de Marengo. A la paix, qui en fut la suite, le général de Lorge reçut le commandement de la 26me division militaire, et ne le quitta qu'en 1806, pour rejoindre la grande-armée en Allemagne; il fut ensuite employé dans le Hanovre. En 1808, il passa en Espagne, et s'y distingua dans plusieurs occasions. A son retour en France en 1809, il fit partie de l'expédition de Russie. Le 6 novembre 1813, il fut particulièrement remarqué à Deuwitz contre les Prussiens. Après la 1re restauration en 1814, le roi le nomma l'un des commissaires chargés de présider à la rentrée des Français prisonniers de guerre en Espagne et en Portugal. Il reçut ensuite le grand-cordon de la légion-d'honneur et la croix de Saint-Louis. Le baron de Lorge est aujourd'hui (1823) au nombre des lieutenans-généraux en disponibilité.

LOSNE (Louis-Pierre de), maréchal-de-camp, officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de la Couronne-de-Fer, est né d'une ancienne et honorable famille de Tournon, département de l'Ardèche. Après avoir fait ses études à l'école militaire de cette ville, il entra au service, le 25 mai 1792, en qualité de sous-lieutenant au régiment de Barrois, et a fait sans interruption toutes les campagnes de 1792, 1793 et 1794. Il s'est trouvé au siége de Cagliari, et au combat de la frégate *la Melpomène*, contre le vaisseau anglais *l'Agamemnon*, aux ordres de l'amiral Nelson. Dans cette affaire, qui dura 4 heures et demie, et qui

fut à l'avantage des Français, il fut atteint par un biscaïen à la main gauche, et renversé deux fois par des cordages que les boulets de l'ennemi avaient coupés. Le courage qu'il montra dans cette occasion, lui valut de la part du représentant du peuple, Lacombe-Saint-Michel, le commandement de 500 hommes de troupes de débarquement destinés à l'attaque de Farinoles (Corse). Grièvement blessé en courant à l'assaut, à la tête de sa colonne, il fut nommé capitaine sur le champ de bataille. Il se trouva une seconde fois en présence des Anglais, et la *Melpomène*, sur laquelle il était monté, força les frégates *la Léda* et *le Romulus* à se retirer après un combat opiniâtre. Au siége de Calvi, en Corse, il fut blessé trois fois en défendant le fort de Mozzello. En l'an 4, il retourna en Corse, en qualité d'aide-de-camp du général Casalta. Il s'empara du fort Lacroix, dont la possession détermina le succès de cette expédition et l'évacuation de l'île par les Anglais. Le premier, il était entré dans la citadelle de Bastia, et se trouva aux affaires de Saint-Florent, de la Mortelle et de San-Germano; il fit ensuite partie de la division Masséna, et resta long-temps aux avant-postes de l'armée d'Italie et sur les montagnes du Piémont. Il prit part à la campagne de Rome, étant aide-de-camp du général en chef Alexandre Berthier, et à celle de Naples comme chef-d'état-major par intérim, de la division d'avant-garde aux ordres du général Macdonald; il s'est trouvé aux affaires de Civita-Castellana, d'Ottricoli, de Nepi, de Calvi, de la Storta, etc. Adjoint aux adjudans-généraux, il fut envoyé avec 25 chasseurs à cheval à Porto-d'Anzo, que l'ennemi occupait avec 360 hommes d'infanterie, et qui gardaient une flottille chargée de comestibles; il traverse, pendant la nuit, l'armée ennemie, et arrive sur la plage à la pointe du jour, après avoir fait 40 milles. Les Napolitains sont surpris et chargés impétueusement, et l'intrépide de Losne leur fait 100 prisonniers; le reste dispersé se rembarque avec précipitation ou se noie. Les gros bâtimens se préparaient à mettre à la voile : sentant l'importance d'arrêter cette fuite, avec autant d'adresse que de bonheur, il pénètre dans le donjon qui défendait le port. Aidé du garde-magasin, il charge, pointe et tire huit coups d'une pièce de 16, sur plusieurs petites chaloupes qui, pleines de soldats, gagnaient le large, et dont deux furent coulées bas. Les gros bâtimens dont plusieurs à trois mâts, ayant des canons sur les gaillards, sont forcés de rentrer; ils étaient au nombre de trente-huit : aucun marin n'a échappé, et l'on en compta environ 600. Le maire du village de Neptune, que M. de Losne avait fait demander à son passage, arrivant vers la fin de l'action, lui fournit un moyen de diminuer les inquiétudes qu'un si grand nombre de prisonniers devait lui donner, se trouvant séparé de son armée par l'armée ennemie. Du haut du rempart, il donne l'ordre à ce maire, de manière à être entendu de tous les soldats et marins prisonniers, de faire apporter, sans délai, les vivres pour un bataillon qui allait

arriver. Quelques hommes des environs aidèrent à escorter les 100 soldats qui furent conduits prisonniers au fort Saint-Ange, à Rome. Leurs armes servirent à ceux qui les escortaient. Le lendemain un bâtiment à trois mâts, richement chargé, ayant 6 pièces sur ses gaillards, est en vue à une certaine distance de la rade. M. de Losne fait mettre son détachement sous les armes, ordonne à tous les équipages de descendre à fond de câle, laisse flotter les pavillons ennemis, et, après avoir ôté sa cocarde et son plumet, il s'avance dans un canot, avec deux rameurs pour reconnaître le bâtiment, et lui permettre l'entrée du port. Ce navire, qui était ennemi, fut pris par ce stratagème. Ces prises étaient d'autant plus importantes, que la ville de Rome éprouvait la plus grande disette. Dans son rapport, le général Berthier s'exprimait ainsi : «Le »citoyen de Losne a montré, dans »cette journée, la bravoure d'un »officier de terre, les connaissan»ces d'un marin et l'adresse d'un »canonnier.» Cet officier s'est rendu maître de Pouzzollo, des îles d'Ischia et de Procida. Il s'est trouvé à la prise de Modène, où il a fait plusieurs prisonniers; à la bataille de la Trébia, où il a été nommé chef de bataillon, et a obtenu un sabre d'honneur. A l'époque des événemens des 18 et 19 brumaire an 8, il a exécuté des ordres particuliers du général en chef Bonaparte. M. de Losne a fait la dernière campagne de l'armée d'observation du Midi, étant aide-de-camp du général L. Berthier. Ayant été envoyé par le général en chef Murat, pour négocier le traité d'armistice avec l'armée napolitaine, et sa mission ayant eu un plein succès, il fut chargé d'en aller annoncer la nouvelle au pape, partie intéressée dans cette convention. Après cette campagne, il fut employé en qualité d'officier supérieur à l'état-major du camp d'Utrecht, qui devint le 2me corps de la grande-armée. A Ulm et à Austerlitz, il obtint le grade de colonel d'état-major. Ce corps d'armée occupant la Dalmatie, M. de Losne y eut le commandement de la 2me brigade, sous les ordres successifs des généraux Lauriston et Clauzel. Il se rendit en Espagne avec le maréchal prince d'Esling, et y remplit les fonctions de sous-chef d'état-major de l'armée de Portugal. Il s'est trouvé aux siéges de Rodrigo, d'Almeida, à l'affaire de Redina, à la bataille de Fuentes-d'Onoro, et mérita que le maréchal Masséna fît trois fois, en sa faveur, la demande du grade de général de brigade. Après le départ du maréchal, il fut nommé chef d'état-major de la 1re division, commandée par le général Foy, et s'est trouvé à la bataille des Arapiles (Salamanque), à l'attaque d'Alicante, au siége de Castro et à un grand nombre de combats, où il donna de nouvelles preuves de talent et de courage. Le maréchal duc de Raguse, les généraux en chef Reille et Souham, avaient aussi demandé pour lui le grade de général de brigade, qu'il obtint enfin par le maréchal duc de Dalmatie, le 26 novembre 1813. Il fut employé en cette qualité, à Bayonne, où il commandait un des camps retranchés de cette place, quand elle fut assiégée par les An-

glais, et pendant les *cent jours* en 1815, dans les départemens des Haut et Bas-Rhin, où il organisa les bataillons de gardes nationales. Il s'est trouvé ensuite au passage du pont de Bâle, effectué par un corps de l'armée autrichienne; et au pont de Roide, à l'extrême droite de l'armée du général Lecourbe, où il a soutenu plusieurs combats contre les troupes de l'archiduc Jean. Le général de Losne est actuellement en disponibilité.

LOSTALOT (Armand), juge au tribunal de Pau, en 1791; fut nommé, au mois de septembre de la même année, par le département des Basses-Pyrénées, député à l'assemblée législative. Il s'y occupa spécialement d'objets militaires et attaqua vivement, en 1792, le ministre de la guerre, à la conduite duquel il attribuait l'émigration des officiers du régiment de Soissonnais. Dans le mois de mai (1792), il dénonça une distribution gratuite d'écrits incendiaires, parmi lesquels il comprenait la feuille intitulée *l'Ami du peuple*. M. Lostalot a cessé d'être en vue depuis cette époque.

LOUCHET (Louis), membre de la convention nationale, embrassa les principes de la révolution avec un enthousiasme qui fixa sur lui l'attention du département de l'Aveyron, qu'il habitait, et il fut nommé par ce même département, au mois de septembre 1792, député à la convention nationale. Il se rangea aussitôt du parti de la majorité, avec lequel il vota dans le procès du roi. En 1793, il se rendit dans les départemens de la Somme et de la Seine-Inférieure. Au retour de cette mission, il accusa le tribunal criminel de l'Aveyron d'avoir acquitté le frère de Charrier, et fit rendre un décret pour autoriser une commission à procéder à l'examen des jugemens de ce tribunal. Au 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il concourut fortement à la chute de Robespierre, et quelque temps après, il proposa à l'assemblée de remplacer la peine de mort par celle de la déportation. Le 13 vendémiaire an 4 (18 octobre 1795), il accusa le général Menou de trahir la république en favorisant les rebelles de l'Ouest. Après la session conventionnelle, il devint commissaire du directoire-exécutif. Le gouvernement consulaire le nomma receveur-général du département de la Somme, fonctions qu'il a remplies jusqu'en 1814. Par suite de la 1re restauration, il fut destitué. Louchet mourut, au commencement de 1815, des suites d'une aliénation mentale.

LOUIS XVI, roi de France, second fils de Louis, dauphin de France, et de Marie-Joséphine de Saxe, naquit à Versailles le 23 août 1754, et reçut, en naissant, le titre de duc de Berri. La cour, à l'exception de la dauphine, se trouvait alors à Choisy; le courrier qui porta la nouvelle de la naissance du nouveau prince, tomba de cheval au moment d'arriver, et mourut de cette chute, ce qui n'aurait pas manqué d'être considéré chez les anciens comme un présage funeste. Le duc de Berri, dont l'éducation fut confiée aux soins du duc de La Vauguyon, manifesta de bonne heure des dispositions à toutes les sciences utiles, un caractère sérieux, un esprit

droit, des principes de sagesse et de justice, des vertus enfin auxquelles il ne manqua, pour le bonheur de la France, que d'être réunies à un caractère plus ferme, à un esprit moins défiant de ses propres lumières. L'extrême franchise du duc de Berri imprimait aussi à ses manières une certaine rudesse que quelques soins de la part de l'instituteur auraient peut-être pu faire disparaître; mais par une fatalité remarquable, il semble que l'instruction des princes destinés à monter sur le trône soit souvent plus négligée que celle des autres hommes. Ainsi, la plus grande partie des qualités estimables de Louis, fut un don de la nature. Il perdit son frère aîné, le duc de Bourgogne, en 1760; son père, en 1765, et sa mère, presque dans le même temps. Ces pertes successives mirent sa sensibilité à une rude épreuve. Lorsqu'à la mort du dauphin, après s'être enfermé quelque temps dans son appartement pour y donner un libre cours à sa douleur, le jeune prince en sortit, et pour la première fois entendit répéter sur son passage : « Place à monsieur le » dauphin, » son visage, en un instant, fut inondé de larmes, et son émotion devint si vive, qu'il tomba sans connaissance. Le trait suivant donnera une idée de sa justice : Un jour qu'il était à la chasse, son cocher voulant arriver plus vite au lieu où le cerf était cerné, fit entrer la voiture dans un champ de blé. « Arrêtez, lui dit le » dauphin, et prenez le chemin » ordinaire; ce blé ne m'appartient » pas ; pourquoi mes plaisirs feraient-ils tort aux pauvres ? » Jaloux de mettre un terme au fléau de la guerre qu'avaient entretenu si long-temps les dissensions entre l'Autriche et la France, leurs monarques résolurent de s'unir par une alliance; et le 16 mai 1770, le jeune dauphin épousa à Paris l'archiduchesse Marie-Antoinette d'Autriche, fille de l'impératrice et reine de Hongrie Marie-Thérèse. Par cette union, dont le projet appartient au duc de Choiseul et à Mme de Pompadour, l'ancien système politique créé par le cardinal de Richelieu, et suivi par Louis XIV, fut abandonné. Le duc de Choiseul espérait débarrasser la France des guerres continentales, et lui fournir les moyens de réunir ses forces contre l'Angleterre, sa plus redoutable ennemie. Ce projet était louable, sans doute; mais l'expérience a prouvé que le moyen de l'accomplir était mauvais en lui-même. Il fit perdre à la France son rang sur le continent; refroidit ou aliéna quelques-uns de ses principaux alliés, et diminua la considération dont elle jouissait depuis le traité de Westphalie. Aucun avantage de sa nouvelle position ne pouvait compenser de si graves inconvéniens. La nouvelle alliance fut encore signalée par un événement terrible lors des fêtes brillantes que donna dans cette circonstance la ville de Paris; la négligence de ceux qui étaient chargés de veiller au maintien de l'ordre, occasiona la mort de plusieurs milliers de personnes qui, confondues parmi les chevaux et les voitures dans la place de Louis XV, furent écrasées ou étouffées. La plus grande partie mourut sur le lieu même. Le dau-

phin fut profondément affligé de ce malheur; et dès qu'il en fut instruit, il envoya au lieutenant de police tout l'argent dont il disposait alors, avec l'ordre de l'employer au soulagement des victimes qui pouvaient encore recevoir des secours. La jeune dauphine ne se montra pas moins bienfaisante que son époux. Pendant ces premières années de leur union, leur occupation principale fut de diminuer, autant qu'il était possible, le nombre des infortunés dans le séjour qu'ils habitaient. La mort de Louis XV, arrivée le 10 mai 1774, appelait le dauphin au trône; il n'avait alors que 20 ans, et s'écria, en considérant toute l'étendue des obligations imposées à un roi qui veut être véritablement le père de ses sujets: « O mon Dieu, quel malheur pour » moi! » Cependant, il se vit à son avénement au trône, environné de toute la faveur publique. A cette époque, l'état se trouvait dans une situation déplorable; les finances, dilapidées sous le règne précédent, étaient totalement épuisées; le commerce était presque nul, la marine anéantie, et l'état grevé d'une dette immense: enfin, le peuple, dans sa détresse, mettait tout son espoir dans le jeune monarque. Le commencement du règne de Louis XVI fut marqué par un acte solennel de bienfaisance et d'amour de la justice. Dans l'édit portant remise du droit de joyeux avénement, le monarque déclarait à son peuple que toutes les rentes tant perpétuelles que viagères, charges, intérêts et autres dettes de l'état, continueraient d'être payées comme par le passé, et que le remboursement des capitaux serait fait aux époques indiquées. Les expressions employées par le jeune monarque dans le préambule de l'édit, sont trop remarquables pour n'être pas citées: « Assis sur » le trône, où il a plu à Dieu de » nous élever, nous espérons que » sa bonté soutiendra notre jeu» nesse et nous guidera dans les » moyens qui pourront rendre nos » peuples heureux; c'est notre pre» mier désir, connaissant que cette » félicité dépend principalement » d'une sage administration des fi» nances, c'est vers cette adminis» tration que se tournent principa» lement tous nos soins. Nous é» tant fait rendre compte de l'état » actuel des recettes et des dépen» ses, nous avons vu avec plaisir » qu'il y avait des fonds certains » pour le paiement des arrérages » et des intérêts promis.... Consi» dérant ces engagemens comme » une dette de l'état, et les créan» ces qui les représentent comme » une propriété au rang de toutes » celles qui sont confiées à notre » protection, nous croyons de no» tre premier devoir d'en assurer » le paiement exact. Il est des dé» penses nécessaires qu'il faut con» cilier avec l'ordre et la sûreté de » nos états; il en est qui tiennent » à notre personne et à la pompe » de notre cour. Sur celles-ci, nous » pourrons suivre plus prompte» ment les mouvemens de notre » cœur, et nous nous occupons dé» jà de les réduire à des bornes » convenables. De tels sacrifices ne » nous coûteront rien dès qu'ils » pourront tourner au soulage» ment de nos sujets, car le bien

»que nous pourrons leur faire se-»ra la plus douce récompense de »nos soins. Voulons que cet édit, »le premier émané de notre au-»torité, porte l'empreinte de ces »dispositions, et soit comme le »gage de nos intentions paternel-»les. » Louis XVI appela autour de lui les hommes que l'opinion publique désignait comme les plus capables de réparer les maux causés par la précédente administration. Le département des affaires étrangères fut confié au comte de Vergennes; l'estimable Turgot, que sa conduite, d'accord avec ses principes, signale comme un philosophe ami de l'humanité, eut la direction des finances sous le titre de contrôleur-général; le vertueux Malesherbes, à qui plus tard son généreux dévouement coûta la vie, fit partie du conseil des ministres que présidait le comte de Maurepas. Les fonctions de ce dernier devaient être remplies par M. de Machault, que le roi en jugeait digne; mais déjà une intrigue de cour avait éloigné cet homme respectable, et malheureusement, la frivolité de M. de Maurepas, fidèle courtisan de l'ancienne cour, ne paraissait guère propre à guider l'inexpérience d'un prince si jeune encore. M. de Maurepas, déjà avancé en âge, ne songea plus qu'à se maintenir dans la faveur du roi; tout fut sacrifié à cet objet. Cependant, le rappel des parlemens exilés sous le règne précédent, contribua à rétablir la confiance; l'exemple d'économie, donné par le monarque et suivi de tous ceux qui avaient l'intention de lui plaire, fit renaître le crédit. Un grand nombre de pensions inutiles ou peu méritées, ainsi que 406 charges de bouche et du commun de la maison du roi, furent supprimées, et des réformes furent également faites dans sa maison militaire. On représenta à Louis XVI qu'il poussait trop loin ces réformes. L'excellent prince répondit avec fermeté : « Que m'importent »l'éclat et le luxe? de vaines dé-»penses ne font pas le bonheur. » Ce fut avec de tels moyens qu'on vint à bout de rembourser 24 millions de la dette exigible, 50 de la dette constituée, et 28 des anticipations. L'établissement d'un Mont-de-Piété dans la capitale, pour venir au secours des indigens et réprimer l'usure; celui d'une caisse d'escompte, dont le but, en facilitant les opérations du commerce, était l'augmentation du numéraire; la torture abolie, la suppression du droit de mainmorte, des corvées, et autres usages aussi avilissans qu'onéreux pour le peuple : tels furent les actes par lesquels Louis XVI annonça son règne. Le régime des hôpitaux et des prisons fut amélioré. La construction de nouvelles salles à l'Hôtel-Dieu, procura à chaque malade l'avantage inappréciable d'être couché seul dans un lit. On établit aussi de nouvelles prisons, afin que les détenus pour dettes ou pour de faibles délits, ne fussent plus confondus avec les criminels. Louis XVI annonça également le désir d'encourager les arts, en chargeant le comte d'Angivillers, directeur de ses bâtimens, de faire exécuter chaque année un certain nombre de tableaux et de statues, par les peintres et les sculpteurs les plus ha-

biles; et pour rendre les arts utiles, en les employant à consacrer les actions et les traits de ceux qui ont illustré la nation par leurs vertus, leurs lumières, ou de grands services rendus à l'état, le roi ordonna que les sujets de plusieurs de ces tableaux fussent tirés de l'histoire de France, et qu'on exécutât en marbre les statues des plus grands hommes de la nation. En conséquence, on commença par celles du chancelier de l'Hôpital, de Descartes, de Sully et de Fénélon. Le rétablissement de la marine fut aussi l'un des grands objets de la sollicitude du jeune roi, et dès le mois de juin 1777, il rendit une ordonnance pour faire armer, à Brest et à Rochefort, 20 vaisseaux du premier rang. On connaît les travaux immenses faits pour la construction du port de Cherbourg, que Louis XVI alla visiter lui-même. Enfin, il fit agrandir considérablement le bassin de la Rochelle, et ouvrir à Toulon un superbe chantier de construtions. Il rédigea lui-même les instructions du célèbre et infortuné navigateur La Pérouse (*voy.* ce nom). C'est dans son voyage à Cherbourg, en 1786, que Louis XVI recueillit sur son passage les touchans hommages de la reconnaissance publique, et qu'il reçut partout des marques de la plus sincère affection. A cette occasion il écrivit à la reine : « L'amour de mon »peuple a retenti jusqu'au fond »de mon cœur; jugez si je ne suis »pas le plus heureux roi du mon»de. » Pour conserver le souvenir d'un voyage, dont les fruits étaient si doux, Louis voulut que son second fils portât le nom de *duc de Normandie*; car à cette époque il avait une fille et deux fils : *Madame*, aujourd'hui duchesse d'Angoulême, née le 19 décembre 1778; un premier fils, Louis-Jean-François-Xavier, dauphin de France, né le 23 octobre 1781, et le second fils, Louis-Charles, duc de Normandie, dauphin après la mort de son frère aîné, et depuis Louis XVII (dont l'article suit), né le 27 mars 1785. Le premier événement politique du règne de Louis XVI, fut la reconnaissance de l'indépendance des États-Unis d'Amérique, acte qui bientôt amena une rupture avec l'Angleterre. Le roi l'avait prévue et voulut l'éviter; aussi ne fut-ce pas sans peine qu'il céda au vœu de son conseil qui était celui d'une grande partie de la France, qu'animaient déjà la cause de la liberté et le désir d'humilier l'Angleterre en affaiblissant son pouvoir. Au surplus, cette guerre ouvrit aux Français une nouvelle carrière de gloire, et notre marine y obtint un éclat qu'elle n'avait point eu depuis long-temps; mais nos finances se trouvèrent de nouveau épuisées, malgré la sage administration de M. Necker, qui avait remplacé Turgot dans ce ministère. La haine que le gouvernement anglais, irrité de ses pertes, conçut alors contre la France, ne fut sans doute pas étrangère aux troubles qui plus tard éclatèrent dans ce pays. En attendant, ce gouvernement favorisa l'invasion de la Hollande par les Prussiens, et de cette manière s'empara de tout le commerce de la France, en lui enlevant un de ses plus an-

ciens alliés, ce qui manqua de rallumer une nouvelle guerre, presque au moment (en 1783) où la paix venait d'être conclue. Dans le rigoureux hiver de 1782, le roi avait fait distribuer une somme de 6 millions, pour l'achat de bestiaux, l'ensemencement des champs submergés, et des maisons détruites par le débordement des fleuves. Ces sacrifices ne purent long-temps contenir le mécontentement occasioné par l'embarras des finances, que M. Necker ne soutenait plus qu'à force d'emprunts. L'équilibre entre les dépenses et les recettes paraissait impossible à rétablir; les capitalistes redoutaient la banqueroute. On se plaignait des profusions qui avaient contribué au déficit, plus encore que des dépenses occasionées par la guerre. Louis XVI, dans cette circonstance, crut devoir convoquer la première assemblée des notables; mais cette assemblée vit le mal, et se sépara sans avoir pu trouver le remède. M. de Calonne avait succédé à Necker dans l'administration des finances, et lui-même venait d'être remplacé par l'archevêque de Sens, qui avait le titre de principal ministre. (*Voy.* Loménie de Brienne). Celui-ci crut faire mieux que ses prédécesseurs en proposant l'impôt du timbre et la subvention territoriale. Le premier de ces impôts n'était propre qu'à entraver davantage la marche du commerce, et le second qui pesait spécialement sur les grands propriétaires, devait éprouver de fortes résistances. Le parlement de Paris refusa de les enregistrer, et fut exilé à Troyes. Le peuple, accoutumé à voir dans ces magistrats les défenseurs de ses libertés, concentra toute sa haine sur le premier ministre. Le mécontentement devint général: les parlemens furent rappelés; mais après avoir déclaré qu'ils n'avaient pas le droit de consentir les impôts, ils demandèrent que les états-généraux fussent convoqués. Cette demande fut appuyée par le clergé, qui jusqu'alors n'avait point figuré dans les discussions politiques, et bientôt les principales villes du royaume firent entendre le même vœu, qui devint celui de la nation. Louis s'empressa d'y souscrire en convoquant une seconde fois les notables, afin de déterminer les formes à suivre dans cette grande circonstance. Il renouvela devant eux l'assurance que les sacrifices personnels n'étaient rien pour lui, et que la simplicité et l'économie flattaient ses goûts. En conséquence des mesures prises, les états-généraux furent ouverts à Versailles, le 5 mai 1789. Si le même dévouement eût animé tous les membres de cette célèbre assemblée, les abus auraient disparu, et le déficit existant dans les finances eût facilement été comblé. Il n'en fut pas ainsi: les anciennes prétentions des deux premiers ordres, et le sentiment de force et de dignité du dernier, amenèrent des obstacles que toute la sagesse du monarque tenta vainement d'aplanir. L'administration des finances venait d'être rendue à Necker. Le ministre avait favorisé la double représentation du tiers-état; et cette inno-

vation, que le clergé et la noblesse se trouvaient dangereuse, était l'une des principales causes qui les empêchaient de s'entendre. Le soir même de l'ouverture des états, les députés du tiers décidèrent que sans affecter une chambre particulière, à l'exemple de la noblesse et du clergé, ils tiendraient leurs séances dans la salle commune; les députés de ces deux ordres furent invités à vérifier avec eux les pouvoirs de chaque membre : quelques curés seulement se rendirent alors à l'invitation. Les séances furent suspendues et la salle fermée par un ordre du roi. Les députés se réunirent dans la salle du Jeu-de-Paume, s'y constituèrent en assemblée nationale, et prêtèrent, sur la proposition de Sieyes, et sous la présidence de Bailly, le serment de ne point se séparer sans avoir achevé la *régénération de la France*. Quelques jours après, 47 membres de la noblesse, ayant le duc d'Orléans à leur tête, vinrent se réunir à l'assemblée nationale, siégeant dans l'église de Saint-Louis. Une séance royale, indiquée pour le 22 juin, eut lieu le 23 avec beaucoup de pompe. Le roi y prononça, en présence de l'assemblée, un discours où la force paraissait unie à la modération. Louis disait : que « si l'on »ne s'entendait pas pour accep»ter ses bienfaits, il ferait seul le »bien de ses peuples, et se consi»dérerait seul comme leur repré»sentant. » Ce discours, qu'il termina en ordonnant aux députés de se séparer, ne produisit point l'effet désiré. Les concessions qui arrivaient trop tard n'offraient aucune garantie; car l'on savait trop bien que la volonté royale était soumise à l'influence de la cour. L'assemblée reprit le cours de ses délibérations après le départ du monarque. En vain le grand-maître des cérémonies (*voy.* Brézé) vint lui donner l'ordre de quitter la salle des séances; électrisée par la voix de Mirabeau, qui déclara que les élus du peuple ne sortiraient de cette enceinte que par la force des baïonnettes, elle se déclara en permanence, et décréta l'inviolabilité de ses membres. Le roi, alarmé de ces dispositions et craignant qu'elles ne devinssent le signal d'une insurrection générale, invita d'abord, et pressa ensuite les dissidens de se réunir. « Toutes mes réflexions sont »faites, dit le monarque au duc de »Luxembourg, qui adressait au »roi quelques représentations ; »dites à la noblesse que je la prie »de se réunir; si ce n'est pas as»sez de ma prière, je le lui or»donne. Quant à moi, je suis dé»cidé à tous les sacrifices. A Dieu »ne plaise qu'un seul homme pé»risse jamais pour ma querelle. » Le roi fut obéi, et le 27 juin, la majorité de la noblesse suivit l'exemple de la minorité, et alla se réunir à l'assemblée nationale. Cependant des ordres avaient été donnés pour faire avancer des troupes vers Paris; des bruits sinistres se répandirent, et le 14 juillet, une partie de la population de la capitale, secondée par les gardes-françaises, après avoir enlevé les armes déposées aux Invalides, s'empara de la Bastille. Le meurtre de quelques personnes, victimes de cette révolution,

épouvanta la cour; le roi, de son propre mouvement, à pied, et presque sans gardes, se rendit à l'assemblée pour la conjurer de l'aider à rétablir la tranquillité publique. Il avait préalablement donné l'ordre de dissoudre l'armée qui entourait Paris, et refusé l'offre du maréchal de Broglie, de le conduire à Metz au milieu de quelques troupes fidèles. Ce fut vers ce temps que la plupart des princes et des nobles émigrèrent avec l'autorisation du roi. Cet abandon du monarque et son courage produisirent sur la majorité de l'assemblée, un enthousiasme tel qu'elle voulut le reconduire elle-même au château. De nouveaux nuages s'élevèrent à l'occasion d'un repas donné par les gardes-du-corps aux officiers du régiment de Flandre, nouvellement arrivé à Versailles. Le roi et la reine avaient cru pouvoir se montrer un moment comme spectateurs à ce banquet, qui eut lieu dans la grande salle de l'Opéra. On prétendit que la nouvelle cocarde, adoptée par le roi le 17 juillet, avait été foulée aux pieds en leur présence. Le 5 octobre, un attroupement nombreux, dans lequel on remarquait beaucoup de femmes, avec des armes et de l'artillerie, se rendit à Versailles, où un officier des gardes-du-corps qui couvraient les accès du château fut blessé, et le désordre ne cessa que lorsque la garde nationale de Paris, qui avait suivi le mouvement, arriva. Il se renouvela néanmoins pendant la nuit et dans la matinée du lendemain. A la pointe du jour, le château fut forcé. Plusieurs gardes-du-corps furent tués; l'un d'eux tomba mourant à la porte de la reine, qui n'échappa que par miracle aux assassins. Le résultat de cette insurrection fut la translation de la famille royale et de l'assemblée nationale à Paris, le 6 octobre. Le roi fut logé au château des Tuileries, inhabité depuis plus de cent ans, et où rien n'était préparé pour le recevoir. Le 14 février 1790, il se rendit à l'assemblée, accompagné de ses ministres, pour y accepter les bases de la constitution, et prononça un discours où l'épanchement de son âme parut tout entier. Le bruit qu'il voulait quitter la France s'étant répandu de nouveau, sa voiture fut arrêtée par une multitude inquiète, au moment où il partait pour Saint-Cloud, le 18 avril 1791. L'opposition du peuple était prévue; mais les conseillers intimes du monarque étaient bien aises de pouvoir assurer, d'après ce fait, que Louis ne jouissait pas de sa liberté. Dans l'espoir de ressaisir son autorité, en entamant des négociations de quelque lieu d'où il pourrait facilement recevoir l'appui des puissances étrangères, Louis, après bien des incertitudes, se décida à quitter les Tuileries, ainsi que la reine et son fils, dans la nuit du 20 au 21 juin, et se dirigea sur Montmédy. Ce prince croyait avoir triomphé de tous les obstacles, mais il fut arrêté lui et sa famille à Varennes, et reconduit avec elle à Paris, par une armée de gardes nationaux, dont le nombre s'augmentant de ceux de chaque commune que l'on traversait, se montait à plus de 40,000 au moment de leur arrivée dans

la capitale. *Monsieur*, frère du roi, qui avait suivi une autre direction, fut plus heureux, et parvint à passer la frontière. (*Voyez* LOUIS XVIII). Louis XVI était à peine réinstallé aux Tuileries, que la question de savoir s'il devait régner encore fut agitée dans l'assemblée. La majorité se prononça pour l'affirmative, après avoir toutefois éprouvé une opposition très-vive. La nouvelle constitution fut achevée sans doute avec trop de précipitation. Des résistances calculées ne permirent pas de la conduire au point de perfectionnement que promettaient les lumières dont l'assemblée était le foyer. Le terme de la session ayant été fixé au 30 septembre 1791, l'assemblée nationale convoqua, pour le 1er octobre suivant, l'assemblée législative destinée à la remplacer. Cette dernière, dont les membres avaient été nommés dans un état d'agitation occasionée par le départ du roi, se montra peu favorable à son égard. Elle rendit bientôt un décret qui supprimait les titres de *sire* et de *majesté*. Cette disposition excita des murmures, et fut rapportée le lendemain; mais elle avait produit un effet qui ne fut point oublié. Afin de prouver aux puissances étrangères que la France libre ne les redoutait pas, on s'empressa de leur déclarer la guerre. Un parti puissant prépara la journée du 20 juin 1792, afin de forcer Louis XVI à recevoir des ministres de son choix. Les portes du château des Tuileries furent forcées par 20,000 hommes descendus des faubourgs armés de piques et de sabres. Le prétexte de cette invasion était le refus du roi de sanctionner plusieurs décrets, entre autres celui qui ordonnait la vente des biens des émigrés. Les insurgés étaient divisés en trois bandes, dont une voulant pénétrer par le vestibule, allait en briser la porte qui était fermée, et déjà faisait entendre des cris de fureur contre la famille royale, quand Louis XVI vint lui-même ouvrir cette porte. « Je ne crois » pas, s'écria-t-il, avoir rien à » craindre des Français. » Ces mots prononcés avec fermeté déconcertèrent les assaillans dont il fut bientôt entouré. L'un d'eux lui plaça le bonnet rouge sur la tête et lui présenta la main, en l'engageant à ne plus suivre de perfides conseils. Dans ce moment, la reine vint se placer avec son fils à côté du roi, qui dit à haute voix : « Le » peuple peut toujours compter sur » mon amour et sur celui de ma » famille. » Pétion, maire de Paris, qui venait d'arriver au château, s'avança et dit : « Sire, vous » n'avez rien à craindre du peu» ple. » Le roi lui répondit sur-le-champ : « L'homme de bien qui a » la conscience pure ne tremble » jamais. » Ces scènes déplorables étaient comme le prélude des événemens du 10 août. Déjà le tocsin annonce cette terrible journée. Des bataillons de Marseille et du Finistère, arrivés à Paris depuis quelques jours, se rendent en armes sur la place du Carrousel, secondés par les mêmes hommes qu'on a vus figurer à toutes les époques de la révolution. Le château des Tuileries aussitôt attaqué qu'investi, est vigoureusement défendu par les soldats suisses. Des gardes na-

tionaux et quelques serviteurs fidèles voulaient faire au roi un rempart de leurs corps; la reine, en ce moment, montra beaucoup de résolution, mais Louis XVI hésitait, lorsque M. Rœderer, procureur-syndic du département, vint l'engager à se mettre, avec sa famille, sous la sauvegarde de l'assemblée législative. Le roi suivit ce conseil. Introduit difficilement au sein de l'assemblée, à cause de la foule qui se pressait sur son passage, Louis XVI se plaça sur un fauteuil à côté du président. «Messieurs, je »suis venu ici, dit le monarque, pour »prévenir un grand crime; je me »croirai toujours en sûreté, ainsi que »ma famille, au milieu des repré- »sentans de la nation.» Vergniaud, qui présidait l'assemblée, répondit: «Sire, l'assemblée connaît tous ses »devoirs; elle regarde comme un »des plus chers, le maintien de »toutes les autorités constituées; »elle demeurera ferme à son poste: »nous saurons tous y mourir.» Cependant le canon se faisait toujours entendre. Le roi, du sein même de l'assemblée, donna l'ordre aux troupes suisses de cesser le feu et de déposer les armes. En même temps, les bataillons qui accouraient de Ruel et de Courbevoye reçurent l'ordre de rétrograder. Les premiers défenseurs du château, abandonnés ainsi aux fureurs de la multitude, périrent victimes de leur zèle, et bientôt le massacre des Suisses devint général. Tandis que ces événemens se passaient, l'assemblée législative suspendait Louis XVI de ses fonctions royales, ordonnait qu'il serait détenu au Luxembourg, et arrêtait une convention nationale pour prononcer définitivement sur son sort. D'après les représentations de la commune de Paris, Louis et sa famille furent conduits au Temple et enfermés dans la tour, qui offrait plus de sûreté pour leur garde que le palais désigné d'abord. La tour fut environnée d'un large fossé, d'une enceinte de murs très-élevés, et l'on ne parvenait à l'appartement du royal prisonnier qu'en traversant huit portes de fer et sept guichets. Louis qui jusqu'alors avait montré tant d'irrésolution dans ses desseins et dans sa conduite, déploya dans l'adversité le plus grand caractère; son courage et sa résignation ne se démentirent jamais. On ne lui avait laissé ni encre, ni plumes, ni papier; mais il eut la permission de se procurer des livres, et il leur dut quelquefois l'oubli momentané de son affreuse situation. La convention nationale remplaça l'assemblée législative, le 22 septembre 1792, et décréta dans sa première séance l'abolition de la royauté. Le 6 décembre, elle ordonna que Louis paraîtrait à la barre, où ce prince vint, en effet, le 10, pour y subir un premier interrogatoire et entendre la lecture d'un acte d'accusation dirigé contre lui. La lecture de cet acte, qui contenait 34 chefs, fut longue; Louis en entendit une grande partie sans paraître ému; mais lorsqu'on en vint à l'accuser d'avoir fait répandre le sang du peuple, dans la journée du 10 août, l'indignation se peignit dans ses regards, et il prononça ces mots: «Non, mes- »sieurs, ce n'est pas moi. Tou- »tes les autorités constituées l'ont »vu; le château et ma vie étaient

» menacés; et comme j'étais moi-» même une autorité constituée, je » devais me défendre. » Reconduit au Temple, le même jour à six heures du soir, on lui fit annoncer qu'il avait la liberté de se choisir des défenseurs : TARGET et TRONCHET (*Voy.* ces noms), furent ceux qu'il désigna; le premier refusa d'accepter cette tâche honorable, dont le second se chargea avec empressement. Un troisième s'offrit de lui-même; c'était Malesherbes, le vertueux Malesherbes. M. Desèze fut aussi admis à partager ce dangereux honneur, et les trois défenseurs de Louis l'accompagnèrent lorsqu'il parut une seconde fois, le 26 décembre, à la barre de la convention; leur dévouement, leur éloquence furent infructueux. Depuis son premier interrogatoire, Louis avait été privé de toute communication avec son épouse, sa fille et sa sœur. Son fils seul avait la permission de le voir, et le jeune prince ne le quittait plus. Cependant le jour fatal où ceux qui, sans mission et contre toute justice, s'étaient constitués ses juges, allaient prononcer sur son sort, approchait. Le côté droit, dans l'intention de le sauver, était parvenu à faire poser la question de l'appel au peuple, malgré les vives oppositions de la *Montagne*, mais cet appel fut rejeté, et Louis déclaré coupable de conspiration et d'attentat contre la sûreté publique, fut condamné à mort, à la majorité de 5 voix, dans la séance du 17 janvier 1793. La convention était formée de 748 membres; l'un d'eux était mort; onze étaient absens par commission; il en restait donc 736. Quinze s'absentèrent volontairement pour ne pas voter; reste 721. La majorité absolue était de 321. D'après la déclaration du bureau, 366 voix votèrent pour la mort, sans condition. C'était 5 voix au-dessus de la majorité des votans, mais 3 au-dessous de la majorité effective de l'assemblée qui était de 369. En vain les défenseurs firent un dernier effort pour prouver l'illégalité de ce jugement; en vain ils présentèrent des considérations sur la faiblesse de la majorité qui venait de le porter; la voix de l'humanité fut étouffée, et la proposition d'un sursis à l'exécution rejetée comme celle de l'appel au peuple, interjeté de nouveau au nom de Louis. Ainsi ce monarque qui, aux termes de la constitution acceptée par lui, n'avait pu encourir que la déchéance, allait être privé de la vie. Malesherbes lui en porta la funeste nouvelle; voici comme ce magistrat vénérable s'exprime à ce sujet dans ses Mémoires : « Ce fut moi qui lui » annonçai le premier le décret de » mort : il était dans l'obscurité, » le dos tourné à une lampe placée » sur la cheminée, les coudes ap-» puyés sur la table, le visage cou-» vert de ses mains; le bruit que je » fis le tira de sa méditation ; il m'a-» perçut, se leva et me dit : « De-» puis deux heures, je suis occupé à » chercher si, dans le cours de mon » règne, j'ai pu mériter de mes sujets » le plus léger reproche : eh bien! » M. de Malesherbes, je vous le jure » dans toute la vérité de mon cœur, » comme un homme qui va paraî-» tre devant Dieu, j'ai constam-» ment voulu le bonheur du peu-» ple, et jamais je n'ai formé un » vœu qui lui fût contraire. » Je re-

» vis encore une fois cet infortuné » monarque ; deux officiers municipaux étaient debout à ses côtés : il était debout aussi et lisait. » L'un des officiers municipaux me » dit : « Causez avec lui, nous n'écouterons pas. » Alors j'assurai le » roi que le prêtre qu'il avait désiré allait venir (c'était l'abbé Edgeworth, prêtre insermenté dont » il lui avait parlé dans une autre » entrevue). Il m'embrassa et me » dit : « La mort ne m'effraie pas, » et j'ai la plus grande confiance » dans la miséricorde de Dieu. » Louis connut donc le sort qui lui était destiné dès le jour même du jugement, mais ce ne fut que le 20, à deux heures, que M. Garat, ministre de la justice, vint, en frémissant, lire au monarque infortuné le redoutable arrêt. Il entendit cette lecture avec un calme imperturbable, et chargea le ministre de remettre à la convention, une lettre dans laquelle il demandait l'assistance d'un prêtre de son choix, la permission de communiquer avec sa famille, et un délai de 3 jours pour se préparer à paraître devant Dieu. Cette dernière demande fut refusée, on accorda les deux autres sans hésiter. Peu d'instans après, la famille de Louis fut réunie autour de lui : il est difficile de se faire une idée de cette scène déchirante que nous n'essaierons point de peindre. Ce ne fut qu'avec un redoublement de douleur que cette auguste famille vit son chef s'arracher de ses bras, au milieu des sanglots et des gémissemens du désespoir. Rentré dans sa chambre à dix heures du soir, Louis y trouva l'abbé Edgeworth, et désormais son cœur ne s'ouvrit plus qu'aux consolations de la religion. A minuit, il entendit la messe et communia, puis se jeta sur son lit où il dormit d'un sommeil paisible, jusqu'à ce que son valet-de-chambre, Cléry, vînt l'éveiller entre 6 et 7 heures, pour l'habiller. Il remit à ce serviteur fidèle, un anneau sur lequel étaient gravés son nom, celui de la reine et l'époque de leur mariage, puis un petit cachet de montre aux armes de France, et lui dit : « Vous remettrez la bague à » ma femme, le cachet à mon fils ; » vous leur direz, ainsi qu'à ma » sœur, que je les quitte avec peine ; » que je leur fais mes adieux ; et » que si je ne les ai pas fait descen» dre, c'est pour éviter ce qu'aurait » eu de cruel le renouvellement de » la scène d'hier. » A huit heures du matin, le 21 janvier, le commandant Santerre, chargé de conduire Louis à la mort, vint lui annoncer qu'il était temps de partir. Il était prêt et descendit les degrés de la tour d'un pas assuré. En traversant la cour, il jeta douloureusement un dernier regard sur cette tour qui renfermait les objets de toute sa tendresse, puis monta dans un carrosse dont deux gendarmes occupaient le devant ; son confesseur fut placé à côté de lui. Tous les citoyens de Paris, faisant le service de la garde nationale, étaient sous les armes et formaient une double haie, le long des rues et des boulevarts que le cortége devait parcourir. Douze cents hommes de cette garde, choisis dans toutes les sections, entouraient la voiture, que précédaient et suivaient la gendarmerie, et douze pièces de canon, dont les canonniers tenaient

la mèche allumée. Ce fut au milieu de cet appareil formidable que Louis, après deux heures de marche, arriva sur la place de Louis XV, dite alors *de la Révolution*, ou l'échafaud était dressé. Dès qu'il fut descendu de la voiture, trois exécuteurs s'emparèrent de lui et voulurent le dépouiller de ses habits, mais il les repoussa avec force et se déshabilla lui-même. Il opposa aussi quelque résistance lorsqu'on voulut lui lier les mains; cependant la voix de son confesseur, qui l'engagea à souffrir encore cette humiliation, le calma. Monté sur l'échafaud, il s'élança au côté gauche de l'estrade avec la rapidité de l'éclair, et s'écria d'une voix retentissante : «Français, je meurs »innocent; je pardonne à mes en»nemis, et souhaite que ma mort »soit utile au peuple. La France...» A ce dernier mot un roulement de tambours couvrit sa voix; les exécuteurs le saisirent et l'attachèrent, non sans peine, à la planche fatale. Sa tête fut montrée au peuple après l'exécution; son corps transporté au cimetière de la Madeleine, y fut, d'après l'ordre du conseil exécutif, déposé dans une fosse qu'on remplit de chaux vive. Louis XVI était âgé de 38 ans et 5 mois lorsqu'il mourut. Il a laissé un testament écrit de sa main, dans lequel il recommande à son fils, *s'il avait le malheur de devenir roi*, le pardon de tous ceux qui, volontairement ou parce qu'ils furent égarés, ont contribué à sa mort.

LOUIS XVII, second fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette d'Autriche, naquit à Versailles le 27 mars 1785. Nommé d'abord duc de Normandie, il n'eut le titre de dauphin qu'à la mort de son frère aîné, arrivée le 4 juin 1789. Louis-Charles annonçait dès l'enfance les dispositions les plus heureuses; sa physionomie douce et intéressante portait l'empreinte des qualités de son cœur. Lorsque, par suite des événemens des 5 et 6 octobre, le roi et sa famille vinrent habiter le château des Tuileries, on revêtit le jeune prince de l'habit de garde national, et souvent on le montrait au peuple qui, malgré les préventions fâcheuses qu'on s'efforçait de lui inspirer, voyait avec plaisir le jeune prince portant cet habit. Par suite des mêmes dispositions, on lui apprit l'exercice. On lui donna, pour le cultiver, un angle du jardin qui se trouve au bout de la grande terrasse des Tuileries, du côté de l'eau. Ce petit jardin, entouré d'un treillage, laissait aux promeneurs la liberté de voir l'auguste enfant, qui s'empressait d'offrir des fleurs à ceux qui le regardaient, principalement aux dames. Sa première éducation avait été confiée aux soins de Mme de Tourzel, qui ne pouvait que fortifier, en les développant, les dons de la nature. Il était trop jeune à l'époque du malheureux voyage de Varennes, pour prendre part aux événemens et en sentir l'importance; mais il partagea vivement toutes les craintes qu'inspira à sa famille la journée du 20 juin. Il fut tellement affecté des dangers qu'elle courut, que le lendemain, au bruit du tambour, il se réfugia, par un mouvement d'effroi, près de la reine, à qui il dit avec toute l'ingénuité de son âge: « Maman, est-ce qu'hier n'est pas fini? » Détenu au Temple, après les événemens

du 10 août, il y devint la consolation de ses parens, par le tendre attachement qu'il leur montra, par son extrême douceur, et par ses heureuses dispositions pour l'étude. Souvent, lorsqu'il avait reçu de Louis XVI des leçons d'écriture, de géographie ou d'histoire, ce prince partageait ses jeux. Un jour, qu'en jouant au siam, l'enfant royal avait perdu plusieurs parties, il laissa au seizième point échapper ces paroles: « Ce nombre seize » est bien malheureux! » «Qui le sait » mieux que moi? » répondit son père. A la première nouvelle de la condamnation du roi, n'écoutant que la voix de la nature, Louis-Charles s'élança au-delà des premières portes de la tour, et répondit à ceux qui, en l'arrêtant, lui demandèrent où il courait: « Je » vais parler au peuple, me mettre » à genoux, et le prier de ne pas » faire mourir papa. » Après le 21 janvier 1793, *Monsieur*, aujourd'hui Louis XVIII, résidant alors en Westphalie, prit le titre de régent, et notifia à toutes les puissances l'avènement du roi son neveu : toutes s'empressèrent de le reconnaître, et ce fut en son nom que les Vendéens prirent les armes. Au bout de quelques mois, le jeune monarque fut arraché des bras de sa mère pour être confié à la surveillance d'un officier municipal, nommé Simon, cordonnier de profession, que la Commune lui donnait pour gouverneur. On a accusé cet homme, qui depuis est mort sur l'échafaud, par suite de la révolution du 9 thermidor an 2, d'avoir fait souffrir à Louis XVII les traitemens les plus indignes, de lui avoir appris à jurer, à boire, et surtout à maudire ses parens; ce que le malheureux enfant aurait souvent fait par la crainte que lui inspirait son farouche instituteur. Quoi qu'il en soit, il tomba bientôt dans un tel état de marasme, que ses facultés intellectuelles en furent altérées. Le jeune prince était dans ce déplorable état, lorsqu'il mourut au Temple, le 8 juin 1795, à l'âge de 10 ans 2 mois et quelques jours. La convention ordonna l'ouverture de son corps, qui fut faite en présence de Desault. Ce célèbre chirurgien repoussa les soupçons répandus, que le jeune prince avait été empoisonné; mais ce qu'il y eut de singulier, c'est que lui-même expira quelques jours après, d'une mort qui ne parut pas naturelle. Comme le jeune prince fut enterré dans la fosse commune du cimetière de Sainte-Marguerite, il fut impossible de retrouver ses restes, lorsqu'on en fit la recherche, par ordre du roi, en 1815. Un monument doit lui être élevé entre ceux de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, dans la chapelle expiatoire de la Madeleine. L'abbé Delille, dans le poëme de la *Pitié*, a consacré quelques vers à cette jeune et tendre victime des orages politiques. Le dernier de ces vers est vraiment admirable :

Le monde apprit sa fin, la tombe sait le reste!

LOUIS XVIII, roi de France, frère puîné de Louis XVI, est né à Versailles, le 12 novembre 1755. Il reçut en naissant le nom de *comte de Provence*, et prit le titre de *Monsieur* à l'avènement de Louis XVI au trône. Né avec un goût décidé pour les lettres, il répara, par une application cons-

tante, le défaut de sa première éducation, et, jeune encore, il obtint des succès littéraires sous le voile de l'anonyme; on citait même, dans la première jeunesse de ce prince, des reparties heureuses qui annonçaient de l'esprit et de la sensibilité. Le comte de Provence épousa, le 14 mai 1771, Marie-Joséphine de Savoie, un an après le mariage du dauphin son frère (Louis XVI). Après la mort de Louis XV, qui eut lieu le 10 mai 1774, le nouveau roi voulut que ses frères voyageassent dans l'intérieur du royaume, et le départ de *Monsieur* fut fixé au 10 juin 1775. Il se rendit successivement dans les villes de Toulouse, de Marseille, de Montpellier, d'Avignon et de Toulon; partout on admira la justesse et la grâce de son esprit. Il revint à Versailles avec un goût encore plus prononcé pour l'étude, y vivait solitaire en quelque sorte au milieu des distractions de la cour, et passait régulièrement quelques heures de la matinée dans son cabinet, méditant de préférence les ouvrages politiques, et paraissant opposé aux principes du pouvoir absolu, qui avaient fait la base de son éducation. Une femme, réunissant les grâces de l'esprit à celles de la jeunesse, Mme de Balbi, fut alors attachée à la personne de *Madame*, en qualité de dame d'atours. Sa société plut au prince, et l'habitude fortifiant cette inclination, il en résulta une liaison qui s'est maintenue au milieu des malheurs dont ce prince fut assailli et qui lui ont fait chercher un asile chez l'étranger. Cependant les esprits commençaient à s'agiter; la première assemblée des notables eut lieu, et s'ouvrit le 22 février 1787; elle était divisée en sept bureaux. *Monsieur*, nommé président de celui qui, par la sagesse de ses délibérations, fut appelé *des sages*, se montra constamment le défenseur des droits du peuple; vota toutes les réformes provoquées par l'opinion publique; se déclara en faveur de l'égalité numérique de la représentation nationale, et refusa de signer le mémoire que les princes adressèrent au roi contre cette mesure. *Monsieur* put bientôt reconnaître combien sa conduite l'avait popularisé : chargé, après l'exil du parlement à Troyes, de se rendre à la cour des comptes, pour y faire enregistrer l'édit du roi, portant établissement d'une subvention territoriale et la déclaration sur le timbre, il n'entendit partout que des cris d'affection et de reconnaissance; un accueil moins flatteur fut fait au comte d'Artois, qui se rendait à la cour des aides pour le même objet. Lorsque la révolution éclata 2 ans après, *Monsieur*, fidèle aux principes qu'il avait professés dans les assemblées des notables, n'opposa, à la violence des événemens, que la modération et la sagesse, et ne sortit pas des bornes de la plus grande réserve. Accusé, le 25 décembre 1789, d'être le chef d'une conspiration dont le marquis de Favras était l'agent, et qui tendait à soulever 30,000 hommes pour enlever le roi, faire assassiner MM. de La Fayette et Bailly, et réduire Paris à la disette, *Monsieur* se rendit dès le lendemain à l'Hôtel-de-Ville, où sié-

geaient les représentans de la commune, et s'expliqua sur la nature de ses relations avec Favras. Les développemens dans lesquels il entra parurent si lumineux et si précis, qu'ils furent accueillis par des applaudissemens universels : le prince eut bientôt recouvré la faveur publique qui avait paru l'abandonner un instant. *Monsieur* fut mis à une nouvelle épreuve à la suite du départ de *Mesdames*, tantes du roi, qui eut lieu en février 1791. Le bruit s'étant répandu que ce prince devait les suivre, une députation tumultueuse se présenta au Luxembourg deux jours après, se fit introduire chez le prince, et les orateurs de la multitude lui demandèrent s'il était vrai qu'il songeât à quitter le royaume ? *Monsieur* leur déclara que jamais il ne se séparerait de la personne du roi. L'un d'entre eux ayant ajouté : « Et si le roi venait à partir ? » le prince, le regardant avec assurance, répliqua : « Osez-vous bien le prévoir ? » Le départ du roi qui s'effectua dans la nuit du 20 au 21 juin de la même année, celui de *Monsieur* qui eut lieu une heure après, combiné avec la réponse que ce prince avait faite 6 mois auparavant, donnèrent lieu de croire que ce projet était concerté depuis longtemps, et l'on ne peut douter que cette croyance n'ait puissamment aigri les esprits contre l'infortuné Louis XVI, et affaibli la confiance publique, nécessaire pour affermir le trône constitutionnel, sur lequel l'assemblée constituante le rétablit 3 mois après. Cependant *Monsieur*, sous le nom de *comte de Lille*, avait franchi les frontières de France, accompagné du seul comte d'Avaray, et était arrivé à Bruxelles, où il trouva M[me] de Balbi qui se rendit à Coblentz avec l'illustre voyageur. Ce voyage est le sujet d'un petit ouvrage, publié à Londres en 1791, et réimprimé en France, en 1823, sous le titre de *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz*. Ce prince, qui n'assistait pas aux conférences de Pilnitz, provoqua néanmoins la déclaration qui en fut le résultat. Louis XVI venait d'être arrêté à Varennes et reconduit à Paris ; dans l'impossibilité où se trouvaient les princes de correspondre avec lui, ils lui écrivirent du château de Schoënbrunstadt, près de Coblentz, pour lui apprendre le résultat de leurs négociations ; la lettre qui l'en instruisit, datée du 10 septembre 1791, a été rendue publique. Ils engageaient surtout le roi à refuser son adhésion à l'acte constitutionnel, et protestaient d'avance contre tout ce qui avait été fait et pouvait l'être par la suite, et lui faisaient part de l'engagement mutuel de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, d'employer toutes leurs forces pour rétablir son autorité. Cette lettre ne fit que réveiller les prétentions des différens partis, sans produire aucun des effets qu'on en attendait : ceux dont l'attachement à la cause royale était tout d'enthousiasme ; les autres, plus nombreux, qui ne voyaient le retour de la monarchie que dans le rétablissement de leurs priviléges, eurent l'imprudence de triompher de la publicité qu'on lui donna ; et les partisans de la révolution, qui se trouvaient en butte au dedans

et au dehors à des ennemis implacables, ne connurent plus de mesure. Le 1er janvier 1792, l'assemblée législative porta un décret d'accusation contre *Monsieur*, et le 16, il fut déclaré, d'une voix unanime, déchu de son droit à la régence. Les troupes coalisées étaient au moment de pénétrer sur le sol français; le 8 août, *Monsieur* signa, conjointement avec les autres princes émigrés, un manifeste où ils exposaient les motifs de la coalition; un discours adressé à la noblesse émigrée, par le comte de Lille, contenait en outre la déclaration formelle «que son intention, en entrant en France, »était de pardonner aux erreurs »de ses compatriotes.» Le 11 septembre, il entra en France, à la tête de 6000 hommes de cavalerie, accompagné du comte d'Artois, et se réunit à l'armée prussienne. Le quartier-général fut d'abord établi à Verdun, puis à Vouzières, Buzancy et Somme-Suippe; mais la retraite de l'armée prussienne les obligea bientôt à quitter le territoire français. Ils allèrent se fixer, le 20 octobre, au château de la Neuville, où ils attendirent des événemens favorables; les circonstances furent tellement contraires à leurs intérêts, qu'ils licencièrent leur armée le 13 novembre. Ce fut au château de Ham en Westphalie qu'ils apprirent la mort de Louis XVI, et le 28 janvier, ils reconnurent, par une déclaration, le fils de ce prince pour roi de France, sous le nom de Louis XVII. *Monsieur* prit alors le titre de régent du royaume, et donna au comte d'Artois celui de lieutenant-général. Les deux frères se séparèrent bientôt, et *Monsieur* alla habiter Véronne. Après la mort du fils de Louis XVI, qui eut lieu le 8 juin 1795, *Monsieur* se proclama roi de France, sous le nom de Louis XVIII, et fit publier un acte par lequel il accordait un pardon général à tous les Français qui reconnaîtraient son autorité. Il allait être privé de l'asile dont il jouissait à Véronne : les victoires de nos armées intimidèrent le gouvernement vénitien au point qu'il invita le prince à quitter les terres de la république. Louis XVIII répondit avec fierté «qu'il »se disposait à partir, mais qu'au»paravant il fallait qu'on rayât du »livre d'or six noms de sa famille, »et qu'on lui rendît l'armure dont »son aïeul, Henri IV, avait fait »présent à la république de Venise.» Il se dirigea aussitôt sur le Rhin, et servit en qualité de volontaire dans l'armée du prince de Condé. Mais sa présence au milieu des troupes fit ombrage à la cour de Vienne, et les plus pressantes sollicitations auprès de l'empereur et de l'archiduc Charles, ne purent lui obtenir la faveur de rester à l'armée. Ce fut à cette époque qu'un complot dirigé contre sa personne éclata dans la petite ville de Dillingen sur le Danube : un coup de fusil, parti d'une maison opposée, effleura son front et fit couler le sang. «Ah, sire! s'écria le comte d'Avaray, un peu plus bas!....— »Eh bien! un peu plus bas, reprit »tranquillement le prince, le roi »de France s'appelait Charles X.» Les auteurs de cet attentat sont restés inconnus. Le comte de Lil-

le se retira à Blankenbourg. De là il entretenait des correspondances avec ses agens de l'intérieur, et notamment avec le général Pichegru, qui voulait rendre la maison de Bourbon héritière des victoires qu'il avait remportées pour la république. Ces correspondances saisies occasionèrent beaucoup d'arrestations à Paris; les papiers de Le Maitre surtout compromirent plusieurs membres de la convention. Le parti du roi s'affaiblit encore par la condamnation de Lavilleheurnois, Brothier et Duverne de Presle, et fut presque entièrement détruit par la journée du 18 fructidor an 5, qui donna lieu d'expulser des conseils législatifs, des autorités de la république, et du directoire-exécutif lui-même, la plupart des partisans que les royalistes étaient parvenus à y introduire. M. Barthélemi, alors membre du directoire (aujourd'hui pair de France, était leur appui auprès de cette autorité). Mais son caractère peu décidé ne donnait pas un grand poids à sa protection. Ce fut sur lui particulièrement que tomba toute la haine de ses collègues. Le comte de Lille renouvela, en 1797, la proclamation qu'il avait déjà publiée en 1792, et quelques mois après il quitta Blankenbourg pour se rendre à Mittau, où fut célébré le mariage du fils aîné du comte d'Artois, M. le duc d'Angoulême, avec *Madame*, fille de Louis XVI. Les départemens de l'Ouest avaient déjà fait des efforts incroyables mais infructueux en faveur des Bourbons; et les armées combinées de la Russie et de la Prusse ayant attaqué la France au commencement de 1799, le parti royaliste crut le moment favorable pour recommencer les hostilités dans le Midi, et surtout dans les environs de Toulouse, en établissant des communications insurrectionnelles avec les départemens environnans; en conséquence, de nouvelles proclamations avaient été répandues avec profusion, et les affaires de la maison royale semblaient se relever des pertes que cette maison avait éprouvées au 18 fructidor, lorsqu'elle vit tout-à-coup ses espérances renversées par la journée du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et par les événemens qui la suivirent. En effet, Paul Ier, empereur de Russie, qui avait favorablement accueilli le comte de Lille, et lui avait donné la plus généreuse hospitalité, ayant rompu avec l'Angleterre en 1801, et formé une étroite alliance avec le premier consul, intima au comte de Lille l'ordre de quitter ses états. La situation de ce prince devint alors extrêmement embarrassante; la politique tremblante des souverains de l'Allemagne le repoussait de toutes parts; enfin la cour de Berlin l'autorisa à résider à Varsovie, ce qui ne l'empêcha pas de faire arrêter, l'année suivante, à Bareuth, à la demande du gouvernement français, quelques-uns de ses agens, et notamment Imbert-Colomés, et M. de Précy, qui avait défendu Lyon en 1793. Le voyage de Mittau à Varsovie, entrepris le 21 janvier, répondit pendant toute sa durée à ce sinistre jour. Arrivés le 27 à Memel, après des fatigues extrêmes, occasionées par la rigueur

de la saison et par toutes sortes d'obstacles, le comte de Lille et Mme la duchesse d'Angoulême furent contraints d'y séjourner quelques jours, et ce ne fut qu'au commencement de février qu'ils purent continuer leur route pour Konisberg, et de là pour Varsovie. Depuis 2 ans le comte de Lille habitait cette ville lorsque, le 26 février 1803, un envoyé du premier consul, auquel, suivant le bruit qui courut alors, la Prusse avait servi d'intermédiaire, se présenta chez ce prince et lui fit verbalement, dans des termes respectueux, mais pressans, la proposition de renoncer au trône de France, et d'exiger la même renonciation de tous les membres de la maison de Bourbon, ajoutant que, pour prix de ce sacrifice, le premier consul assurerait à lui et à sa famille des indemnités convenables, et même une brillante existence (le royaume de Pologne). Après un mois d'attente, le 28 mars, le comte de Lille remit enfin à l'envoyé la lettre suivante : «Je ne confonds pas »M. Bonaparte avec ceux qui »l'ont précédé; j'estime sa valeur, »ses talens militaires; je lui sais »gré de plusieurs actes d'administration, car le bien qu'on fera à mon peuple me sera toujours cher. Mais il se trompe, »s'il croit m'engager à transiger »sur mes droits : loin de là, il les »établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment. »J'ignore quels sont les desseins »de Dieu sur ma race et sur moi; »mais je connais les obligations »qu'il m'a imposées par le rang »où il lui a plu de me faire naître. »Chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier soupir; fils de saint Louis, je saurai, »à son exemple, me respecter jusque dans les fers; successeur de »François Ier, je veux du moins »pouvoir dire comme lui : Nous »avons tout perdu, hors l'honneur.» Le premier consul, irrité de cette réponse, attendit pour faire éclater son ressentiment que les circonstances se présentassent. Les chances de la guerre les lui offrirent bientôt; et le comte de Lille fut encore obligé de s'éloigner de Varsovie après la campagne de 1805, si malheureuse pour l'Autriche. Ce désagrément venait à la suite de celui que le prince avait éprouvé, l'année précédente (1804), lorsque le premier consul changea la forme du gouvernement français, et prit le titre d'empereur. Louis XVIII avait adressé de Varsovie, à tous les souverains de l'Europe, une protestation solennelle contre l'envahissement de son trône; et Napoléon qui n'avait pas oublié la réponse faite 2 ans auparavant au premier consul, se trouva moins disposé encore à traiter favorablement les Bourbons. Une lueur d'espérance vint consoler le comte de Lille dans sa disgrâce : Aléxandre en montant sur le trône de Paul Ier, son père, avait cru devoir suivre sa politique; mais il changea de système, et l'un des premiers effets qui en résulta pour le prince français, fut de lui rendre l'asile que Paul Ier lui avait accordé à Mittau. Cette situation paisible dura 3 années, au bout desquelles de nouveaux re-

vers ayant rapproché Alexandre de Napoléon, et celui-ci ayant exigé l'éloignement du prétendant, le comte de Lille, fatigué de ces agitations perpétuelles, résolut d'abandonner le continent et d'aller se fixer en Angleterre. Il y fit acheter le château d'Hartwell, et alla l'habiter en 1809. Il y vécut sans faste, jusqu'au moment où l'homme extraordinaire que la victoire avait porté sur le trône, et dont le choix du peuple, la reconnaissance des souverains et la religion avaient consacré le pouvoir, en fut précipité après de grandes victoires et d'éclatans revers. Les partisans de la maison de Bourbon semblaient avoir perdu toute espérance depuis longtemps; il n'appartenait qu'à Napoléon de la leur rendre : il le fit en se perdant. Après plus de 20 ans de succès pour la France, une nouvelle lutte s'engagea; elle fut terrible et sanglante; et à la suite d'efforts inouïs contre les élémens, tous les malheurs et un million de soldats, les puissances coalisées triomphèrent une fois, et déclarèrent, par l'organe de l'empereur de Russie, qu'elles n'avaient vaincu que pour abattre l'oppresseur de l'Europe, et protéger la liberté des décisions du sénat français. Ce sénat reconnut et proclama, le 6 avril 1814, Louis XVIII roi de France, et décréta une constitution nouvelle qui serait immédiatement proposée à l'acceptation du roi. Louis XVIII n'arriva à Calais que le 26 avril, et en partit sur-le-champ pour se rendre à Compiègne, où les maréchaux de France s'étaient réunis pour le recevoir. Il les accueillit avec l'esprit et le sentiment des convenances qui lui sont propres. Le 2 mai, il s'arrêta à Saint-Ouen, où il reçut les félicitations des premiers corps de l'état. Ce château est devenu célèbre, parce qu'il a donné son nom à la fameuse déclaration qui fait la base de la charte constitutionnelle. « Le roi y garantissait aux Français » un gouvernement représentatif; » le libre consentement de l'impôt » par la nation; la liberté individuelle, la liberté civile et politique, et » la liberté de la presse, dont le » despotisme impérial n'avait jamais laissé jouir la France; le » droit pour tous les Français, de » parvenir à tous les grades civils » et militaires; le libre exercice » des cultes; la responsabilité du » ministère; le jugement par jurés; » l'inamovibilité des juges et l'indépendance du pouvoir judiciaire : la consolidation de la dette » publique; le maintien de la légion-d'honneur et de la nouvelle » noblesse; éclat des pensions, » grades et honneurs militaires acquis sous le précédent gouvernement. Le roi y déclarait les propriétés inviolables et sacrées, la » vente des biens nationaux irrévocable. Enfin, le testament de » Louis XVI à la main, Louis » XVIII promettait que nul individu ne serait inquiété pour ses » opinions et ses votes. » Les plus vives acclamations accompagnèrent le roi à son entrée dans la capitale. Tous les cœurs étaient ouverts à l'espérance. Le 4 juin, dans la séance royale que le roi tint au corps-législatif, M. le chancelier d'Ambray annonça la *Charte* comme une *Ordonnance de ré-*

formation; elle fut lue par le ministre-d'état, Ferrand. Cette charte, fondée sur les meilleurs principes, assurerait le repos et le bonheur de la France, si l'esprit de parti et les prétentions exagérées de quelques hommes n'avaient pas jeté de vives inquiétudes dans la société. Les intérêts créés depuis 30 ans par une nouvelle position sociale furent alarmés. Dans l'espace de quelques mois, l'aspect politique de la France changea. Le roi l'ignorait, on en était convaincu; mais la vie sédentaire que la santé du monarque le forçait de mener, favorisait merveilleusement ceux qui, ayant intérêt de le tromper, voulaient empêcher que la vérité ne parvînt jusqu'à lui. Il arriva alors ce que l'on voit arriver partout quand le mécontentement est général: il se forma des rassemblemens de tous côtés. Les uns opinaient pour la surprise, les autres pour une attaque à force ouverte. Il n'y avait plus en France qu'effervescence et menace. Ce fut dans ces circonstances que Napoléon, bien instruit de l'état des choses, quitta l'île d'Elbe, et débarqua sur les côtes de Provence. On apprit cette nouvelle à Paris dans les premiers jours de mars 1815. L'épreuve était cruelle pour le monarque; il la soutint avec fermeté. M. le duc et Mme la duchesse d'Angoulême étaient alors dans le Midi; le roi se rendit le 16 mars à la chambre des députés, accompagné de *Monsieur* et du duc de Berry, y renouvela le serment d'être fidèle à la charte, et fut imité par les deux princes. Cependant Napoléon approchait, et la nécessité de quitter Paris devenant à chaque instant plus pressante, le roi s'éloigna dans la nuit du 19 au 20 mars, et prit la route de Lille pour se rendre à Gand. Le 2 avril, Louis XVIII adressa une proclamation aux Français, et le 24 avril, ce prince fit encore répandre dans la France une nouvelle proclamation. C'est ainsi que s'écoulèrent pour le roi de France les mois d'avril, mai et la moitié de juin; mais l'armée française, après avoir obtenu de brillans succès les 15 et 16 de ce mois, à Ligni et à Fleurus, fut presque entièrement détruite le 18 à Waterloo. Louis XVIII, en apprenant la victoire des alliés, se mit en route pour Mons, et fit verser 500,000 francs dans les hôpitaux pour les soldats français blessés. Le 24 juin, il était dans Cambrai, et dès le lendemain, une proclamation instruisait la France de l'intention où il était de fortifier les institutions de la charte, en leur donnant de nouvelles garanties. Cette circonstance remarquable semble prouver que le roi connaissait le vrai motif qui avait facilité l'expédition de Napoléon. L'arrivée du roi à Paris suivit de peu de jours cette proclamation, qui servit à calmer les esprits. La réconciliation entre les divers partis pouvait être complète, mais les royalistes exagérés se livrèrent à de violentes clameurs. Un système de révision fut adopté par eux, système incompatible avec le repos de l'état. Enfin un ministre s'aperçut des dangers où cet état de choses entraînait la monarchie, il éclaira la religion du roi, et l'ordonnance du 5 septembre 1816 parut. Depuis ce moment tout prit en France une nouvelle face, et

marcha vers une amélioration, dont s'effrayèrent les ennemis de nos institutions. Un crime atroce, l'assassinat du duc de Berri, déploré par tous les Français, a été l'époque d'un système nouveau, dont les conséquences paraissent redoutables à tous ceux qui voudraient affermir l'alliance de la liberté avec le pouvoir. Espérons que Louis XVIII, qui a déjà été détrompé une fois, le sera de nouveau par un ministre impartial qui, déposant au pied du trône l'amour de ses sujets, leur fera rendre la plénitude du bonheur qui leur a été si souvent et si solennellement promis.

LOUIS (Antoine de Bourbon, duc d'Angoulême), neveu du roi, fils aîné de *Monsieur*, comte d'Artois, et de Marie-Thérèse de Savoie, est né à Versailles le 6 août 1775, fut nommé grand-prieur de France en 1776, et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1787. Ce prince, qui eut pour gouverneur le duc de Sérent, avait l'esprit vif et le cœur excellent. Le bailli de Suffren, dont les succès sur les mers d'Asie avaient augmenté l'illustration du pavillon français, de retour à Versailles, vint faire sa cour aux enfans de M. le comte d'Artois, au moment où le duc d'Angoulême lisait une des vies de Plutarque. « Je lisais l'histoire d'un héros, s'écria le prince en embrassant Suffren; j'en vois un maintenant. » Jusqu'au moment de la révolution, il ne s'occupa que de ses études dirigées par les maîtres les plus habiles. M. le duc d'Angoulême accompagna son père en 1789, et fit un séjour de plus d'une année à Turin, auprès du roi de Sardaigne, son aïeul. C'est là que ce prince, et le duc de Berri, son frère, suivirent un cours d'artillerie théorique, avec des succès qu'admirèrent les officiers supérieurs de cette école. Au mois d'août 1792, M. le duc d'Angoulême alla commander en Allemagne un corps d'émigrés. Il se rendit ensuite avec son père à Édimbourg, de là à Blankembourg, et enfin à Mittau, où il épousa, le 10 juillet 1799, Marie-Thérèse-Charlotte de France, fille unique de Louis XVI. En 1800, S. A. R. suivit, avec la princesse son épouse, Louis XVIII à Varsovie, et y resta jusqu'au moment où les hésitations de la cour de Berlin décidèrent les princes français à retourner en Russie, où ils furent accueillis par le nouvel empereur (Alexandre) avec tous les égards dus à leur rang. Le roi ayant acheté la terre d'Hartwell, près de Londres, se détermina à aller l'habiter, et fut accompagné par le duc et par Mme la duchesse d'Angoulême, lorsqu'il s'y rendit en 1810. Le comte d'Artois résidait depuis long-temps en Angleterre; mais alors toute la famille des Bourbons se réunit dans ce château, et y passa plusieurs années. Ce fut vers le mois de janvier 1814, que le duc d'Angoulême s'éloigna de la princesse son épouse, pour se porter sur la côte occidentale de l'Espagne au moment où le duc de Wellington allait pénétrer en France. Le prince adressa de Saint-Jean-de-Luz, où il était arrivé le 2 février, une proclamation où on lisait ces mots: « J'arrive, je suis en France, dans cette France qui m'est si chère;

» je viens briser vos fers...., marchons tous ensemble au renversement de la tyrannie. Généraux, » officiers, soldats, qui vous rangerez sous l'antique bannière des » lys, au nom du roi, mon oncle, » qui m'a chargé de faire connaître » ses intentions paternelles, je vous » garantis vos grades, vos traitemens et des récompenses proportionnées à la fidélité de vos » services..., etc. » Bordeaux n'attendait que le moment propice pour se déclarer; enfin les événemens devenant de plus en plus favorables à la cause des Bourbons, M. le duc d'Angoulême prit la route de Bordeaux et se fit précéder par une colonne de l'armée anglaise, sous les ordres du général Beresford, qui entra le 12 mars dans cette cité, *comme dans une ville alliée et soumise à S. M. Louis XVIII*. L'enthousiasme et les acclamations éclatèrent à un tel point, lorsque son altesse royale se présenta au peuple deux heures après, que le prince, ému de ces témoignages d'affection, fit à la harangue du maire de Bordeaux, cette réponse que l'histoire citera : *L'oubli du passé, le bonheur pour l'avenir*. S. A. R. se rendit ensuite à la cathédrale, où l'on chanta un *Te Deum* en actions de grâces. Trois jours après, le prince publia une seconde proclamation où l'on remarquait les passages suivans : « Ce » n'est que par vos vœux que le » roi, mon oncle, aspire à être le » restaurateur d'un gouvernement » paternel et libre. Jusqu'à cette é» poque, il ne veut rien innover » dans la forme de votre adminis» tration.... Seulement j'aime à » vous répéter que ma plus conso» lante mission, est de proclamer » au nom du roi qu'il n'y aura plus » de conscription, ni d'impôts » odieux; que la liberté des cultes » sera maintenue; que le commer» ce et l'industrie, véritables sour» ces de la prospérité publique, » seront encouragés; qu'il ne sera » porté aucune atteinte à la pro» priété des domaines qu'on appel» le nationaux; que la bravoure » française ne se verra jamais en» lever ses récompenses et ses hon» neurs..., etc. » Au moment où M. le duc d'Angoulême apprit la déchéance de Napoléon, et le rappel au trône de la famille royale, il ne put que prononcer ces mots : « Dieu soit loué! le sang français » ne coulera plus. » Le 3 mai, S. A. R. visita Toulouse; il se rendit ensuite aux armées des maréchaux Suchet et Soult, parcourut les divers cantonnemens où elles étaient réparties, et se rendit successivement dans toutes les villes où différens corps se trouvaient réunis. Le duc d'Angoulême partit de Bordeaux le 15 mai, et arriva le 27 à Paris, où il se réunit à la famille royale, dont il était séparé depuis 5 mois. Le prince avait été nommé, par le roi, colonel-général des cuirassiers et des dragons le 15, et amiral de France le 18 du même mois. Le duc d'Angoulême, malgré ces titres éminens, fidèle au système de prudence constamment suivi en France par l'héritier présomptif de la couronne, vécut inaperçu sous les yeux du monarque. S. A. R. et Mme la duchesse d'Angoulême partirent, au mois de février 1815, pour les provinces méridionales, et elles étaient à Bordeaux depuis 3 jours, lorsque

le duc reçut du roi la nouvelle du retour de Napoléon; le monarque lui conférait en même temps les pouvoirs les plus amples avec le titre de lieutenant-général. Le prince partit sur-le-champ. Arrivé à Toulouse, il y établit, d'après l'ordre qu'il en avait reçu du roi, un gouvernement. Il nomma le lieutenant-général comte de Damas président, et commissaire extraordinaire du roi, le baron de Vitrolles. Le duc s'était rendu à Nîmes, et soupçonnant les dispositions du général Gilly, l'exila dans sa terre de Remoulins. Le prince avait réuni sous ses drapeaux quelques régimens de ligne, et plusieurs milliers de gardes nationaux. Ce fut en avant de Montelimart qu'eut lieu, le 30 mars, la première action entre l'armée royale et les troupes de Napoléon. Le duc d'Angoulême dirigeait, du pont Saint-Esprit, les mouvemens de son armée. Après avoir fait son entrée à Montélimart, il se mit en marche pour Valence, avec une armée forte d'environ 3,000 hommes d'infanterie et de 100 chevaux. Le projet du prince était de s'emparer de Lyon, espérant que la possession de cette importante cité pourrait contre-balancer les succès de Napoléon et l'obliger à revenir sur ses pas. Voici le compte que S. A. R. a rendu elle-même de cette expédition : « Le 30 mars, Amédée d'Escars repoussa le général Debelle » en avant de Montélimart; le 2 avril, nous battîmes complétement l'ennemi au passage de la » Drôme. Deux canons, 2 drapeaux et 800 prisonniers tombèrent entre nos mains; la possession de Valence et le cours de » l'Isère fut le fruit de ce succès. » Le 3, j'appris que le général Ernouf, abandonné par le 58me régiment, avait été obligé de rétrograder vers Sisteron, et que Nîmes, ainsi que Montpellier, avaient arboré le signe de la rébellion. Déjà les généraux Grouchy et Piré étaient partis de Lyon » en force supérieure, et marchaient contre moi, tandis que » le général Gilly se dirigeait de » Nîmes vers le pont Saint-Esprit. » Je me vis contraint de songer à » la retraite. M. Ferdinand Berthier arriva le 6, et m'apprit que » Bordeaux et Toulouse étaient » entre les mains de l'ennemi. Ce » fut alors que le général Piré, » ayant tenté le passage de l'Isère, » fut repoussé, quoique les avis » désastreux, arrivés de Nîmes et » de Montpellier, eussent déjà occasioné une grande désertion » dans mes troupes. Le 6, je quittai Valence à 10 heures et demie » du soir. Je bivouaquai avec le » 10me régiment de ligne; puis, je » me mis en marche pour Montélimart, où j'arrivai le 7 à 4 heures du soir. Le colonel du 14me » de ligne, qui m'avait rejoint le 5, » me dit qu'il n'était plus le maître » de son régiment, qui, en effet, » m'abandonna et se dirigea sur » Valence. On m'avait proposé de » partir seul de cette ville, et je » l'avais refusé. Le 10me régiment » d'artillerie, que le parti rebelle » avait corrompu, était prêt à me » quitter. On me renouvela, dans » ce moment, la proposition de » partir seul; je la rejetai encore; » mais j'envoyai le général d'Aultane, chef de mon état-major, au

»général Gilly, qui était au pont »Saint-Esprit, afin de faire avec »lui une convention pour qu'il me »laissât passer avec mon corps et »me retirer sur la Durance. Le 8, »je me remis en route. Bientôt le »colonel du 10me régiment de ligne (Colonel-Général), vint m'annoncer que le tiers de son régiment avait déserté, et que le reste »ne se battrait pas. L'artillerie était encore plus mal disposée : il »ne me restait que 800 hommes »de gardes nationales. Le général »d'Aultane trouva, au pont Saint-»Esprit, le colonel Saint-Laurent, »du 10me de chasseurs, et convint »avec lui que je me retirerais sur »Marseille, escorté du 10me régiment de ligne; mais le général »Gilly s'y refusa ensuite. Cet avis »me parvint à Pierrelatte; et comme on retenait le général d'Aultane prisonnier, j'envoyai le baron de Damas, sous-chef de mon »état-major, pour conclure une »convention avec le général Gilly. »L'ennemi s'était rendu maître de »la route d'Avignon; ce qui me fit »rester, afin de pourvoir à la sûreté de ceux qui m'avaient suivi. »Je ne partis donc que le 9 au »soir; mais je fus arrêté au pont »Saint-Esprit, où j'ai été retenu »prisonnier pendant six jours au »mépris de la convention. Pendant 10 heures, j'ai eu dans ma »chambre un officier de gendarmerie, qui avait ordre de ne pas »me perdre de vue. Je ne m'en »suis délivré qu'en lui donnant »ma parole, que je ne chercherais »pas à me sauver. Les soldats et »gendarmes que l'on avait choisis »pour me garder, paraissaient être »dans des dispositions détestables. C'est le général Grouchy, »qui est arrivé le 9 au pont Saint-»Esprit, qui m'a fait arrêter. Ce »qui peut l'excuser, c'est qu'il avait avec lui le général Corbineau, aide-de-camp de Bonaparte, chargé de veiller sur lui. Le »baron de Damas, qui a vu plusieurs fois le général Grouchy, »n'en a pas été très-mécontent. »Le dernier jour, ce général étant »parti pour Marseille, Corbineau »envoya chercher le baron de Damas pour ajouter à la convention »deux nouveaux articles, qu'ils »ont signés, et auxquels j'ai consenti, ayant trouvé qu'ils ne m'engageaient à rien. J'ai été relâché »le 15, et le lendemain je suis arrivé à Cette, où je me suis embarqué le même jour à 8 heures »du soir, accompagné de 17 personnes..... Ce départ était bien »douloureux. Tout le pays que »j'ai traversé est excellent. Partout on me comblait de bénédictions. L'armée seule et la gendarmerie se sont montrées parjures. Cependant, mes 25 chasseurs du 14me m'ont été fidèles »jusqu'à la fin, et voulaient me »suivre partout, ainsi que plus de »40 officiers. » Le prince n'a omis dans ce récit que les circonstances qui honorent le plus son caractère. Par exemple, au moment où l'on croyait que le salut du prince dépendait d'une résolution prompte, deux officiers entrent dans son appartement à 11 heures du soir, lui exposent les dangers qu'ils redoutent pour lui, et lui proposent de partir sur-le-champ avec une troupe choisie. S. A. R. les interrompant vivement, leur demanda « S'ils avaient jamais pu croire

»que lui, prince et chevalier français, abandonnât, au moment du »danger, comme un lâche déserteur, une armée qui s'était rassemblée à sa voix, qui avait déjà »versé son sang pour lui. » Les deux officiers étant revenus à la charge, le prince leur déclara que « quels que fussent les desseins de »la Providence à son égard, il »n'abandonnerait jamais sans convention et sans sûreté des amis, »des compagnons qui avaient suivi son étoile. » Le prince fut conduit par le général Radet jusqu'au port de Cette, où il trouva le *Scandinavia*, vaisseau suédois sur lequel il s'embarqua. S. A. R. fit voile vers Barcelonne, d'où elle se rendit à Madrid, où le roi Ferdinand VII lui fit l'accueil le plus affectueux. Toujours occupé de ce qui se passait en France, le prince s'était rapproché des frontières, lorsqu'on lui apporta à Puycerda, où il se trouvait alors, la nouvelle que Marseille s'était déclarée pour le roi. S. A. R. écrivit sur-le-champ au comité royal qui s'était formé dans cette ville, pour témoigner sa satisfaction de la conduite des Marseillais. Le duc d'Angoulême avait formé sur les frontières d'Espagne un corps de royalistes, et se disposait à rentrer en France à leur tête, lorsqu'il apprit les succès des armées alliées en Belgique. Ainsi, au moment où les portes de la capitale s'ouvraient à Louis XVIII, S. A. R. entrait dans le royaume. Le duc profita de l'enthousiasme que sa présence faisait naître partout pour former des bataillons de volontaires royaux; tout céda à son autorité sans qu'il eût besoin d'employer la force. Le prince, rappelé à Paris, arriva dans cette ville le 7 août, et après avoir remis ses pouvoirs au roi, il adressa, aux habitans du Midi, une proclamation dans laquelle il leur annonce que ses pouvoirs ont cessé, leur exprime toute la sensibilité dont il est pénétré pour leur dévouement à sa personne et à la cause royale, et se félicite de leur avoir épargné la calamité d'une occupation étrangère, ajoutant que leur généreuse constance rendait inutile le concours des troupes alliées. Le duc d'Angoulême ne resta que quelques jours à Paris. Nommé président du collége électoral de la Gironde, S. A. R. se rendit à Bordeaux. Le 23 août, elle ouvrit la séance par un discours où l'on remarquait les passages suivans : « Ce qui me flatte principalement dans la mission que »m'a donnée le roi, mon seigneur »et oncle, c'est de pouvoir exprimer à tout le département, représenté dans ce collége, les sentimens dont je suis pénétré pour »les marques d'affection que la »duchesse d'Angoulême et moi avons reçues au milieu d'un si bon »peuple. Je n'oublierai jamais et »votre premier accueil quand j'étais dans ces contrées le précurseur du roi, et votre dévouement »quand l'adversité frappa de nouveau notre patrie... Fidèle aux »volontés de S. M., je suis accouru avec joie et avec espoir au »milieu de vous, pour présider à »l'élection de ceux qui, honorés »de la confiance publique, doivent »concourir avec l'élite des Français à sauver la France et à la »préserver désormais... Je m'en fie

« à vos lumières et à vos profonds « sentimens d'amour pour notre « roi et pour notre patrie. » Les opérations du collége électoral à peine terminées, le prince apprit que les Espagnols, rassemblés depuis 2 mois sur les frontières, allaient enfin les franchir. Le duc d'Angoulême arriva à l'instant même où ils touchaient le sol français, eut plusieurs conférences avec Castanos leur général, et le détermina à rétrograder. Le 12 octobre de cette même année, le duc d'Angoulême fut nommé président du 5me bureau de la chambre des pairs; mais à l'exemple des autres princes de la famille royale, il se montra peu dans cette assemblée. Depuis 2 mois il était à Paris, lorsque, par ordre du roi, il se rendit, dans les pays méridionaux où des semences de division venaient d'éclater. Le prince dont les bienfaits étaient récens dans ces contrées, n'eut besoin que d'y paraître pour apaiser les troubles; sa présence produisit, à Nîmes surtout, l'effet le plus heureux: les protestans et les catholiques jusque-là divisés, se trouvèrent réunis par les soins concilians de S. A. R. Il avait fait entendre les mots touchans d'*union et oubli*; malheureusement des passions haineuses, des intérêts d'orgueil et de priviléges ont résisté à cette noble invitation. S. A. R. revint à Paris dans le mois de janvier 1816. Elle y avait passé 3 années dans l'exercice tranquille de ses devoirs et des vertus dont elle s'était fait une heureuse habitude, quand elle perdit, par un horrible attentat, S. A. R. M. le duc de Berri. La douleur qu'elle en ressentit fut à son comble, mais elle n'accusa pas la nation d'un crime que celle-ci détestait. Une guerre malheureuse vient d'éclater (1823) entre la France et l'Espagne; le soin qu'a eu S. M. d'en nommer généralissime le duc d'Angoulême, et l'esprit conciliant de ce prince, doivent faire espérer qu'elle ne sera pas de longue durée.

LOUIS (le prince Frédéric-Chrétien), plus connu sous le nom de Louis-Ferdinand, prince de Prusse, naquit le 18 novembre 1772, du prince Auguste-Ferdinand, grand-oncle du roi actuel, et d'Anne-Élisabeth-Louise de Brandebourg-Schwedt. D'une force athlétique, vif, emporté, ce jeune prince eut le malheur de ne recevoir qu'une éducation tout analogue à ses facultés physiques. Personne n'excellait comme lui à monter à cheval, tirer les armes, nager, danser, etc.; mais il n'avait aucune des qualités qui s'acquièrent par l'étude, la réflexion et l'habitude de vivre dans la société des hommes instruits. La faiblesse de ses parens, dont il était adoré, avait laissé un libre cours à son penchant pour une vie active et indépendante. La carrière des armes fut celle qu'il préféra, et en effet, elle convenait à ses dispositions naturelles et à ses habitudes. Dans la campagne du Rhin, qu'il fit avec distinction, il gagna l'amitié du roi Frédéric-Guillaume II, qui la lui conserva toute sa vie, et se fit chérir des soldats par sa bravoure aventureuse, son affa-

bilité et sa bienfaisance. Il excita surtout l'admiration de l'armée, lorsque devant Mayence, il chargea sur ses épaules un Autrichien blessé dangereusement, et l'emporta hors de la mêlée malgré le feu le plus vif. La paix, en l'arrachant à la vie active du soldat, l'affligea profondément. Contraint dans ses actions, ne pouvant maîtriser la violence de ses penchans, il était entraîné à ne respecter ni l'ordre public ni les convenances que lui imposait son haut rang. « Mes amis, disait-il un jour les » larmes aux yeux, à des jeunes » gens pour la plupart roturiers, » vous vous trompez fort si vous » me croyez heureux. Il n'y a pas » un d'entre vous dont je n'envie » le sort. Vous avez tous devant » vous une carrière dans laquelle » vous pouvez avancer; moi, pla» cé par la naissance si près du » faîte, je ne puis aller plus loin. » Me voilà lieutenant-général et » chef d'un régiment d'infanterie; » je dois me croire fort heureux si » je finis par être général de l'in» fanterie; je ne puis pas même » monter au grade de grand-maré» chal, car la loi de famille le dé» fend. » Ce langage n'exprimait encore que bien faiblement ce qui se passait dans l'âme du prince, et sa conduite justifiait de jour en jour l'état d'hostilité dans lequel il s'était volontairement placé avec sa famille et avec les lois. Sans rapporter les différens traits d'insubordination qui attirèrent sur lui le mécontentement de ses chefs, nous devons dire cependant qu'il blessa sensiblement Frédéric-Guillaume II, en se rendant, au mépris de ses ordres, à Hambourg, pour s'y rapprocher d'une jeune Hollandaise dont il était épris, et en faisant un voyage à Berlin, quoique ce prince le lui eût itérativement défendu. C'est dans cette disposition de résistance et d'exaltation, qu'il passa les derniers mois de 1805. Elle augmenta encore par l'ordre qui lui fut donné de se rendre à sa garnison de Magdebourg. Dans le courant de l'année qui venait de s'écouler, le cabinet de Berlin avait montré des dispositions hostiles contre celui des Tuileries; la guerre paraissait inévitable, et les mécontens à la tête desquels était le prince Louis, l'appelaient de tous leurs vœux. La politique rapprocha les deux cabinets, et la guerre fut ajournée (*voy.* HARDENBERG et HAUGWITZ). Le prince manifesta hautement les déplaisirs qu'il en éprouvait, devint le point d'appui du parti opposé au gouvernement, et osa accuser le roi de lâcheté. Il oublia même sa propre dignité, au point d'aller, escorté d'une foule de mauvais sujets, casser les fenêtres de l'hôtel du comte de Haugwitz, qui était un des partisans les plus prononcés de la paix. Enfin, cette guerre si vivement désirée par le prince, fut résolue en 1806. Il en embrassa l'idée avec une joie qui tenait du délire; mais en même temps il sentit qu'il devait, par des actes de valeur, réparer toutes ses fautes et reconquérir l'estime publique que son imprudente conduite lui avait ravie. D'après des ordres supérieurs, le prince de Hohenlohe lui confia le commandement de son avant-garde. Le 9 octobre (1806), il

fut informé par ses éclaireurs, de l'approche des troupes françaises. Sur-le-champ il fait ses dispositions, et le 10, il est attaqué. Il se porta partout où il fallait encourager les troupes, fortifier les points faibles et montrer de l'intrépidité. Bientôt il fut obligé de se replier sur le gros de l'armée, et c'est en évacuant Saalfelds, qu'ayant témérairement voulu combattre des forces supérieures et mieux dirigées, il fut tué d'un coup de pistolet, par un sous-officier de hussards français, qui lui avait crié de se rendre, et auquel, pour toute réponse, il avait donné un coup de sabre. Le prince entrait à peine dans sa 34me année. L'empereur Napoléon honora de ses regrets la perte de ce brave, et le *Moniteur* fut autorisé à dire, en rendant compte du combat : « Si dans les dernières » années, la vie du prince Louis » fut celle d'un mauvais citoyen, » sa fin est glorieuse et digne d'en» vie. Il est mort comme doit » désirer de mourir tout bon » soldat. »

LOUIS Ier, prince de Parme et d'Étrurie, naquit le 5 juillet 1773, de don Ferdinand, duc de Parme, et de Marie-Amélie d'Autriche. Il épousa, en 1798, Marie-Louise d'Espagne, et monta sur le nouveau trône d'Étrurie 3 ans après son mariage. La position politique du prince Louis ne lui permit de déployer que des vertus privées, et sa vie s'est écoulée sans éclat. Il mourut à Florence le 29 mai 1803, dans sa 30me année. Le prince Louis et la jeune reine son épouse en se rendant à Florence, en 1801, passèrent à Paris, où ils furent affectueusement accueillis par le premier consul Bonaparte. Mme de Montesson reçut l'ordre de leur donner, dans sa maison de campagne à Courbevoie, une fête qui fut aussi agréable que brillante. Le prince Louis a laissé de son mariage, Charles-Louis II, né le 22 décembre 1799. Sa mère, régente du royaume, fut bientôt réduite, par suite de la politique de l'empereur Napoléon, à la condition privée. Elle se réfugia à Rome, auprès de Charles IV, son père.

LOUIS (LE PRINCE), archiduc d'Autriche, frère de l'empereur, est né le 13 décembre 1784; ce prince commandait une partie de l'armée impériale autrichienne, à la bataille d'Abensberg, en 1809, et malgré ses talens et sa rare valeur, il fut complétement battu par l'empereur Napoléon à la tête des troupes bavaroises et wurtembergeoises. En 1816, le prince Louis d'Autriche et son frère l'archiduc Jean se rendirent en Angleterre, où tous deux, et particulièrement le prince Louis, montrèrent beaucoup de connaissance des mœurs et des usages étrangers, un esprit sage et observateur, et un vif intérêt pour tout ce qui avait rapport aux sciences et aux arts.

LOUIS NAPOLÉON. (*Voy.* BONAPARTE.)

LOUIS (N.), dit LOUIS DU BAS-RHIN, membre de la convention nationale, était employé à l'intendance d'Alsace, lorsque la révolution éclata. Au mois de septembre 1792, il fut nommé par le département du Bas-Rhin, député à la convention nationale, où dans le procès du roi, il se prononça

contre l'appel au peuple, vota la mort et rejeta le sursis. Élu secrétaire, quelque temps après, il fit rapporter le décret qui ordonnait aux comités révolutionnaires de rendre compte des motifs de chacune des arrestations qu'ils ordonnaient, et obtint la mise en liberté des officiers municipaux de Neuf-Brissac. En 1794 (an 2), il attesta la falsification d'un décret attribuée à Fabre-d'Églantine (*voy.* l'article Benoist), et parla à la société des Jacobins, dont il devint président, en faveur de Cauvin. En cette dernière qualité, il donna l'accolade fraternelle à Jean-Bon-Saint-André. Nommé président de la convention, le 17 messidor an 2 (5 juillet 1794), il adressa un discours à une députation de la société des Jacobins qui venait célébrer le 5me anniversaire de la révolution. Louis proposa, et fit décréter (an 3), la formation d'une compagnie de canonniers pour chaque section de Paris, et appuya l'opinion de Robert Lindet et de Carnot, dans la discussion sur les députés prévenus, membres de l'ancien comité de salut public. Louis qui avait été nommé, le 14 septembre 1793, membre du comité de sûreté générale, s'y montra, rapporte-t-on, moins cruel que ses collègues, et s'opposa souvent aux mesures violentes qu'ils proposaient. « On »l'excepta, disent les auteurs d'u»ne biographie monarchique, im»primée à l'étranger, en 1806, »du décret d'arrestation lancé le »28 mai 1795, contre ces mê»mes députés, et Pierret assura, »continuent les auteurs que nous »citons, que jamais Louis n'avait »rejeté la prière du malheureux; »que lorsque des victimes de la »tyrannie avaient des grâces à »demander, elles s'adressaient à »lui, et qu'elles étaient sûres de »les obtenir. » Louis mourut en 1795, à la fin de la session conventionnelle.

LOUIS (Antoine), ancien chirurgien en chef des armées, membre de l'académie de chirurgie, naquit à Metz le 13 février 1723. Son père, chirurgien-major de l'hôpital militaire de cette ville, cultiva ses premières dispositions, et le confia à d'habiles praticiens. Appelé à Paris par le célèbre Lapeyronie, qui fut son protecteur et son ami, le jeune Louis s'y rendit, et obtint au concours la place de chirurgien de l'hôpital de la Salpêtrière. Il y augmenta ses connaissances et sa réputation. Nommé, quelques années après, pendant la guerre d'Allemagne en 1761, chirurgien en chef des armées, il succéda, en 1764, à Morand à l'académie de chirurgie dont il devint secrétaire, et fut appelé devant les tribunaux, toutes les fois que des affaires réclamaient les lumières de son expérience et l'emploi de ses hautes connaissances dans l'art chirurgical et dans la médecine légale. Après avoir parcouru une carrière longue et honorable, il mourut d'une hydropisie de poitrine, le 20 mai 1792. Il avait ordonné, par son testament, que son corps fût enterré dans le cimetière de l'hôpital de la Salpêtrière, ne voulant pas se séparer des indigens qu'il avait aimés et secourus toute sa vie. Son maître et son ami Lapeyronie s'était fait un devoir d'éclairer son es-

prit et de diriger son cœur. Lapeyronie lui fit remettre en mourant une somme de 20,000 livres, « à la charge par lui, lorsqu'il » pourrait se passer de cette somme, de la remettre à son tour à » un élève de son choix, lequel en » ferait autant un jour en faveur de » l'étudiant qu'il aurait adopté. » Nous citerons parmi les ouvrages de Louis : 1° *Cours de chirurgie pratique sur les plaies d'armes à feu*, 1746, in-4°; 2° *Essai sur la nature de l'âme et sur les lois de son union avec le corps*, 1747, in-12, 28 pages, avec avertissement. Cet ouvrage, que certaines personnes prétendent qu'il eût mieux fait de laisser dans le néant, est l'analyse d'un traité plus étendu de Saint-Hyacinthe, intitulé : *Recherches sur les moyens de s'assurer par soi-même de la vérité*, Londres, même année; 3° *Observations sur l'électricité et ses effets sur l'économie animale*, 1747, in-12; 4° *Observations sur les effets du virus cancéreux*, 1748, in-12; 5° *Réfutation de divers mémoires de Combalusier*, 1748, in-4°; 6° *Positiones anatomicæ et chirurgicæ, de vulneribus capitis, etc.*, avec cette épigraphe : *Noxius reptando excelsus spes certa salutis*, in-4°, 1749. Un journaliste ayant rendu compte de cette thèse dans sa feuille, et dit : « Tout est perdu, on » parle latin à Saint-Côme, » Louis XV qui la parcourait, répondit : « Et qui plus est on l'y comprend. » 7° *Certitude des signes de la mort, où l'on rassure les citoyens de la crainte d'être enterrés vivans*, Paris, in-12, 1753. Cet ouvrage fut entrepris pour détruire les inquiétudes qu'avait causées l'ouvrage de Bruhier, sur l'*Incertitude des signes de la mort*. Louis ajouta à son ouvrage de la *Certitude*, etc., des *Observations et expériences sur les personnes submergées*. Il y démontre l'entrée de l'eau dans les poumons des noyés, et donne les moyens de les rendre à la vie. 8° *De partium externorum generatione in mulieribus*, 1758, in-4°; 9° *Lettres à Bagieu sur les amputations*; 10° *Discours critique sur le traité des maladies des os, par Petit*, 1758, in-12; 11° *Éloges de Bossuel, Molonal et Verdier*, prononcés aux écoles de chirurgie, in-8°, 1759; 12° *Mémoire sur les moyens de distinguer, à l'inspection d'un pendu, les signes du suicide d'avec ceux de l'assassinat*, 1763, in-8°, publié en faveur de la famille Calas; 12° *Mémoire contre la légitimité des naissances prétendues tardives*, 1764, in-8°. L'auteur détermine à 9 mois et 10 jours, le terme de la plus longue gestation. 13° *Discours sur les loupes*, 1765; 15° *Observations d'anatomie et de chirurgie*, pour servir de bases à la théorie des plaies de tête par contre-coup, 1766, 2 vol. in-12; 16° *Éloge de Bertrandi*, 1767; 17° un grand nombre de *Mémoires* insérés dans le recueil de l'académie de chirurgie. On doit encore à ce savant praticien, dont les différens travaux ont puissamment concouru aux progrès de l'art, la partie chirurgicale de l'Encyclopédie. Ce fut lui qui le premier, au commencement de la révolution, s'occupa de la machine à décapiter, à laquelle on donna le nom de *guillotine* (*voy.* Guillotin), et qui avant portait



Le B.on Louis.

celui de la *Petite Louison*. On trouve une *Notice* de la vie et des ouvrages de Louis, en tête du catalogue de sa bibliothèque, par Née de la Rochelle, Paris, in-8°, 1793.

LOUIS (LE BARON), ancien ministre des finances, grand'croix de la légion-d'honneur, membre de la chambre des députés, plus connu et généralement désigné sous le nom de l'*abbé Louis*, est né à Toul, département de la Meurthe, vers 1755. Conseiller-clerc au parlement de Paris, et quoique lié aux ordres sacrés lorsque la révolution éclata, il avait déjà, depuis long-temps, manifesté des opinions libérales. En 1788, il parut, à l'assemblée provinciale de l'Orléanais, l'un des partisans les plus déclarés du nouveau système politique, et à l'époque de la première fédération, le 14 juillet 1790, il assista, en qualité de diacre, M. de Talleyrand, évêque d'Autun, aujourd'hui prince de Bénévent, qui célébrait la messe sur l'autel élevé au milieu du Champ-de-Mars. Il fut chargé, par Louis XVI, de plusieurs missions diplomatiques tant à Bruxelles qu'en Suède. Les opinions de M. Louis étaient sages et modérées; il n'approuva point les excès qui suivirent les événemens du 10 août 1792, et se retira en Angleterre, où il resta jusqu'à l'époque du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). De retour en France, après avoir été successivement attaché au ministère de la guerre et à la grande chancellerie de la légion d'honneur, il fut nommé maître des requêtes au conseil-d'état; et chargé, en 1810, de présider le conseil de liquidation créé en Hollande. L'un des administrateurs du trésor public sous M. Molien, ministre de ce département, il fut chargé de la direction du contentieux. En 1814, le gouvernement provisoire, présidé par M. le prince de Talleyrand, lui confia le portefeuille du ministère des finances, que maintint dans ses mains Louis XVIII, après le rétablissement du gouvernement royal. Dans son rapport à la chambre des députés, relativement aux budgets réunis de 1814 et de 1815, M. Louis attaqua l'administration impériale, à laquelle, cependant, il avait concouru avec un zèle remarquable, et dont il parlait ainsi le 11 mars 1813, en présentant au corps-législatif le projet de loi sur la vente des biens des communes: « Si quelque chose pouvait ajouter à la reconnaissance des Français envers le restaurateur de la monarchie, ne serait-ce pas cet ordre invariable, cette économie sévère et portée dans les moindres détails de l'administration? Rien n'échape à la vigilance de l'empereur; rien de trop petit pour l'occuper, lorsqu'il en peut résulter du bien. Nous le voyons comme Charlemagne, ordonner la vente des herbes inutiles de ses jardins, lorsque sa main distribue à ses peuples les richesses des nations vaincues. Si un homme du siècle des Médicis ou du siècle de Louis XIV revenait sur la terre, et qu'à la vue de tant de merveilles il demandât combien de règnes glorieux, de siècles de paix il a fallu pour les produire, vous répondriez qu'il a suffi de 12 années de guerre et d'un seul homme. » Une lutte

polémique entre le duc de Gaëte (*voyez* GAUDIN) et M. le baron Louis, à l'occasion du rapport de ce dernier à la chambre de 1814 et de son système de finances, s'établit bientôt; mais après les premiers coups, S. Exc. cessa ce genre de combat, auquel, d'ailleurs, l'approche des événemens politiques du 20 mars 1815 aurait mis fin. M. Louis suivit le roi à Gand, et de retour avec ce prince, rentra au ministère, où il resta peu de temps. Au mois de septembre de la même année (1815), M. Corvetto lui succéda. M. Louis fit partie, comme député, de la chambre de 1815, où il vota d'abord avec la minorité; puis, en 1816, avec la majorité. Les circonstances ayant exigé, en 1818, la formation d'un nouveau ministère, M. Louis reprit le portefeuille des finances en vertu d'une ordonnance royale du 28 décembre. Le système financier de M. Louis a eu à peu près autant de partisans que de désapprobateurs. Comme les systèmes en finances disparaissent ordinairement avec leurs auteurs, nous nous contenterons de rappeler que c'est cet ancien ministre qui a proposé la vente des biens des communes et celle de 300,000 hectares des bois de l'état; la création des bons royaux à ordre, remboursables à l'expiration de trois années et portant intérêt à 8 pour cent par an, hypothéqués sur les produits de ces ventes; le monopole du tabac, et la formation, dans chaque département de la France, des livres auxiliaires du grand-livre de la dette publique ou petits grands-livres. On prétend que cet honorable député n'est sorti du ministère que pour s'être opposé à ce que la loi électorale du 5 février fût changée. Quoique siégeant au centre, il vote dans les circonstances importantes avec les membres du côté gauche : c'est ainsi qu'il s'est prononcé contre la loi du 29 juin et contre les deux lois d'exception. M. Louis qui, à sa sortie du ministère, avait été nommé ministre-d'état, membre du conseil privé, a cessé d'en faire partie. Il a été réélu, en 1821, à la chambre des députés, par le département de la Meurthe, qui ne renouvellera sa députation qu'en 1826.

LOUPOIGNE (CHARLES-JACQUEMIN), dit *Cousin-Charles de Loupoigne*, chef d'insurgés belges, naquit à Loupoigne, petit village dans le Brabant-Wallon, d'une famille de cultivateurs aisés. Placé au collége pour y faire ses études, il y fit peu de progrès, s'échappa du collége, et prit du service comme volontaire dans un régiment autrichien, où il devint sergent peu de temps après. Au moment de l'insurrection du Brabant, en 1789, il abandonna secrètement ses drapeaux, et passa dans l'armée insurgée en qualité de lieutenant; il se signala particulièrement à la bataille donnée le 22 septembre 1790. Après la dispersion des insurgés, il se retira à Bruxelles, s'y livra au commerce, et fut forcé, par suite de pertes considérables, de se retirer dans sa famille. En 1798, les lois relatives à la conscription ayant fait naître un grand mécontentement parmi les jeunes gens qu'elles atteignaient, Loupoigne se mit à leur tête, et prit le surnom de

Cousin-Charles de Loupoigne. Pour donner un caractère politique à cette révolte, il prétendit tenir sa mission de l'empereur d'Autriche, se fit nommer chef de l'insurrection et général de ce qu'il appelait ses troupes, lesquelles s'élevaient à une centaine d'hommes. Il établit son quartier-général dans la forêt de Soignes, et se rendit redoutable aux habitans des contrées voisines, qu'il mettait à contribution, et aux détenteurs des deniers du gouvernement dont il pillait les caisses. Sa bande se grossit de tous les désœuvrés que l'appât du gain attira près de lui, et bientôt il se vit maître de forces assez considérables pour faire supposer qu'il eût le projet de se concerter avec les Anglais afin d'effectuer un débarquement en Hollande. Des mesures prises par le gouvernement dispersèrent bientôt cette troupe de rebelles. Loupoigne, fait prisonnier, fut conduit à Bruxelles, jugé et condamné à mort en 1799. Il subit son jugement avec assez de courage.

LOUREIRO (Jean de), botaniste portugais, membre de l'académie de Lisbonne, naquit en 1715. Engagé d'abord dans l'état ecclésiastique, il se rendit, entraîné par le zèle du prosélytisme, dans la Cochinchine, où il espérait propager les dogmes de la religion chrétienne. Malgré sa prudence, il rencontra dans ces contrées des obstacles invincibles à son apostolat. Il se décida alors à s'adonner à la médecine, à la faveur de quelques principes de physique et de chimie qu'il avait reçus dans le cours de ses études. Son désintéressement et plusieurs cures heureuses lui concilièrent la confiance du peuple, et lui obtinrent, de la part du souverain, l'autorisation, non-seulement de rester dans le pays et d'y exercer son art, mais ils lui firent confier, dans le palais même du prince, la direction de toutes les parties qui avaient quelques rapports avec les sciences mathématiques et physiques. Ces faveurs réveillèrent son zèle religieux, qui dut encore céder à l'antipathie des habitans pour les innovations dans ce genre, et il ne put que leur faire accepter les secours de la médecine. Comme ses remèdes étaient composés des plantes d'Europe, et qu'elles furent bientôt épuisées, Loureiro dut y suppléer par des plantes indigènes; mais il fallait les connaître, les étudier, les analyser, pour s'en servir d'une manière inoffensive. Cette nécessité le rendit botaniste. Possesseur des ouvrages de Dioscoride, Ray et Tournefort, sur les propriétés des plantes de l'Inde, il n'obtint que des résultats très-imparfaits. Les ouvrages de Linné, dont un Anglais lui fit présent, le mirent bientôt en état, après de nouvelles explorations et un certain nombre d'expériences, de décrire la presque totalité des plantes de la Cochinchine, et d'en connaître les principales propriétés. Après avoir formé, par le dessèchement de ces plantes, un herbier précieux, il passa à Canton pour s'y livrer à l'étude des plantes de la Chine. Comme il n'est pas permis aux Européens, dans cette partie de l'empire, de faire des excursions hors des lieux qu'ils habitent, il fut forcé de se servir du ministère

d'un naturel chargé de fournir les plantes aux pharmaciens. Après un séjour de 3 années dans cette ville, il fit voile pour l'Europe, et visita, pendant la traversée, les côtes de Camboge, de Tsiampa, du Bengale et de Malabar, et l'île Mozambique. De cette manière, il augmenta considérablement son herbier. A son retour dans sa patrie après une absence de 36 ans, il publia aux frais de l'académie de Lisbonne, qui l'avait admis au nombre de ses membres, sa *Flora Cochinchinensis, ou Description des végétaux de la Cochinchine, de la Chine, et des autres parties de l'Asie et de l'Afrique*, 1790, 2 vol. in-4°; Willdenow en a donné une 2me édition en 1793, Berlin, 2 vol. in-8°, avec des notes qui sont estimées. Loureiro mourut à Lisbonne en 1796.

LOUTHERBOURG (Philippe-Jacques), peintre distingué, naquit à Strasbourg, département du Bas-Rhin, le 31 octobre 1740. Son père, plus connu sous le nom de Lutherburg, que le peintre objet de cette notice a d'abord porté, était originaire de Bâle (Suisse), et avait quelque talent comme peintre en miniature; il mourut à Paris en 1768. Philippe-Jacques Loutherbourg fut élève de Tischbein et de Casanova, et se rendit habile à peindre des batailles, des chasses, et surtout des paysages et des animaux. Dans ces deux derniers genres, il est l'un des peintres qui se sont le plus rapprochés de Berghem et de Carle Dujardin; il touchait les figures et les animaux avec un esprit et une vérité qui rendent ses compositions précieuses, et les font rechercher des amateurs. En général, son exécution est facile, sa touche franche et son coloris plein de fraîcheur. On a remarqué que le musée du Louvre ne possède point de tableaux de ce maître, ce qui a d'autant plus lieu de surprendre, que dans les ventes publiques ils sont très-recherchés. Il existe, dit-on, au château de Rambouillet une *Bataille* qui fut jugée une excellente imitation de Wouwermans, et qui fit, en 1768, recevoir son auteur membre de l'académie royale de peinture. Loutherbourg augmenta sa réputation en concourant aux diverses expositions du Louvre; mais son talent, pour être justement apprécié en France, ne le faisait pas sortir de l'état de malaise où le tenait le défaut de fortune. Il accepta les offres qu'on lui fit, en 1771, de passer en Angleterre, où il reçut un traitement de 1,000 livres sterling pour y tracer les croquis des décorations du Grand-Opéra. L'impératrice de Russie désirant avoir, de la main de cet artiste, un tableau représentant le *Passage du Danube par l'armée russe* sous Romanzow, Loutherbourg, pour mettre plus de fidélité dans l'exécution des détails, demanda et obtint de cette princesse un modèle de chaque espèce d'armes des différentes nations qui dépendaient de son vaste empire. Ces armes lui formèrent un des cabinets les plus curieux qui existassent en Angleterre. Loutherbourg exécuta pour le roman de *Tom Jones*, plusieurs compositions gracieuses que Bartholozzi, Woollet, Byrne, etc., ont reproduites par le burin, ainsi que diffé-

rens autres tableaux du même maître. Cet artiste lui-même a gravé avec succès, notamment d'après ses propres compositions. On connaît particulièrement de lui 18 pièces, dont les titres suivent : 1° deux *Suites de soldats*, composées de six pièces chacune; 2° les *quatre Heures du jour* : ce sont 4 petits paysages en largeur; 3° la *Tranquillité champêtre;* 4° la *bonne petite Sœur,* 2 estampes en hauteur, faisant pendant. Les autres pièces de cet artiste, imitant le lavis au bistre, sont 4 planches représentant des *Costumes maronites;* l'*Exposition des Tableaux*, gravée en 1776; 2 *Vues sur les bords de la mer;* les *Travaux rustiques*, etc. Loutherbourg mourut à Londres vers 1814. On prétend qu'il est l'inventeur des théâtres pittoresques et mécaniques, et que ses premiers essais dans ce genre sont détaillés dans un journal allemand, sous le nom d'*Eydophysion*. Une notice sur ce peintre a été publiée dans le *Magasin encyclopédique*, année 1809 (IV, 390).

LOUTHF-ALY-KHAN, fils d'Iaafar-Khan, un des prétendans au trône de Perse, de la famille Zend, naquit en 1769. Il avait à peine atteint sa 15me année, lorsque son père lui confia le commandement de Chyraz. Il justifia dans ce poste important le choix qui avait été fait de lui, en remportant une victoire complète sur l'eunuque Agha-Mohammed-Khan, compétiteur de son père, qui mourut assassiné quelque temps après, en 1789. Maître, à l'âge de 20 ans, d'une partie de la Perse, il se vit bientôt réduit à prendre la fuite, pour éviter de tomber sous les coups des assassins nombreux que Agha-Mohammed-Khan avait soudoyés, ainsi que la plupart des chefs de l'armée du jeune Louthf-Aly-Khan. Son courage s'accrut dans la mauvaise fortune. Il se retira près du cheykh arabe Nascer, et en obtint des secours, qui, en moins de 3 mois, lui permirent de tenir la campagne. A la tête d'une petite armée, à laquelle il avait inspiré une partie de son courage, il marcha directement sur Chyraz, où il fut reçu aux acclamations des habitans. Ce premier succès le porta à tenter un coup de main sur Kirman; mais mal secondé par son artillerie, il manqua son entreprise, et fut fort heureux de pouvoir ramener les débris de ses troupes à Chyraz. Au printemps, il marcha à l'ennemi. Agha-Mohammed-Khan n'avait ni son courage, ni ses talens militaires, mais il était plus rusé. Il savait vaincre par la corruption, moyen vil et odieux qui flétrit les succès, et couvre de honte celui qui lui doit sa fortune. Agha-Mohammed-Khan corrompit de nouveau les officiers de son jeune et brave compétiteur, excita la rébellion dans son armée, et parvint même à lui enlever la protection et l'amitié du cheykh Nascer, qui l'abandonna. Malgré ces revers, Louthf-Aly-Khan reparut presque aussitôt devant Chyraz, que le gouverneur avait livré, et dont il ne put s'emparer, parce que les renforts qu'on lui envoyait étaient interceptés. D'une activité infatigable, il reprit l'offensive l'année suivante, et battit complètement Agha-Mohammed-Khan dès la première ren-

contre. Par un de ces coups du sort au-dessus de la prévoyance humaine, cette victoire lui devint fatale. Il avait porté dans les rangs de l'ennemi le carnage et l'épouvante. De cette armée immense, il ne restait plus que quelques débris épars qui se sauvaient à la faveur des ténèbres. Le champ de bataille était jonché d'armes et de cadavres; tout annonçait que Mohammed-Khan s'était enfui. Dans la sécurité d'une aussi éclatante victoire, il coucha sur le champ de bataille; mais à mesure que le jour approchait, les vainqueurs voyaient les vaincus se rallier et fondre sur eux. Les troupes de Louthf-Aly-Khan sont frappées de terreur, et leur chef est obligé de fuir à son tour. Réfugié à Khoracan, quelques mois après, à la tête de 200 hommes, il tente encore la fortune. Son nom, sa bravoure sextuplent bientôt ce nombre, et il prend d'assaut la ville de Tauritz. Mohammed-Khan, alarmé de l'audace de cet opiniâtre et terrible ennemi, fait marcher successivement contre lui jusqu'à 20,000 hommes. L'intrépide Louthf-Aly-Khan encourage ses soldats. Chacun d'eux a 20 ennemis à combattre. L'action commence. Louthf-Aly-Khan, l'intrépide Abb-Alkhan, son oncle, et leur petit nombre de défenseurs se précipitent sur les troupes de Mohammed-Khan, les dispersent et remportent une victoire presque sans exemple. Toujours contraire à ce jeune héros, la fortune conduit inopinément contre cette poignée de guerriers accablés de fatigues, et presque tous blessés, un corps considérable de Tartares. La résistance est héroïque, mais inutile; ils sont défaits, et à peine leur chef et l'audacieux Abb-Alkhan ont-ils le temps de se sauver. Après cette journée désastreuse, comme ils étaient à délibérer s'ils recourraient aux souverains de Caboul et de Candahar, ils reçoivent avis de deux de leurs partisans, qu'ils avaient des troupes à leur disposition. Louthf-Aly-Khan, à cette nouvelle, court au rendez-vous, et ouvre la campagne de 1794 par la prise de Kerman, et s'y concentre à l'approche d'une armée formidable qui marchait contre lui. Le siége dura 4 mois, et il fut d'autant plus pénible, qu'il fallut livrer plusieurs assauts pour débusquer de la citadelle 3,000 hommes qui y avaient été introduits. Néanmoins toutes ces difficultés furent surmontées par Louthf-Aly-Khan, et il allait enfin recueillir le fruit de ses efforts, lorsque les habitans, séduits par l'or et les promesses des assiégeans, leur ouvrirent leurs portes. Il fit dans ce dernier combat des prodiges de valeur, et vendit chèrement sa défaite. Il s'échappa lui troisième, et se réfugia près de Myr-Aly-Khan, qui, en le recevant, pensait déjà à le trahir. Pour racheter son frère, prisonnier de Mohammed, il se disposait à livrer le malheureux fugitif. Averti de cette trahison, celui-ci chercha à la prévenir par la fuite. Déjà il était hors de la ville, lorsque des cavaliers envoyés à sa poursuite l'atteignirent. Démonté par plusieurs coups de feu, il défendit sa vie en homme désespéré, tua quelques-uns des cavaliers, et s'évanouit, épuisé par le grand nombre

de ses blessures. Livré à Agha-Mohammed, il fut mis à mort sur-le-champ; il n'avait pas atteint sa 20me année. Par suite de ce lâche assassinat, la famille de Zend perdit le trône de Perse, et celle des Cadjars, qui l'occupe encore aujourd'hui dans la personne de Fath-Aly-Schah, neveu de Agha-Mohammed-Khan, jouit paisiblement du fruit de son usurpation. On doit admirer le courage héroïque et le génie fertile en ressources de Louthf-Aly-Khan; mais on doit regretter qu'il ne se soit point formé à l'école de son adversaire. Louthf-Aly-Khan était un brave guerrier, qui ne sut que combattre et mourir. Il ignorait que pour triompher et régner, il est d'autres secrets.

LOUTIL (N.), chef du 7me bataillon des volontaires de Paris, se signala en plusieurs occasions, pendant les guerres de la Vendée. Ce fut principalement à lui qu'on dut l'arrestation du général Stofflet, dans la nuit du 22 au 23 avril 1796. Instruit que ce chef devait coucher au hameau de Sangrenière, il prit avec lui l'adjudant Liégeard, 200 hommes d'infanterie et 25 chevaux. Après avoir fait cerner par la troupe le lieu désigné, le chef de bataillon Loutil et l'adjudant Liégeard parvinrent jusqu'à Stofflet par ruse. Celui-ci se voyant au moment d'être pris, essaya de se défendre; ce fut en vain; il fut aussitôt saisi. (*Voy.* STOFFLET.)

LOUVEL (PIERRE-LOUIS), assassin du duc de Berri, naquit à Versailles en 1783, où son père faisait un petit commerce de mercerie. Louvel apprit néanmoins le métier de sellier, qu'il exerça dans les écuries impériales, puis dans les écuries du roi. Sombre de caractère, mélancolique par tempérament, il ne fut pas indifférent aux événemens politiques qui se succédèrent en France depuis la révolution, et reporta sur eux l'intérêt qu'il refusait à tout autre objet. Égaré par des demi-lumières, son esprit, exalté par l'isolement, passa facilement de l'erreur au crime, et au crime le plus atroce. Depuis long-temps les Bourbons étaient devenus l'objet de son implacable fureur. Déterminé à la satisfaire, il résolut de frapper d'abord le duc de Berri, en qui reposait l'espoir de la branche régnante. Le dimanche 13 février 1820, vers les 11 heures du soir, saisissant le moment où ce prince, sorti de l'Opéra, reconduisait son épouse à sa voiture, il se glisse entre le factionnaire et l'un des gentilshommes de sa suite, saisit S. A. R. par l'épaule gauche, lui enfonce dans le sein droit un fer qu'il laisse dans la plaie, et prend la fuite. La première idée de M. le duc de Berri, fut qu'il avait été violemment heurté par quelque curieux imprudent; mais presque aussitôt il chancelle, et s'écrie, en retirant le fer de son sein: « Je suis assassiné; je tiens » le poignard. » Il arrache en effet de la plaie un instrument tranchant et aigu, de la plus grossière fabrication. Au premier cri du prince, MM. de Choiseul et de Clermont, des adjudans de place et des soldats de la garde royale s'étaient précipités sur les traces du meurtrier, qui s'échap-

pait du côté de l'arcade Colbert. Croisé par une voiture de place et heurtant violemment un garçon de café qui se trouve à sa rencontre et qui lutte quelques instans avec lui, il fut saisi par un soldat de la garde royale, et traîné au corps-de-garde du théâtre. On trouva sur lui la gaîne du poignard dont il venait de frapper sa victime, et une alêne de sellier, également affilée et munie de sa gaîne. Interrogé successivement par le commissaire de police du quartier, le préfet de police et le procureur du roi, en présence de M. le comte Decazes, ministre de l'intérieur, président du conseil des ministres, il déclara s'appeler Pierre-Louis Louvel, et demeurer aux petites écuries du roi (place du Carrousel), où il était employé comme garçon sellier. Aux questions qu'on lui fit sur les motifs qui l'avaient porté à commettre son exécrable forfait, et sur ses complices, il dit que depuis 6 ans, et *seul*, il avait voulu délivrer son pays des Bourbons qu'il regardait comme les plus cruels ennemis de la France; qu'il avait commencé par le plus jeune, celui qui semblait devoir perpétuer leur race, et que si lui Louvel eût échappé, il se serait successivement défait des autres princes et du roi lui-même. Louvel fut conduit d'abord à la Conciergerie, et puis transféré au palais du Luxembourg, où il demeura pendant toute la durée du procès. Il était naturel de croire qu'il n'avait pas entrepris sans complices l'exécution d'un pareil dessein. On ne négligea rien pour les découvrir. Trois mois furent employés en recherches, en interrogatoires; 50 commissions rogatoires furent délivrées et 1200 témoins entendus. Enfin, M. le procureur-général Bellart déclara, dans son acte d'accusation sous la date du 12 mai, « qu'il ne » s'était point trouvé de compli» ces... » La chambre des pairs avait été investie du droit de juger Louvel. Le 5 juin, sur la présentation de l'acte d'accusation et du rapport de M. le comte Bastard de l'Étang, l'accusé comparut à la barre de la cour, présidée par M. le chancelier Dambray. Il est introduit escorté d'un brigadier de gendarmerie, d'un gendarme et suivi d'un officier de paix; et prend place entre ses conseils nommés d'office, MM. Archambault et Bonnet, bâtonniers de l'ordre des avocats. Sa physionomie est sombre, mais calme. Il promène, sans émotion, ses regards sur l'assemblée. Après les questions préliminaires, adressées par M. le chancelier à l'accusé, le greffier de la cour donne lecture de l'arrêt de mise en accusation, que Louvel écoute sans paraître ému. Nous rapporterons les détails les plus marquans des questions qui lui sont adressées et de ses réponses. *M. le président.* Est-ce vous qui avez assassiné S. A. R. le duc de Berri? — *Louvel.* Oui, monsieur. *D.* Reconnaissez-vous le poignard avec lequel vous l'avez frappé? *R.* (Après l'avoir examiné entre les mains de l'huissier) Oui, monsieur. *D.* Reconnaissez-vous cet autre stylet dont vous étiez porteur? *R.* Oui, monsieur. *D.* Où avez-vous fait fabriquer le poignard? *R.* A la Rochelle. (Le

président annonce que le coutelier indiqué par Louvel est le premier témoin qui sera entendu.) *D*. Par quel motif avez-vous fait faire ce poignard? *R*. Pour détruire la vie de celui dont le retour avait fait le malheur de la patrie. *D*. Aviez-vous quelque motif particulier d'inimitié contre le duc de Berri? vous avait-il causé quelque préjudice? vous a-t-il fait quelque injure à vous ou à quelqu'un des vôtres? *R*. Non. *D*. Pourquoi donc avez-vous fait choix du prince le moins rapproché du roi? *R*. C'était la souche. *D*. Depuis combien de temps aviez-vous formé le projet de le tuer? *R*. Depuis 1814. *D*. Vous avez dit qu'en 1814 vous aviez eu l'intention de commettre ce crime sur le roi? *R*. Oui : *Je suis été* à Calais pour essayer de tuer un prince ou le roi. *D*. Vous saviez bien cependant avec quel enthousiasme le roi avait été reçu à Paris. Qui vouliez-vous frapper en supposant que vous ne l'ayez pas rencontré? *R*. Ce que j'aurais rencontré à droite ou à gauche...... quelqu'un de sa famille...de ceux qui étaient revenus en France avec les armées étrangères. *D*. Vous ne nous dites pas qu'en 1814 vous êtes venu de Metz à Paris; qu'ensuite vous avez été à Fontainebleau, et que vous avez fait un voyage à l'île d'Elbe. Pourquoi êtes-vous revenu à Paris? *R*. Parce que je...... je voulais me distraire des idées qui me poursuivaient...... Je me demandais si j'avais tort...... J'étais affligé des malheurs de l'entrée des étrangers...... Je cherchais à voyager pour me distraire? *D*. Après être resté 2 mois à Fontainebleau, vous êtes allé à l'île d'Elbe; qu'alliez-vous y faire? était-ce pour y chercher les moyens d'exécuter votre projet? *R*. J'aurais eu tort d'y aller; j'aurais dû rester en France, pour exécuter mon horrible projet en 1814 : j'ai bien fait d'aller à l'île d'Elbe. *D*. Avez-vous eu quelque rapport avec Napoléon? *R*. Jamais. *D*. Avez-vous eu avec quelqu'un des conférences sur votre projet? avez-vous reçu quelques encouragemens? *R*. Jamais. *D*. Pourquoi, en quittant l'île d'Elbe pour revenir à Paris, avez-vous été vous établir à Chambéry jusqu'au retour de Napoléon? *R*. J'étais ouvrier, je n'avais que mon travail, je ne pouvais pas faire 5 ou 600 lieues sans m'arrêter. *D*. Comment se fait-il qu'aussitôt le retour de Bonaparte, vous ayez été employé dans sa maison? *R*. Je n'avais qu'à me faire soldat, ou prendre un état, et quoique je n'aie jamais trop aimé servir, j'ai trouvé une place dans les écuries, je l'ai prise. *D*. Comment, ayant obtenu de servir le roi, n'avez-vous pas abandonné le projet funeste que vous aviez médité? *R*. Je n'ai pas pu.... *D*. N'est-ce pas à des doctrines, à des écrits, qu'il faut attribuer ces pensées? *R*. Non. *D*. N'avez-vous jamais parlé de votre projet à personne? *R*. Non, monsieur. *D*. Si vous n'aviez pas été égaré par le fanatisme politique pour Bonaparte, comment n'auriez-vous pas été retenu par l'honneur, par la religion? Vous n'avez donc aucune religion? *R*. Celle de tous les hommes...... Vous savez ma vie;

vous avez entendu les personnes qui ont déposé contre moi. *D.* De quelle religion êtes-vous? *R.* Je suis né en 1783; je suis catholique, je crois du moins.... tantôt théophilantrope, tantôt catholique. *D.* Si vous avez le malheur de ne pas croire à la justice divine, du moins deviez-vous craindre la justice des hommes et le châtiment de votre crime. *R.* C'est si peu de chose...... Il ne faut voir en moi qu'un Français qui se sacrifie. *D.* Si vous aviez fait le sacrifice de votre vie, pourquoi vous êtes-vous sauvé? *R.* Ce n'était peut-être pas pour longtemps. *D.* Personne n'était là pour favoriser votre évasion? *R.* Personne. *D.* Il n'y avait là aucun de vos amis pour couvrir votre fuite? *R.* Du tout. *D.* Qu'auriez-vous fait si vous vous étiez sauvé? *R.* J'en voulais à tous les hommes qui avaient porté les armes contre leur patrie. *D.* Vous connaissez les derniers momens de S. A. R. le duc de Berri? *R.* Oui, monsieur. *D.* Vous avez entendu les cris douloureux du prince qui, au moment de mourir du coup que vous lui aviez porté, vous pardonnait, priait pour vous: cela ne vous a-t-il pas touché? *R.* Pardonnez-moi. *D.* Ne voulez-vous pas revenir à cette religion qui lui a inspiré de si beaux sentimens? *R.* La religion n'est pas un remède au crime que j'ai commis. *M. de Lally-Tollendal.* Quelles étaient les lectures habituelles de l'accusé? *R.* Les Droits de l'Homme, la Constitution. *D.* Laquelle? *R.* Je ne me rappelle pas. *D.* Vous ne lisiez pas de journaux? *R.* Non. *D.* Pas de pamphlets. *R.* Non. *M. Desèze.* On a demandé à l'accusé ce qu'il eût fait s'il s'était sauvé? Il a répondu qu'il aurait tué le duc d'Angoulême. On lui a demandé pourquoi? Il a répondu qu'il y était obligé. On lui a demandé pourquoi il y était obligé? Il a fait réponse que c'était pour empêcher que des personnes ne fussent soupçonnées. Quelles étaient ces personnes? *R.* Suivant moi, si j'avais eu le malheur de m'évader, car ç'aurait été un malheur, la police et le gouvernement auraient fait des recherches qui auraient fait mettre en prison 8 ou 10,000 personnes, peut-être 50,000. J'aurais gémi de voir des gens étrangers, lorsque j'étais le seul coupable, inquiétés: c'est bien naturel; et comme j'en voulais à tous ceux qui avaient porté les armes contre la France, qui avaient trahi la nation, en les y faisant tous passer, je serais venu à bout de me faire découvrir. *D.* Cependant vous avez tenté de vous enfuir après le crime commis. *R.* C'est que j'ai peut-être changé d'idée. — *M. Bellart.* Quelles étaient vos idées à cette époque? Vouliez-vous assassiner tous les princes de la famille royale? *R.* Tous les Français qui avaient nui à la patrie. *D.* Quoi! tous les princes de la famille royale? L'accusé fait un signe affirmatif. — *M. Dubouchage.* Quelles personnes enfin craigniez-vous de compromettre? *R.* Comme je vous l'ai dit, les recherches de la police auraient inquiété bien du monde; on aurait fait des recherches si je m'étais sauvé. Je l'ignore, moi, je ne sais rien dans mon cachot; mais j'ai vu dans le

procès, à propos d'un bouquet et de propos, qu'il y a eu des gens arrêtés. Si je m'étais échappé, on aurait recherché tout ce qui aurait eu l'air de complicité, et il y a tant de choses qui ont l'air de se rapporter à ça.—*M. Dubouchage*. J'insiste pour que l'accusé réponde par oui, par non. Connaissiez-vous les personnes que vous craigniez de compromettre? *R*. Je ne sais pas, moi; on aurait fait des recherches si je m'étais sauvé. —*M. de Lally-Tolendal*. Je prie M. le président d'adjurer Louvel de déclarer s'il a eu des complices, s'il a fait part de ses desseins à personne? *R*. Non. —*M. le président*. Vous n'avez jamais fait part de votre projet à personne? *R*. Jamais je n'en ai parlé à personne. *M. le président*. Tout à l'heure vous avez parlé de votre crime. Vous reconnaissez donc que c'est un crime que vous avez commis? — *R*. Oui, c'est une chose horrible que d'aller derrière un autre pour le poignarder. Je reconnais que c'est un horrible crime... Après l'interrogatoire de Louvel, on a entendu les témoins, dont les dépositions se rapportent aux circonstances de l'événement, la plupart déjà connues. Une discussion qui s'était élevée sur un objet de peu d'importance, ayant fourni à M. de Lally-Tollendal l'occasion de prendre la parole, il revint sur la question de complicité. «Je prie, »ajouta-t-il, M. le président de ré»péter pour la troisième fois son in»terpellation. Louvel, vous n'avez »plus qu'un moment: de ce mo»ment dépend l'éternité. Vous êtes »placé entre la clémence divine »qui peut tout pardonner, et l'abî»me de la vengeance divine, un »supplice éternel si vous ne vous »repentez pas; je vous le répète »pour la dernière fois; avez-vous »eu des complices? et songez que »devant vous sont des tourmens »éternels.» *Louvel*, d'une voix plus forte et plus assurée: Non, je n'en ai jamais eu. *M. Lecouteulx*. L'accusé s'est servi dans la procédure de cette expression: *mon parti*. Il a dit aussi: *la commission dont j'étais chargé*. Qu'entendait-il par-là? *Louvel*. On m'a déjà fait cette observation. Je regardais cela comme une commission qui m'était intimée. *D*. Et *mon parti?* *R*. Je ne suis pas orateur. *M. de Montmorency*. Quelques mots m'ont frappé dans la bouche du prévenu. Il a dit l'*horrible projet:* puisqu'il éprouve pour son crime un sentiment d'horreur, qu'il dise donc ce qui l'y a poussé. *Louvel*. Sans doute, un homme qui en tue un autre, ça ne peut pas passer pour une vertu; c'est un crime. J'y ai été porté pour l'intérêt de la France, et je me suis sacrifié pour elle. Ces mots terminèrent l'interrogatoire et l'audition des témoins. Un seul témoin a été entendu sur les antécédens du crime: c'est le coutelier de la Rochelle, chez qui Louvel prétendait avoir acheté le poignard. Ce témoin ne reconnut point Louvel, non plus que le poignard, qui, d'ailleurs, ne lui parut avoir été fabriqué ni monté par un ouvrier. Les témoins, après l'assassinat, n'ont rien fait connaître de particulier. Le grenadier de faction, lors de l'assassinat, déclara que, pendant la durée du spectacle, un particulier, qui lui avait paru étranger, lui a-

vait offert un verre de rhum, qu'il avait refusé; un autre soldat, qu'on avait saisi sur Louvel, au moment de son arrestation, quelques chiffons de papier, mais qu'on avait jetés comme de peu d'importance : circonstances qui donnèrent lieu à des questions dont on ne retira aucun nouvel indice. M. Bonnet, l'un des défenseurs que la cour avait nommés d'office à l'accusé, discuta, par respect pour la défense et pour obéir au vœu de la loi, qui ne permet pas qu'un accusé soit condamné sans avoir été défendu, la question de compétence, attendu que l'attentat de Louvel ne pouvait pas être rigoureusement traité de complot contre la sûreté de l'état; ensuite, en présentant l'accusé comme tourmenté depuis six ans d'idées atroces, et comme étant atteint de cette espèce de folie, que les physiologistes traitent de *monomanie* (fixité d'idées); enfin, il fit valoir, en sa faveur, le pardon que le prince avait demandé pour son assassin. Louvel, qui, lui-même, n'espérait rien de la défense, réclama, après M. Bonnet, la permission de parler; elle lui fut accordée. Il lut, d'une voix un peu émue et faible, un discours qui n'a pas été joint au procès, dont on a interdit la publication, et que le procureur-général a traité, dans sa réplique au défenseur, comme un crime de plus : discours que nous ne croyons pas devoir rapporter, bien que les auteurs d'un autre ouvrage aient jugé à propos de le transcrire en entier. Nous dirons simplement que Louvel reproduisait dans ce discours ce qu'il avait dit depuis le moment de son arrestation jusqu'à son interrogatoire. Non-seulement il y justifiait son horrible attentat, mais il portait le délire jusqu'à justifier la mort de Louis XVI; il se comparait à Brutus, et regardait, comme dignes de mort, tous ceux qui avaient combattu ou conspiré contre leur patrie : idée qui ne s'est point un seul instant éloignée de son esprit. Le procureur-général combattit facilement de tels moyens de défense; et sur son réquisitoire, après 2 heures et demie de délibération, la noble cour déclara Pierre-Louis Louvel coupable du crime prévu par l'article 87 du code pénal, et le condamna à mort. Rentré dans sa prison, où il était traité avec humanité, Louvel eut, la veille de sa condamnation, une singulière fantaisie. « Depuis que je suis en prison, » dit-il au grand-référendaire, » j'ai toujours couché sur de très-» gros draps. Je voudrais bien, » pour la dernière nuit, en a-» voir de fins. » Ce qu'il désirait lui fut accordé. Il s'endormit paisiblement. A 6 heures du matin, il demanda un verre de vin de Bordeaux, qui lui fut donné. Le 7, jour de l'exécution, M. le procureur-général Bellart a encore interrogé Louvel. Il avait d'abord repoussé les secours de la religion, et refusé d'entendre un ecclésiastique de Notre-Dame. Cependant on a obtenu qu'il écouterait l'abbé Montès, aumônier de la Conciergerie. Il avait passé une partie de la nuit à écrire à ses parens pour leur faire ses derniers adieux. L'exécution qui devait se faire à 4 heures, n'a eu lieu qu'à 6. Toutes

les précautions avaient été prises pour maintenir le bon ordre. Deux légions de la garnison étaient en bataille sur la place de Grève. Depuis cette place jusqu'à la Conciergerie, la gendarmerie, les cuirassiers de la garde et les troupes de ligne formaient une double haie. A 6 heures moins un quart, Louvel est monté dans la charrette; il avait la tête couverte d'un chapeau rond, l'air défait, mais assuré; il paraissait faire peu d'attention aux paroles de l'ecclésiastique qui l'exhortait. Ses regards se portaient sur la multitude immense qui s'était rassemblée sur son passage, et qui gardait le plus profond silence. La charrette est arrivée à la place de Grève à 6 heures. Au pied de l'échafaud, le confesseur a redoublé de zèle, et Louvel s'est entretenu avec lui pendant quelques minutes. Monté sur l'échafaud, pendant qu'on l'attachait à la planche, il portait encore ses regards de tous les côtés. A 6 heures sa tête est tombée. La foule s'est retirée en silence et sans le moindre désordre.

LOUVERTURE (Toussaint-), célèbre général noir, acquit par son intrépidité, son intelligence et son activité, une influence presque sans bornes sur ses camarades, dans les troubles qui agitèrent la colonie de Saint-Domingue, aujourd'hui Haïti. Cette influence rendit le parti de Toussaint-Louverture si puissant, que le général Rochambeau confia à son chef, en 1796, le commandement d'une division de l'armée française. Il s'en montra digne par l'ordre qu'il faisait observer, par les avantages qu'il obtint en 1797, sur les Anglais, dans la partie de l'ouest de Saint-Domingue, et par tous les services qu'il rendit dans le poste qui lui était confié. Le directoire-exécutif de France jugea Toussaint-Louverture digne d'une récompense tout-à-fait militaire : il lui décerna un sabre et des pistolets d'honneur. Toussaint-Louverture avait, du moment qu'il prit les armes, conçu le projet de faire de Saint-Domingue un état indépendant. Lorsqu'il eut appris jusqu'où s'étendait son pouvoir, il refusa de reconnaître les agens du gouvernement français, et obligea Santhonax, l'un des commissaires civils de l'île, à se retirer; motivant cet acte d'autorité sur les projets tyranniques qu'il imputait à Santhonax. Ce commissaire, pour se venger, l'attaqua violemment dans son rapport sur Saint-Domingue. Toussaint-Louverture trouva un défenseur dans Brottier, qui fit son éloge. Déjà quelque temps avant cette attaque, Vaublanc l'avait présenté comme un brigand; mais Laveaux s'était hâté de prendre sa défense. Le caractère de Toussaint-Louverture pouvait également prêter à la louange comme au blâme. Ses partisans parmi les hommes de couleur, ainsi que parmi les colons ennemis secrets de la France, devinrent plus nombreux, plus forts, et lui furent plus dévoués. Le gouvernement de la république ne se méprit pas sur les projets de Toussaint-Louverture; il évita une rupture dangereuse, et de son coté le général noir, pour prouver sa bonne foi ou pour mieux cacher ses projets, envoya à Paris ses deux enfans pour y ê-

tre élevés dans la religion chrétienne. « S'ils sont bons chrétiens, disait-il, ils seront bons soldats et ils aimeront leur patrie. » Cependant en 1799, la colonie fut en proie à de nouvelles divisions, et la guerre civile qui éclata entre lui et le général Rigaud, mulâtre, qui commandait dans le sud de l'île, fit verser des torrens de sang. Il est juste de dire en faveur de Toussaint-Louverture, que dans plusieurs occasions, il réunit ses forces à celles du général Rigaud pour repousser les Anglais. En 1800, Rigaud fut complètement défait, et son compétiteur resta seul maître de toute la colonie. A mesure que Toussaint-Louverture concentrait le pouvoir dans ses mains, il s'efforçait de dissimuler ses projets d'indépendance. Après avoir rétabli le calme et l'ordre par une amnistie, et désarmé les Noirs insurgés, il se rendit au Cap, précédé de 40 prisonniers non compris dans l'amnistie : 13 des principaux furent mis à mort à son arrivée, et les autres furent emprisonnés en attendant leur jugement. On doit remarquer que parmi ceux qui furent fusillés se trouvait son neveu, le général Moïse. Pour diminuer l'odieux de ces exécutions, et pour amener les blancs à seconder ses desseins, il accusa les vaincus d'avoir projeté le massacre général de ceux-ci. Tandis qu'il augmentait de plus en plus le nombre de ses partisans, il tâchait d'abuser le gouvernement français par ses lettres. Il en adressa 3 au premier consul Bonaparte. Dans la première, il annonçait la pacification de la colonie, et demandait la ratification des promotions qu'il avait cru devoir faire; dans la seconde, il exposait les motifs de sa conduite à l'égard de l'agent français Roume, à qui il avait donné l'ordre de cesser ses fonctions. Enfin dans la troisième, sous la date du 14 juillet, il donnait connaissance de son acceptation provisoire de la constitution que l'assemblée centrale de la colonie avait délibérée. Il tenta de s'ouvrir des communications avec la Jamaïque, mais les Anglais s'y refusèrent. Au mois de novembre, il justifia dans une proclamation sa conduite politique et militaire, et sous le prétexte d'étendre l'empire de la morale et de la religion, il établit des lois sévères contre ce qu'il appelait « vice et rébellion. » Il rappela ensuite les émigrés, et déclara la religion catholique, religion de l'état. Ces mesures ne déplaisaient pas aux colons; elles leur paraissaient un retour rapide vers l'ancien ordre de choses. Cette opinion, qui se propagea par ses soins, augmenta sa domination, dont il n'usa pas sans discernement. Il séduisait les uns par le luxe de sa cour; il fortifiait l'attachement des autres par sa popularité, par la simplicité de son costume, qui était ordinairement le petit uniforme d'officier-général. Sa sobriété allait jusqu'à l'abstinence; il ne dormait que 2 heures, et s'occupait sans relâche de l'administration des affaires publiques. D'une activité infatigable, il se portait à l'improviste soit aux Cayes, soit au Cap, soit à Saint-Marc, de manière qu'on ne savait jamais positivement sur quel point de l'île il se trouvait. Cette haute prudence, ou plutôt cette profonde dissimulation, était

nécessaire dans la position où ses vastes projets l'avaient placé. Un esprit pénétrant, un jugement peu commun achevaient d'assurer sa domination. La vie dure qu'il menait avait introduit la plus sévère discipline dans l'armée; les soldats le regardaient comme un homme d'une nature particulière, et les officiers, sans en excepter le farouche Dessalines, tremblaient à son aspect. Toussaint-Louverture eût sans doute recueilli paisiblement parmi ses compatriotes le fruit de son audacieuse entreprise, si le gouvernement français au lieu de vouloir le subjuguer, se fût contenté de traiter avec lui. Le premier consul lui écrivit pour lui recommander de reconnaître et de seconder la mission du général Leclerc. Il lui disait : « Si le pavillon fran»çais flotte sur Saint-Domingue, »c'est à vous et à vos braves Noirs »qu'il le doit. Appelé par vos ta»lens et la force des circonstan»ces au premier commandement, »vous avez détruit la guerre civile »et remis en honneur la religion et »le culte de Dieu de qui tout émane; »la constitution que vous avez fai»te renferme beaucoup de bon»nes choses, et en contient qui sont »contraires à la dignité et à la sou»veraineté du peuple français. » Il lui garantissait la liberté des Noirs, mais il terminait en le rendant responsable de toute résistance. Cette lettre ne produisit pas l'effet qu'on s'en était proposé. Toussaint-Louverture avait essayé du pouvoir suprême. Il ne pouvait renoncer au rôle de chef indépendant pour se perdre dans la foule des généraux. Son courage et son orgueil s'indignèrent qu'on le crût vaincu, du moment qu'on voudrait l'attaquer. Il se prépara à une vigoureuse résistance. Rappelant aux colons ce qu'il avait fait pour eux, et donnant aux Noirs des craintes pour la liberté dont ils jouissaient, il les prépara à le bien seconder. A la première nouvelle qu'il reçut (le 1er février 1801) de l'approche de la flotte française, il écrivit au général Leclerc et à l'amiral Villaret, qu'eussent-ils 100 vaisseaux et 100,000 hommes il ne souffrirait pas qu'ils entrassent dans l'île. Cet avertissement n'empêcha pas que le débarquement ne s'effectuât; mais il fut éclairé de l'incendie du Cap. Ce premier acte de désespoir annonça le caractère de la guerre qui allait commencer. Le général Leclerc maîtrisant sa douleur et son indignation, se contenta d'abord de renvoyer à Toussaint-Louverture ses enfans avec l'instituteur qui les avait élevés au collège de la Marche. Le général insurgé ne fut point insensible à cet acte de générosité; mais il n'influa en rien sur sa détermination : quelques jours après, le 17, il fut mis hors la loi par le capitaine-général. Toussaint-Louverture, dans plusieurs combats livrés à la suite, fit des prodiges de valeur; mais vivement pressé par les troupes françaises, qui devaient être bientôt victimes de l'influence d'un climat meurtrier, abandonné par ses compatriotes qui supportaient impatiemment ses hauteurs et sa sévérité, il fut obligé de se rendre. Le général Leclerc l'exila dans une plantation de Gonaïves, avec défense d'en sortir; mais n'étant point tranquille sur le compte d'un

homme qui avait développé de si grands talens et exercé une influence si générale, il donna ordre de le déporter en France, et pour justifier aux yeux de tous les habitans cette mesure nécessaire, on publia que le prisonnier avait cherché à fomenter une nouvelle insurrection. Il fut conduit à Paris et enfermé au Temple, le 7 août; quelques jours après, il fut transféré au fort de Joux, où il mourut en 1803. On répandit le bruit qu'il avait été empoisonné; ce bruit ne put s'accréditer. Cet homme d'un mérite supérieur joignait le courage à l'activité et la prudence à l'adresse. Malheureusement il ternit ces belles qualités par des actes de barbarie et des injustices trop souvent dictées par la politique. C'est sans doute pour le rendre ridicule que l'on a prétendu que ses lettres au premier consul portaient toutes pour suscription : *Le premier homme des Noirs au premier homme des Blancs.*

LOUVET (PIERRE-FLORENT), membre de plusieurs assemblées législatives, est né dans la ci-devant province de Picardie. Il était avocat, à Paris, à l'époque de la révolution. Lors de la première organisation des tribunaux, en 1790, il fit partie du tribunal de Mondidier. Le département de la Somme le nomma, au mois de septembre 1791, membre de l'assemblée législative, où il se fit remarquer par plusieurs rapports, ses principes de modération et son opposition vivement prononcée contre le décret d'accusation, qui devait frapper le général La Fayette deux jours avant le 10 août 1792. Réélu, par le même département, à la convention nationale, il y montra les mêmes principes, qui toutefois n'excluaient pas en lui la fermeté. Après avoir démontré, dans un écrit imprimé, l'incompétence de la convention à juger le roi, lors du procès il vota l'appel au peuple, la détention et le bannissement perpétuel après la paix, et après le jugement le sursis à l'exécution. A l'époque du 31 mai 1793, il ne cessa de prendre la défense de ses collègues proscrits par suite des événemens de cette journée, et consigna même dans un mémoire, ses vœux pour leur retour au sein de la convention. Plus tard, il signa une protestation en leur faveur : courage remarquable à des époques où la justice et la pitié étaient des titres à la proscription. Il n'échappa point aux dénonciateurs pour ses votes et pour ses écrits; mais le comité de salut public respecta en lui une indépendance qui coûta la vie à tant d'autres. Après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il s'opposa encore aux réactions qui signalèrent ces premiers momens de repos et de liberté. Appelé au conseil des cinq-cents par suite de la constitution de l'an 3, il ne s'y occupa que de matières de finances, sur lesquelles il fit différens rapports. A sa sortie du conseil, il remplit pendant plusieurs années les fonctions de commissaire exécutif près des tribunaux du département de la Somme. Rappelé, en 1798, au corps-législatif, il devint membre des commissions chargées de la rédaction des codes civil et criminel, et fut, en récompense des lumières qu'il développa dans les discussions, nommé mem-


Biblioteca Nazionale V.E. III
NAPOLI



Louvet de Couvray.

bre de la légion-d'honneur. On le perdit de vue sous le gouvernement impérial, et quoiqu'il eût voté, en 1814, la déchéance de l'empereur, il n'en fut pas moins nommé à la chambre des représentans, pendant les *cent jours* en 1815. M. Louvet a publié : 1° *Discours* prononcé le 1er décembre 1787, à l'ouverture des conférences de l'ordre des avocats, Paris, 1787; 2° *De la contribution foncière, de sa perception et de sa répartition*, etc., Paris, 1802, in-8°; 3° *Discours* qui a été honoré d'une distinction particulière de la part de l'institut national, sur cette question que ce corps avait proposée en l'an 9 (1800) : *Quels sont les moyens de perfectionner en France l'institution du jury?* Paris, 1808.

LOUVET-DE-COUVRAY (JEAN-BAPTISTE), homme de lettres, membre de la convention nationale, etc., naquit à Paris en 1764. Son père, marchand bonnetier de cette ville, lui fit donner une très-bonne éducation, que secondèrent parfaitement ses dispositions, un esprit naturel et une imagination très-vive. Il était déjà connu dans les lettres lorsque la révolution éclata. Partisan enthousiaste et désintéressé des nouvelles opinions politiques, il fut un des orateurs de la société des Jacobins, pure encore dans ses doctrines et dans ses membres. Roland, devenu ministre, lui accorda sa confiance pour la rédaction de plusieurs pièces politiques, entre autres *la Sentinelle*, dont les fonds étaient faits par le ministre, et que Louvet faisait afficher sur les murs de Paris. L'assemblée législative ayant cessé ses travaux, Louvet fut nommé, par le département du Loiret, à la convention nationale, où il s'attacha au parti de la *Gironde*, que dans diverses circonstances il soutint et défendit avec beaucoup de talent et de courage. Robespierre visait à la dictature : Louvet, qui était franchement républicain, signala, dans la séance du 29 octobre 1792, les projets de ce tyran encore obscur, et demanda contre lui un décret d'arrestation : son discours, plein de force et d'éloquence, fut vivement applaudi par la saine majorité de l'assemblée et des tribunes. Robespierre n'y répondit que huit jours après. Il se montra à la tribune, timide, embarrassé; le discours qu'il y prononça était tout en phrases banales; mais il avait un parti nombreux; les tribunes étaient peuplées de ses créatures : sa justification fut accueillie avec des transports qui annoncèrent à Louvet et à ses amis, tout le danger dont ils étaient menacés. Le 6 décembre, il appuya la proposition d'exiler du territoire français la famille d'Orléans. Lors du procès du roi, Louvet repoussa l'appel au peuple, se prononça pour la peine capitale avec la condition expresse du sursis à l'exécution, jusqu'après l'établissement du pacte constitutionnel et son acceptation par le peuple : en sorte que sa voix fut du nombre des 46 qui comptèrent contre la mort. Il fut de l'avis du sursis. Dans les séances des 20 avril et 19 mai 1793, il accusa la commune de Paris (*voy.* GUADET) d'une domination tyrannique et d'abus de toute espèce. La proscription qui éclata contre

les chefs de la *Gironde* au 31 mai, le frappa l'un des premiers; il fut décrété d'arrestation le 2 juin. Il n'avait point assisté aux séances orageuses où les Guadet, les Vergniaud, les Lanjuinais, etc., résistèrent, mais sans succès, à leurs oppresseurs. Louvet s'était dérobé par la fuite à la vengeance personnelle de Robespierre. Retiré à Caen, il écrivit contre la *Montagne*, et fut mis hors la loi le 28 juillet. Il erra dans la ci-devant Bretagne et dans le département de la Gironde, avec ses infortunés collègues, Pétion, Barbaroux, etc., et revint à Paris, où il se tint caché jusqu'après le 9 thermidor an 2 (29 juillet 1794), époque de la chute du tyran que le premier il avait si énergiquement attaqué. Il rentra à la convention avec plusieurs de ses collègues, qui, comme lui, avaient été proscrits, en vertu d'un décret du 8 mars 1795, plusieurs fois sollicité avant d'être rendu. Louvet se montra de nouveau l'ennemi de quiconque ne voulait pas le gouvernement républicain. Il reprit la direction de la *Sentinelle*, qui parut comme les autres journaux, et se fit ensuite momentanément libraire au Palais-Royal. Louvet s'étant livré, dans son journal, à des imputations contre Isidore Langlois, rédacteur du *Messager du soir*, fut condamné comme calomniateur à 500 fr. d'amende. Après la journée du 13 vendémiaire an 4 (18 octobre 1795), il demanda, mais inutilement, la mise en arrestation de Rovère et de Saladin, ses collègues, qui avaient favorisé le mouvement des sections. Membre du conseil des cinq-cents, par suite de la réélection des deux tiers conventionnels, il ne dévia point de ses principes d'attachement à la république. Les auteurs d'une biographie monarchique imprimée à l'étranger, lui rendent à cet égard une pleine justice. Ils disent : « Il est cependant juste de » remarquer qu'aucun député ne » demeura peut-être aussi invaria» ble, aussi fixe que lui dans ses » principes; et c'est là même ce » qui fut cause qu'il parut *déma» gogue* pendant les deux premiè» res assemblées, *modéré* sous le » règne de la *Montagne*, et plus » *exagéré* depuis l'établissement de » la constitution directoriale. » La lutte qu'il soutenait depuis si longtemps avait altéré sa santé. Il mourut le 25 août 1797, peu de jours avant la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). Louvet avait été nommé membre de l'institut national (section de grammaire), dès la réorganisation des corps académiques. Villar a donné dans les *Mémoires* de cette société savante (*Littérature et beaux-arts, t. II, p. 27*), une *Notice sur la vie et les ouvrages de J. B. Louvet*. Mme Roland, dans ses *Mémoires*, a parlé de la manière la plus flatteuse de cet homme de lettres. Nous allons rapporter les principaux passages du tribut qu'elle a payé à l'amitié : «Louvet, dit-elle, que j'ai connu » durant le premier ministère de » Roland et dont je recherchais tou» jours l'agréable société, pourrait » bien quelquefois, comme Philo» pœmen, payer l'intérêt de sa mau» vaise mine; petit, fluet, la vue » basse et l'habit négligé, il ne pa» raît rien au vulgaire, qui ne re-

»marque pas la noblesse de son »front, et le feu dont s'animent »ses yeux, et son visage à l'ex»pression d'une grande vérité, »d'un beau sentiment, d'une sail»lie ingénieuse ou d'une plaisan»terie fine. Les gens de lettres et »les personnes de goût connais»sent ses jolis romans, où les grâ»ces de l'imagination s'allient à la »légèreté du style, au ton de la »philosophie, au sel de la criti»que. La politique lui doit des ob»jets plus graves, dont les princi»pes et la manière déposent en fa»veur de son âme et de ses talens... »Il est impossible de réunir plus »d'esprit à moins de prétention et »plus de bonhomie; courageux »comme un lion, simple comme »un enfant, homme sensible, bon »citoyen, écrivain vigoureux, il »peut faire trembler Catilina à la »tribune, dîner chez les Grâces et »souper avec Bachaumont. » On a de Louvet : 1° *Les amours du chevalier de Faublas*, 2me édition, 1791, 13 vol. in-18; 3me édition revue par l'auteur, 1798, 4 vol. in-8°. La 1re partie, intitulée : *Une année de la vie du chevalier de Faublas*, avait paru en 1787, Londres (Maestricht), in-12. L'auteur donna successivement *Six semaines de la vie, et la Fin des amours du chevalier de Faublas*, 1788 et 1790. Cet ouvrage le plus capital de ceux de Louvet, et que Chénier, ami et collègue de l'auteur, cite favorablement dans son *Tableau de la littérature*, a été traduit en allemand et en anglais, et a été souvent réimprimé, en France et à l'étranger, dans divers formats. 2° *Émilie de Varmont, ou le Divorce nécessaire et les Amours du curé Sévin*, 1791, 3 vol. in-18; 1794, 4 vol. in-12, formant un seul ouvrage qui a pour but d'autoriser le mariage des prêtres. On l'a traduit en allemand, en anglais et en suédois. 3° *Paris justifié*, 1790; ouvrage dirigé contre la relation que Mounier, membre de l'assemblée constituante, avait donnée des événemens des 5 et 6 octobre 1789. 4° *La Sentinelle*; 5° *Second discours sur la guerre* (en réponse à celui de Robespierre), in-8°; prononcé aux Jacobins, le 18 janvier 1792. 6° *Accusation contre Robespierre*, 1792, in-8°, imprimée par ordre de la Convention. 7° *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes*, décembre 1792, in-8°; 8° Le *Journal des Débats* (depuis le 10 août 1792, jusqu'au 10 mars 1793), in-8°; 9° *A la Convention nationale et à mes commettans, sur la conspiration du 10 mars*, etc., 1793, in-8°; 10° *Plaidoyer contre Isidore Langlois*, avec une dédicace à M. Boissy-d'Anglas, 1797, in-8°; 11° *Observations sur le rapport de Saint-Just*, etc., imprimées à Caen le 13 juillet; 12° *Quelques notices pour l'histoire et le récit de mes périls, depuis le 31 mai 1793*, Paris, an 3 (1795), in-8°, ou 3 vol. in-18, ouvrage traduit en allemand, en danois et en suédois. On trouve à la suite, la *Motion d'ordre d'Antonelle, à l'occasion de la brochure de Louvet*, pluv. an 3, in-8° de 26 pages; 13° *La grande Revue des armées noire et blanche*, comédie qui eut 25 représentations. C'était une satire contre l'armée de Coblentz. 14° Plusieurs comédies qui n'ont pas été représentées; l'une d'elles,

dirigée contre la cour de Rome et dont le manuscrit est resté dans les mains de Talma, avait pour titre : *l'Élection et l'audience du grand-lama Sispi*, et l'autre, intitulée : *l'Anobli conspirateur, ou le Bourgeois gentilhomme du 18e siècle*, fut repoussée par l'un des entrepreneurs du Théâtre-Français, M. d'Orfeuil, que Louvet signale dans ses *Mémoires*. Mme Roland juge plusieurs des ouvrages de M. Louvet : « Sa Catilinaire »ou *Robespierride*, dit-elle, mé»ritait d'être prononcée dans un »sénat qui eût la force de faire jus»tice; sa *Conspiration du 10 mars*, »est un second morceau précieux »pour l'histoire du temps ; sa *Sen»tinelle* est un modèle de ce genre »d'affiches et d'instructions quo»tidiennes, destinées à un peuple »qu'on veut éclairer sur les faits, »sans jamais l'influencer que par »la raison, ni l'émouvoir que pour »le bien de tous et le pénétrer par »des affections heureuses qui ho»norent l'humanité... Les *Obser»vations sur le rapport de Saint»Just*, contre les députés détenus, »ont bien le style, la finesse et la »gaieté de Louvet : c'est la rai»son en déshabillé, se jouant avec »le ridicule, sans perdre de sa »force ni de sa dignité.»

LOUVOIS (Auguste-Michel-Félicité Letellier de Souvré, marquis de), pair de France, arrière-petit-fils du marquis de Louvois, ministre de Louis XIV, est né en 1783. Il perdit son père étant très-jeune encore, et suivit sa mère, née de Bombelles, lorsqu'elle émigra. Cette dame, inspirée par une sage prévoyance, voulut lui conserver sa fortune, et le fit rentrer dans sa patrie à l'âge de 11 ans. Il s'y maria en 1804, avec la fille puînée du prince Joseph de Monaco. Si le premier consul, parvenu au trône, était persécuté par la plupart des anciens nobles pour obtenir des places et des titres, il persécutait aussi quelquefois ceux qui ne paraissaient pas briguer sa faveur, et M. de Louvois est du nombre de ces derniers. Des courtisans officieux rappelèrent au souvenir de l'empereur le descendant des Louvois, et déterminèrent ce prince à lui envoyer un brevet de sous-lieutenant de cuirassiers, avec injonction de partir sur-le-champ de Paris. L'état de la santé de M. de Louvois, ou plutôt sa répugnance, ne lui permettant pas d'obtempérer à cet ordre pressant, il fit solliciter et obtint la permission d'aller passer quelque temps dans le midi de la France, pour y rétablir sa santé. Mais comme cette permission l'exemptait, par le fait, du service militaire, Napoléon le nomma, aux mêmes instigations, l'un de ses chambellans. Il se dispensa de cet autre service en prolongeant son séjour dans les pays méridionaux, où il resta jusqu'au 31 mars 1814. De retour à Paris à cette époque, il fut un des plus empressés à se rendre avec la cocarde blanche sur la place Louis XV. Il fit partie de l'état-major de la garde nationale parisienne, qui présenta à *Monsieur*, lieutenant-général du royaume, les premiers soldats qui crièrent : *Vive le roi !* Son zèle fut récompensé au mois de juin suivant, par le brevet de sous-lieutenant des gardes-du-corps, compagnie de Luxembourg.

C'est en cette qualité qu'il accompagna le roi jusqu'à la frontière, à l'époque du 20 mars 1815. Élevé à la pairie, après la seconde restauration, il s'opposa, en 1816, à l'adoption du projet de loi relatif aux journaux; il voulait que la liberté de ces feuilles fût limitée, par une censure légale, affranchie de toute influence du ministre de la police, et exercée par une commission formée d'après l'article 6 de la loi du 21 octobre 1814. Dans la discussion du budget de 1817, il s'éleva avec force contre la vente des biens non-vendus du clergé, et contre celle des biens de l'état; il fit même imprimer son opinion sur ces deux objets.

LOUVOT (Claude-Joseph, baron), membre de plusieurs assemblées législatives, premier président de la cour impériale, puis royale de Besançon, chevalier de la légion-d'honneur, est né le 7 août 1750. Avocat distingué avant la révolution, il fut partisan des réformes qu'elle promettait, et remplit, jusqu'en 1795, des fonctions judiciaires. Au mois de septembre de cette année, le collége électoral du département du Doubs le nomma député au conseil des cinq-cents, où l'année d'après M. Louvot s'éleva avec force contre la loi relative aux garnisaires à placer chez les contribuables en retard d'acquitter leurs impositions. « Sous les rois, dit-il, la » perception de l'impôt était por» tée au plus haut point de perfec» tion, et jamais on n'envoya de » garnisaires qu'aux communes en » corps et non aux particuliers. » Il fit partie de la commission chargée de la liquidation des créances sur les biens des émigrés. Au mois de mai 1799, il sortit du conseil, et fut, immédiatement après, nommé juge au tribunal d'appel de Besançon. A la réorganisation des tribunaux sous le gouvernement impérial, il devint président de ce tribunal, depuis cour d'appel. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1815, pendant les *cent jours*, qu'il fut élu à la chambre des représentans. Après la seconde restauration en juillet de la même année, il cessa de faire partie de l'ordre judiciaire. Au rapport d'un ouvrage biographique, M. Louvot eut à se défendre, en août 1816, contre un sieur Henrion de Magnoncourt, qui l'accusa, dans un écrit rendu public, d'avoir sollicité des signatures en faveur de l'*Acte additionnel aux constitutions de l'empire*. M. Louvot attaqua en calomnie l'auteur de la brochure, et le fit condamner à l'amende et aux frais.

LOUYER-DE-VILLERMAY (Jean-Baptiste), docteur en médecine, membre de l'académie royale de médecine, de la société de médecine-pratique, médecin du premier dispensaire, est né à Rennes, département d'Ille-et-Vilaine, vers 1776. Il fit ses études dans sa ville natale, et devint chirurgien de l'hôpital de cette même ville. Pendant les troubles civils de la Vendée, il eut souvent l'occasion de donner ses soins aux prisonniers de l'armée royaliste de l'Ouest. L'humanité, bien plus sans doute que des considérations politiques, le porta à favoriser l'évasion de plusieurs des malheureux prisonniers. Arrêté pour ce fait, il se trouva sous le poids d'u-

ne très-grave accusation. Néanmoins le gouvernement ne voulut voir, dans la conduite de cet officier de santé, qu'un excès de générosité pour des hommes pris les armes à la main, et lui rendit la liberté. M. Louyer-de-Villermay vint à Paris en 1803, pour s'y faire recevoir médecin. Il présentait pour sa thèse de réception des *Recherches historiques et médicales sur l'hypocondrie, l'hystérie et la mélancolie*, 1 vol. in-8°, que le professeur Hallé mentionne honorablement dans l'*Année scholaire*. M. Louyer-de-Villermay a donné diverses observations, qui ont été consignées dans les *Mémoires de la Société d'émulation*, dans l'*Encyclopédie méthodique*, dans le *Recueil de la Société de médecine*, etc. Presque exclusivement occupé de l'étude des maladies nerveuses, il a publié le fruit de ses recherches et de ses méditations dans un *Traité des maladies nerveuses proprement dites*, 1817, 2 vol. in-8°. Il est l'un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences médicales*.

LOVERDO (Nicolas, comte de), lieutenant-général, commandeur des ordres de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, est né en 1773, dans l'île de Céphalonie. Il prit du service dans les armées françaises pendant la révolution, et fut nommé, par rang d'ancienneté, après 22 ans de service, dont les détails sont peu connus, général de brigade en 1813. Il fut du petit nombre des officiers-généraux qui abandonnèrent l'empereur Napoléon dans les derniers temps de son règne. En 1814, il vota la déchéance de ce prince, et reçut en récompense, le 20 août de la même année, la croix de Saint-Louis, et le 24 octobre suivant sa nomination de commandant de la légion-d'honneur. Dans le mois de mars 1815, il tenta inutilement, de concert avec le général Ernouf, de contenir les troupes dans les départemens méridionaux, et fut forcé de se replier sur la ville de Sistéron avec un petit nombre de volontaires provençaux, afin d'assurer la retraite de M. le duc d'Angoulême, qui était devenue difficile par suite des rassemblemens armés qui se formaient de toutes parts en faveur de Napoléon. Après le 20 mars 1815, le comte de Loverdo fut mis sous la surveillance, alors peu sévère, du ministre de la police générale. Cet officier-général ne voulut point profiter des occasions qu'il aurait pu trouver de sortir de France. A la première nouvelle de la bataille de Waterloo, il fit arborer le drapeau blanc dans la partie du Midi où il était; le 4 juillet, il reçut de M. le duc d'Angoulême de nouvelles récompenses de son attachement à la cause royale. Ce prince le fit lieutenant-général, grade que le roi confirma par son ordonnance du 26 septembre. Il fut ensuite nommé comte, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et naturalisé Français. A peu près vers le même temps parut un mémoire du maréchal Masséna, dans lequel le général Loverdo était inculpé. Les journaux y répondirent, ou il y répondit lui-même, mais toutefois sans se mettre en évidence. Le public, ne pouvant apprécier les faits, dut s'abstenir de prononcer dans cette affaire. Le comte de Loverdo fut depuis chargé du

commandement de la 11ᵉ division militaire à Bordeaux.

LOWE (Joseph), littérateur anglais, est né à Bréchin, en Écosse, et s'est fixé en France. Il fit, par les soins de son père, médecin distingué, de très-bonnes études aux universités de Saint-André et d'Édimbourg, et suivit la carrière commerciale en Hollande, où il se rendit en 1792 et où il résida plusieurs années. De retour dans sa patrie, il s'établit à Londres, et partagea son temps entre ses travaux ordinaires et les lettres. Il se fit connaître par des fragmens sur la politique et le commerce, qu'il inséra dans les journaux intitulés *Lloyd's Evening-Post*, et *the Patriot*, dont il était devenu co-propriétaire. Partisan exalté du ministre Pitt, il combattit en faveur de son administration contre les attaques vigoureuses de M. Brougham. La brochure de M. Lowe, publiée en 1806, sous le voile de l'anonyme, et qui a pour titre, *An answer to the inquiry in to the state of the nation*, produisit beaucoup de sensation et fut unanimement approuvée des amis du ministre. Abandonnant bientôt sa profession, il s'occupa exclusivement de politique et de littérature. Sa brochure *sur les colonies anglaises dans les Indes occidentales* eut plusieurs éditions. Celle *sur la Marine*, intitulée *Naval Anecdotes*, n'eut pas moins de succès. M. Lowe a fourni plusieurs articles intéressans sur la situation du commerce, au recueil périodique intitulé *the Athenæum*, rédigé par le docteur Acheen. En 1808, il se transporta avec sa famille à Ludlow dans le Shropshire, et, en 1814, en France; il s'est établi à Caen, département du Calvados, et continue de se livrer à ses occupations littéraires. M. Lowe est un des principaux rédacteurs du *Monthly Review*, et contribue à la rédaction de l'*Edimburg Review*. Ses articles, dans l'*Encyclopédie de Brewster*, et dans le supplément de l'*Encyclopédie britannique*, sont signés (X). Il a traduit en anglais les *Harmonies de la nature*, de Bernardin-de-Saint-Pierre, et il a rédigé en grande partie la *Vie de Luther*, publiée par M. Bonet. Depuis son arrivée en France, M. Lowe n'a cessé de s'occuper d'un ouvrage sur les hommes d'état de l'Angleterre. C'est une continuation du livre de M. Macdiarmid, dont il paraît avoir acheté le droit de copie. Ce recueil est, dit-on, d'une haute importance, et peut être regardé comme un véritable cours de politique.

LOWEL (John), juge ambulant des États-Unis d'Amérique, naquit en 1743, du révérend John Lowel, ministre de la troisième église de Newburg. Son père présida lui-même à son éducation, et, le destinant à suivre la carrière de la magistrature, il lui fit prendre, en 1760, ses premiers grades au collége d'Harvard. En 1801, à l'époque de la nouvelle organisation des tribunaux, il fut nommé juge ambulant; l'année suivante, il mourut presque sexagénaire, dans la ville de Boxbury, où il fut généralement regretté. Lowel avait beaucoup d'instruction et aimait passionnément les lettres. Membre de l'académie des sciences et des arts de Philadelphie, il avait prononcé, en 1792, l'*Éloge*

de Jacques Bowdoir, président de cette société. Cet éloge, écrit avec beaucoup d'élégance, a été imprimé dans le second volume du recueil de l'académie.

LOWTH (Robert), évêque de Londres, naquit le 8 décembre 1710, d'un ministre distingué de l'église anglicane. Il fit de brillantes études, et, à la sortie du collége, il embrassa l'état ecclésiastique. Sa profession, à laquelle il était dévoué, ne l'empêcha pas de consacrer ses momens de liberté aux lettres, qu'il aimait avec passion. En 1741, il devint professeur d'hébreu, à l'université d'Oxford, et publia quelque temps après son ouvrage *de sacrâ Hebræorum poesi*, qui lui assura une réputation littéraire des plus distinguées. Le duc de Dewonshire, qui l'honorait de son amitié, lui confia l'éducation de son fils, qui est devenu célèbre sous le nom du marquis de Harlington. Lowth accompagna son élève dans ses nombreux voyages en Europe, et retourna avec lui en Angleterre. Le marquis de Harlington ayant été nommé, en 1755, vice-roi d'Irlande, Lowth le suivit en qualité de chapelain. Il obtint, peu de temps après, l'évêché de Limerick, passa à celui de Saint-David-d'Oxford, et fut enfin appelé à celui de Londres. Lowth eut de son mariage deux filles, dont la perte prématurée l'affligea vivement. Il mourut le 3 novembre 1788, dans sa 78e année. On doit à ce savant prélat, outre l'ouvrage dont nous avons parlé; 1° *Vie de William Wyckham*, fondateur du collége d'Oxford; 2° *Traduction d'Isaïe*; 3° *Grammaire anglaise*. Ces deux dernières productions sont très-estimées.

LOYAND (N.), membre de plusieurs assemblées législatives, était médecin au commencement de la révolution. Sa profession, qu'il exerçait de la manière la plus honorable, et sa grande fortune, en partie consacrée à des actes de bienfaisance, le faisaient estimer de tous ses concitoyens. Ses opinions libérales, et en même temps sages et modérées, lui firent confier des fonctions municipales. Ces différens titres à l'estime des honnêtes gens furent cause de sa proscription en 1793. On prétend que les soldats chargés de le poursuivre et de le tuer, s'y refusèrent et lui donnèrent volontairement le temps de s'échapper. En 1798, il fut élu par le département de la Vendée au conseil des anciens. Après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fit partie du nouveau corps-législatif, dont il était encore membre en 1806. Depuis cette époque, M. Loyand a disparu de la scène politique.

LOYAUTÉ (Anne-Philippe-Dieudonné de), né à Metz, en 1750, n'avait que 15 ans lorsqu'il entra dans le corps de l'artillerie en qualité d'officier. En 1776, il passa aux États-Unis avec le grade de capitaine, fit la guerre de l'indépendance, et reçut la croix de Saint-Louis à son retour. Ennemi des principes de la révolution, il se prononça contre elle et se rendit, en 1791, à l'armée des princes. Après avoir reçu leurs instructions il rentra en France avec le projet de faire soulever l'Alsace, et de s'emparer par surprise de la citadelle de Strasbourg.

Il avait besoin, pour parvenir à ce but, du concours d'un grand nombre de personnes, et croyait les avoir réunies, lorsque le coup qu'il tenta le 15 novembre, échoua entièrement. Arrêté le 12 décembre 1791, M. de Loyauté fut décrété d'accusation par l'assemblée nationale le 16 du même mois, et conduit à Orléans pour y être jugé par la haute-cour. Après avoir demeuré 9 mois en prison, il fut transféré, avec les autres prisonniers, d'Orléans à Versailles, en septembre 1792, et n'échappa au massacre qui eut lieu le 9 de ce mois, qu'après avoir vu tomber à ses côtés MM. de Lessart et de Brissac, et reçu lui-même plusieurs blessures assez graves pour faire croire qu'il ne pouvait en revenir. Il trouva néanmoins le moyen, dès qu'il fut guéri, de passer secrètement en Angleterre, où il se mit à la solde du gouvernement britannique, et inventa, en 1794, une machine propre à lancer des grenades à la plus grande portée du fusil. En 1802, M. de Loyauté, muni d'un passe-port anglais, revint en France où il subit plusieurs arrestations. Le gouvernement qui le fit enfermer au Temple, en 1804, avait réuni assez de preuves de ses intelligences avec les ennemis de l'état pour le traduire devant un conseil de guerre, mais il aima mieux le faire mettre en liberté sous la surveillance de la police; M. de Loyauté parvint même, en 1812, à obtenir dans l'administration de la grande-armée en Russie, un emploi considérable. Pris à la suite d'un des combats livrés pendant la retraite de Moscou, il fut conduit en Sibérie, et ne recouvra sa liberté qu'en 1814. Il paraît qu'il n'a pas obtenu sous le gouvernement du roi, le prix qu'il croyait avoir mérité par ses services. Pendant les *cent jours*, en 1815, il vécut retiré à Écouen, au sein de sa famille, et depuis la seconde restauration, ses sollicitations près des ministres sont demeurées sans effet. Au mois de janvier 1818, il a publié un mémoire ayant pour titre : *Exposé des réclamations de M. de Loyauté, chevalier de Saint-Louis, contre les indécisions et les décisions du ministère de la guerre*, portant pour épigraphe :

Voilà mes actions ; en voici le salaire.

LOYER (N.), né dans le département du Rhône, était, à l'époque du siége de Lyon, en 1793, membre de la municipalité de cette ville. Lorsqu'il vit tous les moyens de défense épuisés, il adressa à ses collègues ces mots dignes d'être conservés : « Imitons Eustache de Saint-Pierre et les autres Calaisiens qui allèrent la corde au cou à la rencontre d'Edouard. Dévouons-nous à la vengeance des assiégeans, et attirons sur nous seuls l'odieux de ce qu'ils appellent rébellion. » Cet homme qui proposait de faire généreusement le sacrifice de sa vie pour sauver celle de ses compatriotes, ignorait que les envoyés de la convention n'avaient point déterminé le nombre de leurs victimes; il périt et ne sauva personne.

LOYS (N.), avocat, né dans le département de la Dordogne,

remplissait, en 1789, les fonctions de consul à Sarlat, lorsqu'il fut nommé député du tiers-état de la sénéchaussée de Périgord aux états-généraux. Il fut l'un des jurisconsultes à qui l'on confia le travail relatif à la confection des lois, et il s'en occupa constamment. Le journal intitulé *le Moniteur* ayant, en 1791, été dénoncé par le ministre Montmorin, pour la publication d'un article concernant des négociations entre la France et l'Autriche, M. Loys demanda que les rédacteurs de cette feuille fussent poursuivis. Il n'a point fait partie des assemblées suivantes.

LOYSON (Olivier), lieutenant général et grand'croix de la légion-d'honneur, né à Damvillers, où son père était procureur du roi. Il entra au service dès le commencement de la révolution, comme volontaire dans un bataillon de la Meuse, fut nommé officier en 1793, et employé à l'armée des Ardennes. Ses talens militaires, et une brillante valeur, portée souvent jusqu'à la témérité, lui firent franchir rapidement tous les grades et obtenir, très-jeune, celui de général. Jugé rigoureusement, et injustement sans doute, sous d'autres rapports, les témoins de ses exploits prétendirent que le général Loyson n'était pas uniquement avide de gloire, et que ni son désintéressement ni son humanité n'égalaient sa valeur. Gravement compromis après la prise et la dévastation d'une riche abbaye, sur les frontières du grand-duché de Luxembourg, il fut arrêté et allait être jugé par un tribunal dont les dispositions n'étaient rien moins que favorables, quand un député en mission parvint à l'arracher au plus imminent péril. Réintégré quelque temps après dans son grade, il se distingua de nouveau par de beaux faits d'armes. Vers l'époque du 13 vendémiaire an 3 (5 octobre 1795), il se trouvait à Paris, et commanda dans cette journée, sous les ordres du général Bonaparte, les troupes qui défendirent la convention nationale contre les sections. Nommé, peu de jours après, président du conseil de guerre de Saint-Roch, établi pour juger les chefs de l'insurrection, il fit preuve de modération dans l'exercice de ces fonctions nouvelles, et il n'y eut guère de sentences sévères portées, que contre quelques accusés contumaces. Employé ensuite à l'armée d'Helvétie, sous les ordres de Masséna, il fut nommé général de division le 25 septembre 1799, et passa, après la révolution du 18 brumaire, à l'armée d'Italie, où il se distingua au passage de l'Adda et de l'Oglio, s'empara de Creme et d'Arsinovi, et reçut plusieurs témoignages de la satisfaction du premier consul. Il se signala de nouveau dans la guerre d'Allemagne, à Wertingen, Guntzbourg, et à la bataille d'Austerlitz, après laquelle l'empereur le nomma grand'croix de la légion-d'honneur et gouverneur du château de Saint-Cloud. Chargé, en 1806, du gouvernement général des provinces de Munster et d'Osnabruck en Westphalie, il administra ces pays jusqu'en 1808, fut appelé alors au commandement

d'une division de l'armée d'Espagne, et continua, pendant toute cette guerre, à donner de nouvelles preuves de son habileté et de son courage. Après la première restauration, le général Loyson fut nommé, par le roi, commandant de la 5me division militaire. Il conserva son grade, et servit encore pendant les *cent jours* en 1815; mais après la bataille de Waterloo, il quitta la France, et se retira dans la province de Liége, royaume des Pays-Bas, où il avait depuis long-temps acquis des propriétés considérables. Le général Loyson, à la suite d'une longue maladie, mourut à Liége en 1816. Il a laissé une grande fortune à sa fille unique, qu'il venait de marier, peu de temps avant sa mort, à un Russe, fils naturel du prince Kourakin.

LOYSON (Charles), jeune poète, qu'une maladie de poitrine a enlevé prématurément aux lettres, à l'âge de 27 ans, le 30 juin 1820. Il était élève de l'école Normale, et avait momentanément suivi la carrière administrative au ministère de la justice. Attaché, en 1817, à la rédaction du *Journal général de France*, il se fit remarquer dans ce genre de polémique, par des articles piquans. En 1818, il fit paraître une brochure politique qui produisit une certaine sensation; elle a pour titre : *Guerre à qui la cherche, ou Petites lettres sur quelques-uns de nos grands écrivains, par un ami de tout le monde et de tous les partis.* Cet ami de tout le monde frappait indistinctement sur MM. de Bonald et de Pradt, de Châteaubriand et Benjamin-Constant, etc., et fit soupçonner avec raison qu'il écrivait sous l'influence ministérielle. Comme poète, il s'était fait connaître par une pièce de vers sur le *Bonheur que procure l'étude,* laquelle obtint, en 1816, l'accessit au concours de poésie ouvert par l'académie française. En 1817, il publia, en un volume in-12, le recueil de ses *Poésies*, qu'il fut admis à présenter au roi. Ce prince accueillit favorablement l'hommage, et l'on voit dans une note du même recueil que l'auteur, dans le discours en prose qu'il adressa à S. M., ayant laissé échapper un vers alexandrin, le prince lui-même lui fit remarquer cette faute. Le recueil de *Poésies* de Loyson renferme un assez grand nombre de pensées ingénieuses et de vers heureux, et fait regretter que le soin de sa fortune ait forcé le poète à ne se pas livrer exclusivement au culte des muses.

LOZEAU (P. A.), négociant, était, en 1792, procureur-syndic à Marenne, lorsqu'il fut nommé, par le département de la Charente-Inférieure, député suppléant à l'assemblée législative; mais il n'y siégea point, et fut presque immédiatement nommé à la convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota avec la majorité. Appelé, en 1794, à faire partie du comité d'aliénation, il fit annuler la plupart des aliénations qui avaient été faites par les rois, à titres d'engagemens ou d'échanges. Il contribua à organiser l'administration forestière. Le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il appuya le premier la proposition

faite par Louchet, de rendre contre Robespierre un décret d'accusation. Il fut. après la chute des triumvirs, élu secrétaire. M. Lozeau fit partie du conseil des cinq-cents, dont il sortit en mai 1797; il n'a point figuré depuis dans d'autres assemblées représentatives.

LUBERSAC (LE MARQUIS DE), lieutenant-général, naquit en 1731. Dès l'âge de 11 ans, il parut dans la carrière des armes, fit la campagne de 1745, et se distingua au siége de Tournay, où il fut grièvement blessé. Malgré les douleurs aiguës que lui faisait éprouver sa blessure, il voulut assister à la bataille de Fontenoy, et y prit part avec autant de courage que de sang-froid. Il fit avec distinction la guerre dite de *sept ans*, et fut élevé, par suite, au grade de lieutenant-général. M. de Lubersac se déclara, ainsi que toute sa famille, contre les principes de la révolution. Il émigra, et prit du service à l'armée des princes. Deux de ses fils firent partie de l'expédition de Quiberon, où ils furent tués. Le troisième, connu sous le nom de comte de Lubersac, fut fait maréchal-de-camp après la première restauration en 1814. Le marquis de Lubersac mourut à Paris le 6 février 1820, à l'âge de 89 ans.

LUBERSAC (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH DE), frère du précédent, évêque de Chartres, député aux états-généraux, est né à Limoges, département de la Haute-Vienne, le 15 janvier 1740. Il embrassa, dès sa jeunesse, l'état ecclésiastique; fut pourvu de différens bénéfices, et fut nommé, en 1767, aumônier du roi, puis évêque de Tréguier; peu de temps après, il passa à l'évêché de Chartres. Député aux états-généraux en 1789, il fut un des premiers de son ordre à se réunir à la chambre des communes. Envoyé à Saint-Germain, dans le courant de la même année (1789), pour y arrêter les excès de la multitude qui venait de mettre à mort un marchand de grains, comme accapareur, et qui se disposait à faire éprouver le même sort à un autre individu nommé Thomassin, soupçonné du même crime, ce prélat s'acquitta de sa mission avec autant de talent que de succès. Dans la célèbre séance de nuit du 4 août, lorsque la noblesse et le clergé semblaient rivaliser de patriotisme en renonçant à leurs priviléges, M. de Lubersac fit la proposition d'abolir le droit de chasse. On le vit ensuite parler en faveur des principes de la religion, et demander qu'ils ne fussent pas écartés de la déclaration des droits. Il vota aussi le renouvellement des impôts à chaque législature, afin, disait-il, que les assemblées pussent s'opposer au despotisme du pouvoir. La marche rapide de la révolution l'intimida; il se rapprocha du côté droit de l'assemblée, et s'opposa aux changemens que l'on introduisait dans le clergé. Après la session de l'assemblée constituante, il se rendit en Allemagne, et ne rentra en France qu'après le concordat de 1801. Il donna sa démission de l'évêché de Chartres, et fut nommé chanoine du chapitre de Saint-Denis, dont il faisait encore partie en 1822.

LUBIENSKI (FRANÇOIS, COMTE

de), patriote polonais, s'est distingué pendant la longue lutte que sa patrie a soutenue pour maintenir son indépendance. Il était, en dernier lieu, député des districts de Hebdous et de Skœlmierez, et fut un des rédacteurs de l'acte de confédération polonaise, publié lors de l'invasion de Napoléon en Russie. Cet acte, rédigé dans les termes les plus énergiques, n'eût point, comme l'on sait, les suites que ses auteurs s'en étaient promises; et depuis cette époque, le comte de Lubienski n'a plus reparu sur la scène politique.

LUBIN (Jean-Jacques), officier municipal, fut un des partisans les plus forcenés de la révolution; après la journée du 10 août 1792, il devint membre de la municipalité. Le 5 mai 1793, il obtint du conseil-général la levée en masse de 12,000 hommes destinés à marcher contre les insurgés des provinces de l'Ouest. Il se prononça ensuite contre la motion qui n'accordait qu'aux autorités constituées la prérogative de porter le bonnet rouge. En 1794 (an 2), il félicite, à la barre, la convention nationale de sa surveillance contre les conspirateurs, et lui jure fidélité au nom de la Commune. Quelque temps après, il est nommé, par un arrêt du comité de salut public, substitut de l'agent de la commune. Attaché à Robespierre, il fut enveloppé dans les événemens du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Mis hors la loi le jour même de cette révolution, il périt, quelques jours après, sur l'échafaud.

LUBOIS (N.), député aux états-généraux en 1789, était curé de Fontenay lorsque le clergé du bailliage de Contances (département de la Manche) le nomma son député à cette assemblée. Le curé Lubois ne parut jamais à la tribune, mais il n'en montra pas moins d'opposition à toutes les réformes projetées, et qui néanmoins eurent lieu dans le système politique. Il donna une dernière preuve de son dévouement à l'ancien ordre de choses en signant les protestations du 12 septembre 1791. Après la session de l'assemblée constituante, M. Lebois rentra dans l'obscurité et n'en est plus sorti depuis.

LUBLINK (Jean), littérateur hollandais, membre du corps-législatif de la république batave, naquit à Amsterdam en 1735. Il s'est attaché avec succès à enrichir la littérature de sa patrie de plusieurs traductions d'ouvrages anglais et allemands, tels que les *Nuits d'Young*, 2me édition, Amsterdam, 1785, 4 vol. in-8°, avec des notes, et les *Saisons de Thomson*, Amsterdam, in-8°, 1787; les *Leçons de morale de Geller*, 2me édition, Amsterdam, 1772, 2 vol. in-8°, et une partie des *Fables* du même auteur; enfin, des productions de Danneil, intitulées *le Tombeau, la Résurrection, le Jugement dernier*, etc., Amsterdam, 1772, in-8°. On lui doit encore: 1° *Voyages de Stolberg en Allemagne, en Suisse, en Italie et en Sicile*, Amsterdam, 1798; 2° *de l'Importance de la religion pour l'homme*, Amsterdam, in-8°, 1803; 3° *Sermons de Vernule*, Amsterdam, 1771, in-8°; 4° *Cantiques* (recueil de plus de 50 cantiques, en partie originaux, et en partie traduits), 1813,

in-8°; 5° *Discours et Mémoires* sur des sujets religieux, philosophiques et littéraires, Amsterdam, 1794, in-8°; 6° *Correspondance*, Amsterdam, 1803, in-8°. Comme membre du corps-législatif de la république Batave, M. Lublink s'est montré aussi judicieux que sage dans ses doctrines politiques. Il mourut, généralement estimé, au mois de novembre 1813. Il était aveugle depuis plusieurs années, ce qui, néanmoins, ne l'empêchait pas de se livrer à un travail assidu.

LUBOMIRSKA (Rosalie, princesse de), née comtesse de Chodkiewiez, avait épousé, étant très-jeune encore, le prince Alexandre Lubomirska. Cette dame célèbre par sa beauté, son esprit et ses infortunes, se trouvait à Paris au commencement de la révolution, et y revint, pour son malheur, à une époque déplorable. Elle était retournée à Varsovie vers le commencement de 1790; mais, reprenant bientôt le cours de ses voyages, elle parcourut la Suisse, et s'arrêta, en 1792, à Lausanne. Le baron d'Eslach, bailli de cette ville, si connu par son animosité contre tous ceux qui avaient énoncé quelques opinions favorables à la cause populaire, et qui fut, depuis, égorgé par ses propres soldats, eut des démêlés assez vifs avec Mme de Lubomirska. Il fit même arrêter un homme attaché à son service, prétextant qu'il parlait trop librement en Suisse des affaires de France. Elle quitta alors Lausanne, et se rendit à Paris avec son compatriote le comte Thadée Mostowski, castelan de Varsovie et membre du sénat de Pologne. Ce dernier, qui, en 1815, a été honorablement rappelé dans sa patrie par l'empereur Alexandre, où le ministère de l'intérieur et de la police lui fut confié, homme du mérite le plus distingué, était alors chargé d'une mission secrète auprès de la république française par le roi Stanislas Poniatowski, qui venait de donner son adhésion à la fameuse confédération de Targowitza. Les rapports politiques, ainsi que ceux de l'esprit, des connaissances et des talens, établirent bientôt, entre le comte Mostowski et sa compagne de voyage d'une part, et Vergniaud, Condorcet, Brissot, les principaux députés de la Gironde, de l'autre, des liaisons intimes qui devinrent, depuis, funestes aux premiers. Le comte Mostowski eut, au commencement de 1793, plusieurs conférences avec les membres du gouvernement français, chez le ministre des affaires étrangères Lebrun; mais les arrangemens pris restèrent sans effet, par suite de la révolution du 31 mai de cette année. Après la défaite sanglante du parti girondin, les deux voyageurs polonais furent successivement arrêtés et remis en liberté, à trois reprises différentes. Le comte Mostowski reçut enfin des passe-ports pour retourner dans sa patrie; mais il fut arrêté de nouveau à Troyes, et ne dut sa délivrance qu'à l'arrivée inattendue du député Hérault de Séchelles dans cette ville. La princesse de Lubomirska, qui avait tardé à s'éloigner de Paris, y fut arrêtée pour la quatrième fois, conduite dans les prisons de la Conciergerie, et livrée au tribunal révolutionnaire, qui la

condamna à mort. S'étant déclarée enceinte, il y eut un sursis à son exécution. Elle apprit bientôt, dans le cachot où on l'avait replongée, qu'une révolution nouvelle venait d'éclater en Pologne, et que Kosciusko, ainsi que plusieurs autres de ses amis, avaient écrit à Paris, au comité de salut public, pour la réclamer. Dès-lors elle se crut sauvée, et dans sa joie, elle eut l'imprudence de déclarer qu'elle n'avait feint une grossesse que pour se dérober à la mort. Il n'en fallut pas davantage à ses féroces persécuteurs pour la perdre. L'implacable haine que Robespierre et ses complices avaient vouée à tous les amis des éloquens députés de la Gironde, ne pouvait s'assouvir que dans leur sang. Toute illustration, les talens, le patriotisme même chez les hommes, et la jeunesse, les grâces et la beauté chez les femmes, devenaient autant de titres à la proscription. Dès que le comité de salut public eut appris que la princesse Lubomirska avouait qu'elle n'était point enceinte, il décida qu'elle devait, sans plus tarder, être envoyée à l'échafaud, et l'atroce sentence fut exécutée le jour même. A peine lui laissa-t-on le temps de former quelques tresses de ses beaux cheveux, qu'elle se coupa pour les léguer à ses amis en France et en Pologne. Ainsi périt, à la fleur de son âge, une illustre étrangère, qui, à tous les avantages extérieurs, joignait un esprit supérieur et un cœur excellent. Sa fille, enfant en bas âge, incarcérée avec elle, ne fut rendue à la liberté et à ses parens, en Pologne, qu'après la journée qui mit enfin un terme à la tyrannie de Robespierre.

LUCAS (N.), recteur de Minihiploulan, fut élu, par le clergé de Tréguier, député aux états-généraux en 1789. Il se réunit aux députés du tiers-état le 16 juin, et lorsque Barnave présenta, le 4 janvier 1791, le projet de loi tendant à soumettre les ecclésiastiques au serment, il demanda l'appel nominal. A la fin de la session, M. Lucas rentra dans l'obscurité et n'en sortit plus.

LUCAS (N.), capitaine de vaisseau, commandait le *Redoutable*, de 74 canons, au combat de Trafalgar. Il soutint jusqu'à la dernière extrémité l'honneur du pavillon français, et n'abandonna son vaisseau que lorsqu'il était au moment de couler bas. Conduit en Angleterre comme prisonnier de guerre, il publia, à Londres, une relation de sa conduite dans cette affaire malheureuse, et la fit parvenir en France. Elle fixa l'attention du gouvernement, et lorsque M. Lucas revint dans sa patrie, Napoléon, à qui il fut présenté, l'accueillit honorablement et approuva sa conduite.

LUCAS (N.), amiral hollandais, d'une famille distinguée dans la marine marchande, prit du service dans la marine militaire, et parvint rapidement aux premiers grades. En 1796, il partit du Texel, en qualité d'amiral, pour aller reprendre sur les Anglais le cap de Bonne-Espérance. La flotte sous ses ordres était composée de 3 vaisseaux de ligne, 2 frégates, 3 autres bâtimens inférieurs, et plusieurs bâtimens de transport; elle avait à bord 3,000 hom-

mes de troupes. Cette expédition fut des plus malheureuses pour cet officier-général. Bloqué dans la baie de Saldanah par l'amiral Elphingston à la tête d'une escadre supérieure, il fut forcé de se rendre sans même avoir pu tirer un seul coup de canon. On suppose qu'une violente insurrection, qui éclata parmi les équipages, fut l'unique cause à laquelle il dut l'impossibilité de résister à l'ennemi. Sa conduite dans cette affaire n'a jamais pu être suffisamment expliquée, parce que, à son retour en Hollande, ayant été traduit devant un conseil de guerre, il mourut dans une maison de campagne, où il fut autorisé à se retirer jusqu'à l'époque du jugement. Ce jugement ne fut pas rendu.

LUCAS (François), habile sculpteur, né à Toulouse, département de la Haute-Garonne, en 1736, dut à ses talens une réputation flatteuse. On cite de lui principalement un bas-relief de 50 pieds de long, placé à la jonction du canal des deux mers; cet ouvrage, digne du ciseau des plus grands maîtres, se distingue autant par le génie de la composition que par la grâce de l'exécution. Il représente l'Occitanie ordonnant à la nymphe du canal de faire couler ses flots de l'Océan à la Méditerranée, pour l'avantage du commerce et de l'agriculture. Plusieurs figures composent le groupe, que les curieux ne cessent d'admirer. Lucas est auteur de plus de 150 statues, bustes, bas-reliefs, etc., qui décorent plusieurs villes et châteaux de France et d'Italie. Il mourut le 17 septembre 1813. Son frère Jean-Paul Lucas fut en quelque sorte le créateur du musée de Toulouse; il est auteur 1° du *Catalogue historique et critique des tableaux et autres monumens des arts du musée de Toulouse;* 2° *Réflexions sur le génie et les ouvrages du peintre Lebrun;* 3° *Préceptes sur la manière d'apprendre à dessiner.*

LUCAS DE BOURGEREL (Jean-Joseph) exerçait, d'une manière distinguée, la profession d'avocat à Vannes, département du Morbihan, au moment de la révolution. S'étant montré un des plus zélés défenseurs de la cause nationale, il fut élu, en 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée de cette ville à l'assemblée constituante, où il s'occupa spécialement d'objets de jurisprudence. Rentré, en 1792, dans ses foyers, il fut successivement nommé juge aux tribunaux de 1re instance de Rochefort et de Vannes. Il présidait, en juin 1806, le conseil-général de ce département, lorsque la mort l'enleva à sa famille et à ses concitoyens, dont il emporta l'estime et les regrets : il avait alors 73 ans.

LUCAS DE BOURGEREL (Joseph-Marie-Prudence), chevalier de la légion-d'honneur, membre de différentes législatures, ex-procureur-général près de la cour criminelle du département du Morbihan, fils du précédent, est né à Rochefort en 1762. Il était avocat à Vannes, lorsqu'à la première formation des municipalités, il fut élu, par les assemblées primaires de cette ville, officier municipal. Nommé, en novembre 1791, administrateur du département du Morbihan, il en exerça

les fonctions jusqu'en octobre 1793, qu'il fut destitué et incarcéré comme fédéraliste; il ne dut, en 1794, sa mise en liberté et sa réintégration dans sa place d'administrateur qu'à la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). L'année suivante, il fut pourvu de l'emploi d'accusateur-public près le tribunal criminel militaire de l'armée des côtes de Brest, et peu de mois après, des mêmes fonctions près le tribunal criminel du département du Morbihan. Appelé, en avril 1797, par le vœu de ses concitoyens, au corps-législatif, comme membre du conseil des cinq-cents, il parut à la tribune dans plusieurs discussions, principalement pour combattre l'impôt du sel, soutenir les droits des propriétaires de domaines congéables, etc. Éliminé, par suite des événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut réintégré dans les fonctions du ministère public, près la cour de justice criminelle du Morbihan, en qualité de procureur-général, place qu'il géra jusqu'à sa suppression en 1815, époque à laquelle il reçut sa retraite, quoiqu'il fût encore en état de servir sa patrie. En 1804, il avait été fait chevalier de la légion-d'honneur, et pendant les *cent jours* en 1815, nommé membre de la chambre des représentans. Il a plusieurs fois éprouvé les fâcheux effets de l'esprit de parti; mais ses concitoyens lui rendent l'honorable témoignage que, comme administrateur, comme législateur et comme organe du ministère public, il s'est constamment fait estimer par sa sagesse, ses talens et son attachement aux libertés nationales.

LUCCHI (Michel-Ange), cardinal, naquit à Brescia, le 20 août 1744. Il fit de très-bonnes études, et entra dans la congrégation de Mont-Cassin, où il devint professeur de philosophie et de théologie. Plein d'ardeur pour l'étude, et se proposant pour modèles les célèbres bénédictins français Mabillon et Montfaucon, il parcourut les principales bibliothèques d'Italie, et s'attacha particulièrement à collationner les anciens manuscrits. Son instruction et sa patience lui permirent de recueillir de ces savans travaux une foule de pièces qui étaient restées inconnues à ses prédécesseurs. Les dignités ecclésiastiques vinrent le chercher dans son humble retraite, où il vivait sans faste et sans ambition. Pie VII, qui avait été son ami avant d'être son supérieur, ne l'oublia jamais, et l'appela à Rome en 1808, pour lui donner le chapeau de cardinal. Ce vertueux prélat ne jouit pas long-temps des honneurs que ses vertus lui avaient mérités; il mourut le 29 septembre en 1812, dans l'abbaye de Sublac, pendant la visite qu'il y faisait en qualité d'abbé. On lui doit plusieurs éditions d'ouvrages savans, qu'il a enrichies de notes et d'observations: ce sont les éditions de *Fortunat*, d'*Appien* et d'*Hérodien*. Il avait légué, par testament, la collection de ses nombreux manuscrits au saint-père, qui l'a fait déposer à la bibliothèque du Vatican.

LUCE DE LANCIVAL (Jean-Charles-Julien), professeur de belles-lettres et poète distingué, naquit, vers 1766, à Saint-Go-

bin, département de l'Aisne, et fit de brillantes études au collège Louis-le-Grand, à Paris. Il était encore en rhétorique, lorsqu'il composa, sur la mort de la célèbre impératrice Marie-Thérèse, un poëme latin qui lui valut, de la part de Frédéric-le-Grand, une lettre flatteuse et un présent. Ce premier succès l'encouragea, et il publia un autre poëme latin sur la paix de 1783 (*de Pace carmen*, 1784, in-4°). Cette seconde tentative, non moins heureuse que la première, détermina ses maîtres à l'appeler à l'instruction publique: à 22 ans, il était professeur de rhétorique au collége de Navarre, et était entré dans la carrière ecclésiastique. M. de Noë, évêque de Lescar, se l'attacha comme grand-vicaire. Pendant les temps orageux de la révolution, Luce de Lancival se tint éloigné de la scène politique. Lors de la réorganisation des corps enseignans, il fut nommé professeur de belles-lettres au lycée impérial (aujourd'hui collége de Louis-le-Grand), fonctions qu'il a remplies avec un zèle et un dévouement qui lui ont concilié l'estime publique et l'affection de ses nombreux élèves. M. Luce de Lancival, à qui on fut obligé, en 1794, de faire l'amputation d'une jambe, ne ménagea peut-être pas assez sa santé. Il mourut prématurément, à l'âge de 44 ans, le 17 août 1810, le surlendemain du jour où il avait appris que l'université impériale avait couronné son poëme latin sur le mariage de Napoléon On lui doit, outre les deux poëmes dont il a déjà été parlé, 1° *le Globe*, poëme, 1784; 2° *Épître à Clarisse* sur les dangers de la coquetterie, suivie d'une *Épître* à l'ombre de Caroline; 3° *Folliculus*, poëme en 4 chants, imprimé après la mort de l'auteur; mais dont plusieurs fragmens avaient été publiés par plusieurs contemporains, entre autres par M. Bouvet de Cressé. C'est une satire sanglante du feuilletoniste Geoffroy, dont Luce de Lancival avait justement à se plaindre. 4° Différens *Discours* prononcés dans des cérémonies publiques, entre autres, à la distribution des prix du Prytanée français, 1800, in-8°; 5° *Eloge de M. de Noë*, ancien évêque de Lescar, couronné par le musée de l'Yonne, Auxerre, 1804, in-8°; 5° *Achille à Scyros*, poëme imité de Stace. Chénier, dans son *Tableau de la Littérature*, s'exprime ainsi à l'occasion de cet ouvrage : « M. Luce de »Lancival doit beaucoup à l'*A*»*chilléide* de Stace; mais il a lui-»même inventé plusieurs inci»dens, et de nombreux détails lui »appartiennent. Le style n'est pas »exempt de recherche, le poëme »offre peu d'action pour 6 chants, »peut-être même est-il défec»tueux dans son ordonnance; mais »on y trouve des traits ingénieux, »d'agréables descriptions, des ti»rades bien versifiées. » Luce de Lancival en donna une 2me édition, 1807, in-8°, qu'il avait revue et corrigée avec soin. 6° *Mutius Scævola*, tragédie en 3 actes, 1793. Luce de Lancival mit à contribution, en composant cet ouvrage, la pièce que le P. Duryer avait publiée environ 150 ans auparavant. Au reste, la pièce de Lancival fut peu goûtée : l'intérêt qu'il avait cherché à répandre sur

le farouche Porsenna nuisit au succès de l'ouvrage. 7° *Hormisdas*, tragédie en 3 actes, imprimée en 1814, mais non représentée, parce que, dit l'auteur, « tour-à-tour trop ou trop peu ré» volutionnaire, jamais elle ne fut » à l'ordre du jour. » 8° *Archibal*, en 3 actes, ne put se soutenir long-temps à la représentation. 9° *Fernandez*, tragédie en 3 actes, bien accueillie dans sa nouveauté, en 1797, ne fut point reprise. 10° *Périandre*, tragédie en 5 actes, représentée en 1798; 11° *Hector*, tragédie en 5 actes, représentée, pour la première fois, en 1809, obtint beaucoup de succès; elle fut très-goûtée de l'empereur, qui accorda à l'auteur une pension de 6,000 francs et la décoration de la légion-d'honneur : ce prince avait une prédilection marquée pour le caractère du héros troyen. M. Villemain, l'un des élèves les plus distingués de Luce de Lancival, dit que cette pièce « est véritablement » homérique et puisée tout entière » dans l'*Iliade*. » 12° Enfin différentes *pièces fugitives*, insérées dans l'*Almanach des Muses*, et autres recueils périodiques. Il a laissé en manuscrit une tragédie intitulée *Cosroës*, où l'on retrouve, suivant le même juge, le talent qui a composé *Hector*. Il est encore auteur d'une comédie en 4 actes et en vers, tirée du roman de Cazotte, et qui en porte le nom : *le Lord impromptu*. D'une société agréable, d'une gaieté franche et communicative, Luce de Lancival s'est fait beaucoup d'amis, et supportait, avec une rare philosophie, ses longues et cuisantes douleurs. M. Villemain a publié, dans le *Magasin encyclopédique* (tom. V, pag. 138, an 10), une *Notice sur Luce de Lancival*. C'est par erreur qu'on a donné M. Harel pour neveu de Luce de Lancival : il n'en eut pas. Sa sœur, qui était religieuse, est restée constamment fidèle à ses vœux hors du cloître.

LUCET (Jean-Claude), avocat en droit-canon, naquit en 1755, à Pont-de-Veyle, département de l'Ain; il fut avocat canoniste de M. l'archevêque de Bordeaux. S'étant fixé à Paris, il s'essaya dans différens genres de littérature. Ses ouvrages avoués sont : 1° *Pensées de Rollin*, 1780; 2° *Principes du droit canonique universel*, in-4°; 3° *la Religion catholique est la seule vraie, et la seule qui réponde à la dignité et aux besoins de l'homme*, in-8°; 4° *Lettres sur différens sujets relatifs à l'état de la religion en France*, in-8°; 5° *Principes des décisions contre le divorce*; 6° *De la nécessité et des moyens de défendre les hommes de mérite contre les calomnies et les préjugés injustes*, in-8°, 1803; 7° *l'Enseignement de l'église catholique sur le dogme et sur la morale, recueilli de tous les ouvrages de Bossuet, en conservant partout son style noble et majestueux*, 1804, 6 vol. in-8°. On lui attribue un *Éloge de Catilina*, qui parut en 1780, et des *Pensées sur plusieurs points importans de littérature, de politique et de religion*, in-12, un vol. Voici comment le jugent sous le rapport du talent, les auteurs d'une biographie ultra-religieuse et monarchique. « Il tronquait » des passages, était tantôt pro» lixe, tantôt superficiel, et aussi » peu sûr pour le goût que pour

» la doctrine, transformait un corps » plein de nerf en un squelette » inanimé. » Cet avocat canoniste ne fut pas heureux dans l'application de la morale aux actions de la vie privée, puisqu'il fut accusé de malversations dans la direction des affaires importantes qui lui étaient confiées. Perdu dans sa fortune et dans son honneur, il hâta lui-même sa mort, soit par un acte de désespoir, soit par l'effet de l'altération de sa raison. Il se suicida, en juin 1816, à Vanves près de Paris, où il s'était retiré.

LUCET (J. J.), ancien ecclésiastique, journaliste et fameux auteur de l'énigme du *Contraste*, était entièrement inconnu avant sa coopération à la rédaction de quelques petits journaux, tels que la *Petite Poste de Paris*, qui cessa de paraître au 18 fructidor an 5, et le *Bulletin de littérature*. Cette dernière feuille, après une assez longue interruption, reparut en l'an 10. M. Lucet écrivit ensuite dans le *Messager des dames*, et enfin dans le *Journal des modes*. Pour arriver à la célébrité, ce modeste journaliste trouva un moyen plus facile et plus heureux. Il fit une *Enigme*, dont le prix était un exemplaire des Œuvres de Voltaire. La singularité des développemens de cette pièce logogriphique fixa l'attention des amateurs, et l'importance du prix fit naître un nombre prodigieux d'œdipes; enfin, 6,000 concurrens s'élancèrent tout-à-coup de l'obscurité, chacun un mot à la main. M. Lucet publia, en 1803, in-8°, le mot et les principales pièces du concours, et recueillit à la fois une grande célébrité, et une tache ineffaçable de ridicule. Huit ans de silence de la part de l'auteur du *Contraste* avaient un peu fatigué les mauvais plaisans. Il le rompit en 1811, en publiant, avec M. Eckart, les *Hommages poétiques*; c'est un recueil de *Pièces de vers dans toutes les langues, sur la naissance du roi de Rome*, 2 forts vol. in-8°, et un *Appendix* à ce recueil, brochure in-8°. Son tribut d'hommages pour son propre compte, se composait de deux odes et d'une chanson. Depuis cette époque il garde de nouveau le silence.

LUCHESINI (le marquis de), ministre d'état du royaume de Prusse, etc., naquit d'une famille praticienne de la petite république de Lucques. Ses connaissances littéraires et son mérite personnel lui concilièrent la bienveillance de Frédéric-le-Grand, qui le nomma son bibliothécaire. Sous son successeur, le marquis de Luchesini fut destiné à jouer un rôle plus important. Envoyé à Varsovie, en 1788, dans les premiers jours de l'ouverture de la diète, il flatta avec adresse le parti de l'indépendance contre la Russie, et sans paraître trop s'opposer à l'influence du cabinet de Saint-Pétersbourg, il parvint à conclure, en mars 1790, un traité d'alliance entre la Prusse et la Pologne. Trois mois plus tard, il prit part, en qualité de ministre plénipotentiaire, aux conférences de Reichenbachs, où se trouvaient les envoyés de la Hollande et de l'Angleterre, pour empêcher une rupture entre la Porte-

Ottomane et l'Autriche. Les conférences n'ayant eu pour résultat que la préparation des moyens, on ajourna le traité au congrès de Schistowe, qui devait avoir lieu au mois de décembre. Il fit un voyage à Vienne, en mai 1791, assita au congrès de Schistowe, et signa le traité conclu entre la Porte et l'Autriche. En 1792, il reprit ses fonctions à Varsovie; mais dominé par les circonstances et les relations de sa cour avec celle de Russie, il fut réduit à la pénible nécessité de rompre le traité de 1790, et de quitter Varsovie, pour ne pas se rencontrer dans la Grande-Pologne avec les troupes prussiennes qui se disposaient à y entrer. En janvier 1793, il fut chargé de l'ambassade à Vienne, ce qui ne l'empêcha pas d'accompagner le roi vers le Rhin pendant presque toute la campagne, et de se retrouver, le 24 juin, devant Mayence, pour signer le traité d'alliance offensive et défensive entre sa cour et l'Angleterre. De retour à Vienne, il quitta de nouveau cette ville, en 1794, pour se rendre auprès de son souverain, qui était devant Varsovie, et fut témoin de la fin de la campagne, dont les résultats furent la retraite des troupes prussiennes. Depuis cette époque, jusqu'en 1797, qu'il obtint sa retraite, retraite que depuis long-temps il sollicitait, il ne fut occupé que de négociations secondaires avec l'Autriche. Néanmoins, en 1802, il se rendit à Paris, en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire près du premier consul Bonaparte. A l'époque du couronnement de l'empereur Napoléon comme roi d'Italie, il se rendit à Berlin, et de là à Milan, où il remit à ce prince, au nom de son souverain, la décoration de l'Aigle-Noir, tant pour lui que pour plusieurs des principaux personnages de sa cour. Il revint à Paris, où il résida jusqu'à la fin de la campagne de 1805; il n'en partit qu'en 1806, pour une mission secrète qu'exigeait la suite des négociations commencées par le comte de Haugwitz. Après la rupture entre la Prusse et la France, ce diplomate se retira à Lucques, et passa, en qualité de chambellan, au service de la princesse Élisa Bacciochi, grande-duchesse de Toscane. Depuis la chute de sa dernière souveraine, il a terminé dans la retraite sa carrière, dont la fin fut moins brillante que le commencement.

LUCHET (LE MARQUIS JEAN-PIERRE-LOUIS DE), officier de cavalerie et littérateur, connu d'abord sous le nom de LAROCHE-DU-MAINE, a publié un grand nombre d'ouvrages. Il épousa la fille d'un négociant de Genève, nommé Delors, et rechercha moins dans cette union la fortune que les qualités estimables. Il voulut suppléer à la gêne qu'il épouvait par le travail littéraire, ce qui fait dire un peu durement à Grimm, qui lui-même n'était ni riche ni bon littérateur : « Le marquis de »Luchet est un fort bon gentil»homme, et je le plains d'être »réduit à faire le métier de mau»vais écrivain. » (*Correspondance;* 1re partie, tome V.) Avant de se livrer à ce genre de travail, il

voulut néanmoins tenter la fortune par quelque entreprise de commerce, et se mit à la tête d'une exploitation de mines; il n'y fut pas heureux, et pour éviter les poursuites de ses créanciers, il se sauva à Lausanne, où un journal, qu'il entreprit en 1776, tomba faute d'abonnés. Muni de lettres de recommandation de Voltaire, il se rendit en Allemagne. Le landgrave de Hesse-Cassel l'accueillit bien, et le fit son bibliothécaire; la société des antiquités de cette ville le nomma son secrétaire perpétuel; mais la mobilité de caractère du marquis de Luchet lui fit quitter, en 1788, la cour du landgrave, pour passer au service du prince Henri de Prusse, qui lui accorda une pension de 2.000 écus. Il rentra en France, en 1788, y prit parti pour le nouveau système politique, et rédigea, sous le titre de *Journal de la ville*, une feuille qu'il datait assez bizarrement de Charenton. Le marquis de Luchet, qui était né à Saintes, département de la Charente-Inférieure, le 13 janvier 1740, mourut à Paris en 1792. Il a publié un très-grand nombre d'ouvrages; nous citerons les plus connus. Ce sont: 1° *les Nymphes de la Seine*, Paris, 1763, in-12; 2° *Analyse raisonnée de la Sagesse de Charron*, Amsterdam, 1763, in-12; ouvrage dont les journaux rendirent un compte favorable. 3° *La Reine de Benni*, nouvelle historique, Amsterdam et Paris, 1766, in-12; 4° *Histoire de l'Orléanais*, depuis l'an 703 de la fondation de Rome, jusqu'à nos jours, Amsterdam (Paris), 1766, in-4°. Il n'a paru que le 1er volume, où l'on trouve une description topographique de l'Orléanais; et deux dissertations, l'une sur l'ancienne *Genabum*, et l'autre sur la *Pucelle*. 5° *Essais sur les principaux événemens de l'Europe, contenant des considérations politiques et historiques sur les règnes d'Elisabeth et de Philippe II*, Londres (Paris), 1766, 2 vol. in-12; 6° *les Tablettes de Zirphé*, 1766; 7° *Mémoires de madame la baronne de Saint-Lys*, 1770, in-12; 8° *Nouvelles de la république des lettres*, Lausanne, 1775, 8 vol. in-8°; 9° *Parallèle* entre le siècle dernier et le siècle présent, 1775, in-12; 10° Examen d'un livre qui a pour titre: *Sur la législation et le commerce des grains* (par Necker), 1775, in-8°; 11° *Dissertation sur Jeanne-d'Arc, vulgairement nommée la Pucelle d'Orléans*, 1776, in-8°; 12° *Histoire de MM. Pâris de Montmartel et Duverney*, 1776, in-12; 13° *Éloge de Ch. Philippe Kopp*, conseiller privé du landgrave de Hesse-Cassel, 1777, in-8°; 14° *Recueil de Poésies*, Londres (Cassel), 1777, in-12; 15° *État actuel de la musique et des spectacles de S. A. S. le landgrave de Hesse-Cassel*, 1777, in-12; 16° *Éloge de Voltaire*, 1778; 17° *Éloge de Haller*, 1778, in-8°; 18° *Éloge du marquis de Calvières*, 1778, in-8°; 19° *Essai sur la minéralogie et la métallurgie*, Maestricht, 1779, in-8°; 20° *Discours* sur la célébration du jour anniversaire de la naissance de S. A. S. le landgrave, prononcé le 14 août 1781, dans la loge de *Frédéric de*

l'amitié, Cassel, 1781, in-8°; 21° *Pot-Pouri*, 1781, 4 vol. in-8°, continué sous le titre de *Journal des gens du monde*, 1782-1785, 10 vol. in-8°; 22° *Histoire littéraire de Voltaire*, Cassel (Paris), 1782, 6 vol. in-8°, dans laquelle on trouve principalement des détails curieux sur les causes qui obligèrent Voltaire à s'éloigner de Berlin. 23° *Petit Tableau de Paris*, 1783, in-12; 24° *le Temple de la postérité*, intermède pour la fête donnée à Cassel, lors de l'inauguration de la statue élevée à Frédéric II, landgrave de Hesse-Cassel, 1783, in 8°; 25° *Mémoires de Mlle de Baudéon*, 1784, in-12; 26° *l'Insuffisance de la Vertu*, 1784, in-12, romans réimprimés en 1786, sous les titres de *Mémoires de M. de B., pour servir à l'histoire de l'année dernière*, et de *la comtesse de Tessan*; 27° *les Folies philosophiques*, par un homme retiré du monde, 1784, 2 vol. in-8°; 28° *le vicomte de Barjac*, 1784, in-8° et in-16, ouvrage souvent réimprimé, traduit en allemand, Hambourg, 1784, in-8°; 29° *les Mémoires de la duchesse de Morsheim* (suite du *Vicomte de Barjac*), 1786, in-8°; 30° *Olinde*, 1784, in-8°; 31° *Une seule faute, ou les Mémoires d'une demoiselle de qualité*, Paris, 1788, 2 vol. in-12; 32° *Essai sur la secte des illuminés*, 1789-1790, in-8°; 3me édition, revue et augmentée par le comte de Mirabeau, 1792, in-8° : ouvrage curieux, traduit en allemand par Hopp; 33° *Mémoires pour servir à l'histoire de l'année 1789*, Paris, 1790, 4 vol. in-8°; 34° *les Contemporains de 1789 et 1790, ou les Opinions débattues pendant les premières législatures, avec les principaux événemens de la révolution*, 1790, 3 vol. in-8°, traduit de l'allemand de Meissner: 35°, *Bianca et Capello* 1790, 3 vol. 12. Il a concouru, avec Laclos et Mirabeau, à la rédaction de la *Galerie des États-Généraux*, 1789, 2 vol. in-8°, et à celle des *Dames françaises*, 1790, in-8°.

LUCKNER (LE MARÉCHAL NICOLAS), Bavarois, né à Campen, en 1722, d'une famille noble, mais pauvre. Il était difficile de prévoir, pendant les premières parties de la vie du général Luckner, que cet Allemand assez médiocre, et fort paisible, deviendrait général français, commanderait les troupes d'une république, et finirait par être victime des troubles publics qui devaient déchirer cette patrie nouvelle. Il entra dans sa jeunesse au service de Prusse, et devint colonel de hussards. Comme chef de partisans, il eut assez souvent des succès : il faisait bien cette guerre d'avant-poste, qui ne demande qu'un peu d'adresse, de promptitude et de courage. Ces succès étaient obtenus contre la France : singulier titre pour devenir ensuite général français. Il venait de battre nos soldats à Rosbach, quand la cour de Versailles, où les favoris se chargeaient de nommer les généraux, jetèrent les yeux sur ce chef de troupes légères allemandes. On lui fit des propositions avantageuses; il les accepta, et entra au service de France. Telle était alors la disette des généraux dans cette vieille monarchie, qu'on était obligé d'aller en chercher, non dans les rangs les plus

élevés, mais dans les rangs secondaires des armées ennemies. La paix dura jusqu'au commencement de la révolution. Luckner partagea l'enthousiasme général; et voilà, par le plus étrange caprice du sort, un baron allemand devenu tout-à-coup républicain en France. Il parut à la barre de l'assemblée constituante quelques jours avant la fédération de 1790, et demanda la permission d'assister à cette solennité : elle lui fut accordée. Maintenu dans toutes ses pensions, et décoré du bâton de maréchal, il fut de nouveau présenté à la barre nationale, le 26 février 1792, par le ministre Narbonne, qui déclara que *Luckner avait le cœur plus français que l'accent*. Cependant il fallut opter entre la terre natale et la terre hospitalière. Luckner prit le parti de la liberté contre celui de ses préjugés, de ses habitudes et de ses concitoyens. Il alla commander l'armée francaise sur la frontière du Nord. Il possédait des biens considérables dans le Holstein: on le menaça d'une confiscation complète. Il répondit qu'il bravait tout ce que la vengeance pouvait lui infliger de plus horrible, et qu'il se vouait à la défense de sa nouvelle patrie. On le nomma généralissime ; mais son âge fort avancé, ses talens, dont on commençait un peu tard à douter, sa qualité d'étranger, ne tardèrent pas à lui faire enlever ce commandement en chef. Il fut relégué dans un camp de seconde ligne, à Châlons-sur-Marne. Exposé plusieurs fois à des persécutions injustes, il se présenta à la barre de la convention pour protester de son dévouement. On lui ordonna de rester à Paris jusqu'à ce que sa justification fût complète. Il y vécut assez tranquille jusqu'au moment où il eut l'idée malheureuse de redemander sa pension. Cette demande réveilla l'attention révolutionnaire. Traduit devant le tribunal, il fut condamné à mort le 5 janvier 1794. Telle fut la fin d'un vieillard honorable, que le sort, plus que sa supériorité personnelle, avait tiré de l'obscurité pour jeter un éclat emprunté sur sa vie, et faire enfin tomber sur l'échafaud sa tête innocente, blanchie dans les combats.

LUCOTTE (Edme-Aimé, comte), lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né en 1770, à Dijon, où il fit de bonnes études. Au commencement de la révolution, il partit comme volontaire dans un des bataillons de la Côte-d'Or, où il se fit remarquer par son zèle, son intelligence et son courage. En 1795, il fut nommé colonel de la 60me demi-brigade. Il fit les campagnes d'Italie, en 1796 et 1797, comme chef de brigade. En 1798, le directoire-exécutif lui confia un commandement militaire, mais il le lui retira peu de temps après. L'année suivante, élevé au grade de général de brigade, il partit pour Toulon, et fut désigné pour faire partie de l'expédition d'Égypte, commandée par le général en chef Bonaparte. Séparé de la flotte par un coup de vent, il gagna heureusement les côtes d'Italie. Gouverneur d'Ancône, il défendit avec une grande intrépidité cette place, assiégée par des forces su-

périeures. Rappelé en France, il prit le commandemant du département de l'Oise, et fut nommé, en 1804, commandant de la légion-d'honneur. A l'avénement de Joseph Bonaparte au trône de Naples, il passa au service de ce prince, et néanmoins conserva son rang dans l'armée française. Il suivit le roi Joseph en Espagne, en 1808, et mérita, par sa conduite sage et modérée, l'estime des Espagnols. Nommé gouverneur de Séville, il sauva cette ville du pillage, préserva les églises d'une destruction complète, et prit, contre ses propres troupes, la défense des prêtres dont la conduite avait exaspéré le soldat. A Madrid il se conduisit avec la même modération dans des circonstances non moins difficiles. Pendant ses commandemens supérieurs, comme dans toutes les circonstances de sa vie, il montra le plus parfait désintéressement, et, de retour en France, il n'eut pour subsister que son traitement d'officier-général. Dans la campagne de 1814 il a rendu de nouveaux services à sa patrie; au mois d'avril de cette année, il commandait à Corbeil une division de réserve. Le gouvernement royal ne lui donna d'activité que le 16 mars 1815. Mais, destiné à s'opposer au retour de Napoléon, il fut presque aussitôt abandonné par ses troupes, qui coururent se ranger sous les bannières de leur ancien chef. Après le 20 mars, Napoléon lui confia le commandement de Périgueux, et après le second retour du roi, il fut mis à la demi-solde. Une ordonnance royale du 22 juillet 1818 le comprit dans le corps royal d'état-major. Le général Lucotte passe pour être très-instruit dans l'administration militaire, et pour cultiver avec succès la poésie et les arts.

LUCY (Adolphe-Joseph-Alphonse), conseiller à la cour d'appel de Paris, chevalier de la légion d'honneur, ex-membre de l'assemblée législative, est né le 6 décembre 1753. Il exerçait la profession d'homme de loi au commencement de la révolution, dont il embrassa la cause avec modération. Administrateur du département de l'Oise en 1790, il mérita que les électeurs de ce département le nommassent, au mois de septembre 1791, membre de l'assemblée législative. Le 23 mai 1792, il accusa le ministre Clavière de s'être rendu coupable d'abus de pouvoir, en destituant de sa pleine autorité le directeur des postes. Mal accueilli à cette occasion, il s'éleva contre la majorité en lui reprochant d'avoir admis sans examen une dénonciation portée, peu de jours auparavant, contre les ministres Bertrand de Molleville et de Montmorin. M. Lucy fit quelques rapports, notamment sur les droits féodaux, et rentra dans ses foyers à la fin de la session. Il ne reparut dans les affaires publiques qu'en 1800, par suite de sa nomination aux fonctions de président du tribunal civil de Meaux. Il devint, en 1811, conseiller de la cour d'appel de Paris, dont il fait encore partie aujourd'hui (1823).

LUDIÈRE (N. de), membre de la légion-d'honneur, procureur du roi près le tribunal de 1

instance de Tulle, département de la Corrèze, fut député par le bailliage de Tulle aux états-généraux en 1789; il s'y fit remarquer par sa constante opposition aux changemens politiques que l'opinion publique réclamait. Dévoué à la monarchie et au maintien du pouvoir absolu, il ne laissa échapper aucune occasion de se montrer fidèle à la cause qu'il avait embrassée, et il protesta, le 30 mars 1791, contre le décret portant que : « Si le roi sortait » du royaume, et si après avoir » été invité par une proclamation » du corps-législatif, il ne rentrait » pas en France, il serait censé a» voir abdiqué la couronne. » Le 29 juin de la même année, il attaqua le décret qui ôtait la liberté à ce prince et à sa famille. Enfin, lorsque le monarque eut été privé du droit de diriger l'éducation du dauphin, il déclara qu'il ne prendrait plus aucune part aux délibérations qui n'auraient pas pour objet l'amélioration du sort de la famille royale. Après la session de l'assemblée constituante, M. Ludière se retira tranquillement dans ses foyers, où il resta assez inconnu pour échapper aux proscriptions de 1793. Le gouvernement impérial le remit en évidence. Il devint procureur impérial au tribunal de 1re instance de Tulle, conserva les mêmes fonctions sous le gouvernement du roi; il les occupe encore aujourd'hui (1823). Après la première restauration, en 1814, M. Ludière avait reçu la décoration de l'ordre royal de la légion-d'honneur, et des lettres de noblesse sous la date du 21 novembre 1816.

LUDOT (A. N.), membre de la convention nationale, du conseil des cinq-cents et du tribunat, grand-juge à Saint-Domingue, etc., se montra, dès le commencement de la révolution, l'un de ses plus zélés, mais en même temps de ses plus sages partisans. Député suppléant à la convention nationale, où le nomma le département de l'Aube, il ne prit séance qu'après le procès du roi; il y soutint son caractère de modération, et passa au conseil des cinq-cents par suite de la réélection des deux tiers conventionnels. Réélu, en 1798, pour deux ans, il fit plusieurs rapports sur le jury, les transactions entre particuliers, etc.; s'éleva contre le droit de patente, et demanda, dans le cas où il serait admis, que les artistes en fussent exempts; fit adopter un amendement remarquable au sujet de M. Daunou sur la calomnie; enfin appuya la proposition qui obligeait les électeurs à prêter serment de fidélité à la république. On le vit ensuite s'occuper de la législation maritime, en faveur de laquelle il obtint plusieurs décrets importans. Il parla aussi avec beaucoup de sagesse sur un projet de répression du vagabondage. Secrétaire le 20 août 1799, il se montra un des artisans de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et fut nommé membre de la commission intermédiaire du conseil. Appelé peu de temps après au tribunat, il sortit de cette assemblée en 1802, époque de sa suppression. Il se rendit à Saint-Domingue dont il venait d'être nommé grand-juge. A son retour en France, il obtint une place supérieure

dans les droits-réunis. M. Ludot, qui depuis cette époque n'a plus figuré que dans la carrière administrative, publia, en 1801, une traduction de l'ouvrage de Blackstone sur les *Lois criminelles et de police d'Angleterre.*

LUDOT (Denis-Éloi, baron), maréchal-de-camp, est né le 25 juin 1766. Il embrassa l'état militaire dans le mois d'août 1792, fit les campagnes de la révolution et celles de l'empire, et fut nommé général de brigade le 30 mai 1813. Après la première restauration en 1814, il devint chevalier de Saint-Louis; il était officier de la légion-d'honneur depuis 1808. Le général Ludot commanda, au mois de juin 1815, la 1re division de réserve de cavalerie, et fut adjoint à l'inspection du lieutenant-général Fririon. Par suite du licenciement de l'armée, en 1815, il a été mis à la demi-solde; il s'est retiré dans le département de l'Aude.

LUDOVISI-BUONCOMPAGNI (Dominique-Louis, prince), d'une ancienne maison d'Italie, qui acquit, en 1654, les souverainetés de Piombino et de l'île d'Elbe. Ces deux principautés appartenaient au prince Ludovisi-Buoncompagni, lorsque le général en chef Bonaparte fit la conquête de l'Italie. Le général français détermina, un peu plus tard, le prince italien à céder à la France, par le traité de Florence de 1801, ses droits héréditaires sur Piombino et l'île d'Elbe; il ignorait encore la haute fortune qui l'attendait, et ne prévoyait pas qu'après avoir été quinze ans le dominateur de l'Europe, il deviendrait, avant sa dernière catastrophe, souverain du petit territoire de l'île d'Elbe. Après la restauration du gouvernement royal en France en 1814, le prince Ludovisi publia un *Mémoire*, dans lequel il prétendait que le chef du précédent gouvernement l'avait injustement dépouillé, non-seulement de ses droits de principauté, mais encore de ses revenus particuliers, qui n'avaient pas fait la matière du traité, et qu'il évaluait à 200,000 florins. Ses demandes vivement discutées au congrès de Vienne lui furent enfin accordées, et il obtint du grand-duché de Toscane de forts dédommagemens pour les revenus qu'il retirait des droits régaliens, avant la cession de son territoire.

LUDRES (le comte de), maréchal-de-camp, député aux états-généraux en 1789, avait embrassé de très-bonne heure l'état militaire, et était maréchal-de-camp à l'époque de la révolution. Élu député de la noblesse de Nancy à cette assemblée, il y partagea constamment l'opinion de la minorité de son ordre, et ne fut pas un des moins ardens à combattre les nouveaux principes. Mais ses efforts et ceux de son parti ayant dû céder à la force de l'opinion publique, il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, et se retira ensuite dans ses foyers, où il est mort quelques années après dans l'obscurité.

LUINO (François), mathématicien, naquit à Milan, en 1740, et fut admis au collége des jésuites de cette ville. Nommé adjoint au professeur d'astronomie, à l'observatoire de Bréza, il devint successivement professeur de mathé-

matiques au même collège, aux écoles palatines de Milan, et à l'université de Pavie. Il prit une grande part aux réformes que le gouvernement autrichien introduisit dans l'enseignement des ingénieurs, pour lesquels il composa un cours d'algèbre et de géométrie. Dans un voyage qu'il fit en France et en Angleterre, il puisa, sur les sciences et la philosophie, des principes qui, lorsqu'il publia ses *Méditations philosophiques*, lui attirèrent des désagrémens et lui firent perdre sa chaire de l'université de Pavie. Le père Luino se rendit à Mantoue, où, s'étant fixé, il établit une école de mathématiques, qui eut beaucoup de succès et qui fut dirigée par l'un de ses élèves, l'abbé Decesaris, aujourd'hui professeur à l'observatoire de Bréza. Il mourut le 7 novembre 1792. On lui doit : 1° *Esercitazione sull' altezza del polo di Milano*, Milan, 1769, in-4°; 2° *Sulle progressioni et sulle serie*, ibid., 1767; on y a joint deux Mémoires du père R. J. Boscovich. 3° *Corso degli elementi di algebra, di geometria, e delle sezioni coniche*, Milan, 1772, 3 petits vol.; 4° *Viaggio in Francia ed in Inghilterra*; 5° *Meditazione philosophica*.

LULLIN (LE CAPITAINE CHARLES-LOUIS-MARIE), savant agronome, membre de la société des arts et du comité d'agriculture de Genève, est né d'une ancienne famille originaire du Chablais, qui a rempli des places importantes, et a été admise, en 1535, au conseil des deux cents. M. Lullin s'est occupé avec succès de l'exploitation de ses terres, et a publié divers ouvrages sur l'agriculture et l'économie domestique, qui ont opéré d'heureux changemens dans la culture des terres du pays qu'il habite. Ce sont : 1° *Observations de 20 ans d'expérience sur les bêtes à laine*, Genève, in-8°, an 13 (1804); 2° *Des prairies artificielles d'été et d'hiver, de la nourriture des brebis et de l'amélioration d'une ferme dans les environs de Genève*, in-8° de 46 pages, Genève, 1806; 3° *Le cultivateur du Léman*, 1re année 1815, 2me année 1816, in-8°.

LULLIN (CHARLES), agronome génevois, a publié en 1811, in-8°, avec figures, sous le titre des *Associations rurales pour la fabrication du lait, connues en Suisse sous le nom de fruitières*, un ouvrage intéressant dans lequel on trouve des instructions sur la manière de traiter le lait et sur celle de fabriquer le fromage. Il a encore publié, avec des additions et des remarques fort judicieuses, sous le titre d'*Instruction pratique sur la carie des blés*, un abrégé de l'ouvrage de M. Benedict-Prévost sur cette matière.

LULLIN-DE-CHATEAUVIEUX (FRÉDÉRIC), littérateur, résidant à Genève, est auteur des *Lettres écrites sur l'Italie à M. Charles Pictet*, en 1811 et 1813, insérées dans la *Bibliothèque britannique*; elles ont été recueillies et imprimées, en 1817, 2 vol. in-12. Cet ouvrage renferme des détails précieux et nouveaux sur l'agriculture.

LUMINAIS (M.-P.), membre de plusieurs assemblées législatives, fut élu, en 1795, par le département de la Vendée, membre du conseil des cinq-cents; il s'y fit

remarquer dans plusieurs circonstances par son énergie. Il présenta un projet de résolution sur le faux témoignage, et vota un dégrèvement de contributions arriérées pour les départemens de l'Ouest et pour différentes communes ravagées par la guerre. Le 2 octobre 1797, il demanda que tous les Français qui avaient porté les armes contre leur patrie, soit à l'extérieur, soit dans les pays insurgés, fussent privés du droit de citoyen. Il opine ensuite en faveur des écoles secondaires; présente un projet sur la surveillance des maisons d'éducation, qui est adopté; enfin propose de décréter que nul ne pourra être chef d'un établissement particulier d'éducation s'il n'est marié. Nommé secrétaire, il fait hommage à l'assemblée d'un ouvrage des frères d'Arbois, intitulé : *Mémoire sur les trois départemens de Corcyre, d'Ithaque et de la mer Égée*. Réélu en 1799, il combattit le projet d'impôt sur le sel, ainsi que la proposition de son collègue Rollin, relative à la police des sociétés politiques, comme nécessitant des mesures plus sévères. Il se prononça en faveur de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et fut nommé, au mois de décembre de la même année (1799), membre du corps-législatif, dont il sortit en 1803. Depuis cette époque, M. Luminais ne paraît pas avoir été appelé à des fonctions publiques.

LUNEAU DE-BOISGERMAIN (Pierre-Joseph-François), littérateur, naquit à Issoudun, département de l'Indre, vers 1732. Il fit ses études à Bourges, et fut admis dans l'ordre des jésuites, qu'il quitta bientôt après y avoir dirigé quelque temps les études élémentaires. S'étant fixé à Paris, où il ouvrit plusieurs cours de grammaire, d'histoire et de géographie, il voulut être plus particulièrement utile aux jeunes gens, et composa pour eux différens ouvrages qui obtinrent du succès. Après un travail de plusieurs années, sur le plus parfait de nos poètes dramatiques sous le rapport du style, il publia, en 1768, en 7 vol. in-8°, une édition des *Œuvres de Racine* avec des *Commentaires* qui sont encore recherchés aujourd'hui, malgré la critique acerbe qu'en a faite La Harpe, et qui sont bien préférables aux commentaires plus récens de l'abbé Geoffroy : compilation de journaux, collection d'articles, qui souvent se répètent et souvent aussi se contrarient. A l'époque de cette publication, les maîtrises tyrannisaient toutes les industries et les opérations commerciales accidentelles; cette édition, dont il avait annoncé la vente chez lui, lui fit susciter un procès par les syndics de la librairie; il plaida, il perdit. Voulant se venger : « Il attaqua, »disent les auteurs d'un ouvrage »biographique, les libraires-édi»teurs de l'*Encyclopédie*, et de»manda qu'ils fussent condamnés »à rembourser à chaque souscrip»teur un dédommagement de 500 »fr. Cette affaire fit beaucoup de »bruit; Luneau-de-Boisgermain »plaida en personne au parlement, »et il y eut partage dans les opi»nions. La cause fut renvoyée de»vant la chambre des enquêtes; »et après avoir souffert neuf ans

»d'attente, après avoir traversé »toutes les juridictions, il fut con»damné à une amende et au paie»ment des frais, qui épuisèrent la »plus grande partie de ses res»sources. » Luneau-de-Boisgermain, si cruellement victime des priviléges, n'abandonna pas son système de vengeance; il créa un bureau de correspondance, qui procurait aux amateurs les articles de la librairie, ancienne et moderne, aux prix de Paris. Par cette entreprise, que néanmoins il abandonna par la suite, il fit beaucoup de tort aux libraires de la province et même de la capitale. Il reprit ses traductions interlinéaires, entreprise utile qui appela quelque célébrité sur son nom, et mourut estimé généralement, le 25 décembre 1801, sans avoir marqué sous aucun rapport pendant cette période de la révolution. On trouve une *Notice* sur sa vie, en forme de lettres à M. Millin, dans le *Magasin encyclopédique* (8e année, tome II). Ses ouvrages sont : 1° *Les vrais principes de la lecture, de l'orthographe et de la prononciation, etc.*, Paris, 1759, in-8°, ouvrage commencé par Viard et souvent réimprimé; la 8e édition, 1792 (4 part. in-8°), est perfectionnée et considérablement augmentée; 2° *Discours sur une nouvelle manière d'enseigner et d'apprendre la géographie, d'après une suite d'opérations typographiques*, ib., 1759, in-12; 3° *Cours d'histoire universelle, petits élemens*, ibid., 1768, vol. in-8°; 3e édition, 1779; 4° *Recueil de Mémoires contre les libraires associés de l'Encyclopédie*, 1771-1772, in-4°; ouvrage piquant auquel on prétend que Linguet concourut, et où Diderot prit part en faveur des libraires associés; 5° *Almanach musical*, 1781-1783, 3 vol. in-12; 6° *Cours de langue italienne*, 1783, 3 vol. in-8°, et un vol. in-4° : version interlinéaire de la *Jérusalem délivrée*, et des *Lettres Péruviennes*, traduction de Deodati; *Cours de langue anglaise*, 1787 et 1800, 2 vol. in-8° et in-4°; application de la même méthode à la traduction anglaise de *Télémaque* et du *Paradis perdu* de Milton. *Cours de langue latine*, 1787-1789, 5 vol. in-8°. Autre application de la méthode de Dumarsais aux *Commentaires* de César et à l'*Énéide* de Virgile. Ces trois cours furent d'abord publiés de quinzaine en quinzaine; ils obtinrent, sous le titre de *Journal d'éducation*, beaucoup de succès; celui de langue latine, aujourd'hui très-rare, est fort recherché. 7° *Cours de bibliographie ou nouvelles productions des sciences, de la littérature et des arts*, 1788, in-8°; 6 cahiers de janvier à juillet, 1788, contenant les titres des ouvrages français, annoncés dans les journaux pendant le mois précédent; 8° *Observation sur l'amélioration du service des Postes*, Paris, 1793, in-8°; 9° *De l'éducation des lapins*, 1793, in-8°; 9° *Idées et vues sur l'usage que le gouvernement peut faire du château de Versailles*, 1798, in 8°; 11° *Description des aimans artificiels* de Lenoble, Paris, 1801, in-18; 12° *Mémoire* pour les imprimeurs et libraires de Paris, 1801, in-4°. Luneau-de-Boisgermain est éditeur de l'*Élite des poésies fugitives*, Londres (Paris), 1769, 5 vol.

in-12; ce recueil est assez estimé. Il a eu part au *Dictionnaire du vieux langage* de Lacombe.

LUOSI (LE COMTE JOSEPH), ministre de la justice de la république italienne, etc., est né à Mirandole vers 1758. Il fit ses études à l'université de Modène, et après son droit, fut reçu avocat. Bientôt il remplit les fonctions d'avocat-général de la Mirandole. S'étant prononcé en faveur de la révolution d'Italie, il obtint, par la protection du général en chef Bonaparte, dont il avait mérité l'estime et la bienveillance, la place de ministre de la justice, poste où ses talens pour la haute administration se développèrent rapidement. Il devint ensuite membre du directoire de la république Cisalpine, où il avait pour collègues Adeluzio et Sopranzi. Lorsque Fouché, depuis duc d'Otrante, succéda en qualité d'ambassadeur du gouvernement français à M. Trouvé, depuis baron de l'empire, et aujourd'hui imprimeur du *Drapeau blanc*, les membres du directoire Cisalpin furent obligés de cesser leurs fonctions. La conduite de Fouché, que cette destitution avait fait voir avec défaveur par les patriotes d'Italie, les indisposa bientôt au point que le directoire-exécutif de France se vit dans la nécessité de le rappeler, et ce ne fut pas sans courir risque de la vie qu'il parvint à quitter cette contrée. Rivaud le remplaça, et se hâta de rappeler les 3 directeurs, qui durent pour la seconde fois se démettre de leurs fonctions lorsque les troupes françaises, commandées par Schérer, se retirèrent devant les Austro-Russes en 1798. M. Luosi vint alors en France, et fut nommé, en 1800, membre du corps-législatif. En 1801 il assista à la *consulta* tenue à Lyon, et retourna en Italie, où il fit partie de la *consulta* d'état. En 1805, Napoléon ayant réuni la couronne d'Italie à la couronne impériale, M. Luosi reçut de nouvelles marques de son estime. Il devint successivement président de la section de justice au conseil-d'état, grand-juge, ministre de la justice, membre de la légion-honneur, grand'croix de la Couronne-de-fer, comte et sénateur du royaume d'Italie. Dans les différens emplois qu'il occupa, il se montra homme d'état aussi habile que bon administrateur. Lorsque les événemens de 1814 forcèrent l'empereur à renoncer à la couronne d'Italie, et par suite à celle de France, M. Luosi quitta le ministère de la justice, et sut encore, bien que rentré dans la vie privée, rendre de nouveaux services à sa patrie en calmant les haines des partis, et en étouffant autant qu'il dépendit de lui l'esprit de réaction. Comme jurisconsulte, il a coopéré à la rédaction d'un code pénal, d'un code de commerce et d'instructions criminelles pour l'Italie. Il venait de terminer le code pénal et le code de commerce, lorsque l'empereur introduisit dans ce royaume les codes de l'empire français; néanmoins il conserva le code pénal. On regarde comme des morceaux du plus haut mérite, sa proclamation aux peuples de la république Cisalpine, et sa lettre, qui suit le code civil. Il a présidé à la traduction du code Napoléon, dans les langues italienne et latine. Retiré aujourd'hui dans une studieuse

retraite, M. Luosi (qui habite Milan) y cultive les lettres et y jouit de la considération publique.

LUPÉ (le baron), chevalier de Saint-Louis, député aux états-généraux en 1789. Élu à cette assemblée par la noblesse de la sénéchaussée d'Auch, M. Lupé se déclara contre les principes du nouvel ordre de choses, et vota constamment avec la minorité. Il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, et disparut ensuite de la scène politique. Il ne put tellement se cacher, que l'année suivante il ne fût arrêté et jeté dans les prisons d'Orléans. Il périt à Versailles dans les massacres qui eurent lieu le 9 septembre 1792.

LUPÉ (mademoiselle), marquise de Charry, sœur du précédent. Jeune et belle, elle fixa l'attention d'Osselin, membre de la convention nationale, qui parvint à faire rayer son nom de la liste des émigrés. La reconnaissance de Mlle de Lupé avait été égale au zèle de son protecteur. Unis par le sentiment le plus tendre, ils ne soupçonnaient pas que la proscription menaçait l'un d'eux. Tout-à-coup, Mlle de Lupé est arrêtée, livrée au tribunal révolutionnaire, et condamnée à mort le 5 décembre 1793. Osselin fit les plus grands efforts pour la sauver, et n'y put réussir; elle-même essaya de suspendre le coup qui la menaçait en se déclarant enceinte. Ce prétexte ne réussit qu'un moment, et elle périt dans sa 26me année.

LUSIGNAN (le marquis de), d'une ancienne famille de la ci-devant province de Gascogne, fut, en 1789, nommé député de la noblesse de la sénéchaussée de Condom aux états-généraux. Le 8 août 1791, il fut du nombre de ceux qui s'opposèrent à l'abolition de la noblesse. Le marquis de Lusignan signa aussi les protestations des 12 et 15 septembre de la même année; on ne l'a plus revu dans les affaires publiques.

LUSIGNEM (le marquis de), était, à l'époque de la révolution, colonel du régiment de Flandre infanterie, et fut nommé député de la noblesse de Paris aux états-généraux en 1789. Lorsque la chambre du tiers-état se fut constituée en assemblée nationale, le marquis de Lusignem fit partie des membres de son ordre qui, les premiers, vinrent s'y réunir. A l'époque du 5 octobre 1789, son régiment se trouvait à Versailles quand un rassemblement considérable s'y porta de Paris, et comme il était alors attaché au parti désigné sous le nom de *monarchien*, on a dit qu'il s'était plus occupé, dans cette circonstance, des intérêts de son parti que du soin de veiller à la sûreté du roi. Les événements qui survinrent l'ayant, depuis, déterminé à quitter la France, il y rentra après la révolution du 18 brumaire an 8, mais il n'a point reparu sur la scène politique.

LUTON (Louis), peintre émailleur, membre de l'ancienne société des inventions et découvertes, de l'athénée des arts, des sociétés d'émulation de Rouen, du département de la Marne, etc., est né à Paris en 1756. M. Luton s'est créé, dans l'art qu'il exerce, une nouvelle méthode, à la fois sim-

ple et indépendante de la routine suivie par les autres peintres-émailleurs. Le premier, il a introduit en France la dorure sur cristal, ornement agréable qui manquait aux belles formes et à la belle matière qui compose nos cristaux. Cette dorure fut soumise, en 1801, à l'examen de l'athénée des arts; un parallèle fut établi entre la dorure de Bohême et celle de l'artiste français : celle-ci fut reconnue supérieure par son brillant; son adhérence et sa durée. Ces qualités sont telles que l'auteur, en soumettant dans ses expériences une pièce dorée à l'action de l'acide nitro-hydro-chlorique (dissolvant de l'or), il en est résulté une gravure très-agréable que l'adhérence de l'or au verre lui a communiquée par la fusion des deux substances. De si heureux résultats lui firent obtenir, à l'exposition publique de l'an 9, une médaille de bronze. A l'exposition de 1806, il reçut une médaille d'argent. Les chimistes et les pharmaciens désiraient, pour les flacons où sont renfermées les productions chimiques, des étiquettes à l'abri de l'action de l'air et de l'humidité, c'est-à-dire, ineffaçables. M. Luton a trouvé ce moyen en appliquant sur le verre, toujours par la fusion, un corps vitreux blanc, sur lequel sont peints en noir de même nature des caractères qui ont le double avantage d'être très-visibles, et en même temps inaltérables. Cette découverte fut très-favorablement accueillie par MM. Vauquelin, Fourcroy, Laugier, Gay-Lussac, Darcet, Thénard, etc., et elle a été adoptée pour les services des écoles et établissemens publics, tant en France que chez l'étranger. Mais M. Luton s'aperçut que peu à peu la couleur noire qui formait les caractères de ces étiquettes était attaquée par les réactifs. Pour obvier à cet inconvénient, pendant douze années il fit des recherches inutiles. Enfin, une idée toute simple le conduisit au résultat qu'il désirait. M. Darcet s'exprime ainsi dans son rapport à la société d'encouragement en octobre 1818, bulletin CLXXII. « L'idée de M. » Luton est réellement si simple, » que tout le monde est étonné de » ne l'avoir point eue. Remarquant » que la partie émaillée en blanc » de l'étiquette n'était jamais attaquée, il pensa à supprimer les » lettres émaillées en noir, etc. Ne » les marquer sur le fond blanc » que par des moyens de réserve, » c'est-à-dire, en n'employant que » l'émail blanc pour le fond de l'é» tiquette, et en réservant les let» tres sur le cristal même dont » elles ont alors toute la transpa» rence, l'inaltérabilité et le poli. » Ces flacons, ainsi préparés, sem» blent donc garnis d'étiquettes en » papier, dans lesquelles on aurait » découpé des lettres, et que l'on » aurait ensuite collées sur le fla» con. » A l'époque de l'exposition de 1819, M. le préfet du département de la Seine s'occupait d'inscriptions pour les rues de Paris, opération qui avait été, sans succès, l'objet d'un concours il y a environ 18 ans. Le prix devait être accordé à des inscriptions qui réuniraient l'élégance à la solidité. Les étiquettes de M. Luton le firent inviter, par ce magistrat, à effectuer quelques essais à faire

dans ce genre. M. Luton appliqua son procédé à des morceaux de verre commun, et en forma des lettres isolées qu'on réunit pour en former des mots en les plaçant dans des cadres de fer fondu. Ces lettres, qui sont blanches, se détachant sur un fond noir, offrent des inscriptions tellement visibles, que la nuit même on peut les distinguer à la clarté des réverbères. Le même procédé, qui est très-économique, a été aussi employé pour les numéros des maisons. Les rues et maisons des environs de l'Hôtel-de-Ville sont indiquées et numérotées d'après les procédés de M. Luton.

LUX (Adam), chargé, par la ville de Mayence, d'une mission près de la convention nationale, réunissait à beaucoup d'esprit une exaltation peu commune. Il avait, jusqu'alors, partagé les principes ultra-révolutionnaires; il se jeta dans le parti des *Girondins* avec la même violence. Après avoir rédigé et fait afficher plusieurs placards très-virulens contre la *Montagne*, il entreprit publiquement l'apologie de Charlotte-Corday. Il n'en fallait pas davantage pour éveiller l'attention du comité de salut public, qui le fit arrêter et traduire devant le tribunal révolutionnaire. Lux fut condamné à mort le 4 décembre 1793. Il entendit son arrêt sans changer de couleur, et dit à ses juges : « Je » vais donc enfin devenir libre! Si » j'ai mérité la mort, ce n'est pas » au milieu des Français que je de» vais la recevoir. » Ses derniers vœux furent pour le bonheur de la France.

LUXEMBOURG (Charles-Emanuel-Sigismond, duc de), né à Paris, le 27 juin 1774, est fils du duc de Luxembourg, président de la noblesse aux états-généraux (*voy.* Montmorency-Luxembourg). Le duc de Luxembourg avait 17 ans lorsqu'il émigra en 1791. Il servit comme aide-de-camp de son père à l'armée des princes. En 1793, il passa au service du Portugal, fut nommé colonel du régiment d'Evora cavalerie; et combattit, à la tête de ce corps, pendant la campagne de 1801, à l'avant-garde de l'armée portugaise. Le duc de Châtillon, son frère, étant mort dans cet intervalle, le duc de Luxembourg se trouvait alors l'aîné de sa famille. Au moment de la première restauration, en 1814, il fut nommé pair de France, capitaine des gardes-du-corps, 3me compagnie, et chevalier de Saint-Louis. En 1815, il fit le voyage de Gand, fut nommé lieutenant-général le 31 octobre, et chargé, le 5 décembre de la même année, d'une mission près la cour du Brésil, en qualité d'ambassadeur extraordinaire de France. Ce ne fut qu'au mois d'avril 1816, que le duc de Luxembourg partit pour Brest. Il arriva le 31 mai à Rio-Janeiro. Il était de retour à Paris avant la fin de l'année. Depuis cette époque, M. le duc de Luxembourg a continué de remplir ses doubles fonctions de pair de France, et de lieutenant-général, employé dans la maison militaire du roi. Il réunit aux décorations de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre royal de la légion-d'honneur, la croix de chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

LUYNES (LE DUC DE), député aux états-généraux, fut élu, en 1789, député de la noblesse de Touraine à cette assemblée. Il n'attendit pas les ordres du roi pour se joindre à la minorité de la noblesse : dès le 25 juin il s'était réuni à la chambre du tiers. Le 14 octobre, il appuya la mise en liberté de M. de Besenval, proposée par le comité des recherches. En suivant un système constant de prudence et de circonspection, il sut se dérober à tous les orages du temps, et traverser paisiblement la révolution. Après le 18 brumaire an 8, il fut nommé membre du département de la Seine, puis notable national, et enfin candidat du corps électoral de Paris pour le sénat-conservateur, où il fut appelé le 14 fructidor an 4 (1er septembre 1803). Il dut autant sa nomination et peu après le cordon de commandant de la légion-d'honneur, à son attachement à son pays qu'à ses qualités personnelles. Le duc de Luynes ne jouit pas long-temps des avantages que lui assuraient ces justes faveurs du gouvernement. La mort l'enleva, en 1808, à ses nombreux amis.

LUYNES (N. DE), de la famille du précédent, se sépara, dès l'aurore de la révolution, de ceux qui en adoptaient les principes; il se réfugia dans les départemens de l'Ouest, et figura d'abord au siége de Nantes, dont l'issue fut si funeste aux assaillans; il se retira ensuite dans la Vendée, devint un des généraux du parti, sans cependant y acquérir une grande renommée, et après une alternative de succès et de défaites, fut pris et fusillé en janvier 1794.

LUZAC (JEAN), philologue et jurisconsulte, naquit à Leyde, le 2 août 1746, de parens dont les ancêtres quittèrent la France lors de la révocation de l'édit de Nantes. Il fit de très-bonnes études, apprit la langue française concurremment avec la langue hollandaise, prit ses degrés en droit, et en 1768, publia à cette occasion *Specimen academicum, exhibens observationes nonnullas apologeticas pro jureconsultis romanis ad locum Ciceronis pro Murænâ* XI-XIII, in-4°; il alla exercer la profession d'avocat, pendant 4 années, au barreau de la Haye. De retour à Leyde, en 1772, il s'attacha, sous la direction de son oncle, auteur de plusieurs ouvrages très-estimés en français et en hollandais, à la rédaction de la *Gazette*, dont il prit la rédaction principale, en 1775. Il sut se concilier l'estime générale par la dignité qu'il conserva à ce journal, qui devint en quelque sorte européen. Des souverains, des hommes d'état du premier mérite, se plaisaient à lui donner souvent des marques de leur bienveillance : l'empereur Léopold lui fit présent d'une médaille d'or. Nonobstant ses nombreux travaux, il accepta, en 1785, la chaire de grec établie dans cette ville, et prononça, lorsqu'il en prit possession, un discours très-remarquable sur l'érudition, considérée comme la mère nourricière des vertus civiles, dans un état libre. Lors de la révolution de Hollande, il perdit sa chaire, qui ne lui fut rendue qu'en 1802. Avant cette époque, Washington

lui avait écrit : « Dans des temps » de troubles, pendant que les passions s'agitent, la raison, incapable de résister à la tourmente, » se voit entraînée quelquefois dans les plus deplorables extrêmes. » Mais les passions cessent-elles » de fermenter, la sagesse a-t-elle » recouvré son ascendant, l'homme qui agit par principe, l'homme qui ne se détourna jamais du » chemin de la vérité, de la modération, de la justice, ne peut » manquer de triompher avec elles. Je me tiens assuré que tel » sera votre sort, s'il ne l'est déjà. » L'Amérique a de grandes obligations aux écrits et à la conduite » d'hommes tels que vous. » Jefferson et Adams avaient pour ce célèbre professeur la même amitié. Adams lui envoya son fils, afin que celui-ci profitât de ses leçons. Luzac s'était adjoint pour la rédaction de la *Gazette de Leyde*, plusieurs hommes de lettres recommandables, et plus particulièrement son ami, M. Cerisier, auteur d'une *Histoire de Hollande*, aujourd'hui retiré dans le département de Saône-et-Loire. En 1798, Luzac, dont les opinions n'étaient pas à l'ordre du jour, perdit la direction de son journal qu'il abandonna tout-à-fait en 1800. Alors il se livra exclusivement à ses occupations littéraires, et composa ses *Lectiones atticæ*, apologie noble et savante de Socrate, dans laquelle il s'attache à réfuter l'accusation de bigamie par laquelle on a voulu flétrir la mémoire de l'illustre Athénien. Ce morceau, que l'on regarde comme unique en son genre, fut publié après la mort de Luzac, en 1809, par les soins de l'un de ses élèves, M. Sluiter, professeur de grec à Leyde. Luzac avait précédemment donné les *Callimachi elegiarum fragmenta* de son parent, et, en 1806, du même, sa *Diatribe de Aristobulo judæo, philosopho peripatetico alexandrino*, in-4°. Il avait confié à M. Sluiter, pour ses *Lectiones Andocideæ*, des observations de Valckenaer, auxquelles il en avait ajouté quelques-unes d'un grand intérêt; Luzac se proposait de mettre au jour différens autres ouvrages de Valckenaer lorsqu'il fut ravi, ainsi que le professeur Kluit, son collègue, aux sciences et à ses nombreux amis, par une catastrophe épouvantable. Ils furent enlevés et mis en pièces, le 12 janvier 1807, par l'explosion d'un bateau chargé de poudre qui bouleversa une partie de la ville de Leyde. On doit au professeur Siegenbeek, une *Notice* intéressante sur sa vie et sur ses travaux littéraires.

LUZINES (N.), nommé par le collége électoral du département de la Vienne, à la chambre des députés en 1815, y vota avec la majorité; il siégea, en 1816, 1817 et 1818, au côté droit, 1re section. Lors de la discussion des articles du budget de 1816 à 1817, il demanda qu'il fût fixé un *maximum* de 3 ou 4on francs, au-dessous duquel les communes pussent voter sur les dépenses qui leur sont nécessaires. Depuis 1819, M. Luzines n'a point reparu à la chambre des députés.

LUZERNE (LE COMTE CHARLES-HENRI DE LA), lieutenant-général, gouverneur des Iles-sous-le-Vent,

ministre de la marine, naquit à Paris en 1737; il était, par sa mère, neveu de Malesherbes. Il suivit la carrière militaire avec distinction, et fut nommé lieutenant-général des armées du roi. En 1786, il se rendit aux Iles-sous-le-Vent en qualité de gouverneur-général. Nommé ministre de la marine, au mois d'octobre 1787, il reçut du comte de Montmorin le portefeuille de ce ministère, dont celui-ci avait été chargé par intérim. Il donna, ainsi que tous les autres ministres, sa démission le 12 juillet 1787, et ne le reprit quelque temps après que sur les ordres de Louis XVI. Le comte de La Luzerne fut souvent en butte, pendant la session de l'assemblée constituante, à des dénonciations violentes. Le marquis de Gouy-d'Arci l'accusa d'être l'auteur de la ruine des colonies, et M. de Menou, rapporteur des différens comités de l'assemblée, attribua à M. de La Luzerne, et généralement à la conduite de tous les ministres, la cause de l'insubordination de l'escadre de Brest, et des troubles qui à la suite avaient éclaté dans cette ville. Il proposa même de décréter que le ministre de la marine avait perdu la confiance de la nation. M. de La Luzerne donna sa démission, et quitta la France en 1791. Il se rendit ensuite en Autriche, où il se fixa, et où il mourut le 24 mars 1799. Le comte de La Luzerne n'est pas jugé pour sa conduite dans les îles, ni pour son administration à la marine. Le temps n'a point suffisamment agi sur l'opinion publique que ses amis ont voulu maîtriser en sa faveur, et que les mémoires contemporains n'ont point encore assez éclairée. Comme homme privé, M. de La Luzerne était estimable et instruit. Il possédait plusieurs langues, et a donné une traduction, à la vérité peu connue, de la *Retraite des Dix-Mille* de Xénophon (Paris, 1786, 2 vol. in-12), quoique réimprimée plusieurs fois. On lui doit encore une *Constitution des Athéniens*, avec des notes, Londres, 1793.

LUZERNE (LE CHEVALIER ANNE-CÉSAR DE LA), major-général de cavalerie, colonel des grenadiers de France, ambassadeur à Londres, frère du précédent, naquit à Paris en 1741. Embrassant de bonne heure la profession des armes, il devint aide-de-camp du maréchal duc de Broglie, dont il était parent. A l'époque de la disgrâce du maréchal, il fut nommé (1762) major-général de la cavalerie de l'armée, et passa, lors de la paix, colonel des grenadiers. M. de La Luzerne, livré à une inactivité qui ne convenait point à ses goûts, résolut de frayer une nouvelle route à sa louable ambition. La diplomatie devint l'objet de ses études, et il y fit de rapides progrès. En 1776, il fut nommé envoyé extraordinaire auprès de l'électeur de Bavière, dont la mort prématurée, et les discussions qui suivirent pour la succession à l'électorat, mirent M. de La Luzerne dans le cas de déployer à la fois beaucoup d'adresse, de prudence et de fermeté. Sa conduite fut entièrement approuvée du cabinet de Versailles. En 1778, à son retour en France, il partit pour remplacer l'envoyé près du gouvernement des États-Unis d'A-

mérique. Sa conduite, dans cette nouvelle mission, fut constamment digne d'éloge et du plus puissant allié qu'eût alors la nouvelle république. L'extrême prudence que lui commandait son caractère diplomatique, ne l'empêcha pas de faire un acte qui lui concilia les suffrages de tous les amis de la liberté. En 1780, les troupes américaines éprouvaient un dénûment extrême. Il prit sur lui, et sans attendre les ordres de sa cour, d'emprunter, sur sa responsabilité personnelle, des sommes qu'il employa à subvenir à leurs besoins; faisant ensuite dans le même but un appel au patriotisme des habitans de Philadelphie, il inscrivit son nom en tête de la liste de souscription. M. de La Luzerne, en parcourant quelque temps après les cantonnemens des généraux Washington et Rochambeau, faillit devenir victime de la trahison d'Arnold (*voy.* Arnold et Clinton), qui l'avait engagé à visiter West-Point, et à séjourner quelque temps dans son habitation de Robinson-House. M. de La Luzerne s'y trouvait le 23 septembre, avant-veille où le fort de West-Point devait être livré avec le général en chef Washington, et le ministre français, au général anglais Clinton. On sait que le traité entre la France et les États-Unis ne permettait pas à cette dernière puissance de faire aucune paix ou trève sans le concours de l'envoyé français. Néanmoins la paix entre les États-Unis et l'Angleterre fut signée le 30 novembre 1782. M. de Vergennes, qui alors était ministre des affaires étrangères, informé de cette infraction aux conventions avec la France, donna sur-le-champ l'ordre à M. de La Luzerne d'employer tous les moyens convenables pour empêcher que le congrès n'approuvât les bases posées par les plénipotentiaires d'Angleterre et d'Amérique. L'envoyé français suivit ses instructions avec tant d'adresse et d'énergie, qu'il obtint que la ratification du congrès serait suspendue jusqu'à ce que le traité avec la France fût signé, et que « jusque-là les opérations militaires ne seraient pas ralenties. » Ce succès lui mérita les félicitations des deux peuples. Il donna une nouvelle preuve de sa loyauté dans une circonstance extrêmement remarquable. La guerre avait fait baisser de moitié les blés et autres produits du territoire de Pensylvanie. La paix devait leur rendre leur entière valeur. Des spéculateurs avides encombraient chaque jour l'hôtel de l'envoyé de France, afin de connaître des premiers le traité de paix général. Un cutter, fin voilier, lui est expédié par le ministre, et le capitaine porteur des dépêches a ordre d'observer le plus profond silence. Il remet ses dépêches au ministre français lui-même, qui se garde bien d'en faire connaître le contenu aux personnes qui l'entourent, et se hâte de faire écrire 30 billets où sont ces mots seuls qu'il signe : *general peace* (paix générale), *le chevalier de La Luzerne.* « Les billets, dit un historien, » furent à l'instant envoyés au » congrès, à la bourse, répandus » dans toute la ville; et c'est ainsi » qu'il prévint ces spéculations si

» profitables aux premiers informés, et si ruineuses pour ceux » qui sont mal instruits ou le » sont trop tard. » En quittant l'Amérique, M. de La Luzerne emporta l'estime générale, l'amitié de Washington et l'approbation du congrès américain. Un quaker célèbre de ce pays lui écrivit : « Ta mémoire nous sera toujours chère; tu n'as jamais cessé d'être un ministre de » paix parmi nous; tu n'as rien » épargné pour adoucir ce que la » guerre a d'inhumain, et pour » affranchir de ses calamités ceux » qui n'exercent point la profession des armes. » Ce fut aux instances de M. de La Luzerne, et d'après les ordres de Louis XVI, que Asgil (*voyez* ce nom) fut redevable de la vie. Les témoignages de la reconnaissance de la république de Pensylvanie ont survécu à la mission de M. de La Luzerne. Le gouvernement de cette république donna, par un acte de la législature, le nom de *Luzerne* à un des 11 comtés de cet état. De retour dans sa patrie, l'année même de la paix (1783), il passa quelque temps dans sa famille pour y rétablir sa santé, et partit au mois de janvier 1788, pour Londres, en qualité d'ambassadeur; il y resta jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée le 14 septembre 1791. On assure, et c'est un titre de plus à l'estime de ses concitoyens, qu'il ne méritait pas moins comme homme d'état que comme homme privé, que MM. Barbé-Marbois, Otto et Laforêt, lui durent une partie de leur fortune de diplomates.

LUZERNE (César-Guillaume de La), duc et pair de France, cardinal, membre de l'assemblée des notables et de l'assemblée constituante, naquit à Paris en 1738; il était petit fils, par sa mère, de M. de Lamoignon, chancelier de France, et appartenait à une des premières familles de la ci-devant province de Normandie. Ses études furent dirigées avec soin. Destiné à l'état ecclésiastique, après avoir reçu les ordres, il devint en peu de temps vicaire-général de Narbonne. En 1765, il fut nommé agent-général du clergé, et, en 1770, évêque de Langres. Membre de l'assemblée des notables en 1787, M. de La Luzerne fut nommé, en 1789, à celle des états-généraux. La double représentation donnée au tiers-état lui fit pressentir l'influence que cet ordre aurait dans l'assemblée générale des états, et lui arracha cette exclamation prophétique pour les deux autres ordres : *Tout va se perdre!* Pour contre-balancer cette force des communes, il proposa la réunion dans une chambre des 300 députés du clergé aux 300 députés de la noblesse, le tiers-état restant en pareil nombre dans sa chambre : ce projet d'une représentation puisée dans le système représentatif du gouvernement anglais fut repoussé de tous les partis, et Mirabeau jugea utile de le réfuter dans 3 *Lettres à mes commettans.* Après les événemens du mois d'octobre de la même année, M. de La Luzerne se retira dans son diocèse, et à l'époque de l'émigration il passa en Suisse, et de là en Italie. A Venise, donnant, à l'âge de 75 ans, l'exemple des plus nobles ver-

tus, il visitait dans les hôpitaux les prisonniers français, et leur prodiguait toutes sortes de secours. Il y fut atteint d'une espèce de typhus, et faillit devenir victime de son zèle. Le roi, après la première restauration, en 1814, rappela ce prélat en France, lui rendit ses anciens titres de duc et pair et d'évêque de Langres, et obtint, en sa faveur, la pourpre romaine. Ce prince, en lui remettant (au mois d'août 1817) la barrette, lui dit : « Quant à moi, si je » vaux quelque chose, c'est parce » que je me suis constamment ap- » pliqué à suivre les conseils que » vous m'avez donnés, il y a 45 » ans, en terminant l'éloge funè- » bre de mon grand-père. » M. de La Luzerne a publié les ouvrages suivans qui ont été réimprimés pour la plupart: 1° *Oraison funèbre de Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne*, 1773, in-4° et in-12; 2° *Instructions sur le rituel*, in-4°; 3° *Oraison funèbre de Louis XV*, 1774, in-4° et in-12; 4° *Dissertation sur la liberté de l'homme*, 1808, in-12; 5° *Instruction pastorale sur le schisme de France*, 1808, 2 vol. in-12; 6° *Dissertation sur les églises catholiques et protestantes*, 1816, 2 vol. in-12; 7° *Sermon sur les causes de l'incrédulité, prêché à Constance le jour de Pâques*, 1795, in-8°, 1818; 8° *Dissertation sur la loi naturelle*, 1810, in-12; 9° *Considérations sur l'état ecclésiastique*, 1810, in-12; 10° *de l'Excellence de la religion*, nouvelle édition, 1810, in-12; 11° *Dissertation sur la révélation en général*, 1810, in-12; 12° *Dissertation sur les prophéties*, 1810, in-12; 13° *Dissertation sur la vérité de la religion*, 1811, 20 vol. in-12; 14° *Sur la différence de la constitution française et de la constitution anglaise*, 1816, in-8°; 15° *Sur la responsabilité des ministres*, 1816, in-8°; 16° *Considérations sur divers points de la morale chrétienne*, 2me édition, 1816, 4 vol. in-12; 17° *Dissertations morales*, lues à Venise dans l'académie des Filareti et dans l'athénée de cette ville, Paris, 1816, in-8°; 18° *Explication des évangiles*, etc., nouvelle édition, 1816, 4 vol. in-12; 19° *sur l'Instruction publique*, 1816, in-8°; 20° *Réponse au discours de M. de Lally-Tollendal, sur la responsabilité des ministres*, 1817, in-8°; 21° *Observations sur le projet de loi*, touchant le même sujet, 1817, in-8°. M. de La Luzerne mourut il y a quelques années. Une Biographie étrangère a publié, du vivant même de ce prélat, un jugement par lequel nous terminerons cet article : « Il » est à regretter qu'un homme du » caractère et du talent du cardi- » nal de La Luzerne, se soit fait le » défenseur de quelques opinions » que repoussent à un degré égal » la morale de l'évangile, l'intérêt » de l'humanité et les lumières du » siècle. On voit avec peine un » homme recommandable à tant » de titres, soutenir, avec une opi- » niâtreté condamnable et par des » paradoxes absurdes qui n'ont » convaincu personne, qu'il n'y a » de vertu et de bonheur à atten- » dre pour l'espèce humaine que » dans l'ignorance; et que tous les » soins des gouvernemens doivent » tendre à l'y replonger. Les dis- » cours, les écrits et la conduite de » M. de La Luzerne dans la cham-





Le Comte de Lynch.

Bois. Fremy del. et Sculp.

»bre des pairs et hors de cette »chambre, sont conformes à ces »maximes. »

LUZURIAGA (Ignace-Marie Ruiz de), médecin espagnol, membre de l'académie de médecine de Madrid, secrétaire du collége royal des médecins de la même ville, des sociétés royales de médecine et d'histoire naturelle d'Édimbourg, du lycée et de la société de Londres, etc., est né à Bilbao, capitale de la Biscaye, province maritime d'Espagne. M. Luzuriaga jouit comme praticien et comme savant d'une grande réputation. Il est très-estimé pour ses connaissances en chimie et en histoire naturelle Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on cite plus particulièrement les suivans : 1° *Mémoire sur la respiration et le sang, considérés comme source et premier principe de la vitalité des animaux*, 1790, in-4°, Madrid; 2° *Tentamen medicum inaugurale, de reciprocâ atque mutuâ systematis sanguinei et nervosi actione*, 1786, in-4°, Aranda; 3° *Parallèle des expériences que publia le docteur Jirtanner, dans le journal de 1790, et dans son Mémoire sur l'irritabilité, considérée comme principe de vie dans la nature organisée*, avec celles que M. Luzuriaga publia dans son *Tentamen medicum inaugurale*, etc., 1792, in-4°, Madrid. (C'est un appendice à l'ouvrage précédent.) 4° *Traité sur la colique de Madrid*, 1796, in-4°, Madrid; 5° *Essai apologétique, dans lequel on établit que la découverte de rendre potable l'eau de la mer, par le moyen de la distillation, appartient aux Espagnols; et où l'on propose une méthode nouvelle pour dessaler cette eau*, 1796, in-4°, Madrid. Ces ouvrages ont été réimprimés pour la plupart.

LYAUTEY (Pierre-Antoine), ancien commissaire-ordonnateur en chef aux armées, officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, entra de bonne heure dans les administrations militaires, et était commissaire des guerres en 1789. Il devint commissaire-ordonnateur des guerres en 1791, et fut chef de la 1re division du ministère de la guerre, sous les ministres Milet-Mureau, Bernadotte et Schérer. Depuis cette époque, jusqu'en 1815, qu'il a reçu sa retraite sans l'avoir demandée, il a constamment été en activité de service, en qualité de commissaire-ordonnateur en chef. Ses talens administratifs le faisaient considérer comme un de nos meilleurs administrateurs militaires; sa probité sévère l'a fait respecter partout où il a servi, et il n'a aujourd'hui pour toute fortune que sa pension de retraite. Le fils aîné de M. Lyautey a été tué en Espagne, et ses 3 autres enfans sont aux armées. L'un, officier de la légion-d'honneur, est chef d'escadron d'artillerie à cheval; le second a aussi un grade supérieur, et le troisième est officier d'artillerie.

LYNCH (le comte Jean-Baptiste), pair de France, issu d'une famille catholique qui passa d'Angleterre en Irlande, sous le règne de Henri II, est né à Bordeaux en 1749. Son grand-père, privé de ses biens par suite de la dernière révolution d'Angleterre, vint s'établir à Bordeaux, et chercha dans

le commerce le moyen de réparer la perte de sa fortune; le succès ne répondit point à ses efforts; mais son fils, père de M. le comte de Lynck, fut plus heureux: ayant épousé une riche héritière, il fixa définitivement son séjour en France, et obtint, de Louis XV, des lettres de reconnaissance de noblesse d'ancienne extraction, pour lui et son frère, qui avait alors deux fils dans la brigade irlandaise, où des hommes de ce nom ont toujours servi. Le comte de Lynch entra dans la magistrature en 1771, fut reçu au parlement de Bordeaux, et partagea la disgrâce de cette cour, exilée à la fin de la même année. Le parlement ayant été rétabli en 1775, M. de Lynch reprit l'exercice de ses fonctions. Peu de temps après il épousa la fille de M. Le Breton, premier président du parlement de Bordeaux, et fut pourvu de la charge de président aux enquêtes. En 1788, le parlement ayant été exilé à Libourne pour s'être refusé à enregistrer les premières et secondes lettres de jussion, relatives à l'établissement des assemblées provinciales, M. de Lynch fit inutilement tous ses efforts pour l'engager à obtempérer aux ordres de la cour. Il continua d'exercer ses fonctions de magistrat jusqu'au moment des états-généraux, où il se rendit à Paris avec son beau-père, nommé député de la noblesse de Guienne. Ces deux magistrats, restés dans la capitale pendant les temps les plus orageux de la révolution, furent arrêtés et renfermés successivement dans 3 prisons différentes, et les biens du comte de Lynch furent séquestrés comme s'il eût émigré. Après la chute de Robespierre, il recouvra sa liberté et ses biens, et devint membre du conseil-général du département de la Gironde; il n'en fut nommé président qu'après l'avénement du premier consul Bonaparte au trône impérial; le 24 mai 1809, il devint maire de Bordeaux; le comte de Lynch remplissait encore ces fonctions le 18 janvier 1813, lorsque toujours plein de dévouement pour le chef de l'empire, il lui offrait en personne, au nom du conseil municipal, 80 cavaliers armés et équipés, et lui disait: « Lorsque votre majesté » n'exige qu'à regret de ses peuples » des sacrifices nécessaires, leur » dévouement à votre auguste per- » sonne et à votre dynastie fait tai- » re, dans le cœur de vos fidèles » sujets, tous les calculs; un seul » besoin se fait sentir, celui de » seconder vos projets contre les » éternels ennemis du continent. » Disposez, sire, de tous nos » moyens, et que la grande nation » soit réellement vengée. » Au mois d'octobre de la même année, il renouvela cette démarche auprès de l'impératrice, en lui présentant une autre adresse ainsi conçue: « Lorsque le plus entier » dévouement pour la personne » sacrée de sa majesté l'empereur » éclate de toutes parts, que ses » ennemis oublient qu'ils ne doi- » vent qu'à sa modération le pou- » voir de le braver encore; lors- » qu'une puissance jadis la cons- » tante alliée de la France, ne » rougit pas de chercher déloya- » lement à acquérir une de ses » possessions maritimes; lorsque

»cette conduite est dirigée par »un prince qui, en abjurant tout »sentiment de reconnaissance et »de devoir, a provoqué l'indignation de tous les Français, les »Bordelais ne seront pas les derniers à faire éclater les sentimens »qui les animent.... L'empereur »a tout fait pour les Français; les »Français feront tout pour l'empereur.., Qui pourrait être sourd »à la voix de sa majesté, dont le »cœur entend si bien celle des »malheureux?... Napoléon, en se »chargeant des travaux de la gloire, a confié à votre majesté les »soins de la bienfaisance; c'est à »nous, madame, à acquitter tant »de bienfaits par la plus vive reconnaissance et le plus entier »dévouement. » Le 28 février 1814, au moment où tout annonçait la chute de l'empire, M. Lynch disait encore à la garde nationale de Bordeaux, en lui remettant ses drapeaux, qu'il l'engageait de nouveau à donner à Napoléon de nouvelles preuves de la fidélité qu'elle lui avait vouée depuis si long-temps. Mais quand tout fut désespéré pour la cause impériale, et que M. le duc d'Angoulême parut à Bordeaux, le 12 mars suivant, M. le comte de Lynch présenta à ce prince des adresses remplies de protestations de fidélité, d'amour et de dévouement. Lors du retour de Napoléon en 1815, il suivit madame la duchesse d'Angoulême en Angleterre. Après la seconde restauration, le 17 août, il fut nommé pair de France.

LYNDEN (J. E. N, VAN), baron de Hoevelaken, conseiller-d'état du roi des Pays-Bas, membre de la seconde chambre des états-généraux de ce royaume, et commandeur de l'ordre royal du Lion-Belgique. Issu d'une ancienne famille noble, de la province de Gueldre, il avait été député par cette province aux états-généraux de la république des provinces Unies, et y fut un des membres les plus dévoués à la maison d'Orange, et à l'accroissement des prérogatives du stadhoudérat. Lors de la révolution de 1795, où le parti stadhoudérien succomba, il lui resta fidèle, et soutint encore ses intérêts pendant quelque temps, avec plus de persistance que de succès. Il renonça enfin à faire partie d'une assemblée, où son opposition personnelle, d'ailleurs mal secondée, ne faisait que porter le trouble et l'aigreur dans toutes les discussions. Le baron Van Lynden n'accepta aucun emploi des différens gouvernemens qui se sont succédé en Hollande, jusqu'en 1814; mais à la rentrée du prince d'Orange, il se rendit auprès de lui, et fit partie des notables convoqués à cette époque, pour voter la nouvelle constitution, qui fut accordée à la Hollande et aux provinces belges réunies. Nommé, par le nouveau souverain, président de la seconde chambre des états généraux du royaume des Pays-Bas, pour la session de 1815 et 1816, il s'y prononça, dans toutes les occasions, pour l'extension de la prérogative royale, donnant l'interprétation la plus favorable au pouvoir, à tous les articles de l'acte constitutionnel. Il fit, de plus, une proposition remarqua-

ble, tendante à priver les citoyens du droit de présenter des pétitions à la seconde chambre des états-généraux, prétendant que toute demande ne devait être faite que par l'entremise des états-provinciaux. Cependant, après une longue et vive discussion, craignant de voir sa motion rejetée à une grande majorité, il eut la prudence de la retirer. Nommé conseiller-d'état, le baron Van Lynden a depuis, non-seulement appuyé de son vote, mais développé et soutenu par de nombreuses harangues, tous les projets présentés par le ministère. Dans la session de 1818 et 1819, il s'est fait remarquer par son opposition au vœu de la majorité, et par ses efforts pour faire considérer le droit de chasse, non comme un droit inhérent à la propriété, mais comme un *droit régalien*. Le roi devait ainsi se trouver le seul chasseur légitime de son royaume, pouvant, à la vérité, déléguer des portions de son droit aux anciens seigneurs, ou à quelques personnes privilégiées. Cette opinion fut repoussée par la grande majorité de la seconde chambre des états-généraux; mais elle eut de nombreux partisans dans la première, composée des anciens nobles hollandais et belges. Une pétition des habitans de la province de Grœningue, au sujet de la chasse, avait été déjà traitée dans un long discours de M. Van Lynden, avec une grande sévérité. Il continue à siéger dans le conseil-d'état et aux états-généraux, et l'on présume que ses fidèles services seront récompensés sous peu par un ministère.

LYNEDOCH (LORD), officier supérieur dans l'armée anglaise, fondateur d'un *club militaire* à Londres, eut à ce sujet une correspondance avec l'amiral lord Saint-Vincent, qui fit l'objet d'une discussion parlementaire, en mars 1816, et qui fut rendue publique par la voie des journaux. L'amiral, ainsi que plusieurs autres personnes de haut rang, regardaient cet établissement comme « une création inconstitutionnelle, et qui » pouvait devenir dangereuse pour » la liberté. » Lord Lynedoch combattit vivement ces assertions, et déclara « que l'idée du » *club militaire* n'avait été produite que par le louable désir d'éviter à l'avenir le désagrément » qu'éprouvaient les officiers, tant » de l'armée de terre que de la marine britannique, lorsqu'ils arrivaient à Londres, de se voir » dispersés et sans pouvoir trouver de point de réunion qui pût » leur être communs à tous; que » cet établissement tel qu'il était » composé ne pouvait rien offrir » d'alarmant pour la liberté publique; que jamais des militaires » anglais ne pouvaient oublier » qu'ils étaient citoyens avant d'être officiers, et ne sépareraient » la cause du roi de celle de la nation; qu'enfin, si jamais la corruption devait malheureusement » prévaloir en Angleterre, et pénétrer jusqu'aux cœurs des gens » élevés et nourris dans les sentimens du devoir et de l'honneur, » rien ne pourrait préserver la patrie d'une ruine méritée. » Cette discussion se termina par une déclaration de lord Saint-Vincent, « qu'il persistait dans son opi-

»nion, mais que, sans être convaincu de la solidité de toutes »les raisons publiées en faveur de »l'établissement du *club militaire*, »il était cependant parfaitement »convaincu que si ce club, quelque considérable qu'on pût le »supposer, n'était formé que »d'hommes tels que lord Lynedoch, il n'y aurait rien à en redouter pour la constitution britannique. »

M

MAANEN (Corneille-Félix Van). *Voyez* Van Maanen.

MABIL (Luigi), professeur d'éloquence, secrétaire-archiviste du sénat de Milan et chevalier de l'ordre de la Couronne-de-Fer, naquit à Padoue. Pendant la courte durée du royaume d'Italie, il était membre d'un des trois colléges d'électeurs politiques, désigné sous le nom de *collegio de' dotti*. Remplissant en même temps une chaire d'éloquence à l'université de Padoue, il y prononça, le 15 juin 1807, à l'époque de la clôture des cours, un discours remarquable, qui fut imprimé à Brescia l'année suivante, sur la reconnaissance que les hommes de lettres doivent aux gouvernemens qui les encouragent, et qui consacrent leurs soins à l'instruction publique. Il a publié depuis plusieurs ouvrages estimés. On cite particulièrement son Abrégé des Leçons de logique et de morale aristotélique, de Jacques Stellini (*Lezione di Etica*), auteur qui vivait au commencement du 18me siècle, et qui avait publié ces leçons en latin. En traduisant et en abrégeant Stellini, dont les idées abstraites et le style parfois obscur rebutaient le lecteur, et en renfermant sa doctrine entière dans quelques lettres aussi correctement qu'élégamment écrites, Mabil a rendu service à la littérature italienne. Cet ouvrage, dédié au comte de Paradisi, président du sénat, et qui parut à Milan, sous le titre de *Lettere Stelliniane del Cav. Luigi Mabil*, fut très-avantageusement cité par les journaux du temps. Mabil a aussi publié, par livraisons, une traduction estimée des *Décades de Tite-Live*, avec les *Supplémens de Freinshemius*.

MACANAZ (don Pedro), originaire d'une famille irlandaise, établie depuis long-temps en Castille, est né vers 1760. Il entra, jeune encore, au ministère des affaires étrangères, et fut employé à Saint-Pétersbourg, en qualité de secrétaire d'ambassade. Intendant du royaume de Jaën à son retour, il fut peu de temps après nommé conseiller des finances, et dut à la faveur cette place, qui ne s'accordait qu'à de longs services dans les intendances. En 1808, Macanaz accompagna l'infant don Carlos à Bayonne, en qualité de secrétaire. Il prit une part impor-

tante aux discussions qui eurent lieu pour le changement de dynastie, et ensuite il accompagna les princes à Valençay, d'où il fut envoyé par Ferdinand VII à Paris, pour régler la manière dont la maison de ce prince serait établie. Arrêté dans le mois de septembre, il resta renfermé dans le donjon de Vincennes jusqu'au mois de mai suivant. Il obtint la liberté à cette époque, et fit venir ses trois enfans à Paris, où il s'occupait de leur éducation, lorsque les revers éprouvés par les armées françaises en Russie et en Saxe portèrent l'empereur Napoléon à entamer des négociations avec Ferdinand VII. M. Macanaz fit différens voyages pour la conclusion d'un traité entre ces princes, et à son arrivée en Espagne, il fut nommé ministre de grâce et justice. En cette qualité, il signa la fameuse circulaire du 30 mai, qui bannissait de l'Espagne tous ceux qui avaient prêté serment à Napoléon et à son frère Joseph. Cette mesure fit dès-lors prévoir aux personnes modérées les malheurs dans lesquels l'Espagne a fini par tomber. La conduite de tous ceux qui y avaient pris part fut blâmée, et surtout celle de M. Macanaz, à qui on reprochait d'avoir lui-même sollicité des emplois du roi Joseph, ainsi que l'établit ensuite un ouvrage de M. F. Amoros, imprimé à Paris. Toutefois le ministre de la justice ne jouit pas long-temps de la faveur de Ferdinand VII. Il fut accusé, par l'opinion publique, de trafiquer des emplois, et l'on prétendit que le roi, instruit des torts précédens de M. Macanaz par l'écrit de M. Amoros, saisit l'occasion de se défaire d'un serviteur moins attaché aux personnes qu'aux places; ce qui sembla confirmer ces bruits, fut la démission du duc de San-Carlos, à qui M. Amoros avait adressé les mêmes reproches qu'à M. Macanaz. Quoi qu'il en soit, Ferdinand VII se rendit lui-même au ministère à huit heures du matin, fit mettre les scellés sur les papiers, passa un temps considérable à lire ceux du secrétaire du ministre, et fit garder ce dernier à vue. Huit jours après, M. Macanaz fut remplacé au ministère par don Thomas Moyano, conseiller-d'état, et peu après, il fut privé de son traitement, de ses honneurs, et condamné à être renfermé, aussi long-temps qu'il plairait à S. M., dans le château de Saint-Antoine de la Corogne, dans lequel avait été également détenu son aïeul, ministre de Philippe V, pour avoir écrit contre l'inquisition. Après deux ans de détention, Macanaz a obtenu la liberté, et s'est retiré dans un château qu'il possède en Castille. On ne voit pas qu'il ait pris part aux derniers événemens politiques.

MAC-ARTHUR (John), juge et avocat écossais, a accompagné l'amiral Hood dans la guerre d'Amérique, en qualité de secrétaire, et s'est fait connaître avantageusement comme jurisconsulte et comme homme de lettres. Il existe de lui : 1° *Principes et pratique des cours martiales de la marine*, in-8°, 1792; en 1813, il a publié une 4me édition de cet ouvrage, considérablement augmentée; 2° *Faits relatifs aux finances et à la*

politique du 18me siècle, in-8°, 1801, réimprimé en 1803, avec des additions; 3° *Poëmes d'Ossian*, en original gallique, avec des traductions en latin par feu Robert Macfarlane, accompagnés d'un *Essai* sur l'authenticité de ces poëmes, par sir John Sinclair, et d'une traduction, avec des notes, de la Dissertation critique sur cette authenticité, par l'abbé Cesarotti, 3 vol. in-8°, 1807. John Mac-Arthur a encore fait, avec le révérend J. Stanier Clarke, l'*Histoire de la vie et des hauts faits de lord Nelson*, 1806. Cet ouvrage a été composé sur un mémoire de Nelson lui-même, qui a été déposé au muséum britannique, et dans lequel cet amiral entre dans toutes les particularités de sa vie, depuis son enfance jusqu'en 1799.

MACARTNEY (GEORGE, COMTE DE), naquit à Lissanoure, près de Belfast, en Irlande, le 14 mai 1737, et mourut dans le comté de Surrey, le 31 mars 1806. Son père, évêque d'Auchinlek, en Écosse, lui fit donner une éducation soignée, et l'envoya ensuite sur le continent. Le jeune Macartney s'appliqua dans ce voyage à étudier la politique des états de l'Europe, et à connaître le caractère de ces peuples, leurs forces et leurs différentes ressources. Présenté, à son retour dans sa patrie, à lord Sandwich, secrétaire-d'état, il fut envoyé, en 1764, près de la cour de Saint-Pétersbourg, comme ambassadeur extraordinaire. Le but de cette mission était un traité de commerce que l'Angleterre désirait faire avec la Russie, Macartney eut beaucoup de peine à l'obtenir, et dans la crainte de nouvelles difficultés de la part de cette puissance, il le signa avant qu'il eût été approuvé par le roi. Cette raison détermina le gouvernement anglais à ne point ratifier l'acte, qui toutefois fut accepté peu de temps après, avec quelques changemens dans la rédaction. Mais Macartney n'en reçut pas moins l'avis qu'il allait être remplacé à Saint-Pétersbourg, et il retourna, en 1767, en Angleterre, emportant avec lui des témoignages de l'estime de l'impératrice. Nommé dans la même année membre du parlement de la Grande-Bretagne et du parlement d'Irlande, il suivit en 1768, en qualité de premier secrétaire, le vice-roi d'Irlande, lord Townshend, qu'il aida puissamment dans la réforme du gouvernement de cette île. Macartney, récompensé par le titre de chevalier du Bain, obtint, en 1775, celui de baron d'Irlande, et le commandement de la Grenade, des Grenadines et de Tabago. Il parvint à rétablir dans ces colonies la paix troublée par des dissensions intestines, et fut attaqué à la Grenade, en 1779, par le comte d'Estaing. Contraint de se rendre, après une défense opiniâtre, il fut emmené prisonnier en France, où il ne resta que peu de temps. En 1780, les Anglais faillirent perdre la colonie de Madras. Battus par Haïder-Ali, et menacés de la défection des princes indous, ils ne s'étaient soutenus qu'avec peine par les secours du Bengale. Il était facile de prévoir qu'ils ne pourraient résister aux armemens que préparait la France, si on ne faisait disparaître

promptement les vices de l'administration. Lord Macartney fut choisi, à cet effet, par la compagnie des Indes, pour occuper la présidence de Madras, et à son arrivée, il se hâta de remédier aux maux les plus pressans. Le succès couronna ses premiers efforts, et il était parvenu à raffermir l'autorité dans cette partie de l'Inde, lorsqu'il fut attaqué par le marquis de Suffren, réuni à Typpoo-Saëb, successeur de Haïder-Ali. Macartney éprouva alors les plus grandes difficultés : il se vit contrarié dans toutes ses opérations, et en quelque sorte abandonné par le conseil suprême du Bengale; mais bientôt la paix avec la France et la Hollande, ensuite avec Tippoo-Saëb, changea entièrement sa position. Il en profita pour faire des améliorations, dont les fruits se faisaient déjà sentir en juin 1785, lorsqu'il fut rappelé. Arrivé à Calcutta, par où il était passé pour rendre compte au conseil suprême du Bengale, de l'état de la présidence de Madras, Macartney reçut sa nomination de gouverneur-général, en remplacement d'Hastings. Différentes considérations le déterminèrent à refuser cette place, et il revint en Angleterre, où il obtint de la compagnie une pension de 1,500 livres sterling. Lord Macartney cessa d'être employé jusqu'en 1792, époque à laquelle l'Angleterre forma le projet d'étendre son commerce avec la Chine. Le gouvernement attachait la plus haute importance à la réussite de cette entreprise, que la défiance des Chinois dans leurs relations avec les Européens rendait extraordinairement difficile. Il en confia l'exécution à Macartney, qui s'embarqua le 21 août 1792, muni des pouvoirs les plus étendus. Arrivée à l'embouchure du Péi-ho, l'ambassade fut conduite à Pékin, sur des barques chinoises, dont les bannières portaient pour inscription : *Ambassadeur anglais portant le tribut à l'empereur de la Chine.* Ce n'était que le commencement des désagrémens de toute espèce que devait éprouver lord Macartney dans cette mission. L'ambassadeur laissa à Pékin une partie de sa suite, et traversa la grande muraille pour se rendre à Ji-ho en Mandchourie, où se trouvait alors la cour. Le 14 septembre 1793, il fut admis à l'audience de l'empereur Khian-Loung; mais il s'éleva des difficultés sur le mode de réception. Ce mode, appelé en Chine keou-teou, exige que la personne présentée à l'empereur tombe à genoux à trois fois différentes, et qu'à chaque fois, elle frappe trois fois la terre de son front. Un cérémonial aussi humiliant dut choquer la fierté anglaise; mais dans cette circonstance l'intérêt l'emporta sur l'amour-propre, et quoique aucune pièce officielle de cette relation ne fasse mention que lord Macartney s'y soumit, tout prouve qu'il ne put s'en exempter. Au reste, l'ambassadeur anglais fut parfaitement accueilli de Khian-Loung, qui lui témoigna toute l'estime qu'il avait pour lui et pour sa nation; mais il ne put rien obtenir des nombreux avantages que les Anglais espéraient de cette mission, pas même un traité qui assurât la continuation de

ceux dont ils avaient joui jusque-là. Lord Macartney était desservi par le colao, ou premier ministre. Il n'avait cependant pas perdu toute espérance; il pensait, au contraire, pouvoir gagner ce ministre, et par-là réussir dans ses desseins, en prolongeant son séjour en Chine, lorsque, le 5 octobre, il eut la mortification de recevoir l'ordre de quitter la capitale le 7. Le résultat de cette entreprise, pour laquelle les Anglais avaient dépensé des sommes énormes, fut de connaître par eux-mêmes un pays dont ils n'avaient d'idées que par les étrangers. « En »trois mots, a dit Æneas Anderson, voici notre histoire : Nous »entrâmes à Pékin comme des »mendians, nous y séjournâmes »comme des prisonniers, nous en »sortîmes comme des voleurs. » Il existe en anglais différentes relations de ce voyage, dont la plus importante est celle de sir George Staunton, secrétaire de lord Macartney, qui a pour titre : *Relation authentique d'une ambassade envoyée par le roi de la Grande-Bretagne à l'empereur de la Chine*, etc., tirée principalement des papiers du comte de Macartney, 2 vol. grand in-4°, avec atlas in-fol. La mort de l'auteur l'ayant empêché d'achever cet ouvrage, le gouvernement anglais chargea M. J. Barrow, qui avait fait partie de l'ambassade, de composer une nouvelle relation, qui a été traduite en français par M. Castera, ainsi que celle de sir George Staunton. Æneas Anderson, qui avait également suivi lord Macartney, a donné l'histoire secrète et satirique de l'ambassade, sous le titre de *Récit de l'ambassade de lord Macartney à la Chine, dans les années* 1792, 1793 *et* 1794, *contenant les diverses particularités de l'ambassade, avec la description des mœurs des Chinois, et celle de l'intérieur du pays, des villes*, etc., 1796, vol. in-8°. Cet ouvrage, traduit en français par M. Lallemant, explique plusieurs passages obscurs de la relation officielle de Staunton, et il contient plusieurs faits qu'on ne trouve pas dans cette dernière. Cependant il ne faut le consulter qu'avec précaution; car si l'on peut reprocher à Staunton de n'avoir présenté ce voyage que sous le beau côté, on peut dire le contraire d'Anderson; sa relation est une critique continuelle de l'ambassade. Lord Macartney revint en Angleterre dans le mois de septembre 1794, et l'année suivante, il fut envoyé en mission à Véronne, auprès de *Monsieur*, aujourd'hui Louis XVIII. Nommé à son retour pair de la Grande-Bretagne, et gouverneur du cap de Bonne Espérance, il resta un an et demi dans cette colonie qu'il quitta, en 1798, pour cause d'infirmités. Sa santé dès-lors ne lui permit plus de prendre part aux affaires publiques, et il se retira dans le comté de Surrey, où il termina sa carrière. Il a publié : 1° *État de la Russie en* 1767; 2° *Etat de l'Irlande en* 1773; et 3° *Journal de l'ambassade envoyée par le roi de la Grande-Bretagne à l'empereur de la Chine, en* 1792, 1793 *et* 1794 (ce dernier imprimé après la mort de l'auteur). Tous ces ouvrages se font remarquer par le ton de candeur et de modestie qui faisait la base.

du caractère de lord Macartney. Il joignait à ces qualités précieuses, qui l'ont fait généralement estimer et chérir, des connaissances étendues et un esprit des plus pénétrans. Sa vie a été publiée par Barrow, sous le titre de *Vie du comte Macartney*, 1807, 2 vol. in-4°.

MACAULAY-GRAHAM (CATHERINE). *Voy.* GRAHAM.

MACAYE (LE VICOMTE DE), ancien militaire. Député aux états-généraux, en 1789, par la noblesse du Labour, il embrassa d'abord le parti de la réforme, et proposa, lors des troubles de Nîmes, de mander à la barre les signataires de la délibération des soi-disant catholiques. Il changea bientôt d'opinion; fut un des signataires des protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les opérations de l'assemblée constituante, et cessa dès-lors de prendre part aux affaires politiques.

MAC CARTHY-LEVIGNAC (LE COMTE JOSEPH-ROBERT DE), d'origine anglaise, émigra en 1791, et servit, dans l'armée des princes, comme aide-de-camp du prince de Condé. Nommé maréchal-de-camp de cavalerie, le 4 juin 1814, et membre de la chambre dite *introuvable* de 1815, par le département de la Seine-Inférieure, M. Mac Carthy-Levignac siégea au côté droit. Dans le mois de juin 1816, il fit partie du conseil de guerre convoqué sous la présidence de M. le duc de Maillé, pour juger le général Bonnaire et son aide-de-camp, le capitaine Miéton. M. Mac Carthy fut du nombre des juges qui condamnèrent le général à la dégradation et à la déportation, et l'aide-de-camp à la mort. Réélu, en 1816, par le collège électoral du département de la Drôme, il continua de siéger à l'extrême droite, et se prononça, dans le mois de janvier 1817, contre le projet de loi relatif à la liberté de la presse. Dans le discours qu'il prononça à ce sujet, il émit cette opinion, qu'il y avait moins de danger à confier aux citoyens le droit de publier leurs idées que d'en remettre le monopole au ministère. Dans la même session, il parla en faveur du clergé, fit l'éloge de sa libéralité envers l'état depuis 1690 jusqu'à la révolution, et vota pour la restitution des biens non vendus appartenant à la religion ou à l'ordre de Malte. En 1818, M. Mac Carthy-Levignac se prononça contre l'avancement par ancienneté, dans la discussion sur le recrutement. Il demanda le rappel à l'ordre de M. Bignon, qui venait de parler en faveur des bannis, et prononça l'éloge funèbre du prince de Condé. En 1820, M. Mac Carthy-Levignac a cessé de faire partie de la chambre des députés.

MACCLINTOCK (SAMUEL), ministre protestant américain, d'origine irlandaise, naquit en 1732, à Medfort, dans le pays de Massachussetts. Destiné au ministère des autels, il reçut une éducation soignée, obtint ses grades, en 1751, au collége d'Harvard, et se fit bientôt connaître par ses connaissances étendues en théologie. Macclintock fut employé, en qualité de chapelain, dans la guerre de l'indépendance, où il se montra aussi bon citoyen que prêtre distingué; plus d'un succès fut dû à ses exhortations. Devenu


Biblioteca Nazionale V.E. III
NAPOLI



Le M.al Macdonald

Duc de Tarente.

ministre de Greenland, dans le New-Hampshire, il se concilia l'estime de tous ses paroissiens, dont il emporta les regrets à sa mort, arrivée en 1804. Il a publié un grand nombre de *Sermons*, sa *Correspondance particulière avec Jean Cosens Ogden*, et enfin, en 1800, *Discours commémoratif de Washington*.

MAC-CURTIN (N.), député du département de la Loire au conseil des cinq-cents, fut condamné, après la révolution du 18 fructidor an 5, à la déportation comme appartenant à la faction de *Clichy*. Mac-Curtin parvint à gagner les bandes de *chouans* réunies dans les départemens de l'Ouest, et servit avec eux en qualité de major-général de la Haute-Bretagne et du Bas-Anjou, sous le nom de *Kinlis*. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il fut autorisé à résider dans ses foyers, et resta depuis ignoré.

MACDONALD (ÉTIENNE-JACQUES-JOSEPH-ALEXANDRE), duc de Tarente, maréchal et pair de France, ministre d'état, major-général de la garde royale, gouverneur de la 21ᵉ division militaire, grand-chancelier et grand'croix de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, etc., est né dans la ville de Sancerre, département du Cher, le 17 novembre 1765. Sa famille, originaire d'Écosse, lui fit faire de bonnes études, après lesquelles il entra, en qualité de lieutenant, dans le régiment irlandais de Dillon. En 1784, il fut employé, sous M. de Maillebois, dont la légion devait appuyer le parti patriotique dans la révolution de Hollande. En 1787, il passa, comme cadet, dans le 87ᵉ régiment d'infanterie. Dès le commencement de la révolution française, il se prononça en faveur du nouvel ordre de choses, et resta à son corps à l'époque où la plupart des officiers ses camarades s'en éloignèrent, et quittèrent même leur patrie. Il se fit remarquer à la bataille de Jemmapes, et obtint, en récompense du zèle et des talens qu'il y déploya, le grade de colonel de l'ancien régiment de Picardie. Peu de temps après, il devint général de brigade, et fut chargé du commandement de l'avant-garde de l'armée du Nord, alors sous les ordres de Pichegru. Il eut une bonne part aux affaires de Warwick, de Menin et de Commines, dans lesquelles les Français enlevèrent 48 canons aux Autrichiens. De Valenciennes jusqu'au-delà de l'Ems, il poursuivit l'armée anglaise, commandée par le duc d'York, et eut l'honneur d'ouvrir la campagne par la conquête de la Hollande, qu'il effectua en passant le Vahal sur la glace, et sous le feu des batteries de Nimègue et de Kokerdum. Général de division à la suite de cette tentative heureuse et sans exemple dans l'histoire, il commanda, en 1796, à Cologne et à Dusseldorf, et bientôt après, il fut employé successivement à l'armée du Rhin et à celle d'Italie. L'armée française ayant conquis, en 1798, Rome et les états de l'Église, le général Macdonald en fut nommé gouverneur. Il s'efforça d'étouffer les dissensions politiques; mais malgré ses soins plusieurs insurrections ayant éclaté,

il se vit dans la nécessité de faire des exemples sévères. A Frosinone, les révoltés pris les armes à la main furent passés au fil de l'épée, et leurs propriétés livrées aux flammes. Cette même année, le roi de Naples leva une armée de 80,000 hommes, dont il confia le commandement au général autrichien Mack. A l'approche de forces aussi considérables, le général Macdonald se mit en devoir d'évacuer les États romains; il s'arrêta à Otricoli, à 22 lieues de Rome. Mack, qui l'avait suivi, l'attaqua, et fut mis en pleine déroute par moins de 25,000 Français, aux ordres du général Championnet : le général Macdonald commandait le principal corps de cette petite armée. De retour à Rome, il y rétablit le gouvernement de la république. (Voyez Mack.) Championnet étant entré dans les états napolitains, le général Macdonald contribua particulièrement à ses succès, et lorsque son chef fut destitué, il lui succéda dans le commandement général. (Voy. Championnet.) Il fut bientôt forcé (en 1799) par les succès de Suwarow d'évacuer Naples, et de se retirer à Rome. Il y réunit toutes les troupes qui se trouvaient éparses dans ces provinces, et continua sa retraite en traversant la Toscane. On le croyait cerné et au moment de capituler, lorsqu'on apprit qu'il s'était audacieusement porté sur le derrière de l'aile gauche des alliés. Le 12 juin, il la culbuta, et se dirigea sur Parme. Le 15 du même mois, il rassembla ses forces près de Plaisance, et ne put éviter un engagement général. Il livra la sanglante bataille de la Trebia, qui dura trois jours, et où il reçut plusieurs blessures. Malgré l'infériorité numérique de ses troupes, il parvint à faire sa jonction avec le général Moreau. Le général Macdonald fut alors rappelé dans l'intérieur; il commandait à Versailles, à l'époque des événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), qu'il seconda de tout son pouvoir. Après la bataille de Marengo, il dirigea en Suisse une armée de réserve, que le premier consul Bonaparte avait réunie à Dijon. Peu de temps après, en 1801, il repoussa, dans le pays des Grisons, de poste en poste, pendant un trajet de 60 lieues de montagnes presque inaccessibles, les troupes autrichiennes, et ne s'écarta pas un instant, à l'égard des habitans, des principes de modération et d'humanité qu'il avait précédemment observés dans ses divers commandemens. Au mois de mars de la même année, il partit pour le Danemarck en qualité de ministre plénipotentiaire, et ne revint de cette mission qu'en 1803. Il reçut le titre de grand-officier de la légion-d'honneur. Le zèle qu'il mit à défendre son ancien compagnon d'armes, le général Moreau (*voyez ce nom*), fut cause de sa disgrâce momentanée, et le priva de faire partie de la première promotion des maréchaux de l'empire, qui eut lieu le 19 mai 1804. Le général Macdonald se montra supérieur à cette injustice, et se retira à la campagne jusqu'en 1809, époque où l'empereur, forcé de soutenir une double guerre en Autriche et en Espagne, le rappela pour lui con-

fier le commandement d'une division en Italie. Le général Macdonald n'hésita point à servir de nouveau son pays, et sa division forma l'aile droite de l'armée du prince vice-roi (*voy.* EUGÈNE BEAUHARNAIS). L'armée passa l'Izonso, et chassa, les 14 et 15 avril, les Autrichiens de Goritz, leur prit 11 pièces de canon, concourut à la victoire de Raab le 14 juin, et se réunit, sous les murs de Vienne, à la grande-armée commandée par l'empereur en personne. A Wagram le général Macdonald enfonça avec deux divisions le centre de l'armée ennemie que protégeaient 200 pièces de canon. L'empereur répara noblement ses torts envers le général Macdonald. Aussitôt qu'il apprit son arrivée, ce prince alla au-devant de lui, l'embrassa, lui dit : « C'est à vous » et à l'artillerie de ma garde, que » je dois une partie de cette jour» née. » et le nomma, sur le champ de bataille même, maréchal de l'empire : distinction qui ne fut accordée qu'à lui seul. Chargé ensuite du commandement de Gratz, le maréchal maintint dans son armée une telle discipline, qu'à son départ les états, interprètes de la reconnaissance publique, lui offrirent un présent de 100,000 francs qu'il refusa ainsi qu'un écrin d'une valeur considérable que les députés destinaient à sa fille. « Messieurs, dit-il, le » seul moyen de me prouver votre » gratitude, c'est de prendre soin » de 300 malades que je ne puis » emmener avec moi. » A son retour à Paris, il fut créé duc de Tarente, et, en 1810, envoyé en Catalogne pour y prendre le commandement du corps d'armée aux ordres du duc de Castiglione (maréchal Augereau), qui venait d'être rappelé. Peu de mois après son arrivée, le maréchal Macdonald s'empara de Figuières, par capitulation, le 10 août 1811, et au commencement de l'année suivante, laissa son commandement au général Decaen. Il eut, dans la campagne de Russie, en 1812, le commandement du 10me corps dont les troupes prussiennes faisaient partie. Le 24 juin, il passa le Niémen à Tilsitt, et s'empara de Dunabourg, fortifié avec soin par les Russes, et occupa la ligne de Riga. Depuis un mois le corps du maréchal Macdonald livrait journellement des combats meurtriers, lorsque les désastres de l'armée, après l'évacuation de Moscou, le forcèrent à se mettre en retraite; ils occasionèrent, le 13 décembre 1812, la défection du corps prussien commandé par le général Yorck; mais le maréchal Macdonald n'en résista pas moins jusque sur l'Oder aux attaques des Russes, qui ne parvinrent point à l'entamer. Commandant d'un corps d'armée dans la campagne de Saxe, en 1813, il punit bientôt le général Yorck de sa défection en le battant complétement. A Lutzen, le 2 mai, il défit la réserve de l'ennemi; passa la Sprée le 20 du même mois, et concourut au gain de la bataille de Bautzen. Il fit ensuite entrer un corps d'armée dans la Silésie; mais la mauvaise issue du combat de Kalsbach le força de se retirer à travers un pays presque entièrement inondé. A Léipsick, les 18 et 20 octobre 1813, il fit des prodiges de valeur.

Une défection nouvelle, celle des Saxons, ajouta aux malheurs de cette désastreuse bataille. Il fut chargé de faire évacuer les bagages dont la ville était encombrée, et de protéger la retraite de nos troupes. Le pont de Léipsick étant coupé, le maréchal Macdonald fut obligé de se jeter dans l'Elster qu'il passa à la nage, et où périt l'illustre prince Poniatowski, qui protégeait également notre retraite. Le maréchal Macdonald rejoignit son corps d'armée et combattit avec sa valeur ordinaire, à Hanau, où l'armée française, à la suite de pertes immenses, cueillit de nouveaux lauriers. Chargé d'organiser, à Cologne, une nouvelle armée, il ne put que remplir imparfaitement cette mission, et fut obligé de quitter la ligne du Rhin, emmenant avec lui le très-petit nombre de troupes qu'il avait réunies. Il forma, dans la campagne de France, en 1814, la gauche de l'armée, et prit une belle part aux opérations principales de cette courte et funeste campagne. Ce fut lui qui soutint avec de faibles débris tous les efforts de l'armée du maréchal Blücher. A Nangis, le 27 février, il se couvrit d'une nouvelle gloire. Il était à Fontainebleau avec l'empereur, dont il avait suivi le mouvement, lorsque ce prince abdiqua. Dégagé alors de son serment, il envoya au gouvernement provisoire son adhésion au rétablissement de la famille des Bourbons. Le 6 mai, il fut nommé membre du conseil de la guerre; le 2 juin, chevalier de Saint-Louis, et le 4, membre de la chambre des pairs. De vives inquiétudes s'étant élevées à l'égard de la validité de la vente des biens nationaux, le maréchal Macdonald prononça, dans la séance du 3 décembre de la même année, un discours qui avait pour but de rassurer les esprits à ce sujet, et fit en même temps une proposition dont l'objet était la création, au profit des émigrés, de 12 millions de rentes annuelles, qui seraient réparties entre eux en proportion de leurs droits et de leurs besoins. Il demanda encore que, par une semblable mesure, on remplaçât les dotations accordées par le gouvernement impérial, et dont les donataires avaient été privés par suite des événemens politiques. Ces propositions devaient concilier tous les intérêts et rapprocher tous les partis; la situation des finances ne permit pas de les accueillir. Le 20 mars 1815 approchait. Lorsqu'on fut informé du débarquement de Napoléon à Cannes, le maréchal Macdonald reçut l'ordre de partir pour Lyon, où il se rendit sur-le-champ et où il arriva le 8. *Monsieur* venait de passer les troupes en revue. Le maréchal les passa à son tour, et se convainquit qu'il y avait peu à compter sur elles pour s'opposer à la marche de leur ancien chef. Néanmoins, après le départ de *Monsieur* pour Paris, il conduisit 2 bataillons vers les ponts du Rhône, et les plaça derrière les barricades où ils restèrent sans manifester aucune opposition; mais aux premiers cris de *vive l'empereur!* que proférèrent les hussards qui formaient l'avant-garde de Napoléon, ils franchirent les barricades et répétèrent les mêmes acclamations, en se réunissant aux

hussards. Le maréchal Macdonald, qui avait essayé de les maintenir, fut obligé de se retirer précipitamment. Les hussards le suivaient et voulaient s'emparer de sa personne; mais les dragons l'entourèrent aussitôt et exigèrent des hussards qu'ils le laisseraient paisiblement s'éloigner. Le maréchal arriva en toute hâte à Paris, et prit, sous les ordres du duc de Berri, le commandement de l'armée que l'on formait sous les murs de la capitale. A l'approche de Napoléon le maréchal fut abandonné. Il partit avec le roi dans la nuit du 19 au 20 mars, et accompagna le monarque jusqu'à Menin. De retour à Paris, il se fit admettre comme simple grenadier dans la garde nationale. Ce fut sous cet uniforme qu'il parut devant le roi le lendemain de l'arrivée de ce prince aux Tuileries, le 9 juillet 1815. Par suite du traité de Paris, l'armée française s'était retirée au-delà de la Loire; le maréchal Macdonald fut chargé d'en prendre le commandement et bientôt de la licencier; mission délicate, difficile, et cruelle à remplir pour un vieux guerrier qui l'avait si long-temps conduite à la victoire, et qui, dans des temps de malheurs, s'était encore illustré avec elle. L'armée fut digne de son beau caractère. Elle obéit sans murmure, et chacun des braves qui la composaient rentra paisiblement dans ses foyers. Le maréchal Macdonald remplaça, en 1816, M. de Pradt, ancien archevêque de Malines, en qualité de grand-chancelier de la légion-d'honneur, et devint grand'croix de cet ordre. Il fut successivement nommé commandeur et grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de la 21e division militaire, où sont situées ses principales propriétés; l'un des 4 maréchaux de France chargés, au château des Tuileries, du commandement en chef de la garde royale de service; enfin, major-général de la garde royale. Il se fit remarquer à la chambre des pairs, le 24 février 1818, par son rapport sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée. Il y établit que le service personnel est actuellement obligatoire chez tous les peuples de l'Europe, hors en Angleterre; il repousse le mode des enrôlemens volontaires, et s'élève avec force contre la disposition d'après laquelle les hommes mariés, même ceux libérés par congés, seraient obligés de servir; enfin, il demande que le droit d'ancienneté pour l'avancement ne s'élève pas au-dessus du grade de capitaine. Le maréchal Macdonald n'a point d'héritiers mâles. Il n'a eu que 3 filles de ses deux mariages; l'aînée a épousé le duc de Massa, pair de France. La seconde, mariée au comte Perregaux, fils de l'ancien banquier et sénateur de ce nom, vient de mourir.

MACDONALD DE KLOR RENALD (FRANÇOIS), lieutenant-général, naquit à Pescava, dans le royaume de Naples, le 17 février 1777, d'une noble famille écossaise qui avait quitté sa patrie à la suite des Stuarts. Il fut élevé à l'École militaire de Naples, qu'il quitta à l'âge de 16 ans, pour faire partie, en qualité d'enseigne, des troupes coalisées qui défendirent Toulon, en 1793, contre les ar-

mées de la république. A la reddition de cette place, il retourna dans sa patrie. Les armes victorieuses de la république et ses principes s'étaient étendus jusqu'à Naples. Macdonald fut un des premiers à se déclarer en faveur du nouveau gouvernement de son pays, et l'on sait combien fut courte sa durée. Enfermé avec le général Montaut, dont il était aide-de-camp, dans le fort Neuf, lorsque les Français évacuèrent la ville, le jeune Macdonald partagea le sort des patriotes napolitains qui, contre la foi des traités et de la capitulation la plus honorable, furent déportés en France, dans le plus grand dénûment, et réduits, pour toute ressource, aux moyens que le directoire leur faisait passer avec la plus grande parcimonie. Macdonald se rendit à Dijon, où il fut nommé capitaine de grenadiers dans la légion Italique de l'armée de réserve qui s'organisa dans cette ville en 1800. Il passa le Saint-Bernard, et fit cette campagne mémorable, ainsi que la suivante, sous les ordres du général en chef Brune, et se distingua au passage du Mincio et de l'Adige, ainsi qu'au blocus de Mantoue. Après la campagne, il entra au service de la république Cisalpine, et fut fait aide-de-camp du général Trivulzi, ministre de la guerre. Il l'accompagna à Paris, et une amitié constante les unit jusqu'à la mort de ce général. Rentré ensuite dans le royaume d'Italie, il fut nommé directeur du corps des ingénieurs-géographes et du dépôt des cartes du ministère de la guerre, et la guerre s'étant rallumée avec l'Autriche, Macdonald fit, sous les ordres du maréchal Masséna, la campagne de 1805, à laquelle il prit une part très-active, et ce fut dans cette campagne qu'il eut la croix de la légion-d'honneur. Les Français venaient d'occuper de nouveau le royaume de Naples. Macdonald, convaincu qu'un citoyen se doit toujours à son pays, et qu'il devient inexcusable de servir l'étranger dès que les agitations politiques cessent de l'en bannir, profita des événemens de 1806 pour rentrer à Naples, où il servit comme chef de bataillon dans le corps du génie. Ayant passé quelque temps après dans la ligne, il s'y éleva par tous les grades jusqu'à celui de lieutenant-général. Il fit les campagnes de 1812 et 1813, à la tête d'une brigade napolitaine, et se distingua aux batailles de Lutzen, de Bautzen et de Léipsick. A la bataille de Bautzen il fut blessé d'un coup de feu, et reçut la croix d'officier de la légion-d'honneur. Après 1813, il eut le commandement d'une division de l'armée active napolitaine, et fut chargé du siége d'Ancône, qu'il obligea, par la force, à capituler, après avoir employé tous les moyens de conciliation. En 1814, le roi de Naples, Joachim Murat, qui avait su apprécier son caractère droit, inflexible et désintéressé, le nomma ministre de la guerre et de la marine, place dans laquelle il mérita et obtint, non-seulement l'estime de la nation, mais aussi l'amitié du souverain, qui lui donna la croix de commandeur de Saint-Léopold, et le créa baron. En 1814, lors de la catastrophe qui précipita Joa-

chim Murat du trône, Macdonald suivit sa famille en Autriche, décidé à ce sacrifice autant par la fixité de ses principes politiques que pour donner une preuve de son dévouement à ceux dont il devint l'ami et dont il partage encore aujourd'hui l'exil et les malheurs. Les principes du général Macdonald ne se sont jamais démentis dans une carrière longue, chargée d'événemens, et où l'avenir, souvent obscurci de nuages, semblait rendre incertaine la route à suivre. Dans la dernière révolution de Naples, un des premiers actes du gouvernement provisoire, confirmé depuis par le parlement, fut de rappeler le général Macdonald dans sa patrie, dont il n'avait à la vérité jamais été banni, et d'où son exil était absolument volontaire, mais le gouvernement autrichien lui refusa constamment les passe-ports nécessaires, et il dut continuer de résider en Autriche.

MACDONALD (SIR ARCHIBALD), troisième fils de Macdonald de Slate, embrassa d'abord la carrière du barreau, dans laquelle il n'obtint que de médiocre succès. Il épousa la fille de lord Gower, depuis marquis de Straffort, et trouva, dans cette alliance, la source de sa fortune. Il fut nommé membre de la chambre des communes par le bourg d'Hindon, et, peu de temps après, par celui de Newcastle sur Tyne, soumis à l'influence de lord Gower. Après avoir, comme son beau-père, soutenu dans le parlement le parti de lord North, il entra, avec Gower, dans celui de l'opposition, et se fit remarquer, lors de la guerre de Hollande, par une attaque des plus fortes contre le premier ministre. Toutefois l'un et l'autre ne furent pas long-temps les défenseurs de la cause du peuple; ils embrassèrent le parti de Pitt, et M. Macdonald, qui, en 1780, avait été nommé conseiller du roi et juge du pays de Galles, obtint, en 1784, la place de solliciteur-général, et celle de procureur-général en 1788. Créé chevalier à la même époque, sir Archibald Macdonald se montra reconnaissant envers le gouvernement, et mit de grands obstacles à la liberté de la presse. Quelque temps après, il fut élevé au rang de sergent-jurisconsulte, et enfin nommé baron de l'échiquier. M. Macdonald s'est fait remarquer, comme juge, par une probité sévère, et comme orateur parlementaire par une élocution facile.

MACDONALD (JAMES), de la chambre des communes, est l'un des membres les plus distingués de l'opposition dans le parlement d'Angleterre. Lorsque dans la séance du 25 avril 1816, lord Cavendish proposa de présenter, au prince-régent, une adresse tendante à opérer, dans les établissemens existans, une réduction proportionnée à la détresse de l'état, M. James Macdonald se fit remarquer par l'énergie avec laquelle il attaqua les abus existans. « Le langage de cette adres»se, dit-il, est celui de la modé»ration, de la dignité, de la loyau»té; mais on y remarque encore »un autre trait caractéristique: »c'est d'être vraiment anglaise. »Elle l'est dans son principe, car »la demande qu'elle contient est

»juste; dans sa politique, qui est »franche et loyale; dans son expression, qui est celle de la vérité. Cette chambre a reçu de »toutes parts des pétitions qui »concourent à exprimer des plaintes trop fondées contre de folles »dépenses et une cruelle détresse. »Faut-il que le souverain seul les »ignore? le prince duquel on éloigne la vérité, ne sera jamais »ni juste, ni populaire. Le langage même de S. A. R. ne permet »pas de croire qu'elle connaisse »la véritable situation de l'Angleterre.... L'adresse est donc d'autant plus nécessaire que le prince-régent et ses conseillers ignorent totalement l'état du pays... »Les réductions qui ont déjà eu »lieu étaient le *minimum* du système de retranchement qui seul »pouvait écarter la censure dont »les ministres étaient menacés. »Ce n'est que quand le noble lord »(Castlereagh) a été réveillé un »peu brusquement, par *l'ignorante impatience* du peuple (expression du ministre), du sommeil »où il rêvait la prospérité publique; ce n'est que lorsqu'il a entendu le blâme sortir de ces »bouches qui jusque-là n'avaient »exprimé que la louange et le »panégyrique; ce n'est qu'alors, »dis-je, qu'il a consenti à réduire »quelque chose dans ses énormes »évaluations. Les propositions de »retranchemens ultérieures, faites »depuis par le noble lord et ses »collègues, sont d'une origine »tout aussi suspecte, et l'on ne »doit pas croire davantage à »leur sincérité. » M. James Macdonald a manifesté un esprit d'indépendance non moins prononcé, le 27 mars dernier 1823, dans la discussion relative aux communications annoncées par le ministère, pour faire connaître aux chambres la politique suivie par le gouvernement anglais au sujet de la guerre entre la France et l'Espagne. M. Canning avait proposé un ajournement de 15 jours, et lord Archibald Hamilton s'y était opposé. M. Macdonald, après avoir fait sentir combien cet ajournement serait imprudent dans un état de choses tel, que 24 heures suffisaient pour apporter un changement total dans les relations de l'Angleterre avec les puissances étrangères, entra dans de longues considérations sur la conduite actuelle du ministère anglais, sur les motifs qui avaient déterminé le gouvernement à faire des sacrifices énormes pour le rétablissement des Bourbons sur le trône de France, et sur les intentions des puissances alliées dans les traités qu'elles ont faits depuis. Il cita ensuite, à l'appui de ces assertions, quelques passages du mémoire adressé dans le temps par le marquis de Londonderry au duc de Richelieu, dans lequel sont exprimés le désir des puissances alliées de voir éteindre en France tous les mécontentemens et les alarmes, les haines et les divisions, et les vœux qu'elles forment pour la conservation de l'autorité constitutionnelle de Louis XVIII. «Si les vœux, ajoute-t-il, énoncés dans cette »déclaration ont été frustrés, et »non-seulement frustrés, mais »formellement contrariés; s'il ne »faut en accuser ni Napoléon Bonaparte, ni sa famille, ni ses a-

»dhérens, mais seulement les ennemis de ce système; s'ils l'ont »contrarié, non-seulement sans le »consentement, mais en dépit même de l'Angleterre; si les pro»jets les plus injustes ont été pro»clamés à la suite même de ce »changement de conduite; si les »mains qui vont rallumer les tor»ches de la discorde et ranimer en »Europe des feux mal éteints, é»taient celles des mêmes hommes »qui se sont portés pour conser»vateurs de la paix, est-il un seul »Anglais qui puisse penser que »ces engagemens conditionnels, »conclus dans un tout autre but, »avec des vues et des espérances »toutes différentes, ne sont pas »par cela même annulés?... » M. James Macdonald termine son discours en disant que lors même que la politique exigerait que l'Angleterre ne prît point une part active à la guerre, les vœux du peuple anglais n'en seraient pas moins en faveur de la cause des Espagnols, et il conclut à l'admission de la motion de lord Hamilton. Dans la séance du 29 avril suivant, après avoir analysé rapidement les diverses opérations du ministère anglais depuis 1793, il s'éleva fortement contre la conduite du duc de Wellington au congrès de Vérone et à Paris, et finit par proposer une adresse à Georges IV, pour lui manifester « que le désappointement de S. M. »dans son espoir de conserver la »paix, vient en grande partie de »ce que les ministres n'ont pas »fait des protestations assez so»lennelles contre le droit préten»du des souverains de déclarer la »guerre à l'Europe à cause de ses »institutions; contre les préten»tions du gouvernement français »que les nations ne peuvent ob»tenir légitimement de libertés »civiles que de la concession spon»tanée des rois; contre des prin»cipes destructeurs de l'indépen»dance des états, et en particulier »de la constitution anglaise; que »S. M. avait vu avec surprise et »chagrin qu'on eût conseillé des »concessions, etc. » Cette motion fut rejetée.

MACDONEL (DON HENRIQUE), brigadier des armées navales d'Espagne, se distingua, le 21 octobre 1805, au combat de Trafalgar, où il commandait le vaisseau *el Rayo* de 100 canons. Après une défense remarquable, il était parvenu à se dégager et à gagner la côte; mais il eut le malheur de faire naufrage près de San-Lucar.

MACFARLANE (ROBERT), écrivain politique, naquit en Écosse en 1734, et mourut le 8 août 1804, écrasé sous les roues d'une voiture, dans le comté de Middlesex, en allant assister aux élections. Il quitta très-jeune l'université d'Edimbourg, où il avait été élevé, pour se rendre à Londres, et prit ensuite la direction de l'académie de Walthamstow. Plein d'enthousiasme pour les poésies d'Ossian, il voulut les traduire en vers latins; mais il abandonna cette entreprise, parce qu'il ne put se procurer un assez grand nombre de souscripteurs pour couvrir ses frais. On a de lui: 1° *Histoire du règne de George III*, 4 vol. Les 2me et 3me sont d'un autre auteur. Macfarlane a réuni dans cet ouvrage les opinions qu'il avait émises dans la fameuse controverse

politique qui s'éleva au commencement du règne de George III. 2° *Temora*, traduit d'Ossian, en vers latins; 3° un pamphlet intitulé : *Adresse au peuple anglais, sur l'état présent et l'avenir présumé des affaires publiques*, dans lequel il abjure en quelque sorte les opinions qu'il avait émises dans son *Histoire du règne de George III*, 1797; 4° la traduction en anglais du *Dialogue de George Buchanan*, sur les droits de la couronne d'Écosse, accompagnée de deux dissertations, l'une dans laquelle il défend le caractère de Buchanan comme historien, l'autre sur l'identité prétendue des Gètes et des Scythes, des Gètes et des Goths, des Goths et des Écossais.

MAC-GIL (Thomas), négociant anglais, a publié, en 1809, *Voyage en Turquie, en Italie et en Russie*, 2 vol. in-8°, et en 1811, *Nouveau voyage à Tunis*, vol. in-8°. On trouve dans cet ouvrage, où l'auteur manifeste la haine la plus forte, non-seulement contre Napoléon, mais encore contre la France, contre ses habitans et ses institutions, des renseignemens précieux sur le commerce des Européens avec Tunis et la côte d'Afrique. Il en existe une traduction française estimée, par un auteur anonyme : elle parut en 1816.

MAC-GRÉGOR. *Voy.* Grégor.

MACHAULT-D'ARNOUVILLE (Jean-Baptiste de), contrôleur-général des finances et garde-des-sceaux, issu d'une famille estimée dans la magistrature, naquit le 13 décembre 1701. Il fut d'abord maître des requêtes, et devint, en 1743, intendant de Hainaut, par la protection de M. d'Argenson, alors ministre de la guerre. Dans le mois de décembre 1745, Machault-d'Arnouville fut nommé contrôleur-général des finances, en remplacement de Philibert Orry, qui, à force d'ordre et par une économie sévère, était parvenu à maintenir les finances, malgré le désordre dans lequel elles avaient été plongées sous la régence. La France venait de s'engager dans une guerre imprudente, et elle avait besoin de toutes ses ressources pour la soutenir. Peu versé dans l'administration, mais doué d'un esprit juste et d'un caractère ferme, il s'attacha d'abord à suivre la route tracée par son prédécesseur, et s'entoura des hommes les plus éclairés en finances. Après trois ans d'une guerre difficile, la paix lui permit de tenter des améliorations dans le système jusqu'alors suivi; mais trop d'obstacles s'opposaient à la réussite de son projet : il fallait rétablir le crédit, et ce qui était plus difficile encore, soulager le peuple écrasé d'impôts en les répartissant sur toutes les classes de citoyens. Il sentit que pour y parvenir, il lui fallait un soutien puissant près du trône, et il mit dans ses intérêts la marquise de Pompadour. Déjà secondé par le chancelier d'Aguesseau, il avait obtenu, en 1747, ce célèbre édit par lequel « on défendait tout nou» vel établissement de chapitre, » collège, séminaire, maison re» ligieuse ou hôpital, sans une per» mission expresse du roi, et let» tres-patentes expédiées et enre» gistrées dans les cours souverai» nes; on révoquait tous les éta» blissemens de ce genre faits sans

»cette autorisation juridique; on »interdisait à tous les gens de »main-morte d'acquérir, recevoir »ou posséder aucun fonds, maison »ou rente, sans une autorisation »légale. » Dans la même année (1747), Machault-d'Arnouville fut nommé commandeur et grand-trésorier des ordres du roi; en 1749, ministre d'état, et en 1750, garde-des-sceaux, dont le chancelier d'Aguesseau s'était démis. C'est alors qu'il tenta de mettre à exécution son projet favori. La suppression de quelques ordres monastiques lui paraissait le plus efficace; mais il fut effrayé de la puissance du clergé et de la faiblesse de la cour. Il se contenta de chercher d'abord à remplacer l'impôt du dixième, créé pendant la guerre, par celui d'un vingtième sur le prix de ferme des terres, impôt qui devait atteindre toutes les propriétés, et dont le but était d'arrêter l'augmentation de la dette publique. Cette loi, dont l'exécution devait être si utile, excita les plus grands troubles. Le clergé mit tout en œuvre pour s'y soustraire. On peut en juger par ce qu'osait écrire alors l'évêque de Marseille: « Ne me mettez pas dans »la nécessité, disait ce prélat, d'o»béir à Dieu ou au roi; vous sa»vez lequel des deux aurait la pré»férence. » Les parlemens eux-mêmes se rangèrent d'abord parmi les adversaires de cet édit. et ils ne consentirent à l'enregistrer que lorsqu'ils virent qu'il était particulièrement dirigé contre le clergé. Mais la lutte ne faisait que commencer; le comte d'Argenson ne voyant qu'un rival dans Machault-d'Arnouville, ennemi d'ailleurs des parlemens, il se mit à la tête du parti du clergé. Le parlement de Paris fut exilé; Machault-d'Arnouville n'obtint le retour de ses membres dans la capitale qu'à la naissance du duc de Berri, depuis Louis XVI, et quelque temps après il fut obligé lui-même d'abandonner le contrôle-général des finances pour le ministère de la marine. Il conserva ce portefeuille pendant 3 ans, et rendit durant cet intervalle des services importans à la France. L'amiral Bing battu par M. de La Galissonnière, la prise de Minorque par le duc de Richelieu, et le chemin du Canada fermé aux Anglais par une escadre sortie de Brest, signalèrent son ministère. Disgracié, ainsi que le comte d'Argenson, après la tentative d'assassinat sur Louis XV par Damien, pour avoir, pendant la maladie du roi, donné l'ordre de quitter le château à la marquise de Pompadour, Machault-d'Arnouville perdit les sceaux, ainsi que sa charge de secrétaire-d'état, et il fut exilé dans sa terre d'Arnouville, où il resta jusqu'à la prise de la Bastille. En 1792, il alla s'établir à Rouen, dont la tranquillité lui faisait espérer d'y être à l'abri de la persécution; mais en 1794, il y fut arrêté comme suspect, conduit à Paris et renfermé aux Madelonnettes, où il termina sa carrière le 12 juillet de la même année, à l'âge de près de 93 ans. Telle fut la fin de ce ministre, dont les efforts constans furent dirigés en faveur des principes consacrés par la révolution. Nous avons rappelé une partie des services qu'il a rendus; nous devons citer aussi

l'arrêt important de 1753, qui établit la liberté du commerce des grains dans l'intérieur de la France. Il fit beaucoup de bien, et se montra véritablement homme d'état. L'infortuné Louis XVI avait apprécié tout son mérite; on prétend que ce prince, d'après des notes trouvées dans les papiers de son père, voulait le nommer principal ministre, et que ce ne fut que par une intrigue de cour que ce titre fut accordé au comte de Maurepas.

MACHAULT-D'ARNOUVILLE (Louis-Charles de), fils du précédent, naquit le 29 décembre 1737 à Paris. Il fut d'abord évêque d'Europée, et deux ans après, en 1774, coadjuteur de M. de La Motte, évêque d'Amiens. Nommé, en 1789, député du clergé du bailliage d'Amiens et Ham aux états-généraux, il fit partie de la minorité de l'assemblée constituante, et signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791. Il émigra après la session, et fut accusé, en 1792, par Achille Viard, d'intriguer en faveur du gouvernement monarchique. Retiré ensuite à Paderborn, en Allemagne, il y publia, en 1800, son acte d'adhésion au concordat qui fut établi à cette époque, et rentra en France quelque temps après. En 1818, nommé par le roi chanoine du chapitre royal de Saint-Denis, il mourut à Arnouville dans le mois de juillet 1820.

MACHAULT-D'ARNOUVILLE (le comte de), lieutenant-général, commandeur de Saint-Louis et pair de France, a combattu à la bataille de Fontenoi comme colonel des dragons.

MACIRONE (François de), colonel au service de Naples, chevalier de l'ordre des Deux-Siciles, et dernier aide-de-camp du roi Joachim (Murat), naquit à Londres. Son père, issu d'une ancienne famille noble de Rome, était venu se fixer à Londres, où il avait établi une maison de commerce, et s'était marié à une Anglaise. Le jeune Macirone, destiné par ses parens à suivre la même carrière, fut envoyé à Naples pour y achever son éducation commerciale. Lorsque les Français s'emparèrent de ce royaume, il fut pendant quelque temps, vu son extraction anglaise, traité en ennemi et retenu prisonnier de guerre. Mais lorsque Murat vint occuper le trône de Naples, Macirone fut dégagé des lieus de cette captivité. Il continua cependant à résider à Naples, sans fonctions connues jusqu'en 1814. Le roi l'attacha alors à sa personne comme premier officier d'ordonnance, et le nomma, l'année suivante, son aide-de-camp. On connaît la funeste issue des entreprises téméraires et mal combinées de Joachim dans les dernières années de sa vie. Macirone lui fut constamment fidèle, en l'une et l'autre fortune. Chargé d'une mission importante à Londres, mais qui n'eut point le succès qu'on s'en était promis, il revint sur le continent, où il apprit bientôt que Murat s'était réfugié dans le midi de la France, que Napoléon lui avait refusé la permission de le joindre à l'armée et même celle de venir à Paris. En passant par cette dernière ville pour aller retrouver Murat, Macirone y fut retenu par Fouché, qui

paraît avoir déjà eu avec lui à Naples des relations particulières. Fouché le chargea de diverses négociations auprès du duc de Wellington, traitées long-temps par l'entremise d'un agent secret anglais, nommé Marshall. La bataille de Waterloo venait de porter les derniers coups à la fortune de Napoléon, sa seconde abdication avait eu lieu, et Fouché, menant de front des négociations de plusieurs genres, présidait alors le gouvernement provisoire de la France. Macirone ne perdit pas de vue un instant les intérêts de l'homme malheureux auquel il avait consacré sa vie. Après la capitulation de Paris, il obtint enfin, à force de démarches auprès du ministère autrichien, une promesse par écrit, signée au nom de l'empereur par le premier ministre, prince de Metternich, qui assurait au roi Joachim un asile tranquille dans les états de l'empereur François. Cet acte rédigé, en termes honorables pour le prince fugitif, était de la teneur suivante : « Macirone est autorisé, par les » présentes, à prévenir le roi Joa» chim, que S. M. l'empereur » d'Autriche lui offre un asile dans » ses états, aux conditions suivan» tes : 1° Le roi prendra un nom » de particulier; la reine ayant pris » celui de comtesse de Lipona, on » le propose également au roi; 2° » il sera libre au roi de choisir une » ville de la Bohême, de la Mora» vie ou de la Basse-Autriche pour » y fixer son séjour; s'il voulait se » fixer à la campagne, cela ne souf» frirait point de difficultés dans » ces mêmes provinces; 3° le roi » engagera sa parole d'honneur » vis-à-vis de S. M. impériale et » royale, qu'il ne quittera pas les » états autrichiens sans le consen» tement de S. M., et qu'il vivra » dans l'attitude d'un particulier » de marque, mais soumis aux lois » en vigueur dans les états autri» chiens; en foi de quoi, et pour » qu'il en soit fait l'usage conve» nable, le soussigné a eu l'ordre » de l'empereur de signer la pré» sente déclaration. Donné à Paris, » le 1er septembre 1815. *Signé* le » prince de METTERNICH. » Macirone se flatta d'avoir ainsi mis la tête de Murat à l'abri de tout danger, et se hâta de porter cette pièce officielle à Toulon; mais, par une fatalité extrême, malgré toute sa diligence, il n'y put arriver que quelques instans après le départ précipité de Joachim, qui venait de mettre à la voile pour l'île de Corse. Macirone se jeta dans le premier bâtiment qu'il put fréter, pour l'y suivre, et le rejoignit enfin après bien des traverses, à Ajaccio. Là il trouva l'ex-roi entouré de quelques anciens frères d'armes, et décidé à tenter avec eux l'entreprise la plus désespérée. Cet homme, élevé des derniers rangs de la société à un trône, crut ne pouvoir plus vivre en simple particulier, et ne voulut point se résigner à une fortune qui, dans sa jeunesse, lui eût paru sans doute au-dessus de toutes ses espérances. Malgré les vives instances de Macirone, il refusa les offres de l'empereur d'Autriche, et, entraîné par sa funeste destinée, il alla se précipiter sur les côtes de la Calabre au milieu de ses plus acharnés ennemis. Son sort y fut bientôt décidé. Murat

qui avait porté une couronne, qui naguère traitait en souverain avec les ambassadeurs des principales puissances, et que les rois de l'Europe appelaient leur frère, fut saisi et fusillé avec moins de formalité qu'on n'en met à condamner un voleur de grands chemins. Macirone n'accompagna point Murat dans cette dernière expédition : réservé à d'autres malheurs, il s'embarqua pour le midi de la France, où son arrivée réveilla d'anciennes animosités. A peine eut-il mis le pied à terre qu'il fut arrêté. Le même homme, dont Murat avait sauvé la tête en obtenant sa grâce de Napoléon, après l'explosion de la machine infernale, le 3 nivôse, et qui avait mis ensuite la tête de Murat à prix en 1814, crut devoir aussi sévir contre l'aide-de-camp de cet ex-roi, et le fit jeter dans les cachots au mois d'octobre 1815. Après de longs et inutiles interrogatoires, dans lesquels Macirone n'avoua rien qui pût servir à justifier les rigueurs qu'on exerçait envers lui, il ne sortit de son cachot que pour être transféré, en criminel, sous l'escorte de la gendarmerie, à Paris. Là, incarcéré de nouveau, il subit une longue détention, dont il a donné dans ses mémoires les douloureux détails. Rendu enfin à la liberté, à la demande de l'ambassadeur d'Angleterre et du duc de Wellington, mais à condition qu'il sortirait immédiatement de France, il retourna en Angleterre, séjourna peu de temps aux lieux de sa naissance, et en partit, en 1817, pour prendre le commandement d'une des divisions de l'armée des indépendans dans l'Amérique méridionale. Il a été chargé depuis cette époque de diverses missions en Angleterre et en Espagne. Entré au service de cette dernière puissance, Macirone a commandé, pendant l'hiver de 1822 à 1823, un corps de troupes constitutionnelles, chargé de poursuivre le curé Merino et son lieutenant El Royo de Valderas, qui avaient établi un foyer de guerre civile dans les districts de Reynosa et de Sant-Ander. Après les avoir chassés de ces contrées, il est revenu en mai à Cadix, où il s'est embarqué pour l'Angleterre, chargé, à ce qu'on croit, d'une mission des cortès. Il a fait insérer, dans les feuilles publiques de Londres (1823), une lettre en réfutation des assertions d'un journal ministériel (*the Courier*) qui prétendait que les remparts de Cadix tombaient en ruine, et que cette ville allait incessamment se rendre; il affirme au contraire que les fortifications de Cadix et de la *Cortadura* sont dans le meilleur état, et que les soldats, ainsi que les habitans, sont résolus à une opiniâtre résistance. M. Macirone a publié, en 1816, à Londres, un ouvrage qui porte le titre suivant : *Faits intéressans relatifs à la chute et à la mort de Joachim Murat, roi de Naples ; à la capitulation de Paris en* 1815; *et au deuxième rétablissement des Bourbons. Lettres du roi Joachim à l'auteur, M. François Macirone, son dernier aide-de-camp, et récit des persécutions que cet officier a éprouvées.* Cet écrit a été traduit en français et imprimé à Bruxelles; il en a aussi paru une traduction allemande. L'ouvrage honore é-

galement le courage et le caractère de son auteur, et contient une foule de détails précieux, retracés avec simplicité et franchise. L'historien y trouvera, ainsi que l'annonce le titre, des faits intéressans à recueillir.

MACK (Charles, baron de), général autrichien, qui a longtemps occupé toutes les bouches de la renommée par ses plans militaires vantés outre mesure, et par ses projets contre la France, mais qui n'a acquis de véritables droits à la célébrité que par ses éclatans revers. Né, en 1752, à Neuslingen en Franconie, ses parens, bons bourgeois de cette ville, lui firent donner, malgré leur peu de fortune, une éducation soignée. Mais entraîné par son goût pour la carrière des armes, il s'engagea, au sortir du collége, comme simple soldat dans un régiment de dragons autrichiens, et parvint bientôt, par sa bonne conduite, au grade de sous-officier. Pendant la guerre contre les Turcs, il eut l'occasion de se distinguer en plusieurs combats, et fut attaché à l'état-major de l'armée; le feld-maréchal Lasey le prit bientôt en amitié, et le nomma capitaine à la fin de la campagne. Le célèbre Laudon, qui succéda au commandement de cette armée, ne montra point d'abord la même bienveillance au jeune capitaine Mack, et celui-ci manifestant hautement son estime et sa reconnaissance pour son ancien chef, fut traité assez durement par le nouveau. Un jour même, en présence d'un grand nombre d'officiers, Laudon ayant parlé avec mépris des créatures de Lascy, en regardant Mack, celui-ci lui répondit avec fermeté : «Monsieur le maréchal, j'ai l'honneur de vous observer que, pour »ma part, je ne suis la créature »de personne, que je ne sers ici »ni M. de Lascy ni vous, mais »S. M. l'empereur, à qui j'ai consacré ma vie.» Deux jours après il se distingua par un fait d'armes remarquable. L'armée autrichienne était campée à 8 lieues de la forte place de Lissa, occupée par une garnison turque, que les derniers rapports faisaient monter à 30,000 hommes. Laudon hésitait à l'attaquer. Mack, qui voulait le décider à cette entreprise, quitte le camp à 9 heures du soir, et, accompagné d'un seul hullan, traverse le Danube, entre pendant la nuit dans un des faubourgs de Lissa, se saisit d'un officier supérieur turc, et présente son prisonnier le lendemain à 7 heures du matin au général étonné. On apprit, de la bouche même du Turc, que la garnison de Lissa n'était forte que de 6,000 hommes. L'attaque fut aussitôt ordonnée et la place conquise. Laudon était un de ces hommes rares qui, dans un poste élevé, loin de persister dans leurs torts, savaient noblement les réparer. Il embrassa Mack, le nomma son aide-de-camp, lui fit promettre de ne jamais le quitter, et se chargea dès-lors de sa fortune militaire. Peu de temps avant sa mort, Laudon présenta Mack à l'empereur en lui disant : «Je laisse à votre majesté un homme qui vaudra mieux »que moi; c'est le major Mack.» Ce grand général n'avait certes pas plus qu'aucun autre mortel le

don de lire dans l'impénétrable avenir, et les événemens ne justifièrent point sa prédiction. Mais Mack y crut sans doute lui-même, et, fort de cette autorité, il parvint bientôt à persuader à son souverain, ainsi qu'au public, qu'il était un des plus habiles tacticiens de l'époque. Il brillait en effet dans le cabinet et dans les camps de plaisance; nul militaire ne savait présenter des plans de campagne plus séduisans, ni faire manœuvrer les troupes avec plus de précision, hors de la présence de l'ennemi. Lorsque la guerre avec la France éclata, il fut nommé quartier-maître-général de l'armée du prince de Cobourg, et dirigea, en cette qualité, les opérations de la campagne de 1793. Après le passage de la Roer, et la levée du siége de Maestricht, il assista à la bataille de Nervinde, et fut ensuite employé dans les négociations qui eurent lieu avec le général Dumouriez. Une espèce de congrès fut réuni à Anvers, auquel des ministres de plusieurs puissances furent appelés, ainsi que des généraux des armées de la coalition; mais cette assemblée se sépara sans avoir su tirer parti de la défection du général français, et n'eut aucun résultat; Mack retourna bientôt à l'armée et fut blessé à l'attaque du camp de Famars. Rappelé peu de temps après à Vienne, il y resta jusqu'en février 1794, et fut envoyé à cette époque en Angleterre pour arrêter, avec le ministère britannique, de nouveaux plans de campagne. Précédé d'une haute réputation militaire, Mack reçut à Londres l'accueil le plus flatteur. Le roi, Georges III, lui fit don d'une superbe épée enrichie de diamans; le ministre Pitt approuva tous ses projets, et le pressa de se rendre à l'armée pour les mettre en exécution. Arrivé dans les Pays Bas, il y trouva l'empereur d'Autriche qui avait résolu de faire cette campagne en personne, et qui le nomma de suite général-major et quartier-maître-général de son armée de Flandre. Le général Pichegru commandait l'armée française; Mack qui s'était vanté de l'écraser, fit ordonner de grandes manœuvres sur une étendue de terrain de plus de 20 lieues, espérant cerner les Français de toutes parts; mais ceux-ci ne lui laissèrent pas le temps d'achever ses opérations compliquées qui manquèrent d'ailleurs sur plusieurs points, et prenant vivement l'initiative, battirent d'abord les Anglais à Hondschoote, attaquèrent ensuite les Autrichiens, et les forcèrent, après plusieurs combats sanglans, à se retirer sous Tournay. Une bataille générale fut livrée le 22, et dura depuis 6 heures du matin jusque dans la nuit; les Autrichiens furent forcés de repasser l'Escaut, et l'empereur se détermina à retourner à Vienne, laissant le commandement de l'armée de Flandre au prince de Saxe-Cobourg. Mack resta quelque temps sous les ordres de ce général; mais s'apercevant bientôt qu'il n'avait pas le même crédit auprès de lui que dans les conseils de son souverain, et se voyant même préférer un de ses antagonistes les plus prononcés, le général Fischer, il demanda un congé

pour retourner à Vienne, qui lui fut aussitôt accordé. En 1797, le général Mack, employé de nouveau, fut envoyé à l'armée du Rhin, que venait de quitter l'archiduc Charles pour prendre le commandement de celle d'Italie. L'année suivante, la guerre ayant éclaté entre la république française et le royaume de Naples, la réputation de Mack le fit choisir pour commander en chef toutes les forces de cette dernière puissance. Toujours aussi prompt à se flatter des plus grands succès si ses plans étaient adoptés, qu'adroit à faire partager ses espérances à ceux qu'il en entretenait, les destinées du royaume de Naples lui furent confiées, et il se vanta de chasser bientôt les Français de l'Italie entière. Malheureusement pour sa gloire, il eut affaire aux généraux Macdonald et Championnet, qui, avec moins de jactance et des forces bien inférieures, le battirent outrageusement et mirent son armée dans la plus complète déroute. Accumulant alors fautes sur fautes, le général Mack qui, jusqu'à cette époque, avait en plusieurs occasions montré du courage personnel, parut perdre entièrement la tête. Après avoir entamé des négociations infructueuses avec les généraux ennemis, et fait plusieurs démarches qui le firent accuser de trahison par les Napolitains, il ne trouva d'autre moyen pour sauver au moins sa personne, que celui de se jeter dans les bras des Français. Il remit à la hâte le commandement au duc de Salandra, et se livra lui-même au général Championet, qui le reçut, avec bonté, à son quartier-général de Castra, mais qui lui déclara en même temps qu'il ne le recevait qu'en qualité de prisonnier de guerre. Les réclamations du vaincu contre cet arrêt, qu'on ne saurait cependant accuser d'injustice, furent vaines, et toujours traité par ses ennemis avec égards, il fut conduit à Dijon, où il resta jusqu'à l'époque du 18 brumaire. La fuite et la captivité du général malheureux devint, pendant longtemps, une source inépuisable d'épigrammes, de chansons et de brocards; ceux qui avaient le plus exalté sa valeur et ses talens, ne parlèrent plus que de sa pusillanimité, et on lui opposa la conduite d'un autre général au service de Naples, étranger comme lui, le comte Roger de Damas, qui, loin de désespérer de sa fortune, soutint encore la lutte avec courage, quoique avec un corps bien moins nombreux, à la tête duquel il fut grièvement blessé. Le général Bonaparte, parvenu au consulat, permit à Mack de se rendre à Paris et d'y rester libre sur sa parole. Il sollicita ensuite la permission de retourner à Vienne, s'engageant à revenir dans 4 mois se constituer de nouveau prisonnier, s'il ne pouvait obtenir de l'empereur d'Autriche son échange contre les généraux Pérignon et Grouchy. Sans lui accorder cette faveur, le premier consul fit cependant proposer l'échange, mais la cour de Vienne s'y refusa. Mack fit alors dans le plus grand secret ses préparatifs pour s'évader furtivement de Paris, partit en effet, le 15 avril 1800, avec la demoiselle Louise, courtisane de quel-

que célébrité, et arriva heureusement par la route de Mayence, jusqu'aux avant-postes autrichiens. Pour couvrir ce que cette infraction aux lois de l'honneur avait d'ignominieux, il se hâta de publier un mémoire dans lequel il annonçait qu'il avait écrit, avant son départ, une lettre au ministre de la guerre en France, par laquelle il se dégageait de la parole qu'il avait librement donnée, lorsqu'il lui fut permis d'habiter Paris. Mais peu de personnes furent convaincues qu'un engagement pareil, sacré pour tout militaire comme pour tout homme d'honneur, se rompait à volonté, et qu'il était permis de manquer à la foi promise, dès que l'occasion se présentait de la violer impunément. Le gouvernement français fit rendre leur parole aux officiers de l'état-major et aux aides-de-camp du général Mack, leur permit de retourner en Autriche, et leur recommanda de ramener à leur chef ses équipages, ses chevaux et tous ses effets, que ce dernier leur avait fortement recommandés, ajoutant ainsi par une conduite généreuse à la honte que devait éprouver le général fuyard. On ne crut pas que celui-ci reparaîtrait jamais à la tête des armées; mais par un inconcevable retour de fortune, ou plutôt par un talent bien remarquable de gouverner certains esprits, à peine revenu à Vienne, il trouva encore les moyens de se justifier. C'était, disait-il, à la lâcheté des troupes dont on lui avait donné le commandement, et à la révolte du peuple de Naples, qui avait voulu l'assassiner, qu'il fallait attribuer tous ses revers; à la tête des braves Autrichiens de pareils malheurs ne pourraient jamais l'atteindre; si on lui confiait encore un commandement il espérait bien reconquérir toute sa gloire, et se venger sur les Français des malheurs de Naples, comme de l'injuste captivité où on l'avait retenu à Paris. Cédant à ce désir, l'empereur François donna au général Mack, en 1804, le commandement en chef de toutes les troupes qui se trouvaient dans le Tyrol, la Dalmatie et l'Italie, et le nomma, l'année suivante, membre du conseil général de guerre. Il reprit dès-lors la plus haute influence sur la direction des affaires militaires, présenta un plan qui fut adopté pour une meilleure organisation de l'armée autrichienne, ainsi que de nouveaux plans de campagne. En septembre 1805, il eut le commandement de l'armée autrichienne entrée sans déclaration de guerre à Munich, et qui s'était emparée de tout le royaume de Bavière; mais là Mack se trouva bientôt en face d'un général devant lequel pâlit son génie, et se flétrit à jamais sa gloire. Napoléon s'avançait à pas de géant en Allemagne, renversant tout sur son passage. Après les combats de Wertingen et de Guntzbourg, l'armée autrichienne se retira derrière le Danube, et Mack, avec 40.000 hommes des meilleures troupes de l'empire, prit position à Ulm. Les Français passèrent le fleuve, manœuvrèrent avec audace et promptitude, reconquirent la Bavière dont les troupes se joignirent aux leurs, revinrent inopinément sur Ulm, et coupèrent une partie de l'ar-

mée autrichienne en s'emparant de Memmingen, où le maréchal Soult battit le général autrichien de Spangen et fit 6,000 prisonniers. Napoléon, à la tête de sa victorieuse armée, vint alors présenter la bataille à Mack, qui, loin d'oser l'accepter, se tint soigneusement renfermé dans la ville d'Ulm, où il vit bientôt qu'il ne pouvait long-temps résister. Vivement pressé par les Français, et après avoir eu le dessous dans quelques affaires d'avant-garde, son esprit d'ailleurs si fécond en plans de campagne, ne put lui suggérer d'autre moyen de salut que celui de traiter d'une capitulation avec l'ennemi. Ayant réuni un conseil de guerre, il en fit la proposition qui indigna plusieurs généraux autrichiens, et surtout le jeune archiduc Ferdinand ; mais on fit de vains efforts pour inspirer au général Mack d'autres sentimens, et pour le déterminer à tenter, les armes à la main, de se frayer un passage à travers les lignes des Français. Il mit même un terme à toute discussion ultérieure en tirant de son portefeuille un ordre, signé de l'empereur, qui lui accordait voix décisive dans toutes les délibérations majeures, et qui enjoignait aux autres chefs de se soumettre à ses avis. Après l'exhibition de cette pièce, il n'éprouva plus d'opposition que de la part de l'archiduc Ferdinand, qui persista à ne point vouloir se rendre. Ce prince jeune encore, mais intrépide comme un vieux guerrier, parvint, en combattant vaillamment, à opérer sa retraite à travers la Franconie, et à gagner la Bohême avec 12,000 hommes environ de cavalerie. Le 26 vendémiaire an 14 (18 octobre 1805), Mack signa la fameuse capitulation d'Ulm, par laquelle une armée de 28,000 hommes, amplement pourvue d'artillerie, de tout l'attirail militaire et d'un matériel immense, s'engageait à mettre bas les armes et à se rendre prisonnière de guerre. Le surlendemain, ces superbes troupes, l'élite de l'armée autrichienne, après avoir défilé avec leur chef devant Napoléon, furent désarmées et envoyées en France. Le général Mack, pour la seconde fois admis à être prisonnier sur parole, ainsi que les officiers de son état-major, obtint la permission de se rendre à Vienne, où il espérait peut-être colorer avantageusement encore un désastre tel que les fastes militaires en offrent peu qui puissent lui être comparés. On assure que ce général s'était aussi chargé d'être le médiateur d'une négociation pacifique entre Napoléon et l'empereur d'Autriche, et qu'il était porteur d'une lettre autographe du premier ; mais il fut arrêté aux portes de la ville ; un cri général d'indignation s'était élevé contre lui dans toute l'Allemagne, et ses protecteurs, qui avaient sans doute quelques reproches à se faire à eux-mêmes pour avoir si mal placé leur confiance, l'abandonnèrent à une commission militaire, présidée par le comte de Colloredo, qui le condamna à la peine de mort. Mack, pour sa justification, avait publié un mémoire dans lequel il cherchait à démontrer qu'il avait été trahi dans toutes les affaires devant Ulm ; que

d'ailleurs la réunion imprévue des Bavarois à l'armée française avait rendu sa position insoutenable; qu'on n'avait pas en tout suivi ses plans; qu'enfin on avait commencé les hostilités trop tôt et contre ses avis. Mais ses juges n'eurent point d'égard à ces allégations, ni même à un certificat qu'il avait obtenu de la bonté de Napoléon, attestant les talens militaires et les judicieuses dispositions du vaincu. La sentence ne fut cependant point exécutée. L'empereur d'Autriche lui fit grâce de la vie, commuant la peine en la dégradation militaire, suivie d'une détention en une forteresse de l'état. Cette captivité ne dura même qu'un an environ. Des malheurs de famille vinrent, pendant ce temps, aggraver son sort; un fils, sa dernière espérance, jeune officier déjà distingué dans l'armée autrichienne, lui fut enlevé par une mort cruelle. Son souverain, ému de pitié, accorda alors à l'infortuné vieillard une grâce entière. Il vécut quelque temps retiré dans une petite terre de Bohême, sa seule propriété, reparut un moment à Vienne, et mourut enfin dans un âge assez avancé. Quelques élans de courage avaient illustré sa jeunesse. Des conceptions plus brillantes que solides, une haute ambition, de l'éloquence dans ses écrits et ses discours, mais qui dégénérait parfois en forfanterie, peu de présence d'esprit dans l'action, ni de force d'âme dans le péril, et cependant la présomptueuse confiance qui porte à s'y précipiter; du zèle pour la gloire de sa patrie, une haine implacable contre ses ennemis; enfin, une incorruptible probité dans toutes ses relations particulières, c'est avec ces qualités et ces défauts que le général Mack parut sur la scène et parvint à y jouer un rôle important. Devenu à bon compte le héros de quelques cabinets, et l'idole de tous les ennemis de la France, c'était, au dire de ses prôneurs, l'homme par excellence à opposer aux vainqueurs de l'Europe. Mais il fléchit sous le faix dont il fut imprudemment chargé, et, ayant lutté sans énergie, il succomba sans gloire, laissant un nom qui sera long-temps placé à la tête de ceux des généraux les plus malheureux de nos temps.

MACKAU (LE BARON DE), ministre de France à Stuttgard, fut remplacé par Maison-Neuve; il passa à Florence en 1791, et à Naples en 1792. Le baron de Mackau se disposait à quitter cette ville, ainsi qu'il l'écrivit lui-même au vice-consul Alliot, attendu l'état presque humiliant dans lequel on l'avait réduit, lorsqu'il reçut l'ordre de se retirer sous huit jours ainsi que tous les Français. Il eut le bonheur d'échapper aux croisières anglaises, établies dans ces parages, et, de retour en France, il se retira dans la petite commune de Vitry, près de Paris, où il remplit long-temps les fonctions de maire. Nommé ministre du gouvernement consulaire auprès du Saint-Siége, après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il y fut remplacé, en 1804, par le cardinal Fesch. Le baron de Mackau vit aujourd'hui éloigné des affaires publiques.

MACKENZIE (HENRI), sur-

nommé l'*Addison du Nord*, écrivain élégant et sensible, a obtenu des succès sur le théâtre et dans la carrière des lettres. Il est né à Édimbourg, en 1745, d'un docteur en médecine, qui le destina au barreau. Il s'y distingua : la patience et la finesse qui caractérisaient son esprit, ne répugnaient pas aux travaux et aux discussions de la jurisprudence. Il fut fait *atterney for the crown*, avoué de la couronne, et devint fort riche. Ce fut alors qu'il eut le temps de se livrer à ses goûts littéraires, et qu'il écrivit l'*Homme sensible*, roman d'un intérêt doux, pâle mais aimable, auquel on ne peut reprocher qu'une teinte de sensibilité larmoyante, et ces excès de délicatesse qui, portée dans les passions, les détruit à force de les analyser. Cependant l'ouvrage eut un grand succès : et l'auteur, qui avait gardé l'anonyme, fut forcé de se nommer pour revendiquer son droit et son titre qu'un insolent plagiaire s'était attribués. Un nommé Eccles, rentier de Bath, avait copié l'ouvrage de sa main, et au moyen de ratures, faites après coup, avait donné toute l'authencité possible à ce manuscrit qu'il colportait de maison en maison. Mackenzie le démasqua, et publia de suite l'*Homme du monde*; c'est le pendant et le contraste de son premier ouvrage. *Julie de Bouligné*, roman en lettres, eut aussi du succès. En 1777, il retourna à Edimbourg, où il fonda le *Miroir*, ouvrage périodique, dans le genre du Spectateur. Les essais nombreux que Mackenzie y inséra sont bien écrits et annoncent un homme ingénieux et aimable. Le *Promeneur* (*the Lounger*), succéda au *Miroir* et hérita de sa vogue. Quelques pièces de théâtre sont imprimées dans ses Œuvres complètes (8 vol. in-8°, 1818). On y trouve un style heureux, peu de passion et peu d'originalité, mais de la grâce et du talent. Il ne fut point inutile à Pitt, et ce dernier récompensa ses services en lui donnant l'emploi lucratif et fort honoré de receveur-général des taxes en Écosse. Mackenzie touche à sa 78e année. C'est un talent de moyenne classe, où l'on semble reconnaître quelque chose du jugement de Lamotte, de la finesse de Fontenelle et du talent gracieux de Florian.

MACKENZIE (sir Alexandre), voyageur anglais, est connu par une relation d'un voyage dans l'intérieur de l'Amérique, publiée sous le titre de *Voyage de Montréal, sur le fleuve de Saint-Laurent, à travers le continent de l'Amérique septentrionale jusqu'à la mer Glaciale et l'Océan Pacifique*, dans les années 1789 et 1793, in-4°, 1801. Cet ouvrage, traduit en français par Castera, est estimé. Il ne fait connaître que quelques parties des côtes de la mer Glaciale ; mais il établit qu'on peut arriver dans l'intérieur, et il trace la route pour y pénétrer.

MACKENZIE (Roderick), général anglais, a fait avec distinction les campagnes d'Amérique et de l'Inde, sous lord Cornwallis, et a publié deux ouvrages intéressans sur ces guerres, dont le premier a pour titre : *Remarques sur l'histoire des campagnes de l'Amérique septentrionale*, par le lieutenant-colonel Tarleton, in-8°,

1787, et le deuxième, *Esquisse de la guerre contre Tipoo sultan, ou Détails sur les opérations militaires depuis le commencement des hostilités, en 1789, jusqu'à la paix de 1792*, 2 vol. in-4°, 1795.

MACKINTOSH (SIR JAMES), baronnet anglais, membre de la chambre des communes, est né dans le comté d'Inverness vers 1765. Son père, le capitaine Mackintosh, lui fit donner une éducation distinguée et le destina à suivre la carrière de la médecine. En 1787, le jeune Mackintosh, après avoir pris le degré de docteur, se rendit sur le continent, et s'arrêta à Leyde pour y perfectionner ses connaissances médicales. Néanmoins, il préférait l'étude des lois, et, à la mort de son père, il se livra exclusivement au barreau. Lié avec plusieurs partisans de la réforme, entre autres Godwin (*voy.* GODWIN), il publia plusieurs écrits en faveur de cette cause, notamment sa *Défense de la révolution française*, etc., contre Burke; mais une entrevue qu'il eut avec ce célèbre publiciste le fit changer de système, soit par conviction, soit dans l'intérêt de sa fortune politique, et la faveur ministérielle ne tarda pas à l'en récompenser. Pitt et lord Loughborough le firent nommer professeur à Lincolns'inn, où, dans un cours de droit sur les lois et la constitution de l'Angleterre, il se rendit le plus violent censeur des doctrines que récemment encore il avait professées. Il donna de nouvelles preuves de la sincérité de sa conversion en défendant le rédacteur de la feuille *l'Ambigu*, M. Peltier, émigré français que le premier consul Bonaparte faisait accuser par le ministre de France en Angleterre, de provocation par ses libelles à la guerre civile et à l'assassinat du chef du gouvernement de la France. L'ambassadeur demandait, au nom de son souverain, l'expulsion de M. Peltier. M. Mackintosh défendit son client avec beaucoup d'habileté, et fit preuve en même temps de connaissances profondes dans la législation. Il parvint à faire écarter les principaux chefs de l'accusation, et M. Peltier ne fut condamné qu'à la prison et aux frais. Cette cause que son talent avait rendue célèbre, et les nouvelles marques qu'il avait données de dévouement au ministère, le portèrent à la place de juge-assesseur (*recorder*) de Bombay. Son administration dans cette île fut digne des plus grands éloges, par le courage et les talens qu'il déploya en faveur des Européens et des naturels du pays. Il créa une société littéraire et en accepta la présidence. Ce fut lui, dit-on, qui «établit le premier dans un jugement célèbre qu'il fit rendre, en 1805, malgré la lettre de l'instruction du gouvernement anglais de 1803 : que les cours des prises n'étaient que de simples tribunaux institués pour juger les réclamations des neutres d'après les principes du droit des gens, et que, pour prononcer la confiscation d'un bâtiment neutre, qui avait commercé avec des colonies ennemies, il aurait fallu que le commerce avec ces colonies eût été défendu aux neutres même en temps de paix.» De retour en Angleterre, il fut

nommé, par le comté de Nairn, membre de la chambre des communes. Mandataire du peuple, il revint à ses anciens principes et ne les a plus abandonnés. Il s'efforça de faire restreindre les envahissemens successifs du pouvoir, et, dans les séances des 20 et 21 février 1816, il attaqua, avec une rare vigueur, le système adopté par le gouvernement; il appuya l'amendement de lord Milton à l'adresse de remercîment présenté par le comte de Liverpool. Cet amendement avait pour but de réduire l'établissement militaire. Le 28 mai suivant, lord Castlereagh ayant proposé une troisième lecture de l'*alien-bill*, M. Mackintosh appuya également les restrictions que lord Althorp avait réclamées en faveur de tout étranger établi en Angleterre avant le 1er janvier 1816. Il saisit cette occasion pour reprocher à lord Castlereagh sa tendance continuelle à établir l'exercice d'un pouvoir illimité, et fit observer que la constitution et les lois anglaises suffisaient pour combattre et détruire les trames que le ministère affectait de redouter. Le 24 février 1818, M. Mackintosh proposa, à la chambre des communes, de soumettre au parlement quelques éclaircissemens relatifs au nombre croissant de jour en jour des exécutions pour cause de fabrication de faux billets de banque. Il citait, entre autres exemples, que de 1785 à 1797, il n'y avait eu que quatre exécutions, tandis que de cette époque à 1811, on en comptait 448. En exposant que la législation devait avoir pour but d'améliorer le genre humain, il déclarait que ses remarques ne pouvaient avoir pour objet d'exciter la pitié pour le crime. M. Mackintosh a publié : 1° *Sur la Question de la régence*, 1789, in-8°; 2° *Vindiciæ gallicæ, ou Défense de la révolution française et de ses admirateurs anglais, contre les accusations d'Edmond Burke*, 1791, in-8°; l'auteur y a joint quelques *Réflexions sur les dernières productions de M. de Calonne*. Cet ouvrage eut le succès le plus flatteur en Angleterre et en France, et commença la réputation de son auteur. L'assemblée législative accorda à M. Mackintosh, par un décret spécial, le titre de *citoyen français*, distinction à laquelle il se montra fort sensible. 3° *Discours sur l'étude du droit de la nature et des gens*, 1799, in-8°; 4° *Discours sur les lois anglaises*, même année et même format. 5° On attribue à ce célèbre publiciste plusieurs *Critiques de Burke, Gibbon*, etc., insérées dans le *Monthly Review*. On le croit collaborateur de l'*Edinburg Review*.

MACKINTOSH (N.), capitaine anglais, qui n'appartient pas à la famille du précédent, était au service de la compagnie des Indes, en 1809, dans le Bengale. Cet officier fut un des principaux chefs de l'insurrection qui éclata vers la fin de cette année parmi les troupes britanniques réunies aux troupes de ce pays. Avec 2 bataillons il s'était emparé, entre Chittledroog et Seringapatnam, d'un trésor montant à une somme considérable appartenant à la compagnie. Il le faisait conduire dans

cette dernière ville lorsqu'un régiment européen et quelques corps asiatiques le rencontrèrent. Après un combat sanglant le capitaine Mackintosh fut blessé et fait prisonnier. Sa défaite étouffa les germes d'une révolution qui aurait été funeste aux établissemens anglais dans ces contrées.

MACKLIN (Charles), comédien et auteur dramatique anglais, naquit dans le comté de West-Meath en Irlande, le 1er mai 1690, d'un pauvre paysan nommé Maclanchlin. Après avoir exercé différentes professions pour subsister, sans toutefois s'arrêter à aucune, il s'engagea dans une troupe de comédiens de province, et alla enfin dans la capitale, où il obtint des succès sur les théâtres de Drury-Lane et de Covent-Garden. Une affaire par suite d'une querelle avec un de ses camarades, qu'il eut le malheur de tuer d'un coup de bâton, et des tracasseries de théâtre, rendirent sa vie très-orageuse, et le déterminèrent à quitter la scène à l'âge d'environ 54 ans. Il ouvrit alors une espèce de taverne, où il devait faire des lectures sur la comédie des anciens et sur le théâtre moderne, lectures qui auraient été suivies de discussions sur une question donnée. La curiosité attira d'abord un grand nombre de spectateurs; mais l'intrigue renversa bientôt cet établissement, le plus vaste et le mieux décoré de l'Europe dans ce genre. Joué sur le théâtre de Hay-Market par Foote, Macklin fut obligé d'abandonner sa taverne déserte, et de rentrer au théâtre, où il resta jusqu'à l'âge de près de 100 ans. Il parut sur la scène pour la dernière fois, en 1789, dans son fameux rôle de Shylock, du *Négociant de Venise*. Il avait conservé jusque-là toutes ses facultés, excepté la mémoire qu'il perdait depuis plusieurs années; elle l'abandonna tout-à-fait dans cette dernière représentation, et il ne put achever son rôle. Macklin cependant continua de fréquenter le théâtre jusqu'à sa mort, arrivée le 11 juillet 1797. Il avait composé différentes pièces, entre autres, la comédie de *l'Homme du monde* et celle de *l'Amour à la mode*, qui eurent beaucoup de succès, et qu'on a conservées au théâtre, malgré les sarcasmes dont elles sont remplies contre les courtisans. Macklin n'avait fait aucune économie durant sa longue carrière, et au moment de sa retraite, il se serait trouvé dans la plus profonde misère, sans les secours de quelques-uns de ses amis, qui formèrent une souscription pour faire imprimer ses deux comédies. Macklin avait un physique peu avantageux à la scène; il manquait de noblesse, et s'exprimait quelquefois avec difficulté; mais il avait de la vivacité, une grande connaissance du théâtre et de l'instruction. Il était goûté dans plusieurs rôles; surtout dans celui de Shylock, et il passait pour un bon maître de déclamation. On a publié, en 1804, l'histoire de sa vie, sous le titre de: *Memoires de Charles Macklin, avec les caractères et les mœurs dramatiques du siècle où il a vécu*, 1 vol. in-8°.

MACLAINE (Archibald), théologien écossais, exerça pendant 50 ans les fonctions de ministre de

l'église anglicane à la Haye. Les troubles du continent le forcèrent à quitter cette ville en 1796, et il se retira à Bath, où il mourut le 25 novembre 1804, à l'âge de 82 ans. On a de lui une traduction très-estimée, en anglais, de l'*Histoire ecclésiastique* de Masheim, qui a été différentes fois réimprimée et traduite en français par Eidons, des *Sermons* et des *Lettres à Soame Jenyns*.

MACLAREN (N.), poète anglais, né, vers 1755, en Écosse, est connu par plusieurs productions dramatiques assez ingénieuses. Il fit d'abord, comme soldat, la guerre d'Amérique sous Howe et Clinton. Bientôt quelques essais poétiques, qu'il inséra dans les journaux de New-York et de Philadelphie, commencèrent sa réputation. De retour en Europe après la paix, il se réunit à une troupe de comédiens ambulans, et se distingua dans cette nouvelle carrière, qu'il quitta en 1791, pour reprendre du service comme sergent dans les montagnards du comté de Dumbarton. Maclaren suivit ce corps à Guernesey, y fit représenter plusieurs de ses pièces de théâtre, et deux ans après, il passa en Irlande, où il fut licencié quelque temps après la bataille de Vinegar-Hill. Il se rendit alors à Londres. Ses principales pièces sont: *le Coup de main; le Siége de Perth; la Vieille Angleterre pour toujours; les Chances de la guerre; la Mode; Anglais, aux armes! le Couronnement; Kenneth, roi d'Écosse*, etc.

MACLEAN (N.), médecin anglais, s'est fait remarquer en 1815 et 1816 par le même dévouement qui, en 1821, a signalé à l'estime des amis de l'humanité les médecins français à Barcelonne. Renfermé dans l'hôpital grec de Constantinople, et uniquement occupé des moyens de parvenir à la guérison de la peste, il se consacra entièrement au service des malheureux attaqués de cette maladie. Il en fut lui-même atteint, et faillit devenir victime de sa philantropie; mais loin de renoncer à son généreux projet, il proposa, aussitôt qu'il eut été rétabli, aux divers gouvernemens du Levant de continuer ses essais, sous la seule condition qu'il lui serait tenu compte des frais qu'ils nécessitaient, attendu que les lazarets grecs n'offraient rien de ce qui était propre au traitement de la peste. Macléan fit connaître ses propositions par une lettre insérée dans les journaux d'Allemagne. Il ajoutait que la méthode suivie par lui dans d'autres pays, pour le traitement de certaines fièvres, pouvait s'appliquer également à la peste; cependant il ne cachait pas qu'il avait rencontré de grands obstacles, et il engageait les médecins du continent à lui faire part de leurs recherches sur cet objet important. Le résultat de ses travaux n'est point encore connu.

MAC-MAHON (N.), secrétaire public du roi d'Angleterre, se distingua dans les guerres d'Amérique sous William Howe, lord Cornwallis et lord Moira. Son courage et ses connaissances le firent estimer de ces généraux, et surtout de lord Moira. A la recommandation de ce dernier, il fut, à son retour en Angleterre,

placé près du prince de Galles, qui lui confia le poste important de son secrétaire public, lorsqu'il fut chargé de la régence du royaume. M. Mac-Mahon, versé dans les affaires, et d'ailleurs très-instruit, a justifié le choix du prince, dont il est parvenu à gagner toute la confiance.

MACNEMARA (LE COMTE DE), officier de marine, envoyé dans l'Inde pour y négocier, au nom du gouvernement français, un traité avec Tippoo-Saëb, venait de remplir avec succès cette mission lorsqu'au mois de septembre 1790, il relâcha à l'île de France. Le bruit s'étant répandu qu'il venait prendre le gouvernement de la colonie, le peuple, qui connaissait son opposition aux principes de la révolution, ne voulut pas le recevoir comme gouverneur; instruit de ces dispositions, il crut pouvoir calmer les esprits en descendant à terre; il se trompa; et son arrivée ne fit qu'accroître l'effervescence du peuple, et des soldats qui composaient les régimens de l'île de France et de Pondichéry. Le comte de Macnemara voulut opposer de la résistance à la foule qui vint l'assaillir; il fut massacré le 4 novembre 1790.

MACPHERSON (JACQUES), littérateur anglais, célèbre auteur ou éditeur des poésies d'Ossian, naquit, vers 1738, dans la paroisse de Kingensie en Écosse, d'une famille de cultivateurs, mais l'une des plus anciennes de cette contrée. Il fit ses études au collège royal d'Aberdeen, où il montra de très-bonne heure un goût prononcé pour la poésie. De retour dans sa famille, il ne put y trouver le moyen de se livrer librement à son penchant, et fut contraint de se faire maître d'école au bourg de Ruthren. Il avait 20 ans, et exerçait encore son modeste emploi, lorsqu'il publia son poëme en six chants du *Montagnard* (the Highlander). La faiblesse de cet ouvrage le porta dans la suite à retirer du commerce les exemplaires qui n'avaient point été vendus. Néanmoins cet essai le fit connaître de David Hume, qui ne se contenta pas de parler avec estime de son caractère et de ses talens dans ses lettres; il chercha à lui être utile, et lui fit obtenir la place de précepteur dans une maison riche. Après un silence de plusieurs années, on vit tout-à-coup paraître, en 1760, des *Fragmens de poésie ancienne, recueillis dans les montagnes d'Écosse, et traduits de la langue erse ou gallique.* Ce phénomène littéraire fixa l'attention générale. Le célèbre poète Gray parla avec enthousiasme de l'éditeur et de l'ouvrage, et une souscription fut ouverte pour faciliter au jeune Macpherson les moyens de faire un voyage dans le nord de l'Écosse, où l'on espérait qu'il pourrait découvrir d'autres poésies de ce genre. Il se démit de sa place de précepteur, entreprit le voyage, et bientôt publia, comme le fruit de ses découvertes, plusieurs poëmes dont l'authenticité fut presque en même temps soutenue et combattue avec une égale vraisemblance. Le docteur Blair, critique célèbre, les déclara authentiques. Johnson, écrivain non moins recommandable, mais homme passionné contre tout ce qui n'était pas anglais, fit, en 1773,

un voyage aux îles Hébrides, et à son retour publia, non-seulement qu'il n'existait aucune preuve de l'authenticité des prétendus poëmes d'Ossian, mais encore il émit le soupçon que le faux éditeur avait traduit dans cet ancien langage ses propres écrits. Au lieu de jouir de ses succès à l'ombre de cette incertitude, qui dans tous les cas lui donnait de la célébrité, Macpherson eut l'imprudence d'adresser une lettre de menaces à Jonhson, qui passa toutes les bornes de la décence en lui répondant : « Que les » menaces d'un *brigand* (ruffian), » ne sauraient l'empêcher de dé» voiler une imposture. » Les amis de Macpherson, et même ceux de son fougueux antagoniste, les déterminèrent enfin à garder le silence. Avant cette discussion, Macpherson avait suivi le gouverneur de la Floride orientale en qualité de secrétaire. Il le quitta bientôt par suite de quelques difficultés, et visita les Antilles, l'Amérique septentrionale, et revint, en 1766, à Londres, où il se livra à des travaux littéraires. En 1771, il publia une *Introduction à l'histoire de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.* Elle fut vivement critiquée, et l'on reprocha avec amertume à l'auteur ses hypothèses sur l'origine celtique qu'il donnait aux anciens habitans de la Grande-Bretagne. Une traduction en prose de l'*Iliade* d'Homère, fut jugée avec une sévérité plus grande encore. Elles précédèrent de peu les attaques de Jonhson contre les poésies d'Ossian, que Macpherson publia en 1775. Son *Histoire de la Grande-Bretagne, depuis la restauration jusqu'à l'avénement de la maison d'Hanovre*, postérieure à ces diverses publications, eut à soutenir la censure amère des whigs, qui l'accusèrent d'être trop favorable aux Stuarts. Macpherson ne répondit aux reproches de ce parti que par la publication des *Pièces justificatives*, où se trouvent des extraits d'une *Vie de Jacques II*. La guerre entre la métropole et les colonies d'Amérique venait d'éclater. Le ministère chargea Macpherson de répondre à quelques-uns des pamphlets auxquels elle avait donné lieu. Il le fit avec assez de talent pour qu'on attribuât ces réfutations à Gibbon. Le ministère ne fut point ingrat, et son publiciste eut à se louer de sa générosité. Devenu agent du nabab d'Arcate, près de la compagnie des Indes, Macpherson défendit les intérêts qui lui étaient confiés avec tant d'éclat que, lors des élections parlementaires, il fut choisi, en 1780, pour représenter à la chambre des communes le bourg de Camelford. L'éloquence de la tribune n'était point celle de Macpherson, et il ne prit pas une seule fois la parole pendant la durée de son mandat, ce qui n'empêcha point sa réélection en 1784 et en 1790. Pendant ces deux périodes, il garda le même silence. Il mourut riche et considéré, le 17 février 1796, et fut enterré à Westminster. Il avait laissé par testament, à John Mackensie de Londres, une somme de 1000 livres sterling pour lui faciliter la publication du texte original des poésies d'Ossian. Dix ans après la mort de Macpherson, et malgré les écrits publiés jusqu'alors, les doutes étaient encore si peu éclair-



cis sur l'authenticité des ouvrages du barde écossais, qu'une société d'Édimbourg (*highland society*) publia, en 1805, l'opinion que nous allons faire connaître. « 1° Il » est hors de doute, est-il dit dans » les conclusions du rapport, que » la poésie *ossianique* a existé, » qu'elle a été généralement répan- » due en Ecosse; 2° dans les poë- » mes ou fragmens que la commis- » sion a pu se procurer, elle a trou- » vé la substance, et quelquefois » même l'expression littérale des » poëmes traduits par Macpherson. » Elle est donc portée à croire que » cet écrivain, étant dans l'usage » de remplir les lacunes par des » passages qui ne se trouvaient pas » dans le texte, changeait ce qui » lui paraissait trop simple ou trop » dur pour des oreilles modernes. » La commission ne peut, toute- » fois, déterminer jusqu'à quel » point il a usé de ces libertés. » La société écossaise de Londres donna, en 1807, une édition du texte original avec une traduction latine littérale, et la fit précéder d'une dissertation sur l'authenticité des poésies d'Ossian. Nonobstant ces publications, le doute existe encore, et rien ne semble jusqu'à présent devoir irrévocablement le faire cesser. On a fait en France plusieurs traductions en prose, et imitations en vers des poëmes d'Ossian. Letourneur a donné une traduction sous ce titre : *Ossian, fils de Fingal, barde du 3me siècle, poésies galliques, traduites sur l'anglais de Macpherson*, Paris, 1777, 2 vol. in-8° et in-4°; autre édition, 2 vol., 1799; édition nouvelle, augmentée d'une *Notice* sur l'état actuel de la question relative à l'authenticité des poëmes d'Ossian, par Ginguené, 1810, 2 vol. in-8°. M. Baour-Lormian a publié une imitation très-remarquable de la plupart de ces poésies en vers français, Paris, 1801; 4me édition, 1818, in-18. Dès 1796, M. Arnault leur avait emprunté les couleurs qui dominent dans sa tragédie d'*Oscar*. Avant la publication de Letourneur, quelques-uns de ces poëmes avaient déjà paru en français dans divers recueils : le premier qui ait été imprimé séparément, est *Carthon*, traduit de l'anglais, par Mme ** (la duchesse d'Aiguillon). Londres, 1762, in-12.

MACQUART (Louis-Charles-Henri), médecin distingué, membre de l'ancienne académie royale de médecine et de plusieurs autres sociétés savantes, naquit à Reims, département de la Marne, le 5 décembre 1745. Il fit à Paris, sous la direction de son père, savant médecin et auteur de plusieurs ouvrages, ses études dans lesquelles il eut beaucoup de succès, et fut reçu, en 1770, docteur en médecine. Ses talens lui firent confier, par le gouvernement, la mission d'explorer et d'analyser les produits minéralogiques du nord de l'Europe. A son retour dans sa patrie, il enrichit le cabinet du roi des nombreux et beaux échantillons qu'il avait recueillis. Une pension fut le prix de ses soins; mais il la perdit à la révolution. Lors de la création des écoles centrales, il occupa la chaire de professeur d'histoire naturelle à l'école du département de Seine-et-Marne, et devint conservateur du cabinet de Fontainebleau.

Il mourut le 12 juillet 1808. On lui doit : 1° la thèse qu'il soutint pour obtenir le doctorat. Elle parut sous ce titre : *Dissertatio : ergo inter ossa capitis varii nisus absumuntur communicatione, vibratione, oppositione*, Paris, 1770; 2° *Manuel sur les propriétés de l'eau, particulièrement dans l'art de guérir*, Paris, 1783, in-8°; cet ouvrage a eu du succès et est encore estimé. 3° *Essais, ou recueil de Mémoires sur plusieurs points de minéralogie*, Paris, 1789, grand in-8°; Macquart joignit à ce recueil la Description des échantillons qu'il avait rapportés de Sibérie, et la topographie de Moscou; il a été traduit en allemand, Francfort, 1790, in-8°; 4° *Dictionnaire de la conservation de l'homme, et d'hygiène*, Paris, 1799, 2 vol. in-8°; la seconde édition parut sous ce titre : *Nouveau dictionnaire de santé et d'éducation physique et morale, ouvrage élémentaire*, Paris, 1800, 2 vol. in-8°; 5° plusieurs bons *Mémoires* et articles insérés dans le Recueil de la société de médecine, et dans les journaux de physique, de médecine et des mines. Il a rédigé la partie de l'hygiène dans le *Dictionnaire de médecine* de l'*Encyclopédie méthodique*.

MACWHORTER (Alexandre), ministre protestant, d'une famille originaire d'Écosse, naquit vers 1734, à Newcastle en Irlande. En 1748, sa mère le conduisit à la Nouvelle-Angleterre (aujourd'hui les États-Unis), où elle se fixa, et le plaça à l'école de West-Nottingham, dans le Maryland, pour y faire ses études. Ses progrès rapides le firent promptement graduer. Il se déclara pour la guerre de l'indépendance. Bientôt, par suite des événemens de la guerre, Macwhorter perdit une grande partie de ses propriétés. Après cet événement, il retourna à Newark, où il mourut en 1807. Ce savant possédait parfaitement les langues grecque et latine, et entendait très-bien l'hébreu et le syriaque. Il a publié plusieurs ouvrages parmi lesquels on distingue quelques discours et un volume de sermons.

MADAJÉE-SCINDIA, chef des Mahrates, et l'un des princes les plus puissans de l'Inde, soutint avec succès, dans cette partie du monde, l'intérêt des Anglais dont il fut constamment l'allié, et participa à plusieurs guerres que ces derniers entreprirent. En 1790, il embrassa la cause du Grand-Mogol, monarque vieux et aveugle, qui venait d'être détrôné. Madajée-Scindia attaqua et vainquit le nouveau souverain, rétablit sur son trône le vieux monarque, sous le nom duquel il régna. Sa conduite militaire, et des actes de bienfaisance faits à propos, lui acquirent une grande influence sur le peuple de Delhi, et il parvint facilement à se faire considérer comme l'héritier de ce trône, dont la succession lui fut assurée. Une nombreuse armée, qu'il tint toujours prête, appuya ses prétentions et écarta ses rivaux.

MADALINSKI (A.), célèbre chef polonais, frère d'armes de Kosciusko, fut le premier qui leva l'étendard de l'indépendance, et se déclara contre les étrangers qui voulaient asservir sa patrie. Il était, en 1794, brigadier et com-

mandant d'un régiment de cavalerie polonaise. Les Russes, qui agissaient déjà en maîtres, avaient établi une commission à Varsovie, et renvoyaient successivement du service de l'état, non-seulement tous les officiers dont ils croyaient avoir à redouter l'énergie et le patriotisme, mais licenciaient de plus des corps entiers. En février de la même année, Madalinski eut ainsi l'ordre de congédier son régiment composé de 700 hommes. Il n'obéit point aux sommations réitérées qui lui furent faites, et, quittant son quartier de Pultusk, il passa la Vistule, s'adjoignit quelques nouvelles levées de chasseurs à pied, surprit les postes de soldats étrangers placés le long des nouvelles frontières, les défit successivement, et s'empara de l'argent qui se trouvait dans les bureaux des douanes. Kosciusko venait de son côté de faire prendre les armes aux paysans du palatinat de Cracovie, et était entré dans cette ville au moment où les habitans, secondés de quelques soldats, venaient d'en chasser les Russes. Madalinski, après avoir livré plusieurs combats à un corps de 7000 hommes de cette nation, commandé par le général Denisow, qui le pressait vivement, opéra sa jonction avec Kosciusko le 1er avril. Ce dernier venait d'être nommé généralissime des troupes insurrectionnelles. Madalinski commanda sous ses ordres, le seconda vaillamment, et contribua à la victoire mémorable de Wraclawec, que les Polonais remportèrent le 4 avril sur les Russes. Après le second siége de Varsovie, il commanda un corps détaché dans la grande Pologne, et eut à combattre les forces supérieures des Prussiens. Il remporta plusieurs avantages, battit et fit prisonnier le colonel Szekuly; entra en vainqueur dans la ville de Bromberg, dont il chassa les Prussiens, s'empara de plusieurs autres villes, où il leva des contributions considérables, et montra constamment, pendant tout le cours de ses glorieux succès, la justice et l'humanité alliées à la plus brillante valeur. Il ne put cependant changer les destinées de sa malheureuse patrie. Envahie par trois grandes puissances, dont chacune la surpassait en forces militaires, la Pologne subit le joug étranger, et bientôt les drapeaux de Kosciusko et de Madalinski furent abandonnés par la fortune, qui se range volontiers du côté des plus fortes armées. Madalinski avait été réduit à se rejeter dans Varsovie, où il soutint encore un long siége et fut grièvement blessé. Lors de la reddition de cette ville au féroce Suwarow, qui venait de se baigner dans le sang de 20,000 Polonais, égorgés au faubourg de Praga, il se retira avec quelques troupes qui avaient refusé de déposer leurs armes, et se rendit dans les environs de Nowemiasto. Mais échappé aux Russes, il tomba enfin entre les mains des Prussiens, qui l'arrêtèrent au mois de décembre, l'enfermèrent d'abord à Pietrikau, et le transférèrent de là dans les prisons de Breslau en Silésie. Quand la Pologne fut entièrement désarmée et soumise, le roi de Prusse fit remettre en liberté le général Madalinski; et depuis ce temps, le patriote po-

lonais vit retiré dans ses domaines, éloigné des affaires, mais entouré de l'estime et de l'affection de ses concitoyens.

MADAN (Martin), théologien et célèbre prédicateur anglais, naquit vers 1726. Sa réputation comme prédicateur devint telle, qu'en 1761, on fut obligé d'agrandir la chapelle où il prononçait ordinairement ses sermons. Madan mourut à Epsom, dans le comté de Surrey, au mois de mai 1790. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on distingue : 1° un *Traité sur la foi chrétienne*, 1761, in-12; 2° *Commentaire sur les trente-neuf articles*, 1772, in-8°; 3° *Thelyphthora*, 1780, 2 vol. in-8°; 4° *Lettres au docteur Priestley*, 1787, in-12; 5° *Traduction de Juvénal et de Perse*, accompagnée de notes, 1789, 2 vol. in-8°. La justification de la polygamie, que Madan présente dans le 3me de ses ouvrages, fut l'objet d'un grand nombre de critiques, la plupart très-sévères; mais elles ne l'empêchèrent pas de publier un 3me volume pour faire suite aux deux premiers.

MADIER DE MONTJAU (N.), membre de plusieurs assemblées législatives, conseiller à la cour royale de Lyon, chevalier de la légion-d'honneur, était, à l'époque de la convocation des états-généraux en 1789, avocat, maire et consul de Saint-Andéol, département de l'Ardèche. Il fut nommé député à cette assemblée par le tiers-état de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. Quoique mandataire du peuple, M. Madier de Montjau se montra l'un des plus ardens défenseurs des priviléges, et il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les actes de l'assemblée. Après la session, il rentra dans ses foyers, et parvint à se soustraire aux proscriptions de 1793 : son nom fut néanmoins inscrit sur la liste des émigrés. Après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il fit solliciter sa radiation, l'obtint en 1795, et en 1797, il fut élu au conseil des cinq-cents, où il manifesta, comme à l'assemblée constituante, des opinions anti-républicaines. Ce système d'opposition fut porté si loin, que le directoire-exécutif le comprit, lors de la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), sur une liste de déportation. Il eut encore le bonheur d'échapper aux recherches qui furent faites de sa personne, et ne reparut qu'après une nouvelle révolution, celle du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799); mais il ne fut point employé sous le gouvernement impérial. M. Madier de Montjau est aujourd'hui (1823) conseiller à la cour royale de Lyon.

MADIER DE MONTJAU (N.), fils du précédent, conseiller à la cour royale de Nîmes. Ce magistrat, distingué par ses lumières, ses talens et son patriotisme, doit la célébrité qu'il a obtenue à sa dénonciation de quelques circulaires, qu'il attribuait à un gouvernement occulte, et au procès qui en fut la suite. Traduit devant la cour de cassation, il y parut assisté de son père, et se défendit avec une éloquence énergique, qui fut admirée des hommes de tous les partis. Il fut toutefois *blâmé* par la cour, et se retira à Nîmes, où il exerce les fonctions de la magistra-

ture avec une impartialité qui lui a mérité l'estime de ses concitoyens.

MADISSON (James), ancien président des États-Unis d'Amérique, est né dans la Virginie vers 1758. Il fit de bonnes études, et suivit momentanément la carrière du barreau. A peine âgé de 22 ans, il fut revêtu d'emplois publics, et s'attacha toujours à mériter la confiance de ses concitoyens et celle du gouvernement dans les places importantes qui furent successivement confiées à son patriotisme et à ses talens. Membre du congrès, il y porta le fruit de ses méditations, et s'y fit remarquer par une élocution facile. Secrétaire-d'état sous la présidence de Jefferson (*voy.* ce nom), il se conduisit de manière à mériter l'estime de tous les partis, et en même temps il fit preuve d'un patriotisme éclairé. Président du gouvernement, en remplacement de Jefferson (en mars 1809), il fit l'ouverture du congrès par un discours qui produisit une vive et flatteuse sensation. Il déclarait que « jaloux » de l'indépendance de son pays, » il travaillerait sans relâche à l'é- » tablir sur des bases solides, et » combattrait de toutes ses forces » le parti fédéraliste, trop juste- » ment accusé d'être favorable à » l'Angleterre. » Peu de jours après cette déclaration, il fit paraître un décret dont l'objet était d'interdire toute communication commerciale et politique entre le gouvernement des États-Unis et ceux de l'Angleterre et de la France, jusqu'à ce que ces puissances eussent révoqué en conseil leurs ordres ou décisions. En même temps il fit lever l'embargo, mis dans les ports de l'Union sur tous les bâtimens étrangers, excepté sur ceux de la France et de l'Angleterre. Il prit aussi les mesures convenables pour faire respecter le pavillon américain. Voulant néanmoins prouver à la France, qu'à l'exemple de Jefferson, il désirait conserver un système parfait de neutralité, et au gouvernement anglais, que sa modération précédente n'était pas l'effet de la faiblesse, il déclara que la Hollande étant un pays neutre, il n'hésiterait pas à trafiquer avec elle. La France révoqua ses édits. M. Madisson alors fit ouvrir, aux vaisseaux armés de cette nation, les différens ports des États-Unis. Le gouvernement britannique voulut jouir pour son commerce des mêmes avantages. Par un acte du 18 avril 1809, le président annonça que « l'honorable David-Montague » Erskine, envoyé extraordinaire » de S. M. britannique, ayant dé- » claré que les ordres du conseil de » janvier et novembre 1807, se- » raient retirés en ce qui regardait » les États-Unis, à dater du 10 juin » suivant, le commerce des États- » Unis avec la Grande-Bretagne, » suspendu par les actes du con- » grès, pourrait être renouvelé a- » près cette époque. » Le gouvernement américain ayant eu bientôt la conviction que les promesses du cabinet de Saint-James n'avaient point été remplies, M. Madisson proclama un nouvel acte d'interdiction à l'égard de cette puissance. Par une dépêche qu'il adressa à Londres, il annonçait que les restrictions imposées à la France avaient cessé par suite de la révocation de ses décrets, et

déclarait au gouvernement anglais « que l'acte de suspension de commerce, par rapport à l'Angleterre, aurait son exécution si les ordres du conseil n'étaient pas révoqués avant le 2 février 1810. » Le cabinet britannique ne donna aucune satisfaction au président des Etats-Unis, et bientôt, en 1811, un vaisseau de guerre anglais attaqua une frégate américaine, en croisière sur les côtes des Etats. M. Madisson se plaignit, le 5 novembre, au congrès, de la conduite déloyale du gouvernement anglais, et demanda des mesures de sûreté publique à l'égard de cette puissance. Il proposa particulièrement de prolonger l'enrôlement des troupes réglées, de lever une force auxiliaire, d'accepter les services des corps volontaires, de fabriquer des canons, et d'augmenter les magasins d'armes. Ces mesures, dont on sentit généralement l'urgence, précédèrent de peu les hostilités; elles éclatèrent en 1812. Bien que les chances de la guerre eussent été égales de part et d'autre, le président crut devoir montrer des dispositions pacifiques. Les conditions de l'armistice qu'il proposa, étaient « que les ordres du conseil seraient révoqués, en ce qui affectait les Etats-Unis; que les matelots américains seraient renvoyés immédiatement des vaisseaux anglais; que la presse cesserait sur les vaisseaux de l'Union, et que ce même armistice serait converti en un accommodement définitif. » Le gouvernement anglais refusa d'abord; mais bientôt il envoya l'amiral Warren avec les instructions nécessaires pour effectuer un rapprochement. Le président ne jugea pas à propos de se prêter à cet accommodement tardif, et la guerre continua avec des succès divers. La conduite de M. Madisson fut approuvée par le congrès, et il fut, en 1813, continué dans sa présidence. L'empereur de Russie s'offrit alors comme médiateur. Le président envoya à Saint-Pétersbourg trois fondés de pouvoirs, avec des instructions pour conclure la paix, et stipuler des règlemens de commerce; mais les envoyés américains étant porteurs de l'ordre d'exiger comme condition *sine quâ non*, l'abandon total du droit de presser les matelots à la mer, les négociations n'eurent point le résultat qu'on s'en était promis de part et d'autre. Cette clause avait toujours été un des principaux motifs de la guerre. Cependant, en 1814, la chute du gouvernement impérial en France, fit penser à M. Madisson que les forces anglaises n'étant plus dès-lors divisées, elles pourraient se réunir contre les Etats, et il cessa d'insister pour cette condition. Le 8 août 1814, les négociations furent reprises à Gand; mais on eut bientôt lieu de se convaincre que les prétentions des deux puissances n'étaient pas de nature à être également satisfaites, et que les espérances de paix ne se réaliseraient pas. Le président soumit au congrès les diverses pièces des négociations, et lui déclara que les propositions du cabinet anglais lui paraissaient humiliantes pour la nation. L'avis du congrès et des conseils fut conforme à celui de M. Madisson, et les commissaires des Etats, à Gand, eurent ordre

de cesser les conférences. La politique anglaise, dans la prompte reprise des hostilités et dans les excès auxquels ses flottes se livrèrent, fit voir combien peu ses vœux étaient pour la paix. Elle renouvela à Washington l'atroce incendie de Copenhague. M. Madisson était parmi les troupes peu nombreuses qui couvraient cette ville, et sa conduite fut digne de son patriotisme et de son courage. Le parti fédéraliste, tout dévoué à l'Angleterre, s'efforça de le calomnier; il attaqua sa bravoure personnelle, lui reprocha d'avoir plutôt mis en sûreté ses richesses que les archives nationales, et fut au moment de provoquer une enquête sur sa conduite. Néanmoins M. Madisson conserva la présidence jusqu'à la fin de 1817, après la signature du traité de paix entre les Etats et l'Angleterre. On prétend cependant que son administration, sous le rapport politique, n'est pas irréprochable. Il serait plus particulièrement l'auteur de la guerre contre les Creecks, et ces peuples l'accuseraient de les avoir trompés en leur faisant accepter un traité qui ne leur laissait pas l'espace de terrain nécessaire pour exister par la chasse. Il serait encore le créateur du système équivoque qui tend à diviser l'Espagne et ses colonies, système qui, en définitive, a procuré au gouvernement américain la possession de la Floride. M. Madisson a fait imprimer, en février 1815, à Washington, le *Manifeste du gouvernement américain, ou Causes et caractère de la dernière guerre de l'Amérique avec l'Angleterre;* cet ouvrage, tiré à un million d'exemplaires, a été traduit en français, et a eu 2 éditions en 1816. MM. Hamilton, Madisson et Jay avaient fait paraître, en 1792, 2 vol. in-8°, sous le titre du *Fédéraliste*, un recueil d'écrits en faveur de la constitution des Etats-Unis.

MAFFIOLI (Jean-Nicolas), curé de Plombières, né le 15 décembre 1757 à Raon-l'Étape, département des Vosges, quitta la France au commencement de la révolution, pour ne point prêter le nouveau serment exigé des prêtres. Il s'arrêta quelque temps dans le pays des Grisons, où il avait des parens, et de là, se rendit à Milan. La protection de l'archevêque lui permit de rendre des services importans aux émigrés français, notamment aux ecclésiastiques qui se trouvaient en Italie. Il rentra en France après la ratification du concordat en 1802, et ne tarda pas à être nommé curé de Plombières. Lorsque cette ville envoya en 1814 une députation au roi, pour féliciter ce prince sur son retour, M. Maffioli en fit partie, et obtint la décoration de la légion-d'honneur par une ordonnance du 9 novembre suivant. Le 16 mars 1815, il célébra avec une grande solennité l'anniversaire du passage de *Monsieur* à Plombières, malgré le bruit répandu de la marche rapide de Napoléon sur Paris.

MAFFIOLI (Jean-Pierre), avocat au parlement de Nanci, et membre de l'académie de cette ville, frère du précédent, émigra en 1795, et se retira au pays des Grisons, dont sa famille est originaire. Il s'occupa d'un ouvrage intitulé: *Principes du droit natu-*

rel, appliqués à l'ordre social, 2 vol. in-8°, 1803, Paris. M. Maffioli, qui a été successivement juge-de-paix et juge à la cour prévôtale à Nanci, fut nommé conseiller à la cour royale de cette ville, après la seconde restauration. Il a deux fils, dont l'aîné est membre de la légion-d'honneur, et employé à l'administration des contributions indirectes, et le second, substitut du procureur du roi à Sarrebourg.

MAGALLON (Charles), né à Marseille en 1741, fut élevé dans le commerce, et passa en Égypte, où il séjourna plus de vingt ans. Il y remplit long-temps les honorables fonctions de consul de France au Caire. Le zèle qu'il montra en cette qualité pour les intérêts de son pays, nonobstant les traités avantageux faits avec le pacha d'Égypte, les beys, et plusieurs chefs des Arabes, ne produisit pas tout le fruit qu'on devait en attendre, par la mauvaise foi des Arabes, la rivalité des Anglais, et peut-être encore plus la conduite du ministère français, qui, au lieu de favoriser les opérations du consul, accordait sa protection spéciale et un privilége exclusif à la compagnie des Indes, nouvellement créée. Malgré les obstacles que M. Magallon ne cessa de rencontrer, la considération personnelle dont il jouissait, lui fournit toujours les moyens de rendre service aux Français qui voyageaient en Orient. L'invasion du capitan-pacha l'ayant privé de la plus grande partie de sa fortune, M. Magallon revint en France en 1790. Il se présenta à l'assemblée constituante, et lui rendit un compte exact de ses pertes et de sa conduite. Louis XVI lui fit don d'une tabatière ornée de son portrait et enrichie de diamans, et peu de temps après, l'envoya en qualité de consul, d'abord à Salonique, ensuite au Caire. On attribue aux documens qu'il avait donnés au gouvernement français sur l'Égypte, la première idée de l'expédition exécutée par le général en chef Bonaparte. Le fait certain est qu'il retourna au Caire lorsqu'elle eut lieu, et ne quitta ce pays, pour revenir en France, qu'avec les derniers corps de notre armée. M. Magallon n'a point occupé d'emplois depuis cette époque : il s'est fixé à Paris, où pour prix de ses longs services le gouvernement consulaire lui assura une pension de 6,000 fr.

MAGALLON (le comte Alexis), plus connu sous le nom de marquis de La Morlière, né à Grenoble, département de l'Isère, était, à l'époque de la révolution, lieutenant-général et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Sa conduite distinguée dans toutes les campagnes qui eurent lieu sous Louis XV, lui avait fait obtenir de ce prince l'autorisation de lever un régiment de cavalerie légère sous la dénomination de hussards de La Morlière. Le roi avait même créé une décoration particulière pour ce corps, et l'on assure que lorsque M. Magallon se disposait à une affaire vigoureuse et difficile, il parcourait le front de son régiment, tenant à la main plusieurs de ces croix, et disait à ses soldats : *Eh bien! mes enfans, qui est-ce qui en veut aujourd'hui?* Cette harangue, d'un laconisme

tout-à-fait militaire, électrisait ses braves et doublait leur courage. Il fut l'un des premiers généraux qui s'offrirent, en 1791, pour défendre la patrie, menacée par les armées de la coalition. Revêtu d'abord d'un commandement dans l'intérieur, il passa, en 1792, à celui de l'armée du Rhin, qu'il quitta pour être mis à la tête de la 15me division militaire. Il montra dans sa conduite beaucoup d'énergie, bien qu'il eût alors plus de 80 ans; cependant son grand âge le fit renoncer à ses fonctions en 1793. Il vécut depuis dans la retraite, et mourut en 1799. Le comte Magallon est le même qui arrêta Mandrin sur le territoire de Savoie. Son fils conservait le fusil de ce fameux chef de brigands; mais cette arme fut enlevée par les Cosaques lors de la première invasion en 1814. Elle est maintenant, à ce qu'on assure, dans le cabinet de l'empereur Alexandre.

MAGALLON (François-Louis), comte de La Morlière, commandeur des ordres de la légion-d'honneur et du Lion-Belgique, chevalier de Saint-Louis, né le 28 octobre 1754, à l'île Adam, département de Seine-et-Oise, est fils du précédent. Il obtint à 15 ans une sous-lieutenance dans le régiment de Bourgogne, et ne tarda pas à être nommé lieutenant, puis capitaine. Après avoir fait ses premières armes en Corse, sous les généraux Devaux et de Marbeuf, pendant les années 1770, 1771 et 1772, il passa dans le régiment de Deux-Ponts, où il resta jusqu'à l'époque de la révolution. Aide-de-camp de son père en 1791, il devint successivement adjudant-général, chef de bataillon, colonel, maréchal-de-camp et lieutenant-général. La rapidité de son avancement était plutôt due à son intelligence et à son zèle qu'aux actions remarquables qu'il avait faites; mais ce fut alors (en 1795) que la carrière de la gloire s'ouvrit véritablement devant lui. Le général Aubert-Dubayet venait d'être nommé commandant des forces destinées à passer dans l'Inde, pour y détruire la domination anglaise, de concert avec le sultan Typoo-Saëb. Le comte Magallon fut nommé chef d'état-major de cette armée, dont une grande partie se trouvait déjà embarquée, lorsqu'une flotte anglaise parut devant Quiberon. Le ministère ayant immédiatement donné l'ordre de faire attaquer l'ennemi par les vaisseaux de l'expédition, le peu de succès de cette tentative obligea le directoire à renoncer au projet de continuer la guerre dans l'Indostan; on fit seulement passer en Afrique quelques troupes nécessaires à la défense de l'île de France, que le général Magallon fut chargé de commander, sous les ordres du contre-amiral Sercey. Sur les frégates dont se composait la nouvelle expédition, se trouvaient deux agens du directoire. L'arrivée de ces agens dans une colonie où l'on suspectait leurs intentions, occasiona une grande fermentation dans les esprits. Déjà des habitans de toutes les parties de l'île de France s'étaient rendus au Port-Louis, dont ils remplissaient la grande place; les commissaires avaient été mandés à l'assemblée

coloniale, au moment de leur débarquement. Le comte de Malartic, gouverneur-général de l'île, essaya vainement de calmer l'effervescence des colons, qui, afin de neutraliser les mesures militaires qu'il pourrait prendre, malgré l'estime qu'ils avaient pour lui, l'enlevèrent et le portèrent au sein de l'assemblée. Alors les agens du directoire se voyant assaillis de toutes parts, crurent que le général Magallon, oubliant les contestations qu'il avait eues avec eux pendant la traversée, sur la nature de leurs pouvoirs, n'en serait pas moins disposé à les seconder; ils se trompèrent. Il refusa, malgré leurs instances, de faire avancer les troupes qu'il avait sous son commandement, afin de dissiper la multitude, et dit même à ses soldats, qui manifestaient le désir de marcher: « Quel Français »consentira jamais à tirer contre »ses frères l'épée dont il fut armé »pour les défendre? Qu'on se »tienne calme; les colons ne sont »pas des rebelles, nous ne devons »pas les traiter en ennemis. » Ces paroles empêchèrent le sang de couler, et sauvèrent la colonie des horreurs de la guerre civile. Les agens du directoire, que la détermination du général rendait furieux, se disposaient à lui envoyer une sommation par écrit, quand la grille de l'hôtel du gouvernement se trouvant forcée, une foule immense remplit à l'instant la cour, les galeries et la salle d'audience. L'un des agens veut haranguer le peuple, mais on lui tire à bout portant un coup de pistolet qui fait long feu. Il veut alors se servir du sabre dont il est armé; on le lui arrache, et on le transporte, ainsi que son collègue, sur une corvette qui fait voile sur-le-champ pour les îles Manilles. Le général Magallon, qui, dans cette circonstance, avait montré autant de modération que de fermeté, demeura chargé du commandement des troupes de l'île jusqu'en 1800, où, par la mort du comte de Malartic, il devint capitaine-général de la colonie. En 1804, le commandement général fut confié au général Decaen. Les habitans avant son départ lui donnèrent les marques les plus flatteuses de leur estime. Le comte Magallon était appelé au gouvernement de l'île de la Réunion, qu'il conserva jusqu'en 1806. A cette époque, il obtint son retour en France. En le sollicitant, il avait conçu l'espoir d'unir son nom à la gloire immortelle de l'armée française en Europe; mais le délabrement de sa santé ne le lui permit pas. Il reçut le commandement de la 15me division militaire, où les souvenirs de son père n'étaient point effacés. Il s'y distingua par une conduite irréprochable, et obtint sa retraite en 1815. Le général Magallon a depuis fixé sa résidence à Passy, près de Paris.

MAGAROLI (LE COMTE), fut nommé, en vertu des dispositions du congrès de Vienne, ministre gérant des affaires de Parme, au nom de l'archiduchesse Marie-Louise, à qui la souveraineté de ce pays était échue, conformément à un article du traité de Fontainebleau. Le retour de Napoléon, au mois de mars 1815, ayant été une cause qui empêcha

la princesse de quitter Vienne pour aller prendre possession de ses nouveaux états, elle chargea momentanément l'empereur, son père, de régler tout ce qui était nécessaire à cette administration. Ces arrangemens nécessitèrent, de la part du comte Magaroli, un voyage à Vienne. L'empereur le confirma dans les fonctions que lui avait confiées S. A. I. l'archiduchesse, et il retourna à Parme, porteur du *motu-proprio* de cette souveraine, et d'une patente de François II.

MAGDELAINE (LE BARON DE LA), né près de Toulouse, en 1760, se montra, dès 1789, partisan des nouveaux principes. Il était commissaire du directoire-exécutif près de l'administration centrale du département de la Haute-Garonne, lorsqu'en 1799, une insurrection éclata dans ce département; M. de la Magdeleine contribua par son activité et son énergie à rétablir la tranquillité. Les obstacles qu'il mit à l'entrée des insurgés dans Toulouse, accélérèrent leur défaite. Quelque temps après la révolution du 18 brumaire an 8, le gouvernement consulaire le nomma préfet de l'Orne. Il en remplit les fonctions, depuis 1802 jusqu'au mois d'avril 1814, qu'elles lui furent retirées. Il les reprit au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, en mars 1815, et les perdit de nouveau après la seconde restauration. Le baron de la Magdelaine n'a point reparu depuis ce temps sur la scène politique.

MAGELLAN ou MAGALHAENS (Jean-Hyacinthe), savant portugais de la même famille que le célèbre navigateur du premier de ces noms, naquit à Lisbonne en 1723. Destiné par ses parens à l'état monastique, il en prit l'habit dans un couvent de l'ordre de Saint-Augustin; mais la vie sédentaire du cloître ne pouvait s'accorder avec son goût pour les voyages. Il passa en Angleterre vers 1764. La connaissance qu'il avait des principales langues de l'Europe, le fit choisir pour accompagner successivement dans leurs voyages plusieurs jeunes seigneurs. Ces voyages lui furent utiles à lui-même; ils lui facilitèrent les moyens de se livrer à un grand nombre d'observations qui contribuèrent aux progrès de la physique et de la mécanique. Dans chacun des pays que parcourut Magellan, il visita les savans les plus distingués, et profita de leurs lumières. De retour à Londres, il entretint avec les physiciens célèbres de toutes les parties de l'Europe, notamment avec ceux de France, une correspondance très-active. Tout le temps qu'il ne donnait pas à cette correspondance était consacré à des expériences nouvelles. Il fit aussi exécuter sous ses yeux, par les meilleurs artistes de l'Angleterre, divers instrumens dont le perfectionnement lui est dû. Magellan mourut à Islington, près de Londres, le 7 février 1790. Parmi ses ouvrages, on cite : 1° *Description des octans et sextans anglais ou quarts de cercle à réflexion; avec la manière de s'en servir et de les construire*. Paris, 1775, in-4°. Cet ouvrage, d'après ce qu'en dit Lalande dans sa *Bibliographie astronomique*, est un des plus complets sur cette matière. 2° *Descriptions et usages des*

nouveaux baromètres pour mesurer la hauteur des montagnes et la profondeur des mines, Londres, 1779, in-4°; 3° *Collection de différens traités sur des instrumens d'astronomie et de physique*, Londres, 1784-1785, in-4°, figures; 4° *Relation des derniers jours de Jean-Jacques Rousseau*, pour faire suite à la brochure de Lebègue de Presle, Londres et Paris, 1779, in-8°; 5° *Description d'une pendule et d'un baromètre portatif, avec un Essai sur la nouvelle théorie du feu élémentaire et de la chaleur des corps*, insérée, ainsi que beaucoup d'autres articles remarquables, dans le *Journal de physique* de l'abbé Rozier; depuis l'année 1778, jusqu'en 1783; 6° *Description d'un appareil en verre pour composer des eaux minérales artificielles, et de deux nouveaux eudiomètres*, Londres, 1777, in-8°, figures; traduit en allemand, par G. T. Wenzel, Dresde, 1780, in-8°. 7° On doit aussi à Magellan une édition de la *Minéralogie* de Cronsdedt, traduite en anglais, par G. d'Engestrom, Londres, 1788, 2 vol. in-8°. Il était, depuis 1774, membre de la société royale de Londres, et correspondant des académies des sciences de Paris, de Madrid et de Saint-Pétersbourg.

MAGENDIE (François), médecin, membre de la Faculté de Paris, de l'académie des sciences, de celle de médecine, et de la société philomatique, est né en 1783, à Bordeaux. Ce docteur qui professe avec succès depuis plusieurs années l'anatomie, la physiologie et la séméiologie, a publié plusieurs ouvrages parmi lesquels on distingue les suivans: 1° *Mémoire sur le vomissement*, 1813, in-8°; 2° *Mémoire sur l'épiglotte*, 1813, in-8°; 3° *de l'Influence de l'émétique*, 1813, in-8°; 4° *Précis élémentaire de physiologie*, 1816 et 1817, 2 vol. in-8°; 5° *Recherches physiologiques et médicales sur les causes, les symptômes et le traitement de la gravelle*, 1818, in-8°. M. Magendie a fait dans la pratique, contre la paralysie, des applications heureuses de la *noix vomique*. Il a lu dans la séance de l'académie des sciences du 19 août 1816, un mémoire dont l'objet est de démontrer qu'en suivant un certain régime, les personnes attaquées de la gravelle et de la pierre pouvaient espérer de se guérir sans opération. En 1817, il communiqua également à l'académie un *Mémoire sur l'action du sang dans le système artériel et veineux*. Il publie par livraisons, depuis 1814, un *Précis élémentaire* dont le but est de rendre l'étude de la partie de la médecine appelée *séméiologie*, agréable et facile à ceux qui, sans professer l'art, veulent en acquérir quelque connaissance.

MAGHELLA (N.), né dans le pays de Gènes, manifesta de bonne heure les principes qui avaient amené la révolution française. Il était employé dans l'administration des impôts indirects de la république génoise, lorsque le général en chef Bonaparte envoya Salicetti, commissaire du directoire près de l'armée d'Italie, pour y préparer la révolution qui devait substituer un gouvernement directorial à celui du doge. Salicetti qui connaissait l'opinion de Maghella, le jugea propre à le se-

conder, et le fit nommer d'abord ministre de la police, puis l'un des trois directeurs de la république ligurienne. Le doge ayant été rétabli par le premier consul, en 1802, M. Maghella fut nommé sénateur, et lorsque Gènes fut réunie à la France, il fut appelé au corps-législatif, à Paris, et devint depuis administrateur des droits-réunis à Turin. Il occupait cet emploi, lorsque Joachim Murat, allant prendre possession du royaume de Naples, lui offrit du service qu'il accepta. Salicetti étant déjà ministre de la police générale à Naples; Maghellan fut nommé préfet de cette ville. L'influence qu'exerçait le ministre lui ayant acquis un grand nombre de partisans, le roi en prit ombrage, et chargea le nouveau préfet d'établir une contre-police dont l'objet était d'éclairer la police de Salicetti. Les anciennes liaisons qui existaient entre le ministre et le préfet furent dès ce moment oubliées par ce dernier, qui ne s'occupa plus que des moyens de nuire à celui dont il avait été l'ami. Lorsque le roi et la reine de Naples se rendirent à Paris, pour assister au mariage de l'empereur, les rapports que Maghella adressa de Naples au roi Joachim furent tellement défavorables au ministre, que celui-ci s'en aperçut au ton de la correspondance royale. Il se proposait de donner sa démission au retour du roi; mais dans l'intérêt de l'état, il crut devoir dissimuler jusqu'au point même d'accepter un dîner chez Maghella. Ce fut en sortant de ce dîner, que le ministre fut atteint d'une inflammation d'entrailles tellement violente, qu'il en mourut le troisième jour. Cette circonstance fit naître des soupçons que le temps n'a pas confirmés. Après la mort de Salicetti, le portefeuille du ministère de la justice fut remis, par intérim, à M. Daure, ministre de la guerre, des mains duquel il passa dans celles de M. Maghella, que le roi avait précédemment nommé conseiller-d'état. Cependant, il ne conserva pas long-temps cette place: Napoléon exigea du roi de Naples le renvoi du nouveau ministre. Alors, Joachim donna à Maghella une somme considérable, avec laquelle il vint à Paris, où il demeura jusqu'en 1814. Après la chute du gouvernement impérial, il se rendit de nouveau à Naples, et reprit les fonctions de ministre de la police. Ayant, par ordre de son souverain, tenté, en 1815, de faire insurger les Italiens en faveur de la liberté, le gouvernement pontifical l'excommunia, et proscrivit sa tête. Forcé de quitter Naples, après la catastrophe du roi Joachim, il retourna dans son pays, où, selon ce qu'on a pu lire dans les journaux du temps, lors de la réunion de l'état de Gènes au Piémont, il fut arrêté et conduit au fort de Fenestrel, par ordre du roi de Sardaigne.

MAGISTRIS (Simon ou Siméon de), savant orientaliste, né à Serra, village de Corse, se rendit fort jeune à Rome, où il devint prêtre de l'oratoire de l'église neuve. Magistris s'appliqua spécialement à l'étude des langues anciennes, et fut successivement employé par les papes Clément XIV et Pie VI, à des recherches sur les antiquités ecclésiastiques. Pie

VI le nomma évêque de Cyrène *in partibus*, et le mit à la tête de la congrégation à laquelle était confié le soin de corriger les livres et les liturgies des églises orientales. Ce savant prélat mourut à Rome le 6 octobre 1802. Il a laissé les ouvrages suivans : 1° *P. Josephi Bianchini Elogium historicum*, Rome, 1764; 2° *Daniel secundùm Septuaginta ex tetraplis Origenis, nunc primùm editùs, ex singulari Chisiano codice annorum suprà* 1300, grec et latin, Rome, 1772, in-fol.; 3° *Acta Martyrum ad Ostia Tiberina ex manuscripto Codice regiæ bibliothecæ Taurinensis*, Rome, 1795; 4° *Sancti Dionysii Alexandrini episcopi, cognomento Magni, opera quæ supersunt*, grec et latin, Rome, 1796, in-fol.; 5° *Gli atti di cinque martiri nella Corea, coll' origine della fede in quel regno*, Rome, 1801, in-8°. Quelques-uns de ces ouvrages ont été dédiés au pape Clément XIV.

MAGNAN (Dominique), né en 1731, à Raillane, département des Basses-Alpes, acquit de la célébrité comme antiquaire. Le supérieur des Minimes, dans l'ordre desquels Magnan entra à l'âge de 18 ans, l'envoya achever ses études à l'université d'Avignon. Il se rendit ensuite au couvent de la Ciotat, à 4 lieues de Marseille. Ce fut dans la solitude de ce cloître que se développa en lui le goût des antiques, en faveur duquel ses supérieurs lui permirent de visiter les cabinets précieux d'Aix et de Marseille. Mettant à profit son séjour dans ces deux villes, il établit des correspondances avec un assez grand nombre de savans, et bientôt il fut en relation avec les plus célèbres antiquaires de l'Italie et de l'Allemagne. L'empereur François I[er] manifesta le désir de l'attacher au cabinet impérial de Vienne; mais cette offre ne séduisit point le P. Magnan, qui préféra se rendre à Rome, où les supérieurs de son ordre lui donnèrent des preuves de leur estime en le plaçant à la tête du couvent de la Trinité-du-Mont. Il publia quelques écrits dont le succès accrut sa réputation. Il fit paraître, dans l'espace de quelques années, plusieurs recueils de médailles; mais des désagrémens qu'il éprouva de la part d'un nouveau général des Minimes, l'ayant obligé, en 1794, de quitter Rome, il se retira à Florence, et mourut dans cette ville au mois d'août 1796. Le P. Magnan était membre de presque toutes les sociétés savantes de l'Italie. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Dictionnaire géographique portatif de la France*, Paris, Avignon, 1763, 4 vol. in-8°; 2° *la Ville de Rome, ou Description abrégée de cette superbe ville*, Rome, 1764, 2 vol. in-12; 3° *Problema de anno nativitatis Christi, ubi occasionem offerente vetere Herodis Antipæ nummo qui in nummophylacio Clementis XIV, P. M. asservatur, demonstratur Christum natum esse anno* VIII *antè æram vulgarem, contrà veteres omnes et recentiores chronologos*, Rome, 1772, in-8°; 1774, in-4°; 4° *Miscellanea numismatica, in quibus exhibentur populorum, insignium que virorum numismata omnia*, Rome, 1772-1774, 4 vol. in-4°; 5° *Bruttia numismatica, seu Bruttiæ hodiè Calabriæ populo-*

rum numismata omnia, etc., 1775, in-fol.; 6° *Lucania numismatica, etc.*, 1775, in-4°; 7° *Japygia numismatica, etc.*, 1775, grand in-4°. La description de la ville de Rome a été réimprimée, en 1778, en 4 vol. in-folio, avec 425 gravures, qui ajoutent un grand prix à cet intéressant ouvrage. Le P. Magnan a laissé en manuscrit une partie de l'*Histoire des grands-ducs de Toscane.*

MAGNANI (Ignace), né en Italie, exerçait, en 1796, la profession d'avocat à Bologne, lorsque ses principes le firent nommer, par ses compatriotes, membre du congrès cisalpin, dont il devint président au mois de janvier 1797. Lorsqu'à l'instar de la France, on eut institué un directoire de la république, M. Magnani en fut élu membre, et sous le gouvernement de Napoléon, il devint ministre à Turin. Il a depuis disparu de la scène politique.

MAGNETZKI (N.), se trouvait à Saint-Pétersbourg en 1812, lorsque le 7 avril de la même année, on y découvrit un complot qui, d'après les bruits répandus, était dirigé contre la personne de l'empereur. Cependant le véritable but de ce complot, ni les noms de ses principaux auteurs, ne furent jamais connus exactement du public. On crut généralement que la trame en avait été ourdie par M. Spiranski, lequel était dépositaire des secrets de l'état, en sa qualité de secrétaire particulier de la famille impériale. Magnetzki était l'ami de Spiranski; c'en était assez pour qu'il se trouvât compris dans sa disgrâce; il fut arrêté conjointement avec le secrétaire et plusieurs autres personnes prévenues ou soupçonnées d'être ses complices, et déporté en Sibérie.

MAGNIEN (N.), administrateur des douanes, naquit à Châlons en 1745. D'abord simple employé de la ferme générale, sa bonne conduite et son intelligence le firent passer successivement par tous les grades jusqu'à celui de contrôleur aux entrepôts de sel à Riom. Il occupait ce dernier emploi quand le directeur des fermes à Lyon (M. Souligné), appréciant son mérite, voulut se l'attacher en qualité de premier collaborateur. En 1786, Magnien publia son *Tarif des divers droits des douanes* tels qu'on les percevait alors en France. Cet ouvrage, dont le but était de faire remplacer par des droits uniformes, payables seulement aux frontières du royaume, les tarifs existans dans chaque province, et qui, par leur différence, semblaient rendre ces provinces étrangères les unes aux autres, fut approuvé par M. de Trudaine, alors ministre. Magnien et Dupont de Nemours furent chargés de mettre ce projet à exécution; mais la convocation des états-généraux, en 1789, le fit ajourner. Cependant Dupont de Nemours, nommé député, indiqua le travail de Magnien aux comités d'agriculture et de commerce : on profita de ses lumières, et sur le rapport fait au gouvernement des services qu'il avait rendus, on le nomma administrateur des douanes, place qu'il remplit honorablement pendant 20 ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, arrivée le 31 décembre 1811. Indépendamment de l'ouvrage déjà cité, Magnien a laissé

1° *Sur le Commerce de la France, avec l'Amérique, les possessions au-delà du Cap et le Levant*, an 4 (1796); 2° *de l'Influence que peuvent avoir les douanes sur la prospérité nationale*, 1801, in-8°; 3° *Tarif des droits de douane et de navigation maritime de l'empire français*, 1808, in-8°; 4° *Dictionnaire de la législation et des droits de douane*, 1806, in-8°. Cet ouvrage eut 3 éditions successives. 5° *Dictionnaire des productions de la nature et de l'art*, 1809, 3 vol. in-8°. M. Deu a concouru avec Magnien à la confection de ce dernier ouvrage, très-estimé des savans et souvent consulté par eux.

MAGNIEN (Charles), fut l'un des ecclésiastiques qui, à l'époque de la révolution, refusèrent de prêter serment à la nouvelle constitution civile du clergé. On rapporte qu'en 1793, il trouva le moyen de s'introduire dans la prison de la Conciergerie pour y offrir à la reine Marie-Antoinette les secours de son ministère. Cependant un passage de la dernière lettre de cette princesse semblerait impliquer contradiction avec l'acte de courage qu'on lui prête. «Je meurs (dit l'infortunée reine) »dans la religion catholique, apos»tolique et romaine; dans celle »de mes pères, dans celle où j'ai »été élevée, et que j'ai toujours »professée; n'ayant aucune con»solation spirituelle à attendre, ne »sachant pas s'il existe encore ici »des prêtres de cette religion; et »même le lieu où je suis les expo»serait trop s'ils y entraient une »fois....» Néanmoins, M. Magnien fut présenté, en 1814, à la famille royale, et, peu de temps après, pourvu de la cure de Saint-Germain-l'Auxerrois.

MAGNIER-GRANDPREZ (Jean-Charles), membre de la chambre des députés, ancien receveur des douanes, retraité, né le 17 mai 1767, s'est fait d'abord connaître par plusieurs ouvrages estimables sur des matières d'économie politique, entre autres, sur les *Moyens d'organiser la police de la navigation du Rhin*, et un *Code des douanes*, qui a eu 6 éditions. Nommé, par le département du Bas-Rhin, membre de la chambre des députés en 1815, il fit partie de la minorité de cette époque. Lors de la discussion de la loi d'amnistie, il vota pour le projet de loi présenté par le gouvernement et contre les amendemens de la commission. Profitant de la proposition qui avait été faite d'ériger un monument à Louis XVI, il demanda que la statue de ce monarque le représentât élevant ses regards et une main vers le ciel, et tenant de l'autre son testament, où il recommande *union et oubli*. M. Magnier-Grandprez se fit remarquer en outre, dans cette session, par des discours sur les contributions indirectes en général, dans lesquels il démontra les avantages que l'on peut retirer de ce genre d'impôt, en le dégageant des formalités superflues et trop souvent vexatoires, qui en dénaturent le principe et qui détruisent les bons effets qu'on en pourrait espérer, en étouffant la production dans son germe. Il insista pour que les tarifs fussent mieux combinés. Réélu en 1816, et nommé deux années de suite membre de la commis-

sion des finances, il appuya toutes les mesures qui tendaient à consolider nos institutions fondamentales, à créer, à soutenir le crédit public; ne cessa de demander des réductions dans les dépenses; attaqua et combattit vivement l'institution des directeurs-généraux des administrations de finance; prouva qu'ils régissent sans contrôle et sans économie; que des administrateurs solidairement responsables peuvent seuls faire renaître l'ordre et l'émulation parmi les préposés; en un mot, que des administrations collectives veilleraient mieux et plus paternellement aux intérêts de tous, et que cette forme d'administration convient essentiellement au régime représentatif. Ses discours sur la nécessité de réformer les administrations de finance, ont laissé une profonde impression. Parmi ses travaux législatifs, dans la session de 1816, M. Magnier-Grandprez fut nommé rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les douanes: il était dans son élément, et présenta ces matières sous le véritable point de vue qui leur convient, toujours s'éloignant de l'esprit de système et s'appuyant sur l'expérience. En 1817, il fit distribuer une opinion en faveur du projet de loi relatif au recrutement de l'armée, et rendit en cette occasion, à nos anciens militaires, un hommage mérité. « Terribles au »champ d'honneur, dit-il, nos vé»térans se montrent dans la cité »les sujets les plus soumis. Si »nous les avons vus rentrer paisi»blement aux lieux et dans les »professions dont ils avaient été »éloignés, c'est qu'ils connaissent »l'étendue de leurs devoirs.» Dans la session de 1818, il se prononça contre les députés du centre et du côté droit, qui appuyaient la proposition de M. Barthélemi, pair de France, pour changer la loi d'élections du 5 février 1817. Depuis lors, il a constamment voté avec le côté gauche. Il ne voulait pas que l'on mît en doute ce qui avait été sanctionné par l'assentiment universel, et ne cessa, de plus, de réclamer les lois organiques de la charte, telles que celles sur l'administration municipale, la garde nationale, la responsabilité des ministres et de leurs agens; celles sur la liberté de la presse, sur le jury, etc., etc. Pendant cette même session (1818), il fit précéder, par des observations imprimées, appuyées de calculs et de tableaux, le discours qu'il prononça contre le monopole du tabac. Zélé défenseur de l'industrie agricole et manufacturière, il établit que cette importante question se rattachait aux intérêts généraux de l'agriculture et du commerce. Il soutint que le monopole est une violation formelle des articles 2 et 9 de la charte, et entra dans des développemens qui prouvaient qu'il avait su se rendre maître du sujet qu'il traitait. Plus heureux que dans la session de 1817, il contribua à faire adopter, dans celle de 1818, une nouvelle proposition du gouvernement pour le transit des denrées coloniales par l'Alsace. Comme les années précédentes, M. Magnier-Grandprez aborda les grandes questions de finances dans la discussion du budget. Il insista de nouveau sur la néces-

sité des économies, sur celle de simplifier l'action des régies, sur les réformes à apporter dans leur administration. Il ajouta à ses réflexions des années antérieures, tout ce qui lui parut propre à fixer l'attention des chambres et du gouvernement, sur les améliorations dont le système des impôts indirects en général est susceptible. Depuis 1819, M. Magnier-Grandprez vit retiré au sein de sa famille.

MAGNIEZ (N.), membre de la convention nationale, était propriétaire cultivateur à Bertincourt, département du Pas-de-Calais, lorsque les électeurs de ce département le nommèrent, au mois de septembre 1792, député à la convention, où il se lia avec le parti de la *Gironde*. Dans le procès du roi, il vota la réclusion et le bannissement à la paix. Effrayé des événemens des 31 mai, 1er et 2 juin 1793, il s'éloigna de l'assemblée, qui le regarda comme démissionnaire, et le remplaça par Joseph Lebon. La conduite de Magniez fut désapprouvée de ses commettans; ils envoyèrent aussitôt, à la convention, des députés extraordinaires pour déclarer qu'il avait perdu la confiance de ses concitoyens. Magniez fut presque aussitôt arrêté comme suspect; mais la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) lui rendit la liberté. Il se retira alors dans ses foyers, dont il n'est plus sorti, et a cessé de s'occuper des affaires publiques.

MAGNIEZ (Antoine Louis-Bernard), ancien officier de canonniers, était à Paris à l'époque des premiers troubles de la révolution. Il devint membre de la société des cordeliers, et fut, en 1793, nommé président de la commission militaire établie près de l'armée républicaine de l'Ouest, par les représentans qui y étaient en mission. Prévenu, en 1795, d'avoir, en raison de ces mêmes fonctions, envoyé à la mort un grand nombre d'insurgés de l'Ouest, il fut traduit au tribunal révolutionnaire, lequel exerçait alors d'autres réactions; néanmoins il fut acquitté sur la question intentionnelle. Mais comme il était en même temps accusé de dilapidation, on le renvoya devant le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. Plusieurs pièces saisies sur lui contenaient les éloges de Robespierre et de Carrier, des menaces de poignarder les ennemis des patriotes; et quelques-unes enfin, des preuves qu'il n'était point resté étranger à l'insurrection populaire du 1er prairial. Elles furent lues le 15 juin à la convention nationale, qui décréta sur-le-champ que Magniez serait ramené à Paris, pour y être jugé par la commission militaire. Il fut condamné à la déportation. Toutefois il ne subit qu'une détention momentanée. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il fut condamné de nouveau à être déporté; mais il eut encore le bonheur de voir surseoir à l'exécution de ce jugement. On croit qu'il s'est depuis embarqué volontairement pour les colonies.

MAGNIN (N.), commissaire du directoire-exécutif près le département de la Sarthe, exerçait les fonctions ecclésiastiques à l'époque de la révolution. Il profita de

la faculté accordée par les nouvelles lois, et se maria. Les *chouans* vouèrent Magnin à la mort, et l'assassinèrent dans la nuit du 8 novembre 1796. La femme et les enfans de ce fonctionnaire public obtinrent une pension du directoire.

MAGNOCAVALLI (François-Octave), comte de Varengo, naquit en 1707, à Casal. Il reçut une brillante éducation au collège royal de Parme, où ses parens l'envoyèrent. Les progrès que le jeune Magnocavalli fit dans les sciences et dans les lettres furent rapides; il se distingua surtout par les connaissances qu'il acquit en poésie et en architecture, et lorsqu'il retourna dans sa patrie, son exemple contribua à faire disparaître le mauvais goût qui s'était introduit dans la littérature de cette partie de l'Italie. Il fit adopter, sous le rapport de l'architecture, la manière grande et simple de Palladio, c'est-à-dire celle des Romains. A une époque où la gloire d'Alfieri était encore au berceau, Magnocavalli se montra digne d'être le précurseur de ce célèbre tragique. Sa tragédie intitulée *Corradin, marquis de Monferrat*, d'abord représentée à Parme, le fut ensuite dans les principales villes d'Italie, avec un succès prodigieux. L'ardeur de Magnocavalli pour le travail était telle, qu'il ne craignit pas de se charger, à 77 ans, d'un cours d'observations météorologiques qu'il continua plusieurs années. Ces observations furent publiées dans le *Journal météorologique* de Turin. Magnocavalli mourut en 1789. Quelque temps après, son *Eloge historique* fut publié par le comte Ponziglione. Indépendamment de *Corradin*, on a de lui deux autres tragédies, *Roxane* et *Sophonisbe*. Ces pièces, ainsi que sa *Dissertation critique sur le théâtre que l'on propose de construire à Casal*, sont imprimées. Il a laissé en manuscrits plusieurs dissertations ou mémoires: 1° *Sur le théâtre Olympique de Vicence*; 2° *Sur l'harmonie des proportions moyennes*; 3° *Sur le beau réel de l'architecture*; 4° *Sur la construction des voûtes*; 5° *Sur le véritable goût des ornemens*. Un grand nombre de monumens dans le Piémont et dans le Monferrat, ont été élevés par les soins ou sur les dessins du comte Magnocavalli.

MAGON (Charles-René), l'un des plus braves officiers de la marine française, naquit à Paris le 12 novembre 1763. Il avait à peine 14 ans lorsqu'il entra au service en qualité d'aspirant. Nommé peu de temps après garde de la marine, et embarqué immédiatement sur le vaisseau *la Bretagne*, monté par le comte d'Orvilliers, il fit ses premières armes au combat d'Ouessant. En 1780, Magon passa sur le *Solitaire* avec le grade d'enseigne de vaisseau, et participa, sous les ordres de M. de Guichen, à 3 combats que cet amiral livra aux Anglais. Appelé depuis à faire partie de l'armée navale que commandait le comte de Grasse, il fut pris dans le 9me combat, avec le vaissau *le Caton* qu'il montait. A son retour des prisons d'Angleterre, il partit pour l'Inde sur la *Surveillante*, et obtint en 1788, avec le grade de lieutenant de vaisseau, le commandement

de la frégate *l'Amphitrite*. Les Anglais s'étaient emparés de l'île de Diego-Garcia; Magon reçut l'ordre de la reprendre, et s'en empara avec autant de résolution que de bonheur : il fit raser les fortifications qu'ils avaient élevées dans l'île. Passant successivement du commandement de l'*Amphitrite* à celui de la *Cybèle* et de la *Minerve*, il fit pendant 5 ans respecter constamment le pavillon français dans les mers de l'Inde, et remplit à la Chine et au Bengale diverses missions de la plus haute importance. Magon était à l'île de France en 1794, lorsque des troubles politiques éclatèrent dans cette colonie. Dénoncé à la société populaire, il subit une détention de quelques jours, et fut rendu à la liberté et à ses fonctions, à la suite d'un jugement. Porté par son ancienneté au commandement des forces navales, il l'exerça jusqu'à l'arrivée du contre-amiral Sercey, le remit à ce dernier, et fut nommé sous ses ordres commandant en second, et capitaine de vaisseau. Après avoir pris part à différens combats livrés par la division de frégates du contre-amiral, Magon escorta, en 1798, deux vaisseaux de la compagnie des Philippines, richement chargés, et les empêcha de tomber au pouvoir d'une flottille anglaise qui l'attaqua le 24 avril de la même année. La compagnie lui offrit une armure, en récompense de sa bravoure. A son arrivée à Paris, il reçut un accueil très-froid du directoire-exécutif. On lui reprochait d'être l'un des auteurs du renvoi des agens Baco et Burnel, rembarqués par ordre de l'assemblée coloniale de l'île de France. Bientôt il fut destitué; mais l'amiral Bruix parvint à le faire réintégrer quelque temps après, et même on l'inscrivit en qualité de chef de division, le second sur les registres de la marine. En 1801, Magon fit partie de l'armée navale aux ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse, et fut fait contre-amiral à la suite de sa conduite brillante à l'attaque du fort Dauphin. Il commanda en 1804 l'aile droite de la flottille de Boulogne, et se trouva en 1805 au combat de Trafalgar. Le vaisseau *l'Algésiras*, qu'il montait, ayant abordé le vaisseau anglais *le Tonnant*, était parvenu à l'empêcher de couper la ligne française; mais bientôt il fut environné de vaisseaux ennemis accourus pour secourir le *Tonnant*. La position de *l'Algésiras* était des plus dangereuses; cependant l'imperturbable sang-froid avec lequel Magon, qui se portait partout, donnait des ordres et encourageait son équipage, avait communiqué une telle ardeur aux marins, que les Anglais furent repoussés avec une perte immense. Mais cette belle défense coûta la vie au brave qui l'avait dirigée; quoique blessé au bras et à la cuisse depuis le commencement du combat, il n'avait pas quitté le pont, lorsqu'une balle vint le frapper à la tête : il expira sur le théâtre même de sa gloire.

MAHÉRAULT (JEAN-FRANÇOIS RENÉ), homme de lettres, né au Mans en 1767. Après avoir rempli avec distinction une chaire de professeur à l'école centrale du Panthéon, il fut nommé commis-

saire du gouvernement près de l'administration du Théâtre-Français. Le public dut en grande partie à ses soins et à ses talens conciliatoires, la nouvelle réunion des acteurs et actrices du Théâtre-Français, qui s'étaient divisés pendant la révolution. M. Mahérault a publié les ouvrages suivans : 1° *In obitum d'Ormesson*, 1789, in-8°; 2° *Plan d'études*, 1794, in-8°; 3° *Notice sur Leblanc*, auteur des *Druides* et de *Manco-Capac*, 1799, in-8°; 4° *Notice sur la vie et sur les écrits de Déparcieux*. Il a aussi fourni un grand nombre d'articles au *Journal de la langue française*, en 1791 et 1792.

MAHMED (Aga), empereur de Perse, issu d'une des familles les plus distinguées du Khorasan, était encore au berceau lorsque son père et ses frères furent égorgés en 1738, par les ordres de Thamas-Kouli-Kan. Le barbare vainqueur ne se porta point à cet excès de cruauté contre le jeune Mahmed, il se contenta de prendre à son égard une précaution qui l'empêchât de perpétuer sa race; mais celui-ci renouvela le prodige de l'eunuque Narsès, et devint comme lui un homme d'état et un grand guerrier. A peine Thamas fut-il mort, que la mère de Mahmed se remaria. Elle eut plusieurs enfans, qui tous se déclarèrent les ennemis les plus irréconciliables de leur frère aîné. L'un d'eux, nommé Mourtouza, implora même, dans la suite, le secours de la Russie. Mahmed, sans s'inquiéter des forces rassemblées pour le perdre, s'empara du Ginlan, du Mazanderan, du Schirvan et de plusieurs autres provinces. Quelque temps après, l'amiral russe Woïno-Witsch ayant établi un comptoir sur la côte d'Asterabath, et commencé une forteresse, où il avait déjà placé 18 canons, l'empereur vint voir l'ouvrage, le loua, et sous prétexte d'entretenir la bonne intelligence, invita l'amiral à lui rendre visite avec ses principaux officiers, à une maison qu'il avait à quelques lieues de là dans les montagnes. Les Russes, dès le lendemain, se rendirent à l'invitation : le rusé Mahmed les fit aussitôt charger de chaînes, et les menaça de les faire mettre à mort, si la forteresse n'était sur-le-champ démolie. Les murs furent aussitôt abattus, les canons embarqués, et les Russes forcés d'abandonner la côte. Il se servit à peu près du même moyen à la fin de 1786, pour triompher d'un ennemi plus redoutable encore, qui avait fait sur lui quelques conquêtes : il se nommait Ghedehad. Mahmed gagna ses principaux officiers, eut son ennemi en sa possession, et lui fit sur-le-champ trancher la tête. Ce monarque avait hérité des grands desseins de Schah-Nadir. Non content d'être maître de la Perse, il voulait encore posséder Astrakan, afin de fermer aux Russes la mer Caspienne; mais sa mort, qui n'a précédé que de peu d'années celle de Catherine II, mit un terme à ses ambitieux projets.

MAHMOUD II, sultan ou empereur des Turcs, naquit en 1784; il succéda, le 11 août 1808, à son frère Mustapha IV, lequel, après avoir fait assassiner Sélim III, son prédécesseur, le fut lui-même par

le fameux visir Bayractar, au moment où il venait, pour n'avoir aucun compétiteur à l'empire, d'ordonner la mort de Mahmoud; mais Ramir-Effendi, trésorier de l'armée, l'enleva à la tête de 2,000 Albanais, et le fit à l'instant même déclarer sultan par un fefta du muphti. Bayractar ayant reçu les sceaux du nouvel empereur, crut le moment favorable pour continuer le système de réforme qui avait perdu Sélim, et qui le perdit lui-même. Au moment d'être pris par les janissaires, il s'enferma avec ses femmes et ses trésors dans une tour fortifiée, dont il fit sauter le magasin à poudre. Les janissaires, apaisés par cette mort, coururent se prosterner aux pieds du sultan. Les circonstances au milieu desquelles Mahmoud monta sur le trône lui présageaient l'avenir le plus funeste, et semblaient menacer son empire d'une dissolution prochaine; une guerre malheureuse au dehors entretenait au dedans des troubles et des désordres sans nombre. Le sultan vit la grandeur du mal, et sut, à force de prudence et d'énergie, y remédier. Les malheurs de la guerre le forcèrent à des sacrifices onéreux; mais la paix lui fournit l'occasion de se défaire des chefs des révoltés, et de forcer successivement à se soumettre les pachas de Romélie, de Widdin, de Bagdad, de Damas, les beys d'Égypte et le gouverneur de Satalie. Ce monarque possède aussi des talens politiques; il les fit valoir pour réprimer la secte des wahabis, pour conquérir la Servie, et affranchir la Mecque; enfin, on put se convaincre de son adresse, par sa conduite mesurée dans les positions délicates où les évènemens ont placé la cour ottomane à l'égard des puissances européennes. Une chose inouie dans les usages de cette cour, c'est l'accueil distingué qu'il fit à une princesse d'Angleterre (feu la princesse de Galles, épouse du prince-régent, aujourd'hui Georges IV) dans sa propre résidence, au moment où l'escadre de cette nation bombardait Alger et foudroyait sa marine. Avant Mahmoud, tous les empereurs turcs protégeaient les brigandages des Barbaresques d'Alger et de Tunis; mais l'audience solennelle que ce monarque leur donna en 1816, dut leur prouver qu'il suivrait un système différent; il reçut leurs riches présens et rejeta leurs demandes. L'assassinat de Czerni-Georges sur le territoire turc, en 1817, sa tête envoyée au sultan lui-même, ne permettent pas de croire que sa politique ait été étrangère à ce meurtre; mais le silence que l'on a gardé sur les causes de sa mort, a laissé ignorer à quel point elle a dû y être intéressée. Effrayés par plus d'un exemple, les déprédateurs des finances de l'état et le kiaya, le divan-effendi ainsi que Soliman-Pacha, gouverneur de Bagdad, ont payé de leur tête les extorsions commises dans l'exercice de leurs charges. Mahmoud réunit les qualités propres à gouverner l'empire qui lui est soumis: son caractère a quelques rapports avec celui de Soliman II, chef de sa race. Ce qui le distingue particulièrement de la plupart des sultans, ses prédécesseurs, c'est une

tendance à améliorer l'administration et à opérer les réformes dont la tentative a été si funeste à Sélim III. Ses entreprises ont presque toujours réussi, parce qu'il a une politique réservée, et qu'il ne communique ses secrets à personne. En 1817, un violent incendie ayant éclaté dans son harem, il perdit son fils aîné, dévoré par les flammes avec la sultane sa mère. Des hommes accourus à propos auraient pu leur sauver la vie; mais par respect pour les lois du sérail, il ne fut permis d'accepter leur secours, que lorsque les femmes furent sorties. L'insurrection des Grecs, qui a eu lieu depuis quelques années, a rendu la position de Mahmoud extrêmement difficile, et l'a jeté hors des mesures qu'il avait employées, et qui lui avaient réussi jusque-là. Il crut qu'un sceptre de fer serait plus difficile à briser, et qu'une prescription de quatre siècles légitimait la plus affreuse servitude; mais les atrocités exercées contre les malheureux Grecs leur ont fait préférer une mort disputée sur le champ de bataille, à des supplices inévitables dans leurs foyers. Le désespoir a triplé leurs forces, et les Turcs ont trouvé des vainqueurs dans leurs esclaves; ils n'ont eu l'avantage que sur des vieillards, des femmes et des enfans; partout où ils ont rencontré des hommes réunis, ils ont été battus; leurs armées ont été détruites, leurs flottes anéanties, et leur commerce, tout entier dans les mains des Grecs, se trouva presque nul. Les Turcs s'étaient reservé à eux seuls le droit de porter les armes; ils étaient guerriers sans être aguerris; tout le reste était abandonné aux Grecs: arts, métiers, culture des terres, pêche, navigation; de sorte que l'insurrection trouva des hommes exercés, endurcis, et propres à résister à des ennemis plus nombreux, mais sans discipline et sans force. La prudence exigeait donc qu'on ne leur rendît pas trop pesantes les chaînes de l'esclavage : les Turcs, au contraire, n'écoutant que leur férocité naturelle, prirent à tâche de blesser les Grecs dans leurs intérêts les plus chers; ils dépeuplèrent des îles entières, et notamment celle de Scio, massacrant les hommes, enlevant les femmes et les filles; ils n'épargnèrent même pas les chefs de leur religion, et violèrent la foi des traités. Ainsi, une guerre religieuse vint se mêler à une guerre politique; l'effet en fut terrible : les Grecs chassèrent les Turcs de leur pays, se créèrent une patrie, organisèrent un gouvernement, et, maîtres de la mer, forcèrent les Turcs à se cacher dans leurs ports. Une guerre non moins désastreuse éclata à l'extrémité orientale de leur empire. Les Perses, ennemis naturels des Turcs, réveillèrent d'anciennes querelles et des prétentions surannées, mirent des armées en campagne, remportèrent plusieurs victoires, et prirent quelques villes. L'avenir seul fera connaître quelle influence auront ces grands débats sur le sort des deux plus puissans peuples de cette partie du monde. Quoi qu'il en soit, Mahmoud conserva un grand caractère au milieu de ces funestes événemens; il se refusa constamment à faire au-

cune concession indigne de lui aux puissances qu'il avait le plus grand intérêt de ménager; il déclara qu'il préférerait s'ensevelir sous les ruines de son empire, que de transiger avec l'honneur. Des troubles éclatèrent dans sa capitale; sa vie fut plusieurs fois en danger par les mesures sévères qu'il fut obligé de prendre, et il retomba sous le pouvoir de ses janissaires, dont il s'était presque affranchi; il fut même obligé de leur sacrifier celui de ses favoris qu'il affectionnait le plus : faiblesse qu'il n'aurait pas eue dans des momens plus heureux. Une nouvelle tentative faite depuis peu près du sultan par un envoyé anglais, laisse encore l'espoir de quelque rapprochement entre des intérêts si opposés. Puisse cet espoir se réaliser! on n'aurait plus à craindre les malheurs qu'une lutte prolongée pourrait attirer sur l'Europe. Dans le cas contraire, Mahmoud reprendra-t-il l'empire tyrannique qu'il exerçait sur les Grecs, ou ceux-ci conserveront-ils la patrie qu'ils ont conquise? C'est un problème historique dont l'humanité attend la solution avec inquiétude, et que les armes seules semblent devoir résoudre.

MAHON (Paul-Augustin-Olivier), naquit à Chartres, le 6 avril 1752, d'un médecin distingué dans son art. Il fit de bonnes études, et suivit à Paris la même carrière que son père; il y devint membre de la société de médecine, et obtint ensuite le titre de médecin en chef de l'hôpital des vénériens. L'Encyclopédie doit à ce savant un grand nombre d'articles. Il possédait les langues grecque et anglaise, et a traduit de cette dernière les observations de Blak, sur la petite vérole; il a aussi traduit du latin la *Médecine pratique* de Stell. Tout entier à son état, il rédigeait ses observations dans ses momens de loisir; aussi laissa-t-il beaucoup de manuscrits imparfaits, lorsqu'il fut enlevé à ses travaux en 1809. Quelques autres médecins, et notamment M. Lamauve, se sont occupés de compléter ces manuscrits, et en ont déjà publié une partie sous le nom de l'auteur. Sa *Médecine légale* a paru, en 1802, en 4 vol. in-8°; et son *Histoire de la médecine clinique*, formant un vol., a été imprimée en 1804.

MAHUL (Alphonse-Jacques), né à Carcassonne, département de l'Aude, le 31 juillet 1795. Après avoir fait ses humanités et suivi les cours de droit à Toulouse, il fut reçu avocat à la cour royale de Paris en 1817; mais il s'est presque exclusivement occupé de politique, de littérature et de bibliographie. Il est un des secrétaires de la société d'enseignement mutuel de Paris et de celle de la morale chrétienne, correspondant de la société d'agriculture, sciences et arts de Strasbourg, du cercle littéraire de Lyon, de la société de jurisprudence de Toulouse, etc. M. Mahul s'est fait remarquer, parmi les écrivains qui défendent en France la cause de la liberté et des intérêts généraux, par la fermeté de leurs principes, un esprit judicieux et beaucoup de modération. Il a publié, quoique bien jeune encore, un grand nombre d'ouvrages. Ce sont : 1° *Histoire de la loi des élections et*

des projets du gouvernement, Paris, 1820; ce petit ouvrage est un plaidoyer en faveur de la loi du 5 février 1817, dont on préparait le changement; 2° *des Élections de l'Aude*, Toulouse, 1820, publié à l'époque des élections de ce département, qui furent faites en partie par l'opposition; 3° *Tactique électorale à l'usage de l'opposition*, Paris, 1821; 2e édition, 1822; 4° *des Partis en France et dans la chambre des députés, pendant la session de* 1822, Paris, 1822; cet écrit a eu également 2 éditions; 5° *Dissertation historique, littéraire et bibliographique sur Macrobe*, 1817 (extrait des *Annales encyclopédiques*, que rédigeait feu Millin, de l'institut). Cette dissertation a été réimprimée en Angleterre dans le *Classical-Journal*, de Valpy; M. Mahul a terminé une traduction complète des *Saturnales* de Macrobe, ouvrage non encore traduit, et qu'il a enrichi de notes curieuses et savantes. 6° *Notice sur quelques articles négligés dans tous les dictionnaires historiques*, 1818 (extrait des *Annales encyclopédiques*); 7° *Notice historique et bibliographique des journaux et ouvrages périodiques publiés en* 1818, Brissot-Thivars, 1819; 8° *le Curé de Village*; Paris, 1819, 1 vol. in-12; ce petit roman moral et populaire a été accueilli et recommandé par la société d'enseignement élémentaire de Paris; 9° *Annuaire nécrologique, ou complément annuel et continuation de toutes les Biographies et Dictionnaires historiques*, 1re et 2e années, 1820 et 1821, 2 vol. in-8°, ornés de portraits. M. Mahul a en outre coopéré à la rédaction de plusieurs journaux, entre autres le *Courrier Français* et la *Revue encyclopédique*.

MAI (L'ABBÉ ANGE), savant helléniste, conservateur de la bibliothèque Ambroisienne de Milan, a rendu son nom célèbre par les découvertes qu'un travail infatigable l'a mis à même de faire dans cette bibliothèque, et qui ont procuré aux lettres les manuscrits de plusieurs ouvrages de l'antiquité que l'on croyait perdus. Le succès de ses recherches est d'autant plus étonnant qu'il n'a été appelé qu'en 1812 au poste qu'il occupe, ayant vécu jusque-là dans l'obscurité, et ne s'étant appliqué qu'à l'étude dans le Bergamasque, sa patrie. On jugera par les éditions qu'il a publiées, de l'étendue de ses travaux, et de ce que l'on doit se promettre de son ardeur pour la découverte de semblables richesses; 1° *Isocratis oratio de permutatione*, ouvrage que l'éditeur a mis en latin, et auquel il a joint des notes et une préface, avec 4 appendices, d'après un manuscrit de la bibliothèque Ambroisienne. André Mustoxidi avait, depuis peu, publié en grec ce même discours, in-8° de 148 pages, Milan, 1813. 2° *M. Tullii Ciceronis sex orationum partes ineditæ, pro Scauro, pro Tullio, Flacco, in Clodium et Curionem: de ære alieno Milonis, de rege Alexandrino; item antiquus commentarius ineditus, qui videtur Asconii Pediani ad ejusdem Tullii duodecim orationes, cum C. Gracchi inedito fragmento.* L'éditeur y a joint des dissertations et un *fac simile* des deux manuscrits, Milan, 1814, 2 vol. in-8°. 3° *M. Cor-*

nelii Frontonis opera inedita latina et græca, cum epistolis item ineditis Antonini Pii, M. Aurelii, L. Veri et Appiani, necnon aliorum veterum fragmentis. Cette édition a été enrichie d'un commentaire, de notes, des portraits de ces 4 empereurs, ainsi que d'un *fac simile* du manuscrit, 2 tomes in-8°, Milan, 1815. Il en a été tiré quelques exemplaires in-4°. 4° *Philonis Judæi de virtute ejusque partibus, invenit et interpretatus est Angelus Majus A. C. D. academiæ R. monacensis sodalis.* A la tête de cet ouvrage, se trouve une dissertation dans laquelle l'éditeur fait connaître quelques livres inconnus de Philon, quelques parties d'une chronique inédite d'Eusèbe Pamphile, et d'autres ouvrages, tirés de manuscrits arméniens, in-8°, Milan, 1816. 5° *C. Aurelii Symmachi V. C. octo orationum ineditarum partes, cum vetere anonymi oratoris fragmento, et Pliniani panegyrici variis aliquot lectionibus.* On y trouve réunies des notes et une dissertation sur Symmaque, avec un *fac simile* du manuscrit, in-8°, Milan, 1815. 6° *M. Accii Plauti fragmenta inedita; item ad P. Terentium commentationes et picturæ tres ineditæ, cum ejusdem Terentii vitâ item inditâ,* avec une dissertation et des notes de l'éditeur, ainsi qu'un *fac simile* du manuscrit de Plaute, in-8° et in-4°, Milan, 1816. Un morceau de la comédie intitulée *Vidularia,* qui a été perdue, se trouvait parmi les fragmens de Plaute. 7° *Isæi oratio de hereditate Cleonymi, nunc primùm duplo auctior, græcè cum latinâ editoris interpretatione,* plus une dissertation, quelques notes et plusieurs leçons différentes de l'oraison d'Isée *de Meneclis hereditate,* in-8° et in-4°, Milan, 1815; 8° *Themistii philosophi oratio hactenùs inedita in eos à quibus ob præfecturam susceptam fuerat vituperatus; græcè cum latinâ editoris interpretatione,* avec une dissertation préliminaire et des notes. On trouve encore dans ce volume : *Themistiæ primium ineditum orationis funebris in patrem.* L'éditeur y a rempli quelques courtes lacunes qui se trouvaient dans le manuscrit in-8° et in-4°, Milan, 1816. 9° *Plauti et Isæi et Themistii, opera,* en un seul volume. Quelques exemplaires en beau papier se vendent jusqu'à 30 francs, Milan, 1816. 10° *Porphyrii philosophi ad Marcellam (conjugem), invenit, interpretatione notisque declaravit Angelus Majus, etc., accedit ejusdem Porphyrii poeticum fragmentum, tam denique græcum Scholion ad Basilicorum libri XLV, titulum VI, de Armeniis,* in-8°, Milan, 1816. Cet ouvrage a été augmenté d'une grande notice sur la chronique eusébienne, dont le volume précédent contenait quelques parties. 11° *Dyonisii Halicarnassei antiquitatum romanarum pars hactenùs desiderata nempè libri postremi noveni,* en grec, avec la traduction de l'abbé Mai, une dissertation préliminaire, des notes et quelques appendices du même éditeur. Les lettres grecques carrées qui sont employées dans cette édition la rendent magnifique; elle est aussi ornée d'un portrait de Denis d'Halicarnasse, tiré du manuscrit même de la bibliothéque, in-4°, de

232 pages, Milan, 1816. Cette partie comprend depuis l'an 313 de Rome, jusqu'à l'an 485; elle manquait à l'ouvrage de Denis d'Halicarnasse *sur les Antiquités romaines*. Cette découverte est un événement qui a dû vivement intéresser tous les amateurs des lettres et de l'érudition. 12° *Itinerarium Alexandri ad Constantium Augustum Constantini magni filium, cum editoris dissertatione et notis, ac specimine codicis, imagine Alexandri et tabulâ geographicâ itinerarii*, in-8° de 108 pages, Milan, 1817; 13° *Julii Valerii de rebus gestis Alexandri Macedonis, libri tres translati ex Æsopo græco, cum editoris notis et dissertatione*, in-8°, 282 pages, Milan, 1817. Ces deux ouvrages se réunissent en un seul volume. 14° *Sibyllinus liber XIV, græcè, cum poeticâ editoris interpretatione et præviâ dissertatione et notis : accedit sibyllinus liber VI, et pars octavi cum multâ vocum et versuum varietate*, 56 pages, in-8°, Milan, 1817; 15° *Cicero Ambrosianis codicibus illustratus et auctus, scilicet sex orationum partium ineditarum editio altera ad codices Ambrosianos diligenter retractata, emendata atque aucta centum circiter locis, cum descriptione tullianorum codicum CXLIX, vitâ Ciceronis, ejusdemque imagine, et duobus codicum speciminibus, aliisque pluribus additamentis : accedunt commentationes de editionibus principibus mediolanensibus Ciceronis atque Frontonis*, 416 pages, in-8°, Milan, 1817. Il fallait une attention aussi scrupuleuse que celle de l'abbé Mai, pour découvrir ces manuscrits; la plupart de ces restes curieux de l'ancienne littérature étaient cachés sous l'écriture de vieux sermonaires et d'autres livres de piété. que des moines ignorans avaient transcrits entre les lignes des manuscrits et sur les caractères même. Si, comme on l'annonçait, l'abbé Mai a donné, en octobre 1817, l'édition de 2 manuscrits, contenant la traduction demi-gothique des 13 épîtres proto-canoniques de saint Paul, faite par l'évêque Ulphas, il a complété un ouvrage extrêmement curieux, puisque le code dit d'*Argent*, du même évêque, dans la bibliothéque d'Upsal, ne contient que les évangiles dans cette langue, aujourd'hui perdue. On fait remonter ces manuscrits aux 5me et 6me siècles. Il vient récemment de faire imprimer à Rome, un ouvrage précieux que M. Rénouard a reproduit avec la supériorité qui distingue les presses françaises, sous ce titre : *M. Tullii Ciceronis de republicâ quæ supersunt, ex primariâ editione Angeli Maii*, 1 vol. in-8°, accompagné d'un *fac simile* du manuscrit, et d'un portrait de Cicéron.

MAIGNET (Étienne), membre de l'assemblée législative et de la convention nationale, naquit en Auvergne, vers 1770. Il était oratorien à l'époque où la révolution éclata, et l'embrassa avec fureur. Nommé successivement, en 1790, administrateur du département du Puy-de-Dôme, en 1791 membre de l'assemblée législative, et en 1792 de la convention nationale, il se prononça, lors du procès de Louis XVI, pour la mort, contre l'appel au peuple et contre le sursis à l'exécution. Mais quoiqu'il

siégeât constamment à la *Montagne*, et qu'il prît part à toutes les proscriptions ordonnées par elle, il fut long-temps sans exercer aucune espèce d'influence. Adjoint à Couthon, son compatriote, alors membre du comité de salut public, il l'accompagna dans le midi de la France, pour y mettre à exécution les décrets rendus contre Lyon, Marseille et plusieurs autres villes de cette partie de la France, accusées de fédéralisme. Arrivé à Lyon, Maignet commença, avec ses deux collègues, les travaux des démolitions. Mais bientôt de nouveaux ordres du comité de salut public l'envoyèrent dans le département de Vaucluse. A peine était-il arrivé à Avignon, qu'il écrivit à Couthon à l'effet d'être autorisé à établir, dans le département de Vaucluse, un tribunal révolutionnaire pour juger les chefs des fédéralistes, qu'il disait en grand nombre dans les départemens de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Afin d'obtenir l'autorisation qu'il demandait, il transmit, au comité de salut public, des notes qui ne portaient pas moins de dix mille prévenus de rébellion, qu'il s'agissait d'exterminer. Le comité de salut public accorda, le 21 floréal an 2 (12 mai 1794), l'autorisation demandée le 4, et l'affreux tribunal fut établi le 5 prairial suivant, dans la ville d'Orange, à cinq lieues d'Avignon, sous le nom de commission révolutionnaire; cette commission déploya bientôt l'activité la plus sanguinaire. Elle ne suffit pas néanmoins aux fureurs de Maignet; il voulut détruire en masse. Un événement auquel il donna, dans cette vue, la plus grande importance, lui en fournit le prétexte : l'arbre de la liberté fut coupé hors de l'enceinte de Bédouin, petite ville à trois lieues de Carpentras. En réparation de ce délit de quelques malveillans, il organisa une commission semblable à celle d'Orange, et la ville entière fut livrée aux flammes par arrêté du 17 floréal (6 mai 1794). Les habitans, en grand nombre, furent mis à mort, et les autres dispersés dans les communes voisines, où ils devinrent l'objet de la plus affreuse persécution. Le rapport que le comité de salut public fit de ces exécutions à la convention nationale, reçut une approbation entière. Les événemens du 9 thermidor mirent un terme à ces mesures atroces, et les infortunés habitans de Bédouin purent élever des plaintes. Goupilleau de Montaigu appuya vivement les dénonciations faites contre Maignet, d'abord le 8 fructidor an 2 (25 août 1794), et ensuite le 15 frimaire an 3 (5 décembre 1794). Celui-ci présenta ses moyens de défense à la tribune, le 6 janvier 1795; il s'appuyait principalement sur ce que deux fois la convention avait approuvé sa conduite, et que les mesures contre Bédouin avaient été préalablement soumises au comité, avec l'invitation de lui faire connaître s'il les trouvait trop rigoureuses. On n'ajouta pas à sa défense la foi aveugle qu'on avait prêtée à ses propositions : l'examen en fut renvoyé aux comités, et sur l'avis de Tallien, il fut décrété d'arrestation, le 16 germinal (5 avril), comme l'un

des fauteurs de l'insurrection du 12 du même mois. Dans un rapport du 5 décembre, Goupilleau fit un long détail des cruautés de Maignet. Amnistié le 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795), il se voua aux fonctions d'avocat, qu'il exerça pendant 18 ans. Dans la suite, il fut nommé maire de la petite ville d'Ambert (Puy-de-Dôme), où il résidait; il s'y concilia l'opinion de ses administrés, au point qu'oubliant sa conduite antérieure, ils crurent pouvoir honorer de leur choix un homme exécrable à tant de titres; il vint siéger à la chambre des représentans de 1815, à côté d'une foule de personnages dont il avait été long-temps le persécuteur le plus implacable. Atteint par la loi du 12 janvier 1816, il a été forcé de quitter la France.

MAIGNIEN (F.), membre de plusieurs assemblées législatives, était, en 1790, administrateur du district de la Châtaigneraie. Député du département de la Vendée à l'assemblée législative, puis à la convention nationale, il vota dans cette dernière assemblée la mort du roi. Après la révolution du 9 thermidor an 2, la convention l'envoya en mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales; il s'y fit peu remarquer, revint à Paris, et après la session conventionnelle, fit partie, par suite de la réélection des deux tiers, du conseil des anciens. Il mourut à la fin de mai 1797.

MAILHE (Jean), député à l'assemblée législative en 1791, à la convention nationale en 1792, et au conseil des cinq-cents en 1795, était, avant la révolution, un des avocats les plus estimés du barreau de Toulouse. Il se prononça avec chaleur pour la grande réforme politique qui occupait tous les esprits en 1789. Ses concitoyens l'élurent d'abord procureur-syndic du département de la Haute-Garonne, et le députèrent ensuite à l'assemblée législative, où, dès son entrée, il devint membre du comité diplomatique et un des rédacteurs habituels des rapports de ce comité. Travailleur infatigable, doué de talens distingués, et rapportant du barreau une grande habitude de la parole, il occupa fréquemment la tribune nationale. Son accent méridional, très-prononcé, qui frappait d'abord ses auditeurs, parut bientôt moins extraordinaire à une époque où les hommes du Midi affluaient à Paris, et prenaient une si grande part aux affaires. A un ardent désir d'acquérir de la popularité, Mailhe joignait de l'abandon et une singulière facilité de caractère, qui lui fit trop souvent sacrifier ses propres opinions pour embrasser et défendre, même avec véhémence, celles du parti auquel il s'était dévoué, et les principes de quelques hommes plus exaltés que lui. Le 24 décembre 1791, il demanda, au nom du comité dont il était le rapporteur, que l'amnistie accordée après l'acceptation de la constitution, pour tous les délits révolutionnaires, fût appliquée aux soldats du régiment suisse de Châteauvieux, qui avaient été condamnés aux galères après leur révolte à Nanci. Ces soldats furent en effet, non-seulement amnistiés, mais devinrent l'objet d'une fête triomphale des

plus inconvenantes. Le 25 février de l'année suivante, il présenta un projet qui fut converti en décret, d'après lequel tous les princes allemands qui avaient des possessions enclavées dans le territoire de la France, et qui ne se présenteraient pas avant le 1er avril suivant pour traiter de leurs droits, seraient censés y avoir renoncé, ainsi qu'à toute indemnité. Il vota pour la déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême, la mise en jugement des ministres De Lessart et Bertrand de Molleville, le licenciement de l'état-major de la garde nationale de Paris, et quelques jours avant le 10 août 1792, il vota la permanence des sections de Paris et la déclaration du danger de la patrie. Mailhe n'avait eu aucune part aux troubles et aux complots qui précédèrent la journée du 10 août; mais il montra du courage dans la mission dont il fut chargé par l'assemblée législative pour s'opposer aux fureurs de la multitude, qui avait déjà immolé un grand nombre de Suisses, et qui demandait à grands cris la tête de ceux qui avaient échappé au massacre. Il fut assez heureux pour contribuer puissamment à sauver ceux-ci. En septembre de la même année, il fut nommé, par son département, député à la convention nationale. Le comité de législation dont il avait été élu membre, le chargea de faire le rapport demandé sur la mise en jugement du roi, et le 26 octobre il fit un long discours dans lequel il soutint « qu'il fallait procéder avec solennité et sans précipitation; que Louis XVI ne pouvait avoir des juges moins suspects et plus impartiaux que les membres de la convention, qui, représentant la nation dans son intégralité, ne devaient avoir d'autre but que de signaler sa justice et de consacrer sa gloire. » Mailhe était-il bien convaincu lui-même des faits qu'il avançait ainsi, ou employait-il ces formes oratoires pour fléchir ceux dont il redoutait la terrible influence, sur le sort du malheureux monarque? c'est ce qu'on ne saurait affirmer aujourd'hui. Mais ce qui paraît certain, et ce que tous les souvenirs de cette désastreuse époque attestent, c'est que le député Mailhe (ainsi qu'on en convient même dans la Biographie des frères Michaud) avait le désir de sauver le roi. Un jeune avocat du Midi, venu récemment à Paris, et qui était recommandé à son compatriote, lui ayant demandé des conseils sur la conduite à tenir et sur les moyens de se faire une réputation honorable, Mailhe lui dit : « Prenez la défense du roi, faites un bon mémoire en sa faveur, rien ne saurait vous honorer davantage. » Lui-même, cependant, vota pour la mort, mais en ajoutant « que si cette opinion obtenait la majorité, il faudrait discuter ensuite la question importante de savoir s'il convenait à l'intérêt public d'exécuter la sentence ou de différer, » déclarant « que cette question était subordonnée à une délibération nouvelle sur le *sursis*. » Il se flattait sans doute ainsi de gagner du temps en faisant recommencer la discussion, et il obtint de 26 de ses collègues de se rattacher à ce vote; mais par une interprétation

aussi évidemment forcée qu'odieuse, ces 27 votes, lors du recensement général des voix, furent comptés pour la mort par la majorité. La convention ayant ensuite discuté la question du sursis, Mailhe fit de nouveaux efforts pour en prouver la nécessité, et dans le dernier appel nominal, il vota, ainsi que ses 26 collègues, pour ce sursis, qu'ils ne purent plus obtenir. La secrète intention de sauver les jours du roi, perçait à travers les incertitudes et les craintes personnelles de ces députés; mais ils eurent alors à déplorer amèrement l'insuffisance des moyens qu'ils avaient choisis, et qui trahirent toutes leurs espérances. Après les événemens du 31 mai et des premiers jours de juin 1793, Mailhe vit décliner sensiblement son crédit, dans une assemblée jusqu'alors délibérante, mais où les partisans de la terreur venaient enfin de remporter leur première victoire décisive, qu'ils ensanglantèrent aussitôt par le supplice de leurs propres collègues. La route de l'échafaud une fois tracée par les députés de la Gironde, et la représentation encore dite nationale ainsi violée, le sanguinaire Robespierre, et ses accolytes, devinrent les arbitres de toutes les destinées. En tenant constamment l'appareil de la mort dressé, et en faisant tomber, avec une prédilection marquée, le glaive révolutionnaire sur les têtes des plus sincères amis de la liberté, les terroristes parvinrent bientôt à imposer à leurs adversaires ce morne silence que les tyrans de toute espèce désirent, quoiqu'il soit si souvent l'indice et le précurseur de leur propre chute. Mailhe, se réservant sans doute pour de meilleurs temps, ou peu disposé à braver la mort pour soutenir ses opinions, se tint soigneusement éloigné de la tribune et de toutes participations aux actes d'une autorité usurpatrice, pendant le règne de la terreur. Il n'eut point de mission dans les départemens ou aux armées; ne fit partie ni du comité de salut public, ni de celui de sûreté générale; et, s'il n'osa point attaquer en face les tyrans, au moins ne les servit-il jamais. Quand enfin les journées des 9 et 10 thermidor l'eurent affranchi du joug accablant sous lequel ses collègues et lui avaient si long-temps fléchi, il reparut de nouveau sur la scène politique, se montra encore dévoué au gouvernement républicain, mais tonna en toutes occasions contre les oppresseurs de la république, et insista fortement à la tribune sur la mise en jugement de l'atroce Carrier et de ses complices. Dans la séance du 8 nivôse an 4 (28 décembre 1794), il prononça un discours véhément contre la réaction et le royalisme, dans lequel il cherchait même à établir que les peuples n'avaient point le droit de se donner, au gré de leur caprice, tout gouvernement qui leur plairait, et qu'un Français qui voudrait un roi ne serait plus un homme, mais un tigre, un ennemi de l'humanité. Cette phrase, consignée dans toutes les biographies, avec l'inconcevable hyperbole qui la termine, lui fut souvent et vivement reprochée, surtout à la fin de sa carrière législative, quand, revenant sur ses pas, il parut s'être lié avec

le parti *clichien*. Vers le milieu de l'année 1794, Mailhe fut envoyé en mission à Dijon, où les partisans de Robespierre étaient encore en grand nombre et perpétuaient l'anarchie. Il parvint bientôt à les comprimer, et licencia les canonniers de la garde nationale de cette ville, parmi lesquels se trouvaient les plus violens terroristes. Au retour de sa mission, il continua de siéger à la convention jusqu'à la dissolution de cette assemblée. Le 23 messidor an 4 (11 juillet 1795), il y parla encore avec force contre les réactionnaires de cette époque; et à l'occasion d'une adresse de la section de l'Observatoire, dans laquelle on se plaignait de la mise en liberté des jacobins, il reprocha vivement aux royalistes de vouloir confondre la masse probe des républicains avec quelques hommes coupables, et la petite minorité des terroristes. Le 6 fructidor (23 août), il fit, au nom de la commission dont il était membre, un long rapport sur les sociétés populaires, qu'il disait être tour-à-tour influencées par les royalistes ou les anarchistes, et il sollicita un décret pour l'abolition de toutes ces sociétés. Le 6 brumaire (28 octobre) de la même année, les deux conseils qui succédèrent à la convention ayant été installés, il fit partie de celui des cinq-cents, où il professa long-temps les principes d'une sage modération. En mars 1796, il se prononça de nouveau contre les sociétés populaires, et demanda des lois sévères pour les réprimer, désirant que les mêmes mesures fussent prises contre certaines associations religieuses. Le 2 prairial (21 mai), il fut élu secrétaire du conseil des cinq-cents. Vers la fin de cette année, Mailhe parut dans les rangs des députés les plus opposés au directoire-exécutif, qui se trouvait alors à la tête du gouvernement de la république. Il fit un rapport remarquable sur les ordres monastiques, existans dans les départemens réunis; combattit vivement un message du directoire, qui demandait qu'on limitât la liberté de la presse, et représenta cette demande comme attentatoire aux droits des citoyens et destructive de toute liberté. Il parla ensuite en faveur des parens d'émigrés, et accusa le directoire «de confier des fonctions publiques à des terroristes dont les mains étaient teintes de sang, tandis qu'on écartait les parens des émigrés contre lesquels il n'y avait à opposer que des préventions.» S'attachant de plus en plus au parti dit de *Clichy*, il entreprit, dans ses intérêts, la rédaction d'un journal intitulé *l'Ami de la constitution*, et dans lequel, loin de contester au peuple le droit de se donner un roi, comme il l'avait fait à la tribune (*voy.* plus haut), il semblait au contraire vouloir aplanir toutes les voies pour opérer le rétablissement de la monarchie. Au moins ses adversaires l'accusèrent-ils, à cette époque, d'avoir abjuré les opinions républicaines qu'il avait si hautement manifestées jusqu'alors; mais, quelles que fussent ses véritables intentions, il se retrouva encore compris dans la minorité qui fut accablée le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), et dont la majorité victorieuse se vengea par l'exil, les cachots et

la déportation. Quoique Mailhe eût cessé, le 1er prairial an 5 (20 mai 1797), de faire partie du conseil des cinq-cents, ses ennemis, à la tête desquels se trouvaient 3 des membres du directoire, ne l'en firent pas moins inscrire sur la liste fatale des hommes destinés à périr dans les déserts de Sinnamary. Il échappa par une prompte fuite à cette première déportation, se cacha soigneusement, et obtint enfin, grâce à l'intervention de quelques anciens amis qui lui étaient restés fidèles dans l'infortune, un changement de lieu pour son exil. D'après l'ordre ainsi modifié du directoire, il se rendit à l'île d'Oleron en janvier 1799, et y resta un an environ. Rendu à la liberté par un décret du gouvernement consulaire, il revint à Paris, et fut bientôt nommé secrétaire-général de la préfecture des Hautes-Pyrénées; mais il conserva peu de temps cet emploi, et reprit bientôt les fonctions honorables dont l'exercice avait illustré sa jeunesse. En 1806, il fut reçu avocat à la cour de cassation et au conseil-d'état. Lors de la première restauration, il célébra, par une pièce de vers adressée au roi, l'heureuse rentrée des Bourbons; mais il n'en fut pas moins frappé par la loi du 12 janvier 1816, et forcé de s'exiler de sa patrie. Moins heureux que plusieurs de ses compagnons d'infortune, les services importans qu'il a rendus, à ce qu'on assure, aux royalistes dans les années 1796 et 1797, n'ont pu lui obtenir une exemption personnelle aux dispositions de cette loi. Mailhe s'est retiré dans le royaume des Pays-Bas, et a ouvert, en sa qualité d'avocat, un cabinet de consultation très-renommé, établi d'abord dans la ville de Liége et transporté depuis à Bruxelles. Sa probité, ses lumières et ses connaissances approfondies des lois, lui ont procuré une clientelle nombreuse et une grande aisance. Il jouit ainsi du bonheur de pouvoir soulager encore l'infortune de quelques anciens collègues, bannis comme lui de leur patrie, et qui se trouvent accablés à la fois de tous les maux, de l'exil, de la vieillesse et de l'indigence.

MAILHOZ (Jean-Baptiste), avocat à Foix, est né à Pau vers 1770. Il a été jusqu'en 1803 professeur de littérature à l'école centrale des Basses-Pyrénées. On lui doit : 1° *Vues sur l'organisation de l'instruction publique* (avec MM. Champagne et Heilmann), 1799-1803, 3 vol. in-8°; 2° *de la Version et de la Composition, ou Élémens de la langue latine par la voie de l'analyse et de la synthèse*, 1803, in-8°; 3° *Caisse du dernier arriéré depuis la dernière restauration, ou Moyen de convertir en viager la dette perpétuelle*; 4° *Conspiration judiciaire contre l'indépendance de l'avocat, la liberté individuelle, la liberté de la presse et la libre défense de soi-même*; 5° *le dernier Cri d'un dépositaire de la charte, ou Coup d'œil rapide sur l'état actuel des libertés nationales*, 1818, in-8°.

MAILLARD (N.), huissier au Châtelet, prit une part très-active dans les troubles de la capitale dès l'ouverture des états-généraux, et se fit remarquer le 14 juillet 1789, à l'attaque de la Bastille. Le 5 octobre, lorsque le con-

seil permanent voulut faire marcher le peuple de Paris à Versailles, on vit Maillard battre lui-même le tambour, rassembler les femmes, et se mettre à leur tête. Dès que la première colonne fut organisée, il partit avec elle, et la dirigea avec un empire absolu. A quelque distance de Versailles, il arrêta cette multitude de femmes, les rangea par ordre, disposa une arrière-garde, où il plaça ses canons, et parut ensuite devant l'assemblée, qu'il harangua. Il demanda et obtint plusieurs décrets sur les subsistances. Il s'empara aussitôt d'une voiture de la cour, avec laquelle il revint le soir même à Paris, et ne put ainsi se trouver à Versailles pendant la nuit du 5 au 6, ce qui néanmoins ne l'empêcha pas de déposer au Châtelet sur les mêmes journées. On rapporte qu'il présida la commission populaire qui se forma à l'Abbaye, pour ordonner le massacre des prisonniers, et prit part aux terribles exécutions des 2 et 3 septembre 1792. On l'accusa de s'être emparé des dépouilles des victimes qu'il avait fait égorger. Il figura ensuite parmi les dénonciateurs des prisons, se montrait dans toutes, et particulièrement à la Force, et désignait au tribunal révolutionnaire les malheureux qu'il devait immoler. Enfin, le 17 décembre 1793, il fut décrété d'arrestation avec Vincent et Ronsin; mais il fut remis en liberté. Il devint agent du comité de sûreté générale, et fut chargé de faire la police des suspects. Il mourut depuis dans la misère.

MAILLARD DE JUBAINVILLE (N.), député au conseil des cinq-cents, naquit dans le département de la Somme; il y remplit divers emplois publics pendant les temps les plus difficiles de la révolution, et fut nommé membre du conseil des cinq-cents en mars 1797. Il embrassa avec chaleur le parti *clichien*. Le 8 juin, il fit une proposition ayant pour objet de rapporter la loi qui permettait le divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur. Le 18 juillet, il répandit une sorte d'inquiétude dans le conseil, lorsqu'il l'engagea à s'occuper exclusivement de la marche des troupes sur Paris, et provoqua deux messages pour connaître la situation de la république. Le 7 août, il fit une nouvelle proposition, qui excita les plus violens murmures de la part des partisans du directoire; ce fut de demander que la garde nationale de Paris fût pourvue de canons. Il ne pouvait échapper à la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797); aussi fut-il condamné à la déportation. Il parvint à s'y soustraire, et mourut au commencement de 1799.

MAILLÉ (Charles-François-Armand, duc de), premier gentilhomme de la chambre de *Monsieur*, est né en 1770. Il sortit de France avec les princes, et y revint en 1801, pour des arrangemens de famille. Il y vécut, du moins en apparence, étranger aux affaires publiques. Il prit une grande part au mouvement royaliste qui éclata à Paris, le 31 mars 1814. Porteur des dépêches du gouvernement provisoire, il se rendit en hâte auprès de *Monsieur*, et rencontra à Vitry ce prince qui s'avançait vers la capi-

tale. Il reprit auprès de S. A. R. ses fonctions, que depuis cette époque il n'a pas cessé de remplir. Il fut compris dans la première promotion des pairs de France, qui eut lieu le 4 juin de cette année. Au commencement de mars 1815, M. le duc de Maillé accompagna *Monsieur* à Lyon, où il reçut de ce prince l'ordre de se rendre à Besançon, pour annoncer au duc de Berri, qui devait s'y trouver, les événemens de Grenoble, et pour concerter un plan d'opérations militaires avec le maréchal Ney, qui lui parut entièrement dévoué à la cause du roi; et ce témoignage, il le lui rendit plus tard en présence de la cour des pairs, lorsqu'il fut appelé à déposer comme témoin dans le procès du maréchal. En 1816, M. de Maillé présida le conseil de guerre qui condamna le général Bonnaire à la déportation, et son aide-de-camp Miéton à la peine de mort.

MAILLÉ LA TOUR LANDRY (JEAN-BAPTISTE-MARIE DE), naquit près du Mans, le 6 décembre 1743. Il fut d'abord promu à l'évêché de Gap, le 3 mai 1778, et passa, en 1784, au siége épiscopal de Saint-Papoul en Languedoc. A l'époque où éclatèrent les premiers troubles de la révolution, il se montra opposé aux nouveaux principes et courut quelques dangers en 1793. Après le règne de la terreur, il fut un des premiers ecclésiastiques qui reprirent leurs fonctions, et qui officièrent publiquement à Paris. En 1798, M. de Maillé ayant donné des inquiétudes au directoire, fut arrêté et conduit à Oleron, d'où il fut rappelé, après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), par suite du concordat conclu entre le premier consul et le souverain pontife. Il fut pourvu d'un évêché en 1802, et mourut peu de temps après.

MAILLÉ (LA DUCHESSE DE), dame du palais de la reine Marie-Antoinette. Lorsqu'elle apprit les dangers que courait cette princesse pendant l'attaque du château des Tuileries, le 10 août 1792, elle voulut se rendre auprès d'elle; mais on l'empêcha d'y pénétrer. Arrêtée quelque temps après, et renfermée dans les prisons de la rue de Sèvres, le 26 juillet 1794 (8 thermidor an 2), la surveille de la mort de Robespierre, on vint la demander, pour la faire comparaître devant le tribunal révolutionnaire. Elle fit remarquer à l'huissier du tribunal, que le nom de baptême et le nom de fille portés sur l'acte d'accusation n'étaient pas les siens; l'huissier la laissa, et alla chercher sa belle-sœur, qui était détenue à Saint-Lazare; mais lorsque le lendemain on voulut conduire cette dernière au tribunal révolutionnaire, elle fut attaquée de convulsions si violentes, qu'on fut obligé de remettre son interrogatoire au jour suivant; et Robespierre ayant été exécuté dans la journée même, elle échappa à la mort, ainsi que la duchesse. C'était la seconde fois que la première de ces dames évitait le sort qui lui était préparé; déjà une dame Maillet avait été extraite de Saint-Lazare, le 6 thermidor précédent, et exécutée le 7 à sa place.

MAILLEBOIS (YVES-MARIE DESMARETS, COMTE DE), fils du maréchal de ce nom, naquit au mois

d'août 1715. Il fit ses premières armes sous les ordres de son père, servit dans les guerres d'Italie, et contribua à la victoire du 17 octobre 1745, ainsi qu'à la belle retraite de l'armée sur le Var. Élevé au grade de lieutenant-général en 1748, il servit en cette qualité dans la guerre d'Espagne, et se distingua d'une manière particulière à la prise du port Mahon. Il continua de se signaler sous le maréchal d'Estrées, et en 1757, sous le maréchal de Richelieu, qui remplaça le premier. On blâma dans le temps la conduite qu'il tint sous ces deux maréchaux : le bruit s'était répandu d'abord qu'en faisant donner de faux avis au maréchal d'Estrées, il l'avait empêché de profiter de la victoire d'Hastembeck, et d'achever la ruine des forces alliées. On lui reprocha ensuite de ne s'être point opposé à la convention de Closter-Seven, espérant qu'en commettant cette faute, Richelieu se perdrait, et qu'il le remplacerait dans le commandement des armées. Le premier reproche était plus grave. Pour se justifier, il publia un mémoire, dans lequel il s'efforça d'établir que le maréchal d'Estrées seul avait commis les fautes qui suivirent la journée d'Hastembeck. Celui-ci répondit vivement, et l'affaire fut portée devant le tribunal des maréchaux de France. Maillebois, déclaré calomniateur et disgracié, fut renfermé dans la citadelle de Doullens. Il rentra bientôt en grâce. En 1784, il se rendit en Hollande, pour y soutenir le parti démocratique contre la Prusse. En 1789, il se prononça avec force contre les nouveaux principes politiques qui commençaient à s'établir en France. En 1790, il fut dénoncé par son secrétaire, comme auteur d'un plan de contre-révolution, combiné avec la cour de Turin, dont M. de Bonne Savardin était l'agent. Maillebois, prévenu de conspiration contre l'état, fut décrété d'accusation par l'assemblée nationale, le 20 août 1791. Il prit la fuite, et se retira à Maestricht, où il ne cessa d'entretenir des liaisons avec les chefs du parti royaliste. Il y mourut au commencement de 1792.

MAILLET-DUCLAIRON (Antoine), naquit à Hurigny, près Mâcon, le 16 novembre 1721. Il exerça la place de commissaire de la marine et du commerce de France en Hollande jusqu'en 1777, époque à laquelle il se retira avec le brevet de consul-général honoraire. Il devint ensuite censeur royal, publia plusieurs ouvrages estimés, et fut long-temps en correspondance avec Voltaire, Turgot et Malesherbes. Sa place de commissaire de la marine le mit à même de rendre d'importans services, qui lui méritèrent l'estime et la bienveillance dont l'honorèrent Louis XV et ses ministres. Il a publié, entre autres ouvrages, 1° *Essai sur la connaissance des théâtres français*, Paris, 1751, in-12; 2° *Éloge du maréchal de Saxe*, 1759, in-12; 3° *Observations d'un Américain des îles neutres, sur la négociation de la France et de l'Angleterre*, depuis le 26 mars 1761 jusqu'au 20 septembre suivant, 1761, in-12; 4° *Cromwell*, tragédie, 1764, in-12; 5° *Gustave-Wasa*, tragédie traduite de l'an-

glais, de Brooke, 1766, in-8°.

MAILLET-LACOSTE, ancien professeur de rhétorique à Nice, est né à Saint-Domingue vers 1775. Après avoir fait de bonnes études, il avait été admis à l'école Polytechnique; mais un ordre du directoire-exécutif l'en exclut en 1797, pour avoir fait insérer dans les journaux différens articles sur la mort de Louis XVI, et sur le serment de haine à la royauté. Il occupe aujourd'hui la chaire de rhétorique au collège royal de Rouen. Il a publié : 1° *Recueil de quelques opuscules*, in-8°, Marseille, 1814; 2° *de la Critique littéraire, exercée surtout par les journalistes*, in-8°, *ibid.*, 1815; et tout récemment, il a prononcé, à une distribution de prix, un discours sur la traduction.

MAILLOT (N.), auteur dramatique, n'a travaillé que pour les théâtres du Boulevart, à l'un desquels il a donné, en 1796, une critique assez plaisante des mœurs de ce temps, sous le titre de *Madame Angot, ou la Poissarde parvenue.* Corse, chargé du principal personnage, contribua beaucoup, par la vérité et l'originalité de son jeu, au succès dont cette pièce a joui constamment. On doit encore au même auteur : *le Repentir de madame Angot, ou le Mariage de Nicolas*, comédie-folie en 2 actes, mêlée de chants, 1800.

MAILLOT (Joseph), peintre et antiquaire, ancien professeur de fortifications, naquit à Toulouse, département de la Haute-Garonne, le 10 mars 1735. Il fit de très-bonnes études, devint professeur de dessin au collège de Sorrèze, et se montra habile dans le genre du portrait, qu'il a plus particulièrement cultivé. Très-instruit dans l'architecture militaire, il fut nommé professeur de fortifications à l'école gratuite fondée à Toulouse, et connue sous le nom de Lycée de génie, d'artillerie et de marine. Lors de la révolution, et quand l'école des arts fut établie dans cette ville, Maillot conserva cette même place, et la remplit dignement jusqu'à sa mort, arrivée en 1810. Il a laissé plusieurs ouvrages estimés : 1° *Notice sur le peintre Verrins*; 2° *Dissertation sur le prétendu bouclier de Scipion*; 3° *Recherches sur les costumes, les mœurs, les usages religieux, civils, et militaires des anciens peuples, d'après les auteurs célèbres et les monumens antiques*, 3 vol. in-4°, ornés de 300 planches gravées au trait; 4° *Recherches historiques sur les antiquités, les curiosités, les établissemens, les principaux endroits, certains usages de Toulouse, et sur la vie de quelques artistes dont les ouvrages firent l'ornement de cette ville*, manuscrit in-4°; 5° *Dissertations* imprimées dans les journaux et autres recueils du temps.

MAILLY DE CHATEAU-RENAUD (Antoine), député à la convention nationale et membre du conseil des anciens, était, à l'époque de la révolution, un des riches propriétaires de la Franche-Comté, mais ne remplissait aucune fonction publique. Quoique noble, il se prononça avec enthousiasme pour les nouveaux principes, et fut député par le département de la Haute-Saône à la convention, où il prit bientôt rang parmi les plus ardens ré-

publicains. Il parut peu à la tribune, mais prit part à la rédaction d'un journal très-exalté intitulé : *la Bouche de fer*. Dans le procès du roi, il vota avec la majorité pour la peine la plus sévère. Après sa sortie du conseil des anciens, en septembre 1798, il fut nommé maire de la ville de Vesoul, chef-lieu de son département. Il en exerça les fonctions jusqu'à la première restauration, et se retira alors dans une de ses propriétés, où il mourut à un âge très-avancé. De 21 enfans légitimes qu'il eut de ses deux mariages, sans compter un plus grand nombre d'enfans naturels, 5 de ses fils, ainsi qu'un de ses gendres, sont morts les armes à la main, en combattant vaillamment pour leur pays. Eugène de Chateau-Renaud, son fils aîné, s'était distingué aux batailles de Jemmappes et de Nervinde. Il était alors aide-de-camp du général Valence. Se trouvant à Paris lors de l'insurrection des anarchistes contre la convention, au mois de prairial an 3 (mai 1795), il se précipita dans la salle de cette assemblée, avec son frère Minerve de Chateau-Renaud, pour défendre leur père. Ils ne purent y pénétrer qu'après avoir forcé le poste qui en gardait l'entrée, et ils furent tous les deux blessés assez grièvement dans cette attaque, mais ils réussirent à protéger les jours de celui pour lequel ils s'étaient exposés.—Mailly de Chateau-Renaud (*Minerve*) fit partie de l'expédition d'Égypte avec un de ses jeunes frères. Ce dernier fut chargé, par le général Bonaparte, quelque temps avant sa marche en Syrie, d'une dépêche adressée à Djezzar-Pacha, qui retint le jeune Mailly prisonnier jusqu'à l'arrivée des Français devant Saint-Jean-d'Acre. Alors ce barbare lui fit couper la tête, et la fit mettre avec le corps dans un sac, qui fut jeté à la mer. Quelques jours avant l'assaut, Minerve, se promenant sur le rivage, aperçut un ballot que les vagues venaient d'y rejeter; il l'ouvrit, et y trouva les restes sanglans de son malheureux frère. Ne respirant plus que la vengeance, Minerve sollicita l'honneur de monter le premier à l'assaut, s'élança sur la brèche, y fit des prodiges de valeur, mais fut renversé d'un coup de feu, et tomba dans le fossé, où les Turcs vinrent l'achever après la retraite des Français, et portèrent sa tête en triomphe à leur maître. Le féroce Djezzar fit aussi lâchement égorger tous les Français qui étaient tombés entre ses mains.

MAILLY (Jean-Baptiste), fils d'un libraire de Dijon, naquit dans cette ville, le 16 juillet 1744. Il annonça de bonne heure les plus heureuses dispositions, et fut en état, au sortir de ses études, d'enseigner les humanités, et ensuite de donner des leçons d'histoire au collége Godran. Il parcourut la carrière de l'enseignement avec quelque succès. Il mourut à Dijon dans un âge peu avancé, le 26 mars 1794. Il a fait paraître avec M. le comte François de Neufchâteau : *Poésies diverses de deux amis*, Amsterdam (Dijon), 1768, petit in-8°. C'est un recueil estimé, où l'on trouve des pièces fort agréables. Mailly est particulièrement connu par les ouvrages suivans : 1° *l'Esprit de la Fronde*,

Paris, 1772, 5 vol. in-12, ouvrage trop légèrement attribué à Anquetil. 2° *L'Esprit des Croisades*, ibid., 1780, 4 vol. in-12. On regrette que ce livre, estimable sous quelques rapports, ne donne que la première croisade. 3° *Fastes juifs, romains et français*, Paris (Dijon), 1782, 2 vol. in-8°. C'est un abrégé d'histoire universelle, que l'auteur avait rédigé pour ses élèves, d'après le plan suivi par le président Hénault, dans son *Abrégé chronologique*. Mailly a été le principal rédacteur des *Affiches littéraires de Bourgogne*.

MAILLY D'HAUCOURT (le comte Joseph-Augustin de), maréchal de France, naquit le 5 avril 1708, dans la ci-devant province du Maine, d'une ancienne famille. Il entra au service en 1726, devint lieutenant de la compagnie des gendarmes écossais, et commença en cette qualité ses campagnes par le siége de Kehl, en 1733. Il reçut la croix de Saint-Louis en 1740, en récompense de sa belle conduite dans les différentes affaires auxquelles il avait pris part. Employé dans la guerre de 1741, il s'y distingua, et fut fait brigadier en 1743. A Weissembourg, il culbuta, à la tête de 150 gendarmes, un corps de cavalerie et d'infanterie qui avait repoussé deux régimens français; cette action d'éclat lui valut une pension de 3,000 livres. Créé maréchal-de-camp en 1745, le comte de Mailly fit, en 1746, la campagne d'Italie, obtint en 1747 le gouvernement d'Abbeville, et devint successivement lieutenant-général, inspecteur-général de la cavalerie et des dragons, et commandant en chef du Roussillon. En 1757, il combattit à Hastemback, et ensuite à Rosback. Blessé à la tête dans cette dernière bataille, il tomba sans connaissance et fut fait prisonnier. Ayant recouvré la liberté, il revint à la cour, et vengea le maréchal de Soubise des calomnies répandues contre lui; il déclara hautement que ce prince avait montré beaucoup de valeur personnelle dans cette journée si malheureuse pour lui et pour la France. La guerre s'étant rallumée en Allemagne, il y fit encore les campagnes de 1761 et 1762. A la paix, il se rendit dans son commandement. Le gouvernement le nomma, en 1771, directeur-général des camps et armées des Pyrénées, ainsi que des côtes de la Méditerranée et des frontières des Alpes. M. de Mailly réorganisa le service des places, rétablit dans le meilleur ordre les casernes et les hôpitaux; et pour consolider toutes ses améliorations, il fonda une université, et eut soin que tout ce qui était nécessaire à chaque branche de l'enseignement se trouvât réuni dans un seul bâtiment, ainsi qu'une bibliothèque publique. Une fondation qui embrassait tant d'objets ne fut onéreuse ni à la province, ni au roi. Néanmoins, en s'occupant de l'éducation en général, il veillait surtout à l'éducation militaire. L'école d'équitation formée par ses soins fut à peine en activité, que pour les appointemens des maîtres chargés de cet enseignement, il y appliqua une partie des émolumens de la place qu'il remplissait. Le commerce devint aussi l'objet de son attention, et il ranima surtout celui que

présentait le voisinage de l'Espagne. C'était le moment où la France prit part à la guerre pour l'indépendance de l'Amérique. La défense des côtes entrait dans ses attributions : le comte de Mailly ne négligea aucune des mesures propres à seconder les vues de son souverain et à servir les intérêts de son pays. C'est encore à lui que l'on dut le rétablissement du Port-Vendres, où la reconnaissance éleva un obélisque en marbre de la hauteur de 32 mètres (100 pieds) à la mémoire de Louis XVI. Cette restauration attira dans le pays un grand nombre de colons nouveaux, fit naître l'émulation dans les défrichemens, et donna lieu à une plantation considérable de vignes, d'autant plus importante dans le Roussillon, que les vins en font la principale richesse. Tant de services rendus lui méritèrent de plus en plus la confiance du roi, qui le créa, en 1783, chevalier de ses Ordres et maréchal de France. Le comte de Mailly figura parmi les notables de 1787, et fut promu par le roi, en 1790, au commandement d'une des quatre armées décrétées par l'assemblée nationale, et à celui des 14me et 15me divisions militaires. Mais le 22 juin de la même année, il donna sa démission, dès qu'il eut connaissance du départ du roi et de sa famille. Ayant appris, le 10 août 1792, que la vie du monarque était en danger, il se rendit aux Tuileries. Louis XVI le chargea du commandement des différentes troupes qui se trouvaient présentes, et de la défense du château. Il fit à la hâte toutes les dispositions convenables; mais tous ses efforts étant devenus inutiles, il remonta dans les appartemens, les traversa au milieu des boulets, et se disposait à redescendre par l'escalier de la Reine, pour gagner le Pont-Royal, lorsqu'il fut arrêté par un peloton d'insurgés. Il allait être victime de la fureur populaire, lorsqu'il fut sauvé par un simple citoyen, à qui son grand âge inspira du respect. M. de Mailly fut arrêté quelques jours après, et conduit devant sa section; déjà l'on émettait l'opinion de l'envoyer à l'Abbaye, lorsqu'il trouva un défenseur dans un commissaire qui s'y opposa. Il quitta alors Paris, et se réfugia avec son épouse et un fils encore au berceau, à Mareuil en Picardie. Arrêté comme suspect le 26 septembre 1793, il fut incarcéré dans la citadelle de Doullens. Lors de son arrestation, on avait trouvé dans ses papiers la copie d'une lettre écrite au mois de septembre 1792, à son fils aîné, alors émigré. Traduit au tribunal révolutionnaire d'Arras, il fut condamné à mort le 25 mars 1794, dans sa 86me année; il montra beaucoup de courage à ses derniers momens.

MAIMIEUX (J. de), ancien major au service d'un prince d'Allemagne, membre de l'académie des sciences de Harlem, de la société des observateurs de l'homme, etc., naquit vers l'an 1753. Sa vie est tout entière dans les écrits qu'il a publiés. Ce sont : 1° *Éloge philosophique de l'impertinence*, 1788, in-8°, nouvelle édition, 1806, in-8°; 2° *Pasigraphie, ou premiers élémens du nouvel art-science d'écrire et d'imprimer en une langue, de manière à être lu et entendu dans toute autre langue sans*

traduction, Paris, 1797, in-4°; 2° édition, augmentée de la *Pasilalie, ibid.*, in-4°; 3° *Épître familière au sens commun sur la Pasigraphie et la Pasilalie*, Paris, 1802, in-12; espèce de poëme, où sont décrites les principales règles de la pasigraphie et même la forme de ses douze caractères. On ne peut pas en conclure que M. de Maimieux soit poète; mais cette espèce de tour de force a le mérite de graver plus facilement ses principes dans la mémoire de ses adeptes. Ce petit ouvrage est inséré dans la 2me édition du livre précédent. 4° *Carte générale pasigraphique*, 1808, un grand tableau en 3 feuilles. C'est l'abrégé des règles de cette écriture universelle, et le nomenclateur de 7 à 8,000 mots, presque aussi complet que dans l'ouvrage indiqué n° 2; mais l'ordre en est différent, et c'est un grand inconvénient pour un système où tout doit être simple, clair et homogène. Il résulte de ces différences, que ceux qui écrivent d'après l'un de ces ouvrages, ne peuvent être lus par ceux qui ne connaissent que l'autre. Cet art-science, qui n'est, à vrai dire, qu'un numérotage systématique, exprimé non par des chiffres, mais par douze signes assez compliqués, a dû perdre beaucoup dans l'opinion par cette variabilité. 5° *Fragmens de lettres originales de madame Charlotte-Élisabeth de Bavière*, 1788, 2 vol. in-12; 6° *le comte de Saint-Méran, ou les Nouveaux Égaremens du cœur et de l'esprit*, Paris, 1789, 8 vol. in-12; 7° *Charles de Rosenfeld, ou l'Aveugle inconsolable d'avoir recouvré la vue, ibid.*, 3 vol. in-12; 8° *de l'Homme d'état, considéré dans Alexandre Sévère, mis en parallèle avec les plus vertueux des empereurs romains*, 1801, in-8°; 9° *Sylvestre, ou Mémoires d'un centenaire de 1675 à 1786*, 4 vol. in-12, 1802; 10° *Céleste Paléologue*, roman historique, 1811, 4 vol. in-12. M. de Maimieux a aussi publié, en 1798, *les trois Musées de l'enfance*, contenant le *Spectacle de la nature*, les *Spectacles de la société humaine*, et les *Spectacles des arts et des sciences*; il a eu aussi beaucoup de part à la *Pasitélégraphie*, publiée à Stuttgard en 1811.

MAIMON (Salomon), philosophe allemand, naquit de parens juifs, en 1753, à Neschwitz, en Lithuanie. Fils d'un rabbin orthodoxe, l'insatiable avidité de savoir dont il était doué, lui fut extrêmement nuisible; il avait, à l'âge de 11 ans, toutes les connaissances exigées d'un rabbin; dès-lors les livres cabalistiques l'occupèrent tout entier. Ne nous proposant d'autre but que de faire connaître les rapports des principes philosophiques de Maimon avec ceux de Kant, nous nous abstiendrons d'une foule de détails minutieux qui remplissent la vie de ce philosophe. L'ouvrage de Wolf, sur la métaphysique, lui étant tombé dans les mains, lui révéla, en quelque sorte, son talent. En effet, la lecture de ce traité fit naître en lui des doutes, qu'il eut l'idée de communiquer à son compatriote Moïse Mendelssohn. Ce célèbre philosophe, frappé de la subtilité et de la profondeur de quelques-unes des objections que Maimon lui avait remises, rédi-

gées en hébreu, l'engagea à continuer son travail, lui donna de sages conseils, et l'introduisit dans cette société de juifs éclairés et de familles israélites distinguées, qui ont dû aux vertus et à la renommée de Mendelssohn, une existence et une considération morale qu'aucune autre réunion juive n'avait encore obtenues depuis la dispersion de cette nation. De nouveaux malheurs qu'il dut peut-être à son imprudence, le privèrent de tous les avantages dont on avait voulu le faire jouir, et lui rendirent, pendant quelque temps, la vie insupportable. Il trouva, néanmoins, encore des ressources et des amis; mais son inconstance accoutumée lui attira de nouveaux revers, qui l'obligèrent de revenir à Berlin, où il vécut d'aumônes pendant quelque temps. C'est dans cette ville qu'il connut la *Critique de la raison pure* de Kant, et qu'il en commença l'étude, laquelle le conduisit à un nouveau système de philosophie transcendentale qui le fit considérer comme un des métaphysiciens les plus subtils et les plus originaux. Mais s'il était, d'un côté, profond et sceptique, il était, de l'autre, peu judicieux et trop obscur; autant il se montrait fort et adroit pour attaquer les opinions des autres philosophes, et pour indiquer les lacunes et les erreurs qui se trouvaient dans leurs doctrines, autant il était incapable de leur en substituer de plus cohérentes et de plus vraisemblables. Sans être parfaitement heureux les dernières années de sa vie, Maimon jouit au moins d'une assez grande tranquillité : il avait trouvé un protecteur dans le comte de Kalkreuth, auprès duquel il mourut au mois de novembre 1800, dans une terre située près de Freistadt, en Silésie. Maimon fut un homme remarquable par la tournure de son esprit et par l'étendue de ses facultés; ce philosophe pouvait rendre de grands services à la philosophie transcendentale, il ne lui a été que négativement utile. Personne n'a signalé avec plus de sagacité quelques-unes des principales erreurs de la nouvelle analyse de l'esprit humain, que présente la *Critique de la raison pure*. Ce sont particulièrement les défauts de la doctrine des catégories qu'il s'est attaché à mettre au jour; et on peut dire qu'il y a parfaitement réussi, en prouvant de la manière la plus positive, que dans le système de Kant, les mêmes objets, quel que soit le nom qu'on leur donne, sont en même temps causes et effets, ce qui constitue le cercle vicieux le mieux caractérisé. Maimon, vainqueur de Kant dans la réfutation de ses doctrines catégoriques, n'a pas été également heureux, lorsqu'il a attaqué les principes fondamentaux de la morale du philosophe de Kœnigsberg. En effet, les reproches qu'il lui fait peuvent être fondés, mais il est à remarquer qu'ils s'adressent aussi justement aux bornes de la raison humaine elle-même, et aux limites qu'elle doit nécessairement rencontrer dans la recherche des premières origines et de la racine de nos idées, qu'au principe même de nos facultés. Ces réflexions suffisent pour faire apprécier ces fa-

meux systèmes qui ont plus de célébrité que d'utilité réelle, imaginés par des esprits sublimes, réfutés par des esprits de la même force, et offrant dans leur exposition, comme dans leur réfutation, des erreurs également palpables; ils ont cela de particulier, qu'à mesure qu'on les discute, ils perdent de leur importance. Le meilleur traité philosophique de Maimon, celui où il développe le plus de profondeur et de sagacité, est la dernière des nombreuses productions de sa plume féconde; il est intitulé : *Recherches critiques sur l'esprit humain, ou Tableau des facultés de connaître et de vouloir*, Léipsick, 1797, in-8°. Parmi les autres ouvrages de ce philosophe dont Meusel a donné la liste, on distingue : 1° un *Essai de philosophie transcendentale*, Berlin, 1790, in-8°; 2° un *Commentaire hébreu sur le Morenebuchim (ou Doctor perplexorum), de Moïse Maimonide, ibid.*, 1791, in-4°; 3° un *Traité de logique*, 1794; 4° une *Exposition de la théorie des catégories d'après Aristote, ibid.*, in-8°; 5° un *Parallèle de Bacon et de Kant*, et l'*Histoire des progrès de la métaphysique en Allemagne, depuis les temps de Leibnitz et de Wolf*, 1793, in-8°. Les mémoires où il raconte les événemens de sa vie, et qui sont le plus intéressant de ses ouvrages, ont été suivis de l'histoire de ses écrits, en dialogues, publiée par M. Bouterwek, dans son journal, intitulé : *Nouveau musée consacré à la philosophie et à la littérature*, vol. XI, cahier 1, n° 5, et cahier 2, n° 7, (1814). L'extrait de son autobiographie se trouve dans la Galerie des Tableaux historiques du 18e siècle, par Samuel Baur, tom. V. Maimon a travaillé au Magasin psychologique de M. Moritz.

MAINARDI (ANDRÉ), avocat italien, avait renoncé à sa profession dès qu'il avait vu son pays au pouvoir des Français. Il prit alors pour arriver à la célébrité, une voie que peu de personnes seraient tentées de suivre; confiné dans son cabinet, il répandit dans le public, en juillet 1803, une *Lettre apologétique de la vengeance*, sous ce titre : *Saggio sulla vendetta* (*Milano*, 13 *frutile, anno* 11), et promettait à ses concitoyens, une longue suite de lettres du même genre pour les affermir dans les sentimens qu'il voulait leur inspirer; il ne s'agissait de rien moins que de provoquer contre les Français de nouvelles *Vêpres siciliennes.* Cette lettre parvint bientôt à la connaissance de Murat, alors général en chef de l'armée d'Italie; il se plaignit vivement au président de la république Cisalpine, M. de Melzi, de la liberté avec laquelle on laissait circuler cette brochure. Elle commençait ainsi : « Vos sages vous disent » que la vengeance est toujours » blâmable, et qu'au contraire le » pardon des injures est une action » belle, généreuse, héroïque; tout » cela est faux. » Passant ensuite rapidement en revue tous ceux qui, par état, par goût, et peut-être, selon lui, par singularité, prêchent le pardon des injures, l'auteur ajoute : « Ils se trompent, ou ils sont trompés. Je n'ai » pas encore lu leurs ouvrages, et

»peut-être ne les lirai-je jamais. »Mon livre, c'est la raison : non-»seulement elle ne loue pas, mais »encore elle condamne le pardon »des offenses, comme contraire, »1° aux lois de la nature; 2° à la »perfection des mœurs; 3° à la »sûreté publique; et, en consé-»quence, comme contraire au »grand but de tous les moralistes, »qui est la plus grande félicité du »genre humain. » Ces folles et atroces doctrines étaient terminées par ces conseils : « Je vous »conseille et vous prie même, au »nom de la vérité que je viens »d'exposer, de ne pas pardonner. »Soyez bien convaincus que qui-»conque ne se venge pas pardon-»ne, et que celui qui ne rend pas »le mal pour le mal ne se venge »pas; pardonner les offenses est »aussi inconvenant que d'être vil, »poltron, ambitieux et égoïste. » La police fit enfin justice de ces turpitudes, qui auraient dû conduire leur auteur dans une maison de santé ou de correction.

MAINE DE BIRAN (LE CHEVALIER FRANÇOIS-PIERRE), conseiller-d'état, est issu d'une famille distinguée de Bergerac, et fils du lieutenant-général au bailliage de cette ville. A l'époque de la révolution, dont il partagea les principes, il servait dans les gardes-du-corps, dont néanmoins il ne cessa de faire partie que lors de la suppression de la maison du roi. Il revint dans son pays, où il exerça la profession d'avocat. Persécuté en 1793, il disparut de la scène politique, et n'y reparut qu'après la révolution du 18 brumaire an 8. M. Maine de Biran a cultivé les sciences avec succès. En 1803, les prix qu'il remporta à l'institut lui valurent le titre de correspondant. Après avoir rempli la place de conseiller de préfecture du département de la Dordogne, il fut élu, en 1809, député de ce même département au corps-législatif; et le 4 février 1810, il vint, du collége électoral, féliciter l'empereur sur ses victoires et sur la paix de Vienne, et le complimenta en ces termes : « Le héros qui »reçoit aujourd'hui les tributs de »l'admiration, de la reconnaissance »et de l'amour, n'est plus pour »nous le conquérant majestueux »et terrible devant qui se taisent »les nations; mais le bon, l'heu-»reux génie qui pacifie, console, »répare tous les fléaux et coor-»donne tous les élémens réunis. »Vivez, sire; que la nature, avare »de génies supérieurs, épargne »long-temps encore des jours si »beaux, si précieux pour le bon-»heur de la France et la paix du »monde, but sublime de vos tra-»vaux immortels. » Peu de temps après ce discours, il reçut la décoration de la légion-d'honneur, et garda le silence jusqu'au 23 décembre 1813, époque où il fit partie de la fameuse commission des cinq, chargée de présenter un rapport sur la situation politique de la France. Dès la chute du gouvernement impérial, il se montra un des plus zélés serviteurs du roi, rentra comme garde-du-corps dans la compagnie du duc de Raguse, reçut la croix de Saint-Louis, et obtint, le 11 juin, la questure de la chambre des députés; il se fit surtout remarquer dans cette assemblée, en donnant, à la tribune, un assez long déve-

loppement sur les changemens qu'il jugeait nécessaire d'introduire dans plusieurs parties du règlement intérieur. Réélu membre de la chambre des députés en septembre 1815, il y remplit de nouveau la place de questeur, et lors de la discussion du budget, en mars 1816, se rappelant combien ceux qui cultivent les sciences ont besoin d'être noblement encouragés, il se prononça fortement, à la suite de l'article 70, qui défendait la cumulation des traitemens, pour une exception en faveur des *savans et des artistes remplissant plusieurs fonctions relatives à l'instruction publique*, en fixant néanmoins le *maximum* cumulatif à 12,000 francs. Dans tout le cours de cette session, il réunit son vote à ceux de la minorité. Après l'ordonnance du 5 septembre, par laquelle la chambre de 1815 fut dissoute, le roi nomma M. Maine de Biran président du collège électoral de la Dordogne; n'ayant point été élu député, il en fut dédommagé par sa nomination à la place de conseiller-d'état, en service ordinaire, attaché à la section de l'intérieur; quelque temps après, il fit partie de la commission de liquidation des étrangers. En 1818, M. Maine de Biran fut employé de nouveau dans son département, en qualité de président du collège électoral; cette fois il fut élu député, en vertu de la loi du 5 février précédent. En 1819, il a siégé au centre droit, et a voté pour les lois d'exception et pour le nouveau système électoral. Le 16 mars, il se présenta à la tribune, et fit lire par M. Lainé (la faiblesse de sa voix ne lui permettant pas de la lire lui-même), une proposition tendant à apporter des restrictions notables au droit de pétition. La proposition fut prise en considération; mais ayant été combattue par plusieurs orateurs, elle ne fut heureusement point adoptée. Un des ouvrages de M. Maine de Biran, couronné par la classe des sciences morales et politiques de l'Institut, est intitulé : *Influence de l'habitude sur la faculté de penser*, 1803, in-8°.

MAINGUET (J. B.), est un de ces hommes que l'histoire léguera à la postérité, couverts de l'infamie que leur ont méritée leurs crimes. Mainguet se fit remarquer par ses excès en qualité de membre du comité révolutionnaire de Nantes, sous le règne de la terreur, et fut un des signataires d'une réquisition qui enjoignait au commandant temporaire de Nantes, de faire transférer à l'Éperonnière tous les prisonniers de Boussai et de Sainte-Claire, *attachés deux à deux, et les mains derrière le dos*, et de les faire ensuite *fusiller indistinctement, de la manière dont on le jugerait convenable.* Impliqué dans le procès de Carrier et du comité de Nantes, il fut conduit à Paris, et traduit devant le tribunal révolutionnaire de cette ville, qui le déclara « convaincu d'avoir signé l'ordre ci-dessus, d'avoir coopéré à une noyade, signé et donné des ordres arbitraires, imprimé la terreur, levé des taxes vexatoires, changé des assignats contre de l'argent, enlevé chez des citoyens incarcérés, etc., » et l'acquitta néanmoins sur la *question intentionnelle.*

MAINONI (Étienne) habitait Strasbourg, où sa famille, originaire d'Italie, exerçait le commerce. En 1792, il prit les armes pour défendre la révolution, et figura dans toutes les expéditions anarchiques qui désolèrent son département. Les représentans du peuple Guyardin et J. B. Milhaud ayant établi, le 8 octobre 1793, le comité de surveillance et de sûreté générale du département du Bas-Rhin, Mainoni en devint membre, et fut élu président quelque temps après. Il était également membre de la société populaire, où il exerçait une grande influence; il y signa, le 2 frimaire an 2 (22 novembre 1793), un arrêté, portant expulsion des personnes qui, étant de la société, avaient été signalées comme suspectes et dangereuses. Devenu agent national du district de Strasbourg, il usa du pouvoir que lui donnait cette place, pour mettre en réquisition, par un arrêté du 9 pluviôse (28 janvier 1794), le vin des riches pour les hôpitaux. Sa surveillance s'étendit ensuite à tout son arrondissement: il donna, par un arrêté du 25 germinal (14 avril 1794), une autorisation à 3 commissaires, à l'effet de se transporter dans les communes du district, pour vérifier si les lois révolutionnaires étaient exécutées; s'il ne s'y trouvait pas des malveillans et des étrangers; si ces derniers y avaient été mis en état d'arrestation, conformément à la loi du 6 septembre 1793; enfin il prit toutes les mesures propres à rendre de plus en plus le régime républicain odieux. Après la chute de Robespierre, Mainoni quitta la France, et se réfugia en Italie, où tout porte à croire qu'il réside depuis cette époque.

MAINVIELLE (Pierre). Né en 1765, et fils d'un riche marchand d'Avignon, il était, en 1789, associé dans une maison de commerce de soierie. Il embrassa la cause de la révolution avec la plus épouvantable violence. L'un des principaux agens des massacres de la Glacière d'Avignon, et de tous les crimes qui se commirent à la même époque, Mainvielle exerça impunément, pendant quatre mois, toutes sortes de brigandages et d'atrocités. Enfin des commissaires français, envoyés pour réunir le Comtat à la France et pour rétablir la paix entre les différens partis, firent arrêter, sur la clameur publique, Mainvielle et la plupart de ses complices. Un nombre infini de témoins avaient été entendus, tous les crimes étaient constatés, un tribunal spécial allait juger les coupables; mais leurs partisans obtinrent, le 19 mars 1792, de l'assemblée législative, une amnistie qui les sauva. Rendu à la liberté, Mainvielle reparut à Avignon, avec Jourdan, dit Coupe-tête, et ses autres complices. Avides de vengeance, forts de leur impunité, ne trouvant plus d'obstacles à leurs fureurs, ils se montrèrent encore plus féroces qu'auparavant, et firent périr tous ceux qui s'étaient prononcés contre eux. Au mois de septembre suivant, Mainvielle fut nommé député suppléant à la convention nationale. Ayant peu d'espoir de remplir ce poste, il se fit employer, comme conducteur en chef des charrois, à l'armée d'Italie; mais il fut appelé à la convention,

en remplacement de Rebecqui, homme sage qui, fatigué de voir chaque jour de nouvelles conspirations, dirigées contre les plus honorables amis de la liberté, donna sa démission, au mois d'avril 1793. L'entrée de Mainvielle à la convention fut marquée par deux événemens également extraordinaires : le premier, c'est que, à son arrivée à Paris, ayant été arrêté par ordre du comité de sûreté générale, sur une dénonciation du député Duprat, qui l'accusait d'avoir voulu l'assassiner, et ayant écrit à la convention pour réclamer son inviolabilité, le parti de la *Montagne*, où siégeaient les Marat, les Danton, les Robespierre, etc., rejeta sa réclamation, rougissant d'avoir pour collègue un assassin. Il trouva des défenseurs dans les députés du département de la Gironde. Mainvielle fut non-seulement justifié du nouveau crime qu'on lui imputait, mais, après de longs débats, il fut admis dans la convention. Le second fait n'est pas moins étonnant que le premier : cet homme jusque-là si féroce, éprouva tout-à-coup un changement subit dans ses sentimens et dans ses opinions; il s'attacha à faire oublier ses anciens crimes, en s'opposant avec énergie aux nouveaux forfaits de ceux qui avaient été ses complices. Fidèle à la reconnaissance, il ne voulut point séparer sa cause de celle d'un parti qui lui avait sauvé deux fois la vie. Il partagea la proscription du côté droit, les 31 mai et 2 juin 1792, et fut décrété d'accusation le 30 juillet, comme complice de Barbaroux. Traduit au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort le 30 octobre, non pour ses crimes d'Avignon, mais pour s'être rapproché de ces hommes qui avaient exécré ses crimes, et des hommes dont il était incapable d'apprécier les opinions ; il fut exécuté le lendemain avec Vergniaud, Brissot, etc. ; il n'était âgé que de 28 ans.

MAIRET (J.), mécanicien, annonça de bonne heure des dispositions pour les arts utiles, et s'y appliqua avec une grande ardeur; il s'occupa surtout à perfectionner la machine connue sous le nom de *cloche du plongeur*. Armé d'un nouvel appareil, ayant la forme d'une baignoire, qui laisse au plongeur la liberté de tous ses mouvemens, M. Mairet est parvenu au point de se maintenir sous l'eau pendant un quart d'heure de submersion continue. Il en a fait l'expérience en 1812, à Paris, au bassin de la Villette, et plus tard, dans la Seine à Elbeuf. On rapporte qu'il avait remarqué que le thermomètre, qui en plein air marque 8 degrés, montait à 18 au-dessous de l'eau. C'est une erreur. Néanmoins le commerce, les sciences, et sans doute l'humanité peuvent tirer un grand avantage de son appareil; il s'occupe à le perfectionner, et l'on doit attendre de son travail des résultats satisfaisans.

MAISON (Nicolas-Joseph), lieutenant-général, pair de France, grand'croix de la légion-d'honneur et de l'ordre de Saint-Louis, né à Épinay, le 19 décembre 1771, entra au service, le 22 juillet 1792, dans un des bataillons qu'on organisait à Paris pour repousser



Le G.al Maison



l'invasion étrangère. Il fut nommé capitaine le 1er août même année, et se distingua à la bataille de Jemmapes, où il parvint à rallier le 9me bataillon de Paris, dans lequel le désordre s'était mis, et à sauver le drapeau qui avait été abandonné. Dans la campagne de 1793, employé à l'armée du Nord, il mérita les éloges de ses chefs par l'intelligence et la bravoure qu'il déploya dans les combats des 8, 18 et 28 mai. Les preuves de dévouement qu'il venait de donner ne purent cependant le préserver de dénonciations absurdes qui le firent destituer, sans examen, par les représentans du peuple; mais l'estime générale de l'armée et l'intervention de ses chefs lui firent rendre justice. Le général Goquet, un des hommes les plus recommandables de cette époque, le prit alors pour son aide-de-camp. Après la mort déplorable de ce général, qui fut tué par ses propres soldats, le capitaine Maison fit la campagne de 1794, à l'armée du Nord, et de Sambre-et-Meuse, en qualité d'adjoint à l'adjudant-général Mireur. Le 2 prairial an 2, à l'attaque d'une redoute devant Maubeuge, il reçut plusieurs coups de sabre, et eut son cheval tué sous lui. Malgré ses blessures, il prit part à tous les combats qui se livrèrent sur la Meuse, et à la mémorable journée de Fleurus. Chargé, le 13 messidor, de la conduite d'une colonne de grenadiers à l'attaque du mont Paris et devant Mons, après avoir enfoncé l'ennemi, il le poursuivit sur la chaussée de Mons avec quelques cavaliers, et fit mettre bas les armes à plus de 300 hommes. Attaqué à son tour par un escadron de chevau-légers autrichiens, il en blessa le commandant de sa main. Abandonné dans la mêlée, il refusa de se rendre, continua à se battre avec acharnement, et, couvert de blessures, fut laissé par l'ennemi parmi les morts sur le champ de bataille. Avant que ses blessures ne fussent entièrement guéries, il rejoignit l'armée devant Maestricht, fut attaché à la division du général Bernadotte, attaqua sous lui le fort de Vick, et prit une part active à toutes les glorieuses opérations de l'armée de Sambre-et-Meuse, pendant les campagnes de l'an 3 et de l'an 4. Le 25 vendémiaire de cette dernière année, au combat de Cadenbach, devant Ehrenbreitstein, il eut le bras traversé d'une balle, au moment où il emmenait une pièce de canon qu'il venait d'enlever après avoir sabré les canonniers qui la défendaient. Il continua à se battre quoiqu'il perdît beaucoup de sang. Le 14 messidor même année, au passage du Rhin, il s'élança dans ce fleuve avec 80 grenadiers, le traversa dans une barque au-dessous du camp de Bendorf, occupé par 6000 Autrichiens, entra avec ses grenadiers dans Bendorf, culbuta les postes ennemis, les repoussa au-delà de la ville, et enleva 36 voitures d'équipages, escortées par plus de 100 cavaliers. Quelques instans après, il eut son cheval tué sous lui en chargeant l'ennemi. Le 18 du même mois, en conduisant une colonne de grenadiers à l'attaque du pont de Limbourg, sur la Lahn, il reçut un coup de feu à la tête qui le pri-

va, pendant quelque temps, de la vue. Le général en chef Jourdan, qui arrivait en ce moment sur le champ de bataille, informé de la conduite de Maison, le fit porter blessé et aveugle devant la ligne du 88me régiment, et le proclama chef de bataillon. A peine rétabli de ses blessures, il rejoignit la division Bernadotte en Franconie, se distingua dans les combats glorieux que livra ce général à Tuningen et à Neumark, fut encore blessé d'un coup de feu, le 17 fructidor, à la bataille de Wurtzbourg, et eut son cheval tué sous lui en défendant le village de Kitzingen. Il fit ensuite, avec la division Bernadotte, la campagne d'Italie, qui fut couronnée par le traité de Campo-Formio. Le 14 thermidor an 7, il fut promu au grade d'adjudant-général, et attaché, en cette qualité, au général Bernadotte, alors ministre de la guerre, qui l'envoya bientôt avec une mission à l'armée du Rhin. A son arrivée à Manheim, il trouva la cavalerie française journellement harcelée par les hussards autrichiens de Szecklers, qui acquirent depuis une si déplorable renommée, non par leurs faits d'armes, mais lors de l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt. Maison résolut de mettre fin à leurs attaques, et ayant pris un détachement de cavalerie de 200 hommes, il tomba sur eux à l'improviste, sabra tous ceux qu'il put atteindre, entra dans Bruchsal après avoir chargé et enfoncé 7 escadrons de szecklers, accourus pour défendre ce point, et ramena un grand nombre de prisonniers. L'année suivante, un corps d'Anglais et de Russes étant débarqué en Hollande, il eut ordre de s'y rendre. Le 10 vendémiaire, en chargeant et repoussant l'ennemi qui s'était emparé du village de Schout, il fut grièvement blessé d'une balle qui lui traversa la poitrine, blessure qui fut long-temps jugée mortelle, et qui le priva de l'avancement qu'il avait alors droit d'attendre. A peine en état de marcher, il se rendit, avec le général Bernadotte, à l'armée de l'Ouest. Après la paix d'Amiens, il fut employé dans la 27me division militaire, et y commanda le département du Tanaro, où il servit encore utilement son pays en purgeant ces nouvelles provinces des brigands qui les infestaient, en calmant l'exaspération des esprits, et en concourant au succès de la première conscription que la brave population du Piémont fournit à l'armée française. Appelé par le général Bernadotte à l'armée d'Hanovre, qui devint 1er corps de la grande-armée, lorsque la guerre éclata de nouveau entre la France et l'Autriche, il fit avec ce corps la célèbre campagne d'Austerlitz, et mérita plusieurs fois une mention honorable, pour ses faits d'armes particuliers, dans les bulletins de cette époque. Avec un détachement de 75 hommes de cavalerie légère, dérobant ses marches, il se jeta au milieu des colonnes ennemies, coupa pendant quelque temps les communications entre les armées de Moravie et de Bohême, et ramena à Iglau 600 prisonniers sans avoir éprouvé de pertes. A la bataille d'Austerlitz, qui suivit de près cette brillante excursion, il se distin-

gua particulièrement, marcha avec le 94me régiment sur la garde noble russe, qui avait obtenu quelques avantages, la força de se reployer, forma un carré inexpugnable avec le 95me et le 27me régiment que le général d'Erlon lui avait envoyés, soutint plusieurs charges de la garde impériale russe, qui fut très-maltraitée et rejetée sur Austerlitz. Presque tous les gardes nobles furent mis hors de combat dans cette lutte. Après la campagne, Maison fut nommé général de brigade, et resta attaché, en cette qualité, au 1er corps d'armée. La guerre s'étant allumée entre la France et la Prusse, en 1806, le général Maison eut une brillante affaire d'avant-garde, le 9 octobre, 6 jours avant la bataille d'Iéna. Il soutint, avec quelques compagnies d'infanterie formées en carré, plusieurs charges de cette cavalerie prussienne qu'on s'était plu à représenter comme si formidable, la repoussa victorieusement, fit prisonnier de sa main un officier supérieur, et ne contribua pas peu à dissiper le prestige dont ces soi-disans centaures marchaient environnés. Après la défaite complète des Prussiens à Iéna, le 1er corps eut ordre de marcher sur Hall, où il trouva le prince de Wurtemberg, dans une forte position sur les hauteurs qui bordent la Saale. Maison franchit le premier les ponts de cette rivière. Les Prussiens furent forcés dans une position qu'ils avaient jugée inexpugnable, perdirent 6000 prisonniers, et ce corps fut presque entièrement détruit. Poursuivant ses avantages, le 1er corps marcha victorieusement jusqu'aux portes de Lubeck, en poussant devant lui le fameux Blucher, dont l'arrière-garde fut plusieurs fois atteinte, et qui fut enfin lui-même obligé de capituler. Arrivé devant Lubeck, le 1er corps attaqua de suite, et le général Maison entra dans la ville sous le feu le plus meurtrier. Un carnage horrible eut lieu dans les rues, pendant lequel il fut nommé gouverneur de la place, et fit de suite, au risque de sa vie, les plus grands efforts pour réprimer la licence des soldats. S'il ne parvint pas à empêcher tous les désordres inséparables d'une prise d'assaut, son activité et sa fermeté servirent à les diminuer et à y mettre enfin un terme. Les habitans de Lubeck lui en témoignèrent solennellement leur reconnaissance. Nommé chef d'état-major du 1er corps, il fit, en cette qualité, la campagne de Pologne, qui se termina par la glorieuse paix de Tilsitt. Envoyé ensuite en Espagne, il contribua, par une manœuvre des plus audacieuses, au gain de la bataille de Spinosa, engagée le 10 novembre, et qui ne fut décidée que le matin du 11. L'empereur le complimenta sur sa belle conduite en cette occasion, à une grande revue à Burgos, le détacha du 1er corps, et le fit marcher, avec la garde impériale, sur Madrid. En attaquant cette ville, il fut atteint d'un coup de feu tiré à bout portant derrière le mur crénelé de la caserne des Cadets. La balle lui fracassa le pied droit. Aussitôt qu'il put être transporté, il rentra en France, et à peine rétabli de cette blessure grave, il fut employé au 8me corps. En 1809,

le général anglais Chatham ayant débarqué avec 18,000 hommes dans l'île de Walcheren, et menaçant la Hollande, le général Maison eut ordre de joindre le maréchal Bernadotte qui était allé commander à Anvers. Les Anglais forcés d'évacuer l'île dont ils s'étaient emparés, l'armée française occupe la Hollande; le général Maison y commanda successivement à Berg-op-Zoom, à Rotterdam, et le camp d'instruction à Utrecht. Lorsque la guerre fut déclarée à la Russie, au mois de mai 1811, il alla prendre le commandement d'une brigade au 2me corps, et eut une affaire très-brillante avec l'avant-garde de l'armée du général Wittgenstein à Zakobowo. A la tête du 19me régiment de ligne, il chargea à la baïonnette les 24me et 25me régimens de chasseurs russes, en fit un grand carnage, et couvrit la gauche de l'armée française. Le 1er août, au combat sanglant d'Oboyarzowa, où le maréchal Oudinot défit les Russes, le général Maison commandait la gauche de la division Legrand, et ayant mis pied à terre, à la tête de sa colonne, chargea plusieurs fois l'ennemi à la baïonnette, culbuta tout ce qui lui était opposé, fit un bon nombre de prisonniers, et eut une grande part au succès de cette journée. A la bataille de Potolsk, livrée le 18 août, le général Maison se couvrit de gloire, s'empara d'une des principales batteries russes, eut 2 chevaux mis hors de combat sous lui, reçut plusieurs contusions, mais parvint enfin, après une lutte sanglante, à mettre l'ennemi en pleine déroute. Napoléon le nomma alors général de division, et il prit le commandement de la division du général Verdier qui venait d'être blessé. Les 18 et 19 octobre suivans, il fallut encore combattre dans les mêmes champs de Potolsk. Les Russes avaient reçu des renforts considérables, et débouchèrent sur la droite du corps du général Gouvion-Saint-Cyr qu'ils avaient débordé et qu'ils cherchaient à tourner. Le général Maison fit faire sur-le-champ un changement de front à sa division, et soutint la première attaque de l'armée de Wittgenstein, qui emporta d'abord une redoute au-devant de la position que Maison venait de prendre. Celui-ci, à la tête du 11me d'infanterie légère, la reprit et y plaça 2 canons, qui firent un grand ravage dans les masses russes. Ils revinrent à l'attaque avec le plus grand acharnement, pénétrèrent 5 fois dans cette redoute, sans pouvoir s'y maintenir. On se battait avec la même fureur sur toute la ligne, l'ennemi voulant à toute force pénétrer sur ce point pour se porter par Potolsk sur les ponts, et couper la retraite à l'armée française. Mais il perdit, devant la seule division du général Maison, plus de 2,000 hommes de ses meilleures troupes, et désespérant de vaincre une résistance aussi opiniâtre, il se retira enfin vers le soir, après un combat qui durait depuis 8 heures du matin. Le 19, la lutte recommença avec une nouvelle fureur. L'armée française restée la veille maîtresse du champ de bataille, mais se voyant menacée sur ses derrières, commença le soir sa re-

traite pour passer la Dwina. Le général Maison fut chargé de reployer la droite, de couvrir le mouvement et de détruire le pont. Les Russes se précipitèrent sur sa colonne, et mirent le feu à la ville de Potolsk. On se battit avec le plus grand acharnement dans les rues embrasées; mais le mouvement de retraite fut si bien conduit, que l'ennemi, malgré tous ses efforts, ne put enlever une seule voiture d'équipages ni faire de prisonniers. Les colonnes françaises traversèrent en même temps la Dwina, replièrent leurs ponts sous la mitraille et la fusillade la plus vive, et Maison passa la rivière avec le dernier peloton de ses troupes. Il y a peu d'exemples d'une retraite aussi périlleuse, faite dans de pareilles circonstances avec un ordre et un succès aussi complets, et Wittgenstein, qui avait espéré rendre cette nuit funeste aux Français, fut complétement déçu dans son attente. Le général Maison continua à couvrir la retraite de l'armée du général Gouvion, et eut plusieurs engagemens avec la cavalerie russe. Il joignit, sur les bords de la Bérésina, l'empereur et les débris de la grande-armée, qui venait d'opérer, avec d'immenses pertes, sa retraite de Moscou. Napoléon fut surpris de trouver encore, après tant de combats et de fatigues, les troupes du général Maison en aussi bon état, et l'en félicita. Après plusieurs manœuvres, aussi habilement conçues qu'audacieusement exécutées, il eut le bonheur de contribuer puissamment, avec sa brave division, au passage de la rivière et au salut du reste de l'armée. Le 2me corps fut attaqué, le 28 octobre, par des forces très-supérieures, mais se maintint dans sa position. Le général Maison eut un cheval tué sous lui, un autre blessé, et reçut une balle dans l'épaule, mais ne quitta point le champ de bataille, et Napoléon lui envoya un officier pour le remercier d'être resté ainsi blessé à la tête de ses troupes, et de les avoir animées par sa présence et son courage. Il fut alors chargé du commandement en chef du 2me corps, le maréchal Oudinot et le général Legrand ayant été grièvement blessés, et continua, en combattant tous les jours, à couvrir la retraite de l'armée française jusque sur la Vistule. Ayant eu ordre de laisser son corps en garnison à Custrin, il revint en France, mais fut bientôt envoyé au 5me corps d'armée, pour combattre les Prussiens, qui avaient abandonné l'alliance des Français pour passer dans les rangs de leurs ennemis. Il attaqua la cavalerie prussienne à Mockem devant Magdebourg, la battit avec les conscrits de sa jeune infanterie, et lui fit des prisonniers; il emporta ensuite, après une affaire brillante, la ville de Halle, où l'ennemi fut forcé d'abandonner 500 blessés, qu'il recommanda à la générosité du vainqueur. Dans la journée mémorable du 2 mai 1813, où se livra la bataille de Lutzen, le général Maison, à la tête du 5me corps, eut ordre de marcher sur Léipsick, et de s'emparer de cette ville. Arrivé devant le défilé, devenu depuis si célèbre par la catastrophe de l'armée française à la fin de cette campagne,

il trouva l'ennemi avantageusement posté au village de Lindenau, l'attaqua avec sa vigueur accoutumée, le chassa du village, le jeta dans le défilé, et le poursuivit si vivement sur Léipsick, qu'il l'empêcha de rompre les ponts sur l'Elster, entra dans la ville pêle-mêle avec l'infanterie prussienne, lui fit 500 prisonniers, et resta maître de la place, qu'il conserva malgré tous les efforts de l'ennemi pour la reprendre. Il passa ensuite l'Elbe à Torgau, et eut à soutenir, à la tête de son avant-garde, l'attaque de l'armée ennemie entière à Veissig et à Eichberg. Il emporta le premier de ces villages, et après avoir soutenu le combat pendant toute la journée, il fit, à 10 heures du soir, prendre une position avantageuse à son artillerie légère, se forma en deux colonnes, dont il commanda la gauche, et ayant fait faire une décharge à mitraille sur le bivouac ennemi, il profita du désordre qu'elle avait produit, et fondit à la baïonnette sur la cavalerie prussienne, qui fut mise en une déroute complète. Le champ de bataille resta jonché de morts, de blessés, et il s'empara d'un grand nombre de chevaux restés au piquet, que leurs cavaliers avaient abandonnés. A la bataille de Bautzen, qui suivit de près les combats de Veissig et d'Eichberg, le général Maison, ayant repoussé tout ce qui se trouvait devant lui, se porta sur les derrières des troupes ennemies, délivra plusieurs centaines de prisonniers qu'elles avaient faits, et fit à son tour prisonnière l'escorte qui les conduisait. Pendant six jours, sa division d'avant-garde suivait et harcelait l'arrière-garde ennemie, et lui faisait éprouver des pertes. Résolus à se venger, et à enlever à tout prix cette division, les armées combinées réunirent leur cavalerie, et au signal d'un moulin à vent, auquel ils mirent le feu, six colonnes, fortes chacune de plus de 1,000 hommes, vinrent charger avec impétuosité cette division, composée seulement des deux régimens du 15me et 153me de ligne. Formée à l'instant en carrés, elle reçoit la charge. Le carré du 15me fut enfoncé, et se jeta dans Michelsdorf; mais celui du 153me, où était le général Maison, repoussa toutes les charges. Le commandant de la garde prussienne, un grand nombre d'officiers et de soldats restèrent sur le champ de bataille. Il eut enfin la gloire de mettre en fuite toute cette cavalerie, et la poussa au-delà de Michelsdorf; il força ensuite les belles positions des Prussiens sur la Bober, les poursuivit jusqu'à Golberg, et leur fit un grand nombre de prisonniers. Après la funeste bataille de la Katsbach, le général Maison fut placé à l'arrière-garde, soutint plusieurs combats assez vifs, et couvrit avec succès la retraite. Revenu devant Léipsick avec l'armée du roi de Naples, il fut placé avec sa division à Libervolkovitz, village qui était au-devant du front des deux armées, et position importante à conserver. Il y repoussa trois attaques successives de l'ennemi dans la journée du 14, et défendit encore ce village le 16, pendant la fameuse bataille dite de Léipsick, qui dura

trois jours. Appuyé par le brave général Drouot, qui était venu le rejoindre, il sortit de Libervolkovitz, et mena l'ennemi battant jusqu'à Gossa, dont il s'empara, quoique celui-ci eût des forces six fois plus nombreuses et 80 pièces d'artillerie. Blessé à la main dès le commencement de l'action, et son cheval s'étant abattu sur lui, il fut au moment d'être pris. Luttant déjà corps à corps avec des grenadiers russes, il venait d'en percer deux de son épée; mais il allait succomber sous le nombre, quand un de ses aides-de-camp, suivi de quelques braves, se fit jour jusqu'à lui, et le tira de la mêlée. Malgré les douleurs cuisantes de sa blessure, il continua à diriger ses troupes et à faire les plus grands efforts. Il sentait profondément l'importance de cette journée sur les destinées de sa patrie, et on l'entendit crier à plusieurs reprises : « Courage, Français! c'est la journée de la France, il faut vaincre ou mourir. » Le 22 décembre suivant, le général Maison eut le commandement du corps d'armée destiné à couvrir les frontières du Nord. Livré à lui-même et avec des troupes en petit nombre, la tâche qui lui fut imposée était immense. Quand il arriva à Anvers, l'ennemi avait déjà passé la Meuse, et occupait Breda et Wilhelmstadt. Rien ne couvrait plus la Belgique. Le général Maison s'attacha d'abord à assurer la défense de l'Escaut, d'Anvers et de Berg-op-Zoom. Les généraux Ambert et Avis y furent envoyés avec des détachemens, et il chargea le général Bruni de mettre en défense le fort de Batz, où il plaça un bataillon du 15me. Les Anglais, maîtres de l'île de Sud-Béveland, échouèrent devant ce fort; mais l'ennemi battait la campagne avec ses corps de cavalerie, et cherchait à insurger le peuple. Un de ses détachemens s'était emparé de Louvain, et avait jeté l'épouvante jusque dans Bruxelles. Maison envoya quelques troupes contre ces partis, qui les battirent, leur firent des prisonniers, et intimidèrent assez l'ennemi pour l'obliger à ne plus agir qu'en masse. Le 11 janvier, les Prussiens et les Anglais, commandés par les généraux Bulow et Graham, attaquèrent le général Roguet, qui se défendit vaillamment, et se retira en bon ordre vers Anvers. Pour favoriser son mouvement, Maison sortit de cette place avec 4 bataillons, rencontra, sur la route de Rosendael, la tête des colonnes anglaises, arrêta leurs efforts, et après plusieurs manœuvres habiles contre les Anglais et les Prussiens, dans lesquelles il fut vigoureusement secondé par le général Roguet, Bulow se retira précipitamment sur Breda, et Graham, vers ses premières positions, abandonnant les batteries de mortiers qu'ils avaient établies derrière la digue de Saint-Ferdinand. Peu de jours après, le maréchal Macdonald, qui était avec son corps d'armée entre la Meuse et le Rhin, eut ordre de joindre la grande-armée en Champagne, et quitta Liége. Ce mouvement, que suivit aussitôt l'armée russe commandée par le général Wintzingerode, livrait la Belgique à l'ennemi, découvrait la droite du général Maison, et

compromettait ses communications avec la frontière qu'il devait défendre. Il envoya aussitôt un détachement à Liège, pour occuper cette place et arrêter la marche; mais le général qui le commandait fut prévenu par l'ennemi, éprouva un échec, et ne put remplir son importante mission. Wintzingerode passa la Meuse, et Bulow détacha un corps de 2,000 hommes sous les ordres du colonel Elvig, qui s'empara de Tirlemont. Menacé sur sa droite et sur ses derrières, Maison quitta alors Anvers, où il laissa une garnison, se porta à Malines et à Louvain, pour observer les mouvemens des Russes sur la Sambre et des Prussiens arrivés à Tirlemont. Elvig l'attaqua à Mons, et fut repoussé avec perte; mais les deux armées russe et prussienne s'étant rapprochées et agissant de concert, Maison, n'ayant plus que 4,000 hommes avec lui, se retira lentement et en bon ordre, d'abord à Bruxelles et ensuite à Tubise, ayant ses avant-postes à Hall. Il resta six jours dans cette position, culbutant les avant-postes de l'ennemi, et les rejetant plusieurs fois sur Bruxelles. Il se retira ensuite par Tournay sur Lille, se reporta en avant, chassa l'ennemi des places de Courtray et de Menin, le poussa jusqu'à Audenarde, et revint prendre position à Lille. Voyant que l'ennemi, quoiqu'il eût réuni 60,000 hommes, se contentait d'observer Anvers et les places du Nord, le général Maison se détermina à une entreprise des plus hardies. A la tête de 5,000 hommes, il quitte les environs de Lille, fait une marche de 18 lieues en 24 heures, se porte sur Gand, culbute Elvig à Menin, tourne la ligne d'opération des ennemis, fait 200 prisonniers à Gand avec le colonel du régiment de Polis, et rétablit, pendant la nuit, les communications avec Anvers par la tête de Flandre. Le 30, il rentra dans Courtrai, après avoir écrasé un détachement qui voulait lui en fermer la route à Peteghem. Cette belle opération lui avait donné les moyens de tirer d'Anvers la division du général Roguet, qui portait alors ses forces réunies à 10,000 hommes. Les généraux Thielmann et Walmoden avaient, pendant ce temps, résolu de joindre leurs efforts pour attaquer le général Maison à Gand, et pour lui couper la retraite sur Anvers et sur Lille. La marche sur Courtrai déconcerta leur plan; mais ils se déterminèrent alors à suivre ses mouvemens et à l'attaquer en plaine. Thielman arriva à Swereghem, où Maison avait ses avant-postes, qui furent attaqués et poussés vers Courtrai, et l'ennemi commença à se former dans la plaine entre Sweregheın et Courtrai. Le général Maison résolut de le prévenir, et avant qu'il eût entièrement passé le défilé, ayant aussitôt formé ses troupes sur trois colonnes, il laissa déboucher 7 à 8,000 hommes environ des ennemis, et donna alors le signal d'attaquer. Le général Solignac, arrivant par la route de Tournay, eut ordre de déborder la gauche de l'ennemi, et de la culbuter sur Swereghem. Le général Barrois reçut un ordre semblable pour la droite, et en outre, la mission de couper la retraite. Le général

Maison attaqua le centre sur la chaussée de Courtrai, avec sa cavalerie, commandée par les généraux Castex et Mensiau, soutenue par la division Roguet, serrée en masse à droite et à gauche de la route. Dans l'instant la ligne ennemie se trouva coupée en deux, et ses canons enlevés sur la chaussée. Le général Thielmann fit charger les gardes saxonnes et ses cuirassiers pour rétablir sa ligne; mais ces troupes d'élite furent repoussées et très-maltraitées, ainsi que trois carrés d'infanterie, qui furent enfoncés, sabrés ou pris. Les généraux Barrois et Solignac avaient, de leur côté, exécuté le mouvement qui leur avait été ordonné et débordé l'ennemi, qui, battu sur tous les points, ne chercha plus qu'à se sauver par la plus prompte fuite. Le résultat de cette dernière victoire, fut 1,200 prisonniers, dont 60 officiers, plusieurs milliers de fusils, des canons, des équipages militaires, et un champ de bataille couvert des morts de l'ennemi. Le jour même où les alliés entraient dans Paris, la victoire couronnait encore les armes françaises sur l'Escaut. Après le combat de Courtrai, le général Maison marcha sur Valenciennes, pour attaquer le corps saxon du général Lecocq, et se porter, à marches forcées, sur Paris par Laon et Soissons; mais à Quievrain, au moment où il allait en venir aux mains avec l'ennemi, il reçut la nouvelle des événemens de la capitale et l'abdication de Napoléon. Il fit aussitôt cesser un combat inutile, se rendit à Lille, d'où il envoya, le 13 avril, son adhésion au nouveau gouvernement. La garnison de Lille, mutinée, voulait se mettre en marche sur Fontainebleau. Le général Maison, secondé par les autres chefs de l'armée à ses ordres, parvint cependant, après de courageux efforts, à rétablir dans cette place le calme et la discipline. Le roi nomma le général Maison pair de France le 4 juin 1814, grand'croix de la légion-d'honneur le 2 octobre de la même année, et gouverneur de Paris au mois de mars 1815. Il accompagna le roi en Belgique lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, revint à Paris au mois de juillet, et y reprit les fonctions de commandant de la 1re division militaire, qu'il conserva jusqu'au 10 janvier 1816, quand ce poste de confiance fut donné au général Despinois. Le général Maison reçut alors, en échange de ce commandement, le gouvernement de la 8me division militaire, au chef-lieu de Marseille. En 1817, une nouvelle organisation de la chambre des pairs ayant eu lieu, il y fut placé au rang des marquis. En septembre 1818, il a été nommé grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Le lieutenant-général Maison, qui s'est couvert de gloire sur les champs de bataille, et qui a si souvent versé son sang pour la patrie, ne se distingue pas moins aujourd'hui dans une nouvelle carrière, comme membre de la première chambre du gouvernement représentatif. Il s'y est constamment montré au premier rang des défenseurs de la justice et des libertés nationales.

MAISONFORT (LE MARQUIS DE LA), maréchal-de-camp, conseiller-d'état en service extraordi-

naire, ancien directeur du domaine extraordinaire de la couronne, et membre de la chambre des députés, est né en 1765, dans la ci-devant province de Berri, et était au service au commencement de la révolution, dont il repoussa les principes. Il fit partie de l'émigration, se rendit à l'armée du prince de Condé, et après le licenciement, alla s'établir à Brunswick, où il s'associa à Fauche-Borel, libraire, dans l'entreprise d'une imprimerie. Il quitta son associé, pour remplir, dans l'intérêt de la monarchie, différentes missions à Hambourg, à Saint-Pétersbourg et à Londres. M. de La Maisonfort vint à Paris, peu de temps après l'établissement du gouvernement consulaire. Il y fut arrêté, enfermé au Temple, et conduit ensuite à l'île d'Elbe, où, dit plaisamment un historien, il ne se doutait pas qu'il était le maréchal-des-logis de celui qui l'exilait. M. de La Maisonfort parvint à s'échapper et à se réfugier en Russie. M. de Blacas, qui s'y trouvait à cette époque, comme agent principal de *Monsieur* (aujourd'hui Louis XVIII), l'accueillit bien, et lui conserva une bienveillance dont il lui donna des marques signalées en 1814, lors de la première restauration. M. de La Maisonfort devint maréchal-de-camp et conseiller-d'état, et fut chargé du contentieux de la maison du roi. Il suivit ce prince à Gand, en mars 1815, et revint avec lui au mois de juillet. Deux mois après, il se rendit à Lille, avec M. le duc de Berri, qui devait y présider le collége électoral. Le département du Nord nomma M. de La Maisonfort membre de la chambre des députés, dont il devint secrétaire. Il vota d'abord avec le côté droit, et ensuite avec le ministère. On a remarqué ce passage de son discours sur le projet de loi d'amnistie, présenté par les ministres : « On vous » a parlé de la clémence de Henri » IV, sans doute pour ne pas vous » rappeler la sévérité de Louis XIII : » eh bien! cette clémence, tout admirable qu'elle puisse être, appartient autant aux événemens » qu'au caractère personnel de ce » bon roi. Ne comparons rien, car » le présent ne ressemble point au » passé; n'imitons rien, car l'avenir lui ressemblera bien moins » encore. Obéissons aujourd'hui, » comme alors, aux circonstances, » et ramassons les débris que le » temps laisse derrière lui. Les » guerres de la Ligue, les querelles des Valois et des Guises, les » différences de religion avaient-elles le plus léger rapport avec la » révolution? Henri IV, en rentrant dans Paris, retrouva-t-il » Jacques Clément et Bussi Le » Clerc? Les seize lui demandèrent-ils des places et des honneurs? Sans doute quelques rebelles parens de toute sa cour, » lui vendirent leur serment de fidélité; mais ils tenaient des places fortes, et il eût fallu les combattre. Henri IV fut généreux; » mais il le fut pour des hommes » qui, s'ils avaient méconnu le » successeur du dernier des Valois, » avaient toujours respecté, on » pourrait dire honoré en lui le » roi de Navarre. » Sur l'amendement proposé par M. de Rocherolles, M. de La Maisonfort s'écria : « Ces indemnités qu'on veut,

» par des sophismes, faire regarder » comme des confiscations, sont » conformes à la justice la plus é» vidente; la commission, en les » proposant, n'a fait que céder à la » raison. » Se résumant enfin, il termina son discours avec cette confiance parfaite, qui ne craint rien d'une opposition dont l'éloquence vient chaque fois échouer contre les boules de la majorité : « L'amnistie datée de Saint-Ouen, » le 2 mai 1814, n'a été qu'un ar» rangement avec des factions que » l'on croyait expirantes : la décla» ration de Cambrai, un ordre du » jour pour frapper de terreur des » révoltés sous les armes : l'ordon» nance du 24 juillet, un sacrifice » à la crainte de la guerre civile, » au danger plus imminent encore » de la guerre extérieure. Tous ces » actes ont été faits sous des in» fluences plus ou moins dange» reuses, plus ou moins criminel» les; tandis que le projet de loi » qu'on vous présente a seul, et » pour la première fois, un carac» tère loyal qui le rend digne de » vous. Émané de la bonté du roi, » cher à son cœur, important à ses » yeux, et présenté par un minis» tre qui a votre estime, il ne lui » reste plus, messieurs, qu'à rece» voir aujourd'hui de vous cette » haute sanction, qui seule peut lui » donner le caractère national que » l'Europe désire. » A la fin de la session, il devint directeur du domaine extraordinaire de la couronne, et fut nommé, en 1816, conseiller-d'état en service extraordinaire. L'exil volontaire et la détention de M. de La Maisonfort ont été partagés entre la politique et les muses; il a publié : 1° Plusieurs *Romances*, entre autres, celles de *Griselidis* et les *Adieux de la présidente de Tourvel à Valmont;* 2° dans une édition qu'il a publiée en 1798, à Brunswick, des *Lettres à Émilie sur la mythologie*, il y a introduit des *Lettres sur la mythologie*, de sa composition; 3° *Tableau politique de l'Europe, depuis la bataille de Leipsick* (le 18 octobre 1813), *jusqu'au* 31 *mars* 1814, imprimé en Allemagne, et réimprimé en France, sous le voile de l'anonyme; 4° au rapport de M. Barbier, *État réel de la France à la fin de* 1795, 2 vol. in-8°, 1795; 5° *Dictionnaire biographique et historique des hommes marquans de la fin du* 18° *siècle, et plus particulièrement de ceux qui ont figuré dans la révolution française*, 1800, Hambourg, 3 vol. in-8°; réimprimé en 4 vol., 1806, Breslau et Leipsick (Paris): un *Abrégé* très-mal fait et très-fautif de cet ouvrage, a été donné en 2 vol. in-8°, 1815, et réimprimé en 1816. On doit cette justice à M. de Maisonfort, que ses écrits, malheureusement trop empreints des doctrines politiques exagérées de l'auteur, sont d'un homme d'esprit, et qu'on peut les consulter souvent avec fruit.

MAISONFORT (Dubois-Descours, marquis de La), sous-lieutenant des gardes-du-corps (compagnie de Grammont), fils du précédent, a fait les dernières guerres dans les armées russes; il est chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, et des ordres de Saint-Jean de Jérusalem, de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel. Le marquis de La Maisonfort fut ad-

mis, après le rétablissement du gouvernement royal, dans les gardes-du-corps, où il est encore aujourd'hui (1823) sous-lieutenant.

MAISONNEUVE (Louis-Jean-Baptiste-Simonnet, de), auteur dramatique, est né à Saint-Cloud, en 1750. Tout en cultivant les lettres, il faisait le commerce, et ce n'était pas en grand. Très-jeune encore, il composa une tragédie intitulée : *Roxelane et Mustapha*, qui fut reçue par les comédiens français. Il y avait 15 ans que cette pièce attendait son tour dans les cartons, quand elle fut mise en répétition et jouée enfin, en 1785. Elle obtint un grand succès, et le méritait, du moins sous le rapport de l'intérêt. L'action, conduite avec art, amène des scènes touchantes; le caractère de Roxelane est tracé avec énergie; mais cet ouvrage est faiblement écrit, le style en est par trop dénué d'élégance, et il est, sous ce rapport, très-inférieur à la tragédie que Champfort a composée sur le même sujet. La *Roxelane* de Maisonneuve eut peu de succès à la reprise, en 1791. En 1788, cet auteur donna une seconde tragédie, *Odmar et Zulma*, espèce de contre-épreuve d'Alzire, qui fut médiocrement goûtée. Il s'essaya aussi dans la comédie, et fit jouer au Théâtre-Français, en 1792, *le faux Insouciant*, en 5 actes et en vers. La représentation n'en fut pas achevée, quoique les frères Michaud affirment le contraire. Maisonneuve n'avait aucune des qualités nécessaires au poëte comique; de plus, il connaissait peu le monde. Ce fut un homme estimable, et aimable même. Chez lui, la simplicité s'alliait avec une certaine malice; cette malice, cependant, n'offensa jamais personne, et portait moins sur les hommes que sur les choses. Dans ses dernières années, il fut attaqué de douleurs aiguës qu'il supporta avec une grande résignation. Il n'a jamais voulu laisser imprimer ses pièces de théâtre. Est-ce par défaut de confiance en lui-même? Il est mort à Paris, le 23 février 1819. Outre les ouvrages cités plus haut, on a de lui : 1° *le Droit de main-morte aboli dans les domaines du roi*, poëme, 1781, in-8°; 2° *Lettre d'Adélaïde de Lussan au comte de Comminges*, héroïde, 1781, in-8°. Il est l'éditeur de *la Nouvelle bibliothèque de campagne*, 1777, 24 vol. in-12; il a aussi coopéré à l'*Almanach Parisien*, 1784 et années suivantes. On trouve de lui dans l'*Almanach des Muses* plusieurs morceaux de poésie. Il avait envoyé aussi au concours de poésie, ouvert par l'Institut en 1807, et dont le sujet était *le Voyageur*, un poëme où il avait traité le sujet sous la forme satirique : cette pièce n'obtint pas même une mention.

MAISONNEUVE (N. de), était docteur en théologie et recteur de Saint-Étienne de Montluc, lorsque le clergé de la sénéchaussée de Nantes le nomma son député aux états-généraux. Bientôt effrayé des dispositions populaires de l'assemblée, il se hâta de donner sa démission pour échapper au danger des dissensions, et alla reprendre l'exercice de son ministère. Il fut remplacé par M. Méchin.

MAISSE (N.), exerçait les fonctions municipales, lorsqu'il fut nommé, en septembre 1792, député du département des Basses-Alpes à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Ayant signé depuis la protestation du 6 juin 1793 contre la *Montagne*, il fut un des 73 députés alors décrétés d'arrestation. Réintégré dans son poste, après la chute de Robespierre, il fut envoyé, en qualité de commissaire, près de l'armée d'Italie, en 1795. Il passa, en septembre de la même année, au conseil des cinq-cents, dont il sortit le 20 mai 1797, et remplit alors les fonctions de commissaire du directoire dans son département. Depuis il a été entièrement perdu de vue.

MAISSIAT (Michel), chef d'escadron au corps royal des ingénieurs-géographes, chevalier de la légion-d'honneur et de Saint-Louis, et de l'ordre de Dannebrock, naquit à Nantua, département de l'Ain, le 19 septembre 1770; il s'enrôla en 1792, dans le bataillon de volontaires du département de l'Ain, qui fut d'abord envoyé à l'armée des Alpes et ensuite à l'armée du Rhin. Quelque temps après, M. Maissiat fut nommé lieutenant, et fit en cette qualité, dans une demi-brigade d'infanterie légère, les campagnes de 1793 et 1794. Le 20 août 1793, étant avec un détachement qu'il commandait, dans une île du Rhin au-dessous du village d'Hoerdtn, en avant de Lauterbourg, il se trouva cerné tout-à-coup; néanmoins, il parcourut l'espace de quatre lieues à travers l'armée allemande et des émigrés, qui venaient de remporter un avantage, et parvint à se fortifier dans le village de Neufbourg. Après avoir couru les plus grands dangers, il arriva le second jour à Lauterbourg, ramenant la plus grande partie des braves qu'il commandait. Aux affaires de Tripstadt, il fut chargé de reconnaître seul une batterie. Entouré par les ennemis, il dut son salut à sa présence d'esprit; elle lui permit même de rendre un service important à l'armée. Il remarqua la position de troupes cachées dans un chemin creux, et de cette observation dépendit la prise des retranchemens de la position de Tripstadt qui couvrait Kaiserslautern; cette dernière ville fut occupée le lendemain par l'armée française. Les dispositions qu'il annonça pour le service des reconnaissances militaires, le firent appeler à l'état-major-général; après avoir fait les plans de Kaiserslautern et du Mont-Tonnerre, il reçut une commission d'ingénieur-géographe, et fit dans ce nouvel emploi les campagnes de 1795, 1796, etc., et de 1800. Après cette dernière campagne, il travailla pendant 8 ans, sous la direction du colonel Tranchot, à la carte générale des quatre départemens réunis de la rive gauche du Rhin. Cette carte fut jugée (en 1810) digne du prix décennal que l'empereur avait institué en faveur de l'*Ouvrage de topographie le plus exact et le mieux exécuté.* Elle n'était pas achevée, mais la feuille d'Aix-la-Chapelle, levée et dessinée par M. Maissiat, à l'échelle de $\frac{1}{20000}$, fut présentée par M. Tranchot, comme une des mieux exécutées sous tous les rapports

de l'art et des principes. L'Institut confirma ce jugement. Voici un fragment du rapport du jury : « La *Carte des départemens réunis » de la rive gauche du Rhin*, est » l'ouvrage le plus complet qui ait » jamais été exécuté, et présente, » dans toutes ses parties, toute la » perfection dont elle est sus» ceptible. » En 1818, M. Maissiat fut nommé professeur de topographie à l'école d'application du corps royal d'état-major; il remplit cette place jusqu'à sa mort, (arrivée le 4 août 1822), avec beaucoup de talent, de zèle et d'exactitude. Il fut, pendant quelque temps, professeur de topographie des pages du roi. M. Maissiat a publié les ouvrages suivans : 1° *Tables portatives de projections et de verticales*. Ces tables sont très-utiles pour faire les levés de terrains en pays montueux. 2° *Mémoire sur quelques changemens faits à la boussole et au rapporteur, et sur un nouvel instrument appelé Grammomètre*. Ce mémoire est l'ouvrage d'un homme qui a long-temps pratiqué son art, et qui s'est surtout appliqué à celui des levés militaires : on y trouve la manière actuellement adoptée, de faire les levés à la boussole, et tous les détails nécessaires, tant sur la construction de cet instrument, que sur celle du nouveau rapporteur et du grammomètre, qui sert à donner la hauteur et l'inclinaison des écritures des plans. 3° *Table des longueurs des hachures*; 4° *Notice sur une échelle des pentes*; 5° *Études de topographie*. Ces derniers ouvrages se rapportent tous au même objet, l'*Art de figurer le terrain*. La méthode de l'auteur repose sur l'emploi des courbes horizontales équidistantes; elle conduit à une expression exacte du relief, des formes et de tous les accidens du terrain.

MAISTRAL (N.), capitaine de vaisseau, commandait le *Neptune*, de 84 canons, à la bataille de Trafalgar, le 21 octobre 1805. Il y soutint la réputation qu'il avait précédemment acquise, et fut assez heureux pour n'être point endommagé dans cette terrible affaire; il rentra presque seul à Cadix. Ce brave marin était, en 1813, officier de la légion-d'honneur, et figurait encore parmi les capitaines de vaisseau de 1re classe. Il paraît que depuis la restauration, il a été mis à la retraite.

MAISTRE (LE COMTE JOSEPH DE), ancien sénateur piémontais, ministre du roi de Sardaigne près de l'empereur de Russie, est né à Chambéry le 1er avril 1753, d'une famille originaire de France, établie dans la ci-devant province du Languedoc. M. de Maistre était sénateur depuis 1787, lorsque en 1793 il fut obligé de s'expatrier par suite de la conquête de son pays par les Français. Le roi de Sardaigne ayant quitté le continent, M. de Maistre accompagna ce prince, et se rendit, en 1804, à Saint-Pétersbourg, en qualité de ministre plénipotentiaire, fonctions qu'il conserve encore. En mai 1816, il vint en France avec une escadre chercher une partie du contingent russe. M. de Maistre est chevalier grand'croix des ordres de Saint-Maurice et de Saint-Lazare; et depuis 1815, après la réorganisation de l'académie royale des sciences de Turin, l'un des

six membres nationaux non résidens de cette académie. Il a publié différens ouvrages. Les plus remarquables sont : 1° *Éloge de Victor-Amédée III*, imprimé à Lyon en 1775 ; 2° *Adresse de quelques parens des militaires savoisiens à la nation française*, 1795, publié par Mallet du Pan ; 3° *Jean-Claude Tétu, maire de Montagnole*, 1795, in-8°; 4° *Considérations sur la France*, 1796, in-8°; 1797, in-8°; 1814, in-8° : ouvrage qui eut à Paris 3 éditions dans la même année, malgré les soins de la police. 5° *Essai sur le principe régénérateur des constitutions politiques*, Pétersbourg, 1810, in-8°; réimprimé à Paris, 1814, in-8°; 6° *Sur les délais de la justice divine dans la punition des coupables*, traduit du grec de Plutarque, avec des notes, etc., 1816, in-8°. M. de Maistre est encore l'auteur du *Congrès de Rastadt*, ouvrage auquel M. l'abbé de Pradt, ancien archevêque de Malines, a eu beaucoup de part, et des *Soirées de St.-Pétersbourg*, beaucoup vantées par les ennemis de la philosophie, et qui sont aujourd'hui oubliées. M. de Maistre mourut en 1821.

MAISTRE (LE COMTE XAVIER DE), général-major au service de Russie, littérateur, frère du précédent, est né à Chambéri en 1764. Il fit des études distinguées, et destiné à la carrière des armes, il entra au service de Sardaigne, en qualité d'officier, dans un régiment d'infanterie de la marine. Il fit les dernières guerres d'Italie, et s'attacha au feld-maréchal Suwarow, qu'il suivit en Russie, où il prit du service. M. de Maistre se fixa ensuite à Saint-Pétersbourg, et ne rentra dans sa patrie qu'en 1817. Il fut, comme son frère, dont l'article précède, l'un des six membres nationaux non résidens de l'académie de Turin. Il a fait imprimer dans le recueil de cette société plusieurs mémoires de chimie. Comme littérateur, M. de Maistre a publié : 1° en 1794, un *Voyage autour de ma chambre*, qui, par sa gaieté et sa philosophie, a fait dire de l'auteur : *c'est Sterne décent*. Ce petit ouvrage a été souvent réimprimé, et a eu beaucoup de succès en France et à l'étranger. 2° En 1811, *le Lépreux de la cité d'Aost*, production également remarquable, mais sous d'autres rapports. L'auteur y peint avec talent et sensibilité, mais peut-être avec des couleurs trop sombres, le malheur (heureusement imaginaire) d'un homme qu'une infirmité contagieuse éloigne de la société de ses semblables. Cet ouvrage a été réimprimé à Paris en 1817.

MAITLAND (SIR THOMAS), commandant en chef des forces navales dans la Méditerranée, embrassa de bonne heure l'état militaire, et fut employé, en 1789 et 1790, dans l'Inde contre Tippoo-Saëb, et ensuite en Amérique, sous les généraux Keyler et Abercrombie; il fut peu de temps après élevé au rang de major-général; le gouvernement britannique l'envoya, au commencement de 1800, sur les côtes de Normandie, pour y reconnaître les forces et l'état des *chouans*. Nommé, en 1815, gouverneur de Ceylan, où il arriva au mois de juillet de la même année, il s'y occupa de la répression des abus qui s'étaient introduits

dans l'administration civile et militaire, et y opéra des réformes qui diminuèrent considérablement les dépenses du gouvernement de cette île. Sir Thomas la quitta en juillet 1809, retourna en Angleterre quelques années après, et y obtint, en 1811, le commandement du 10me régiment d'infanterie. En juillet 1813, il fut employé dans la Sicile, puis à Malte, pour une mission particulière, et la même année le prince-régent le nomma gouverneur et commandant en chef de cette dernière île. Deux ans après, il fut chargé d'organiser le gouvernement des îles Ioniennes, qui devait être établi sous la protection de l'Angleterre, et d'après un système libéral. Sir Thomas séjourna quelque temps à Corfou, pour mieux connaître l'esprit et les besoins de ces peuples, et se rendit, en 1816, à Londres, afin d'arrêter, de concert avec les ministres, la rédaction d'une constitution pour les Sept-Iles. Après être resté quelques mois à Londres, et avoir passé quelque temps à Paris, le général Maitland alla reprendre ses fonctions. Il se trouvait à Venise en 1817, et peu de jours après ses administrés le virent au milieu d'eux. La constitution qu'on leur donnait, garantissant assez bien les droits de tous, fut généralement reçue avec faveur; mais l'insurrection de la Grèce fut bientôt, pour les peuples des Sept-Iles, une occasion de se plaindre. Il existait entre eux et les Grecs du continent des liaisons d'origine et de religion; les premiers ne pouvaient voir d'un œil indifférent les efforts des autres pour se soustraire à la tyrannie des Turcs, et leur gouverneur les condamna à la plus entière neutralité, tandis qu'il paraissait se relâcher de cette rigueur envers ceux qui servaient leurs ennemis. Mais enfin les cris de l'Europe entière, ceux de l'Angleterre surtout, se firent entendre au milieu de la Méditerranée; l'humanité reprit ses droits, et le général Maitland montra moins de sévérité. Le gouvernement britannique avait mis particulièrement à sa disposition le *Glasgow*, de 50 canons, pour visiter, au besoin, les parties les plus éloignées de son commandement. Sir Thomas a toujours montré, dans les missions dont il a été chargé, les talens et les connaissances d'un administrateur consommé.

MAITLAND (N.), membre de la chambre des communes du parlement d'Angleterre, a constamment fait partie de l'opposition. Aussi long-temps que dura la guerre de la révolution française, il profita de toutes les occasions pour attaquer les ministres, et lorsqu'il fut question de la levée des corps d'émigrés, il s'y opposa avec énergie. Il ne s'est pas écarté un seul instant du système qu'il a embrassé.

MAITLAND (N.), capitaine de vaisseau anglais, commandait, en juillet 1815, le vaisseau de ligne *le Bellérophon*, dans la rade des Basques, lorsque, le 14, le duc de Rovigo, les généraux Lallemant et le comte de Las Cases se présentèrent à son bord, à l'effet d'obtenir pour Napoléon et pour sa suite la liberté de se rendre en Amérique. Si l'on peut ajouter foi

aux rapports que firent alors les journaux ministériels de l'Angleterre, le capitaine Maitland se refusa positivement à cette demande. Le duc de Rovigo ayant, suivant les mêmes journaux, donné à entendre qu'il pourrait arriver une escadre française, et que le passage alors serait forcé, l'officier anglais prit toutes les mesures nécessaires pour s'opposer, s'il était besoin, au départ de Napoléon. Le 16, à la pointe du jour, on signala au capitaine un brik et un schooner sortant de l'île d'Aix; il dépêcha aussitôt des canots, qui ramenèrent au bout d'une heure l'ancien chef du gouvernement français, accompagné des généraux Bertrand, Montholon et du duc de Rovigo. Le capitaine Maitland eut pour l'illustre fugitif les plus grands égards. Sa société plut à Napoléon, qui la préféra à celle de toute autre personne. C'est à cet officier que fut confié le soin de le conduire à Sainte-Hélène. On a rendu au capitaine Maitland cette justice, que, pendant toute la traversée, il ne s'est point écarté de la haute déférence qu'il avait montrée à Napoléon dès le premier instant de sa captivité.

MAIZIÈRES (Toussaint), habitait Proverville au moment de la révolution; il fut nommé juge-de-paix du canton de Convignon, et ensuite député du département de l'Aube, à l'assemblée législative. Il s'y rangea du côté des constitutionnels, et vota pour le général La Fayette le 8 août 1792. On sait l'effet que produisit alors ce vote dans un certain parti. M. Maizières fut un des députés qu'une horde de malveillans attaqua au sortir de la séance. Le lendemain, il rendit compte à l'assemblée des dangers qu'il avait courus, et s'en plaignit amèrement; mais on étouffa ses plaintes. Après la session, il retourna dans son département, et n'a pas reparu depuis cette époque sur la scène politique.

MAKO (le P. Paul), jésuite, physicien et mathématicien, naquit le 9 juillet 1723, à Jasz-Apath, dans le royaume de Hongrie. Il fit ses études chez les jésuites, et fut bientôt admis dans leur société. Chargé d'enseigner les humanités dans plusieurs colléges de ces PP., il obtint, après la destruction de l'ordre, la chaire de mathématiques à l'académie Thérésienne, puis la place de directeur de la Faculté de philosophie de Pesth. Le P. Mako, qui avait la réputation d'un homme très-savant, et que ses qualités personnelles faisaient généralement estimer, mourut à Vienne, le 19 août 1793. Outre un très-grand nombre de *Dissertations* écrites dans sa langue maternelle sur la foudre, les paratonnerres, l'aurore boréale, l'équilibre des corps, etc., imprimées soit séparément, soit dans les journaux et recueils scientifiques de Vienne, il a publié: 1° *Compendiaria physicæ institutio*, Vienne, 1762 et 1763, 2 part. in-8°; 2° *Carminum elegiacorum libri tres*, Tyrnau, 1764, in-8°; 3° *Compendiaria matheseos institutio*, Vienne, 1764, in-8°; 4° *Compendiaria logices institutio*, *ibid.*, 1765, 4° édition, 1773, in-8°; 5° *Compendiaria metaphysices institutio*, *ibid.*, 1766, in-8°, réimpri-

mée plusieurs fois; 6° *Dissertatio de figurâ telluris*, Olmutz, 1767, in-4°; 7° *Calculi differentialis et integralis institutio*, Vienne, 1768, in-4°; 8° *De arithmeticis et geometricis æquationum resolutionibus*, *ibid.*, 1770, in-4°; 9° *Descriptio provinciæ Moxitarum in regno Peruano*, Bude, 1791, in-8° : c'est une relation intéressante, rédigée sur les manuscrits du P. François-Xavier Éder, qui avait été plus de 15 années missionnaire chez les Moxes.

MALACKOWSKI (Saint-Nalecz) était grand-référendaire de la couronne de Pologne, et maréchal ou président de la confédération et de la diète de 1788 à 1792; ce fut à ses lumières et à l'influence de sa place que la Pologne dut surtout la constitution du 3 mai 1791. Malackowski ne cherchait que le bonheur de sa patrie, et persuadé qu'elle ne pouvait l'obtenir que de son indépendance, il s'était opposé de tout son pouvoir au parti russe. Comme maréchal de la diète il avait, en 1790, signé avec le roi de Prusse un traité d'alliance, ayant pour but de garantir la Pologne de toute domination étrangère. En mai 1792, il fut chargé de conférer avec l'ambassadeur de Saxe, relativement à la succession de la couronne de Pologne, et le 1er juin il signa la réponse qu'avait faite la diète à une note de l'ambassadeur de Russie. La guerre éclata bientôt, et pour en alléger le fardeau il fit, en juillet, des dons patriotiques très-considérables à ses concitoyens, et envoya aux armées plusieurs bateaux chargés de denrées tirées de ses terres; il en avait déjà fait de semblables au commencement de la diète. Il s'opposa avec vigueur, mais sans succès, à la formation de la diète de Targowiez, rassemblée sous les auspices de la Russie, et publia même un manifeste contre cette confédération. Menacé d'être victime de sa résistance, il se retira à Vienne vers la fin de l'année. Les Polonais prirent les armes, à Varsovie, en avril 1794. Quoique étranger à cette insurrection, dirigée tout entière par Kosciusko, il n'en fut pas moins, en 1799, arrêté à la demande de l'Autriche, et détenu à Cracovie pendant un an. Il vivait éloigné des affaires, lorsque les succès des Français sur les Prussiens et sur les Russes, en 1807, réveillèrent son courage abattu. Il courut dans les rangs de ses compatriotes qui combattaient avec les Français. A peine le grand-duché de Varsovie fut-il organisé, que Malackowski fut nommé président du sénat. Il mourut le 29 décembre 1809, regretté de tous les amis de la liberté et de l'indépendance polonaises.

MALAQUIN (N.), capitaine français, renouvela de nos jours un de ces combats à outrance que se livraient avec tant d'enthousiasme les héros de l'antiquité. Il se trouvait, en 1794, à l'affaire de Saumur, et avait en tête un officier vendéen des plus intrépides. Les deux braves se provoquent mutuellement, et semblent vouloir décider entre eux la querelle des deux partis. Les troupes, de part et d'autre, étaient spectatrices du combat. Après les efforts d'une valeur inouïe, l'officier vendéen est tué; mais son vainqueur

ne jouit pas long-témps de son glorieux triomphe: quelques jours après, il mourut de ses blessures.

MALARET (LE BARON JOSEPH-FRANÇOIS-MADELEINE DE), maire de Toulouse, est né dans cette ville le 8 août 1770, et s'occupait de l'étude des lois à l'époque de la révolution. Trop jeune encore pour y prendre part, il n'en fut pas moins inscrit sur une liste d'émigrés, et fut privé d'une partie de sa fortune. Néanmoins, tout dévoué à sa patrie, il se fit admettre dans les volontaires, où il resta peu de temps. Il était à Paris lorsqu'il fut reconnu et arrêté. La révolution du 9 thermidor an 2 lui sauva la vie. Depuis cette époque il vivait paisible dans ses foyers, et bornait son ambition aux honneurs attachés au titre de mainteneur des jeux floraux. Ce n'est qu'en 1802 que M. de Malaret fut nommé membre du conseil municipal, adjoint du maire en avril 1811, maire au mois d'août de la même année, et successivement baron de l'empire, chevalier de la Réunion : il reçut, en outre, une pension de 6,000 francs. Pendant la disette de 1811, dont les effets se firent vivement sentir à Toulouse, ce magistrat obtint une distribution gratuite de 15,000 livres de pain par semaine. Lors des désastres de nos armées, après les fatales campagnes de Russie et d'Allemagne en 1812 et 1813, comme la plupart des maires, il adressa à l'impératrice de nouvelles protestations de dévouement. Le 12 avril 1814, lorsque les Anglais entrèrent à Toulouse, le maréchal Soult ayant donné l'ordre à M. de Malaret de se retirer à Montpellier, sa place fut provisoirement occupée par M. Descouloubres; toutefois il fut désigné, par une ordonnance du roi du 21 juillet 1814, pour faire partie de la commission spéciale des canaux du Midi, et bientôt après il reprit l'exercice de sa place au mois de mars 1815 : il offrit sa démission, mais elle ne fut point acceptée. M. de Malaret fut nommé, dans le courant du même mois, membre de la chambre des représentans, par le collége électoral de l'arrondissement de Toulouse. Bientôt le retour du roi, qui mit fin à ses fonctions législatives, l'ayant ramené dans cette ville, il reprit l'exercice de sa magistrature municipale. En butte aux outrages de la populace que l'on avait soulevée contre lui, il fut obligé de s'évader pendant la nuit, et de se réfugier dans ses propriétés, où la rage de ses ennemis le poursuivit; il dut les abandonner pour se mettre en sûreté. Le roi le nomma, sur ces entrefaites, président du collége électoral de Toulouse. La crainte des dangers dont le menaçait la réaction le détermina à ne point accepter ces nouvelles fonctions, et il parvint ainsi à calmer son effervescence. Depuis ce moment, M. de Malaret n'a exercé aucune fonction publique.

MALARTIC (LE COMTE AMABLE-PIERRE-HIPPOLYTE-JOSEPH DE), d'une ancienne famille, ruinée par les guerres de religion, est né à Montauban le 21 août 1765. Au moment où la révolution éclata, il était conseiller au conseil supérieur de Perpignan, dont son père.

était premier président. M. de Malartic passa en Espagne en 1791, y servit pendant toute la durée de la guerre que soutint alors cette puissance; il s'éleva de grade en grade, jusqu'à celui de lieutenant-colonel. Il rentra en France en 1800. Depuis 1808, il est membre du conseil-général du département de la Seine-Inférieure, et depuis le retour du roi, en 1814, il a obtenu le rang de lieutenant-colonel en retraite, et la croix de chevalier de Saint-Louis.

MALARTIC (LE COMTE LOUIS-HIPPOLYTE-JOSEPH DE), maréchal-de-camp, frère du précédent, né à Montauban en 1772, était officier dans le régiment des gardes-françaises avant la révolution. Il émigra en 1791, passa en Amérique, où il fut décoré de l'ordre de Cincinnatus, et se rendit ensuite en Allemagne, où il servit dans les hussards de Salm, jusqu'à la dissolution de l'armée de Condé. En 1799, il suivit en France le comte de Bourmont, remplit sous ses ordres les fonctions de major-général de l'armée royale du Maine, et se soumit au gouvernement consulaire, après la pacification de la Vendée en 1800. Depuis cette époque, il eut avec Fouché, duc d'Otrante, ministre de la police, des relations dont il sut user à propos, pour rendre des services essentiels à des royalistes suspects ou compromis. Pendant les *cent jours*, en 1815, les chefs de la Vendée paraissant disposés à prendre les armes pour soutenir la cause du roi, le ministre Fouché, par suite des rapports qu'il avait conservés avec M. de Malartic, l'engagea, ainsi que MM. de Flavigny et de La Béraudière, à se transporter au Mans, à l'effet d'arrêter l'élan des royalistes, en leur donnant des espérances de paix et de conciliation. On crut que le traité de pacification avait été signé entre les chefs opposés. M. Pasquier, préfet du Mans pour le roi, y ajouta foi comme les autres; il écrivait, le 14 juin, « Le passage de M. »de Malartic arrête beaucoup de »nos jeunes gens; il a annoncé qu'il »était porteur d'un traité de paci»fication, signé de MM. d'Andi»gné, Suzannet et d'Autichamp. » Malheureusement M. de Malartic ne put arriver assez tôt à l'armée des Vendéens, commandée par M. de La Rochejaquelein. Il eût sans doute empêché le combat qui se livra sur ces entrefaites, et où les Vendéens furent défaits et perdirent leur chef. La pacification qui suivit cette défaite l'aurait précédée, et aurait prévenu les pertes que la France fit dans cette circonstance. En effet, ce n'était pas dans la Vendée que devait se décider la grande question qui s'agitait alors; le sang coulait assez abondamment sur les frontières, pour l'épargner dans l'intérieur; c'était un véritable bienfait d'en arrêter l'effusion entre des citoyens. Au second retour du roi, M. de Malartic fut pourvu d'un commandement militaire à Lille. Il est employé, comme maréchal-de-camp, dans la 12me division militaire, à Poitiers.

MALARTIC (ANNE-JOSEPH-HIPPOLYTE, COMTE DE), issu d'une ancienne famille de l'Armagnac, naquit à Montauban, le 3 juillet 1730. Il fit ses premières armes dans le régiment de la Sarre, où

il entra en 1745, et passa, en 1749, dans le Canada avec le régiment de Béarn, dont il était alors aide-major. Il fit toute la guerre du Canada; fut blessé, en enlevant à la tête de son régiment les abatis du fort Carillon (Ficonderago), le 8 juillet 1758, et reçut, en récompense, la croix de Saint-Louis. Il fut encore blessé dans deux autres circonstances : à la bataille du 13 septembre 1759, et à celle du 28 avril 1760. Il revint en France, fut fait, en 1763, colonel de Vermandois; envoyé, en 1767, dans les Antilles, et nommé, en 1769, commandant en chef de la Guadeloupe avec le titre de brigadier. Il fut élevé, à son retour, au grade de maréchal-de-camp, et ne cessa d'être employé jusqu'en 1792, époque où le roi le nomma lieutenant-général et gouverneur des établissemens français à l'est du cap de Bonne Espérance. Ce poste était devenu aussi important que périlleux depuis que les principes proclamés en Europe s'étaient répandus dans ces contrées. Le nouveau gouverneur arriva au mois de juin 1792, et dans l'année même le bon ordre fut rétabli. Il demanda alors le cordon-rouge, qui lui était promis depuis 1781; mais lorsque ses dépêches arrivèrent au ministère, l'ordre de Saint-Louis n'existait plus. Le sang coulait à flots dans les colonies, déchirées par les décrets sur la liberté des Noirs. La mère-patrie n'était plus en état de les protéger. Malartic organisa une assemblée coloniale qui, sous sa direction, ne rendit obligatoires les lois émanées de la France qu'après les avoir examinées et sanctionnées; de manière qu'aucun décret de la convention ne fut ni publié ni exécuté dans les îles de France et de Bourbon. Il fallait les défendre contre toute agression étrangère; on en vint à bout par les ressources même de la colonie, et les Anglais, malgré leurs attaques multipliées, ne purent ni l'enlever à la métropole, ni troubler sa tranquillité. Cette indépendance que s'était attribuée la colonie, fit ombrage au directoire-exécutif de France; il crut y voir une apparence de révolte; il envoya, en conséquence, dans le mois de juillet 1796, deux agens nommés Baco et Burnel, pour destituer le gouverneur et faire publier les lois non reconnues. A peine débarqués, ils eurent l'imprudence d'annoncer leurs desseins, au sujet de M. Malartic, et ayant ensuite avoué l'objet de leur mission à l'assemblée coloniale, où ils furent admis, on leur répondit par un refus formel, qu'on adoucit néanmoins par des protestations d'attachement pour la mère-patrie. Mais le peuple, instruit de la mission des deux agens, allait se porter contre eux à des mesures violentes, lorsque, pour les y soustraire, on se hâta de les faire embarquer sur une corvette qui les ramena en France. Malartic mourut le 28 juillet 1800. Les Anglais, qui bloquaient alors le port Louis, proposèrent une suspension d'armes, et tandis que la colonie rendait les derniers devoirs à son gouverneur, les vaisseaux ennemis se pavoisèrent de deuil, honorant ainsi la mémoire d'un homme qui, depuis 6 ans, repoussait vigoureusement toutes

leurs attaques. Les habitans lui ont élevé, au haut du Champ-de-Mars, un monument funèbre avec cette inscription : *Au sauveur de la colonie*.

MALASPINA (DON ALEXANDRE, MARQUIS DE), brigadier de la marine espagnole, fut chargé, en 1789, par le gouvernement du commandement d'une flottille destinée à tenter des découvertes. Il fit choix d'un certain nombre d'artistes et de savans, les embarqua sur son bord, et mit à la voile le 30 juillet. Il fut trois ans sans donner de ses nouvelles, et n'en fit parvenir à Cadix que dans le courant de 1792. Il avait traversé les mers qui baignent les côtes septentrionales de l'Amérique occidentale, et son voyage fut utile sous ce rapport, que l'auteur y releva ces côtes avec beaucoup plus de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Il se proposait un but plus important : c'était de décider la fameuse question d'un passage entre la mer Atlantique et la mer Pacifique. Il revint à cet effet au port d'Acapulco, pour y faire construire deux vaisseaux légers, propres à remonter vers le nord ; mais cette entreprise ne produisit aucune découverte intéressante. Il revint en Espagne, et quelque temps après il inspira, sous le rapport politique, des soupçons au gouvernement, qui le fit arrêter dans la nuit du 27 novembre 1795. On ne l'a pas revu depuis dans les différens événemens qui ont agité son pays.

MALBONE (EDOUARD), peintre américain, naquit à Newport (Rhode-Island), et montra dès sa jeunesse de grandes dispositions pour la peinture. Peu d'années suffirent au développement de ses talens, et son premier ouvrage fut une décoration de théâtre. Bientôt il se restreignit au seul genre des portraits. Malbone voyagea dans les villes principales des Etats-Unis, et résida successivement à New-York, Philadelphie et Boston. Il se rendit en 1800 à Londres, où, pendant un séjour de quelques mois, il étudia les ouvrages des meilleurs maîtres Le président de l'académie royale de peinture voulut le déterminer à se fixer à Londres ; mais Malbone préféra retourner dans sa patrie. Les voyages avaient tellement altéré sa santé, que dans l'été de 1806 il fut obligé de suspendre l'exercice de son art ; il mourut en 1807. Malbone avait un talent distingué ; son dessin est pur, sa touche ferme et son coloris brillant.

MALCHUS (LE COMTE), d'abord syndic au chapitre de Hildesheim, et ensuite membre de la chambre supérieure et des domaines prus siens à Halberstadt, devint, en 1806, membre du conseil westphalien ; quelques années après, le roi Jérôme Napoléon l'attacha à sa fortune et le nomma ministre de ses finances. Après les événemens de 1813, le comte Malchus voulut se retirer momentanément dans les états autrichiens, mais le gouvernement s'y opposa, et il alla chercher un asile à Heidelberg, dans les états de Bade, où il fut arrêté en 1815. Il ne fut mis en liberté qu'après un examen sévère de ses papiers, d'où il résulta que l'accusation intentée contre lui était dénuée de fondement. Cette justification déter-





M. de Malesherbes.

Fremy del et Sc.

mina le roi de Wurtemberg à le choisir pour son ministre des finances, et le comte Malchus répondit aux vœux du prince de manière, qu'au commencement de 1818 il semblait jouer, à sa cour, le rôle de premier ministre.

MALÈS (Gabriel), était avocat et substitut du procureur du roi à Brives, lorsqu'en 1789 il fut élu député du tiers-état de la sénéchaussée de Tulle aux états-généraux. Le 28 décembre 1790, il fit un rapport sur les troubles de Pamiers, demanda que les arrêtés du département de l'Arriége fussent supprimés, et fit ordonner la traduction du maire Darmain devant les tribunaux. A la fin de la session, il retourna dans son département, où il se tint à l'abri des orages politiques. Réélu au conseil des cinq-cents, en septembre 1795, il en devint secrétaire le 21 novembre 1796. La discussion du projet de Gilbert Desmolières sur les finances, fut le sujet d'une violente altercation entre M. Malès et son collègue Delahaye. Après la révolution du 18 fructidor an 5, M. Malès entra au comité des finances, et proposa un impôt sur le sel, qui fut rejeté. Sur la fin de 1797, il fit différens rapports sur le recouvrement des contributions. Président le 20 février 1799, il prononça, le 21 mars, en cette qualité, un discours pour la fête anniversaire de la fondation de la république. Réélu sans interruption au même conseil, il y combattit, le 8 juin, la proposition d'exclure les membres sortant du corps-législatif, des places du directoire. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il fit partie du tribunat, en devint président en 1802, secrétaire en 1804, époque où il obtint la croix de la légion-d'honneur, et ne sortit de ce corps à sa dissolution que pour entrer à la cour des comptes, le 28 septembre 1807, en qualité de conseiller à vie. M. Malès adhéra, en avril 1814, à la déchéance de l'empereur, et, en mars 1815, il signa la délibération qui fut présentée à ce prince. Il est aujourd'hui l'un des six conseillers-maîtres de la cour des comptes.

MALESHERBES (Chrétien-Guillaume Lamoignon de), naquit à Paris le 6 décembre 1721. La simplicité, la grandeur, les lumières et la bonté, réunies dans ce caractère, le rendent unique parmi les modernes. Descendant des Lamoignon, il tenait de sa famille la sévérité des mœurs et l'inaltérable probité. Son aïeul était l'Ariste du *Lutrin*; son grand-père était le célèbre président auquel est due l'abolition du congrès; et son père, le chancelier de Lamoignon, placé à la tête de ces magistrats vénérables, dont la vertu traversa sans être souillée toute la corruption de l'époque la plus honteuse de la monarchie. Le même jour qui vit naître Malesherbes, vit mourir Cartouche; singulière coïncidence, que lui-même rappelait assez gaiement. L'éducation de Malesherbes, cette première éducation dont toute la vie dépend, fut confiée à une femme aimable, Mme Boujault, dont les soins lui inspirèrent ces sentimens d'humanité tendre, et cette aménité du cœur, qui, toute sa vie, répandirent autour de lui la con-

fiance, et lui valurent le bonheur d'être toujours aimé. A ces douces leçons d'une femme, un neveu de Catinat, l'abbé Pucelle, joignait des leçons plus sévères, et le P. Porée des préceptes de goût. Ainsi s'éleva le Socrate de notre temps; l'abbé Radonvilliers fut aussi l'un de ses précepteurs. Son intelligence, lentement développée et mûrie avec soin, plutôt que hâtée dans ses progrès, adopta, par devoir et par goût, l'étude de la jurisprudence, et par passion, celle des sciences naturelles. On ne cite de Malesherbes, dans sa jeunesse, aucun trait brillant; il ne dissipait pas en saillies les grandes vues de son esprit, et ne prodiguait pas dans leurs germes ces talens qu'il nourrissait de connaissances positives. En 1741, il fut nommé substitut du procureur-général; charge modeste, où les jeunes magistrats entraient comme les jeunes nobles dans le corps des chevau-légers ou des mousquetaires. C'était une espèce d'apprentissage. Conseiller-d'état à 24 ans, il succéda six ans après à son père, comme président de la cour des aides. Là s'ouvrit pour lui cette carrière de simplicité, de vertu, de dévouement aux intérêts de l'humanité, qui devait remplir sa vie entière. Chef de cette cour, qui opposa toujours des résistances sages aux déprédations des finances, il sut, dans cette position difficile, être juste, intrépide et pourtant modéré dans la guerre qu'il faisait aux ministres; clairvoyant et infatigable dans sa défense du peuple. Il fallait arrêter cet horrible accroissement des impôts, qui faisait peser sur une nation, déjà accablée, des oppressions toujours nouvelles. Philosophe avant que le mot *philosophie* eût frappé l'attention publique, Malesherbes commença par de grandes actions sa vie, qui devait en offrir une si longue suite. Sans passion, sans faiblesse, sans irrévérence et sans flatterie, approfondissant chaque sujet, et éclairant tous les détails obscurs de la matière fiscale, dévoilant toutes les fraudes de la répartition des impôts, tous les petits crimes de la cupidité appuyée par le pouvoir, toute la tyrannique insouciance de l'autorité qui épuisait la substance du peuple, il fut, pour ainsi dire, le bouclier de sa patrie: cette première partie de sa vie politique suffirait pour lui mériter la reconnaissance éternelle de la France. Son langage doux et austère, plein de respect et de fermeté, forçait les princes eux-mêmes à lui prêter leur attention; et quand ils venaient de la part du roi faire enregistrer les édits, on voyait la grandeur du rang et la légèreté habituelle des mœurs parlementaires, s'abaisser devant la vertu parlant en faveur de l'humanité. En 1768, le prince de Condé fut chargé d'aller imposer silence à cette chambre redoutée. Malesherbes lui dit: «Prince, la vérité doit sembler bien terrible, puisqu'on lui oppose tant d'obstacles, et qu'on la repousse du trône avec tant de rigueur.» Profond sentiment de la liberté, sentiment non moins vif des convenances et du devoir, tels étaient les caractères de ces précieuses remontrances, monumens éternels de sagesse et de dé-

vouement. La cour, que les paroles effrayaient encore, lorsqu'elle n'y faisait aucun droit, finit par regarder l'éloquence vertueuse de Malesherbes comme un ennemi à craindre. Il s'était servi de cette puissance de la parole pour arracher aux cachots de Bicêtre Monnerat, qui y était resté 2 ans enseveli, « par une méprise, » dit la Biographie universelle. Une méprise! Un nommé Varenne, protégé par la cour, et payé pour harceler les parlemens, fut condamné par eux et par Malesherbes; le roi abolit la peine; Varennes, à genoux devant les magistrats, entendit les paroles suivantes sortir de la bouche de Malesherbes : « Le roi vous accorde des » lettres de grâce; la cour les entérine : retirez-vous; la peine » vous est remise, mais le crime » vous reste. » Nommé directeur de la librairie, Malesherbes exerça ce ministère d'esclavage, destiné à l'asservissement de la pensée, avec toute la philosophie et la tolérance de son caractère. Il ne pouvait détruire les mauvaises lois; il sut du moins comprimer ou neutraliser leur force oppressive, et ouvrir passage aux lumières à travers ce chaos. Sous son administration parut l'*Encyclopédie* : monument littéraire qui suffirait à la gloire de plusieurs siècles. Les gens de lettres trouvaient en lui un père; la littérature lui devait une tendance utile, forte et courageuse. Placé entre tous les partis et exposé à les mécontenter tous, il échappa à leur haine par l'ascendant de sa bonté : c'est le dernier triomphe de la vertu; vaincre les intérêts des hommes est souvent au-dessus de son pouvoir. Les jésuites et les jansénistes, les philosophes et les dévots, les gens de cour et les théistes, tous, en murmurant contre la modération de Malesherbes, se soumettaient à l'influence de son âme. Il chercha à préparer la liberté de la presse, et parvint à rendre respectables les fonctions des censeurs. Il défendit souvent lui-même les écrivains dont on inculpait ou les intentions ou les paroles. On peut juger si cette conduite parut horrible à la cour. Maupeou, l'immoral chancelier, qui avait réclamé la peine de mort contre les écrivains séditieux, fit sentir tout le danger d'une telle conduite. Il se ligua avec la courtisane en faveur, Mme de Pompadour, que les gens de lettres effrayaient, et qui avait toutes les faiblesses et toute la terreur du vice devenu puissant : la perte des parlemens, l'exil de Malesherbes, furent préparés. A des coups d'autorité on joignait des ruses puériles, et pour abattre une vertu et un courage si redoutables il n'est pas de basse intrigue, de folles inventions et de tours d'écolier, dont la favorite et le favori ne s'avisassent. Tantôt on jetait le trouble dans la compagnie dont Malesherbes était chef; tantôt on lui assignait des heures incommodes pour venir rendre ses comptes : un jour on força cette compagnie de poursuivre le roi dans son voyage, et on lui donna si peu de temps, que sans l'esprit et l'adresse de Malesherbes ces magistrats en course n'eussent jamais pu l'atteindre. L'homme simple déjouait sans cesse le courtisan,

Cependant la cour avait pris son parti : et comment le sage n'aurait-il pas succombé? la marquise l'avait destiné dans sa pensée. Le 6 avril 1770, Malesherbes fut retenu en exil, dans sa terre de Malesherbes. La cour des aides fut cassée par des soldats; et les parlemens, dernière ressource de la nation, brisés par un mot de quelques favoris. Louis XV mourut..; quatre ans d'exil s'étaient passés, pendant lesquels Malesherbes n'avait obtenu que 3 jours de répit, après la mort de son père. Les cris du peuple redemandent les parlemens : Malesherbes reparaît à la tête de sa cour des aides. Son triomphe fut le plus doux et le plus touchant de tous les triomphes; il était, comme Titus, l'amour et les délices de la nation : il jouit de sa gloire avec cette sérénité d'âme qui le caractérisait, et ne chercha à en profiter que pour l'intérêt de sa patrie. L'avenir de la France se découvrit à ses yeux; il avait cette sagacité profonde qui lit le futur dans le passé : l'âge des révolutions approchait. La réforme était dans les esprits; le trône et la cour restaient isolés au milieu d'un peuple entièrement métamorphosé: Il fallait, ou qu'ils tombassent, ou qu'ils se prêtassent à cette révolution qui s'empara de la pensée publique. Malesherbes voyait cette nécessité terrible : il l'indiqua dans ses célèbres remontrances de 1774, peignit la France avec une effrayante vérité, dévoila ses besoins, son malheur, ses craintes. Par prodige, il fut écouté; et le ministère fut une fois la récompense de la franchise, de la philantropie et de la sagesse. Le roi Louis XVI fit signifier à Malesherbes qu'il était choisi d'avance pour successeur du duc de La Vrillière : le magistrat répondit que cette place importante convenait peu à ses goûts. Il fallut un ordre exprès qui le forçât à accepter. Ministre malgré lui, et par lettre de cachet, si l'on peut s'exprimer ainsi, il ne reçut le ministère qu'à condition de le quitter promptement. Il le garda 9 mois, et fit de grandes choses; il vida les prisons de cette foule de malheureux que l'autorité y avait entassés, établit une commission pour juger l'utilité des lettres de cachet, poussa le gouvernement dans la route de l'humanité et de la morale; quitta une première fois le ministère en 1776, et suivit Turgot dans sa disgrâce, plutôt que d'approuver les mesures de rigueur que l'on voulait employer; rentra au conseil en 1787, et l'abandonna bientôt. La chute du trône approchait; le sauver était impossible; et Malesherbes ne devait reparaître sur la scène que pour protéger les victimes et les suivre. Libre, après ces glorieux et inutiles services, Malesherbes rentra dans la vie privée. Il cultiva ses jardins; il y rassembla des plantes de toutes les contrées, hôtes charmans qui n'ont pas les passions cruelles des hommes, et qui font quelquefois oublier leurs vices. Dans l'intervalle de ses deux ministères, il voyagea sous un déguisement vulgaire, jouit souvent de cette gloire qu'il fuyait, et entendit plusieurs fois son nom prononcé avec des larmes de reconnaissance, par des inconnus

qui ne voyaient en lui qu'un bourgeois nommé M. *Guillaume*. C'est sous ce nom qu'il visita la Suisse, l'Allemagne, la Hollande. Les trois grandes académies de Paris l'avaient admis au nombre de leurs membres. Il possédait le goût, le style, la pensée; il savait beaucoup, comparait avec justesse, raisonnait avec force, et mêlait à ses argumens une onction pleine de douceur, qui est le partage de bien peu d'écrivains, et qui caractérise particulièrement le style de ce Fénélon des ministres. Aimé des littérateurs et des savans, il passa au milieu d'eux le temps de sa retraite; sans regret, sans envie, et plus grand que tous les philosophes orgueilleux, dont l'antiquité se vante. J. J. Rousseau l'aima : et cet esprit trop clairvoyant, ou si l'on veut trop ombrageux, ne trouva, dans toute cette époque, que la candeur de Malesherbes et la droiture de Duclos, qui ne lui présentassent aucun alliage. Malesherbes entretînt, avec ce malheureux et immortel écrivain, une correspondance sur la botanique; époque de calme pour Malesherbes : elle ne fut troublée que par le choix de Louis XVI, qui de nouveau l'appela au conseil : il y entra, s'aperçut que sa présence ne servait à rien, que sa voix n'était jamais utile, et obtint sa retraite. La solitude de Malesherbes recueillit le sage. Hélas! quelle force et quelle bonté, quelle retraite assez profonde peuvent préserver l'homme vertueux dans les malheurs publics? Malesherbes devait couronner une admirable vie par une mort sublime, et, après avoir consacré toute son existence à la sagesse et au dévouement, la terminer par le dernier degré de l'héroïsme. On ne l'avait pas écouté; ses prédictions fatales étaient accomplies. Le trône, lâchement soutenu, était tombé dans le gouffre de la dette publique, creusé par la corruption. Louis XVI était traduit à la barre de la convention. Les grands avaient fui, le peuple était muet; le plus imminent danger menaçait les défenseurs du roi. Malesherbes, que jamais on n'avait daigné entendre; Malesherbes, dont les conseils avaient été rejetés, et que sa philosophie et son dévouement avaient rendu odieux sous les deux règnes; Malesherbes, ignoré, enseveli dans la retraite, en sort tout-à-coup et se constitue le défenseur du monarque près de périr. Il fit cette action avec la simplicite qu'il mettait à tout : il fut introduit au Temple, il vit Louis XVI, et lui dévoua sa vie. Son conseil, son consolateur, son ami, à 70 ans, il trouva, pour être encore un héros, l'activité, la force et l'énergie d'une âme de 20 ans : l'univers sait le reste. Malesherbes porta son désespoir dans sa terre de Malesherbes, où bientôt la mort, qu'il avait bravée, vint le chercher. En décembre 1793, il fut arrêté et conduit à Paris, où, après une courte détention, il mourut sur le même échafaud que sa fille, sa petite-fille et le mari de cette dernière. Comment tracer, sans une douleur profonde, la fin de cette admirable vie, cette douceur, cette bonté, cette égalité d'humeur, cet esprit toujours occupé des autres hommes et du

bien de l'humanité entière; redire ces mots cruels, simples et touchans, derniers accens d'une âme si tendre? « Que voulez-»vous? je suis devenu mauvais »sujet sur la fin de ma vie, et je »me suis fait mettre en prison! » Avant de monter dans le char funèbre, son pied heurta contre une pierre. « Voilà, dit-il, un mauvais »présage! un Romain serait ren-»tré! » Cette mort ne peut être comparée qu'à celle de Socrate. Ce grand homme était simple dans son costume, distrait dans ses manières, affable dans son accueil, malin sans avoir recours à cette triste ironie qui n'est qu'un mépris. Un jour, un chirurgien insolent l'aborde à la cour, frappe sur son gros ventre, et d'un ton de familiarité ridicule, lui dit: «Bonjour, *pater!*—Bonjour, *frater!* » répond le ministre. Ami de l'agriculture, il lui fit faire de grands progrès. Tout respirait autour de lui la joie, l'abondance et le bonheur. Simplement simple, comme disait Mme Geoffrin, il fut, pendant qu'il vivait, l'objet du culte de ceux avec lesquels il vivait. Le culte de la postérité l'environnera toujours. Sa conversation était facile, brillante, longue, souvent diffuse; c'était une promenade au hasard : toutes les divagations y avaient place et y apportaient leur utilité, surtout leur plaisir. Gaillard et M. Lacretelle aîné (qui prépare un ouvrage précieux sur ce grand homme) ont joui du bonheur de l'entendre, dans ses promenades solitaires, se livrer à tout l'épanchement de sa philantropie : suivant eux, il n'était pas d'entretien plus ravissant dans sa liberté naïve. Malesherbes possédait un trésor inépuisable de connaissances, un ressort puissant d'imagination, de la malice dans l'esprit, une bonté sans égale dans le cœur, la facilité du langage, et l'assemblage de tous les talens sans vanité et de toutes les vertus sans orgueil. Il a laissé, parmi les hommes, une renommée presque divine. Qui le croirait cependant? on a calomnié sa vie. Il était réservé aux temps, où l'on excuse tous les crimes, de calomnier Malesherbes! On a beaucoup écrit sur Malesherbes; un homme digne de le louer, M. Boissy-d'Anglas, a donné un excellent *Essai* sur sa vie : la vertu louant la vertu, a trouvé des détracteurs; et, chose inconcevable, la famille de Malesherbes a réclamé solennellement contre les éloges donnés à ce martyr. Avant M. Boissy-d'Anglas, M. Gaillard, ami intime du ministre pendant 50 années, avait publié, sous le titre de *Vie,* ou Éloge historique, un morceau remarquable et curieux pour l'histoire; et M. J. B. Dubois avait rassemblé, dans une notice bien faite, les principaux traits de cette admirable vie. M. Lacretelle aîné possède aussi, sur Malesherbes, un ouvrage inédit d'une haute importance. Le livre de Delisle de Salles, intitulé *Malesherbes,* contient des faits curieux, mais peu d'exactitude et du désordre. Malesherbes lui-même a beaucoup écrit sur l'histoire naturelle, sur quelques parties des sciences, et surtout sur la morale administrative. Le recueil de ses remontrances et de ses mémoires sur divers points de politique, ou

spéciale, ou générale, est un des plus beaux héritages que le 18[me] siècle a laissés, comme le souvenir de Malesherbes est une des plus nobles gloires que la France ait léguées à l'avenir. A cet article, où nous avons cherché à renfermer les principaux traits d'une vie si sublime, nous joignons une lettre écrite de Paris, le 22 novembre 1790, par ce grand homme à l'homme vertueux qui devait retracer ses vertus, M. Boissy-d'Anglas : elle offre le plus fidèle témoignagne et l'image la plus naïve des pensées qui dirigèrent toujours Malesherbes. « Je suis très-flatté, » Monsieur, du prix que vous voulez bien mettre à ma façon de » penser ; et comme j'en mets » beaucoup à la vôtre, j'ai à cœur » de vous faire voir que la mienne » est la conséquence de celle que » j'ai toujours eue, et par laquelle j'avais obtenu quelque part » dans votre estime et dans celle » de vos amis. Pour cela, il faut » exposer quelle a été ma conduite depuis que j'existe; il faut entreprendre d'évaluer moi-même » à quels titres et jusqu'à quel » point j'ai pu me rendre digne de » la faveur publique, dont j'ai reçu plusieurs fois des témoignages » très-flatteurs. Cela sera un peu » long; et dans un autre temps, il » y aurait eu un orgueil ridicule à » parler si souvent de moi. Mais » aujourd'hui ce n'est pas mon éloge pour le passé que j'entreprends, c'est la justification de » mes sentimens actuels, et je » crois me la devoir. Vous nous avez dit, avec grande raison, qu'il » y a bien des gens dont les intérêts » personnels influent sur le parti » qu'ils prennent au sujet des affaires publiques. Je serais sensible à ce reproche s'il m'eût été » adressé. Il m'est aisé de prouver » jusqu'à l'évidence qu'il ne peut » tomber sur moi; c'est ce que » vous allez voir. Dans le temps que » la magistrature était l'idole de la » nation, on m'a donné, ainsi qu'à » plusieurs de mes confrères, des » éloges dont je n'ai jamais été engoué, parce que je les trouvais » exagérés. On exaltait nos talens, » on allait jusqu'à les comparer à » ceux de Cicéron et de Démosthènes. On m'a couronné moi-même de la palme académique, au » retour de notre exil, avec une » sorte d'acclamation. J'ai toujours pensé et toujours dit que » nos talens, qui brillaient beaucoup sur notre théâtre où nous » étions les seuls, se trouveraient » très-inférieurs à bien d'autres » quand nous aurions pour concurrens tous les citoyens qui seraient » admis comme nous à plaider la » cause du peuple. On exaltait le » courage avec lequel nous nous » exposions à des actes de despotisme, et on ne songeait pas que ce » courage était peu de chose en » comparaison de celui de deux » ou trois cent mille citoyens, » dont l'état est de sacrifier leur » vie pour la défense de la patrie. » A présent, je dirai aussi que ceux » dont le devoir est de dire hautement la vérité, avaient besoin » de beaucoup moins de courage » pour braver les lettres-de-cachet » qu'il n'en faut aujourd'hui pour » s'exposer aux assassinats et aux » incendies. Je déclare donc que je » renonce sans regret aux éloges » excessifs dont on nous a com-

»blés; je me restreins à ce que »je crois qui m'est dû. Si j'ai quel»ques droits à l'estime publique, »c'est pour avoir été le défenseur »des droits du peuple, dans un »temps où ce rôle ne conduisait »pas, comme à présent, à devenir »une des puissances de l'état; »c'est pour avoir combattu, le »plus fortement que j'ai pu, le des»potisme ministériel, lorsque, »par ma position, je pouvais as»pirer aux faveurs du roi, promi»ses par les ministres. On m'a »rendu la justice que dans cette »espèce de combat je m'étais tou»jours conduit avec franchise, et »que je n'avais pas mêlé aux atta»ques publiques des négociations »secrètes. On m'a su gré particu»lièrement de ce qu'étant magis»trat, je n'ai jamais réclamé pour »la magistrature aucune préroga»tive qui pût faire ombrage aux »autres citoyens; de ce que je n'ai »insisté pour l'inamovibilité des »charges de juges, pour leur faire »conserver l'intégrité de leurs fonc»tions et la liberté de leurs suffra»ges, que parce que je regardais »ces droits, et que toute la nation »les regardait alors, comme la »sauve-garde des propriétés, de »la liberté et de la vie des citoyens; »de ce qu'en revendiquant pour »les cours de justice la prérogati»ve de porter au souverain les »plaintes du peuple, j'ai toujours »observé que cette éminente fonc»tion n'était réservée aux magis»trats que parce que la nation »n'avait pas de représentans choi»sis par elle. Enfin, la popularité »que j'ai pu acquérir pendant cet»te période de ma vie est venue, »surtout, de ce que j'eu le bon»heur de parler au nom d'une cour »qui, depuis bien long-temps avant »les autres, a demandé au roi »d'entendre la nation elle-même »sur ses plus grands intérêts. »Lorsque des circonstances singu»lières m'ont fait parvenir malgré »moi au ministère, on m'a enco»re su gré de n'avoir pas changé »de principes en changeant d'é»tat; et de ce qu'après avoir dé»noncé les lettres-de-cachet com»me le plus grand abus du pou»voir arbitraire, j'ai cherché à y »mettre ordre dans la partie du »pouvoir qui m'était confiée. J'a»vais dit aussi, comme citoyen, »*que la justice est la vraie bienfai»sance des rois*. Devenu ministre, »j'ai insisté auprès du roi pour que »sa bienfaisance fût soumise aux »règles de la justice; et quand, »après plusieurs années, j'ai été »appelé une seconde fois au con»seil, non-seulement j'y ai dit, »mais j'ai consigné, dans un mé»moire qui existe, que les dépen»ses occasionées par la bonté du »roi étant payées du produit des »impositions, la nation était en »droit de demander au roi de met»tre des bornes à sa bienfaisance. »Pendant ce second ministère, je »n'avais aucune fonction active; »je n'avais que le droit de parler, »et ce que j'y ai dit n'a pas été »publié. Mais le secret du conseil »n'est pas assez bien gardé pour »qu'on ait ignoré que ni les égards »pour ceux qui étaient plus puis»sans que moi, ni l'amitié, ni les »liens du sang, ni aucun autre »motif ne m'ont empêché de m'op»poser de toute ma force à des ac»tes d'autorité qui ont indisposé »la nation. Dans plusieurs occa-

»sions, je ne m'en suis pas tenu »à parler; j'ai remis des mémoires »au roi, après les avoir commu»niqués à ceux qui étaient d'un »autre avis que moi. Il en existe »des copies en différentes mains, »qui peuvent faire foi de ce que »j'avance; et si je voulais me pré»valoir de ce qui est écrit dans »ces mémoires, je m'exposerais »au démenti le plus humiliant. »Si on les publie un jour, ou si »on fait le récit de ce que j'ai dit »quelquefois avec assez de force »pour qu'on puisse l'avoir retenu, »on saura que, dans le temps où »il fut aisé de prévoir qu'il allait »y avoir une convocation d'états»généraux, j'ai averti le roi que »l'ancienne forme des états ne de»vait pas subsister, parce qu'elle »introduirait une aristocratie éga»lement funeste à lui et au reste »de la nation. Permettez-moi d'in»sister un peu longuement sur cet »article, parce que c'est celui qui »concerne l'objet de notre discus»sion. Je suis le premier qui me »sois élevé contre cette aristocra»tie, dont le nom est devenu si »odieux, que la haine contre les »aristocrates est devenue le pré»texte dont on se sert pour com»mettre tous les crimes. J'obser»ve encore que quand j'ai voulu »combattre les différentes aristo»craties dont la France était me»nacée, j'avais des raisons person»nelles, et j'aurais pu avoir des »préjugés de naissance et d'état, »pour m'intéresser à cette forme »de gouvernement. Dans le temps »que j'avertissais qu'en réservant »exclusivement aux parlemens, »comme on a fait depuis près de »deux siècles, la fonction de sti»puler les droits du peuple, on a»vait établi une aristocratie par»lementaire, je parlais contre des »corps dans lesquels ma famille, »celle de ma fille et beaucoup de »mes parens occupent, depuis »long-temps, les premières pla»ces, et où j'ai passé moi-même »une partie de ma vie. J'ai averti »aussi que notre ancienne consti»tution d'états-généraux introdui»rait une autre aristocratie encore »plus dangereuse, celle de la no»blesse et du clergé, qui, au fond, »sont le même corps, puisque le »haut clergé est principalement »composé de la haute noblesse. »J'ai observé que ce vice de cons»titution, peu important lorsque »les assemblées nationales ne fai»saient que des doléances, serait »la perte de l'état, lorsqu'elles »auraient acquis une autorité réel»le. Or, je suis né dans l'ordre de »la noblesse; ma famille y a tou»jours été depuis qu'elle est con»nue; mes parens de mon nom »venaient de quitter la magistra»ture, et d'entrer dans la carrière »presque générale de toute la no»blesse : tous ceux à qui j'appar»tiens, et la plupart des amis avec »qui je vis, sont aussi de cet or»dre. Qu'il me soit permis d'ajou»ter que, m'étant retiré du con»seil immédiatement après avoir »donné cette déclaration de mes »sentimens, et n'ayant jamais son»gé à entrer dans aucune assem»blée nationale, on ne peut pas »dire de moi, comme on l'a dit »de quelques autres, que j'aie a»bandonné les prétentions d'un »ordre où je serais confondu dans »la foule, pour entrer dans une »carrière où j'espérais de jouer un

»rôle plus brillant. C'est très-in-»justement qu'on ferait ce repro-»che à plusieurs membres de la »haute noblesse que je connais; »je peux répondre de la pureté de »leurs intentions, parce que je »connais leur façon de penser »bien long-temps avant la con-»vocation de l'assemblée nationa-»le. Mais pour ce qui me regar-»de, ce reproche n'a jamais pu »m'être fait. Il est important, »pour la question que nous avons »à traiter, de faire bien connaître »dans quel esprit j'ai toujours été »l'ennemi de l'aristocratie.... Cela »ne peut être rendu bien sensible »que par des contrastes; et pour »n'offenser personne, je prendrai »mon exemple dans le dernier »temps de la république romai-»ne; dans le siècle que tout le »monde connaît aussi bien que »celui de Louis XIV ou celui de »Louis XV. Clodius, le fameux »ennemi de Cicéron, patricien »d'une race illustre, renonça aux »prétentions de sa famille pour »devenir chef du peuple. Il le fut »réellement; car la populace de »Rome, ce qu'on nomme *fex Ro-»muli*, s'y méprit pendant toute »sa vie, et le regarda comme un »vertueux citoyen. La postérité »en a jugé autrement; sa mémoi-»re est en exécration, et de son »temps même, tous les gens rai-»sonnables et éclairés ne s'y trom-»paient pas. Clodius était un am-»bitieux et un scélérat. Né avec »de grands vices et peu de gran-»des qualités, il n'aurait pu jouer »qu'un rôle médiocre dans son »ordre, où il y avait de grands »hommes. En se rangeant du côté »des plébéiens, en leur sacrifiant »une hauteur qui était héréditaire »dans sa famille, il se trouva tout »d'un coup à la tête d'un parti »puissant, dont la faveur lui fit »commettre avec impunité les »plus grands crimes: c'est ce qu'il »désirait. Il détruisit dans Rome »la puissance publique, qui fait »la tranquillité et la sûreté des ci-»toyens; il s'associa tous les hom-»mes perdus de dettes et de cri-»mes, qui ne pouvaient subsis-»ter sans que tout fût renversé. »Il y joignit des troupes de gla-»diateurs payés par lui. Quelques »assassinats exécutés par ses or-»dres, et les menaces d'un même »sort faites aux plus honnêtes ci-»toyens, le rendirent souvent »maître des délibérations. Rome »était asservie, puisque les suffra-»ges n'y étaient plus libres, et »qu'on était soumis au pouvoir »du poignard, et cependant le »peuple, d'autant plus malheu-»reux qu'il est plus ignorant, plus »stupide, plus susceptible de »croire toutes les fables qu'on lui »débite, croyait toujours voir en »lui le défenseur de sa liber-»té. Clodius est l'homme dont »l'exemple doit mettre en garde »contre ceux qui, sous prétexte »d'être amis du peuple, ne son-»gent qu'à troubler les républi-»ques et les empires. Finissons »cette digression, puisque je n'ai »à parler que de moi, qui suis »bien loin de Clodius. Je crois a-»voir le droit de dire que celui »qui s'est contenté de manifester »les dangers de l'aristocratie pour »se livrer ensuite à la retraite, ne »peut pas être soupçonné d'une »semblable politique; qu'il est é-»vident que ses sentimens ont

»toujours été purs, et que l'ambition n'a jamais influé sur son »patriotisme. Après le compte que »je viens de vous rendre, monsieur, de ma vie passée, il ne me »reste qu'à demeurer le même »tant que je vivrai. Je n'aspire »point à la gloire d'être le législateur, le réformateur, le restaurateur de ma patrie; je m'en »tiens au mérite que je crois avoir, »de ne m'être jamais écarté de la »route que doit suivre un homme »de bien, et dans cette route, de »n'avoir jamais reculé par faiblesse. J'ai été le premier ennemi »de toute aristocratie; mais je ne »me servirai point de cette expression devenue si redoutable, sans »la définir. J'entends par aristocratie injuste (car il y a des pays »où elle est la loi de l'état), ou par »oligarchie, un gouvernement »où un certain nombre d'hommes »s'emparent d'une autorité qui ne »leur a pas été conférée par la nation, ou d'une plus grande autorité que celle qui leur a été conférée. Quand je vois une telle »puissance s'élever en France, je »ne peux ni l'approuver, sans être »inconséquent à mes principes, ni »refuser de dire ce que j'en pense, »sans être inconséquent à mon caractère. Je ne m'en suis pas expliqué au public, et j'espère que »j'en serai toujours dispensé, »parce que la passion populaire »est à un tel point, que tout ce »que je dirais, et même le martyre, si je le subissais pour avoir »dit la vérité, ne serviraient de »rien. Quand cette passion sera amortie, d'autres diront mieux »que moi ce que j'aurais à dire, »et je n'aurai pas autant d'empressement que M. de Calonne »à m'emparer de la dispute; ainsi j'espère finir mes jours dans »le silence et l'obscurité. Mais si »l'on me sommait de dire aujourd'hui ce que je pense, il faudrait »le dire sans ménagement et dans »les termes les plus clairs, sans »quoi je serais traître à ma patrie; »et quand un député de l'assemblée nationale m'interroge, ce »serait lâcheté de garder le silence; ainsi je ne profiterai pas de »la permission que vous me donnez de ne pas vous répondre. »

MALET (LE BARON JEAN DE), ancien conseiller au parlement de Bordeaux, ne parut sur la scène politique que sous le gouvernement impérial. C'est alors, qu'à la faveur de ses anciennes liaisons avec M. le comte Jaubert, gouverneur de la banque de France, il devint successivement baron de l'empire, avec majorat, par décret du 29 septembre 1809, président du collége électoral de Périgueux, membre du corps législatif pour le département de la Dordogne, conseiller à la cour impériale de Bordeaux, et enfin, chevalier de l'ordre de la Réunion. M. le baron de Malet exerça ses fonctions législatives jusqu'au retour de Napoléon, en mars 1815. Il a été nommé, par ordonnance royale du 20 août 1817, vice-président de la 3e section du collége électoral de la Dordogne. Il remplit encore aujourd'hui la place de conseiller de la cour royale de Bordeaux.

MALET (CHARLES-FRANÇOIS), général de brigade, d'une famille noble de la ci-devant Franche-Comté, naquit à Dôle, le 28 juin

1754. Destiné, dès sa jeunesse, à l'état militaire, il entra, à l'âge de 16 ans, dans les mousquetaires, et y resta jusqu'à la réforme de ce corps. Il eut alors un brevet de capitaine de cavalerie, et se retira dans sa ville natale, où il demeura jusqu'au commencement de la révolution. S'étant prononcé avec chaleur pour le nouvel ordre de choses, il fut nommé capitaine d'un des premiers bataillons, que son département envoya aux frontières, et se distingua en plusieurs occasions, par sa valeur et ses talens militaires, qui lui procurèrent un avancement rapide. Il fut promu au grade d'adjudant-général en mai 1793, à celui de général de brigade le 14 août 1799; commanda, à cette époque, une division sous les ordres du général Championet; se distingua de nouveau pendant la campagne des Alpes, et eut ensuite un commandement particulier dans l'intérieur de la France. Appelé par le gouvernement consulaire à Paris, au commencement de 1805, il y resta peu de temps, et fut employé, en Italie, sous les ordres du maréchal Masséna, qui le cita honorablement dans plusieurs rapports, et qui lui fit confier le commandement de la place de Pavie; mais ayant manifesté hautement des opinions très-républicaines, dans le moment où Napoléon se fit couronner empereur, le général Malet, disgracié, fut rappelé de l'armée, et resta sans emploi. Revenu à Paris, les liaisons qu'il forma à cette époque avec plusieurs hommes connus pour être opposés au gouvernement impérial, le rendirent suspect, et il fut bientôt accusé d'être entré dans un complot contre le chef de l'état. On ne put, cependant, saisir alors la trame de cette conspiration, ni trouver des preuves suffisantes pour mettre Malet en jugement; mais il fut jeté en prison, et y resta pendant plusieurs années. Durant sa longue captivité, il se lia avec le général Lahorie (voyez ce nom), ancien chef de l'état-major de Moreau, et avec le général Guidal, tous deux arrêtés depuis long-temps. En octobre 1812, Napoléon se trouvait encore à la tête d'une puissante et victorieuse armée, en Russie. La retraite de Moscou n'avait pas eu lieu, et les désastres qui la suivirent n'étaient pas même prévus en France. Le général Malet, du fond de sa prison, n'en reprit pas moins l'audacieux projet de renverser un prince, alors au faîte de la puissance et de la gloire. Pour le seconder dans son entreprise, il n'avait que quelques prisonniers d'état, qui languissaient comme lui, depuis des années, dans une dure captivité : et peu s'en fallut, cependant, qu'il ne réussît, au moins momentanément, et dans la capitale de l'empire. Il venait d'obtenir la permission d'être transporté dans une maison de santé, rue de Charonne, connue sous le nom de maison Belhomme. Dans la nuit du 23 au 24 octobre 1812, il en escalada les murs, et se trouva enfin libre, mais seul dans les rues de Paris. Il se rendit de suite chez le colonel du second régiment de la garde parisienne, auquel il parvint à persuader que l'empereur était mort le 7 octobre devant Moscou, et qu'il fallait profiter de

cet événement pour changer toutes les autorités et rétablir la république. Il lui montra de plus un décret du sénat-conservateur, qui prononçait déjà l'abolition du gouvernement impérial, et qui nommait le général Malet commandant de la place de Paris. S'étant assuré de ce chef, qui croyait une nouvelle révolution inévitable, Malet courut à la caserne de la 10me cohorte, commandée par le chef de bataillon Soullier, qu'il avait probablement gagné d'avance, ou qui se laissa au moins bien vite convaincre de ce qu'il désirait ardemment, la mort de l'empereur et un changement dans l'état. Soullier fit aussitôt prendre les armes à sa troupe, et marcha sur l'Hôtel-de-Ville, dont il s'empara à 8 heures du matin. Le préfet de Paris, le comte Frochot, y arriva peu de temps après de sa campagne, et crut aussi, comme tous ceux qui l'entouraient, que Napoléon avait été tué. Déjà on faisait à l'Hôtel-de-Ville les dispositions nécessaires pour recevoir la commission provisoire d'un nouveau gouvernement et le nouvel état-major. Un détachement s'était porté, avec le général Guidal, à l'hôtel de la police : ce dernier y arrêta le duc de Rovigo (Savary), alors ministre, qui fut transporté à la prison de la Force, et le général Lahorie fut aussitôt installé au ministère à sa place. Un des premiers soins de Malet avait été de tirer ces deux généraux de prison. Il se rendit ensuite, avec quelques soldats, à l'hôtel du commandant de la place, le général Hullin, chez qui il entra seul, mais qu'il ne put convaincre ni de la mort de l'empereur, ni de la réalité du décret du sénat. Après quelques altercations, Malet lui tira à bout portant un coup de pistolet, dont la balle lui traversa la mâchoire; mais au moment où il allait redoubler, il fut lui-même saisi par-derrière, et terrassé par l'adjudant de la place Laborde, qui, à la première nouvelle de ces mouvemens militaires, accourut en toute hâte chez le général Hullin, et que les soldats de Malet, n'ayant point eu d'ordre contraire, laissèrent librement entrer. Il paraît que les soldats, qui n'étaient qu'imparfaitement instruits des desseins de leurs chefs, perdirent alors toute confiance, et Laborde parvint à leur persuader de conduire eux-mêmes le général Malet en prison. Ses complices furent tous successivement arrêtés, et leur procès s'instruisit dès le lendemain devant une commission militaire. Pendant toute la procédure, qui dura deux jours et trois nuits, il montra un calme imperturbable, avoua sans détour qu'il avait voulu détruire la puissance de Napoléon, et changer le gouvernement de la France; mais qu'ayant échoué dans ce grand dessein, il n'aspirait plus qu'à la mort la plus prompte. Condamné à être fusillé, le général Malet fut conduit avec ses complices, vers les trois heures après midi, dans la plaine de Grenelle, le 27 octobre. Il marcha à la mort avec intrépidité, et quoique un supplice ordinairement si prompt se prolongeât pour lui, par la maladresse ou l'hésitation des jeunes soldats qui devaient le fusiller, son courage ne se démentit pas un seul instant. On avait

placé les condamnés à côté les uns des autres, sur un même rang. Un peloton entier devait faire feu sur tous à la fois. Après la première décharge, le général Malet restait toujours debout; à la seconde, il tomba, mais n'était encore que blessé. Les soldats eurent alors ordre de l'achever à coups de baïonnette, ce qui fut exécuté. On est loin d'avoir encore aujourd'hui soulevé en entier le voile dont le général Malet a su longtemps couvrir ses projets. Il n'avait pas même admis ses principaux complices à la connaissance de tous ses moyens d'exécution, et ses juges ne purent arracher de lui aucun aveu important; mais il paraît certain qu'il s'était ménagé de nombreux amis, et qu'il comptait sur de puissans appuis, non-seulement dans l'intérieur de la France, mais aussi dans l'étranger.

MALEVILLE (Jacques, marquis de), pair de France, grand-officier de la légion-d'honneur, est né en 1741, à Domme, département de la Dordogne, d'une famille honorable, dont quelques membres s'étaient autrefois distingués dans différentes carrières. Son oncle, Guillaume de Maleville, prêtre et docteur en Sorbonne, a laissé aux érudits plusieurs ouvrages philosophiques ou de théologie, sans nom d'auteur, entre autres, une *Histoire critique de l'Eclectisme ou des Nouveaux Platoniciens;* une *Réfutation des Principes de l'Émile;* un *Traité sur l'Accord de la Religion naturelle et de la Religion révélée.* Le marquis de Maleville exerça d'abord la profession d'avocat au barreau de Bordeaux. Rappelé de bonne heure dans le sein de sa famille, il y menait, depuis bien des années, une vie privée quand la révolution éclata. Il en adopta d'abord les principes, et les défendit tant qu'ils parurent ne devoir servir qu'à l'établissement d'une monarchie constitutionnelle. En 1790, il fut nommé membre, puis président du directoire de son département, et fut le rédacteur d'une adresse des électeurs de la Dordogne à l'assemblée constituante, dont celle-ci ordonna l'impression et l'insertion à la suite du procès-verbal de sa séance du 12 août. Nommé membre du tribunal de cassation en 1791, il présida cette compagnie pendant quelque temps, par le choix de ses collègues, et entra au mois de brumaire an 4 (1795) au conseil des anciens. Dans cette assemblée, il se lia particulièrement avec MM. Portalis, Lebrun, Muraire, Barbé-Marbois et autres, qui passaient pour être les chefs du parti monarchique, au corps-législatif, et fit partie d'un comité décadaire, où ils concertaient leurs résolutions. Pendant la durée de ses fonctions législatives, il fit un assez grand nombre de rapports et de discours sur différentes matières. Dans l'une de ses opinions, imprimées en l'an 4, il attaqua vivement la loi du 9 floréal an 3, qui avait ordonné le partage, à titre de présuccession, des biens des ascendans d'émigrés, et s'étonna de ce qu'on eût voulu punir des Français comme complices de leurs enfans émigrés, parce qu'ils les avaient élevés dans des sentimens con-

traires à l'esprit de la démocratie. « Ainsi, disait-il, nous » serions donc tous coupables, » nous qui sommes nés sous un » gouvernement monarchique, de » n'avoir pas élevé nos enfans en » Brutus! A ce compte, la répu» blique hériterait bientôt de toute » la nation. » Il parla, le 5 ventôse an 4, pour le maintien de M. Audier-Massillon, dans les fonctions de juge au tribunal de cassation; le 30 du même mois, sur les livres destinés aux écoles élémentaires; le 12 germinal, contre les innovations qu'on proposait de faire au code d'instruction criminelle; le 11 messidor, sur l'effet des renonciations contractuelles aux successions; le 3 frimaire an 5, pour l'abrogation de la loi du 3 brumaire, qui avait exclu des fonctions publiques les parens d'émigrés; le 17 messidor suivant, pour qu'on remplaçât au tribunal de cassation les membres inconstitutionnellement nommés par le directoire-exécutif; le 12 thermidor, pour qu'on ne pût pas solder le prix des biens nationaux avec des ordonnances de fournisseurs; les 8 et 9 fructidor, sur le paiement des fermages dus à l'état. Après la journée du 18 fructidor, il manifesta plusieurs fois son improbation relativement à ce coup d'état, et à l'extension inconstitutionnelle des pouvoirs du directoire-exécutif. Le 21 nivôse an 6, notamment, il s'opposa à ce que la nomination des membres des tribunaux criminels fût provisoirement enlevée aux assemblées électorales, dont on suspectait alors l'esprit et la tendance. Il dit que « si, après neuf ans de travaux et » de sacrifices, après une journée » qui avait glacé d'épouvante tous » les mécontens, on trouvait enco» re des prétextes pour empêcher » le peuple de jouir pleinement des » bienfaits de sa constitution, il fal» lait renoncer à voir arriver l'épo» que où il lui serait permis d'en » recueillir les fruits.... Voici, » ajoutait-il, ce qui pourrait bien » ramener le peuple au royalisme, » malgré son éloignement naturel: » c'est de s'apercevoir que la sou» veraineté n'est qu'un vain nom, et » que l'exercice lui en devient il» lusoire; c'est de voir destituer ar» bitrairement ses magistrats; c'est » que des nominations dictées (au » directoire-exécutif) par des rap» ports infidèles, tombent sur des » sujets indignes, souillés de sang » et de rapines, etc. » Ce discours fut plusieurs fois interrompu par des murmures, par des cris *à l'ordre!* L'impression en fut refusée par le parti dominant, et le journal intitulé *l'Ami des Lois* écrivit qu'il était de fabrique anglaise. *L'Observateur de la Dordogne* reprocha à M. de Maleville d'avoir été chargé, en l'an 4, d'organiser son département *à l'autrichienne;* d'avoir été élu député par une intrigue royaliste; d'appartenir à la faction *de Clichy;* d'être un complice de Willot et de Pichegru, de Carnot et de Barthélemy; enfin de n'avoir pas prononcé une seule opinion qui n'eût fait gémir les vrais républicains. M. de Maleville répondit à ces imputations dans une brochure adressée à ses collègues et à ses commettans, et n'en continua pas moins l'exercice de ses fonctions législatives. Il s'attacha à défendre les propriétés des

ci-devant seigneurs des domaines congéables de la Bretagne, dans les séances des 29 vendémiaire, 6 et 18 thermidor an 6, et parvint à les leur faire conserver. Les 13 et 27 brumaire de la même année, il présenta au conseil des anciens un travail sur la rente viagère; le 16 nivôse suivant, sur les transactions passées durant le cours du papier-monnaie. Le 14 germinal, il parla pour le rétablissement de la contrainte par corps; le 13 thermidor, contre les avantages excessifs que les premières lois de la révolution avait accordés aux enfans nés hors mariage; le 1[er] jour complémentaire, sur la propriété des îles et alluvions des rivières navigables; le 8 vendémiaire an 7, sur les domaines engagés dans les pays réunis; le 8 germinal suivant, contre la loi portant qu'en matière criminelle, correctionnelle et de police, les frais des procédures seraient supportés pas les condamnés. Au mois de floréal an 7, n'ayant été réélu député que par une assemblée électorale scissionnaire, dont les opérations furent annulées, il cessa de faire partie du corps-législatif, et n'exerça aucune fonction publique jusqu'après l'établissement du consulat en l'an 8. Il fut alors du nombre des juges du tribunal de cassation nommés par le sénat; et bientôt après, les suffrages de ses collègues l'appelèrent à présider la section civile de ce tribunal, en remplacement du célèbre Tronchet, nommé sénateur. Chargé, par décret du 24 thermidor an 8, de coopérer à la rédaction d'un projet de code civil, avec MM. Tronchet, Portalis et Bigot-de-Préameneu, il se montra le zélé partisan des principes du droit romain, du régime dotal, de la puissance paternelle et de la faculté de tester. Il s'opposa surtout à la conservation du divorce et de l'adoption, et publia, pour prouver que le divorce ne devait être admis que dans le cas d'adultère de la femme, une brochure qui fit quelque sensation, et dont le *Morning-Chronicle* et *le Courrier*, en Angleterre, parlèrent avec éloge. En 1804 et en 1805, M. de Maleville fit paraître l'*Analyse de la Discussion du Code civil au conseil-d'état*, ouvrage en 4 vol. in-8°, qui a eu deux éditions, et a été traduit en allemand par M. Blanchard. Au mois de mars 1806, il fut nommé membre du sénat. Aucune discussion n'eut lieu dans cette assemblée pendant qu'il y siéga, jusqu'au 1[er] avril 1814. M. de Maleville vota pour la déchéance de l'empereur Napoléon, pour le rappel des Bourbons, et pour le projet de constitution décrété par le sénat, après avoir proposé des objections contre la disposition par laquelle les sénateurs s'attribuaient à eux-mêmes une dotation héréditaire. Élevé par le roi à la dignité de pair, le 4 juin 1814, nommé président du collége électoral de la Dordogne en 1815, marquis et grand-officier de la légion-d'honneur en 1817, il n'a cessé de défendre avec franchise ses anciens principes de la monarchie constitutionnelle. Le 23 août 1814, il y a voté contre le projet de loi relatif à la liberté de la presse, et qui rétablissait la censure. Le 28 novembre 1815, il a combattu la proposition de M. le marquis de Bonnai, ayant pour

objet de permettre aux pairs absens de voter par procureur. Lors du procès du maréchal Ney, il a opiné pour la déportation. Le 4 mars 1816, il a demandé que la faculté de recevoir des donations ne fût pas restreinte au clergé catholique, mais qu'elle s'étendît à celui des cultes protestans. Le même jour, il a voté l'adoption d'un projet de réglement judiciaire pour la cour des pairs, présenté au nom d'une commission dont il faisait partie. Le 28 janvier 1817, il a défendu le projet de loi sur les élections promulgué le 5 février suivant. Le 22 février de la même année, il a fait un rapport pour l'adoption d'un projet de loi qui maintenait pendant un an la censure des journaux, en énonçant un vœu bien formel pour que ce sacrifice momentané à la paix publique fût le dernier qu'on demandât au corps-législatif. Le 21 mars 1818, il a voté, dans un rapport, contre une proposition tendante à faire concourir les différentes sections d'un collége électoral à la nomination du bureau de ce collége. Dans la même session, il a voté l'adoption sans amendemens de la loi relative au recrutement de l'armée, et proposé, au contraire, quelques amendemens à celle qui avait été présentée sur la contrainte par corps. Le 26 janvier 1819, il a parlé contre la proposition de l'entière abolition du droit d'aubaine et de détraction. Le 2 mars, il a combattu la proposition de M. le marquis Barthélemy, tendante à modifier la loi des élections. Le 6 mai suivant, il a présenté des observations sur les servitudes imposées à la propriété pour la défense des places fortes; enfin le 27 juin 1821, il a voté contre l'augmentation du nombre des évêchés consacré par la loi relative aux pensions ecclésiastiques. Depuis cette époque, son grand âge paraît l'avoir empêché de prendre une part active aux travaux de la chambre.

MALEVILLE (Pierre-Joseph, comte de), premier président de la cour royale d'Amiens, chevalier de la légion-d'honneur, fils aîné du marquis de Maleville, pair de France, est né en 1778, à Domme, département de la Dordogne. Après s'être exercé quelque temps au barreau de Paris, il a débuté dans la carrière politique par les fonctions de sous-préfet de Sarlat, qu'il a exercées depuis la fin de 1804 jusqu'au commencement de 1811, époque à laquelle il a été nommé conseiller à la cour d'appel de Paris. Le 1er avril 1814, il fit distribuer au sénat une adresse imprimée, pour demander le rappel des Bourbons, avec des institutions qui pussent désormais garantir la liberté de la nation et le repos de l'Europe. Au mois de juin 1815, il siégea dans la chambre des représentans comme député de la Dordogne, et, le 5 de ce mois, il demanda par une motion d'ordre, et d'après l'exemple du parlement anglais, que les paroles et les sentimens personnels du chef de l'état ne fussent jamais cités dans les discussions législatives. Dans la même séance, il fit une proposition qui fut développée le surlendemain, et dont l'objet était de réprimer, par l'intervention des jurés, les abus de la liberté de la presse, sur lesquels

le duc d'Otrante (Fouché), ministre de la police, avait appelé l'attention de l'assemblée, dans un rapport fait quelques jours auparavant. En développant sa proposition, M. de Maleville exposa que les provocations indirectes au renversement du gouvernement, et les acclamations séditieuses contre lesquelles le ministre demandait une loi, devaient être réprimées; mais qu'on ne pouvait leur appliquer les dispositions sévères portées par le Code pénal contre les provocations directes. Après avoir annoncé que des acclamations alors réputées séditieuses, telles que le cri de *vive le roi!* avaient été punies par quelques tribunaux de peines qu'il qualifia *d'atroces*, il demanda que les provocations indirectes et les acclamations séditieuses fussent rangées dans la même catégorie, et qu'on ne leur appliquât que l'emprisonnement de six jours à un an, lorsqu'elles n'auraient été suivies d'aucun effet, et la peine de la réclusion, lorsqu'elles auraient occasioné des troubles. A l'avis du ministre, il opposa l'autorité de Montesquieu, pour établir que les calomnies dirigées contre la personne du chef de l'état, ou des membres de sa famille, ne devaient être punies que correctionnellement. Enfin un article de son projet de loi portait « que la publication des actes des » puissances ennemies, déjà insé- » rés dans les journaux étrangers, » pourrait avoir lieu librement, » par la voie des journaux français, » sans donner lieu à aucune respon- » sabilité contre les éditeurs, sauf » au gouvernement à y faire insé- » rer les explications dont il les ju- » gerait susceptibles. » Cette proposition fit naître sur les intentions de l'auteur des doutes que les événemens postérieurs éclaircirent bientôt, et qui empêchèrent d'y donner suite. Dans la séance du 23 juin, après la bataille de Waterloo, M. de Maleville s'opposa à ce que le fils de Napoléon fût reconnu empereur. Il représenta le danger d'une pareille reconnaissance dans les circonstances où la nation se trouvait placée. Mais interrompu par quelques murmures, il ne put expliquer complètement son opinion; et la chambre écarta indirectement toutes les propositions relatives à cet objet, en passant à l'ordre du jour motivé sur l'existence des constitutions. M. de Maleville s'attacha alors à développer son opinion dans un écrit imprimé, adressé au gouvernement provisoire et aux chambres. Il les y invita sans détour à prévenir, par une prompte démarche auprès du roi, les calamités d'une invasion étrangère, les vengeances, les réactions politiques, et tous les maux qui pourraient être la suite d'une plus longue résistance, ajoutant qu'il valait mieux se réunir à Louis XVIII sous une monarchie constitutionnelle, que de recevoir un maître de la main d'un étranger. « Si vous aimez la liberté, » disait-il, si vous ne voulez pas » perdre le fruit de vos efforts et de » tant de combats, hâtez-vous de » porter directement à Louis vos » vœux et ceux de la nation. Fai- » tes-lui connaître que des mœurs » nouvelles, des intérêts déjà an- » ciens, et résultant d'un ordre de » choses qui a traversé le quart d'un » siècle, ne sauraient être froissés

»sans exposer l'état à de nouveaux »orages. Dites-lui que les Français »ne peuvent se reposer qu'à l'om»bre et sous les garanties d'un parti »constitutionnel, etc. » Cette opinion dénoncée à la chambre le 30 juin, en l'absence de l'auteur, donna lieu à une séance très-orageuse. On reprocha à M. de Maleville d'être en opposition avec lui-même; on rappela la proposition de loi qu'il avait faite le 15 du même mois. Quelques députés le traitèrent d'*aliéné;* d'autres demandèrent sa mise en jugement, mais la chambre, sur les observations de M. Tripier et de quelques hommes sages, déclara qu'il n'y avait lieu à aucune poursuite, en se fondant sur la liberté que devaient avoir tous ses membres d'émettre et de publier leurs opinions. M. de Maleville publia, quelques jours après, une défense portant pour épigraphe : *Frappe, mais écoute!* Après la rentrée du roi, il reprit sa place de conseiller à la cour royale de Paris, fut nommé, en 1819, premier président de la cour royale de Metz, et passa, l'année suivante, à celle d'Amiens, en la même qualité. Outre les écrits politiques dont il vient d'être parlé, le comte de Maleville a composé quelques ouvrages de littérature. Le premier est un *Discours sur l'influence de la réformation de Luther*, publié au mois de prairial an 12 (1804), qui concourut pour le prix proposé, l'année précédente, par l'une des classes de l'institut, et obtint une mention honorable. Le but de cet ouvrage est différent de celui de M. Charles Villers, qui fut couronné. L'auteur, ennemi des révolutions violentes, s'y montre peu favorable à celles que provoqua Luther. Après avoir tracé un tableau très-satisfaisant de la situation de l'Europe au commencement du 16me siècle, des progrès qu'avaient déjà faits les lumières et la civilisation, des espérances que donnaient l'invention de l'imprimerie, la découverte du Nouveau-Monde, et l'esprit éclairé de la plupart des princes de cette époque, sans en excepter les pontifes romains, il soutient et s'efforce d'établir que la réformation a plutôt arrêté que hâté les améliorations qui se sont opérées depuis dans la situation générale de l'Europe; que si l'art de la critique et l'étude des langues orientales ont tiré quelque profit des disputes qu'elle excita, la bonne littérature et les arts en ont long-temps souffert; que les avantages dont on suppose que lui sont redevables les états d'Allemagne sont équivoques; que ceux qu'elle a pu procurer à l'Angleterre, à la Hollande et aux royaumes du Nord, n'ont été obtenus qu'au prix des plus horribles calamités; que les résultats de la réformation ont été fort nuisibles à la France, puisqu'elle a fait naître les guerres civiles qui ont accablé ce pays pendant près d'un siècle, puis la révocation de l'édit de Nantes qui l'a privé d'un si grand nombre de familles utiles, et lui a suscité tant d'ennemis dans toutes les parties de l'Europe. C'est surtout aux réactions causées par cette révolution religieuse, aux précautions excessives qu'elle a suggérées à l'église et aux princes catholiques, que sont dus, suivant M. de Maleville, les progrès du

despotisme et l'influence funeste de la superstition dans les états du midi de l'Europe; l'extinction des lumières ou le sommeil des sciences, la perte de toutes les anciennes libertés publiques, et enfin la décadence rapide dont les deux nobles nations de l'Espagne et du Portugal, après avoir répandu un si vif éclat dans le monde, ont dans la suite offert le triste spectacle. Cet écrit se ressent de la jeunesse de l'auteur à l'époque où il a été composé. Le style, quoique clair et rapide, n'en est pas irréprochable. Le récit des troubles et des guerres qui ont suivi la réformation dans les différens états y paraît trop détaillé, et l'on désirerait, au contraire, un peu plus de développement dans les parties où l'auteur traite des conséquences de cette grande révolution religieuse, par rapport aux progrès des lumières et à la situation politique des différentes nations. Le second ouvrage est beaucoup plus connu : ce sont *les Benjamites rétablis en Israël*, poëme supposé traduit de l'hébreu, publié au commencement de 1816. Presque tous les journaux en ont rendu compte et lui ont accordé des éloges. Il est, en effet, rempli de nobles sentimens; c'est un appel à la concorde, à l'indulgence, au patriotisme; c'est un anathême lancé contre l'hypocrisie et les fureurs politiques; et, quoique cet ouvrage ait été évidemment inspiré par les événemens de 1815 et 1816, il a été aussi remarqué sous le rapport du mérite littéraire. Le sujet en est heureusement choisi, selon tous les critiques. Les caractères des personnages y sont bien dessinés; le style, plein de verve; la couleur locale, dans le langage et les coutumes, parfaitement observée. L'auteur a su employer avec beaucoup d'art et de succès, les beautés poétiques dont l'Écriture-Sainte est le plus riche magasin. On y trouve tout le charme que peut procurer la peinture des mœurs simples de la plus haute antiquité; et l'intérêt qu'inspire la narration se soutient et croît jusqu'au dénouement. Toutefois, l'action de ce poëme manque d'unité, ou du moins les deux parties principales en pourraient être mieux liées. Les amours du chef des Benjamites auraient été plus intéressans s'ils avaient commencé avant la catastrophe de sa tribu. On y rencontre des épisodes trop longs, des traditions rabbiniques qui sont des énigmes pour le lecteur, de nombreuses notes qui détournent son attention, et ne conviennent point à une composition poétique. Enfin le dénouement, quoique conforme à la Bible, paraît peu digne de la gravité des sages d'Israël, et l'auteur aurait dû recourir à quelque autre moyen, naturel ou surnaturel, pour dégager les Hébreux du serment inhumain qu'ils avaient prononcé contre les proscrits. Une seconde édition pourrait faire disparaître ces taches remarquées par tous les critiques. Le troisième ouvrage du comte de Maleville est un traité général et fort étendu de la mythologie, ayant pour titre : *les Fables sacrées et les Mystères des différentes nations païennes, et des anciens hérétiques, juifs et chrétiens, comparés ensemble et dévoilés par l'exposi-*

tion méthodique des dogmes, des symboles et de la dégénération du culte des astres. Cet ouvrage est encore inédit; mais l'auteur en a lu, en 1818 et en 1819, un assez grand nombre de chapitres dans les séances des sociétés littéraires de Paris. Quoique son système paraisse avoir quelques rapports avec celui de l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*, son but et sa méthode diffèrent totalement de ceux de Dupuis. M. de Maleville s'attacha sans cesse à réfuter les théories et les assertions de ce dernier. Ses moyens d'explications sont principalement puisés dans les dogmes religieux du vieil Orient. Les traditions et les fables rabbiniques nous ont paru jouer un grand rôle dans ce livre, que l'auteur ne tardera pas sans doute à donner au public.

MALEVILLE (Pierre-Joseph-Jacques, vicomte de), maître des requêtes, chevalier de l'ordre royal de la légion-d'honneur, fils puîné du marquis de Maleville, pair de France, est né, en 1782, à Domme, département de la Dordogne. Il fut d'abord auditeur au conseil-d'état sous le gouvernement impérial. Le roi l'a nommé maître des requêtes en 1814, et préfet de la Vendée au mois de juillet 1815. Après avoir contribué à pacifier ce département, il a été forcé, par le mauvais état de sa santé, de demander peu de temps après sa retraite, et n'a repris son service au conseil-d'état qu'en 1819.

MALHERBE (Jean-François-Marie), censeur royal honoraire, ancien bénédictin, est né à Rennes, département d'Ille-et-Vilaine. Ses études terminées avec succès, il se fit recevoir docteur à Angers en 1774, et fut appelé à professer la philosophie à Paris, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il revit la dernière édition des *Œuvres de Saint-Ambroise*, et fut le continuateur de l'*Histoire du Languedoc*, après la mort de son confrère D. Bourotte. En 1791, D. Malherbe s'occupa de recherches historiques sur les assemblées des états-généraux, et plus tard, il développa ses connaissances en chimie, en concourant pour le prix proposé par le bureau de consultation des arts, pour la fabrication de la soude par la décomposition du sel marin. Un procédé dont il avait fait la découverte en 1777 facilita son travail, et il remporta le prix. Nommé, en 1794, commissaire-adjoint pour recueillir les livres dans les dépôts littéraires, il devint successivement bibliothécaire de la cour de cassation et du tribunat, et en 1812, censeur de la libraire. D. Malherbe est aujourd'hui censeur royal honoraire. Il a, en manuscrit, 1° une traduction du latin en français de la *Physique souterraine* de J. J. Becher, édition de Stahl, publiée, en 1703, à Leipsick, en 2 vol. in-8°, et en 1738, en 1 vol. in-4°; 2° des *Observations sur l'Histoire de France, relativement aux assemblées nationales*, qui pourraient former un volume; 3° enfin, des *Remarques historiques sur les localités et les antiquités de la ci-devant province de Languedoc.* Elles sont renfermées dans plus de 50 cartons. Les sciences et l'histoire nationale ne pourraient que gagner à la publication, au

moins par abrégés, de ces différens travaux.

MALHERBE (N.), membre de la chambre des représentans, fut nommé à cette assemblée par le département d'Ille-et-Vilaine pendant les *cent jours*, en 1815. Le peu de durée de cette chambre ne permit pas à M. Malherbe d'y occuper la tribune; mais la modération de son caractère et la sagesse de ses principes politiques l'avaient placé au nombre des sincères amis du gouvernement constitutionnel.

MALHERBE (LE CHEVALIER ROLAND-JEAN LEJEUNE DE), d'une famille de la ci-devant province de Bretagne, était lieutenant d'artillerie au commencement de la révolution. Réformé au mois de mars 1791, il émigra et servit, en 1792, à l'armée des princes; il passa ensuite, en 1796, au service d'Angleterre, comme officier dans le 4me cadre de noblesse formé à l'île de Wight. En 1814, M. de Malherbe était attaché à la garde à cheval de Paris, compagnie de Béthune. Colonel, en 1817, de la légion de la Haute-Vienne, en garnison à la Martinique, il a fait paraître un mémoire, dans lequel il attaque vivement M. de Vaugiraud, qui, au rapport de cet officier, se serait porté à son égard à un acte arbitraire, en le constituant prisonnier à bord, dans la rade de Saint-Pierre, et en le faisant ensuite transporter en France. Il n'appartient qu'au gouvernement ou aux tribunaux de prononcer sur la valeur de cette inculpation.

MALHERBE, comédien et directeur de comédie, *voy.* BOURSAULT.

MALIBRAN (N.), député du département de l'Hérault au conseil des cinq-cents, y entra au mois de septembre 1795. Le 18 février de l'année suivante, il fit un rapport sur une pétition de quelques acquéreurs de biens nationaux dépossédés par un arrêté du comité des finances de la convention nationale, et insistait avec force sur la nécessité de maintenir les ventes. Après la mort du général Hoche, M. Malibran proposa de célébrer une fête funèbre en l'honneur de ce brave guerrier. Peu de temps après, en novembre 1797, il demanda que le nom du faubourg Saint-Marceau fût changé en celui du faubourg d'Italie, et que le général Bonaparte reçût, outre un traitement de 50,000 francs par an, une somme de 300,000 francs à titre d'indemnité. Il cessa ses fonctions législatives en mai 1799. On croit qu'il mourut quelque temps après.

MALIDE (JOSEPH-FRANÇOIS DE), évêque de Montpellier, naquit à Paris le 12 juillet 1730, d'une famille noble. Il fit des études analogues à l'état ecclésiastique, auquel on le destinait. Le premier bénéfice qu'il obtint fut l'abbaye de Belval, et le 30 août 1766, il fut sacré évêque d'Avranches. De cet évêché il passa, en 1774, à celui de Montpellier, et fut élu député du clergé de la sénéchaussée de cette ville, aux états-généraux, en 1789. Il y adopta d'abord les principes de la majorité, réclama, le 18 juillet, l'établissement des milices patriotiques, et proclama les droits de la nation à la propriété des biens ecclésiastiques, dans la mémorable séance

de nuit du 4 août. Le zèle de l'évêque de Montpellier, en faveur de la cause populaire, se ralentit vers la fin de la session; il fut l'un des signataires des protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les actes de l'assemblée. Il quitta depuis la France, et mourut, en pays étranger, quelques années après.

MALIGNON (N.), procureur-syndic du district de Creuzière-Saint-André, fut appelé aux fonctions de cette place dans le courant de 1790. Plus tard, il devint agent national, et se fit remarquer par le courage qu'il déploya en attaquant, à la tête des gardes nationales de ces contrées, les insurgés que commandait le comte Dussaillant, et par son zèle à déjouer les projets de ce chef. La convention nationale lui décerna, en 1793, une récompense; mais il fut massacré, peu de temps après, dans l'exercice de ses fonctions, par quelques hommes du parti qu'il avait combattu les armes à la main. En 1794, la convention rendit un décret portant: « que le »nom de Malignon serait inscrit »sur la colonne de la place du »Panthéon, que sa veuve et ses en»fans jouiraient d'une pension de »300 francs chacun, que les au»teurs de cet assassinat seraient »traduits au tribunal révolution»naire, et enfin que le nom de la »commune de Creuzière-Saint-»André serait supprimé, et rem»placé par celui de Claisse, nom »de la rivière qui arrose son terri»toire.»

MALIN (Jean-Michel), garde en second des livres imprimés de la bibliothèque du Roi, naquit vers 1698, et mourut le 15 novembre 1791. Sa vie, dont il passa les deux tiers dans l'exercice de son emploi à la Bibliothèque du Roi, fut obscure, mais utile aux savans, et lui-même a acquis des droits à ce titre. Il a coopéré, avec MM. Melot, Sallier, etc., à plusieurs ouvrages remarquables, notamment à l'édition de la *Vie de Saint-Louis*, par Joinville, que M. Capperonnier avait en partie préparée. Il a été, sous ce dernier et M. Desaulnais, le rédacteur du *Catalogue de la Bibliothèque, pour la partie de la jurisprudence ou du droit civil et respectif des nations.* On lui doit aussi une partie du *Catalogue manuscrit des auteurs qui sont dans la Bibliothèque du Roi.* Son éloge a été publié, par M. Chevret, dans le *Manuel des citoyens français.*

MALINGRE (Pierre-François), employé à la Bibliothèque du Roi, et littérateur, est plus connu par des poésies de circonstance. Il a consacré ses premiers chants, en 1794, aux jeunes martyrs de la liberté, Barra et Viala, et a donné ensuite: 1° *Mémorial anglais, ou Précis des Révolutions d'Angleterre jusqu'à nos jours,* 1795, in-8°; 2° *Appel à l'Angleterre,* 1797, in-8°; 3° *Ode au premier Consul,* 1802, in-12; 4° *Carmen de rebus egregiè gestis domi à Neapolione Augusto,* in-8°; 5° *la Naissance de Titus,* imprimée dans les *Hommages poétiques sur la naissance du roi de Rome,* par MM. Lucet et Eckard. En juillet 1816, les journaux annoncèrent que les distiques mis au bas des bustes de Louis XVIII, à la Bibliothèque royale, étaient de M. Malingre.

MALKIN (Thomas-Guillaume), mort en 1803, à Makney, en Angleterre, âgé seulement de 7 ans; il a vécu pour augmenter le nombre des enfans extraordinaires, qu'une intelligence précoce a rendus célèbres. Il avait à peine 6 ans, qu'outre sa langue maternelle, il possédait le latin au point d'expliquer tous les ouvrages de Cicéron. Ses connaissances en géographie n'étaient pas moins remarquables; il faisait de mémoire, et à la main, des cartes dont on admirait la précision et la netteté. Il dessinait aussi très-correctement et avec beaucoup de goût. Dans un petit roman politique de sa composition, on trouve la description d'un pays imaginaire, auquel il avait donné un gouvernement et des lois. Après la mort de cet enfant, les chirurgiens, ayant ouvert sa tête, trouvèrent que la cervelle excédait de beaucoup par son volume celle des autres enfans de même âge.

MALLARMÉ (Joseph Claude), exerçait les fonctions de substitut du procureur-général au parlement de Nanci, à l'époque de la révolution. Nommé, en 1790, procureur-syndic du district, il fut, en 1795, député au conseil des cinq-cents par le département de la Meurthe. Les matières judiciaires l'occupèrent principalement, et devinrent pour lui l'objet de divers rapports, dont quelques-uns sont très-importans, notamment ceux où il établit le mode de procéder dans les tribunaux civils, en cas de partage d'opinion, et sur la révision des jugemens en cassation. Il en fit aussi un relatif à l'établissement d'une échelle particulière de dépréciation du papier-monnaie. Réélu au conseil des cinq-cents en mars 1799, M. Mallarmé passa, après la révolution du 18 brumaire an 8, au tribunat. Rapporteur de la section de législation, il développa au corps-législatif, en 1806, les motifs d'adoption du projet de loi sur la procédure civile, et, en 1807, il défendit le projet sur la contrainte par corps en matière de commerce à l'égard des étrangers. Le 3 novembre de la même année, M. Mallarmé fut nommé préfet de la Vienne, et remplit les fonctions de cette place jusqu'au 6 avril 1815. A cette époque, il fut appelé par Napoléon à la préfecture de l'Indre. Après la seconde restauration, il a cessé d'être employé par le gouvernement. M. Mallarmé est chevalier de la légion-d'honneur.

MALLARMÉ (François-René-Auguste), né dans le département de la Meurthe, fut nommé, en 1790, procureur-syndic du district de Pont-à-Mousson. Élu, en 1791, député de son département à l'assemblée législative, il passa de cette assemblée à la convention nationale, au mois de septembre 1792. Dans le procès du roi, il vota la mort sans appel et sans sursis. En qualité de président de la convention à l'époque du 31 mai 1793, M. Mallarmé contribua aux mesures de rigueur prises contre les députés du parti de la *Gironde*. Cependant, après avoir été successivement chargé de plusieurs missions, il fut, en août 1794, envoyé à l'armée du Rhin et de la Moselle, où l'opposition qu'il montra aux mesures

prises par Saint-Just et Lebas le fit rappeler. Dans le courant de la même année, il appuya les taxes révolutionnaires, ce qui ne l'empêcha pas de lutter contre Robespierre dans les discussions orageuses qui précédèrent la chute de ce dernier, et de se joindre à ceux qui le renversèrent. Malgré la conduite qu'il tint dans cette circonstance, des dénonciations vinrent l'assaillir après le 9 thermidor. Il prétendit alors que la convention se laissait avilir par la multitude, en accueillant avec trop de facilité les accusations portées contre ses membres; mais dénoncé de nouveau, le 1er juin 1795, il fut décrété d'arrestation, et ne recouvra la liberté que par l'amnistie du 4 brumaire. A la fin de la session, M. Mallarmé devint commissaire du directoire-exécutif près de l'administration centrale du département de la Dyle, et après deux années d'exercice, il alla remplir les mêmes fonctions près du tribunal de Namur. Sous le gouvernement impérial, il obtint la place de receveur principal des droits-réunis à Nanci, et la conserva jusqu'en 1814. Il avait, avant la première invasion, consumé la plus grande partie de sa fortune à lever des corps de partisans. Appelé pendant les *cent jours*, en 1815, à la sous-préfecture d'Avesnes, il fut enlevé par les Prussiens, lorsque le sort des armes leur eut livré cette ville. M. Mallarmé, conduit en Allemagne, fut enfermé quelque temps dans la citadelle de Wesel, et devait, sur une accusation vague, être traduit devant un conseil de guerre. Atteint par la loi d'amnistie du 12 janvier 1816, rendue contre les conventionnels dits *votans*, il vit aujourd'hui loin de sa patrie.

MALLEN (N.), l'un des chefs de guérillas pendant la guerre que soutint l'Espagne contre l'empereur Napoléon, se fit souvent remarquer par son sang-froid et son intrépidité, et se distingua particulièrement à Herrera, où il eut un vif engagement avec un corps polonais. Il se défendit long-temps dans les montagnes, et y obtint fréquemment des avantages. On croit qu'après la pacification de la péninsule en 1814, Mallen s'est embarqué pour l'Amérique méridionale.

MALLEROT (Louis-Joseph), adjudant-commandant, sous-chef d'état-major au 6me corps d'armée aux ordres du maréchal Ney, officier de la légion-d'honneur, naquit à Paris en 1762: il s'engagea, à l'âge de 18 ans, dans un régiment de dragons, et quitta bientôt le service. Au commencement de la révolution, il fut nommé adjudant-major d'un bataillon de gardes nationales volontaires, puis, au camp retranché sous Maubeuge, capitaine-adjoint aux adjudans-généraux. Les Autrichiens chassés du Nord, M. Mallerot fut promu, en 1792, au grade d'adjudant-général et chef d'état-major d'une division aux siéges du Quesnoy et de Valenciennes : c'est dans ce dernier grade qu'il fit plus particulièrement connaître sa bravoure, et ses talens comme géographe. Il devint officier de la légion-d'honneur dans la campagne d'Iéna, au siége de Magdebourg; alors son grade d'adjudant-général

fut converti en celui d'adjudant-commandant. Nommé, en 1804, sous-chef d'état-major au 6me corps d'armée, commandé par le maréchal Ney, il acquit, de plus en plus, l'estime et la confiance de ses chefs, et la réputation d'un des meilleurs chefs d'état-major de l'armée. A cette époque, il se trouvait à Guttstadt, dans la Prusse orientale. Les Russes attaquèrent, avec beaucoup de vigueur, le 5 juin 1806; le maréchal Ney, suivi de tout son état-major, jugea, dans deux lieues de la retraite la plus habile, devoir observer la position de l'ennemi. Un boulet parti, à la pointe du jour, d'une batterie masquée par un petit bois, près le village de Deppen, enleva le bras droit du général Dutaillis, et blessa mortellement M. Mallerot. Lorsqu'on annonça à l'empereur la perte de ce brave, il honora sa mémoire par ces mots : « C'est dommage, c'était » un bon officier. » Sa veuve fut nommée économe-trésorière de la maison impériale d'Écouen, où ses deux filles avaient été admises comme élèves.

MALLET (Paul-Henri), écrivain distingué, professeur d'histoire et de belles-lettres, naquit à Genève, en 1730. Sa famille. dans laquelle le savoir semblait héréditaire, lui fit faire d'excellentes études, dont les dispositions de son esprit le firent profiter. Elles étaient à peine terminées, qu'une éducation particulière lui fut confiée chez le comte de Calemberg. En 1752, il remplaça La Beaumelle, en qualité de professeur royal de belles-lettres, à l'académie de Copenhague, et la manière dont il remplit ses fonctions lui fit le plus grand honneur. L'histoire des anciens peuples du Nord était presque inconnue dans le pays même qu'ils avaient habité : Mallet employa ses momens de loisir à en étudier les langues et à faire des recherches, dont le résultat lui valut l'approbation des savans, et le fit choisir par le roi pour donner à son fils (depuis Christian VII), des leçons de langue et de belles-lettres françaises. Mallet, ayant achevé l'éducation du prince royal, obtint, en 1760, la permission de retourner dans sa patrie. Nommé d'abord professeur d'histoire à l'académie de Genève, il devint, en 1764, membre du conseil des deux-cents. Ses connaissances diplomatiques, justement appréciées par le landgrave de Hesse-Cassel, le firent choisir par ce prince pour le représenter, en qualité de résident, près des républiques de Berne et de Genève. L'impératrice Catherine II l'avait appelé à Saint-Pétersbourg, pour lui confier l'éducation du comte du Nord (depuis empereur sous le nom de Paul Ier); il avait refusé cet honneur, et cependant, plus tard, il céda aux instances du jeune lord Moun-Stuart, qui, ayant déjà suivi ses leçons à Genève, voulut l'avoir pour précepteur. Après avoir fait avec son élève le voyage d'Italie, Mallet l'accompagna en Angleterre, où il fut présenté à la famille royale. L'accueil favorable qu'il en reçut ajouta à sa réputation. puisque la reine, désirant être instruite par lui de toutes les nouvelles du continent, l'autorisa à correspondre avec elle, et le chargea même d'écrire l'histoire

de la maison de Brunswick. Après avoir passé quelque temps en Angleterre, Mallet parcourut l'Allemagne, se rendit encore une fois à Copenhague, puis, sur l'invitation du landgrave de Hesse, alla à Cassel en 1766. Il s'était, dans le cours de son voyage, arrêté quelque temps à Paris. Mallet, de retour à Genève, y jouissait, au sein de l'amitié, d'une médiocre fortune, que vint lui enlever la révolution de ce pays. Partisan de l'aristocratie, il la défendit avec chaleur; mais en 1792, il fut contraint, pour sa sûreté, de se retirer dans le pays de Vaud, et demeura à Rolle jusqu'en 1801. A cette époque, il rentra dans sa ville natale; bientôt les événemens de la guerre ayant fait suspendre le paiement des pensions qu'il recevait de la reine d'Angleterre et du landgrave de Hesse-Cassel, le gouvernement français y suppléa d'une manière généreuse. Mallet était, depuis 1763, associé de l'académie des inscriptions et belles-lettres de France, membre de l'académie celtique de Paris, et des académies de Lyon, d'Upsal et de Cassel; il mourut à Genève, d'une attaque de paralysie, le 8 février 1807. Les principaux ouvrages qu'il a publiés sont : 1° *Introduction à l'Histoire de Danemark, où l'on traite de la religion, des mœurs, des lois et des usages des anciens Danois*, Copenhague, 1755-1756, 2 parties, in-4°, traduit en anglais et en danois; 2° *Histoire de Danemark*, Copenhague, 1758-1765-1777, 3 vol. in 4°; 3° *de la Forme du Gouvernement de Suède, avec quelques pièces originales, contenant les lois fondamentales et le droit public de ce royaume*, Copenhague, 1759, in-8°; 4° *Histoire de la maison de Hesse*, 1766, 4 vol. in-8°; 5° *Histoire de la maison de Brunswick*, 1766-1785, 4 vol. in 8°; 6° *des Intérêts et des Devoirs d'un Républicain*, par un citoyen de Raguse, Iverdun, 1770, in-8°; 7° *Monumens de la Mythologie et de la Poésie des Celtes, et particulièrement des anciens Scandinaves*, Genève, 1787, 2 vol. in-12; 8° *Histoire des Suisses ou Helvétiens*, Genève, 1803, 4 vol. in-8°; 9° *Histoire de la Ligue anséatique*, Genève, 1805, in-8°. En 1807, peu de temps après la mort de Mallet, M. J. C. L. Sismonde-Sismondi publia à Genève un in-8° de 51 pages, intitulé : *de la Vie et des Écrits de P. H. Mallet.*

MALLET (LE BARON DE), originaire de la Suisse, coopéra d'une manière active aux premiers rassemblemens qui se formèrent dans la Vendée. En 1795, il commandait les troupes royales réunies sur la rive droite de la Loire, et dès cette époque reçut le grade de maréchal-de-camp, dont le brevet lui fut envoyé par *Monsieur*, lieutenant-général du royaume (aujourd'hui Louis XVIII). Le baron de Mallet se trouvait encore à la tête d'un corps nombreux d'insurgés, lors de la pacification de 1800. Dans les premiers mois de la restauration, en 1814, il fut chargé d'une mission en Suisse, dont l'objet était de conclure, avec le gouvernement de ce pays, une capitulation militaire, sur les bases des capitulations qu'on avait faites avant la révolution. Elle fut signée à Zurich, le 17 décembre, par

les députés des cantons de l'Argovie, des Grisons et de Vaud. Pendant les *cent jours*, en 1815, M. Mallet fut chargé de l'organisation des royalistes dans les départemens de l'Ouest. Il obtint après le retour du roi, en 1815, le commandement du département du Haut-Rhin. Officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, il commande aujourd'hui la brigade suisse de la garde royale.

MALLET (Jacques-André), savant professeur d'astronomie, naquit à Genève, en 1740. Ses parens donnèrent beaucoup de soins à son éducation, et déjà il avait fait des progrès assez remarquables dans l'étude des lettres, lorsque son goût se décida en faveur des sciences exactes. Les premières leçons de son compatriote Lesage le mirent bientôt en état de se rendre à Bâle, près du célèbre Daniel Bernoulli, dont il devint à la fois et l'élève et l'ami. En 1763, Mallet retourna à Genève, et repartit l'année suivante, pour voyager en France et en Angleterre. Il eut des relations intimes avec les astronomes les plus renommés des deux nations, et calcula même plusieurs tables astronomiques insérées dans différens recueils de Lalande. Ce dernier, juste appréciateur des connaissances de Mallet, le fit, en 1769, agréer par Catherine II, comme l'un des astronomes que l'académie de Pétersbourg chargea de parcourir les divers points de l'empire russe les plus propres à déterminer d'une manière exacte toutes les circonstances du fameux passage de Vénus sur le disque du soleil. Il se rendit pour cet objet à Ponoï, ville de la Laponie russe, au bord de la mer Blanche; mais les observations qu'il fit de ce phénomène, qui devait enfin révéler la véritable distance du soleil à la terre, furent en partie infructueuses, à cause des nuages dont la planète se trouva couverte. Cependant il sut, par d'autres observations physiques et météorologiques, rendre son voyage très-utile, puisque ses résultats ont été jugés dignes de figurer au nombre des élémens du calcul de l'ellipticité de la terre. De retour dans sa patrie, en 1770, Mallet fut accueilli par ses concitoyens d'une manière distinguée, et porté par leurs suffrages au grand-conseil de la république, et à l'académie de Genève, où il fonda une chaire de professeur d'astronomie. Il fut autorisé à faire élever à ses frais, sur l'un des bastions de l'enceinte de la ville, un observatoire, dans lequel il plaça une collection d'instrumens, qui servirent aux nombreuses observations dont il enrichit la plupart des académies de l'Europe. Deux de ses élèves, qui depuis ont acquis de la célébrité, l'aidèrent constamment dans ses travaux, que les troubles de sa patrie l'obligèrent de suspendre en 1782. Alors Mallet se retira à Avully, distant de Genève d'environ deux lieues, au sud-ouest. Là, il construisit un nouvel observatoire, rendit ce séjour très-agréable, et, dans les momens qu'il ne donnait pas à l'astronomie, s'occupa beaucoup d'agriculture et d'histoire naturelle. Mallet mourut célibataire, le 30 janvier 1790; il était membre de la société royale de Londres, associé cor-

respondant de l'académie des sciences de Paris, et associé étranger de l'académie impériale de Pétersbourg. Ce savant possédait parfaitement l'art de construire les instrumens qui lui étaient nécessaires, et l'on reconnaissait en lui toutes les qualités d'un habile ingénieur. Il avait rédigé des observations très-curieuses sur les abeilles et sur la culture de différentes espèces de froment; mais ses manuscrits ne se retrouvèrent plus à sa mort, et tout porte à croire qu'on en doit regretter la perte.

MALLET-DUPAN (JACQUES), écrivain politique, naquit à Genève en 1749. Il n'avait que 10 ans lorsque son père mourut. Son goût pour la littérature lui suggéra le désir de voir Voltaire, qui, à cette époque, en était déjà l'oracle. Mallet avait 23 ans, lorsqu'il eut l'honneur d'être présenté à cet homme célèbre. Le philosophe l'accueillit favorablement, et jugeant à sa conversation qu'il avait quelque profondeur dans les idées, il lui montra un intérêt plus vif; mais les opinions religieuses de Mallet-Dupan furent un obstacle à toute espèce de liaison intime entre eux. Cependant Voltaire, toujours favorable aux jeunes gens qui annonçaient quelque mérite littéraire, le recommanda au landgrave de Hesse-Cassel, qui lui avait demandé un professeur de littérature française. L'espèce de servitude dans laquelle il faut se résigner à vivre auprès des princes, ne convenait nullement au caractère de Mallet: il ne conserva sa chaire que quelques mois, remercia le landgrave, et prit congé de lui. Néanmoins il crut devoir faire connaître les motifs de sa conduite à Voltaire, qui lui continua son estime, mais ne s'occupa plus de son avancement. Mallet-Dupan avait alors 25 ans; il avait publié, pendant son séjour à Cassel, un Discours *de l'influence de la philosophie sur les lettres*. Cherchant partout un objet d'émulation, son attention s'était fixée sur les *Annales politiques* de Linguet: le genre de cet ouvrage, où la liberté, la censure et le sarcasme se trouvaient réunis, convenait à ses goûts; l'ouvrage avait la plus grande vogue, mais l'auteur, exilé de sa patrie, vivait alors en Angleterre. Mallet-Dupan alla le trouver à Londres, et lui proposa de s'associer avec lui pour la rédaction des *Annales*. La proposition fut acceptée: le caractère difficile de Linguet ne tarda pas à dissoudre l'association. Mallet ne vit dans son collaborateur qu'un homme à paradoxes et un sophiste. Linguet revint en France, et fut enfermé à la Bastille en septembre 1779. Cet événement donna à Mallet-Dupan l'idée de continuer les *Annales politiques*, en y substituant le titre de *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur l'état présent de l'Europe*. Il en publia en effet 5 volumes à Genève: le succès en fut médiocre, et Mallet abandonna l'entreprise. En 1782, il donna, sur la dernière révolution de Genève, un écrit qui excita le mécontentement des deux partis, et lui occasiona des désagrémens tels, que bientôt il prit la résolution de quitter sa ville natale pour se rendre à Paris. Sa première tentative fut l'établisse-

ment d'un *Journal historique et politique de Genève*, dont il avait obtenu le privilège. Le premier numéro de ce journal, qui fait époque dans l'histoire des feuilles publiques françaises, parut au commencement de 1783: à l'exemple des publicistes anglais et allemands, Mallet introduisit dans son journal des recherches statistiques et des considérations diplomatiques du plus haut intérêt, ce qui n'avait point été fait en France jusqu'alors : l'esprit d'indépendance dans lequel il était rédigé était surtout remarquable. En 1788, Panckoucke, ayant acquis le privilège du *Mercure de France*, y joignit le *Journal historique et politique de Genève*, dont il supprima seulement le dernier mot. Mallet, quoique né dans une république, croyait que le gouvernement le plus désirable était une monarchie appuyée sur les lois, et tempérée par une aristocratie sage. Ces principes furent toujours ceux qu'il défendit avec fermeté; et lorsqu'en 1787 les troubles de la Hollande ayant amené l'invasion de ce pays par les Prussiens, le gouvernement français essaya de soutenir les patriotes armés contre la maison d'Orange, Mallet-Dupan eut la hardiesse de blâmer la conduite du ministère français. Dans un article de son journal, il prétendit démontrer le danger auquel on exposait la France, en renouvelant la même *faute* commise précédemment à l'égard des États-Unis d'Amérique. Son erreur était palpable; mais enfin il était de bonne foi. Son travail, avant l'impression, était subordonné à la censure de M. de Vergennes. Ce ministre supprima l'article, en fit rédiger un autre dans un sens tout-à-fait opposé, et l'envoya à l'auteur, avec l'injonction de l'insérer dans sa feuille. Mallet se rend sur-le-champ à Versailles, et dit au ministre : « Monsieur le comte, l'injonction que j'ai reçue de vous est, en d'autres termes, l'ordre de vous rapporter le privilège que je tiens de votre bienveillance; le voilà : je n'écris point contre ma conscience. » Le comte de Vergennes, étonné de cette résolution courageuse, prit la main de Mallet, en lui adressant ces paroles: « Je ne reprends point ce que j'ai si bien placé; je sacrifierai mon article, vous sacrifierez le vôtre, et nous resterons amis. » On ne pouvait, de part et d'autre, terminer plus honorablement une discussion de cette nature : on peut la citer aujourd'hui comme une nouveauté. Mais bientôt l'exaltation de ses opinions politiques, ayant altéré en lui ce sentiment de justice et d'impartialité qui avait paru le diriger dans ses premiers écrits, il se trouva exposé, dès que la révolution l'eut affranchi de la censure ministérielle, à de nouveaux désagrémens. La véhémence avec laquelle il attaqua le nouvel ordre de choses lui attira, si on ajoute foi à ses plaintes, des persécutions si nombreuses, qu'il essuya 115 dénonciations, 3 décrets de prise de corps, 2 appositions de scellés, 4 assauts dans sa maison, et la confiscation de tous ses biens. Ce qu'il y a de certain, c'est que son journal fut continué sans éprouver d'obstacles, jusqu'au 6 octobre 1789; mais à cette époque et de-

puis, il reçut plusieurs invitations, et même des injonctions assez fortes, d'écrire dans le sens de la révolution. On conçoit qu'il n'en tint aucun compte, et qu'il s'éleva même avec plus de force, non-seulement contre les excès de cette révolution, mais contre ses principes fondamentaux. Il devait donc en être considéré comme l'ennemi, et il le fut en effet. L'évasion de la famille royale, le 21 juin 1791, donna lieu à une visite domiciliaire chez Mallet-Dupan; tous ses papiers furent enlevés, et ce ne fut qu'après 15 jours d'interruption qu'il lui fut possible de reprendre la rédaction de la partie politique du *Mercure de France*. Il avait pour appuis MM. de Montmorin, Bertrand-de-Molleville, Malouet, etc., qui le firent connaître au roi comme un homme capable de le bien servir, et digne de toute sa confiance. Ce prince le chargea en effet, au mois de mai 1792, d'une mission secrète auprès de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, mission qu'il remplit avec plus de zèle que de succès. On a dit que, désigné par les auteurs de la journée du 10 août comme une de leurs victimes, il n'échappa que difficilement aux proscriptions qui la suivirent; mais il paraît constant qu'à cette époque il se trouvait à Genève. Il perdit néanmoins ses effets et sa bibliothèque, qui furent pillés, et le privilége de son journal, dont le rapport annuel était de 12,000 fr. Les événemens qui se succédèrent l'empêchèrent de rentrer en France; mais il ne cessa d'être en correspondance avec les ministres d'Angleterre, d'Autriche et de Prusse. En 1795, Mallet se trouvait à Constance, où le comte de Saint-Aldegonde fut chargé, par les princes français, de se rendre, pour avoir une conférence avec lui. Ce fut peu de temps après que plusieurs de ses articles politiques parurent signés dans la *Quotidienne*. Il attaqua avec une grande violence, dans l'un de ses articles, la conduite du conquérant de l'Italie, ce qui l'indisposa tellement, que lorsque des députés bernois furent envoyés vers lui, il les reçut assez mal, et leur reprocha de donner asile à un libelliste. D'après le rapport de ceux-ci, Mallet fut dénoncé au conseil souverain, et bientôt un décret d'exil l'obligea de quitter le canton de Berne. Il se retira d'abord à Zurich, où se trouvaient beaucoup d'émigrés français, se rendit ensuite à Fribourg en Brisgau, et passa à Londres après la révolution du 18 brumaire an 8. Il ne reçut pas du ministère anglais l'accueil qu'il espérait. N'ayant alors pour exister d'autre ressource que sa plume, il fit paraître le *Mercure britannique*, dont le succès le dédommagea un peu de ses pertes. Les premiers numéros de ce journal furent consacrés à décrire l'invasion de la Suisse par les Français, événement qu'il peignit sous les couleurs les plus odieuses. Quoique tous les vœux de Mallet-Dupan fussent en faveur des royalistes, il ne fut pas plus souvent d'accord avec eux qu'avec les républicains, parce qu'en reprochant continuellement aux derniers leurs excès, il ne cessait de reprocher aux autres les illu-

sions dont ils se berçaient, et trouvait fausses toutes les mesures qu'ils avaient prises pour opérer une contre-révolution. Le séjour de l'Angleterre était contraire à la santé de Mallet-Dupan; il mourut dans un âge peu avancé, le 15 mai 1800, à Richemont, dans la maison de M. de Lally-Tollendal, avec lequel il était lié depuis long-temps, et qui lui avait offert un asile. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on distingue: 1° Son Discours *de l'influence des lettres sur la philosophie*, Cassel, 1772; 2° *Discours sur l'éloquence et les systèmes politiques*, Londres, 1775, in-12; 3° *Mémoires historiques, politiques et littéraires*, Genève, 1779-1782: comme on l'a vu plus haut, il n'en parut que 5 volumes. 4° *de la dernière Révolution de Genève*, en 1782; 5° *Mercure politique et historique de Genève*, de 1783 à 1787; 6° *Mercure historique et politique*, de 1788 à 1792; 7° *du Principe des Factions en général, et de celles qui divisent la France*, 1791; 8° *Considérations sur la nature de la révolution de France, et sur les causes qui en prolongent la durée*, Londres, 1793, in-8°; 9° *Correspondance politique, pour servir à l'histoire du républicanisme français*, Hambourg, 1796, in-8°; 10° *Mercure britannique*, Londres, 1799-1800.

MALLET-PRÉVOST (HENRI), géographe génevois, naquit à Genève en 1727, et y mourut au mois de février 1811, dans sa 84me année. Son inclination l'ayant dès sa jeunesse porté à l'étude des sciences, il se livra particulièrement à la géographie. En 1776, il publia, sur une grande échelle, une *Carte des environs de Genève et des frontières des pays voisins*. L'exactitude de cette carte parut si parfaite, que lorsque le gouvernement de Berne voulut en faire lever une du pays de Vaud, alors dans sa dépendance, ce fut à Mallet qu'il confia ce travail, dont le géographe s'acquitta avec soin. Elle parut en 1781 et 1782, sous le titre de *Carte de la Suisse romande*, et fut, comme la précédente, gravée par Guillaume Delahaye. Il fit paraître en 1798 une *Carte générale de la Suisse*, divisée, ainsi qu'elle l'était à cette époque, en 18 cantons. En 1802, il publia un *Manuel métrologique, ou Répertoire général des mesures, poids et monnaies des différens peuples modernes et de quelques anciens, comparées à celles de France*: cet ouvrage est très estimé. On a aussi de Mallet-Prévost une *Description de Genève ancienne et moderne*, suivie de l'*Ascension de M. de Saussure sur la cîme du Mont-Blanc*, Genève, 1807, in-12.

MALLISON (N.), mécanicien anglais, s'est occupé, à l'exemple de plusieurs amis de l'humanité, d'inventions utiles; elles prouvent que leurs auteurs joignent aux intentions les plus philanthropiques des conceptions et souvent des talens peu communs. M. Mallison est créateur d'une machine destinée à sauver les naufragés. Elle a été rendue publique sous le nom *Mallison's life-preserver*. Les expériences ordonnées par l'amirauté, à qui le modèle de la machine avait été soumis, ont offert des résultats très-satisfaisans. Dans la séance du 7 mai 1816, de la cham-

bre des communes, il a été parlé de cet appareil comme d'une invention précieuse pour l'humanité : honneur que ne brigua point l'inventeur de la machine infernale, qui porte également le nom de son auteur (*voy.* CONGRÈVE).

MALMESBURY (JAMES-HARRIS, COMTE DE), pair d'Angleterre, conseiller privé, chevalier de l'ordre du Bain, etc., est né le 20 avril 1746, à Salisbury. Son père, M. HARRIS, un des lords de l'amirauté et de la trésorerie, a rendu son nom célèbre par la publication d'un ouvrage intitulé *Hermès*. Le jeune Harris termina ses études à l'université d'Oxford, où il fut reçu docteur-ès-lois, et entra dans la carrière diplomatique, qu'il a parcourue avec distinction, en qualité de secrétaire d'ambassade en Espagne (1768), et ensuite de ministre dans les Pays-Bas. Il fut nommé successivement envoyé extraordinaire à Berlin (1772), à Saint-Pétersbourg (1776), à La Haye (1784). Le roi de Prusse et le prince d'Orange l'autorisèrent, pour le récompenser des services qu'il leur avait rendus pendant l'insurrection de la Hollande en 1787, à ajouter à ses armes l'aigle prussienne et la devise de la maison d'Orange, distinctions que Georges III approuva en 1789. Le 19 avril 1794, il signa à La Haye, au nom de la Grande-Bretagne, un traité avec les gouvernemens de Prusse et de Hollande. Au mois de novembre de la même année, il se rendit, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, près du duc de Brunswick pour y épouser, au nom du prince de Galles (aujourd'hui GEORGES IV), sa parente, la princesse Caroline-Amélie-Élisabeth de Brunswick-Wolfenbuttel, seconde fille du duc (*voyez* CAROLINE); il accompagna cette princesse en Angleterre. Pendant cette mission, il avait été, ainsi que son père, élu, par le bourg de Christchurch, membre du parlement. A son retour dans sa patrie, il fut créé lord et chevalier du Bain. En 1796, le roi nomma lord Malmesbury ministre plénipotentiaire près du gouvernement français. Bien qu'autorisé à traiter de la paix, ce ministre avait des instructions particulières qui la rendaient difficile à conclure. De son côté, le directoire-exécutif ne sembla pas disposé aux concessions exigées par le ministre anglais, qui reçut l'injonction de quitter Paris sous deux fois 24 heures. L'année suivante, les deux gouvernemens parurent disposés à renouer les négociations si énergiquement rompues en 1796, et lord Malmesbury revint en France revêtu du même caractère. Les conférences eurent lieu à Lille, où se rendirent les plénipotentiaires français : elles eurent le même résultat, et il repartit pour Londres peu de temps après la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). Les journaux s'emparèrent de l'événement de la nouvelle rupture : les uns, pour rendre compte d'un prétendu entretien diplomatique dans lequel Letourneur de La Manche aurait montré la plus profonde ignorance des intérêts des deux nations; les autres, pour tourner en ridicule la multitude des rapports que lord Malmesbury adressait à son gouvernement à l'occasion des

plus petites difficultés. Peu de temps après son retour, lord Malmesbury fut élevé à la dignité de comte. Il a continué a être employé dans plusieurs cours du Nord. L'un de ses fils, le vicomte Fitz Harris, né à Saint-Pétersbourg, est membre du parlement. Lord Malmesbury a publié : 1° *Introduction à l'histoire de la république de Hollande, de 1777 à 1787*, in-8°, 1788; 2° *Œuvres de James Harris*, avec une *Notice sur sa vie et sur son caractère*, par son fils, 2 vol. in-4°, 1807.

MALO (N.), général de brigade, ancien frère cordelier, prit du service au commencement de la révolution comme hussard dans le 12me régiment, où il ne tarda pas à être nommé officier, quoique son instruction fût tellement bornée qu'il savait à peine écrire son nom. Néanmoins, avec du courage et de l'audace il parvint, en 1796, au grade de chef d'escadron dans un régiment qui devint par la suite le 21me de dragons. Malo, qui était caserné à l'École-Militaire, fut, en 1797, le révélateur de la conspiration royaliste de La Villeheurnois, Brottier et Duverne de Presle (*voyez* ces noms). Les conjurés ayant tenté de l'entraîner dans leur parti, il feignit d'y consentir et leur tendit un piége à l'École-Militaire même, où il avait fait cacher des témoins derrière des matelas. Il fut peu de temps après nommé général de brigade. Mais son dévouement au général Carnot, qui à cette époque inspirait de vives inquiétudes à la majorité du directoire-exécutif, fut cause de sa réforme lors de la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). L'extrême mécontentement qu'il en ressentit le porta à se livrer aux plus graves injures contre les membres du directoire, et surtout contre La Réveillère-Lépaux, qu'il accusait d'être l'auteur de cette disgrâce en haine de Carnot. Il reçut l'ordre de sortir de Paris, et depuis lors il a été entièrement perdu de vue.

MALOET (Pierre-Louis-Marie), docteur en médecine, médecin de Mesdames de France, et l'un des quatre médecins de l'empereur Napoléon, naquit à Paris en 1730; son père, médecin de l'hôtel royal des Invalides, et membre de l'académie royale des sciences, lui fit donner une éducation très-soignée, et le dirigea dans la carrière où il avait acquis une honorable célébrité. Admis au doctorat en 1752, le jeune Maloet reçut l'ordre de se rendre, en 1758, à Brest, pour y combattre l'épidémie qui s'était déclarée avec violence parmi les marins. Son zèle et ses succès le firent nommer successivement, à son retour à Paris l'année suivante, professeur de physiologie et de matière médicale, et médecin en chef de l'hôpital de la Charité, où il fit un cours de clinique. Ses talens le portèrent bientôt (en 1773) à la place de médecin de Mesdames de France, et, par suite, à celle d'inspecteur des hôpitaux militaires du royaume et de conseiller du roi. Lorsque Mesdames quittèrent la France, en 1791, pour se rendre à Rome, M. Maloet les accompagna. Ce départ le fit porter sur la liste des émigrés. Ses biens furent vendus, mais, par les

soins du docteur en chirurgie Bergeret, sa belle bibliothèque fut sauvée. M. Maloet rendit utile à l'humanité son exil volontaire. Il alla à Venise, où régnait une épidémie dont ses talens et ses soins multipliés arrêtèrent les progrès. A son retour dans sa patrie, son ami, le docteur Bergeret, s'empressa de lui céder son logement, et de lui prodiguer, ainsi que ses confrères, les marques du plus vif intérêt. M. Maloet devint l'un des 4 médecins consultans de l'empereur. Quelques années après (le 22 août 1810), il mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Ce savant praticien a publié peu d'ouvrages. On ne connaît de lui qu'une dissertation sous le titre de *Ergò homini suo vox peculiaris*, Paris, 1757, in-4°, et un *Éloge historique de Vernage*, Paris, 1776, in-8°.

MALORTIE (C. S. DE), ancien officier français, chevalier de Saint-Louis, s'est, depuis plusieurs années, fixé en Angleterre, et est attaché à l'école royale de Woolwich. Il a publié : 1° *Instructions aux officiers sur l'art de tracer les reconnoissances militaires* (*Military plans*); 2° *Commentaires sur l'esprit du système de guerre moderne*; 3° *Théorie de la fortification des camps*; 4° *Pratique de fortification*, etc.; 5° *Traité sur la topographie, dans des vues tant civiles que militaires*, 2 vol. in-8°, 1816. Ce dernier recueil est une compilation du *Mémorial topographique et militaire*, publié par ordre du gouvernement français. Le travail de M. Malortie, fait avec beaucoup de jugement, a été favorablement accueilli par les Anglais.

MALOUET (PIERRE-VICTOR), ministre de la marine, commandant de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, naquit en 1740, à Riom, département du Puy-de-Dôme. Élevé chez les oratoriens, il fut au moment d'entrer dans leur congrégation; mais renonçant à cette carrière pour suivre celle du barreau, il fit ses études de droit. Ce n'était point encore là sa vocation. La poésie même, pour laquelle il se crut des dispositions véritables, ne fut qu'un nouvel essai infructueux. A 16 ans, il publia une *Ode sur la prise de Mahon*, et presque en même temps une *Épître au prince de Condé, sur ses victoires en Allemagne*. Elles lui valurent des succès de société, qui le portèrent à composer une tragédie et deux comédies. Lekain, dont il sollicita les bons offices pour faire jouer ses pièces, parvint, par ses conseils, à le détourner de composer pour le théâtre. La diplomatie lui offrit des chances plus heureuses, et il n'eut point à regretter de s'y être livré exclusivement. A 18 ans, il se rendit en Portugal, en qualité de chancelier du consulat de Lisbonne. Attaché en même temps à l'ambassade du comte de Merle, il revint avec lui, et fut employé dans l'administration de l'armée, aux ordres du maréchal de Broglie. On prétend qu'il courut quelque danger à la bataille de Fillinghausen. Après la paix de 1763, il fut envoyé à Rochefort, pour y inspecter les magasins des colonies, et pour y diriger les embarquemens destinés à coloniser la Guiane. Employé à Saint-Domingue,

en 1767, comme sous-commissaire, il passa l'année suivante, en qualité d'ordonnateur, au Cap, et en 1769, de commissaire. De retour en France en 1774, après cinq ans de séjour à Saint-Domingue, il obtint la place de secrétaire de *Madame Adélaïde de France;* envoyé quelque temps après, par M. de Sartine, à Cayenne, pour juger des améliorations qui pourraient accroître cette colonie, il fut bientôt nommé ordonnateur. Il rentrait en France, en 1779, lorsqu'il fut fait prisonnier par les Anglais, qui néanmoins le mirent en liberté peu de temps après. Malouet se rendit à Marseille, en 1780, pour y veiller, en qualité de commissaire, à la vente de l'arsenal, et pour concourir aux opérations de l'emprunt de 6,000,000 fait aux Génois. Ses soins pour le succès de cette opération lui valurent l'intendance du port de Toulon, où il resta pendant 8 ans. La révolution approchait. Le bailliage de Riom le nomma député aux états-généraux en 1789. Il se prononça d'abord pour la réunion des trois ordres; mais dès qu'elle fut opérée, il s'opposa à ce que l'assemblée prit le titre d'*assemblée nationale constituante.* Il vota pour le véto suspensif, et repoussa la déclaration des droits de l'homme. Après les événemens des 5 et 6 octobre 1789, ayant été l'objet de quelques menaces populaires, lui et plusieurs de ses collègues de la minorité qui combattait alors pour le maintien des priviléges, et repoussait la presque totalité des changemens politiques, il demanda une loi contre les cris qu'il qualifiait de séditieux. Mirabeau fit rejeter cette proposition; mais ce célèbre orateur défendit, quelque temps après, le député qu'il avait combattu et contre lequel le comité des recherches venait de s'élever. Dans les séances des 7 et 15 décembre (1789), Malouet prit la défense du chef d'escadre Albert de Rioms (*voyez* Albert de Rioms), et le fit acquitter. Il publia une relation des événemens des 5 et 6 octobre, et fut un des témoins dans le procès commencé à cette occasion au Châtelet. Il signala Marat et ses feuilles, et fit rendre un décret par lequel Camille Desmoulins devait être traduit au Châtelet pour quelques brochures politiques. Ce décret fut presque aussitôt annulé. Le 20 février 1790, de concert avec Cazalès, il proposa de confier momentanément au roi la puissance dictatoriale. Cette proposition fut vivement combattue et repoussée à une très-grande majorité. Malouet fonda, avec quelques-uns de ses collègues du côté droit de l'assemblée, en opposition à la *société des jacobins*, le *club des impartiaux*, plus généralement nommé *club monarchique;* mais le peuple s'opposa à la réunion de ces dissidens, et la salle fut presque aussitôt fermée. Lorsqu'après le retour du roi de son voyage à Varennes, on proposa de suspendre l'exercice du pouvoir royal, Malouet s'efforça de prouver que ce projet était attentatoire à la constitution. Il obtint, le 15 août (1790), le rappel de l'abbé Raynal, avec lequel il s'était lié à Toulon lorsque celui-ci revenait de Prusse. Après

les événemens du 10 août 1792, il passa en Angleterre, d'où il fit, le 8 novembre, la demande d'être autorisé à venir défendre Louis XVI. Cette demande fut transmise par le ministre de France en Angleterre au ministre des affaires étrangères, qui la communiqua le 20 à la convention. L'assemblée passa à l'ordre du jour, et néanmoins renvoya les pièces au comité d'aliénation afin que le nom de Malouet fût porté sur la liste des émigrés. L'établissement du gouvernement consulaire le détermina, en 1800, à revenir en France. Il fut arrêté comme émigré, reconduit à la frontière, et enfin autorisé à résider dans sa patrie. Nommé par le premier consul, le 3 octobre 1803, commissaire-général de la marine à Anvers, avec les pouvoirs de préfet maritime, il mérita par les nombreux établissemens qu'il fit dans ce port que le chef du gouvernement honorât ses talens administratifs, en déclarant publiquement que ce fonctionnaire «avait éminemment le courage »d'esprit.» Sa santé, à laquelle le climat de la Belgique était contraire, l'obligea de revenir à Paris. Il avait été récompensé de ses soins, en 1808, par le titre de maître des requêtes. En 1810, il devint conseiller-d'état. En 1812, l'empereur, trompé sans doute par de faux rapports sur le compte de Malouet, l'exila à 40 lieues de Paris. Il se fixa en Touraine, dans une petite propriété qu'il y avait acquise. Les événemens politiques de 1814 le ramenèrent à Paris. Le 2 avril de cette année, après le départ des ministres pour Blois, il fut nommé, par le gouvernement provisoire, commissaire au département de la marine, et devint définitivement chargé du portefeuille de ce département (le 13 mai), lors du retour de Louis XVIII, dans les mains duquel il prêta serment, et qui le nomma en outre chevalier de Saint-Louis. Le travail forcé auquel il se livra, pour donner plus d'activité à son administration, acheva de détruire sa santé déjà très-affaiblie, et il mourut le 7 septembre 1814. Malouet montra constamment, dans les différentes places qui lui furent confiées, un grand zèle et un parfait désintéressement. A sa mort, sa fortune était si médiocre que ce fut le roi qui paya les frais de ses funérailles. Il fut non moins fidèle à ses principes qu'à ses anciennes amitiés, nonobstant la différence d'opinion. Fouché, duc d'Otrante, avec lequel il avait étudié chez les oratoriens, étant proscrit par Napoléon, Malouet, malgré les défenses de l'autorité, ne cessa pas de lui donner publiquement des témoignages du plus vif intérêt. Marié deux fois, il n'a laissé qu'un fils dont l'article suit. On doit à cet ancien ministre : 1° *Mémoire sur l'esclavage des nègres*, 1788, in-8°; 2° *Mémoire sur l'administration du département de la marine*, 1 vol. in-8°, 1790; 3° la collection de ses *Opinions*, 3 vol. in-8°, Paris, 1791-1792; 4° *Défense de Louis XVI*, 1792, in-8°; 5° *Examen de cette question : Quel sera pour les colonies de l'Amérique le résultat de la révolution française?* etc., 1 vol. in-8°, Londres, 1797; 6° *Mémoires et Correspondances officielles sur l'admi-*

nistration des colonies, et notamment sur la Guiane, 5 vol. in-8°, Paris, 1802; 7° *Considérations historiques sur l'empire de la mer chez les anciens et les modernes*, 1 vol. in-8°, Anvers, 1810; 8° plusieurs morceaux dans les *Archives littéraires*; 9° des *Lettres* dans les *Mélanges de philosophie et de littérature*, de M. Suard, Paris, 1804, 5 vol. in-8°; 10° un poëme des *Quatre parties du jour à la mer*, qu'il composa, en 1768, lors de son voyage au Cap où il venait d'être nommé ordonnateur, inséré dans les *Soirées provençales*, publiées par son ami, M. Bérenger (*voyez* ce nom). M. Suard a fait insérer dans la *Gazette de France*, du 14 septembre 1814, une *Notice sur la vie et les écrits de M. Malouet*.

MALOUET (le baron), fils du précédent, commandeur de la légion-d'honneur, préfet des départemens de l'Aisne, du Pas-de-Calais et du Bas-Rhin, maître des requêtes en service extraordinaire, etc., entra dans la carrière administrative, en 1807, par les fonctions de secrétaire-général de la préfecture du département de la Creuse, que lui confia le gouvernement impérial. L'année suivante, il devint sous-préfet de Villeneuve-d'Agen; le 8 février 1810, maître des requêtes, et, quelques jours après, préfet du département de l'Aisne, fonctions qu'il occupait encore à l'époque de la première restauration en 1814, et que le roi lui continua. Il cessa de les remplir pendant les *cent jours* en 1815. Nommé après la seconde restauration préfet du département du Pas-de-Calais, et en même temps maître des requêtes en service extraordinaire, il fut accusé, en 1816, d'avoir influencé les élections de son département, et dénoncé à la chambre des députés pour ce fait. La majorité le protégea. M. Malouet, qui, en 1822, était préfet du département du Bas-Rhin, n'est pas porté sur la liste des préfets de cette année (1823).

MALRIEU (N.), député en 1789 aux états-généraux, était prieur-curé de Louhans, lorsqu'il fut nommé à cette assemblée par le clergé de la sénéchaussée de Villefranche de Rouergue, département de l'Aveyron. M. Malrieu, l'un des derniers de son ordre qui se réunirent à la chambre des communes, ne dévia point de son opposition aux changemens politiques votés par la majorité; il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, et ne dut qu'à cette circonstance de fixer un instant l'attention publique. Il n'avait jamais paru à la tribune, et il échappa, en rentrant dans l'obscurité, aux proscriptions de 1793 qui semblaient avoir pour principal but de dépopulariser le nouvel ordre de choses.

MALSEIGNE (le chevalier Guyot de), maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, naquit dans la ci-devant province de Franche-Comté. Sa famille, qui était noble, le destina à la carrière militaire. Il entra dans le régiment de Beaufremont, où il était capitaine, lorsqu'il fut réformé en 1763. Quelque temps après, il passa à Saint-Domingue en qualité d'aide-de-camp du général de Belzunce, après la mort duquel il revint en France. Employé com-

me capitaine dans le régiment de carabiniers, il y devint successivement aide-major, major-général, et enfin reçut le commandement de ce régiment. En 1788, il fut nommé maréchal-de-camp. Le gouvernement le chargea, en 1790, de se rendre à Nanci pour y inspecter la garnison et recevoir ses comptes. L'agitation se manifestait déjà parmi les soldats avec une assez grande violence. Lorsqu'il voulut quitter le quartier, le factionnaire s'y opposa en lui présentant la baïonnette. M. de Malseigne mit aussitôt l'épée à la main, blessa le factionnaire et un grenadier qui voulait également s'opposer à son passage, et parvint à se retirer. Il partit sur-le-champ pour Lunéville dans l'intention d'examiner les comptes du régiment des carabiniers qui y était en garnison. Suivi de près par un détachement du Roi infanterie et de Mestre-de-camp cavalerie, il fut arrêté et ramené à Nanci, où il fut mis en prison. Il ne dut sa liberté qu'à la prompte arrivée de M. de Bouillé, à la tête d'une partie de ses troupes. M. de Malseigne émigra, fit avec les princes la campagne de 1792 contre la France, et fut ensuite admis au service de Prusse comme officier-général. Il paraîtrait qu'après la mort de la Rouairie, les royalistes de la Bretagne se proposaient de le mettre à leur tête, ce qu'il n'accepta point par des motifs qui sont restés inconnus. Il mourut, en 1800, à Anspach.

MALTE-BRUN (Conrad), littérateur et journaliste, est né, en 1775, dans le Jutland, province du Danemark. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique par son père, qui avait à sa disposition une cure de ce pays, et qui désirait la lui faire occuper, le jeune Malte-Brun fut envoyé à l'université de Copenhague. Mais au lieu d'y étudier la théologie, et de prendre ses degrés, il fit des vers et un journal de théâtre. Entraîné déjà par son penchant vers la polémique, il préludait ainsi, dès sa jeunesse, aux travaux importans qu'il devait poursuivre avec tant d'ardeur en France, comme rédacteur du *Journal de l'Empire* et de la *Quotidienne*. Ses premiers essais l'empêchèrent de devenir curé, et l'église perdit sans doute à ce changement de vocation. La politique parut absorber, pendant quelque temps, toutes les facultés du poète journaliste. Un ministère éclairé, tel qu'on en voit peu, ayant le comte de Bernstorff à sa tête, venait de faire proclamer la liberté de la presse en Danemark, et, donnant lui-même l'exemple, travaillait à l'affranchissement progressif des serfs. M. Malte-Brun écrivit dans le sens de ce ministère, et se déclara le champion des idées libérales. Tandis que son père signait les protestations de la noblesse contre l'abolition de la servitude, il écrivait avec force pour la liberté des paysans. Encouragé par les succès qu'il obtint à cette époque, il osa bientôt davantage. Un parti nombreux désirait un changement radical dans le gouvernement danois, et une nouvelle constitution. M. Malte-Brun s'employa activement en faveur de ce parti, et lança dans le public, en 1796, un pamphlet intitulé *Catéchisme des aristocrates*, dans lequel il attaquait avec la

même énergie la féodalité danoise, et les puissances alors coalisées contre la France. Les formes employées dans cet écrit parurent non-seulement véhémentes, mais par trop offensives, et l'auteur, craignant sans doute lui-même d'avoir outrepassé les bornes que les dernières lois venaient de poser entre la liberté et la licence de la presse, se sauva en Suède. Il ne fut point cependant judiciairement poursuivi, et reparut, 2 ans après, à Copenhague. Les biographes Michaud, bien informés sans doute de toutes les particularités qui concernent leur collaborateur de la *Quotidienne*, annoncent que M. Malte-Brun fut alors accueilli avec la plus grande bienveillance par le ministère danois; que le célèbre comte de Bernstorff l'avait, en mourant, recommandé au prince royal pour être employé dans la diplomatie; mais que n'ayant reparu à Copenhague que pour lancer un nouvel écrit contre quelques actes de l'administration, les ministres voyant qu'on ne pouvait s'entendre avec lui, l'obligèrent de retourner en Suède, d'où il se rendit à Hambourg. Les journaux allemands s'occupèrent dès-lors de lui. On imprima qu'il s'était établi une association secrète, dite des *Scandinaves-unis*, dont le but était de former une république fédérative des trois royaumes, de la Suède, du Danemark et de la Norwège; que M. Malte-Brun était, selon les uns, le chef de cette association; selon les autres, son secrétaire; qu'il s'était même adjoint 12 apôtres, et qu'il les faisait voyager dans le Nord pour répandre ses doctrines. Ces bruits prirent assez de consistance pour engager l'empereur de Russie, Paul Ier, et le roi de Suède, Gustave IV, à faire demander officiellement par leurs ministres, auprès de la cour de Copenhague, la répression et la punition des jacobins du Nord. M. Malte-Brun, quoique absent, fut poursuivi au criminel devant les tribunaux de Copenhague, et condamné, par contumace, à un bannissement perpétuel des états du roi de Danemark; « comme ayant » tenté de changer la constitution » monarchique. » Il fixa dès-lors son séjour à Paris, devint d'abord précepteur d'un jeune homme; écrivit ensuite dans les journaux, et obtint enfin une part lucrative dans la rédaction du *Journal de l'Empire*. Ce n'était pas pour lui un poste honorifique ou une sinécure. Peu de jours se passaient sans qu'il n'enrichît les colonnes du journal du produit de sa plume féconde; et, se conformant avec une heureuse souplesse à l'esprit de ses chefs, le républicain du Nord devint bientôt le plus fervent adorateur du pouvoir d'un maître absolu. Non content de lui payer journellement en prose un tribut d'admiration, il prit encore une fois la lyre, au sujet de la naissance du roi de Rome, et composa en vers une traduction de l'églogue *Sicelides Musæ*, traduction où l'amour qu'il portait à la nouvelle dynastie éclatait à la vérité plus que son talent poétique. Cependant il se dédommageait périodiquement des louanges qu'il prodiguait à Napoléon, par des articles de critique plus que sévères contre des hommes

de lettres sans place ou sans crédit, et qui ne se distinguaient dans la carrière que par leurs talens. Abjurant les sentimens de sa jeunesse, il tenta même, avec plus de zèle que de succès, de flétrir les opinions libérales. M. Malte-Brun travailla au *Journal de l'Empire* jusqu'en 1814, le quitta ensuite pour la *Quotidienne*, le reprit, en 1818, quand il reparut sous le titre de *Journal des Débats*. Mais ces feuilles ne suffisaient point à son activité littéraire. Il avait déjà coopéré, sous la direction de M. Mentelle, à la *Géographie mathématique, physique et politique*, ouvrage en 16 volumes in-8°, avec atlas. Il publia ensuite : *Tableau de la Pologne ancienne et moderne*, 1 vol. in-8°; un recueil périodique intitulé : *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, dont il a paru 72 cahiers ou 24 volumes; un autre journal hebdomadaire intitulé *le Spectateur*, mais qui ne fut porté que jusqu'au 27me cahier. Enfin, sa plume infatigable a livré au public 5 gros volumes d'un *Précis de géographie universelle*, auquel il manque encore quelques volumes pour être complet. Ce dernier ouvrage lui valut un procès avec le libraire Dentu, qui l'attaqua comme contrefacteur, et prétendit que M. Malte-Brun avait intercalé dans son précis des pages entières déjà imprimées par lui, Dentu. Le procès, soutenu des deux parts avec une grande chaleur, occupa pendant quelque temps le public. M. Malte-Brun eut encore une autre querelle à soutenir avec M. Cadet de Gassicourt, auteur d'un ouvrage sur la campagne de 1809, qu'il avait traité dans son journal avec sa critique ordinaire. Mais l'action un peu vive qui s'ensuivit, ne fut point soumise aux tribunaux, elle commença dans un café et se termina par de nouveaux articles de journaux. Il faut encore ajouter aux ouvrages de cet auteur, une brochure qui parut pendant les *cent jours* en 1815, intitulée: *Apologie de Louis XVIII*, et qui reparut, avec un nouveau préambule daté du 22 juin, le lendemain de la seconde abdication de Napoléon. Livré à tant de travaux journaliers, on a peine à concevoir que M. Malte-Brun ait encore pu s'occuper de politique et songer à régler les destinées des royaumes du Nord. Mais il nous apprend lui-même, par une déclaration insérée dans son journal du *Spectateur*, qu'il a travaillé avec le plus grand zèle à réunir la Suède au Danemark; à empêcher l'élection du maréchal Bernadotte; à opérer une invasion dans le premier de ces royaumes au nom d'un Gustave V; à empêcher enfin la Norwège d'être réunie à la Suède. Il est remarquable sans doute qu'un journaliste français ait tant entrepris, et que, du fond de son cabinet à Paris, il ait voulu disposer du sort des états du Nord. Ses spéculations littéraires l'avaient sans doute encouragé, mais ses plans politiques échouèrent complètement. Il nous apprend, encore lui-même, qu'il avait formé, avec un riche négociant de Norwège, une *Association coloniale scandinave*; que le projet avait été soumis à Napoléon; qu'il avait eu l'espoir, en 1810, de voir

l'empereur y prêter la main, lors de l'élection d'une nouvelle dynastie en Suède; qu'il était parvenu à faire insérer, dans les journaux français, une insinuation aux Suédois de choisir le roi de Danemark pour leur souverain, et de réunir ainsi les trois royaumes du Nord; que cet article fut répété dans les journaux étrangers, comme venant des Tuileries; que les membres de l'*Association scandinave* firent répandre une foule de pamphlets appuyant le prétendu vœu de l'empereur Napoléon; que le chargé d'affaires de France à Stokholm fut lui-même entraîné à des démarches favorables au parti de l'association; mais que la fermeté et la décision des Suédois, qui voulaient pour chef le maréchal Bernadotte, remportèrent une prompte victoire sur les agens danois, et que le chargé d'affaires de France fut révoqué pour avoir cru trop facilement aux articles des journaux de M. Malte-Brun. Ce dernier, sans être découragé, se rendit de nouveau au quartier-général de Napoléon, et le suivit pendant une partie de l'année 1814, travaillant à faire agréer à l'empereur un plan d'invasion en Suède au nom de Gustave V; mais sa proposition ne fut point accueillie. Il essaya l'année suivante de rattacher la cause de l'indépendance de la Norwége aux principes de la légitimité, écrivit en faveur du prince Christian, qui s'était fait élire roi, et ne cessa enfin la lutte que lorsque toute la nation norwégienne eût accédé à l'union avec la Suède. Après de si nobles travaux, M. Malte-Brun, nouveau Cincinnatus, retourna à sa charrue, et sillonne comme de coutume les champs du journal des *Débats*. Quelqu'idée qu'on puisse avoir de ses opinions politiques et littéraires, on ne peut lui refuser de l'esprit, des connaissances et une grande activité.

MALTHUS (T. R.), célèbre économiste anglais, s'est honorablement fait connaître par son instruction et des ouvrages très-estimés sur l'économie politique. Après avoir terminé de brillantes études, il fut reçu maître-ès-arts, agrégé au collége de Christ à l'université de Cambridge, et devint professeur d'histoire et d'économie politique au collége de la compagnie des Indes dans le comté d'Hertford. M. Malthus a publié les ouvrages suivans: 1° *Essai sur le principe de la population, ou Vue de ses effets anciens et présens sur le bonheur de l'humanité, avec des recherches sur les moyens de diminuer les maux qu'elle occasione*, in-8°, 1798, ouvrage dont le mérite fut si généralement apprécié, qu'il eut en très-peu de temps 5 éditions; la dernière est de 1817, 3 vol. in-8°. Il a été traduit en français sur la 4me édition, par P. Prevost, professeur de physique à Genève, 1803, 3 vol. in-8°. De longs extraits de cet ouvrage ont paru dans la *Bibliothèque britannique* et dans les *Archives littéraires*. Néanmoins le système de l'auteur fut combattu par plusieurs écrivains anglais et allemands. 2° *Lettre à Samuel Whitbread*, sur le bill qu'il avait proposé pour amender les lois sur les pauvres, in-8°, 1807; 3° *Lettre à lord Grenville*, à l'occasion de

quelques observations faites par sa seigneurie sur l'établissement de la compagnie des Indes, pour l'éducation de ses employés civils, in-8°, 1813; 4° *Observations touchant les lois sur les grains*; cet ouvrage a eu 5 éditions, in-8, 1814; 5° *Recherches sur la nature et les progrès du revenu* (rent), *et les principes par lesquels il est réglé*, in-8°, 1815.

MALUS (A. C.), membre de l'assemblée législative, fut nommé, en 1790, administrateur du département de l'Yonne, qui l'élut, au mois de septembre 1791, député à l'assemblée législative. M. Malus parût peu à la tribune, mais il prit une très-grande part aux travaux des comités, où il s'occupa plus particulièrement d'agriculture et de commerce. Il ne fut point réélu à la convention, et traversa sans accident l'époque funeste de 1793. Nommé, en 1804, directeur des droits-réunis dans le département des Ardennes, il avait cessé depuis long-temps d'en exercer les fonctions lors de la chute du gouvernement impérial en 1814.

MALUS (N.), commissaire-ordonnateur à l'armée de Dumouriez, fut employé, en cette qualité, d'abord en Champagne et ensuite dans les Pays-Bas. Dénoncé pour concussions, il fut arrêté, en 1792, dans l'exercice de sa place en vertu d'un ordre du ministre de la justice. Mandé à la barre de l'assemblée pour y donner des explications sur sa conduite, il se justifia en exposant la nécessité où l'avaient placé les circonstances dans le cours de ses opérations, qui n'avaient eu pour objet que de réparer l'état de dénuement où l'armée s'était trouvée. Ces explications furent assez favorablement accueillies, et il eut la permission de sortir de la prison de l'Abbaye, sauf à garder les arrêts chez lui. Il obtint ensuite sa mise en liberté. Mais, au mois de décembre 1793, il fut arrêté de nouveau, livré au tribunal révolutionnaire, et enfin condamné à mort.

MALUS (Étienne-Louis), major du génie, chevalier de la légion-d'honneur, membre de l'institut de France et de l'institut d'Égypte, naquit à Paris, le 23 juillet 1775, d'une famille honorable, dont le chef était trésorier de France. Son éducation fut des plus distinguées, et ses heureuses dispositions secondèrent si bien ses études, qu'il s'est rendu immortel par l'une des plus précieuses découvertes de la physique, celle de la polarisation de la lumière. Il se destinait à la carrière du génie, dans laquelle il allait être nommé officier, lorsque les funestes suspicions de 1793 le firent éloigner des écoles militaires. Son courage ne lui permit pas de renoncer au noble but qu'il se proposait. Il entra comme simple soldat dans un bataillon de Paris, et fut employé aux réparations du port de Dunkerque. Il y fit long-temps un service obscur; mais il avait été remarqué par M. Lapère, ingénieur en chef, chargé de la direction des travaux, et lorsque cet estimable citoyen put être utile au jeune et laborieux soldat, il le désigna au gouvernement, qui, sur la proposition du célèbre Monge, venait d'autoriser

la création de l'école Polytechnique. Monge connaissait Malus. Il le comprit au nombre de ses élèves favoris, que l'illustre Lagrange dirigeait quelquefois. Malus resta trois ans à l'école Polytechnique, où il se distingua par son zèle pour l'étude et par d'élégantes applications de l'analyse à des questions de géométrie. Le plus important de ses essais avait pour objet « la détermination de la route que suivent les rayons lumineux lorsqu'ils sont réfléchis ou réfractés par des surfaces de courbures quelconques : » première et importante étude de la découverte qui devait immortaliser son nom. La carrière des sciences lui fut momentanément fermée par la perte de sa fortune, que la révolution avait anéantie, et il fut obligé de rentrer dans l'arme du génie, où il reprit son rang d'ancienneté. Il fit partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, et se trouva successivement, en 1797, au passage du Rhin et aux affaires d'Ukratz et d'Altenkirch. Désigné pour l'expédition d'Égypte, il prit part aux batailles de Chébréis et des Pyramides, au combat de Jahisk et aux siéges d'El-Arisch et de Jaffa. Chargé, après cette dernière affaire, de relever les fortifications de la ville et de former les hôpitaux militaires, il fut attaqué de la peste, dont il se guérit seul et sans aucun secours de la médecine. Il fortifia Damiette, marcha contre les Turcs débarqués à Aboukir, fut présent à la bataille d'Héliopolis, au combat de Coraïm et à la prise du Caire. Lors de la capitulation, il revint en France, le 26 octobre 1801, sur le parlementaire *le Castor*. Il profita de la liberté que le mauvais état de sa santé lui faisait rendre pour passer en Allemagne, où il épousa la fille du chancelier de l'université de Giessen, qu'il avait connue lorsqu'il était à l'armée de Sambre-et-Meuse, et dont il allait devenir l'époux, lorsqu'il fut appelé à faire partie de l'expédition d'Égypte. Ce choix fut des plus heureux pour Malus, qui trouva dans sa compagne les vertus les plus touchantes, et leur dut un bonheur dont il était digne par toutes ses belles qualités. Le gouvernement le récompensa des utiles services qu'il lui avait rendus, en le chargeant de constructions importantes, tant à Anvers qu'à Strasbourg. Libre de se consacrer entièrement à la carrière des sciences, il s'occupa sans relâche de son important travail sur la *polarisation de la lumière*, qu'il a ainsi nommé lui-même. Mais pour mieux faire connaître tout ce que les sciences physiques doivent à ce savant, nous allons terminer cet article en rapportant un fragment du discours funèbre que M. Biot, membre de l'institut, prononça sur sa tombe, le 25 février 1812, au nom des professeurs et des élèves de l'école Polytechnique. « Un premier mémoire sur l'optique, approuvé par l'institut, et inséré dans la collection de l'école Polytechnique, dit M. Biot, rappela les élégans essais d'analyse auxquels il s'était autrefois exercé, et prouva qu'au milieu des hasards de la guerre il n'avait pas désappris à manier le calcul, ce puissant instrument de l'esprit humain. Bientôt après il réalisa,

par une expérience ingénieuse, la différence importante que la théorie indiquait entre les angles, sous lesquels se réfléchit la lumière à l'intérieur ou à l'extérieur des corps, quoique toujours à une distance infiniment petite de leur surface. Cette théorie de la lumière, qu'il devait enrichir un jour de découvertes mémorables, semblait lui être spécialement destinée; elle avait été l'objet de ses premières pensées à l'école Polytechnique, elle fut aussi le sujet de ses derniers travaux. La classe des sciences de l'institut ayant proposé pour sujet de prix la recherche des lois de la double réfraction; M. Malus entreprit un nombre immense d'expériences sur cette matière importante et difficile. Il reconnut, il prouva la vérité d'une loi découverte par Huygens, et méconnue par Newton. Il remporta le prix; mais, ce qui était bien plus important que le prix même, et ce que personne n'aurait espéré parce que personne ne le soupçonnait, il découvrit, dans les affections des rayons lumineux, des propriétés toutes nouvelles, extrêmement remarquables, qui paraissent tenir de très-près à la nature même de la lumière, et qui sont devenues, entre ses mains, la source d'un nombre infini de phénomènes jusqu'alors absolument ignorés. Ici, nous ne devons plus regarder Malus comme un simple homme de mérite; c'est un homme de génie, qui se place aux premiers rangs parmi les inventeurs. Les savans français et étrangers s'empressèrent également de reconnaître ce talent extraordinaire; la classe des sciences de l'institut lui fit place parmi ses membres, où il succéda à un autre homme de génie, l'inventeur des aérostats (Montgolfier). La société d'Arcueil s'honorait d'être la première à jouir de ses découvertes. La société royale de Londres lui décerna une médaille d'or, sorte d'hommage qui, par son indépendance, a quelque chose de pareil à celui de la postérité. Cette justice qu'on lui rendait, si pleine et si entière, ne faisait que l'enflammer davantage. Il continuait à suivre ses belles recherches avec un zèle infatigable, avec une sagacité véritablement merveilleuse. Cependant ce plaisir d'invention, qui devait être extrême pour lui, n'a jamais suspendu un seul instant les devoirs qu'il avait contractés, soit au comité des fortifications où il avait été appelé, soit à l'école Polytechnique, où il avait été nommé examinateur pour la physique et la géométrie descriptive. On se rappelle encore, avec douleur, cette dernière fois où, déjà consumé par la maladie, il voulut encore remplir, et remplit en effet ces fonctions pénibles avec tout le feu de la jeunesse, avec toute la force qu'il ne pouvait puiser que dans son âme, car son corps n'en avait déjà plus. Il allait être appelé à diriger les études de cette école Polytechnique, qu'il avait tant chérie, dont il connaissait si bien le but et les avantages, qu'il aurait si aisément gouvernée par le seul frein du respect et de l'honneur, et qui, frappée de sa perte, vient ici pleurer sur son cercueil. Entouré de l'estime publique qu'il méri-

tait, d'amis nombreux qui appréciaient son génie et aimaient sa personne, comblé des soins d'une excellente épouse, honoré de places éminentes, où son talent, ses services et sa probité l'avaient conduit; déjà célèbre, depuis 4 ans, par de grandes découvertes dans les sciences, voyant s'ouvrir devant lui une vaste carrière de travaux et de gloire, arrivé enfin au terme de tous ses vœux, de tous ses désirs, il meurt; il meurt avant sa 37ème année, il nous est enlevé pour toujours, et les sciences ont perdu en lui le flambeau qui allait les éclairer. » M. Delambre, secrétaire perpétuel à la classe des sciences physiques et mathématiques, de l'institut, honora également, dans un discours très-remarquable, la mémoire de ce savant enlevé à la fleur de l'âge, le 23 février 1812, et qui laissa dans la douleur des amis, et une veuve dont la perte fut également prématurée: cette vertueuse épouse lui survécut à peine 2 ans.

MALVAZIA (Alexandre), cardinal romain, légat de la ville et de la légation de Ravenne, naquit à Bologne, le 26 avril 1748. Sa famille, ancienne et distinguée, le destina à l'état ecclésiastique, où ses talens concoururent à sa fortune. Il devint successivement *ponent* de consulta, et auditeur de rota à Rome. Membre du conclave qui se tint à Venise pour l'élection d'un successeur à Pie VI, il fut favorable à l'évêque d'Imola (aujourd'hui Pie VII), qui lui témoigna toujours beaucoup de bienveillance. De retour à Rome, il fut nommé assesseur du saint-office, puis créé, au mois de mars 1816, prêtre-cardinal, du titre de sainte-croix de Jérusalem. Le cardinal Malvazia obtint ensuite les fonctions de légat de la ville et de la légation de Ravenne. Il mourut dans cette ville, le 12 septembre 1820, à l'âge de 71 ans.

MAMACHI (Thomas-Marie), savant religieux de l'ordre des dominicains, naquit à l'île de Chio le 3 décembre 1713. Ses parens, d'origine grecque, le conduisirent dans sa première jeunesse en Italie, et confièrent son éducation aux religieux de l'ordre Saint-Dominique, dont il prit l'habit par la suite. Il alla successivement professer la théologie au couvent de Saint-Marc à Florence, et, en 1740, au collége de la Propagande à Rome; il devint théologien de la Casanate. Les papes Benoît XIV et Pie VI, le nommèrent, le premier, maître en théologie et consulteur de l'index, et le second, maître du sacré palais. Il dirigeait, depuis 1785, le *Journal ecclésiastique* publié à Rome, lorsqu'il mourut au mois de juin 1792, à Corneto, près de Montefiascone, où il s'était rendu pour passer la belle saison. Le P. Mamachi avait avec une grande vivacité une grande solidité d'esprit et beaucoup d'amour pour l'étude: nous n'entrerons point dans le détail de ses discussions théologiques, qui lui attirèrent des ennemis en assez grand nombre, lesquels publièrent contre lui différens pamphlets. Le plus piquant, du marquis Spiriti, parut en 1770; il a pour titre: *Mamachiana, per chi vuol divertirsi*. On l'accusa plus particulièrement « de changer d'opinion selon les temps, et

« d'être tour-à-tour favorable ou « contraire aux jésuites, suivant « qu'une conduite si différente pou- « vait être utile à son ambition. » Les principaux ouvrages du P. Mamachi sont : 1° *De ethnicorum oraculis, de cruce Constantino visâ et de evangelicâ chronotaxi*, Florence, 1738; 2° *De ratione temporum Athanasiorum, deque aliquot synodis IV° sæculo celebratis, epistolæ IV*, Florence, 1748, in-8°, où l'auteur combat Mansi, sur plusieurs points de critique et d'érudition ecclésiastique; 3° *Originum et antiquitatum christianarum libri XX*, 1749-1755, 4 vol. in-4°; cet ouvrage annonce beaucoup d'érudition, de recherches et de lecture; 4° *De' costumi de' primitivi cristiani*, Rome, 1753-1757, 3 vol. in-8° : c'est une traduction d'une partie des dissertations précédentes; 5° *De animabus justorum in sinu Abrahæ ante Christi mortem expertibus beatæ visionis Dei, libri duo*, Rome, 1766, 2 vol. in-4°; 6° *Del dritto libero della Chiesa d'acquistare e di possedere beni temporali*, Rome, 1769, in-8°; 7° *La pretesa filosofia de' moderni increduli esaminata e discussa, de' suoi caratteri*, etc., Rome, 1770; 8° *Alethini Philaretæ epistolarum de Palafoxii orthodoxiâ*, Rome, 1772 et 1773, 2 vol. in-8°. Mamachi est encore auteur d'un livre intitulé : *De laudibus Leonis X*, Rome, 1741, in-8°. Il a concouru aux *Annales prædicatorum*, dont le premier volume parut à Rome en 1756, in-fol. On lui attribue une *Vie du cardinal Barbarigo*, évêque de Padoue. On a confondu à tort, dans plusieurs ouvrages, ce dominicain avec un jésuite du même nom, également Grec d'origine, et qui remplissait, en 1759, les fonctions de préfet du collége de Rouen. Le P. Mamachi ayant dicté à ses écoliers une matière de vers, le parlement de cette ville, par arrêt rendu dans la même année, la déclara *séditieuse et détestable*, et le P. Mamachi incapable d'occuper à l'avenir aucune place dans l'enseignement public ou particulier. Il quitta aussitôt la France.

MAMERT (N.), membre du conseil des cinq-cents et ancien secrétaire-général de la préfecture du département de Maine-et-Loire, était jeune encore lorsque la révolution éclata; il en embrassa les principes avec chaleur. Entré dans l'administration municipale, il y déploya, aux époques les plus critiques, une sagesse de principes et une étendue de lumières qui décelèrent en lui un excellent administrateur. Porté plusieurs fois au directoire du département, il en était l'âme et le flambeau, par l'activité de son esprit et la sagesse de ses vues. Destitué sous prétexte de fédéralisme, M. Mamert subit, avec ses collègues, une longue détention. Il vit tomber sous la hache des proscripteurs ses plus intimes amis, l'élite des citoyens de la province. Ces événemens déplorables déchirèrent son âme, mais n'altérèrent point son amour pour la liberté. Loin de lui imputer, comme tant d'autres, les crimes de l'anarchie, il ne se passionna que plus fortement pour cette vraie liberté, qui se fonde sur le respect de l'ordre et des lois. Il la défendit constam-

ment dans le conseil des cinq-cents, où il siégea depuis l'an 5 jusqu'au 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), époque à laquelle il fut nommé secrétaire-général de la préfecture du département de Maine-et-Loire. Lorsque le gouvernement consulaire rouvrit aux émigrés les portes de la France, ce fonctionnaire entra avec empressement dans ses vues. Il contribua, de tout son crédit, à adoucir leur sort, et à réparer, autant qu'il dépendait de lui, les maux qu'ils avaient éprouvés, que leur fuite eût été ou non volontaire. On citerait à peine une seule famille émigrée du département à la reconnaissance de laquelle il n'ait pas acquis des droits. Il porta même le zèle si loin, qu'il risqua plus d'une fois de se compromettre sérieusement pour eux. Il en fut assez mal récompensé. Vers la fin de 1814, M. Mamert reçut sa destitution d'une place qu'il occupait depuis 15 ans. Il subit sans se plaindre cette injustice, et vécut dans la retraite jusqu'au moment où la France, menacée d'une seconde invasion, sembla invoquer le secours de tous ses enfans. La jeunesse angevine, qui venait de renouveler avec la jeunesse bretonne le célèbre pacte de Pontivy, voulut avoir à sa tête cet ancien ami de la liberté. Des démarches nombreuses et réitérées furent faites près de lui. D'abord il refusa de prendre part à aucune espèce d'association politique, non par indifférence ou timidité, mais parce qu'il voulait rester étranger aux agitations qu'il semblait prévoir d'avance, et dont il redoutait les suites pour ses concitoyens. Cependant il ne put long-temps résister aux sollicitations de ses amis et à celles plus vives encore d'une jeunesse pleine d'ardeur, et qui lui paraissait animée des intentions les plus patriotiques. Il consentit à se mettre à la tête de la réunion qu'elle avait formée, afin de la maintenir dans de justes bornes, et sous ce rapport, ses soins ne furent pas sans fruit. L'acte fédératif fut dressé, et dans le préambule du projet, M. Mamert dut tenir le langage propre à la circonstance: la haine du joug étranger, un patriotisme ardent, un désir invincible de gloire; sentimens louables dans tous les temps, et que les dissensions politiques n'étoufferont jamais. La seconde restauration mit fin à cette association: M. Mamert rentra dans la vie privée. Il termina sa carrière le 10 décembre 1819, laissant la réputation d'un administrateur intègre et éclairé, et d'un homme juste et bienfaisant.

MAMIN (J. G. A. P.), serait, au rapport des auteurs d'une Biographie française, imprimée à Leipsick en 1806, un de ces hommes atroces qui ont présidé aux massacres des prisons au commencement de septembre 1792; ils lui imputent même d'avoir arraché le cœur de l'infortunée princesse de Lamballe. Ce qui paraît un peu plus positif, c'est qu'il faisait partie des sociétés populaires en 1799. Au mois de novembre de la même année, il fut arrêté par ordre du gouvernement consulaire, et enfermé à la Conciergerie. Compris dans un décret de déportation qui ne fut point exécuté,

il fut arrêté de nouveau après l'explosion de la machine infernale (le 3 nivôse), dont on prétendit d'abord que les jacobins étaient les auteurs. Il fut dénoncé et compris dans un nouveau décret de déportation, qu'il subit sans doute puisque depuis cette époque on n'a plus entendu parler de lui. Les écrivains que nous avons cités déclarent cependant qu'après la révolution thermidorienne « il a» vait obtenu un jugement qui le » déchargeait de l'accusation d'a» voir massacré dans les prisons. »

MANBY (Georges-William), officier anglais, naquit près de Norfolk, en 1765. Après avoir terminé ses études au collége royal militaire de Woolwich, il servit 7 ans dans un régiment de milice, et obtint ensuite la direction des casernes d'Yarmouth. Il employa les loisirs que lui laissait sa place, pour être utile à l'humanité : ayant eu connaissance du plan inventé, 20 ans avant lui, par M. Bell, pour sauver les naufragés, il mit tous ses soins à le perfectionner, et reçut du parlement d'Angleterre une récompense de 6,000 livres sterling. Il inventa aussi une autre machine, au moyen de laquelle une seule personne peut éteindre un incendie; on lui doit encore, sur le même objet, une découverte beaucoup plus importante : c'est une machine remplie d'un fluide mêlé d'ingrédiens antiphlogistiques, qui, mue par une seule personne, peut également éteindre un incendie. L'appareil est une pompe d'une forme particulière; on la charge d'une dissolution de chaux et de potasse, et ce fluide, lancé sur les flammes les plus vives, les éteint partout où il tombe. Cette découverte peut devenir extrêmement intéressante, surtout à bord des vaisseaux; l'expérience en fut faite au mois d'août 1816, à Woolwich, en présence de plusieurs amiraux, et d'un comité nommé par le bureau de l'artillerie; le succès fut entièrement conforme au programme de l'auteur. Le capitaine Manby a publié une *Histoire des antiquités de la paroisse de David, dans le pays de Galles méridional*; des *Essais fugitifs* sur l'histoire et les beautés naturelles de Clifton, d'Hotwells, et du voisinage; le *Guide historique et pittoresque de Clifton*, à travers les comtés de Montmouth, Clarmogen, et Brecknock; les *Réflexions* d'un Anglais sur les troubles actuels; des *Essais* sur les moyens de sauver les naufragés; enfin, des *Leçons* sur la manière de sauver les naufragés au moment même du naufrage.

MANDAR (Michel-Philippe, dit Théophile), naquit à Marines, le 19 septembre 1759. Il embrassa les principes de la révolution avec l'exaltation qui le caractérisait, mais sa passion pour la liberté n'excluait pas en lui l'amour de l'humanité. Il eut le courage de réclamer pour elle dans des circonstances déplorables où les hommes du pouvoir étaient sourds à ses cris. Il fut célèbre, extrêmement célèbre un seul jour. Ce jour appartenant à l'histoire, nous croyons qu'il est essentiel d'en rapporter tous les détails; nous les empruntons à un auteur contemporain, à Prudhomme, dont les liaisons avec les hommes exal-

res de l'époque l'ont mis à même de connaître les hommes et les événemens d'une des plus sanglantes journées de notre révolution. Mandar était vice-président de la section du Temple, lorsque des brigands, rassemblés de tous les pays, égorgeaient, aux premiers jours de septembre, une foule de malheureux renfermés dans les prisons par mesure prétendue de sûreté. Il se rendit, selon Prudhomme, le second jour des massacres, vers les 6 heures du soir, chez Danton, alors ministre de la justice. Tous les ministres, le seul Roland excepté; Lacroix, président de l'assemblée législative; les secrétaires; Pétion, maire de Paris; Robespierre, Desmoulins, Fabre d'Églantine, Manuel, plusieurs membres de la commune dite du 10 août; enfin, les présidens et les commissaires des 48 sections, s'y trouvaient réunis. Les progrès que faisait alors l'armée prussienne, qui, après avoir pris Verdun, s'avançait dans la Champagne, et les massacres qui s'exerçaient dans Paris, étaient les motifs qui les avaient réunis. A 7 heures et demie, on passa dans une des grandes salles de la chancellerie, et la présidence ayant été accordée à Danton, sans aller au scrutin, afin d'abréger, il s'établit la plus étrange délibération sur des objets de la plus haute importance : il s'agissait de sauver la France des armées étrangères, et Paris des fureurs des démagogues. Servan, qui arriva plus tard, paraissait atterré de la nouvelle de la prise de Verdun, qu'il venait d'apprendre. Danton seul montra beaucoup de présence d'esprit et de fermeté. Prudhomme ajoute que « si de grandes et » extrêmes mesures furent prises » alors, on les doit au génie révo- » lutionnaire de Danton. » Cependant les assassinats se continuaient à l'Abbaye, à la Force, aux Carmes, à Saint-Firmin, à Bicêtre; le sang coulait dans toutes les rues, des charretées de cadavres les traversaient à chaque moment, et répandaient l'effroi dans tous les cœurs. Mandar eut le courage d'élever la voix au milieu de cette terrible assemblée. Il interrompit la délibération, et dit à Danton : « Toutes les mesures de salut extérieur sont-elles prises? — Oui. » — Occupons-nous donc à l'heure » même de l'intérieur, » et, prenant un ton plus solennel, il proposa de réunir sur-le-champ toute la force armée; demanda que tous les citoyens présens se formassent en autant de groupes qu'il y avait de prisons où l'on massacrait, et qu'ils se chargeassent, soit par l'ascendant de l'éloquence et de la raison, soit par les moyens d'autorité réunis à la force, d'arrêter à l'heure même ce torrent de sang « qui, dit-il, » souillerait pour jamais le nom » français. » Sa proposition fut écoutée avec intérêt; mais les grandes mesures qui venaient d'être arrêtées la faisant regarder comme un objet secondaire, empêchèrent tous les citoyens présens d'y prendre une part égale. Danton le regarda froidement, et lui dit: *Assieds-toi; cela était nécessaire*... Mandar, qui n'était rien moins que convaincu, se retira dans une autre pièce, prit Robespierre et Pétion à part, et leur adressa la parole en ces termes : « Robespierre, » te souviens-tu que, le 17 août,

» tu demandas à la barre de l'assemblée législative, au nom de la » commune, et *sous peine d'insurrection*, que l'on organisât un » tribunal pour juger les accusés » dans l'affaire du 10 août? — Oui. » — Tu n'a pas oublié que Thuriot » écarta la proposition, par la raison qu'elle était accompagnée » d'une menace. — Je me le rappelle, dit Robespierre; tu vins à » la barre; Thuriot fut interrompu; » tu improvisas une harangue véhémente, et obtins l'établissement du tribunal dont j'avais » sollicité la création. — Ainsi, reprit Mandar, tu peux juger de mes » moyens oratoires. — Oui; mais » au fait. — Eh bien, si Pétion et » toi êtes de mon avis, Lacroix et » les secrétaires sont de l'autre côté, nous allons les prévenir; si » demain vous consentez à m'accompagner à la barre de l'assemblée, je prends sur moi de proposer d'imiter les Romains dans » ces temps de crise qui menacent » la patrie; et, pour arrêter sur-le-champ ces effroyables massacres, » je demanderai qu'il soit nommé » un dictateur. Je motiverai ma » demande; ma voix retentira comme le tonnerre. Oui, pour faire » cesser ces massacres, j'aurai » l'audace de le proposer : il ne » le sera que 24 heures; il ne sera » puissant que contre le crime. La » dictature arrêtera le sang; les » massacres cesseront...; ils cesseront à l'instant même. — *Garde-t'en bien*, dit Robespierre, *Brissot serait dictateur!* — O Robespierre! lui répondit Mandar, ce » n'est pas la dictature que tu crains, » ce n'est pas la patrie que tu aimes! c'est Brissot que tu hais! » Pétion ne proféra pas une seule parole pendant tout ce colloque. Depuis ce moment, Théophile Mandar a disparu de la scène politique. On parla dans la suite de dictature; il s'agissait de la déférer à Robespierre; il ne l'obtint pas de droit, mais il l'exerça de fait pendant quelque temps. Mandar a publié les ouvrages suivans : 1° *Voyage de M. William Coxe, en Suisse*, traduit de l'anglais, 1790, in-8°; 2° *de la Souveraineté du peuple, et de l'excellence d'un état libre*, par Marchamont Naedham, traduit de l'anglais, 1791, 2 vol. in-8°; 3° *Voyage au pays des Hottentots*, par W. Paterson, traduit de l'anglais, 1791, in-8°; 4° *des Insurrections*, ouvrage philosophique et historique, 1793, in-8°; 5° *le Génie des siècles*, 1794 : c'est un poëme en prose; on trouve à la suite un *Discours prononcé en septembre 1792, contre les journées des 2 et 3 de ce mois;* 6° *Voyage et retour de l'Inde par terre et par mer, route en partie inconnue jusqu'ici*, traduit de l'anglais de Thomas Howel, et de James Capper, 1796, in-4°; 7° *Adresse au roi de la Grande-Bretagne, sur l'urgence et la nécessité d'une prompte paix entre la république française et S. M. B.*, 1797 : cet ouvrage a eu 3 éditions; 8° *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, abrégé du grand ouvrage de Gibbon; 9° *Galerie des tableaux allégoriques et historiques des malheurs et des calamités de la France, depuis le mois de mai 1789 jusqu'au 18 brumaire de l'an 8*, avec cette épigraphe : *Stupete gentes!* 10° *la Cité des sages, ou Voyage à Sophopolis;* 11° *Portefeuille moral*

et littéraire extrait des plus éloquens moralistes, à l'usage de la jeunesse et des instituteurs; 12° *Mémoire au ministre de la justice sur les accusations majeures portées au conseil des cinq-cents, contre l'ex-ministre Schérer*, 1799, in-8°; 13° *Prière à Dieu, récitée par N. S. P. le pape, par le clergé, par le sénat-conservateur, par le corps-législatif, par le tribunat, par le peuple, en actions de grâces pour le sacre et le couronnement de S. M. Napoléon, empereur des Français*, 1804, in-4°. M. Théophile Mandar a eu part à la traduction de la *Description historique et géographique de l'Indostan, du cours du Gange et du Burampooter*, par le major James Renuell, et il y a ajouté des notes. Il a en manuscrit deux ouvrages intitulés, l'un : *la Gloire et son frère*, l'autre : *le Phare des rois*, poëme en 16 livres; le célèbre chant du *Crime* se trouve dans ce dernier. L'auteur raconte qu'en 1809 Fouché avait apposé le *veto* éternel sur ce chant. Napoléon, qui en avait lu quelques passages, voulut voir l'auteur, et lui témoigna qu'il ne reconnaissait pas en lui *l'homme du manuscrit*. L'empereur Alexandre ne put s'empêcher également de lui exprimer sa surprise sur l'exiguité de ses formes physiques : « Sire, répondit » Mandar, il n'y a rien de si petit » que l'étincelle. » A vrai dire, rien ne contrastait plus, dit-on, que la figure de Mandar, avec les effets de son éloquence qu'il rappelait à Robespierre. Quelques personnes qui lui ont entendu lire plusieurs passages du *Phare des rois*, ont été frappées de quelques pensées fortes rendues avec précision; mais elles n'y ont pas trouvé cette correction soutenue qui seule peut assurer le succès de ces sortes d'ouvrages.

MANDAR (Jean-François), prêtre de l'Oratoire, oncle du précédent, naquit, en 1732, à Marine près de Pontoise. Il se distingua entre les hommes les plus recommandables de la congrégation à laquelle il appartenait. La sévérité de ses mœurs, et celle de sa doctrine, le portèrent successivement à la direction de plusieurs séminaires institués par les oratoriens. Il avait un talent marqué pour la prédication. La réputation qu'il s'était acquise par ses conférences le fit appeler à Versailles, en 1782, pour prêcher devant le roi. Son éloquence brusque et austère n'était pas de nature à plaire à la cour. La vérité, là, veut être déguisée même en chaire. Le P. Mandar obtint plus d'estime que de faveur à Versailles, où il ne parla qu'une fois. Rentré dans sa retraite à Juilly, il y fut promu, quelques années après, aux fonctions de supérieur, et gouverna en cette qualité cette maison célèbre jusqu'à l'époque de la révolution. Un homme du caractère du P. Mandar était incapable de se plier aux déférences que la force des choses exigea bientôt des ecclésiastiques. Le P. Mandar ne crut pas devoir prêter le serment imposé au clergé par la constitution, et passa en Angleterre, où il fut accueilli dans plusieurs familles anglaises dont les chefs avaient été élevés à Juilly. C'est là qu'il est mort, en 1803, dans un âge fort avancé. Le P. Mandar joignait

à ses talens oratoires quelque talent pour la poésie. Il a composé, pour les exercices publics de Juilly, plusieurs églogues versifiées avec esprit et facilité. Le plus remarquable de ses ouvrages en vers est un *Voyage à la grande Chartreuse*, épître adressée au P. Viel, qui l'a traduite en fort beaux vers latins. Le P. Mandar avait connu J. J. Rousseau à Montmorency, où les oratoriens avaient une maison. Il ne jugeait pas ce philosophe avec autant de rigueur que le faisaient la majeure partie de ses confrères. C'est lui qui donna à ce grand prosateur l'idée de traiter le sujet du *Lévite d'Éphraïm*.

MANDAT (LE BARON ÉTIENNE-MARTIAL DE), surnommé le *Balafré*, naquit au château de Neuilli, près de Brienne, en 1770, et était neveu du marquis de Mandat qui périt, le 10 août 1792, âgé seulement de 18 ans. Il servit dans les différens corps d'émigrés organisés en pays étranger, et reçut, dans une action, le coup de sabre qui lui valut le surnom de *Balafré*. Après le licenciement de ces corps, il revint en France, et passa dans les *chouans*, sous les ordres de Frotté. Il reçut la croix de Saint-Louis en 1795. Pris les armes à la main, il fut fusillé à Caen, le 18 septembre 1798.

MANDAT (LE MARQUIS ANTOINE-JEAN GALLIOT DE), naquit, à Paris, en 1731; ancien capitaine aux gardes-françaises, quand la révolution éclata, il en embrassa les principes avec modération, et fut nommé chef de bataillon de la garde nationale de Paris, sous les ordres de M. de La Fayette. Ce général ayant quitté, à la fin de 1791, le commandement en chef de la garde nationale pour prendre celui d'une armée active, les chefs de division devinrent alternativement chargés du commandement en chef. Le 9 août, Mandat fut commandé par son chef de division, M. Carle, pour le service du château des Tuileries. Au milieu de la nuit, il reçut, du département de Paris, l'ordre de faire augmenter le nombre des troupes qui devaient protéger le roi; et Pétion, maire, y avait joint l'injonction expresse, par écrit, de *repousser la force par la force* dans le cas où le château serait attaqué. Mandat avait fait ses dispositions en conséquence, et avait communiqué au commandant des gardes suisses les instructions qu'il venait de recevoir. Mais, dans la même nuit, une nouvelle municipalité chassa l'ancienne. Le 10, dès 5 heures du matin, on intima à cet officier l'ordre de se rendre, sans délai, à l'Hôtel-de-Ville; il attendit une nouvelle injonction; alors, sur les représentations de deux officiers municipaux, il quitta le château accompagné d'un seul aide-de-camp. A peine était-il arrivé, qu'il fut arrêté et fouillé avec violence. On trouva sur lui l'ordre de Pétion et celui du chef de division Carle, qui lui enjoignaient de faire au château la plus longue résistance possible. Le conseil municipal donna l'ordre de le conduire à la prison de l'Abbaye, mais il fut massacré sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, et son corps précipité dans la Seine.

MANDELSLOHE (LE COMTE DE), ministre des finances du royau-

me de Wurtemberg, fut nommé chargé d'affaires près la cour de Saint-Pétersbourg, d'où il ne fut rappelé qu'au mois de janvier 1816, lorsque son souverain se fut déterminé à donner une constitution à ses peuples. A la suite de quelques contestations survenues dans les états-généraux, le comte de Mandelslohe partagea la disgrâce des comtes de Waldeck et de Schasberg, et dut cesser ses fonctions. En même temps, le roi nomma une commission pour examiner sa conduite. Elle fut trouvée irréprochable, et au mois de novembre suivant, il fut nommé ministre plénipotentiaire de Wurtemberg à la diète de Francfort, avec cette clause honorable, exprimée dans le rescrit qui lui conférait ce titre, que son caractère de ministre-d'état lui était conservé. Le comte de Mandelslohe a un fils qui suit avec distinction la carrière diplomatique.

MANDEVILLE (LE BARON LE ROI DE), né le 11 juin 1780, embrassa la carrière militaire, et obtint un avancement rapide. Il fut nommé officier de la légion-d'honneur le 1er août 1813, et promu au grade de général de brigade d'infanterie le 29 du même mois. Prisonnier à Léipsick, avec les généraux Lauriston, Régnier, etc., à son retour en France, en juin 1815, il fut chargé d'organiser les gardes nationales de la 5e division militaire, et, en 1817, il devint commandant militaire du département des Vosges, emploi que l'on croit qu'il occupe encore.

MANDRILLON (JOSEPH), né à Bourg, département de l'Ain, embrassa très-jeune la profession du commerce, et voyagea en Amérique et en Hollande. Il prit part aux troubles qui agitaient alors cette dernière contrée, où il se montra opposé au parti du sthadhouder. De retour en France, au commencement de la révolution, il fut arrêté sous le régime de la terreur, comme suspect, et condamné à mort en 1794. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres, le *Spectateur américain*, qui est remarquable par les vues judicieuses qu'il présente sur les colonies anglaises et sur leur commerce, et un écrit où il a essayé de prouver que la découverte de l'Amérique n'avait pas été moins funeste à l'Europe qu'au Nouveau-Monde.

MANFREDINI (LE MARQUIS DE), ministre du grand-duc de Toscane, dont il avait été l'instituteur, perdit sa place et la faveur du prince, en février 1794. Mais sa disgrâce ne fut que momentanée; il reparut bientôt à la cour avec plus d'influence qu'auparavant. Habile négociateur, il fut envoyé à Vienne, en avril 1796, pour réclamer l'intervention de l'empereur, afin de régler les différens survenus entre le roi de Naples, qui demandait le passage en Toscane pour ses troupes, et le grand-duc de Toscane, qui le refusait à cause de sa neutralité. Il ne fut pas moins heureux dans les négociations dont il fut encore chargé pendant le cours de cette année et de la suivante: porteur des soumissions de son souverain, près du général en chef Bonaparte, il stipula avec lui, et obtint l'évacuation de la Toscane. Après la paix de Lunéville, l'archiduc Ferdinand lui donna une grande marque de con-

fiance, en le chargeant de gouverner pour lui la principauté de Saltzbourg, poste important qu'il remplit jusqu'à la campagne de 1805. Le marquis de Manfredini a cessé de se faire remarquer depuis cette époque.

MANGET (J. L.), né à Genève vers 1780, vint à Paris en 1810, fut nommé inspecteur de la librairie, et concourut à la rédaction de quelques journaux, et notamment du *Publiciste*. Il a fait paraître: 1° *Histoire de Gustave III, roi de Suède*, traduit de l'allemand de Posselt, 1807, in-8°; 2° *Essai sur la formation des langues*, par Adam Smith, traduit de l'anglais, 1809, in-12.

MANGETTE (N.), officier polonais, commandait, en 1794, une brigade de cavalerie, dont les Russes voulaient opérer le licenciement. Il s'y opposa avec fermeté, se joignit, le 30 mars, à Madalinski, et quatre jours après il contribua par sa valeur aux succès qu'obtint le général Kosciusko à Raslavicé. Déjà, le 21 mars précédent, il avait attaqué un corps russe qui évacuait Cracovie, sous les ordres du lieutenant-colonel Lycassin, et lui avait tué beaucoup de monde. Il continua, pendant le reste de la campagne, à servir, avec des succès différens, la cause de l'indépendance. Il a cessé depuis d'occuper l'attention publique.

MANGILI (Joseph), célèbre professeur de zoologie à l'université de Pavie, s'est fait un nom dans une partie d'histoire naturelle où des savans du premier ordre s'étaient déjà illustrés. Il a publié, en 1807, à Milan: *Essais d'observations, pour servir à l'histoire des mammifères sujets à une léthargie périodique*, in-8°. Cet ouvrage ne concourut point pour un des prix décennaux, mais il mérita d'être cité dans le rapport sur la partie zoologique de l'histoire naturelle. M. Mangili s'est depuis occupé de nouvelles recherches, dont il a présenté le résultat, le 2 décembre 1813, à la classe des sciences de l'institut italien, dans un rapport sur l'action du venin des vipères.

MANGIN (Antide), né en 1758, a publié, entre autres ouvrages: 1° *Notions mathématiques de chimie et de médecine, ou Théorie du feu*, 1800, in-8°; 2° *Éducation paternelle, ou Solution de ce beau problème: Séparer de l'étude du latin les difficultés de traduire l'une et l'autre langue*, 1811, in-8°; 3° *Versions latino-syntaxiques de Perse et de quelques morceaux de Tacite*, 1812, in-8°; 4° *Application du mode des géomètres à la science du latin*, 1813, in-fol.; 5° *Mode de Quintilien*, 1816, in-8°.

MANGIN (N.) était chirurgien à Varennes, lorsque Louis XVI y arriva avec sa famille, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, et fut un des premiers habitans de cette ville qui le reconnurent. Aussitôt il en répandit la nouvelle dans la ville même, courut les campagnes, jeta l'alarme partout, rassembla à la hâte les gardes nationales, et contribua puissamment, par ces démarches, à l'arrestation de ce prince. La municipalité de Varennes, pour le récompenser de son zèle, le chargea d'en porter la nouvelle à Paris. Il y arriva le 22, à 11 heures du soir, et se rendit sur-le-champ à

l'assemblée nationale. Celle-ci attacha une telle importance à cet événement, qu'elle gratifia d'une somme de 6,000 livres celui qui le lui annonçait.

MANGIN (N.), adjudant-général des armées de la république, était né à Mayence. Cette ville ayant été prise par les troupes prussiennes, il passa en France, y fut employé dans les armées françaises, parvint au grade d'adjudant-général, et eut le bras emporté dans une affaire près de Saltzbourg. Il mourut dans cette ville, en janvier 1800, des suites de sa blessure. Le repos auquel sa maladie l'avait condamné, fut consacré à inventer et à perfectionner une machine de guerre, à laquelle il avait donné le nom de *Scaphandre*, dont on fit l'expérience en 1798. Cette machine, propre à soutenir un homme sur l'eau, dans une position verticale, était destinée à exécuter le passage des rivières par des corps entiers, sans ponts ni bateaux. Le général Mangin réunissait, à toutes ses autres qualités, un caractère et des mœurs aimables. Il avait épousé la fille du sénateur Jacqueminot.

MANGIN (Charles), architecte distingué, naquit à Vitry, près de Meaux, en 1721, et fut élevé à Juilly. Le libraire Lottin eut soin de le faire instruire dans les mathématiques et le dessin, et le plaçant ensuite successivement chez plusieurs architectes, ses progrès rapides signalèrent bientôt ses talens, et lui acquirent de la réputation. Il fut chargé, à Paris même, de travaux importans. Ceux qui lui font le plus d'honneur sont la construction primitive de la *Halle au blé*, le *séminaire du Saint-Esprit*, les *fondations et le portail de l'église de Saint-Barthélemi*, l'*église du Gros-Caillou*, et surtout la *restauration du portail de Saint-Sulpice*, *l'élévation des deux Tours et l'achèvement des Chapelles inférieures*. Soufflot et Chalgrin rendaient justice à son talent, et en faisaient un cas particulier. Passionné pour tout ce qui avait rapport à son art, Mangin, à l'âge de 75 ans, s'occupait encore d'un projet d'embellissement pour Paris. Ce projet fut soumis au lycée des arts, et mérita à son auteur une mention honorable et une médaille. Cet artiste s'était retiré à Nantes depuis quelques années, lorsqu'il y mourut, le 4 février 1807.

MANGOURIT (Michel-Ange-Bernard de), agent diplomatique, membre de la société philotechnique, remplissait les fonctions de lieutenant-criminel au bailliage de Rennes, en 1782, lorsqu'il les perdit par un événement qui a été raconté de plusieurs manières. Il adopta avec chaleur les principes de la révolution, échappa aux proscriptions de 1793 et 1794, et devint, en 1798, agent diplomatique du directoire-exécutif, près de la petite république du Valais. Les paysans de ces petites contrées, insurgés par les prêtres, se livraient à des désordres graves. M. de Mangourit leur adressa une proclamation pour les rappeler à la modération, et les invitait en même temps à livrer les fauteurs de ces désordres. Rappelé par le directoire, il fit détruire avant son départ tous les signes et emblèmes

de la féodalité. Nommé secrétaire de légation à Naples, il ne fut pas reconnu par la cour des Deux-Siciles. Il se rendit ensuite à Ancône, en qualité de commissaire des relations extérieures. Une mission secrète de la plus haute importance lui fut confiée. Elle avait pour objet d'appeler les Grecs à l'insurrection, et d'opérer, en faveur de l'armée d'Égypte, une diversion dans l'Albanie, l'Épire et la Morée. Renfermé à Ancône, lorsque cette place fut assiégée en 1799, il prit la direction de l'administration intérieure, et fut nommé par le général Monnier l'un des commissaires chargés de négocier la capitulation. Il obtint des conditions honorables pour les assiégés, et sortit avec la garnison. A son retour dans sa patrie, il publia, en 1802 : 1° *De la défense d'Ancône et des départemens romains*, 2 vol. in-8°; on y trouve des détails intéressans sur l'Italie, à cette époque, et la relation de plusieurs faits d'armes remarquables. 2° En 1803, un *Voyage à Hambourg et dans le nord de l'Allemagne*, que plusieurs journaux ont traité avec une extrême sévérité, et qui annonce du talent, des connaissances et de la philosophie. 3° *Le Mont-Joux ou le Mont-Saint-Bernard*, et *Vingt-sept jours ou la Journée de Viterbe*, in-8°, 1801. 4° *Lectures-opéras*, pour des soirées de famille, 1812, in-8°. 5° *Nouveaux projets de soirées, lectures dramatiques et musicales*, 1815, in-8°. M. Mangourit, homme aimable et spirituel, a eu de nombreux amis et les a conservés.

MANHÉS (LE COMTE CHARLES-ANTOINE), lieutenant-général de l'armée napolitaine, sous le roi Joachim Murat, et aide-de-camp de ce prince, naquit à Aurillac (ci-devant Auvergne), le 4 novembre 1777. Il fit ses études au collége de cette ville, sous les yeux de son père, procureur au présidial. Il avait à peine 15 ans, lorsque les administrateurs de son département le nommèrent élève à l'école de Mars. L'artillerie fut d'abord sa première arme, et bientôt il dut à son application et à ses progrès le titre d'élève-instructeur. Il quitta l'école en 1794, et partit, avec le grade de lieutenant, pour faire les campagnes de Rhin-et-Moselle et celles d'Italie. Il donna partout des preuves d'intelligence et de valeur, et fut grièvement blessé à la bataille de Novi. Devenu peu de temps après aide-de-camp du général Milhaud, il le suivit dans les campagnes d'Italie et d'Allemagne jusqu'en 1806, et fut élevé au grade de capitaine après la bataille d'Austerlitz. En 1809, de nouvelles preuves de bravoure lui avaient mérité le rang de colonel. C'est en cette qualité qu'il accompagna le grand-duc de Berg (Murat), qui allait prendre possession du royaume de Naples. Manhés fut employé par ce prince, avec le titre de général, pour soumettre les Abruzzes et les Calabres. En 1811, le général Manhés obtint le commandement en chef des 2°, 4° et 5° divisions territoriales; et, l'année suivante, les divisions françaises ayant été rappelées du royaume de Naples, il eut à soutenir tous les efforts de l'armée anglo-sicilienne, aux ordres de lord Bentink, avec les seules trou-

pes napolitaines; ce qui ne l'empêcha pas de se maintenir avec succès pendant les deux années suivantes. De nouvelles insurrections s'étant encore manifestées dans les Abruzzes, le soin de les réprimer fut une seconde fois confié au général Manhès, qui vint encore à bout d'en arrêter les progrès. Pendant la guerre fatale que le roi soutint en Italie, en mars, avril et mai 1815, ce général fut chargé du commandement de Naples. Mais à la première nouvelle des désastres qu'avait éprouvés l'armée napolitaine, il partit pour aller couvrir les frontières, que les Autrichiens menaçaient d'une invasion. Il conçut même le hardi projet de prévenir l'ennemi, et entra à cet effet dans l'État de l'Église. Les nouveaux désastres de l'armée napolitaine, et le prompt départ de Joachim, le rappelèrent bientôt à Naples. Voyant alors toutes les ressources épuisées, et tous les moyens de résistance insuffisans, il crut devoir songer à sa sûreté et à celle de sa famille. Muni de passe-ports, il s'embarqua sur un chebek anglais, et quitta Naples avec le général Pignatelli Cherchiara, son beau-père, pour se rendre dans un port de France. Ils débarquèrent à Cannes, le 25 mai. Retiré à Marseille avec sa famille, le général Manhès offrit ses services à Louis XVIII, qui les accepta, et l'admit, par ordonnance du 25 décembre 1816, au service de France, avec le grade de lieutenant-général. M. de G..., officier employé à son état-major au royaume de Naples, a publié : *Notice historique sur M. le lieutenant-général C. A. Manhès*, Paris, 1817, in-8°.

MANN (A. T.), savant antiquaire, naquit vers 1740, dans la Flandre autrichienne. Au sortir de ses études, il embrassa la vie monastique. En 1774, il était prieur de la chartreuse anglaise de Nieuport; et cette même année, il fut admis parmi les membres de l'académie que Marie-Thérèse avait fondée peu de temps auparavant à Bruxelles. Bientôt, cédant à son goût exclusif pour les sciences, il obtint sa sécularisation, et fut pourvu en même temps d'un canonicat de la collégiale de Courtrai. On parlait beaucoup alors des méthodes employées en Angleterre contre les incendies; Mann fut envoyé pour les examiner, et à son retour il publia un mémoire très-instructif sur cet objet. Il parut sous le titre de *Mémoire sur les diverses méthodes inventées jusqu'à ce jour pour garantir les édifices des incendies*, Bruxelles, 1778, in-4°; Lyon, 1779, in-8°; traduit en allemand, Francfort, 1790. On lui doit encore : 1° *Tableau des monnaies, poids et mesures des différentes nations*, ibid., 1779; 2° édition, 1788, in-8°; traduit en italien, Milan, 1790, in-4°. 2° *Pour et contre les spectacles*, Mons, 1782, in-8°. 3° *Description de la ville de Bruxelles et de ses environs, ou état présent, tant ecclésiastique que civil, de cette ville*, ibid., 1785, 2 volum. in-8°. 4° *Introduction à la géographie, la politique, etc.*, 1786, in-8°. 5° *Mémoire sur les grandes gelées, et leurs effets*, Gand, 1792, in-8°. 6° Une édition du *Dictionnaire géographique* de Ladvocat, connu sous le nom de Vosgien,

1792, 2 vol. in-8°. 7° *Tables chronologiques de l'histoire universelle, depuis le commencement de l'année 1700 jusqu'à la paix de 1802*, Dresde (Paris, Treuttel), 1804, in-4°. 8° *Principes métaphysiques des êtres et des connaissances*, Vienne, 1807, in-4°. 9° Enfin, un grand nombre de *Mémoires* et de *Dissertations*, dans le recueil de l'académie de Bruxelles, sur la nature du sol, de l'atmosphère et du climat de la Flandre maritime; sur les moyens de parvenir à une théorie complète des météores; sur la congélation de la mer; sur l'histoire naturelle de la mer du Nord et la pêche qui s'y fait; sur le feu élémentaire; sur les effets et les phénomènes produits en versant différentes sortes d'huile sur les eaux; sur la communication qui a existé anciennement entre les mers Noire, Caspienne, Baltique et Blanche; sur les moyens d'augmenter la population, et de perfectionner la culture dans les Pays-Bas; sur l'emplacement du port Iccius, et sur une foule d'autres objets moins importans.

MANNAY (LE BARON CHARLES), naquit à Champeix (Puy-de-Dôme), le 14 octobre 1745. Il embrassa l'état ecclésiastique, et était, avant la révolution, grand-vicaire de Reims. A la suite du concordat conclu en 1801, M. de Mannay fut nommé évêque de Trèves, et sacré le 17 juillet de la même année. Ce prélat, chargé deux fois de négociations avec le pape, avait été employé dans les affaires de l'Église, avec MM. de Barral et Duvoisin. Intimement lié avec ce dernier, il passait pour ne se diriger que par ses conseils. M. Mannay devint conseiller-d'état, section de l'intérieur, et officier de la légion-d'honneur. Le 14 avril, il se prononça pour la déchéance de l'empereur, et se hâta de retourner à Trèves, qui se trouvait alors sous la domination prussienne. Pendant les *cent jours*, en 1815, M. l'évêque de Trèves ayant été porté sur la liste des conseillers-d'état, les Prussiens lui en firent un crime, et l'exilèrent en Allemagne. Il habite aujourd'hui la France.

MANNE (LOUIS-CHARLES-JOSEPH DE), est né à Paris, le 19 septembre 1773. Premier employé du département des livres imprimés de la bibliothèque du Roi, et censeur royal honoraire, il s'occupe depuis long-temps à élever au célèbre d'Anville un monument digne de lui. Seul propriétaire des planches gravées, des dessins et du fonds des cartes de ce géographe, que l'on s'accorde à regarder généralement comme ce qu'il y a de plus complet, de plus exact en ce genre et de plus instructif, il voudrait y réunir tout ce qui est sorti des mains de ce savant; et c'est à le découvrir qu'il donne tous ses soins. Outre plusieurs manuscrits qui traitent des mesures employées chez les anciens, et qu'il se propose de publier, il a déjà fait paraître : 1° *Une notice raisonnée des ouvrages de d'Anville*, à laquelle M. Barbier-du-Bocage a fourni des remarques et quelques détails; Paris, 1802, in-8°. 2° Une édition complète des *Œuvres de d'Anville*, annoncée en 6 volum. in-4°, et dont l'impression, commencée depuis plusieurs années, se continue à l'Imprimerie royale;

cette édition sera accompagnée d'un atlas in-fol. de 62 cartes.

MANNERHJELM (LE BARON DE), né en Suède, était représentant aux états-généraux du royaume, pendant la diète mémorable de 1809, convoquée après la révolution qui précipita du trône Gustave IV. (*Voy.* GUSTAVE-ADOLPHE.) Mannerhjelm, loin d'avoir été le chef d'aucune conspiration (comme l'a faussement avancé la Biographie des frères Michaud, et après elle la Biographie de Bruxelles), n'eut point de part aux événemens qui amenèrent la chute du prince. Mais il se chargea de porter le premier la parole dans l'assemblée des états-généraux, pour demander la déchéance de Gustave, qui avait déjà envoyé un acte d'abdication formelle, écrit en entier de sa main, et signé par lui au château de Drottningholm. Il demanda en outre l'exclusion à perpétuité, du trône de Suède, des descendans de ce prince, et ces deux propositions furent adoptées à l'unanimité. On a cité dans tous les journaux du temps, et dans les biographies, le discours que le baron de Mannerhjelm tint à cette occasion, le 10 mai 1809, et dans lequel, après avoir récapitulé toutes les fautes commises par le roi détrôné, il termine ainsi: « O ma patrie! sont-ce là les fruits » d'un règne qui devait rappeler » les anciens Wasa? Roi infortuné, » était-ce là le bonheur que tu a- » vais promis à ton peuple? Tu as » perdu l'amour de tes sujets avec » ton sceptre et ta couronne; tu as » rompu toi-même les liens qui » t'unissaient à ton peuple! Nous » sommes dégagés de ces liens, et » sans que nous ayons besoin d'en » solliciter une dispense formelle. » A ces causes, j'abjure en ce mo- » ment toute fidélité et obéissance » au roi Gustave-Adolphe, et le dé- » clare à jamais déchu, lui, ainsi » que ses descendans, de la cou- » ronne et du gouvernement de la » Suède. » Le baron de Mannerhjelm a depuis occupé un poste de confiance, auquel il a été appelé par le choix des états-généraux de Suède.

MANNING (JACQUES), premier président du collége de Rhode-Island, naquit à New-Jersey, en 1738. D'excellentes études développèrent ses heureuses dispositions; et, comme il se destinait à la carrière ecclésiastique, il se présenta à Nassau-Hall, où il subit ses examens, et fut reçu gradué. C'était le moment où un grand nombre de ses frères, anabaptistes, songeaient à établir un collége à Rhode-Island, afin d'y jouir d'une entière liberté de conscience. Son zèle, ses talens lui méritèrent la confiance générale; et lorsque le collége fut établi, on l'en nomma président. Cet établissement était parvenu au plus haut degré de prospérité, lorsqu'on le transféra à la Providence, où l'on avait élevé un vaste bâtiment pour le contenir. M. Manning conserva la place de président du collége, et fut nommé pasteur de l'église anabaptiste de cette ville. Les fonctions de ces deux places exigeaient une grande habileté et un travail assidu. M. Manning se livra tout entier aux devoirs qui lui étaient imposés; il les remplissait encore avec zèle lorsqu'il mourut, dans un âge peu avancé, le 29 juillet 1791.

MANOURY D'HECTOT (LE MARQUIS DE), chevalier de la légion-d'honneur, maire de Caen, membre de l'académie de cette ville, et de plusieurs autres sociétés savantes, s'est distingué par plusieurs découvertes utiles. La plus remarquable est celle d'une machine hydraulique pour la mouture des grains. Il a publié : *Mémoire adressé à la classe des sciences physiques et mathématiques de l'institut, sur diverses machines hydrauliques.* Il a aussi composé, de 1814 à 1816, des ouvrages politiques auxquels sans doute il n'attache aujourd'hui aucune importance.

MANRIQUE (N.), professeur de rhétorique de la maison des pages du roi d'Espagne, était éditeur du journal intitulé : *le Rédacteur général*, et avait pour collaborateur M. Garcia, professeur de mathématiques dans les mêmes établissemens. Ces écrivains, qui avaient défendu avec autant de talent que de courage, l'indépendance nationale contre la tyrannie étrangère, mais qui, après la libération de l'Espagne, professaient encore les principes des cortès, furent condamnés, au mois de décembre 1814, à 10 années de présides, sous peine de la vie, s'ils tentaient de s'échapper de l'arsenal de Carthagène, où ils étaient envoyés.

MANRY (N.), docteur en médecine de la faculté de Paris, membre de la légion-d'honneur, est né à Clermont, département du Puy-de-Dôme, en 1784. Il vint très-jeune dans la capitale, où il se livra à l'étude de la médecine, et obtint bientôt, au concours, une place d'élève interne dans les hôpitaux civils de Paris. Pendant l'exercice de ses fonctions, il sut apprécier les avantages de la médecine clinique; aussi dirigea-t-il ses études vers cette branche de l'art de guérir. Chargé, en 1808, de faire des expériences sur l'emploi des fébrifuges indigènes qu'on désirait substituer au quinquina, il présenta au conseil-général des hospices un mémoire qui lui valut une médaille et le premier prix. Nommé médecin inspecteur du service de santé de l'hôpital de Saint-Louis, il fut à même de signaler son zèle dans le traitement du typhus, maladie qui fit de si cruels ravages en 1813 et en 1814. La croix de la légion-d'honneur fut la récompense qu'on accorda aux services qu'il rendit à cette époque. Depuis, M. Manry a été nommé médecin titulaire de l'hôpital Saint-Louis, et médecin de la direction générale des nourrices.

MANSFIELD (N. STORMONT, LORD), pair d'Angleterre, se consacra à la diplomatie et se dévoua ensuite à la politique ministérielle. Il remplit d'abord la place d'ambassadeur en France, sous le nom de lord Stormont, et retourna ensuite à Londres, empressé de prendre part aux débats parlementaires. Il combattit le parti de l'opposition pendant la guerre de la révolution française, et osa (il y mit du moins de la franchise) proposer hautement au parlement (en 1794), d'autoriser le roi d'Angleterre à exciter la rébellion en France, par tous les moyens qui seraient en son pouvoir. Le 30 avril, il se porta pour défenseur d'un traité d'alliance offensif et défensif conclu avec la Prusse. Quelques jours après, il

déploya toute la chaleur de son éloquence pour soutenir la proposition faite de lever des corps d'émigrés. Nommé, au mois de juillet, membre du conseil-d'état, sans département fixe, il défendit, en novembre 1795, le bill proposé contre les écrits séditieux. Lord Mansfield mourut à Londres en 1796. A cette époque il jouissait, tant en places qu'en pensions, de 19,000 livres sterlings de rente (456,000 fr.). Ce fidèle serviteur des ministres ne pouvait pas se plaindre d'être médiocrement récompensé.

MANSFIELD (Guillaume Murray, comte de), pair d'Angleterre, ministre d'état, chancelier, naquit à Perth, en Écosse, le 2 mars 1705, et fut transporté, à l'âge de 3 ans, en Angleterre, où il reçut une éducation brillante. A son retour d'un voyage sur le continent, il entra à Lincoln's-Inn; quoiqu'il n'eût encore ni les connaissances ni l'expérience qui font les grands orateurs, il avait une telle supériorité de talent pour parler en public, qu'il ne tarda pas à jouir d'une grande réputation. Nommé, en 1742, membre du parlement, comme député de Boroughbridge, il devint, en 1754, procureur-général du banc du roi, et, peu de temps après, lord-chef de justice, puis baron de Mansfield; enfin, en 1757, chancelier de l'échiquier. Il refusa constamment les grands-sceaux, qui lui furent également offerts à la retraite de lord Hardwick. Au commencement du règne de Georges III, lord Mansfield se vit exposé à la haine des partis, et plus particulièrement lorsque l'affaire de Wilkes, l'un des plus redoutables adversaires du ministère, fut portée à la cour du banc du roi. Cette affaire, devenue célèbre, fixait d'une manière particulière l'attention du public : il s'agissait de condamner des écrits et des opinions politiques que l'on accusait d'une grande exagération. Le jour du jugement, une foule de spectateurs remplissait, non-seulement la salle d'audience, mais encore celle de Westminster et la cour du palais. C'est à cette occasion que lord Mansfield montra le véritable caractère du magistrat. Il dit avec beaucoup de fermeté : « J'honore le roi, et je »respecte le peuple; mais à mon »avis, rien de ce qui peut donner »la faveur de l'un ou de l'autre, »ne peut et ne doit exciter l'ambi»tion. J'apprécie tout ce que vaut »la popularité, et j'estime celle »qui suit les services rendus, au»tant que je dédaigne celle qui est »bassement mendiée. » Il fut élevé, en 1776, au rang de comte de la Grande-Bretagne, sous le titre de comte de Mansfield; et, en 1780, peu s'en fallut qu'il ne fût la victime d'un mouvement populaire, que les auteurs de quelques troubles excités dans la capitale dirigèrent contre lui; c'était la nuit du 7 juin : à peine put-il s'échapper au milieu des flammes, sa maison attaquée à l'improviste, ayant été détruite et brûlée sans qu'on pût y porter secours; la chambre du commerce vota un dédommagement pour les victimes de cet accident. Lord Mansfield, que l'on invita à établir la quotité de ses pertes, répondit que, quelque considérables qu'elles pussent être, il ne lui conve-

nait pas d'attendre ou de réclamer aucune indemnité du gouvernement. Des infirmités qu'il devait à son grand âge et à ses travaux, lui firent demander et obtenir sa retraite en 1788. Il mourut, sans enfans, le 20 mars 1793. Lord Mansfield disait, en parlant de la révolution française, que «c'était »un événement extraordinaire; »que, comme il était sans exemple, il avait été aussi sans pronostic, et qu'on ne pouvait encore former de conjectures sur »ses conséquences.»

MANSORD (N.), ex-maire de Chambéry, fut nommé, en 1798, par le département du Mont-Blanc, député pour 2 ans, au conseil des cinq-cents, dont il devint secrétaire dans la même année. En 1799, il fit un rapport sur les émigrés naufragés à Calais, dans lequel il proposait leur détention outremer. Il passa, en décembre 1799, au corps-législatif, et en sortit en 1803. Il a cessé, depuis cette époque, d'occuper des fonctions politiques.

MANSTEIN (DE), était colonel au service de Prusse, et adjudant-général de Frédéric-Guillaume. Lors des négociations qui eurent lieu en Champagne, entamées pour l'évacuation du territoire français par l'armée prussienne, ce fut le général Manstein qui servit d'intermédiaire entre ce prince et Dumouriez. Il se distingua, le 6 juin 1794, à la bataille de Sportowa, que le roi de Prusse commandait en personne, et que perdirent les Polonais. Élevé au grade de général-major le même jour, et quelque temps après à celui de lieutenant-général, il mourut quelques années après.

MANTHOUE (G.), officier d'artillerie napolitain, était d'une audace extraordinaire et d'un courage à toute épreuve. Il fut un des principaux agens de la révolution napolitaine, en 1798. Ayant rassemblé un certain nombre de conjurés, il se réunit au prince Moliterno, qui, lui-même, avait sous ses ordres une foule de patriotes, et contribua ainsi à l'entrée du général français Championnet dans la ville de Naples; mais les Calabrais ayant pris les armes pour s'opposer à la révolution, et les Français ayant été obligés d'évacuer Naples, les habitans de cette ville élevèrent Manthoue au ministère de la guerre. Celui-ci ne vit alors qu'un moyen de résister à l'armée qui s'approchait, ce fut de lever et d'organiser des troupes nationales; il vint à bout, par cette disposition, de créer de petits corps qu'il opposa pendant quelque temps avec avantage aux Calabrais. Mais enfin, ceux-ci ayant eu des succès plus décisifs qu'on ne devait s'y attendre, Manthoue, ne se fiant plus qu'à lui-même, se mit à la tête des troupes, et marcha contre eux. Son habileté et son courage ne pouvant compenser l'infériorité du nombre, il fut battu par le cardinal Ruffo, et forcé de retourner à Naples, où pénétrèrent bientôt les troupes royales. Manthoue, plus redoutable encore par son désespoir, combattit avec une intrépidité qui tenait du prodige; mais enfin il fut pris, traîné en prison, et peu de jours après conduit à l'échafaud.

MANUEL (PIERRE-LOUIS), procureur de la commune de Paris et

député à la convention nationale, fils d'un simple potier, naquit, en 1751, à Montargis; il reçut une bonne éducation, et fut admis dans la congrégation des doctrinaires, dont il sortit pour se rendre à Paris, où il devint précepteur du fils de M. Tourton, banquier. Aussitôt que Manuel se vit indépendant, il publia un pamphlet qui le fit mettre pour trois mois à la Bastille. Membre de la société des amis de la constitution, bientôt il fut nommé procureur de la commune de Paris. La position de Manuel devint difficile: il avait un rôle à jouer à la commune, un autre à la société des jacobins (précédemment des amis de la constitution); et, pour conserver la faveur qui l'avait élevé, il fallait enchérir le lendemain sur les discours de la veille: c'est ce qui lui fit écrire à Louis XVI, en 1792, la lettre extravagante qui commençait par ces mots: « Sire, »je n'aime pas les rois,» etc., lettre qui au fait contient sa véritable profession de foi. Dès le 17 mai précédent, il avait proposé aux jacobins de renfermer la reine, comme suspecte, au Val-de-Grâce pendant la durée de la guerre; et le 20 juin suivant, il avait provoqué et dirigé l'insurrection qui avait révolté toute la France. Le 6 juillet, suspendu de ses fonctions ainsi que Pétion, maire de Paris, par un arrêté du département, comme n'ayant pas pris de mesures pour prévenir l'insurrection du 20 juin précédent, il fut réintégré le 13 par un décret, immédiatement suivi de la déclaration faite par l'assemblée législative que la patrie était en danger. Il prit une part active à la journée du 10 août. Le 12, il parut à la barre de l'assemblée, et fit décréter que Louis XVI serait conduit au Temple, pour y être mis sous la garde de la commune, et non au Luxembourg, ou à l'hôtel de la Justice, place Vendôme, qui lui avaient d'abord été assignés; et le lendemain 13, il fut chargé de l'y conduire. Il est juste de dire cependant qu'il s'opposa avec force, quelques jours après, à ce que le roi et la famille royale fussent enfermés dans la tour: il soutenait que, sans recourir à des rigueurs inutiles, on pouvait également veiller sur eux dans le palais du Temple. Malgré cette versatilité d'opinion il fut porté à la convention, et, dès la première séance, il proposa que le président de l'assemblée fût logé au palais des Tuileries, afin de l'environner, disait-il, d'une grande considération; et quelques jours après, il demanda que le peuple réuni en assemblées primaires se prononçât sur l'abolition de la royauté. Quand elle fut décrétée, on chargea Manuel, en qualité de procureur de la commune, d'aller l'annoncer au roi ainsi que l'établissement de la république. Manuel avait jusque-là manifesté la plus grande exagération. Du moment qu'il vit la famille royale captive, il se montra sensible et modéré. On a attribué ce changement à diverses causes; la plus vraisemblable est le tableau touchant du calme et de la fermeté avec lesquels les augustes prisonniers confiés à sa garde supportèrent leur infortune. Il fit tous ses efforts pour adoucir leur

situation. C'est donc à tort qu'on l'a accusé d'avoir pris part aux massacres de septembre; il en eut connaissance sans doute, mais l'on sait qu'il eut à ce sujet une vive altercation avec Danton, alors ministre de la justice; on l'a vu encore la veille même du 2 septembre, sauver Beaumarchais qui l'avait offensé et qui le regardait comme son ennemi personnel. Ami constant des députés de la Gironde, il siégea avec eux jusqu'au moment où il donna sa démission, et certes ils l'eussent repoussé avec horreur s'il eût été complice des forfaits sur lesquels ils appelèrent sans cesse la vengeance nationale. Enfin, le 5 novembre 1792, il prononça un discours à la tribune des jacobins, et déclara « que les massacres du 2 » septembre avaient été la Saint-» Barthélemi du peuple, qui, ce » jour-là, s'était montré aussi mé-» chant qu'un roi, et que tout Pa-» ris était coupable pour avoir » souffert ces assassinats. » Une dernière preuve existe encore en sa faveur : il proposa, malgré les menaces de la *Montagne*, « que » tout Français, sorti de France » après les massacres de septem-» bre, et retiré en pays neutre, » ne pût être considéré comme » émigré. » La convention ayant décrété que Louis XVI serait jugé par elle, il obtint, contre l'opinion de plusieurs députés qui voulaient procéder au jugement sans désemparer, que Louis XVI serait entendu à la barre, et lorsqu'on eut retiré du greffe du tribunal du 27 août les pièces relatives au roi, il fit encore décréter, le 6 décembre, que ce prince serait mandé à la barre le 10. Le 27, Manuel insista pour que la défense du roi, prononcée la veille, et les pièces d'accusation, fussent imprimées et envoyées dans les départemens, et proposa l'ajournement de la discussion à trois jours. Dans les appels nominaux sur le jugement, il vota la culpabilité; se prononça en faveur de l'appel au peuple; de la détention provisoire et du bannissement à la paix. Le jour même de la condamnation du roi, Manuel donna sa démission, et écrivit à l'assemblée que « composée com-» me elle l'était, il lui était impos-» sible de sauver la France, et que » l'homme de bien n'avait plus » qu'à s'envelopper de son man-» teau. » On passa à l'ordre du jour après de vifs débats. Il se retira à Montargis où, dans le courant de mars, des furieux l'accablèrent de coups de pierre et de bâtons, et le laissèrent pour mort. Il se rétablit néanmoins. Après le 31 mai, il fut arrêté par ordre des comités de salut public et de sûreté générale, et conduit à la Conciergerie. On l'appela comme témoin dans le procès de la reine; mais loin d'accuser cette princesse, il loua son courage et plaignit ses malheurs. Traduit lui-même au tribunal révolutionnaire, il montra dans sa défense beaucoup de courage et de présence d'esprit. Il répondit à l'accusation d'avoir voulu sauver le roi, qu'effectivement il eût désiré qu'on l'envoyât en Amérique. Il rappela en vain ses services au 10 août, et termina son discours par ces mots : « Non, le procureur de la com-» mune du 10 août n'est point un

» traître; je demande qu'on grave » sur ma tombe que c'est moi qui » fis cette journée. » Condamné à mort, il fut exécuté le 14 novembre 1793, à l'âge de 42 ans. On a de lui : 1° *Lettre d'un officier des gardes-du-corps*, 1786; 2° *Coup-d'œil philosophique sur le règne de Saint-Louis*, 1786; 3° *l'Année française* : l'auteur place la vie d'un Français illustre à chaque jour de l'année, pour réunir son souvenir à celui du saint qu'on honore; 4° *la Police de Paris dévoilée*; 5° enfin, les *Lettres écrites par Mirabeau à Sophie Ruffey, marquise de Monnier*. Il avait saisi l'original de ces lettres, lors de la prise de la Bastille; leur publication le fit décréter d'ajournement personnel, en 1792, par la famille de Mirabeau. Mais l'influence que Manuel exerçait alors, empêcha la famille de poursuivre cette affaire.

MANUEL (Jacques-Antoine), né à Barcelonnette, département des Basses-Alpes, le 10 décembre 1775. Son père, qui y avait longtemps exercé les fonctions de notaire, venait à cette époque d'être nommé, par le choix de ses concitoyens, premier consul de la vallée de Barcelonnette en vertu des priviléges conservés par les traités aux habitans de ce pays, lors de sa réunion à la France. Il fit ses études au collége des doctrinaires à Nîmes. A 13 ans, il y faisait une seconde année de philosophie, lorsque la guerre civile qui éclata en cette ville, au mois de juin 1789, entre les protestans et les catholiques, et dont le collége même fut pendant deux jours le théâtre sanglant, le força, ainsi que tous les autres pensionnaires, à s'éloigner. Revenu dans la maison paternelle, il la quitta bientôt pour aller en Piémont embrasser la carrière du commerce auprès d'un oncle, riche négociant, sans enfans. Il y était depuis une année, lorsque la guerre déclarée par la France au roi de Sardaigne, le força à revenir à Barcelonnette, où il servit, pendant un an, comme sergent de grenadiers dans une légion de la garde nationale, mise en activité et soldée pour coopérer à la défense des frontières. En 1793, à l'âge de 17 ans, il entra comme volontaire dans un bataillon formé par la réquisition, et y fut bientôt nommé officier. Il fit en cette qualité, avec la plus grande distinction, les campagnes d'Italie, et obtint, par sa bravoure, le grade de capitaine de cavalerie. Après la glorieuse paix conquise par la France, et signée à Campo-Formio, une maladie grave et les sollicitations de sa famille déterminèrent M. Manuel à donner sa démission et à rentrer dans ses foyers. Il y trouva ses parens toujours entourés de l'estime publique, mais avec une fortune que les remboursemens en assignats avaient réduite de manière à la rendre à peine suffisante à leurs besoins. On l'engageait à se rendre à Paris, où plusieurs de ses amis et de ses parens promettaient de lui obtenir du gouvernement une place convenable; mais son caractère et ses goûts lui firent préférer une carrière indépendante, et il choisit celle du barreau. Il s'attacha d'abord au tribunal civil de son département établi à Digne; quelques mois après, une



Manuel.


Biblioteca Nazionale V.E. III
NAPOLI

nouvelle organisation judiciaire ayant eu lieu, lorsque les cours d'appel furent créées en l'an 8, il alla prendre place au barreau de celle qui fut établie à Aix. La première fois qu'il y plaida, il devint l'objet d'une distinction aussi flatteuse que rare; la cour, à laquelle il était tout-à-fait inconnu, crut devoir charger son premier président de lui dire, immédiatement après le prononcé de l'arrêt, qu'elle se félicitait de voir à sa barre un avocat qui s'y annonçait par des talens aussi distingués, etc., et c'était en lui faisant perdre sa cause, que la cour avait délibéré d'adresser ce compliment au jeune avocat. M. Manuel se trouva bientôt, par l'aménité de son caractère, la douceur et la pureté de ses mœurs, autant que par ses talens et la manière honorable dont il exerçait son utile ministère, environné de l'estime et de la considération générales. Il ne songeait nullement, au milieu de ses nombreux amis, à changer de situation. Après les événemens du 20 mars 1815, les affaires du palais étant à peu près suspendues, par suite de l'ébranlement et de la confusion que la crise avait amenés là plus qu'ailleurs, il se décida à profiter de cette circonstance pour faire un voyage à Paris, qu'il n'avait pas encore vu, et satisfaire ainsi à sa curiosité comme aux désirs de ses amis. Le moment lui paraissait doublement favorable par la liberté que lui laissait son cabinet, et par l'importance des événemens qui se passaient dans la capitale. La veille de son départ, il remplit ses devoirs d'électeur dans le collége d'arrondissement d'Aix, convoqué pour la formation de la chambre des représentans. L'immense majorité du collége lui fit l'honneur de le solliciter d'accepter la députation. M. Manuel, sans autre ambition que celle de poursuivre sa carrière d'avocat, eut la modestie de se refuser à cette marque de confiance. Il se défiait trop, disait-il, de ses moyens pour croire qu'il pourrait être utile à son pays, sur un théâtre si nouveau pour lui, et il sollicita vivement les électeurs d'accorder leurs suffrages à un de ses amis qui se trouvait alors à Paris, ce qu'il obtint avec quelque difficulté. Mais arrivé lui-même dans cette ville, il y reçut bientôt la nouvelle de sa double élection par le collége de l'arrondissement de Barcelonnette et par celui du département des Basses-Alpes. La gravité des circonstances, et l'opinion qu'il trouva généralement établie dans la capitale, que la mission de député, dans une telle crise, ne serait ni sans inconvénient ni sans danger, le déterminèrent à accepter. Il aurait craint qu'un second refus ne fût mal interprété. Paraissant pour la première fois sur la scène politique, ne connaissant personnellement que deux ou trois de ses collègues, et également inconnu des autres, il garda quelque temps le silence dans une assemblée où tout était nouveau pour lui; ce ne fut qu'après de nombreuses séances, qu'affligé du trouble dans lequel la chambre se trouvait si souvent jetée par une foule de motions inopinées, et par l'absence des règles nécessaires pour maintenir l'ordre et la dignité in-

dispensables à toute assemblée délibérante, qu'il se hasarda de présenter à la tribune quelques observations à ce sujet. Elles furent écoutées avec une bienveillance marquée, et, dès ce début, la chambre parut disposée à le considérer comme un membre qui pouvait lui être éminemment utile. Après la bataille de Waterloo, et l'abdication de Napoléon, les souverains alliés ayant proclamé qu'ils ne faisaient pas la guerre à la nation française, M. Manuel pensa que le gouvernement provisoire, par lequel on était décidé à remplacer d'abord celui qui venait de cesser, devait se composer de manière à pouvoir être considéré comme entièrement national, afin de pouvoir traiter dans l'intérêt seul du pays et à l'abri de toute autre influence. Cette opinion parut d'abord unanime dans les deux chambres; on y repoussa tout projet de régence, et les destinées de la France furent confiées à une commission, où aucun membre de la famille de Napoléon ne fut porté par une seule voix. Mais le lendemain, par une motion incidente et imprévue, un ministre d'état demanda la proclamation de Napoléon II. Cette demande jeta la chambre dans la plus grande agitation. Violemment appuyée par les uns, elle était repoussée avec la même véhémence par les autres. Déjà la discorde la plus alarmante éclatait au milieu d'une assemblée qu'on regardait dans cette crise terrible comme une dernière ancre de salut, et qui ne pouvait quelque chose que par l'unanimité de ses vœux et de ses efforts. Il était évident pour tous que ce trouble interne allait en provoquer de plus dangereux encore, au sein de la population de la capitale, et des troupes qui l'entouraient ou la traversaient. C'est dans ces circonstances critiques, au milieu de la plus grande perplexité, et après une longue et orageuse discussion, que M. Manuel monta à la tribune pour essayer de calmer et de réconcilier les esprits en leur proposant une mesure que chacun pût préférer aux chances et aux conséquences de la lutte qui venait de s'établir. Il demanda qu'on passât simplement à l'ordre du jour sur la motion, et cela par le double motif, d'une part, que les constitutions de l'empire, encore existantes, rendaient la proclamation inutile, et de l'autre que la chambre ne voulait point revenir sur la résolution par laquelle elle avait confié le pouvoir exécutif à une commission provisoire. L'ordre du jour fut en effet adopté à l'unanimité et avec enthousiasme. Jamais orateur n'obtint, dans une assemblée délibérante, un triomphe plus complet, chacun lui sut gré d'avoir tiré la chambre du mauvais pas où elle s'était engagée, et il reçut, en descendant de la tribune, les félicitations de tous ses collègues. Peu de jours après, il fut chargé de présenter, au nom d'une commission, un projet d'adresse de la chambre au peuple français; quoique conçu en termes énergiques, ce projet fut vivement attaqué par quelques orateurs. La partie de l'assemblée qui avait demandé la proclamation du fils de Napoléon, se plaignait que son nom n'y fût pas même pro-

noncé, et crut voir dans cette omission, et dans l'attention du rédacteur à parler toujours au nom de la France, une arrière-pensée et le projet de favoriser une autre dynastie. M. Manuel repoussa les soupçons de tous ceux à qui son caractère était encore inconnu, et qui lui prêtaient des vues secrètes. Ses déclarations furent franches, et paraîtront bien hardies si l'on se reporte à l'époque où elles furent proclamées à la tribune. Il n'en défendit pas moins le projet d'adresse, comme la conséquence naturelle de la résolution prise unanimement peu de jours auparavant. Le projet fut maintenu, aucune expression n'en fut changée, mais la majorité de la chambre fit ajouter à la phrase qui rappelait l'abdication de Napoléon et son départ, ces mots : « Son fils est appelé à l'empire par » les constitutions de l'état. » Les événemens qui se pressaient fournirent bientôt à M. Manuel de nouveaux moyens de prouver qu'étranger à toute intrigue, il n'était jamais entraîné à la tribune que par l'amour de son pays et le sentiment profond de la dignité de la nation. L'assemblée était de nouveau agitée par les passions les plus tumultueuses, et la crise devenait de jour en jour plus violente. Souvent M. Manuel réussit par son éloquence, autant que par le rare talent d'analyse et par cet esprit d'ordre dont il était doué, à rétablir le calme et à ramener les questions les plus compliquées à leur véritable point. Le 2 juillet, il prononça un discours qui produisit sur l'assemblée une impression profonde, et qu'il termina par la proposition suivante : « La chambre croit de son devoir et de sa » dignité de déclarer qu'elle ne saurait jamais avouer pour chef légitime celui qui, en montant sur » le trône, refuserait de reconnaître et de consacrer les règles du » gouvernement constitutionnel ; » et si la force des armes parvenait » à nous imposer un maître..., alors » nous déclarons que, cédant à la » force, la représentation nationale en appellerait à l'énergie de la » génération présente et des générations futures, pour revendiquer » l'indépendance nationale et la liberté civile, comme elle en appelle dès à présent à la justice et » aux proclamations des puissances. » M. Manuel fut nommé rapporteur de la commission chargée de présenter un projet de constitution. La discussion fut longue et animée, l'ennemi était aux portes de Paris ; au milieu de la séance du 7 juillet, la chambre reçut du gouvernement provisoire un message, par lequel il lui annonçait que la présence des armées étrangères forçait ce gouvernement à cesser ses fonctions. Quoique prévue, cette nouvelle causa la plus vive émotion : il ne restait plus à une assemblée privée par les circonstances de toutes ressources extérieures, qu'à montrer le dévouement et la dignité qui pouvaient la recommander à l'estime publique. M. Manuel prit la parole aussitôt que la lecture du message fut terminée, demanda qu'on passât à l'ordre du jour, et qu'on continuât la discussion du projet de constitution. Le discours qu'il prononça à cette occasion fut suivi par d'universelles accla-

mations, qui, pendant un assez long temps, ne permirent pas de rentrer en séance; mais enfin, selon son vœu, cette dernière réunion fut consacrée à discuter et à arrêter les dispositions relatives à l'hérédité de la chambre des pairs. Le lendemain, les représentans trouvèrent les portes de la chambre closes et gardées par des soldats. Ils se rendirent chez leur président, M. Lanjuinais, où ils constatèrent, par un acte spécial, la circonstance qui les forçait de se séparer avant d'avoir terminé la constitution comme ils s'y étaient engagés. M. Manuel aurait pu alors retourner à Aix, au milieu de ses biens, mais le département des Bouches-du-Rhône se trouvait livré à des troubles dont le terme paraissait encore éloigné. Cet état d'incertitude, et l'oisiveté dans laquelle il lui aurait fallu vivre en attendant le retour de l'ordre, ne lui convenaient point. Il se décida à se fixer à Paris, vendit ses propriétés dans le midi, acheta une maison dans la capitale, et se présenta au barreau. Le conseil de discipline des avocats, qui avait à cette époque M. Bonnet pour bâtonnier, se refusa à l'admission immédiate de M. Manuel dans leur ordre, prétextant qu'il fallait d'abord recueillir sur son compte l'opinion des avocats d'Aix. Le barreau de cette ville lui rendit le témoignage le plus honorable; l'admission fut cependant, non pas refusée, mais ajournée indéfiniment, et cela, disait-on, à cause des opinions politiques de l'avocat. Celles-ci, au moment où elles furent prononcées, avaient pourtant paru assez modérées à tous les partis. M. Manuel se résigna à exercer sa profession dans son cabinet, et n'en eut pas moins une nombreuse clientèle. En 1817, sous l'empire de la loi du 5 février, il fut porté, par un grand nombre d'électeurs de Paris, à la représentation nationale, et il ne lui manqua que peu de voix pour être élu. L'année suivante, le même collége ayant été appelé à une nouvelle élection par le décès d'un de ses députés, la nomination de M. Manuel parut certaine, lorsqu'au moment d'ouvrir les scrutins on apprit qu'il venait d'être élu à la fois par le département du Finistère et par celui de la Vendée. Il opta pour ce dernier. Dans toutes les discussions importantes, le député de la Vendée reparut à la tribune. Son zèle pour le bien public et son courage à défendre les libertés nationales ne se démentirent jamais. Il développa de plus en plus pendant cette session et les suivantes, tant en ses discours écrits qu'en ses nombreuses improvisations, les talens remarquables et l'éloquence entraînante qui l'avaient illustré dès son entrée dans la carrière législative, et qui rappelaient les orateurs patriotes les plus célèbres des temps anciens et modernes. Mais il devint aussi, dès-lors, l'objet de la haine implacable d'un parti puissant, composé d'hommes qui se déclaraient hautement les ennemis de la révolution et de toutes les institutions nouvelles, se vantant d'ailleurs d'être les seuls appuis du trône et de l'autel, les seuls amis du prince. Le discours que M. Manuel prononça sur le budget de

1819 produisit une vive sensation, et fut imprimé par ordre de la chambre. « Lorsqu'il s'agit de »ranimer le crédit, dit-il, de venir au secours du commerce et »de l'industrie, des moyens de la »nature de ceux que je viens d'avoir l'honneur de vous indiquer, »quelque directs qu'ils soient, ne »sont pourtant que secondaires; il »en est un plus vaste, plus puissant, qui embrasse et domine tous »les autres, sans lequel toutes les »ressources du génie, comme tous »les artifices du talent, ne conduiraient qu'à de stériles résultats. »Vous devinez, messieurs, que je »veux parler de la confiance dans »l'avenir. Avant d'expliquer ma »pensée je dirai, non par un vain »ménagement pour les ministres »(et je suis sûr d'avance qu'ils ne »s'y tromperont pas), mais parce »que je crois que cette manifestation peut être utile, que si mon »opinion sur leur marche actuelle est sévère, elle n'est point hostile. Je n'ai pas oublié que leur »élévation au ministère mit un »terme à de vives inquiétudes; »que de graves circonstances les »ont vus depuis lors déployer un »caractère honorable et de généreuses résolutions. La nation »tout entière a accepté avec empressement ces garanties, et ce »ne serait qu'à regret qu'elle en »perdrait la mémoire.... Que peut »et que doit faire un député que »l'amour de son pays anime, et »qui veut remplir son devoir, si ce »n'est faire entendre l'austère vérité? Je la présenterai, messieurs, »comme un conseil utile à la bonne foi : puisse-t-elle ne pas devenir une accusation anticipée!... »Tout languit, souffre ou s'altère »dans notre organisation politique. »Elle manque à la fois (et les déclarations de M. le ministre de »l'intérieur ne changent rien à »notre situation), elle manque à »la fois du système municipal, qui »en est la base naturelle; de la »garde nationale, protectrice dans »la paix, défensive dans la guerre; »du jury, sans lequel la liberté de »la presse n'est qu'un vain simulacre, et de la responsabilité des »agens du pouvoir, où se trouve »la sauve-garde de tous les droits. »L'instruction publique reste organisée d'une manière qui gêne »sa liberté, sans mettre à l'abri »des doctrines anti-nationales. La »France gémit encore sous le règne des exceptions, sous une législation bizarre, assemblage de »dispositions empruntées de tous »les temps, disparates entre elles, »souvent contraires à la charte, »fécondes en interprétations, et »funestes à tous les intérêts. » Dès l'ouverture de la session de 1820, M. Manuel s'opposa à l'exclusion du député de l'Isère, M. Grégoire, et semblait prévoir sa propre destinée en prédisant les conséquences de ce premier acte.... « On a parlé de scandale, dit-il : eh! quel »scandale plus grand que celui de »fouler aux pieds la charte et la »liberté des élections dans le sanctuaire même des lois! que de »voir jaillir les alarmes du sein »même de cette assemblée, qui »devait être pour tous un gage de »sécurité!.... Il faut, dites-vous, »que M. Grégoire se retire devant »la dynastie royale, ou que la dynastie recule devant lui. Non, »messieurs, nous n'en sommes

»pas à une pareille extrémité; »c'est donner beaucoup trop d'im- »portance à un simple individu; »c'est faire injure à un roi qui a »juré solennellement l'oubli du »passé; c'est vous faire injure à »vous-mêmes. Non, il ne s'agit »pas de faire reculer la race roya- »le devant un homme! il s'agit »bien plutôt de ne point faire re- »culer le roi devant son propre »ouvrage. Que le fondateur de la »charte en soit toujours le gardien »fidèle; que ce dépôt sacré ne »cesse pas d'être l'objet du res- »pect et de la vigilance de cette »chambre, et méprisons des insi- »nuations perfides que l'esprit de »parti avoue, mais que la raison »et l'intérêt général repoussent é- »galement. » Le 1er de mai suivant, M. Manuel présenta un projet d'adresse au roi pour avertir S. M. des dangers dont le trône était menacé. Indigné de s'entendre accuser d'avoir voulu provoquer du scandale, et faire un appel aux passions dans une circonstance où, de tous les moyens qui s'offraient à lui, il avait choisi le moins hostile, il répondit avec énergie aux injures de ses adversaires : « Que »ceux dont nous cherchons à dé- »jouer les projets nous appellent »factieux, conspirateurs! certains »de faire notre devoir, nous nous »honorons de leurs injures. Oui, »nous sommes factieux, si c'est »l'être que de combattre la fac- »tion qui veut s'interposer entre »le monarque et le peuple. Nous »sommes conspirateurs, si c'est »conspirer que de dénoncer au »roi, à la France entière, les com- »plots de quelques intrigans et »des contre-révolutionnaires pour »renverser l'édéfice de nos liber- »tés! Au moins nous rendra-t-on »cette justice que c'est constam- »ment à cette tribune qu'éclatent »nos conspirations.... Si ceux qui »travaillent à sacrifier les intérêts »de tous aux intérêts d'un petit »nombre, ont besoin d'appeler à »leur aide l'intrigue, le mensonge »et le mystère, la plus grande »publicité, la plus grande fran- »chise, peuvent seules convenir à »ceux qui, voués à la défense des »intérêts nationaux, ont la nation »tout entière pour complice, la »justice et la raison pour appuis.» Dans la discussion des projets de lois destinées à la suspension de la liberté individuelle, de la liberté de la presse, et à changer la loi des élections, M. Manuel prononça plusieurs discours, imprimés à cette époque, et qui passeront à la postérité comme des modèles d'éloquence et de la plus heureuse expression des plus nobles sentimens. Dans les sessions suivantes, il poursuivit constamment son système d'arracher le masque aux ennemis des libertés publiques. Il prononça encore plusieurs discours qui excitèrent un vif intérêt, entre autres sur les dotations, en mars 1821, et, l'année suivante, sur un nouveau projet de loi relatif à la publication des journaux, et au sujet d'un amendement proposé par la chambre des pairs. M. Manuel s'était aussi depuis long-temps imposé la tâche honorable de défendre la révolution contre les attaques indécentes et injustes dont elle était sans cesse l'objet à la tribune. Plusieurs députés hésitaient à repousser ces outrages, de peur de passer pour

approbateurs des excès qui avaient souillé cette époque. Tout en vouant à l'exécration les coupables auteurs de ces excès, qui avaient fait tant d'ennemis à la cause de la liberté, et qui en étaient pour la plupart eux-mêmes les plus dangereux ennemis, il s'attacha à prouver que puisque les résultats en masse avaient été incontestablement et éminemment utiles, il fallait savoir faire sa part au crime, mais reconnaître le bien, et mettre quelques digues à ce torrent d'invectives, que le zèle contre-révolutionnaire faisait déborder de toutes parts, pour tout perdre et tout flétrir. De grands excès avaient aussi eu lieu pendant les longs troubles de l'Angleterre, et cependant les orateurs de ce pays, ministériels ou opposans, s'exprimaient avec plus de dignité, et disent encore tous les jours : *Notre glorieuse révolution.* Repoussant même la distinction humiliante que ses adversaires affectaient d'accorder à la France militaire : « J'étais trop jeune, dit » M. Manuel, pour prendre une part » active aux événemens de la ré» volution : j'étais alors dans les » rangs de l'armée française, où » l'on dit que l'honneur français » s'était réfugié. Mais je me hâte » de déclarer que je n'accepte pas » cet hommage rendu à l'armée » aux dépens de la nation. L'hon» neur français était partout. Nous » savons que des excès ont ensan» glanté la révolution, mais nous » n'oublierons jamais que c'est à » elle que nous devons des bien» faits immenses et solennellement » reconnus. Nous n'oublierons pas » que, si de glorieux combats ont » assuré l'indépendance de la pa» trie, c'est au patriotisme, aux » vertus, à l'énergie de nos pères, » qu'elle doit d'inappréciables ré» formes et tous les gages de sa » prospérité. » M. Manuel ne fut pas uniquement occupé de questions de politique générale, il a prononcé un grand nombre de discours sur d'autres questions d'un haut intérêt, sur la réformation du jury, sur l'organisation du conseil-d'état, sur la législation des colonies, sur l'instruction publique, sur les canaux, sur les majorats, sur la loi des grains, et enfin, sur plusieurs questions de finances. Mais sans cesse en opposition avec un parti puissant, personne plus que lui n'a eu à lutter à la tribune contre plus d'interruptions, de murmures, d'apostrophes, de menaces et de fausses interprétations. Il y opposait le calme imperturbable d'une âme ferme et courageuse, et les efforts faits pour le troubler lui fournissaient souvent de nouvelles armes contre ses adversaires. « Avant de » continuer, disait-il un jour, je » crois devoir déclarer qu'il n'y a » aucune puissance au monde qui » puisse m'empêcher de dire à cet» te tribune, aussi long-temps qu'il » me sera permis d'y monter, tou» tes les vérités que je croirai uti» les à proclamer dans l'intérêt du » pays. Je remplirai ce devoir en » dépit des menaces, comme je le » ferais au milieu du silence, et » l'expérience devrait avoir appris » à mes adversaires, s'il est possi» ble de m'imposer de pareils sa» crifices. » Ces mots furent suivis d'un silence profond. Une autre fois une voix partie de la droi-

te de l'assemblée fit entendre ces mots : « Ce discours vous sera bien » payé. » C'était celui sur les dotations : « Oui, messieurs, s'écria » M. Manuel en se tournant vers le » côté droit, ce discours me sera » payé, je l'espère, mais en une » monnaie tout-à-fait étrangère à » mes interrupteurs. Il me sera » payé, j'ose le croire, en estime » publique ; car il est impossible, » lorsqu'au milieu d'une nation » juste et généreuse, on parle » constamment dans l'intérêt de » son pays, de la justice et de la » raison, que tôt ou tard on n'ob» tienne pas cette récompense, la » seule à laquelle j'aspire. » Les interruptions cessèrent. Cette seconde mission de M. Manuel finit avec la session de 1822. Ses adversaires firent les plus grands efforts pour empêcher la réélection du député de la Vendée, mais elle eut lieu cependant par deux collèges du même département. On s'entretint alors, pendant quelques jours, du projet de procéder contre lui comme on avait fait contre le député de l'Isère, et de l'exclure pour cause d'indignité. Mais on fut obligé de renoncer à ce plan ; aussi bien eût-il été impossible de trouver dans toute la conduite de M. Manuel, antérieure à sa réélection, un prétexte pour arguer d'indignité. On en trouva un autre dans le premier discours qu'il prononça pendant cette session. Le 27 février 1823, il parla sur la question de la guerre d'Espagne, et répondait au ministre des affaires étrangères. Déjà on avait demandé le rappel à l'ordre sur ce que l'orateur avait dit du commencement du règne de Ferdinand VII. Le président, M. Ravez, se refusa à ce rappel. Mais bientôt on arrêta M. Manuel au milieu d'une nouvelle phrase par un tumulte effroyable. Cette fois le président le rappela à l'ordre; le tumulte n'en devint que plus terrible encore. On criait qu'il prêchait le régicide, qu'il fallait l'exclure sur-le-champ; on ne voulut lui permettre ni de se justifier, ni même d'achever sa phrase; il lui fut impossible de se faire entendre, et le président, pour mettre un terme au scandale, fut obligé de lever la séance. Le lendemain, un député, M. de la Bourdonnaye, renouvela dans les bureaux la proposition que M. Forbin des Issarts avait faite la veille, et demanda l'expulsion de M. Manuel. Il fut enfin permis à ce dernier de monter à la tribune, au milieu des cris : Nous n'en finirons donc pas! « Il paraît, dit-il, que le peu » de mots que j'ai à vous dire » trompe l'impatience de quelques» uns de mes honorables adversai» res. Cette impatience pourrait » donner lieu à d'étranges rappro» chemens. Mais je ne viens point » ici pour rappeler des jours de » terrible mémoire. Je ne suis mê» me point monté à cette tribune » ni dans l'espoir ni dans le désir » de conjurer l'orage qui gronde » sur ma tête. Je ne prends la pa» role que pour établir et consta» ter, autant qu'il dépendra de » moi, que la mesure qu'on vous » propose est un acte tyrannique, » sans prétexte, sans examen, com» me sans justice..... Mon accusa» teur a senti qu'il serait difficile » de trouver dans les phrases sor» ties hier de ma bouche, l'espèce

»de crime qu'il m'impute; et, par »un artifice que je ne veux pas »qualifier, il s'est abstenu de les »reproduire devant vous. Il s'en »rapporte, dit-il, à votre senti»ment. C'est ainsi, messieurs, que »se sont exprimés tous les accu»sateurs qui ont voulu se dispen»ser de donner des preuves de »leurs accusations.... Sans doute, »j'ai quelquefois combattu les opi»nions et les projets d'une partie »de cette chambre, avec une cha»leur, avec une force, qui ont dû »l'irriter. C'est là mon crime, je »le sais. Je ne me dissimule pas »que si dans nos débats j'avais »montré moins d'ardeur, de cons»tance, de fermeté, ceux qui »m'accusent si violemment au»raient gardé le silence...... Mais »j'étais incapable d'acheter leur »indulgence par le sacrifice de »ma sincérité. Envoyé à cette tri»bune pour y défendre les inté»rêts de mon pays, j'ai dû remplir »ce devoir sacré, et je déclare que »si je continue à y paraître, je n'y »montrerai ni moins de franchise, »ni moins de dévoûment. » Après avoir prouvé jusqu'à l'évidence la plus complète, qu'il n'avait jamais, ni de fait ni d'intention, été l'apologiste du régicide, il termine ainsi : « Mais vous voulez m'éloi»gner de cette tribune, c'est là »seulement ce qui vous importe. »Eh bien! prononcez votre arrêt; »je ne chercherai pas à l'éviter. »Je sais qu'il faut que les passions »aient leur cours; votre conduite »est tracée par celle de vos de»vanciers et de vos modèles. Tout »ce qui a été fait par eux vous le »ferez; les mêmes élémens doi»vent produire les mêmes résul»tats. Je serai votre première vic»time; puissé-je être la dernière! »Je n'emporterai aucun ressenti»ment; mais si je pouvais être a»nimé de quelque désir de ven»geance, victime de vos fureurs, »je confierais à vos fureurs le soin »de me venger. » La proposition de M. de la Bourdonnaye fut prise en considération par la majorité de la chambre; la discussion en fut remise au 3 mars suivant, et le même orateur qui réunit en sa personne les fonctions d'accusateur, de rapporteur et de juge, fut entendu. M. Manuel protesta contre le pouvoir que s'attribuait la majorité d'exclure un représentant. « J'ignore, dit-il, si la sou»mission est un acte de prudence; »mais je sais que dès que la résis»tance est un droit, elle devient »un devoir. C'est un devoir sur»tout pour ceux qui, comme nous, »doivent mieux que personne con»naître la mesure de leurs droits; »et pour moi je devrai cet exem»ple à ces dignes citoyens de la »Vendée qui ont donné eux-mê»mes un si noble exemple de cou»rage et d'indépendance, en m'ho»norant une seconde fois de leurs »suffrages. Arrivé dans cette cham»bre par la volonté de ceux qui »avaient le droit de m'y envoyer, »je ne dois en sortir que par la »violence de ceux qui n'ont pas »le droit de m'en exclure; et si »cette résolution de ma part doit »appeler sur ma tête de plus gra»ves dangers, je me dis que le »champ de la liberté a quelque»fois été fécondé par un sang gé»néreux. » L'exclusion fut prononcée, et le lendemain, 4 mars, M. Manuel se présenta de nou-

veau à la chambre. Le président l'invita à se retirer. Il répondit qu'il ne céderait qu'à la violence. Le président proposa alors à la chambre de suspendre pendant une heure la séance, et de se retirer dans ses bureaux. La majorité s'y rendit aussitôt, le côté gauche resta sur ses bancs. L'heure révolue, le chef des huissiers rentra dans la salle, accompagné de 8 huissiers, et lut un ordre signé Ravez, qui lui enjoignait de faire sortir M. Manuel, et d'empêcher qu'il ne rentrât dans la chambre pendant la durée de cette session; le décret d'exclusion avait été ainsi modifié la veille. M. Manuel répondit : « L'ordre dont » vous êtes porteur est illégal, je » n'y obtempérerai pas; » et sur l'observation de l'huissier qu'il allait employer la force armée : « J'ai annoncé que je ne céderais » qu'à la violence; je persiste dans » cette résolution. » Le chef des huissiers sort alors de la salle, et rentre quelques instans après avec un piquet de gardes nationales et de vétérans. L'officier du poste ordonne tout bas au sergent Mercier d'avancer, celui-ci fait un mouvement négatif. Le chef des huissiers sort de nouveau, et fait entrer un piquet de gendarmerie ayant à sa tête un colonel, qui s'adresse ainsi au député de la Vendée : « Nous avons l'ordre de vo» tre président de faire sortir M. » Manuel par la force, s'il n'obéit » point aux représentations qui lui » sont faites. Nous serions désolés » d'être obligés d'employer la for» ce vis-à-vis d'un député, mais » nous y sommes contraints par la » loi. (Non, non, s'écrièrent les » membres restés dans la salle), et » en vertu de l'ordre que nous a» vons reçu. La gendarmerie n'est » venue que pour seconder les ef» forts de la garde nationale. (Elle » n'a fait aucun effort, dirent les » mêmes députés.) Je répète que » mon devoir est de forcer M. Ma» nuel à sortir, et je le ferai. M. » Manuel veut-il descendre? » Sur la réponse, fortement prononcée, *Non*, l'officier dit : *Gendarmes! empoignez-le*. Ceux-ci montent aussitôt, et se répandent devant le second banc où siége M. Manuel. Au moment où ils se disposent à le saisir, il se lève, et dit à l'officier qui est le plus près de lui : « Cela me suffit, monsieur, je suis » prêt à vous suivre. » Il sort en effet de son banc, l'officier le prend par le bras, et ils sortent ensemble de la salle. Tous les membres présens se précipitent au milieu des gendarmes, et, malgré leur résistance, sortent de la salle avec le député de la Vendée. Cet événement, que nous avons raconté avec la fidélité et la simplicité de l'histoire, est sans doute le plus important de tous ceux qui se rattachent à la carrière publique de M. Manuel. Cette carrière se trouve en ce moment interrompue, mais elle est loin d'être terminée. Peu de personnes ont figuré jusqu'ici, sur la scène politique, avec moins d'ambition personnelle. Un zèle sincère et éclairé pour le bien public, un courage imperturbable, l'accompagneront sans doute dans l'exercice des fonctions qui lui restent encore à remplir, et quoi qu'il puisse lui en coûter, le plus beau talent, reconnu même par

ses plus ardens adversaires, sera toujours consacré à la gloire et à l'utilité de la patrie.

MARA (Jean), violoncelliste du prince Henri de Prusse, naquit à Berlin en 1748. Ses grandes dispositions pour le violoncelle se firent remarquer de bonne heure. Il sut en profiter pour acquérir un talent distingué, et sa réputation croissant avec ses succès, il passa bientôt pour un des plus grands virtuoses sur cet instrument. On n'admirait pas seulement l'aisance de son exécution et la facilité avec laquelle il rendait les passages les plus difficiles, mais encore sa sensibilité et sa manière touchante d'exprimer l'adagio. Il s'est aussi rendu célèbre comme acteur, et il a joué, au théâtre particulier du prince Henri, plusieurs rôles qui lui ont mérité les applaudissemens de ses illustres auditeurs. Mara mourut à Berlin, en 1789. Sa femme avait partagé ses succès. Née à Cassel, en 1750, elle s'était livrée d'abord à l'étude du violon, et avait acquis sur cet instrument une force telle, qu'à 10 ans elle se faisait entendre en public. Elle s'adonna ensuite exclusivement à la musique vocale. Sous la direction d'un vieux sopraniste, Paradisi, ses progrès furent si rapides qu'avant l'âge de 14 ans, elle chanta devant la reine avec le plus grand succès. De 1767 à 1783, elle parcourut la France, l'Allemagne, la Prusse et la Suisse, et retourna à Londres en 1784. L'administration du théâtre royal de Turin l'appela dans cette ville en 1788, pour y jouer pendant le carnaval, et vers la fin de 1789, le roi de Prusse la fit venir à Berlin, pour remplacer Mme Todi. Cette cantatrice était digne de la réputation dont elle jouissait. Elle avait l'organe brillant, plein et sonore; elle excellait dans les airs de bravoure : ce qui la distinguait encore, c'est qu'elle chantait d'une manière également supérieure en allemand, en français, en italien et en anglais.

MARAND (J.), marchand à Bugneville et administrateur du district de Neufchâteau, fut élu député du département des Vosges à l'assemblée législative, où il resta inconnu. Néanmoins il avait pris deux fois la parole : la première, le 12 juin 1792, pour demander une loi répressive de la liberté de la presse, et la seconde, le 5 juillet 1792, pour rapporter que son collègue Torné lui avait dit en confidence «qu'il fallait fer»mer la constitution, et que l'as»semblée s'emparât de tous les »pouvoirs.» Les fonctions politiques de M. Marand ont cessé avec l'assemblée législative.

MARANDET (le baron de) fut nommé, en août 1815, par le département du Haut-Rhin, membre de la chambre des députés; il fit partie, en janvier 1816, de la commission du budget, et ne fut pas appelé à la session suivante. Dans cette même année 1816, il partit en qualité de ministre plénipotentiaire de France, près des grands-ducs de Mecklenbourg et Oldenbourg, et des villes anséatiques. Au mois de mai 1818, le baron de Marandet se rendit à Hambourg comme chargé d'affaires de France, et eut, à la même époque, une mission à Stockholm.

MARANSIN (Jean-Pierre, ba-

RON), lieutenant-général, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Lourdes, département des Hautes-Pyrénées. Fils d'un négociant estimable, qui lui avait donné une éducation distinguée, M. Maransin embrassa la carrière des armes à cette époque mémorable où l'élite de la population française se précipita vers la frontière pour repousser l'agression de l'étranger. Nommé capitaine par ses concitoyens, peu après on lui offrit le grade de chef de bataillon, qu'il refusa, ne s'en croyant pas encore digne. Compagnon et ami du brave Latour-d'Auvergne, il voulut lutter plus long-temps avec lui de dévouement et d'intrépidité. C'est dans le cours de la première guerre d'Espagne qu'il donna des preuves multipliées de courage, d'audace et d'intelligence. Le 1er mai 1793, à l'attaque du camp de Sarra par l'armée espagnole, il se distingua par la vive résistance qu'il opposa à l'ennemi; et aux combats de Blanc-Pignon, d'Artoleiscar, de Burguettos et de Saudias, il se signala d'une manière remarquable. Le 13 septembre de la même année, suivi de 5 compagnies, il repoussa le régiment d'Africa, qui attaquait le camp d'Ayndhoüu, s'empara du village d'Urdach et des approvisionnemens qu'il renfermait. Lors de l'attaque d'Irati, le chef de bataillon Du Peyron qui la conduisait ayant été tué, M. Maransin prit le commandement de la colonne, se rendit maître de la place, pénétra dans le fort, brûla les magasins de la marine, et causa à l'ennemi une perte de plus de 4,000,000 de francs. Le 19 juillet 1794, il enleva, malgré la plus vive résistance, le camp de la légion de Saint-Simon, et saisit la caisse militaire, qu'il remit au général Digonet. Employé à l'armée de l'Ouest en 1795, il fit entrer dans Léger un convoi de grains, après avoir repoussé, avec 5 compagnies de grenadiers, les attaques de 4,000 Vendéens commandés par Charrette en personne. Passé la même année dans l'armée du Rhin, il traversa la Kintzig le 5 décembre avec deux bataillons d'infanterie, et s'empara de la ligne de circonvallation élevée par les Autrichiens autour du fort de Kehl. Le 5 janvier suivant, il défendit les ouvrages d'Herlcring, attaqués par 4 bataillons de grenadiers hongrois, et fut blessé d'un coup de baïonnette. Il se comporta durant ce siége célèbre de la manière la plus brillante. Employé à l'armée du Danube en 1799, il soutint le 23 avril, avec sa compagnie et des fuyards qu'il avait ralliés, les charges d'une nombreuse cavalerie, et reprit six pièces de canon. Ce fut alors qu'il accepta le grade de chef de bataillon. Bientôt après, à la bataille de Stokach, il se couvrit de gloire en enlevant, avec son bataillon et 3 compagnies de carabiniers, le village d'Engen, défendu par plusieurs bataillons hongrois et une nombreuse artillerie. Le 25 septembre de la même année, il fut chargé par le général en chef Masséna du passage de la Limath. Il l'effectua avec son bataillon et 3 compagnies de carabiniers, aborda avec la plus grande intrépidité les Russes dans leurs positions, et les cul-

buta. Le général en chef lui adressa à cette occasion cette lettre si flatteuse : « Après l'amour de la » patrie, la gloire est la plus belle » passion du militaire. Vous avez » servi avec honneur votre patrie, » citoyen, lorsque bravant tous les » dangers, la mort même, vous a» vez fait dans les affaires où vous » vous êtes trouvé, depuis le 3 » jusqu'au 18 vendémiaire, des » prodiges de valeur. Vous lui a» vez payé votre dette; je dois ac» quitter la sienne, en vous annon» çant que vos chefs vous ont dis» tingué au milieu de vos braves » camarades, et qu'ils ont appré» cié vos travaux. Je me plais à » croire, citoyen, que vous rece» vrez le témoignage de la satis» faction de votre général en chef, » avec autant de plaisir qu'il met » d'empressement à vous le don» ner. » A l'armée du Rhin, M. Maransin soutint sa réputation et continua à se distinguer par des actions d'éclat. A la tête de son bataillon, il franchit le premier ce fleuve, et s'empara de Schaffhausen malgré la supériorité de l'ennemi. A la bataille de Mœrskirch, à dix heures du soir, par une attaque vigoureuse, il fixa le sort de la journée, jusqu'alors indécis. A Memmingen, attaqué et enveloppé par des forces supérieures commandées par le général Kray, il tint tête pendant deux heures sans se laisser entamer, et ramena son bataillon. Il prit part aux différentes affaires qui eurent lieu dans cette campagne jusqu'à la bataille d'Hohenlinden, qui amena la paix. Successivement major et colonel, il fit en cette dernière qualité la campagne de Portugal, à la tête de la légion du Midi, qu'il venait d'organiser. Détaché dans l'Alentejo à 45 lieues du quartier-général, n'ayant que 1,600 hommes à sa disposition, il se trouva tout-à-coup dans la situation la plus désespérée. La funeste affaire de Baylen venait d'interrompre nos succès; le général Spencer avait débarqué avec 5,000 Anglais dans les Algarves, et sa présence avait fait soulever ces provinces. Béja, ville considérable, dont les remparts étaient en bon état, avait chassé la garnison française et reçu 4,000 miliciens : tout l'Alentejo était insurgé; la moindre hésitation pouvait avoir les résultats les plus fâcheux. M. Maransin médite un châtiment terrible, mais jugé nécessaire : il marche sur Béja, l'emporte d'assaut sans artillerie, et en passe les défenseurs au fil de l'épée : ce succès d'audace pacifia la province. Nommé, en récompense, gouverneur d'Elvas, il ne put se rendre à ce poste par suite du débarquement de l'armée anglaise; et le général en chef confia à celui qu'il appelait *le brave des braves*, l'honneur de commander à Vimeiro les grenadiers réunis : M. Maransin s'en montra digne dans cette journée. Rentré en Espagne, par suite de la capitulation du Portugal, et promu au grade de général de brigade, il eut une part glorieuse aux combats de Ribadavia, de Puente-de-Lima et de Mez-en-Frio, en Portugal, où il fut blessé au visage. Il passa en Andalousie : le maréchal Soult le chargea alors de l'expédition de Ronda. Il emporta de vive force Abodonalez, Grazalema, Villelonga, Cortez, et défit

complètement, sous Gaucin, le général espagnol Gonzalès. A Trigueros, il défit Ballesteros, et le rejeta en Portugal. A Badajoz, il était de tranchée le jour que cette place capitula. Bientôt après, ce général trouva une nouvelle occasion de déployer ses talens. Zayas venait de débarquer près de Moguer avec 5,000 hommes; le général en chef Blake, avec pareil nombre de troupes, était en vue de Huelba, et Ballesteros arrivait sur l'Odieb avec sa division. Il fallait pour couvrir l'Andalousie empêcher la jonction de ces corps. Le général Maransin marche sur Zayas, le bat et le force de se rembarquer; c'est à cette affaire que fut détruit le beau corps de cavalerie des cortès. Il se porte ensuite sur Huelba; mais Blake, instruit de la défaite de Zayas, lève l'ancre et retourne à Cadix. De son côté Ballesteros, à l'approche des Français, se dirige vers les montagnes de Fregenal; le général Maransin l'y suit, le chasse de ses positions, et l'oblige de se replier au-delà de Zerès de los Caballeros. A la bataille d'Albuera, la première division ayant été renversée, il rétablit le combat par une charge vigoureuse à la baïonnette. Dans cette journée, il fut blessé d'une balle qui lui perça le corps d'outre en outre. Gouverneur de Malaga, il défendit cette province contre Ballesteros, et soutint à Cartama, avec 1,800 hommes, les efforts redoublés de ce général, qui avait sous ses ordres 7,000 hommes d'infanterie et 900 chevaux : il y fut grièvement blessé. Le duc de Dalmatie lui confia le commandement de son avant-garde, qu'il conserva jusqu'à la rentrée en France. Nommé général de division en mai 1813, il fut appelé, par ordre de l'empereur, à la grande-armée; mais le roi Joseph le retint près de lui. A Vittoria, il commandait l'avant-garde : attaqué par le général Hill, à cinq heures du matin, il garda ses positions jusqu'à trois heures de l'après-midi; enveloppé, il rompit l'ennemi, et joignit le gros de l'armée avec son artillerie. Au col de Maya, il eut encore à combattre le général Hill; il le culbuta à la baïonnette, lui prit 700 hommes et 5 pièces de canon. A Sarra, dans la même position où, 20 ans auparavant, il combattit pour la première fois, il résista aux attaques redoublées du général Wellington, et n'opéra sa retraite, qu'il fit en bon ordre, qu'après que les divisions Couroux et Taupin eurent été forcées. Il prit part aux combats des 10, 11, 12 et 13 décembre devant Bayonne, reprit dans cette dernière journée les positions dont l'ennemi s'était emparé, et reçut un coup de feu à l'aine gauche. A la bataille de Toulouse, il défendait les approches du faubourg Saint-Cyprien. Après l'abdication de l'empereur, le général Maransin fut appelé au commandement de la 2me subdivision de la 10me division militaire. Au retour de l'île d'Elbe, en mars 1815, Napoléon lui confia une division à l'armée des Alpes : il y déploya autant d'habileté que de courage, et au passage des Fossiles, il fit éprouver aux Autrichiens une perte considérable; mais Waterloo et la capitulation de Paris

rendaient désormais toute résistance inutile : l'armée se retira derrière la Loire, et son licenciement fut décidé. Le général Maransin, qui commandait la 19me division militaire. contribua à accomplir de la manière la plus compatible avec le bien du pays un événement devenu inévitable ; il se retira ensuite dans ses foyers : telle est la carrière militaire du lieutenant-général Maransin. Sous le point de vue politique, sa vie offre des détails dignes du plus haut intérêt. Il embrassa avec ardeur les principes libéraux, et l'amour de la patrie fut le seul mobile de ses actions : c'est ce sentiment qui le porta à se prononcer contre le consulat à vie ; mais son opinion n'ayant pas été celle de la majorité, il se soumit à la volonté nationale, et sous le consulat comme sous l'empire, la France ne compta pas de citoyen plus soumis aux lois, de défenseur plus dévoué. Comme administrateur des provinces conquises, sa justice et son intégrité lui concilièrent l'estime et l'affection des habitans : il n'y laissa que des souvenirs honorables. Commandant de la 10me division, sa présence suffit pour calmer des troubles survenus dans l'exécution de la loi de recrutement. Les lois y étaient exécutées sans entraves, lorsque la nouvelle du débarquement de Napoléon y parvint. Dans cette circonstance critique, il s'attacha à obéir ponctuellement aux ordres du gouvernement du roi ; mais la rapidité des événemens, le départ de Louis XVIII, l'entrée de Napoléon dans la capitale, et la reconnaissance de son autorité dans toute la France, l'entraînèrent à suivre le mouvement de Bordeaux et de Toulouse, qui avaient arboré le drapeau tricolore. Le général Maransin a offert l'alliance, si rare dans les discordes civiles, des vertus militaires et des vertus patriotiques. Vainement il s'efforça de ne donner aucune prise aux vengeances de quelques hommes exagérés : sur d'absurdes soupçons, il fut arrêté et détenu pendant plusieurs mois. Une lettre qu'il adressa au ministre de la police générale, dans laquelle il exposait sa vie militaire et politique avec une franchise et une fermeté remarquables, éclaira la religion de ce ministre, qui lui fit rendre la liberté après une détention de quatre mois. Envoyé en surveillance à Lourdes, il y passa l'été de 1816, uniquement occupé de soigner sa santé, altérée par de nombreuses blessures reçues à l'armée. Il s'était rendu, en juin 1817, à Bagnères, pour y prendre les eaux, lorsqu'éclatèrent, dans le département du Rhône, des troubles dont les véritables causes ont été dévoilées. D'après le plan adopté, on chercha à envelopper dans le complot le général Maransin. Une enquête, ordonnée par le préfet, fut faite à Bagnères, dans l'objet de constater, s'il était possible, une absence de 4 ou 5 jours : on ne put y parvenir, et la dénonciation d'un certain officier, que des mémoires particuliers et les débats judiciaires ont fait connaître, fut sans effet. Cet officier révélateur avait déclaré, ainsi que cinq autres témoins officieux, que le général Maransin était le chef de la conspiration qu'on disait

exister dans ces contrées; qu'il avait sous ses ordres les généraux Simmers et Jacquemard; que de plus, il avait à sa disposition des magasins d'armes et des munitions de toute espèce; enfin, qu'il avait vu le général dans des lieux qu'il désignait: mais aucune preuve ne venant à l'appui de ces dépositions, cet officier fut convaincu d'imposture. En butte à tant de haines, le général Maransin préféra fixer son séjour sous les yeux du ministre de la police plutôt que sous ceux de ses agens dans les départemens. Il obtint la permission de résider à Paris, où il est fixé depuis cette époque.

MARASSÉ (N.), général au service de la république française, était officier supérieur avant la révolution. Il en embrassa la cause, et fit avec distinction la campagne de la Belgique, sous les ordres de Dumouriez. Lors de la défection de ce général, Marassé, chargé de la défense d'Anvers, en signa la capitulation: Dumouriez rendit compte de sa conduite, en donnant des éloges à sa prudence. Lorsque ce général eût prit le parti de passer à l'ennemi, Marassé fut du petit nombre de ceux qui le suivirent; mais il ne jouit pas des avantages qu'il se promettait de sa démarche: le gouvernement autrichien le fit arrêter à Bruxelles.

MARAT (Jean-Paul), député à la convention nationale, un de ces êtres hideux dont la nature, en ses productions monstrueuses, est heureusement avare, et qui se fit une si odieuse célébrité dans les fastes de la révolution, naquit, en 1764, à Baudry, pays de Neuchâtel, en Suisse. Ce représentant du peuple français, si indigne d'un titre qu'il déshonorait, n'était donc pas Français. Marat avait étudié la médecine en Suisse. On lui accordait quelques connaissances en anatomie, en chimie et en physique; mais ses faibles talens ne purent lui procurer aucun moyen d'existence dans sa patrie. Ayant résolu, comme tant d'autres aventuriers, de venir chercher fortune en France, il s'établit à Paris, où il fut connu d'abord comme médecin empirique et charlatan ambulant, vendant des simples et un baume qui *guérissait de tous les maux*. Malgré son spécifique, il eut à lutter long-temps contre la plus affreuse misère. Il tenta enfin, pour en sortir, de se créer à la fois une réputation scientifique et littéraire. Le premier ouvrage qu'il publia fut la traduction d'un assez médiocre écrit politique anglais, *The chains of slavery* (les Chaînes de l'esclavage), qui fut bientôt suivi d'un autre ouvrage de sa propre conception et beaucoup plus considérable, intitulé: *de l'Homme, ou des principes et des lois; de l'Influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme.* Il publia aussi plusieurs mémoires sur l'anatomie, sur l'optique et l'électricité. Cherchant à se procurer par le scandale une célébrité qu'il ne pouvait obtenir par le talent, il osa interpeler un jour le physicien Charles au milieu de son cours, et porta la folie jusqu'à forcer cet homme paisible à tirer l'épée dans le lieu même où se donnaient les leçons, combat qui heureusement tourna au détriment et à la confusion du provocateur, au-



Marat

Fremy del. et Sculp.

quel Charles allongea un coup d'épée à travers la cuisse. Le vendeur de baume était parvenu à obtenir le titre de médecin des écuries du comte d'Artois, avec un petit traitement attaché à cet emploi, lorsque la révolution vint ouvrir une plus vaste carrière à son ambition désordonnée. Dès le 14 juillet, il résolut d'exploiter l'anarchie comme le plus riche domaine qui pouvait échoir à un homme tel que lui. Complétement disgracié de la nature, il était mal fait, petit, d'une laideur repoussante, et pour comble de malheur, dans ce corps difforme, habitait une âme lâche et pusillanime. Ses craintes personnelles ne lui permirent jamais de se montrer dans l'action, et une cave lui servait ordinairement de refuge pendant le danger; mais il reparaissait au jour du triomphe, pour justifier, par ses écrits, tous les excès commis la veille, et pour exciter, par de nouveaux écrits, aux forfaits du lendemain. Marat fit long-temps une cour assidue à Danton, qui n'estimait ni sa personne ni ses talens, mais qui le protégeait, et à Robespierre, qui le désavouait au besoin, mais qui l'employait en secret. Après avoir lancé dans le public quelques pamphlets frénétiques et sanguinaires, il entreprit la rédaction d'une feuille quotidienne, fastueusement intitulée *l'Ami du Peuple*. Tous les matins il y donnait un libre cours à ses sentimens haineux; son fiel s'épanchait, tantôt en injures grossières contre le roi et la reine, le commandant de la garde nationale, M. de La Fayette, les généraux, les magistrats, les administrateurs et les membres les plus distingués de l'assemblée nationale même; tantôt en vœux atroces pour des massacres nouveaux, mais en grand, et dans lesquels 2 à 300,000 têtes devaient tomber à la fois. Cette feuille, écrite dans le style le plus ignoble, était lue et commentée chaque soir dans les carrefours de Paris, par d'autres énergumènes qui ne cessaient de vanter devant le peuple le patriotisme de son prétendu *Ami*. Les provocations journalières de Marat, au pillage, à la révolte et au meurtre, attirèrent enfin l'attention de l'assemblée constituante, où il comptait à peine 3 ou 4 protecteurs secrets; mais on ne mit ni suite ni vigueur à le poursuivre. Souvent dénoncé, et plusieurs fois décrété d'accusation, il bravait, dans son obscure retraite, ces orages passagers. Il osa même réclamer auprès de l'assemblée contre les violences dont il se prétendait victime à cause de son journal patriotique. La commune de Paris le poursuivit, en 1790; le général La Fayette fit même, une fois, entourer sa maison par la force armée; on espérait le saisir enfin, mais il trouva le moyen de s'échapper; et sa cave ne lui paraissant pas alors un asile assez sûr, il se cacha pendant quelque temps chez une actrice du Théâtre-Français, Mlle Fleury, et ensuite à Versailles, chez Bassal, alors curé de la paroisse Saint-Louis, qui devint depuis député à la convention, et le collègue de son protégé. Du fond de sa retraite, il osa envoyer à l'assemblée constituante un *plan de législation criminelle*, qui fut présenté le 1er août, et l'on peut juger des vues de ce législateur, par la dénoncia-

tion portée contre lui le 22 du même mois, quand le député Malouet prouva, les feuilles de Marat à la main, que ce misérable conseillait « d'élever 800 potences »dans les Tuileries, afin d'y pen»dre tous les traîtres, à commen»cer par Mirabeau l'aîné. » Mais celui-ci fit passer l'assemblée à l'ordre du jour, et l'on dédaigna, quand il en était encore temps, d'écraser un vil reptile dont on croyait le venin peu dangereux. Ensuite, et pendant toute la durée de l'assemblée législative, Marat ne cessa de répandre ses feuilles incendiaires. La cave du boucher Legendre, depuis député à la convention, et les souterrains du couvent des Cordeliers, lui servirent alternativement de refuge, quand les poursuites des différentes autorités paraissaient menaçantes; mais il en sortait bientôt triomphant, grâce à la protection de Danton, des Jacobins et des Cordeliers. Une des attaques les plus vives que Marat eût à essuyer, fut la dénonciation portée contre lui à l'assemblée législative, en mai 1792, soutenue par les députés Beugnot, Vaublanc, Basource et Guadet. Le tableau qu'ils tracèrent de ce misérable, devenu le provocateur constant de troubles et d'assassinats, était effrayant de vérité. Il échappa cependant aux suites de cette dénonciation comme aux précédentes; mais de ce jour, il voua une haine implacable à ce qu'il appelait la faction des *hommes d'Etat*, parmi lesquels il rangeait au premier rang les députés de la Gironde. La municipalité de Paris venait de lui faire enlever ses presses; il sut s'en procurer de nouvelles à l'imprimerie même de l'assemblée législative, qui n'eut jamais assez d'énergie pour lui en interdire l'usage. Vers les approches de la journée du 10 août, Marat redoubla d'efforts pour porter le peuple à l'insurrection. Il avait déjà eu une grande part aux attentats du 20 juin, quand des bandes de forcenés, s'échappant de deux des faubourgs les plus populeux, pénétrèrent dans les Tuileries, et obligèrent l'infortuné Louis XVI de se couvrir du bonnet rouge. Cependant, dès que le canon gronda autour du château, dans la matinée du 10 août, Marat courut se replonger dans sa cave. Il n'en sortit qu'après la victoire, et pour s'élancer impudemment sur le siège d'une magistrature populaire, s'instituant lui-même membre de la commune usurpatrice de Paris, dite *du 10 août;* il devint bientôt président de l'atroce *comité de surveillance* que forma cette municipalité insurrectionnelle. De ce repaire, sortirent en foule des ordres d'arrestation, et quand toutes les prisons de Paris se trouvèrent encombrées, on s'occupa des moyens de les déblayer, par un massacre général. Ce fut Marat qui en conçut le premier l'exécrable projet. Il avait d'abord proposé d'incendier les prisons, et de faire périr tous les détenus dans les flammes, mais on choisit de préférence le fer des assassins soudoyés, et, dès la matinée du 2 septembre, commencèrent ces journées de sang et d'ignominie, dont les horribles détails sont assez connus. Marat, afin qu'on ne doutât point de la part qu'il y avait, signa, le 5 sep-

tembre, la circulaire que le comité de surveillance de la commune de Paris adressa à toutes les municipalités de la France, pour les engager à purger leurs prisons par les moyens qu'on avait employés à Paris. Ce monument d'une rage infernale existe, à la honte éternelle de tous les signataires. Le président Marat, quoique sous le poids de plusieurs décrets d'accusation, et quoique étranger à la France, n'en fut pas moins nommé député de la ville de Paris à la convention. Sa présence y excita d'abord une horreur presque générale. Le 25 septembre, lorsqu'il voulut pour la première fois s'emparer de la tribune, il fut interrompu et traité, par plusieurs députés, comme le plus vil des scélérats; mais une longue impunité et ses derniers succès lui avaient donné l'audace de braver une assemblée délibérante, et il y fut bientôt soutenu par des complices. Sans songer à se défendre lui-même, il attaqua ses adversaires avec fureur, se glorifia de ses forfaits et des prises de corps dont il était encore chargé; avoua même qu'il avait demandé une dictature pour Robespierre ou Danton, et termina son discours par ces paroles: « Ne comptez point sur une assemblée telle que celle-ci; 50 années d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur, vrai patriote et homme d'état. » Le député Boileau, appuyé par quelques-uns de ses collègues, sollicita aussitôt un décret d'arrestation contre ce forcené, mais on passa à l'ordre du jour, et Marat, tirant un pistolet de son sein, s'écria: « Si vous m'aviez mis en état d'accusation, je me brûlais la cervelle au pied de cette tribune. » La majorité de la convention eut sans doute quelque regret de n'avoir pas porté Marat à se rendre justice lui-même; mais on sut bientôt que son arme n'était pas chargée. Le 4 octobre suivant, il reparut à la tribune pour annoncer que c'était lui qui avait engagé le comité de surveillance de la commune de Paris à dénoncer plusieurs députés, ainsi que les ministres, comme s'étant laissés corrompre par l'argent de la liste civile. « Je défie, s'écria-t-il, tous les décrets de cette assemblée, d'empêcher un homme comme moi de percer dans l'avenir, de préparer l'esprit du peuple, et de dévoiler les événemens qu'amènent l'impéritie et la trahison. » Il finit par dénoncer la députation entière de la Gironde, qui avait, selon lui, usurpé par l'intrigue la confiance de ses concitoyens. Le 18 du même mois, il dénonça les ministres Pache et Roland, les généraux Dumouriez et Chazot, et tenta de justifier des volontaires qui avaient égorgé 4 déserteurs prussiens, qui n'étaient, selon lui, que des émigrés déguisés. Il avait déjà, la veille, proposé aux Jacobins de décerner des couronnes civiques aux meurtriers. Ecrasé par l'éloquence de plusieurs membres de l'assemblée, et couvert d'opprobre par les députés Boileau et Rouyer, la convention passa encore à l'ordre du jour sur toutes les propositions de Marat, comme sur les qualifications méritées, mais des plus outrageantes, que ses collègues lui avaient prodiguées. Il n'en pour-

suivit pas moins avec le plus grand acharnement le ministre Roland, qui, toujours animé d'un zèle et d'un courage dignes d'une meilleure fortune, suivait la trace des anarchistes et dévoilait toutes leurs manœuvres. Le député Barbaroux se porta à son tour accusateur de Marat, et le dénonça à la tribune comme excitateur de troubles, et comme ayant demandé encore 270,000 têtes. Celui-ci, loin de nier ses provocations, proclama hautement son vœu sanguinaire, et soutint qu'il n'y avait pas d'autres moyens de sauver la patrie que ceux qu'il indiquait. Il était facile de prévoir quelle ligne suivrait le féroce Marat, dans le procès du roi; mais il surpassa encore l'attente de son parti, qui croissait tous les jours en nombre et en audace. Le 6 décembre, il demanda «que Louis fût jugé par appel nominal, afin que le peuple connût, par leurs noms, tous les traîtres que l'assemblée nationale recélait dans son sein.» Il désignait ainsi, aux poignards d'une multitude égarée, tous les députés qui voulaient sauver le roi, et tous ceux qui, indignés des forfaits de septembre, demandaient le châtiment des coupables et de leurs instigateurs. Dans la séance du 10, mécontent du rapport de Robert Lindet, Marat monta à la tribune, vomit les plus dégoûtantes injures contre le roi, et s'opposa à ce qu'il lui fût accordé des conseils. Enfin, lors du jugement, il vota la mort, et l'exécution dans les 24 heures. Il combattit ensuite, avec la rage d'un tigre altéré de sang, toutes les propositions de sursis et d'appel au peuple. Vers la fin de cette année, Marat annonça, dans une de ses feuilles, qu'il était dégoûté de sa place de député, et qu'il aurait déjà quitté l'assemblée «sans »*la certitude d'événemens* qui ne »pouvaient manquer d'avoir lieu. »Massacrez, ajoutait-il, massacrez »270,000 partisans de l'ancien régime, et réduisez au quart le »nombre des membres de la convention.» Dans la séance du 6 janvier 1793, il s'emporta en injures contre la majorité de l'assemblée, et en menaces de mort, accompagnées de gestes d'énergumène et d'un appel aux tribunes publiques. Une scène scandaleuse eut lieu alors. Les députés Barbaroux, Guadet, Chambon, Duperret, suivis de plusieurs membres du côté droit, s'élancèrent de leurs places, et se portèrent au milieu de la salle vers l'endroit où siégeait Marat, demandant justice du scélérat qui appelait la mort sur leurs têtes. Ils ne l'étouffèrent point cependant, comme ils y parurent d'abord disposés, mais le tumulte fut au comble; le président cassa sa sonnette sans pouvoir rétablir l'ordre, et cette scène ne se termina que par la lassitude des acteurs. Dès le lendemain, Marat reparut pour dénoncer Chaumette, procureur-syndic de la commune de Paris, qu'il ne trouvait point encore assez révolutionnaire. Il s'opposa, dans la séance du 1er février, à *l'Adresse au peuple anglais*, décrétée par la convention, soutenant «que cette »nation n'était point favorable à la »révolution française, à l'exception de quelques philosophes en »petit nombre.» Tout le reste de la carrière législative de Marat fut

marquée par une suite de dénonciations portées contre lui par ses collègues, ou par lui contre eux. Le 21 mars, il dénonça en masse tous les généraux de la république comme traîtres, et toutes les armées comme incapables de résister à l'ennemi. Le député Lecointre-Puiravaux proposa alors à la convention de déclarer Marat en *état de démence*. Le 4 avril suivant, celui-ci insista pour la prompte formation du *comité de sûreté générale*, afin de s'assurer de toutes les personnes suspectes; reprocha vivement à la convention de n'avoir point cru à ses avis, lorsqu'il avait, au mois de mars, dénoncé le général Dumouriez comme un traître et un conspirateur, et termina son discours par accuser ses collègues *de se conduire comme des échappés des petites-maisons*. Il les avait déjà plusieurs fois traités *d'animaux impurs et d'imbéciles*. Il demanda, les jours suivans, que 100,000 parens d'émigrés fussent mis en arrestation et gardés en otages, pour la sûreté des commissaires de la convention, livrés par Dumouriez aux Autrichiens; que le député Sillery et le ci-devant duc d'Orléans se constituassent prisonniers pour se justifier de l'accusation de complicité avec ce général; et enfin, que la tête du jeune duc de Chartres, qui s'était distingué par sa valeur à la bataille de Jemmapes, et en plusieurs autres occasions, fût mise à prix. Marat, non content de ses fonctions de député, présidait encore fréquemment la société des Jacobins, et signa, en cette qualité, une nouvelle adresse incendiaire, dans laquelle le peuple était provoqué à une insurrection générale contre la majorité de la convention. Dénoncé de nouveau par les députés de la Gironde, loin de nier sa signature, il se fit gloire des principes énoncés dans cette adresse, et ajouta que la *faction des hommes d'état* le poursuivait sans cesse pour se défaire d'un surveillant incorruptible, qui dévoilait toutes leurs manœuvres. La longanimité des membres de la majorité de la convention parut alors épuisée, et le 13 avril, un décret d'accusation fut enfin porté contre Marat. Ce lâche instigateur du crime éprouva à son tour un instant de terreur. Loin de renouveler la scène ridicule du pistolet et de menacer de se brûler la cervelle au pied de la tribune, il se hâta de regagner un des souterrains qui lui avaient si souvent servi d'asile dans ses dangers personnels. De là, il écrivit à la convention pour lui déclarer « qu'il ne se soumettait point à son décret; que déjà » 47 départemens avaient demandé » l'expulsion des députés qui avaient voté l'appel au peuple; » que les autres départemens ne » tarderaient pas à émettre le même vœu, et que bientôt la France entière lui ferait justice de ses » ennemis. » L'appui que lui promirent ses nombreux complices, celui de plusieurs députés qui se servaient de Marat comme d'un instrument utile à leurs vues particulières, les vociférations des énergumènes qui redemandaient *l'Ami du Peuple*, mais surtout les secours assurés des Jacobins et des Cordeliers, calmèrent enfin ses craintes. Il résolut de reparaître et de se présenter hardiment de-

vant le tribunal révolutionnaire, où d'ailleurs tout était préparé d'avance pour son triomphe. Il y marcha environné d'un nombreux cortége de bandits et d'assassins; bientôt il reconnut, dans le jury qui devait prononcer sur son sort, ses meilleurs amis. Reprenant alors de l'audace, d'accusé qu'il était, il se porta accusateur, et outragea tous les témoins qui déposaient contre lui. Solennellement acquitté par cet atroce tribunal, il fut promené en triomphe dans les rues de Paris, les pieds dans la boue, et sa hideuse tête couronnée de roses et de lauriers. Il reparut dans cet état à la tribune de la convention, y demanda « qu'elle décrétât » la liberté absolue des opinions, » afin qu'il pût bientôt envoyer à » l'échafaud la faction des hommes » d'état, qui l'avait décrété d'ac» cusation. » Poursuivant avec une fureur redoublée les députés de la Gironde, il se rendit, le 1er juin, au conseil-général de la commune de Paris, pour insister sur l'envoi d'une nouvelle députation à la barre de la convention, afin « d'exiger, » au nom du peuple souverain, » qu'on répondît d'une manière » satisfaisante, et sans désempa» rer, à la pétition dans laquelle » on demandait la tête des 27 dé» putés » déjà proscrits par la commune. Cette députation fut envoyée en effet sous la conduite de l'infâme Henriot (*voy.* ce nom), et dès le lendemain, les députés furent mis en accusation. Marat n'eut cependant pas la joie d'assister à leur supplice. Une femme, Charlotte Corday, avait résolu de mettre un terme aux forfaits de ce monstre et d'en purger la terre. Elle voulait l'immoler au sein de la convention même, et au sortir de cette tribune qu'il avait si souvent fait retentir de ses vœux homicides. Le député Fauchet, qui, sans connaître ses desseins, l'avait introduite dans les tribunes publiques, paya de sa tête cette démarche innocente; mais Marat était alors malade, et n'avait pas, depuis plusieurs jours, paru à la convention. Après plusieurs tentatives infructueuses, Charlotte Corday fut enfin admise chez lui, le 13 juillet 1793. Elle le trouva au bain, et à la suite d'un court entretien, dans lequel Marat lui dit « que les administrateurs du » Calvados seraient guillotinés sous » peu de jours, » elle tira un couteau caché sous sa robe, et l'enfonça dans le cœur du scélérat. Il expira sur-le-champ, mort sans doute trop douce pour celui qui avait fait périr tant de citoyens sous la hache des bourreaux, et qui avait plongé tant de familles dans le deuil. Sa mort fut cruellement vengée, et l'on décerna à ce misérable, qui avait mille fois mérité l'échafaud, des honneurs extraordinaires, tels qu'on n'en accorda que rarement aux plus grands et aux meilleurs citoyens. Des arcs de triomphe et des mausolées provisoires lui furent érigés sur les principales places de Paris; sur celle du Carousel, on éleva une pyramide dans laquelle on montrait au peuple son buste, sa baignoire, son écritoire et sa lampe. Des sentinelles y veillaient jour et nuit. Son cadavre fut inhumé avec pompe au Panthéon; des poètes célébraient à l'envi sa mémoire, et tous les

théâtres retentirent de ses éloges. Il n'exista bientôt plus en France de lieu de réunion publique, qui ne fût souillé par l'installation solennelle du buste de Marat; c'était même l'ornement obligé de bien des maisons particulières. Le parti de Robespierre s'empara de cet évènement, et la mort de l'homme qu'il méprisait lui devint plus utile encore que sa vie. Le règne des comités fut établi, et la France entière gémit sous la domination des sanguinaires décemvirs. Quand le joug de la terreur fut enfin brisé, on vit succéder à l'égarement et aux démonstrations d'un enthousiasme de commande, les témoignages publics de la haine et du mépris. Partout, et notamment dans les théâtres, où disait-on *il n'avait pas renouvelé son abonnement*, les bustes de Marat furent détruits, et ses ignobles restes, arrachés du Panthéon, furent traînés dans la boue des rues de Paris par la multitude qui naguère demandait son apothéose. Il dut ainsi ses premiers succès et sa dernière ignominie à cette populace dont il s'était proclamé l'ami. Parlant comme elle, écrivant dans son vil jargon, il affectait encore par calcul d'être vêtu comme elle : un chapeau rond en lambeaux couvrait sa tête; ses cheveux noirs, gras et en désordre, étaient liés par une ficelle; une houpelande sale, à collet de velours décoloré, des culottes de peau, des bas de laine tombant sur ses talons, et des chaussures rapiécées, composaient ses vêtemens. Sa taille ne s'élevait pas à 5 pieds; sa tête, d'une grosseur disproportionnée, paraissait écraser son corps; son regard était farouche, sa physionomie sinistre, et des contractions nerveuses agitaient sans cesse tous ses membres; mais les passions les plus violentes agitaient encore davantage son âme féroce : l'envie et la haine, l'ambition et la soif du sang, une imagination fougueuse et déréglée, le tourmentaient sans relâche. Tremblant dans le danger, cruel après la victoire, il n'aspirait au triomphe que pour se livrer à la vengeance, et le pouvoir même aurait été sans charmes pour lui, s'il eût fallu l'employer à faire quelque bien. Tel fut ce démagogue éhonté. Malgré sa turpitude, le tableau fidèle de sa vie et de sa personne, tout ignobles et odieux qu'en soient les détails, devait être tracé, non-seulement à la honte éternelle des pervers qui ont accordé à un tel être quelque influence sur les destinées de la France, mais aussi pour inspirer, en tout temps, une juste horreur de ses pareils, s'il pouvait encore s'en présenter.

MARBOEUF (Yves-Alexandre de), archevêque de Lyon, naquit, en 1734, aux environs de Rennes, d'une famille distinguée dans les armes. Quoiqu'il fût l'aîné de la famille, il embrassa l'état ecclésiastique, et devint successivement chanoine et comte de Lyon, puis évêque d'Autun en 1767, et enfin archevêque de Lyon. Ce fut à peu près vers cette époque que les Génois, lassés de combattre sans succès les habitans de la Corse, révoltés depuis 1730 contre leur autorité, prirent la résolution de céder cette île à la France. Le marquis de Marbœuf, frère puîné de l'archevêque, en fut le pre-

mier gouverneur. Sa valeur imposa aux rebelles, et son affabilité lui gagna le cœur de tous ses concitoyens. Il affectionna surtout la famille Bonaparte, et associa aux bienfaits dont il la combla son frère l'archevêque. Ce fut à leur protection réunie que le jeune Napoléon dut l'avantage d'être admis à 8 ans au collége de Brienne, en qualité d'élève. Tous deux alors étaient bien loin d'imaginer à quel rôle étonnant la fortune réservait leur protégé; ils n'ont pu ni l'un ni l'autre en être les témoins : le gouverneur mourut avant la révolution, l'archevêque fut appelé par Louis XVI, en 1788, au conseil et à la direction de la feuille des bénéfices; mais la révolution ayant eu lieu quelque temps après, le prélat ne tarda pas à apercevoir tous les dangers auxquels le nouvel ordre de choses l'exposait. Il s'y déroba en se retirant dans les pays étrangers, où il mourut peu de temps après, regretté de tous ceux qui avaient été à même d'apprécier son mérite et ses belles qualités. Il a laissé des mandemens et des instructions pastorales qui peuvent servir de modèles en ce genre.

MARBOT (Antoine), général des armées de la république, et législateur, naquit à Beaulieu, département de la Corrèze, d'une famille honorable. Il entra dans les gardes-du-corps du roi. Adoptant les principes de la révolution, il donna sa démission de garde-du-corps dès le mois de septembre 1789. L'année suivante, devenu l'un des membres de son département, il fut élu, en 1791, député à l'assemblée législative. Le 5 avril 1792, il fit un rapport sur les finances, et proposa un plan d'emprunt national, dont le but était de réduire la masse des assignats en circulation à 1,200 millions, afin de forcer les acquéreurs de biens nationaux à payer les dernières années en valeurs métalliques; il s'opposa, le 8 juin (1792), à ce qu'on reçût dans les troupes de ligne, la garde constitutionnelle du roi, qu'on venait de licencier, « parce »que, selon l'opinion commune, l'esprit de ce corps était un dévouement entier au »roi, esprit très-contraire à celui »qui devait animer l'armée de la »nation. » Il reprit, après la session, la profession militaire, et parvint aux premiers grades. Il se distingua, en 1793, sous le général Dagobert, à la conquête de la Cerdagne espagnole, fit les campagnes de 1794 et 1795, à l'armée des Pyrénées occidentales, et se signala plus particulièrement le 12 août 1794, à l'attaque de Saint-Engrace et Alloqui; le 4 septembre, à l'affaire de Lescun; les 24 et 25 novembre, à celle d'Ostès; et le 12 mai 1796, à l'attaque du camp entre Glossua et Elgoibar, où il enleva à l'ennemi ses tentes, ses bagages et ses munitions; il fut destitué quelque temps après. Un arrêté du comité de salut public le rétablit ensuite dans son grade de général de division, peu de jours avant le 13 vendémiaire an 4. Nommé, à cette époque, membre du conseil des anciens, il se prononça énergiquement contre la faction de *Clichy*, l'accusant, à plusieurs reprises, de conspirer contre la républi-

que. Le 29 août, il s'opposa à la rentrée des Alsaciens fugitifs, et dit hautement que la contre-révolution se faisait au conseil des cinq-cents, ce qui le fit rappeler à l'ordre. Il appuya ensuite les mesures prises dans la journée du 18 fructidor, et fut élu président le 20 septembre. Le 11 janvier 1798, il fit adopter une résolution, combattue par quelques membres, parce qu'elle était dirigée contre les émigrés du ci-devant comtat d'Avignon : « Tandis que vous disputez ici, s'écria-t-il, on s'égorge » dans le Midi. » Réélu président le 20 juin, il prononça un discours commémoratif du 14 juillet; et fit arrêter quelque temps après que, le 18 fructidor, le président prononcerait un discours sur les événemens de cette journée. Le 18 avril 1799, il appuya la résolution relative au complément de la levée de 200,000 hommes; après avoir démontré que la position de la France exigeait de grands et de prompts moyens de défense, il tomba incidemment sur une circulaire de M. François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, qui livrait, disait-il, les républicains à leurs plus violens ennemis; il demanda aussi que la responsabilité des ministres ne fût plus un vain mot, et que tout pliât devant la représentation nationale. Le général Marbot sortit du conseil à cette époque. Joubert étant parti pour l'armée d'Italie, il le remplaça dans le commandement de Paris, et de la 17[e] division militaire; mais ses liaisons avec les membres de l'opposition l'ayant rendu suspect au directoire, il fut envoyé, dans son grade, à l'armée d'Italie, et mourut à Gênes, à la fin de 1799, de l'épidémie qui ravageait cette ville.

MARBOT (Antoine-Adolphe), chef d'escadron, membre de la légion-d'honneur, fils aîné du général de ce nom (*voyez* l'article précédent), entra fort jeune dans la carrière où son père s'était distingué, et y déploya bientôt des talens et de la valeur. Il était aide-de-camp du général Bernadotte (aujourd'hui roi de Suède), lorsqu'il se trouva injustement soupçonné d'avoir pris part à un complot tramé contre le premier consul, par quelques exagérés de plusieurs nuances. Entre autres griefs, ils reprochaient au gouvernement d'alors le concordat conclu avec le pape, en 1801, annonçaient le rétablissement des dîmes, et le commencement de la contre-révolution. Le jeune Marbot fut longtemps incarcéré au Temple. Son général devint aussi l'objet de longues et infructueuses recherches. Leur innocence fut enfin reconnue. M. Marbot, pendant toute sa captivité, avait montré le courage calme et imperturbable d'un homme qui n'avait rien à se reprocher. Il fut rendu à la liberté sans conditions. Envoyé ensuite dans l'Inde, il y servit avec la plus grande distinction, sous les ordres du général Decaen, qui l'employa dans diverses missions délicates et périlleuses, entre autres à Batavia. Rentré en France, en 1806, il reprit aussitôt son rang parmi les braves de l'armée d'Allemagne, devint aide-de-camp du maréchal Augereau, et se distingua aux batailles d'Iéna, même année, et d'Eylau, en 1807. Augereau ayant

été forcé de quitter l'armée, à la suite de ses blessures, il laissa son aide-de-camp à son ami le maréchal Masséna, avec lequel M. Marbot fit le reste de la campagne. Il passa ensuite à l'armée d'Espagne, fut attaché à l'état-major du prince de Neufchâtel, mais il fut grièvement blessé, et eut le malheur de tomber presque mourant, entre les mains des ennemis, qui le transportèrent sur les pontons devant Cadix. A peine rétabli de ses blessures, il parvint, avec un de ses camarades, M. de Turenne, à s'échapper du ponton où ils étaient retenus prisonniers. A travers mille dangers, M. Marbot gagna l'Afrique, et rejoignit enfin l'armée française. En 1811, il fut nommé chef d'escadron au 16ᵉ régiment de chasseurs à cheval, et fit, en cette qualité, la guerre de Russie. Blessé de nouveau très-grièvement devant Wilna, dans l'été de 1812, il fut fait prisonnier par les Russes, et conduit au-delà du Volga. Aussitôt qu'il put secouer ses nouvelles chaînes, il revint en France, et se hâta de rentrer dans les rangs de l'armée, qu'il ne quitta qu'au licenciement, en 1815. Il a depuis été remis en activité de service.

MARBOT (Marcellin), colonel de cavalerie, officier de la légion-d'honneur, frère puîné du précédent, prit, comme lui, les armes dès sa jeunesse. A peine sorti du collége de Sorèze, il entra dans le 25ᵉ régiment de chasseurs à cheval, et partit pour aller joindre l'armée d'Italie. Il s'y distingua en plusieurs occasions, par son courage et ses talens militaires. Le maréchal Augereau l'ayant demandé pour aide-de-camp, il fit avec lui toutes les campagnes suivantes. A la bataille d'Eylau, au même instant où le maréchal fut grièvement blessé, M. Marbot le fut également d'un boulet, et dans la même action d'un coup de baïonnette à travers le corps. Il revint en France, et à peine rétabli de ses blessures, il fut nommé aide-de-camp du maréchal Lannes, qu'il accompagna en Espagne. Il s'y distingua au fameux siége de Saragosse, où il fut de nouveau grièvement blessé d'un coup de feu. Il eut quelque temps après une affaire brillante avec un corps de cavalerie anglaise, dont il fit de sa main le chef prisonnier, mais il reçut plusieurs coups de sabre dans la mêlée. Il accompagna ensuite le duc de Montebello en Allemagne, en 1809, et se trouvait à côté de lui, lorsque ce brave des braves fut mortellement blessé à la bataille d'Esslingen. Après la mort du maréchal Lannes, M. Marbot devint aide-de-camp du maréchal Masséna, et fit avec lui le reste de la guerre d'Allemagne. Après la bataille de Wagram, lorsque le maréchal reçut sur le champ de bataille de Znaym, la nouvelle du commencement des négociations et l'ordre de suspendre les hostilités, il envoya ses aides-de-camp pour faire cesser le feu; M. Marbot, en voulant arrêter l'élan des tirailleurs français, reçut à travers le bras un des derniers coups de fusil de cette campagne. Il fut nommé chef d'escadron au 23ᵉ régiment de chasseurs à cheval, au commencement de la guerre de Russie, et devint bientôt colonel de son brave régiment, après

s'être distingué dans toutes les affaires de cette campagne. Le régiment augmenta encore sa réputation sous les ordres de son nouveau chef. M. Marbot, blessé pendant la retraite de Moscou, se trouva forcé à quelque repos à son retour en France, mais il l'employa utilement; et chargé depuis de l'organisation d'un régiment de cavalerie, il se montra aussi habile dans toutes les parties de l'administration intérieure, que brave devant l'ennemi. Après la réduction des régimens de cavalerie, qui eut lieu en 1814, le colonel Marbot reçut le commandement du 7e de hussards. En 1815, à l'époque du 20 mars, il se trouvait à la tête de ce corps à Valenciennes. Lorsque la nouvelle de l'arrivée de Napoléon à Paris parvint à la garnison de Valenciennes, la plus violente agitation se manifesta parmi les troupes qui la composaient. Le commandant de la place et deux colonels, ne pouvant parvenir à calmer les esprits, et ayant tout à redouter de la fureur des soldats, se retirèrent. Le colonel Marbot fut le seul officier supérieur qui resta à Valenciennes. Il fit, avec le 7e de hussards, partie de la division Jacquinot, pendant la courte campagne de cette année, et fit sa soumission avec le reste de ce corps après l'ordre donné par le maréchal prince d'Eckmühl, lors de la seconde rentrée du roi. Le colonel Marcellin Marbot fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, et obligé de sortir de France. Il y a été rappelé par l'ordonnance du mois de novembre 1819, qui mit un terme à l'exil des 38, mais il n'est point rentré en activité de service.

MARBOZ (François), évêque constitutionnel, était curé de Bourg-lès-Valence au moment de la révolution; il en embrassa la cause avec chaleur, fut nommé, au commencement de 1791, évêque constitutionnel de la Drôme, et sacré à Paris le 3 avril de la même année. Au mois de septembre 1792, il fut élu par son département député à la convention nationale, où il vota la détention de Louis XVI pendant la guerre et son bannissement à la paix; il se prononça pour le parti de *la Gironde*, et signa la protestation du 6 juin 1793 contre les événemens du 31 mai précédent. Compris au nombre des 73 membres décrétés d'arrestation, il échappa aux poursuites dirigées contre lui, et fut réintégré dans le sein de la convention lors de la chute de Robespierre. Après la session, il passa au conseil des cinq-cents, et en sortit le 20 mai 1797. Il ne reprit point les fonctions d'évêque constitutionnel, et disparut entièrement de la scène politique.

MARC (Charles-Chrétien-Henri), docteur en médecine, premier médecin de M. le duc d'Orléans, membre de la légion-d'honneur, etc., est né à Amsterdam, en 1771; mais peu de mois après sa naissance, ses parens l'amenèrent en France, où il resta jusqu'à l'âge de 9 ans. Ils le conduisirent ensuite en Allemagne, où il fut placé dans un collége; il en sortit pour étudier la médecine dans les universités d'Iéna et d'Erlangen. Le jeune Marc se forma

de bonne heure à la pratique dans les hôpitaux de Vienne et de Bamberg. En 1792, il fut reçu docteur de la faculté d'Erlangen, après avoir soutenu sa thèse, intitulée : *Historia morbi rarioris spas modici cum brevi epicrisi*. Peu de temps après il publia une *Diététique des voyageurs;* il s'occupa de constater la valeur de la nouvelle théorie de Beddoes, qui attribuait la phthisie pulmonaire à un excès d'oxigène. Le docteur Marc, après avoir fait connaître, dans les *Annales de chimie* de Crell, un appareil par la préparation en grand du gaz azote, fit une série d'expériences sur les effets produits sur les phthisiques, par les gaz irrespirables (*voy.* les *Nouveaux élémens de thérapeutique* du docteur Alibert). En 1795, M. Marc fit paraître, en allemand, un ouvrage intitulé : *Remarques générales sur les poisons et leurs effets sur le corps humain*. Cet ouvrage a été traduit en italien par Féraris. Vers la fin de la même année, il revint en France, et se perfectionna dans son art en suivant les leçons de clinique du célèbre Corvisart, dont il fut un des zélés disciples. Il fut un de ceux qui formèrent le noyau de la société médicale d'émulation, société qui bientôt acquit une réputation européenne, et dans les mémoires de laquelle Bichat, MM. Alibert, Richerand, etc., déposèrent leurs premiers travaux. Plus tard, M. Marc devint un des principaux rédacteurs du journal publié par cette société; il y consigna plusieurs mémoires de médecine pratique, de médecine légale, et d'hygiène publique, comme aussi un grand nombre d'extraits de journaux de médecins étrangers. En 1803, il publia une traduction de l'ouvrage allemand de Hildebrand, sur les hémorroïdes formées. En 1808, le quinquina étant devenu extrêmement rare, M. Marc présenta à la société de médecine du département, un mémoire sur l'emploi du sulfate de fer dans le traitement des fièvres intermittentes. Ce mémoire lui valut son admission au nombre des membres de la société de médecine. En 1808, il fit paraître une traduction du *Manuel d'autopsie cadavérique* médico-légale, du docteur Rose, auquel il ajouta des notes et deux mémoires, dont l'un sur la docimasie pulmonaire, et l'autre sur les moyens de reconnaître la mort par submersion. Cet ouvrage fut spécialement recommandé, par le ministère public, aux officiers judiciaires du ressort de la cour royale du département de la Seine. En 1810, il fit paraître un ouvrage populaire, ayant pour titre : *la Vaccine soumise aux simples lumières de la raison;* c'est un dialogue entre un curé, un chirurgien et des campagnards, dans lequel toutes les préventions populaires qui existent contre la vaccine, sont produites et victorieusement combattues. Cet ouvrage a été traduit en hollandais par le professeur Kesteloot. En 1811, il fut agrégé à la faculté de Paris, après avoir soutenu devant elle une thèse intitulée : *Fragmenta quædam de morborum simulatione*. En 1812, les ravages qu'exerçait une épidémie meurtrière, qui s'était manifestée dans Pantin et aux environs, ayant atteint un des deux méde-





Le Gal Marceau.

Fremy del et Sculp.

cins chargés par le gouvernement du traitement des malades, il fut désigné pour le remplacer, et se dévoua avec zèle et succès à cette dangereuse mission. En 1815, il fut nommé membre du conseil de salubrité, et chargé spécialement de la distribution des secours aux noyés et asphyxiés. Cette place lui avait été en quelque sorte léguée au lit de mort par l'illustre Parmentier, dont il possédait l'amitié. Parmentier mourant, écrivit au gouvernement que n'ayant plus que quelques jours à vivre, il le priait de vouloir bien lui donner pour successeur, au conseil de salubrité, le docteur Marc. Par une circonstance qui tenait à la délicatesse de ce médecin, il n'exerça la place qu'il occupe aujourd'hui, que quelque temps après. En 1817, le docteur Marc eut le bonheur de rétablir, d'une maladie grave, S. A. Mlle d'Orléans. C'est à ce succès, et à quelques autres obtenus dans la maison de M. le duc d'Orléans, qu'il dut la confiance de ce prince, dont il devint le premier médecin. Le docteur Marc s'est fait surtout connaître par un grand nombre de consultations médico-légales, ainsi que par les articles importans de médecine légale et d'hygiène publique, qu'il a fournis pour le Dictionnaire des sciences médicales. Il est également l'un des rédacteurs du nouveau dictionnaire de médecine. On attend de lui un traité complet de médecine légale et d'hygiène publique, déjà considéré comme le répertoire de la science. M. le docteur Marc, aussi recommandable par ses qualités personnelles que par ses talens, a été nommé, dans le mois de juillet de cette année (1823), chevalier de l'ordre royal de la légion-d'honneur.

MARCEAU (François-Severin-Desgraviers), général républicain, naquit à Chartres (Eure-et-Loir), le 1er mai 1769. Quoi que puissent affirmer les auteurs de la *Biographie universelle*, qui se croient obligés de faire d'un soldat un séminariste, Marceau eut une jeunesse ardente et livrée à ces passions sans lesquelles il est rare qu'on se fasse un nom célèbre. Entraîné par ce caractère bouillant et cette fierté native, qui lui rendaient la vie civile difficile à supporter, il s'engagea à 17 ans. Son avancement fut rapide. En 1789, il se trouvait à Paris; il embrassa la cause de la révolution avec ardeur, devint inspecteur de la garde nationale de Chartres, et partit pour la frontière, en 1792, en qualité de commandant d'un des bataillons de volontaires d'Eure-et-Loir. Bientôt il consacra, pour ainsi dire, la véhémence de son caractère à la défense de la liberté nouvelle, et son âme s'agrandit chaque jour. Dans sa première campagne, sous les ordres de M. de La Fayette, il se trouvait à Verdun lors de la reddition de la place. Beaurepaire se tua de désespoir, et Marceau protesta contre cette honteuse capitulation. En sa qualité d'officier, le plus jeune de l'état-major, on le chargea de porter cette capitulation au roi de Prusse: en la remettant à ce monarque, il pleurait; ces larmes sont sublimes et antiques; le roi allemand sut les apprécier. Marceau se distingua à la fin de la campagne, passa dans la ligne, fut nom-

mé capitaine de cuirassiers dans la légion germanique, et partit de Philippeville, en 1793, pour aller combattre les insurgés de la Vendée. On allait commencer les mouvemens, quand tout l'état-major, et Marceau avec lui, furent accusés de trahison et arrêtés à Tours. Relâchés la veille de la bataille de Saumur, ils perdirent cette bataille, et la ville tomba au pouvoir des Vendéens. Dans l'action, Marceau fit encore éclater, par un trait remarquable, cette générosité d'âme qui reporte l'imagination aux temps des héros d'Homère. Le conventionnel Bourbotte avait eu son cheval tué sous lui, on le faisait déjà prisonnier; Marceau lui donna le sien, combattit à pied, et protégea sa fuite. Une récompense toute romaine suivit cette action digne de la cité des Scipions : un décret spécial fit Marceau général de brigade à 22 ans. Le même courage, la même grandeur, le même désintéressement, marquèrent tous ses pas dans cette affreuse guerre civile. Il se lia avec Kléber, et cette amitié rapprocha deux âmes élevées, honneur éternel de la France. Ce fut Kléber qui désigna Marceau pour commander les deux armées de l'Ouest. C'est Marceau qui, le 13 décembre 1793, passa deux jours entiers à combattre sur le même champ de bataille, et chassa les Vendéens du Mans. C'est lui qui, sauvant la ville du pillage, fit battre la générale, poursuivit les Vendéens, et détruisit leur dernier corps à Savenay. Au milieu de ces journées, cet homme, qui sans cesse rappelle les souvenirs les plus héroïques que nous admirons chez les anciens, avait arraché à la fureur des soldats et sauvé une jeune royaliste, dont il avait respecté la beauté et la vertu. Ce fut cet acte qui servit de base à une accusation : la Vendéenne avait été prise les armes à la main; Marceau eût teint l'échafaud de son sang, si Bourbotte n'eût volé à Paris, et n'eût rendu au général la vie qu'il avait reçue de lui. Cependant on lui ôte le commandement en chef; on l'envoie commander une division de l'armée des Ardennes; il passe à l'armée de Sambre-et-Meuse, soutient le premier choc de l'armée de Cobourg, près de Fleurus, a deux chevaux tués sous lui dans cette affaire, aide Jourdan de ses conseils et de son bras, et va occuper Coblentz. En 1795, il voulait se tuer, parce que la division Bernadotte, compromise par la négligence d'un officier de génie, qui avait oublié de brûler le pont du Rhin, était déjà talonnée par l'ennemi. Il s'accusait injustement de cette faute, et déjà tenait l'arme fatale. Kléber accourt, le désarme, l'entraîne; ils se précipitent au-devant de l'ennemi, l'étonnent, l'arrêtent, le repoussent. Bernadotte trouve le temps de faire sa retraite, et le mal est réparé. Deux ans de commandement dans le Palatinat ou dans le Hundsdrück, ne laissèrent pour traces que des traits pareils que l'ennemi lui-même honorait. Aux blocus d'Ehrenbreistein et de Mayence, il en reçut de nombreux témoignages. Forcé de lever le blocus de cette dernière ville, en 1796, par la retraite de Jourdan, il repoussa plusieurs fois l'archiduc Charles, et il

se battait contre le général Hotz, dans la forêt d'Hochsteinball, quand un fusilier tyrolien lui porta le coup mortel. L'archiduc lui-même lui fit prodiguer les secours de l'art; et sa mort, au milieu des soins et des larmes des guerriers ennemis, fut encore héroïque. On l'inhuma dans le camp retranché de Coblentz avec une nouvelle pompe. C'était sans doute un beau spectacle, que ces derniers devoirs rendus à la fois au général par les Autrichiens et par les Français; les deux artilleries saluèrent à la fois son tombeau. Kléber dessina de sa main ce monument funèbre, qui subsistait encore en 1815, près d'Altenkirchen. C'est à l'aspect de ce tombeau qu'un homme, vraiment poète, parce qu'il a fait vivre dans ses vers d'ardentes impressions et des sensations profondes, s'est écrié : « Salut, pyramide simple et sublime! tu couvres les cendres d'un héros. Il était notre ennemi, mais honneur, honneur immortel à sa mémoire! A peine son corps était-il descendu dans le sépulcre, les larmes coulaient des yeux du soldat, et arrosaient la terre où il allait reposer. Sa vie fut glorieuse, courte, immortelle. Il se battit pour rendre la liberté à sa patrie; il fut pur comme la cause qu'il avait embrassée, noble comme Paul-Émile et Brutus. Il fut magnanime, et ses ennemis ont pleuré sur son tombeau. » (Byron, Ch. Harold., ch. 3. str. 56.) On ne peut rien ajouter à ces paroles, qui renferment toute la vie et toute l'âme de Marceau.

MARCEL (Jean), membre de l'institut d'Égypte, et chevalier de la légion-d'honneur, est né en 1777. Il fit partie, comme savant, de l'expédition d'Egypte, et fut nommé directeur de l'imprimerie établie au Caire. De retour en France, et, après la mort de Duboy-Laverne, il remplit l'emploi de directeur de l'imprimerie impériale. Au rétablissement du gouvernement royal, il fut remplacé par M. Anisson-Duperron. Il reprit momentanément cette place dans les *cent jours*, en 1815, et la perdit de nouveau après le second retour du roi. Parmi les ouvrages de M. Marcel, on distingue les suivans : 1° *Alphabets arabe, turc et persan*, 1798, in-4°; 2° *Exercices de lecture d'Aarabe littéral, à l'usage de ceux qui commencent l'étude de cette langue*, 1798, in-4°; 3° *Vocabulaire français-arabe*, contenant les mots principaux et d'un usage plus journalier, 1799, in-8°; 4° *Fables de Lokman, surnommé le Sage*, édition arabe, accompagnée d'une traduction française en regard, Paris, 1800, in-8°, 1803, idem; 5° *Alphabet irlandais*, précédé d'une *Notice historique, littéraire et typographique*, Paris, 1803, in-8°; 6° *Oratio dominica, CL. linguis versa*, 1805, in-8°; 7° *Table alphabétique et raisonnée des matières contenues dans le code civil*, 1807, in-8°. Les trois premiers de ces ouvrages ont été publiés au Caire, ainsi que la *Décade égyptienne*, feuille périodique, à la rédaction de laquelle M. Marcel a contribué. Il a aussi composé des *Mémoires* pour la commission chargée de recueillir tous les matériaux nécessaires à la confection du grand ouvrage sur l'Égypte.

MARCELLUS (Marie-Louis-

Auguste Demartin du Tyrac, comte de), est né, en 1776, dans le département de la Gironde. Détenu successivement dans les maisons d'arrêt de Marmande et de Bordeaux, sous le régime de la terreur, en 1793, il fut, après la journée du 18 fructidor an 5, déporté en Espagne. Il rentra néanmoins en France dans le courant de la même année, et vécut inaperçu dans son département jusqu'à l'époque du 12 mars 1814. Alors il se rendit à Bordeaux près de M. le duc d'Angoulême. Nommé au mois d'août 1815 membre de la chambre des députés par le corps électoral de la Gironde, M. de Marcellus fit partie de la majorité de cette chambre, et participa à toutes les mesures adoptées par elle. Réélu à la chambre suivante, il y professa les mêmes principes, et cette fois il fit partie de la minorité; il fut réélu de nouveau en 1823. M. de Marcellus s'est montré l'un des plus grands adversaires de la loi électorale du 5 février : ardent défenseur de la religion, il prend en toute occasion la défense du clergé, qui, selon lui, n'obtiendra jamais assez de pouvoir, d'honneurs et de richesses. Du reste, on assure que ses intentions sont droites, et qu'il veut le maintien de la charte. M. de Marcellus ne s'occupe pas exclusivement de législation, il semble partager ses loisirs entre les sciences et les lettres. Il découvrit la comète qui parut, en 1819, à l'horizon de Paris. La poésie obtient aussi, de temps en temps, part à son culte. Il a paraphrasé des *psaumes* et fait un assez bon nombre de *cantiques spirituels*. Il vient tout récemment (1823) de publier un poëme sur l'*Ail:* c'est celle de ses pièces à laquelle il doit surtout sa célébrité.

MARCHAND (le comte, Jean-Gabriel), grand'croix de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, grand'croix de l'ordre du mérite militaire de Wurtemberg, et de l'ordre de Hesse-Saint-Louis de 1re classe de Hesse-Darmstadt, lieutenant-général des armées du roi, naquit à Lalbène, département de l'Isère, vers 1764. Destiné d'abord à la carrière du barreau, il était, en 1789, avocat à Grenoble; il fut l'ami de Barnave, dont il a depuis épousé la cousine germaine. A l'époque de la formation des bataillons de volontaires, en 1791, M. Marchand fut désigné pour commander la compagnie d'éclaireurs du 4me bataillon de l'Isère. Après avoir fait, dans ce bataillon, la campagne de Savoye, promptement terminée par la conquête de ce duché, il suivit son corps au camp de Tournon, département des Basses-Alpes, et prit part aux engagemens journaliers qui avaient lieu entre nos troupes et les Austro-Sardes. Dans la vallée de l'Arche, où notre armée, encore inexpérimentée, venait d'éprouver un échec, le capitaine Marchand, chargé par le général Rossi de couvrir la retraite avec sa compagnie, sut imprimer une telle confiance à ses soldats et si bien profiter des accidens du terrain, qu'il arrêta la poursuite de l'ennemi, et ne rentra au camp que 5 heures après tous les autres bataillons. Cette compagnie, que l'on avait cru pri-

sonnière de guerre, fut fêtée par les autres compagnies, et son chef reçut les félicitations de ses officiers supérieurs. Du camp de Tournon, le 4me bataillon de l'Isère fut envoyé au siége de Toulon, et passa ensuite à l'armée d'Italie, qui, après s'être emparée du comté de Nice et d'Oneille, vint prendre position dans la vallée de l'Ormin. Peu de temps après, le capitaine Marchand fut attaché comme adjoint à l'état-major du général de brigade Cervoni, division Masséna; c'est dans ce corps, toujours placé à l'avant-garde, que le capitaine Marchand et Joubert, alors chef de bataillon, se lièrent d'une amitié dont la mort de ce général a pu seule rompre les nœuds. Le général Schérer ayant succédé au général Kellermann, dans le commandement de cette armée, attaqua les Austro-Sardes à Loano, les 22, 23 novembre 1795. Le capitaine Marchand, qui, depuis six mois, était de toutes les reconnaissances, fut chargé de diriger la principale colonne sous les ordres du général Barnel, qui, blessé dans cette attaque, en céda le commandement au colonel, depuis maréchal Lannes. Après une attaque impétueuse, dont le résultat fut d'enfoncer l'ennemi et de le rejeter en déroute sur la droite et la gauche, la colonne française, réduite à 200 grenadiers par ses pertes et par les détachemens qu'elle avait laissés sur ses flancs, arriva à trois quarts de lieue sur les derrières de l'ennemi, devant une redoute armée de 6 pièces de canon, et défendue par 1200 grenadiers hongrois. Attaquer cette redoute au pas de course, l'escalader, renverser à coups de baïonnette tout ce qui résistait, fut, pour nos braves grenadiers, l'affaire d'un instant: le colonel Lannes et le capitaine Marchand dirigèrent aussitôt contre l'armée ennemie que poussaient les autres colonnes, les 6 pièces de canon devenues leur conquête. Ce feu imprévu d'une batterie, sous la protection de laquelle l'ennemi croyait opérer sa retraite, jeta l'épouvante dans ses rangs et contribua puissamment au gain de la bataille. Complimenté le soir même par Schérer, en présence de tous les généraux de l'armée, sur sa bonne conduite dans cette journée, le capitaine Marchand fut promu, peu de jours après, au grade de chef de bataillon, et adjoint en cette qualité à son ami Joubert, devenu lui-même adjudant-général. Au printemps de 1796, année si célèbre dans nos fastes militaires, s'ouvre la campagne qui soumit l'Italie. Le général Bonaparte venait de remplacer Schérer, et victorieux, sous ses ordres, à Montenotte le 11 avril, à Millesimo le 13, l'armée passe le Pô 2 jours après, et le 10 mai triomphe à Lodi. Le chef de bataillon Marchand eut part à toutes ces affaires. En juin, l'ennemi s'était retiré dans le Tyrol; la division Masséna l'y avait suivi; l'avant-garde, commandée par Joubert, en position sur les hauteurs de la Madona de la Corona, inquiétait les Autrichiens par des attaques journalières; le chef de bataillon Marchand fut chargé de l'une de ces expéditions, le 5 juillet 1796, à la tête de 300 carabiniers du 3me léger (les mêmes auxquels le gé-

néral Bonaparte disait : Braves carabiniers, vous êtes 300, vous en valez 3000). Il devait, en tournant la position de Belone, surprendre un camp de 8 à 10,000 Autrichiens : il part dans la nuit, évite tous les avant-postes ennemis, et, sans avoir été aperçu, arrive au point du jour au pied de la montagne où le camp était placé : défense est faite de tirer un seul coup de fusil ; les retranchemens sont escaladés, l'ennemi, que le feu de ses dernières sentinelles à seul averti, est tellement surpris d'une attaque aussi brusque qu'il prend la fuite dans la plus grande confusion, et sans songer à opposer la moindre résistance. Le lendemain, en se repliant devant des forces éminemment supérieures, il fait mettre bas les armes à tous les postes autrichiens qu'il avait laissés derrière lui le matin, et livre ainsi près de 400 prisonniers au général Joubert, qui l'était venu rejoindre. Le 29 juillet, l'ennemi qui avait repris l'offensive attaque, avec 30,000 hommes, les 3000 que Joubert commandait à la Madona de la Corona. Trois attaques successives sont repoussées avec une grande perte de la part de l'ennemi, mais au moment où il semblait renoncer à l'entreprise, le général Joubert est averti que 3000 Autrichiens descendent par le Monte Baldo, et prennent à découvert son flanc gauche ; il donne aussitôt deux bataillons au chef de bataillon Marchand, avec ordre d'attaquer cette nouvelle colonne ennemie à la baïonnette, et de lui faire gravir de nouveau la montagne. Le chef de bataillon Marchand avait abordé l'ennemi avec vigueur, et lui faisait perdre du terrain, lorsque frappé d'une balle dans la poitrine, il est forcé de quitter le champ de bataille. Cet événement fait hésiter un instant la troupe qu'il commandait , l'ennemi reprend ses avantages, et le général Joubert est obligé d'effectuer sa retraite, qu'il opère avec sa bravoure ordinaire. Rétabli de sa blessure, le chef de bataillon Marchand fut désigné pour commander un bataillon de la 4me demi-brigade d'infanterie légère, qui, sous les ordres du général Joubert, occupait le plateau de Rivoli. L'ennemi ne tarda pas à attaquer cette position avec des forces supérieures ; le général Joubert le fit charger à la baïonnette. Le chef de bataillon Marchand, qui avec son bataillon formait la tête de la colonne, arrive à 30 pas de la colonne ennemie, et en reçoit le feu à bout portant ; son bataillon, malgré ses ordres, s'arrête pour répondre à cette fusillade ; il saisit au collet le premier soldat qu'il trouve devant lui et le porte en avant ; ce soldat, frappé d'une balle, tombe mort entre ses mains ; Gabriel Marchand retourne sur ses pas, s'empare d'un second soldat pour le jeter de même en avant ; mais tout le bataillon, électrisé par le sang-froid et l'intrépidité de son commandant, s'élance sur l'ennemi, l'enfonce à coups de baïonnettes, et le met en fuite de toutes parts. Le chef de bataillon Marchand poursuivait ses avantages ; il avait déjà fait 500 prisonniers quand notre gauche, ayant perdu du terrain, laisse à découvert le centre et la droite.

Le moment devenait critique; le général Joubert, assailli de toutes parts, avait eu son cheval tué; le chef de bataillon Marchand lui donne le sien, et, après de vains efforts pour se faire jour au travers des Autrichiens qui l'enveloppaient de tous côtés, il est fait prisonnier, le 14 juin 1797, avec toutes les troupes qui avaient formé le centre. Le général Bonaparte, instruit de la conduite qu'avait tenue dans cette journée le chef de bataillon Marchand, le nomma colonel, et fit demander au général en chef ennemi son échange par un parlementaire, ce qui fut accordé sur-le-champ. Le traité de Léoben ayant été signé, l'armée française prit aussitôt des cantonnemens dans les pays qui lui furent cédés. Le colonel Marchand fut appelé au commandement de la 11[me] demi-brigade d'infanterie de ligne, et, quelques mois après, le général en chef voulant faire cesser le désordre qui régnait dans la 11[me] légère, le désigna pour en occuper le commandement. L'occupation de Rome avait été décidée par le gouvernement : la 11[me] légère fit partie de cette expédition, et son chef fut nommé commandant de place de cette capitale. Peu de temps après, il partagea avec le lieutenant-général, depuis maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui était venu prendre le commandement de cette armée, l'honneur d'une destitution méritée par leur résistance aux déprédations des commissaires du directoire. Le colonel Marchand était retiré dans ses foyers, lorsque le général Joubert fut envoyé à l'armée d'Italie pour réparer les désastres de Schérer; sa première démarche fut de demander M. Marchand pour premier aide-de-camp. La bataille de Novi ravit à la France un de ses plus illustres défenseurs, au colonel Marchand le meilleur des amis. Le général Bonaparte, devenu premier consul, nomma, quelque temps après, le colonel Marchand général de brigade. Après la paix d'Amiens, cet officier-général devint commandant du département de l'Isère, et lors de la rupture de ce traité, il fut appelé au camp de Boulogne pour y commander une brigade de la division du général Dupont. La campagne de 1805 s'ouvrit, et la division Dupont y prit une part très-active: elle eut notamment à soutenir deux combats qui furent très-brillans : le premier, sous les murs d'Ulm, près du village Albck, où, avec 3000 hommes, le général Dupont tint tête à 30,000 Autrichiens qui sortaient d'Ulm, pour s'ouvrir, de vive force, le chemin de la Bohême. Le combat dura 6 heures; et la division Dupont, non-seulement conserva le champ de bataille, mais fit encore 6000 prisonniers, qu'elle emmena avec elle lorsque l'épuisement de ses munitions la força à faire sa retraite à 10 heures du soir. Le second combat de cette division eut lieu sous les murs du château de Dirnstein, contre une colonne de 10,000 Russes qui étaient venus s'établir sur les derrières du corps du maréchal Mortier. Quoique affaiblie par le combat précédent, la division attaqua l'ennemi à la chute du jour, l'enfonça à la baïonnette, lui fit éprouver des pertes considé-

rables, et le força de reprendre la montagne d'où il était descendu. C'est à la suite de ces affaires que le général Marchand fut nommé général de division, le 31 décembre 1805, et qu'il reçut de l'empereur l'ordre de se rendre auprès du maréchal Ney, pour prendre le commandement de la 1re division du 6me corps d'armée. C'est en cette qualité qu'il assista à la bataille d'Iéna et à la prise de Magdebourg. Les combats de Mlawa et de Suldaw firent honneur aux troupes de sa division. Après la bataille d'Eylau, l'armée française prit des cantonnemens; la petite ville de Gulstadt et ses environs furent désignés au 6me corps, qui couvrit ainsi, à 5 lieues en avant, le front de la ligne établie derrière la Passarge. Le 4 juin 1807, les Russes, au nombre de 80,000, attaquèrent les 12,000 braves commandés par le maréchal Ney, qui commença alors cette retraite si glorieuse pour le 6me corps. Chargé de protéger le passage du pont de Deppen sur la Passarge, contre les forces de l'ennemi qui affluaient de toutes parts, le général Marchand s'acquitta de cet ordre avec tout le sang-froid et l'intrépidité nécessaires; ses dispositions furent telles, que les Russes, malgré la vigueur de leurs attaques successives, ne purent entamer un seul bataillon. Le bulletin qui rendit compte de cette affaire cita avec éloge la conduite du général Marchand dans cette occasion. Dix jours après fut livrée la bataille de Friedland. L'ennemi avait pris position, en avant de cette ville, sur un terrain très-resserré; ses flancs étaient protégés par deux rivières, et son front garni d'une immense artillerie. L'armée française attaqua vers cinq heures du soir; la division Marchand, formant tête de colonne, se dirigea, l'arme au bras, droit sur le clocher de Friedland, sans que le feu épouvantable de l'artillerie russe pût ralentir sa marche. Arrivée à demi-portée de fusil, elle engagea une fusillade des plus meurtrières, et, après les plus grands efforts, parvint, à la chute du jour, à occuper Friedland, que l'ennemi venait d'évacuer, en laissant au pouvoir de l'armée française, son artillerie, ses bagages et un grand nombre de prisonniers. Le général Marchand avait perdu 3,000 hommes de sa division, mis hors de combat; tous les officiers de son état-major avaient été blessés; lui-même avait eu son cheval percé de trois balles. Peu de temps après, l'empereur le décora du grand-cordon de la légion-d'honneur, quoiqu'il n'en fût que commandant, et lui conféra le titre de comte, avec 80,000 francs de rentes en dotations. Après la paix de Tilsitt, le 6e corps, dont le commandement avait été confié au général Marchand, vint prendre des cantonnemens en Silésie, qu'il quitta en 1808 pour aller en Espagne. La bataille de Burgos, qui détruisit l'armée espagnole, la poursuite de l'armée anglaise dans le royaume de Léon, et l'occupation de la Galice, furent les premières opérations auxquelles le 6e corps prit part. Les siéges de Ciudad-Rodrigo et d'Almeida, la bataille de Busaco, et le blocus de l'armée anglaise dans les lignes inexpugnables de Torres-Vedras,

précédèrent cette retraite du Portugal, qui devait donner une nouvelle illustration au 6ᵉ corps, en lui présentant tous les genres d'obstacles à surmonter. Appelé, au mois de mai 1811, pour faire partie de l'expédition de Russie, le général Marchand fut désigné pour chef d'état-major du roi de Westphalie, qui commandait l'aile droite de la grande-armée, et quelque temps après il prit le commandement du corps wurtembergeois qui se trouvait encore sous les ordres du maréchal Ney. L'attaque et la prise de Smolensk, les combats de Valentino, de Dorogobry, de Wiasma, amenèrent l'armée française sur les bords de la Moskowa, où fut livrée la bataille de ce nom, le 7 septembre 1812. Le corps du maréchal Ney était au centre de l'armée; au moment de commencer l'attaque, l'empereur donna ordre à la division Marchand de prendre la tête de la colonne; ce général dirigea sa division, au pas de course, vers la redoute ennemie qui lui était opposée, s'en empara à la baïonnette, et s'y maintint toute la journée, malgré les attaques successives des Russes. Après avoir occupé Moskou pendant 40 jours, l'armée française commença cette retraite à jamais mémorable, qui devait la détruire sans abattre son courage. Le général Marchand, avec la poignée de soldats qui lui restaient, fit presque constamment partie de l'arrière-garde. Commandant, pendant un court intervalle, du 4ᵉ corps, cantonné sur l'Oder, le général Marchand reçut l'ordre de se rendre à Wurtzbourg, pour y organiser deux divisions des troupes de la confédération du Rhin, dont le commandement lui était confié. Vers le même temps, il reçut, du roi de Wurtemberg, le grand-cordon de son ordre du Mérite-militaire. Les confédérés sous ses ordres partagèrent les succès de Lutzen et de Bautzen, et le désastre de Leipsick. Ils nous furent fidèles dans nos malheurs comme aux jours de notre gloire, et le grand-duc de Hesse-Darmstadt voulut récompenser de la bonne conduite de ses troupes, le chef qui les avait commandées, en envoyant au général Marchand la grand'croix de 1ʳᵉ classe de son ordre de Saint-Louis. Peu de temps après la retraite de l'armée française sur le Rhin, le général Marchand fut chargé d'organiser, dans le département de l'Isère, une levée en masse. Les troupes coalisées pénétrèrent sans difficulté dans un pays dégarni de soldats; les frontières de la Savoie avaient été franchies par les Autrichiens, et le ci-devant Dauphiné était menacé d'une invasion prochaine. C'est dans ces circonstances difficiles que le général Marchand fut nommé au commandement de la 7ᵉ division militaire. Avec 1,800 hommes de nouvelle levée, réunis autour du fort Barreaux, il tint tête au général de Bubna, qui, avec 10,000 Autrichiens, venait d'occuper Chambéry. Quelques renforts lui étant arrivés, il reprit l'offensive, chassa l'ennemi de Chambéry, des Échelles de Savoie, et le poursuivit jusqu'à Genève, en lui livrant des combats que l'infériorité et l'inexpérience des soldats français rendirent brillans pour eux. Les 4,000 hommes que commandait le gé-

néral Marchand, tinrent, pendant près d'un mois, les Autrichiens bloqués dans Genève; et, au moment où de nouvelles troupes arrivant d'Italie, le mettaient en état de pousser plus vivement les opérations, le maréchal Augereau évacua Lyon, se replia sur l'Isère, et mit ainsi à découvert les troupes qui étaient devant Genève. Le général Marchand revint en toute hâte reprendre ses positions dans la vallée de l'Isère, s'y fortifia, et attendit avec fermeté l'ennemi qui, renforcé de 20,000 hommes détachés de l'armée du prince de Hesse-Houbourg, avait remonté l'Isère. L'abdication de l'empereur mit un terme aux hostilités. Le roi, après son entrée en France, confirma le général Marchand dans le commandement de la 7e division militaire, et il en était encore revêtu, en 1815, lors du débarquement de Napoléon. Ici, les évènemens politiques succèdent aux opérations militaires. Ce n'est plus dans les combats qu'il faut suivre le général, c'est au milieu de la lutte des partis: là, comme dans les camps, on le trouvera toujours fidèle à la voix de la patrie et de l'honneur. Dès que la nouvelle du débarquement de Napoléon fut connue, le général Marchand concentra ses troupes à Grenoble, et dans une proclamation adressée aux soldats, il s'efforça de leur faire sentir les maux qu'ils attireraient sur la France, si, au mépris de leurs nouveaux sermens, ils s'écartaient de la ligne du devoir. Efforts inutiles! un régiment abandonne la porte dont la défense lui était confiée, pour aller se joindre à Napoléon. Après une marche forcée de 15 lieues, ce prince arriva, à neuf heures du soir, sous les murs de Grenoble, précédé d'une foule immense de peuple, qui éclaire sa marche à la lueur des torches. La fermentation est à son comble dans la ville; les ordres du général et des officiers sont méconnus; les soldats rompent leurs rangs, se mêlent aux groupes, annoncent hautement la volonté de se joindre à leur ancien chef, répondent par leurs cris aux cris du dehors, quelques-uns même se laissent glisser du haut des remparts. Au milieu de cette confusion générale, le général Marchand vent essayer de sauver quelques soldats, s'il en reste de fidèles; il ordonne l'évacuation de la ville et la retraite sur le fort Barreaux. Cet ordre est méconnu; et au moment où, presque seul, il sort par une porte, Napoléon entre dans Grenoble, sur les débris de la porte opposée. Des instances, dit-on, sont faites au général Marchand, dans la retraite où il vient de se jeter, pour qu'il se joigne à Napoléon. Ferme dans la ligne qu'il s'est tracée, il les repousse toutes. Au second retour du roi, le général Marchand fut de suite rétabli dans le commandement de la 7e division militaire, et désigné pour présider au collége électoral. Tout semblait lui annoncer que sa loyauté avait été appréciée; mais la calomnie était là pour verser ses poisons sur la pureté de sa conduite. Un intrigant, qui s'était fait son dénonciateur, parvint à se faire écouter du duc de Feltre, alors ministre de la guerre, et le 4 janvier 1816, le lieutenant-général, démis de son

commandement, fut traduit à Besançon devant un conseil de guerre. Ce procès, fertile en tous genres de scandales; ce procès, qu'une âme noble s'est efforcée d'oublier, fut prolongé six mois. Soixante et quinze témoins vinrent proclamer la justification du général Marchand, et rejeter sur son accusateur le poids de la honte réservée aux calomniateurs. Le lieutenant-général Marchand fut acquitté, et il figure en ce moment sur les cadres des officiers-généraux en disponibilité.

MARCHAND (Étienne), le second des navigateurs français qui aient fait le tour du monde, naquit le 13 juillet 1755, à l'île de la Grenade. (Cette île, l'une des Antilles, appartenait alors à la France, et ne passa sous la domination des Anglais qu'en 1763, par le traité de Versailles.) Cédant à son goût pour les voyages, il en fit successivement plusieurs dans les Antilles, puis il partit en qualité de second capitaine d'un navire expédié de Livourne, qui se rendait au Bengale, sous pavillon toscan. Il revenait de ce pays en 1788, lorsqu'il rencontra dans la rade de Sainte-Hélène le capitaine Portlock, qui lui donna sur la traite des pelleteries, à la côte nord-ouest d'Amérique, les renseignemens les plus précieux. Il les communiqua à la maison Baux, de Marseille, qui, dans l'intention d'ouvrir une nouvelle voie au commerce, se hâta de faire construire un vaisseau. Chargé du commandement de ce navire, nommé *le Solide*, Marchand mit à la voile le 14 décembre 1790. Après avoir traversé l'archipel des Marquises, et pris connaissance, le 12 juin, des îles de la Madalena et de San-Pedros, qui en font partie, il s'arrêta six jours dans la baie Madre de Dios de l'île Santa-Christina. Le 21, en navigant au nord-ouest, il découvrit une terre à laquelle le nom d'*île Marchand* fut immédiatement donné. Trois autres îles, dont Cook et les navigateurs qui l'avaient précédé n'avaient point eu connaissance, reçurent les noms de *Baux*, *Chanal* et *Masse*, et collectivement celui d'*îles de la Révolution*. Les insulaires, avec lesquels on eut quelques rapports, accueillirent fort bien les Français. On aurait pu sans doute pousser les découvertes plus loin, mais cela eût allongé beaucoup la navigation, et causé d'ailleurs un retard qui eût inévitablement compromis le succès d'une expédition dont le seul objet était le commerce. La route par la côte nord-ouest d'Amérique fut donc continuée, et le 7 août, le cap del Enganno, nommé *cap Edge-Combe* par Cook, fut reconnu; enfin on mouilla le 12 dans la baie de Tchin-Kitané, que les Anglais appellent *Nordfolk-Bay*, et les Espagnols *Guadalupa*. Après avoir acquis des naturels du pays un grand nombre de peaux de loutres, on se rendit à Nootka-Sound, en suivant la côte du Sud. Ayant aussi traité en ce lieu pour des pelleteries, Marchand quitta la côte d'Amérique le 8 septembre, et arriva aux îles de Sandwich après une traversée heureuse. *Le Solide*, qui se trouva en vue d'Otahiti le 4 octobre, mouilla

dans la rade de Macao le 25 novembre. Jusque-là on avait compté sur le succès de l'entreprise; mais des nouvelles de Macao détruisirent toute espérance. L'introduction des fourrures, et particulièrement celle des peaux de loutres, venait d'être prohibée, par ordre du gouvernement chinois, dans les ports du midi de l'empire, et des peines très-sévères étaient portées contre quiconque enfreindrait ces ordres. Marchand reprit immédiatement la route de l'Europe, toucha en passant l'île de France, et jeta l'ancre dans la rade de Toulon le 14 août 1792. De retour à Marseille, il y fut accueilli d'une manière distinguée, et les marins de cette ville, pour lui donner une preuve des sentimens qu'ils avaient pour lui, le nommèrent bientôt à l'unanimité commandant de leur bataillon dans la garde nationale. Après quelques mois de séjour, Marchand obtint le commandement d'un bâtiment prêt à faire voile pour l'île de France, et se rendit dans cette colonie, où il mourut le 15 mai 1793. Fleurieu publia la relation des voyages de Marchand sous ce titre : *Voyage autour du Monde*, pendant les années 1790, 1791 et 1792, par Etienne Marchand, etc., Paris, an 8 (1798), 4 vol. in-4°. Dans cet ouvrage, fait d'après le journal du capitaine Chanal, chargé pendant le voyage de toutes les reconnaissances, on trouve le passage suivant : « Il m'a paru d'autant plus »intéressant de faire connaître »dans toutes ses circonstances »le voyage du capitaine Marchand, qu'indépendamment d'une découverte assez importante »dans le grand Océan, de plusieurs »détails nouveaux sur une partie »de l'Amérique occidentale du »nord, encore imparfaitement connue, et d'un grand nombre d'observations astronomiques, propres à perfectionner l'art nautique et la géographie, ce voyage »est le second autour du monde »qui ait été fait par les Français : »jusqu'à présent Bougainville n'avait eu en France ni modèle ni imitateur...»

MARCHAND (GOTON), jeune Française que son amour pour la patrie engagea à se travestir en homme, afin de se consacrer à sa défense. Née à Tours, elle avait à peine 18 ans lorsque, partageant cet enthousiasme héroïque qu'avait produit en France l'invasion étrangère, elle s'enrôla dans l'un des bataillons de volontaires que le département d'Indre-et-Loire envoya en 1792 à l'armée du Nord. Goton Marchand se conduisit dans les diverses actions où elle se trouva avec beaucoup de bravoure, et se fit particulièrement remarquer au siége de Maëstricht : elle avait déjà fait deux campagnes quand son sexe fut reconnu; alors ne pouvant plus rester au milieu de ses compagnons de gloire, elle rentra dans ses foyers. La convention nationale, instruite de ce fait, décréta qu'il serait accordé à cette héroïne une gratification de 400 francs. A cette modique somme, l'aréopage d'Athènes aurait au moins ajouté le don d'une couronne de lauriers.

MARCHAND DE BARBURE (FRANÇOIS-ROGER-FIDÈLE), né, en 1734, à Béthune, département du

Pas-de-Calais. Ses parens le firent entrer fort jeune dans les gardes-du-corps, qu'il quitta pour le service de la maréchaussée. De ce dernier corps, Marchand de Barbure passa successivement dans la gendarmerie et dans les vétérans nationaux, où il resta jusqu'à sa mort, arrivée à la Flèche le 17 octobre 1802. Les devoirs militaires que Marchand de Barbure avait à remplir, ne l'empêchèrent pas de s'occuper de sciences physiques, à l'étude desquelles son goût l'avait toujours porté : les progrès qu'il fit dans ces sciences lui méritèrent les éloges de Buffon et de Dolomieu, dans des lettres écrites par ces savans. Quoiqu'il ait beaucoup travaillé, il n'a rien fait imprimer de son vivant; mais après sa mort on a publié de lui : *Essais historiques sur la ville et le collége de la Flèche*, Angers, 1803, in-8°. Les ouvrages que Marchand de Barbure a laissés en manuscrit sont : 1° *Dictionnaire, ou Encyclopédie raisonnée et réfléchie des trois règnes de la nature*; 2° *les Phénomènes de la nature, expliqués par le système des molécules organiques vivantes*; 3° *les Secrets des arts, de la physique, de la chimie*, etc.; 4° *le Trésor des champs*; 5° *la Médecine rappelée à ses premiers principes*; 6° *Minéralogie du département de la Sarthe*; 7° *le Fruit de mes études*; 8° *Dictionnaire de la maréchaussée*; 9° *Contes de l'ancien temps, extraits de Roland furieux*.

MARCHANGY (Louis-Antoine de), avocat-général près de la cour de cassation, est né à Clamecy (Nièvre), vers 1775. Doué d'une imagination vive et d'une grande facilité d'élocution, il a parcouru la double carrière des lettres et de la magistrature; et, dans l'une et l'autre, il a fixé l'attention publique. M. de Marchangy a préludé à ses différens succès par le poëme du *Bonheur*, en quatre chants, 1804, in-8°. Ce poëme n'a pas eu le sort que son titre semblait lui promettre; c'est un essai de jeune homme, que le magistrat voudrait pouvoir faire oublier. Il a aussi publié *la Gaule poétique, ou l'Histoire de France, considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux-arts*, 4 vol. in-8°. La première livraison de cet ouvrage, 1er et 2e volumes, parut en 1813. Les journaux en firent un éloge que le public n'a point ratifié. Le style en est incorrect et d'une pompe romantique qui fatigue le plus intrépide lecteur. C'est en 1815 que fut imprimée la seconde livraison, composée des 3e et 4e volumes; mais les événemens politiques qui fixaient alors l'attention de l'Europe, et particulièrement de la France, ne permirent pas aux journaux de s'en occuper. M. de Marchangy s'est surtout rendu célèbre dans les fonctions du ministère public. La première cause qui fixa sur lui l'attention, fut celle de Vigier; elle fit connaître son talent d'orateur. De pareilles fonctions exigent une heureuse variété de moyens, une grande intelligence du barreau, et surtout le don précieux d'improviser une réplique. M. de Marchangy possède ces différentes qualités, et en a fait preuve dans plusieurs causes intéressantes, telles que celles de la *Biographie universelle*, en 1809; du sieur Revel;

du testament du prince d'Hénin, et des héritiers du maréchal Lannes, en 1816; enfin, de M. Fiévée, en 1818. Les suffrages ne furent pas unanimes dans la dernière cause, parce qu'on y vit le germe du système interprétatif, qui devait surtout porter l'effroi dans la classe des gens de lettres. Ce système se fit encore apercevoir peu de jours après, dans l'affaire de M. Féret, auteur de *l'Homme gris*, et dans celle d'une autre collection politique, publiée sous le titre du *Père Michel*, et néanmoins, toutes deux étaient écrites dans un sens fort opposé aux principes de M. Fiévée. L'œuvre la plus remarquable de M. de Marchangy est son acte d'accusation, en qualité d'avocat-général, dans l'affaire de la Rochelle. Cette production, remarquable sous le rapport du style, serait faite pour porter l'épouvante dans tous les cœurs, si l'on pouvait croire à une vaste conspiration ourdie contre l'ordre social. Heureusement, et les différentes affaires soumises aux tribunaux le prouvent, qu'il n'a encore existé que des complots partiels, désavoués par l'immense majorité des citoyens. Mais lorsque M. l'avocat-général manifeste le vœu de voir s'établir parmi nous des institutions fortes et monarchiques, propres, tout à la fois, à fonder le bonheur des peuples et la sécurité des trônes, il peut être certain d'être avoué par tous les Français; il n'en est pas un seul qui ne désire, comme lui, que le règne des Bourbons soit illustré par cette régénération politique, et qui ne déteste une association dont les membres auraient pour signe distinctif un poignard semblable à celui de l'exécrable Louvel. Il serait difficile de croire que M. l'avocat-général, emporté par son zèle et par le feu de l'improvisation, n'ait pas un peu exagéré, lorsqu'après avoir dit que : « Si » tout carbonaro n'est pas conspi» rateur, il est en état de *disponi» bilité* pour les conspirations; » il ajoute que « les conspirations ont » aussi leurs *éditeurs responsables*, » dans la personne de quelques fa» natiques dévoués, dont l'obscu» rité officieuse ne trahit point leurs » commettans. » On se persuadera difficilement qu'il existe des fanatiques assez insensés pour se charger, sous la responsabilité d'une mort inévitable, d'un crime qui ne profite qu'à d'autres. On est également convaincu que M. de Marchangy, s'il y eût un peu plus réfléchi, n'eût pas dit, en parlant de Bories : « Toutes les puissances » oratoires ne pourraient point » l'arracher à la vindicte publi» que. » Cette phrase ne lui est évidemment échappée que dans l'intime conviction de la culpabilité de l'accusé; mais l'espoir est tout pour un malheureux sous la main de la justice, et il ne doit le perdre que quand on lui annonce légalement qu'il est coupable : ainsi, par humanité, on couvre d'un bandeau les yeux du militaire qu'on va frapper du plomb mortel. Un autre genre de célébrité attendait M. de Marchangy, au commencement de 1823 : nommé à la chambre des députés par le grand collége du département du Nord, il éprouva des difficultés pour son admission, comme n'ayant pas payé, depuis un an accompli, les

contributions voulues par la loi. Plusieurs membres se prononcent en sa faveur, d'autres parlent contre, et s'appuient sur le texte de la loi elle-même. M. de Marchangy mit fin à des débats trop prolongés, et sans doute pénibles pour lui, en déclarant « qu'il » était de bonne foi, en acquérant » une propriété qui lui donnait le » droit d'être élu, qu'il ne voulait » que jouir de ses droits de citoyen; » mais par une mesure extraordi» naire, on cumule deux sessions » dans une année : par là, ses cal» culs sont dérangés, l'économie » de ses dispositions est, pour ain» si dire, déconcertée; c'est, selon » lui, une sorte d'effet rétroactif; » c'est faire porter la peine d'une » mesure extraordinaire et inat» tendue à celui qui a compté sur » la loi fondamentale et sur un u» sage constant. » Après ce peu de mots, que l'orateur appelle des réflexions de morale et d'équité, on demande, et la chambre adopte, le renvoi au bureau. Le lendemain, un membre de ce bureau fait un rapport, et propose un ajournement, motivé sur ce que M. de Marchangy produira des extraits de rôle prouvant que, dans d'autres départemens, il paie les sommes exigées par la loi. La chambre prononce l'ajournement à 15 jours. M. de Marchangy n'a pas profité de ce délai; mais à la session suivante, il a reçu une nouvelle preuve de confiance de la part du collége électoral qui l'avait nommé infructueusement une première fois, et fut appelé par lui à siéger à la chambre des députés. M. de Marchangy a été créé chevalier de Malte en 1816, et a reçu depuis la décoration de la légion-d'honneur.

MARCHANT (François), littérateur, naquit à Cambrai vers 1761. Il fut destiné à l'état ecclésiastique; mais la révolution, qui amena la suppression des bénéfices, le força de changer d'état, ou plutôt le laissa sans état. Sa plume alors devint sa seule ressource. Comme il avait quelque originalité et beaucoup d'humeur, il attaqua le parti réformateur. Toutes les lois de l'assemblée constituante, toutes les opérations de la garde nationale, devinrent les objets de ses chansons satiriques. Il comptait satisfaire ainsi deux besoins, celui de la vengeance et celui de la réputation : cette double espérance fut également trompée. Marchant vécut dans la misère, et mourut dans l'oubli, le 27 décembre 1793, à Cambrai, où il s'était retiré. Ce pamphlétaire n'avait pas même acquis assez d'importance pour être persécuté à cette époque. Il ne manquait pourtant pas d'esprit. Les ouvrages qu'il a publiés sont : 1° *Fénélon*, poëme in-8°; 2° *la Chronique du Manége*, journal périodique, en prose et en vers, dont il parut, en 1790, 8 à 10 numéros d'une feuille chacun; 3° *les Sabats jacobites*, 1791-1792, 3 vol. in-8°; 4° *la Jacobinéide*, poëme héroï-comi-civique, en 12 chants, 1792, in-8°; 5° *la Constitution en vaudevilles*, suivie *des Droits de l'Homme et de la Femme*, et de plusieurs autres vaudevilles *constitutionnels*, 1792, in-8°; 6° *Folies nationales*, pour servir de suite à la *Constitution en vaudevilles*, 1792, in-8°; 7° *les*

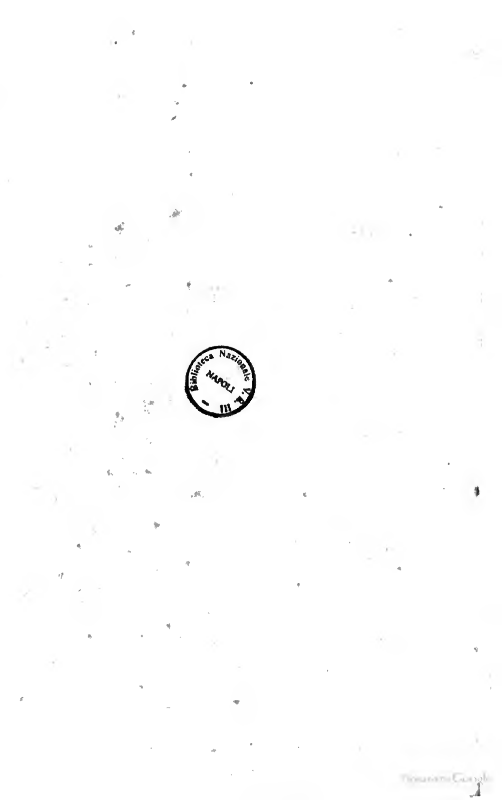
Bienfaits de l'Assemblée nationale, ou les Entretiens de la mère Saumon, doyenne de la Halle, suivis de vaudevilles, 1792, in-8°; 8° *l'A B C national, dédié aux républicains par un royaliste*, 1793, en 4 parties. Les meilleurs de ces ouvrages, que l'esprit de parti a pu seul faire rechercher, et dont, par la même raison, quelques-uns ont été réimprimés, ne s'élèvent pas au-dessus de la médiocrité. Marchant a donné aussi au théâtre dit de *Monsieur*, établi alors dans l'enceinte de la Foire-Saint-Germain, quelques opéras comiques parodiés de l'italien.

MARCHE (Jean-François de La), évêque de Saint-Pol-de-Léon, naquit, en 1729, dans le département du Finistère. Il embrassa d'abord la profession des armes, fit sa première campagne en 1746, et se trouva au combat de Plaisance, où il reçut une légère blessure. Il fut nommé l'année suivante capitaine au régiment de la Reine infanterie, et se retira néanmoins du service après le traité d'Aix-la-Chapelle, pour reprendre le cours de ses études. Il entra au séminaire, obtint successivement les ordres, un canonicat et le titre de grand-vicaire de Tréguier. L'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, au diocèse de Saint-Brieux, lui fut donnée en 1764, et, en 1772, on le nomma évêque de Saint-Pol-de-Léon. Le nouvel évêque crut devoir alors se démettre de son abbaye, afin de se livrer tout entier aux soins de l'épiscopat, et ne manqua pas chaque année de visiter son diocèse et de présider aux retraites ecclésiastiques. Il fit bâtir à Saint-Pol-de-Léon un beau collége et un petit séminaire, qu'il dota de manière à ce que des jeunes gens sans fortune qui voudraient se consacrer à l'état ecclésiastique pussent y recevoir l'instruction nécessaire. En 1788, il assista à une assemblée du clergé qu'il avait convoquée. La révolution ayant amené la suppression du siége qu'il occupait, il refusa d'optempérer aux décrets de l'assemblée nationale, et prétendit en démontrer l'incompétence dans une circulaire adressée aux curés de son diocèse. Mandé à la barre de l'assemblée par un décret du 16 février 1791, qui concernait également les évêques de Tréguier et de Nantes, et prévenu qu'on l'arrêterait s'il n'obéissait pas, il quitta secrètement Saint-Pol-de-Léon au moment où l'agitation des esprits commençait à s'y montrer peu favorable à la cause des ultramontains. M. de La Marche parvint à passer en Angleterre, et trouva dans ce pays des protecteurs puissans, parmi lesquels on cite lord Arundel et le marquis de Buckingham. Il fit répandre peu de temps après, dans le département du Finistère, une lettre pastorale et une ordonnance, dont l'objet était de prémunir contre le schisme les habitans fidèles aux anciens réglemens de l'église gallicane. Il proposa, et fit adopter à Londres, une souscription en faveur des prêtres français réfractaires. Le pape Pie VI lui adressa, dans le mois de septembre 1793, un bref pour le féliciter de son zèle, et *Monsieur* (aujourd'hui Louis XVIII), lui écrivit de Hamm, vers le même temps, une



l'Evêque de S.t Pol de Léon.

Danloux pinx. Fremy del. et Sculp.


Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

lettre de félicitation sur le même sujet. A l'époque du concordat de 1801, Pie VII, en exécution des clauses de ce concordat, ayant demandé la démission des évêques de France, ceux de ces évêques qui se trouvaient alors en Angleterre se réunirent à Londres. M. de La Marche, qui assista à leurs assemblées, se montra d'abord, à ce qu'on assure, favorable au concordat; mais le plus grand nombre ayant manifesté le désir d'adresser des réclamations au pape, il se rangea à cet avis, et même écrivit à S. S. une lettre en son propre nom. M. de La Marche mourut à Londres, le 25 novembre 1806.

MARCHENA (Joseph), littérateur espagnol, est né, vers 1770, à Utrera, en Andalousie. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il fit de bonnes études. Toujours enflammé de l'ardeur d'acquérir des connaissances nouvelles, M. Marchena rechercha et lut avec avidité tous les ouvrages mis à l'*Index* par l'inquisition. Les opinions qu'il puisa dans ces livres s'accordaient peu avec les principes du catholicisme, et bientôt la hardiesse avec laquelle il les manifestait éveilla le zèle du Saint-Office, qui donna l'ordre de le faire arrêter. M. Marchena, prévenu à temps, parvint à se sauver en France, où la révolution qui venait de s'opérer se trouvant parfaitement en harmonie avec ses idées d'indépendance et de liberté, il en embrassa les principes avec une véhémence expliquée par la fougue de son âge et la persécution qui l'avait forcé de s'expatrier. Le séjour qu'il fit à Bayonne fut très-court. Persuadé que la connaissance qu'il avait des langues anciennes pouvait lui offrir une ressource à Paris, il s'y rendit : son espoir ne fut point trompé. La facilité avec laquelle il s'exprimait, le talent qu'il déploya, attirèrent l'attention des savans, qui l'accueillirent d'une manière distinguée. Il travailla pendant quelques jours à la rédaction de *l'Ami du Peuple;* mais l'exaltation de Marat, propriétaire de cette feuille, ne lui permit pas d'être long-temps son collaborateur ; il devint celui de Brissot, et se trouva, après le 31 mai 1793, compris dans la proscription des députés de la Gironde et de leurs partisans. M. Marchena, qui alors avait quitté Paris, fut arrêté à Moulins, et ramené dans la capitale. Ses compagnons de route furent le conventionnel Duchâtel et Riouffe, qui depuis parla très-avantageusement de lui dans ses *Mémoires d'un détenu.* Enfermé d'abord, il fut mis en liberté le 9 thermidor an 2, le jour même de la chute de Robespierre. Il obtint un emploi au comité de salut-public, et travailla aussi vers le même temps à la rédaction du journal de Poultier, intitulé : *l'Ami des Lois.* Les thermidoriens ne tardèrent pas à se partager en deux factions : M. Marchena s'attacha à celle qui chaque jour perdait de sa considération, et par cette raison, lui-même perdit sa place au comité de salut-public, et celle de rédacteur de *l'Ami des Lois.* Alors il attaqua dans des pamphlets, rédigés avec une extrême virulence, Tallien, Fréron et Le-

gendre, qui pour se venger de ses attaques le dénoncèrent comme agent royaliste, bien que ses antécédens eussent assez prouvé le contraire. Ce fut sous cette qualification qu'il fut compris dans les mesures prises par le directoire, après l'insurrection du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795). Accusé d'avoir été l'un des agitateurs des sections de Paris, on lui appliqua la loi du 21 floréal contre les étrangers, et il fut conduit de brigade en brigade hors du territoire de la république. Cette mesure n'ayant été exécutée qu'en juin 1797, M. Marchena adressa, dès qu'il fut arrivé en Suisse, une réclamation au conseil des cinq-cents. En se plaignant de l'oppression qui pesait sur sa tête, il prétendait qu'on ne pouvait lui appliquer la loi du 21 floréal, après qu'il avait exercé pendant cinq ans les droits de citoyen français. A cette époque le corps-législatif, en opposition avec le directoire, se montra favorable à M. Marchena, qui obtint l'autorisation de rentrer en France. Employé à l'administration de l'armée du Rhin en 1801, il publia à Bâle une brochure sous le titre d'*Un Fragment de Pétrone*. On crut, avec assez de vraisemblance, que Pétrone n'était pour rien dans cette affaire, mais qu'à l'aide de son nom M. Marchena avait voulu faire passer quelques réflexions hardies. Chargé, plus tard, de la statistique de différens pays de l'Allemagne, bien qu'il ne connût que très-imparfaitement l'allemand, son étonnante mémoire n'eut besoin que de quelques jours pour le mettre en état de lire les meilleurs ouvrages de statistique écrits dans cette langue. Les extraits qu'il en fit, et auxquels il joignit des observations importantes, devinrent d'une grande utilité aux généraux français, qui souvent les consultèrent. De retour à Paris, M. Marchena devint secrétaire de Moreau, et parut attaché à ce général, que pourtant il ne suivit pas dans son exil. Lorsque les Français furent maîtres d'une partie de l'Espagne, M. Marchena rentra dans sa patrie, où le roi Joseph, qui connaissait ses talens, le nomma chef d'une division du ministère de l'intérieur. Il avait traduit en espagnol deux des chefs-d'œuvre de Molière, le *Tartufe* et le *Misanthrope :* ces pièces furent alors représentées sur le théâtre de Madrid, où elles obtinrent le plus grand succès. M. Marchena, qui a quitté l'Espagne en 1814, à la suite de l'armée française, a choisi Nîmes pour le lieu de sa résidence. La littérature est redevenue son occupation exclusive. Il a traduit de l'anglais un ouvrage de Th. B. Clarke, intitulé : *Coup-d'œil sur la force, l'opulence et la population de l'Angleterre*, 1802, 1 vol. in-8°. *L'Émile* de J. J. Rousseau a été aussi traduit par lui en espagnol.

MARCHOUX (N.), député au conseil des cinq-cents, où il fut nommé, au mois de septembre 1795, par le département des Ardennes, fut, en 1796, chargé de faire quelques rapports sur les élections de différens départemens. Il se fit peu remarquer dans les années 1797 et 1798, et cessa ses

fonctions législatives en mai 1799. M. Marchoux n'a point reparu depuis sur la scène politique.

MARCILLAC (LE MARQUIS PIERRE-LOUIS-ALEXANDRE DE CRUZY DE), né, le 9 février 1769, à Vauban, dans la ci-devant Bourgogne, entra de bonne heure à l'école Militaire de Paris, en qualité de cadet-gentilhomme, et obtint une sous-lieutenance dans le régiment de Picardie cavalerie. Il ne tarda pas à devenir capitaine, et se trouvait colonel de ce régiment à l'époque de la révolution. M. de Marcillac émigra en 1792. Chargé par les princes français de se rendre en Hollande, pour y négocier un emprunt de 2,000,000, il conduisit cette négociation avec beaucoup de zèle. Dans la même année il fut associé à M. de La Queuille, son oncle, pour l'exécution d'un plan d'évasion du dauphin, exécution qui néanmoins fut ajournée par l'ordre du roi. M. de Marcillac, alors aide-de-camp de M. de La Queuille, fit, en cette qualité, la campagne de 1792. En 1793 il servit dans l'armée du prince de Cobourg, se trouva à la prise de Valenciennes, et passa depuis en Espagne, où le marquis de Saint-Simon lui donna le commandement d'une compagnie dans la légion composée d'émigrés français, qu'il venait de former. M. de Marcillac fut employé ensuite à l'état-major du général don Ventura Caro. Lorsque les victoires de l'armée française eurent amené la paix avec l'Espagne, cette puissance chargea M. de Marcillac de se rendre en Angleterre, pour y engager le gouvernement britannique à tenter, au sein de la France, quelque entreprise qui pût être favorable à la cause des Bourbons. En 1799, il fut nommé gouverneur, pour le roi, de la province de Rouergue, aujourd'hui département de l'Aveyron. De ce poste, il se proposait, dit-on, de diriger un grand mouvement dans l'intérieur, que les forces réunies de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre devaient appuyer. Ces combinaisons manquèrent, et M. de Marcillac se rendit à l'armée de Suwarow, dont le projet était d'envahir la France, après avoir refoulé ses armées sur son territoire; mais le général russe n'avait pas calculé les résultats de la bataille de Zurich. En 1812, M. de Marcillac n'accepta sans doute que pour mieux servir la cause royale, la place de sous-préfet de Villefranche. En 1814, il fut nommé préfet de l'Aveyron; en 1815, pendant les *cent jours*, il fut investi des fonctions de commissaire du roi, auxquelles se trouvaient réunies celles d'administrateur et de commandant en chef de toutes les forces, que pour maintenir son département MM. de Damas et de Vitrolles avaient mises à sa disposition. La reddition de Bordeaux, de Toulouse et de Montauban aux généraux de Napoléon, paralysa bientôt ses mesures, et le contraignit de s'éloigner. Revenu à Villefranche le 12 juillet de la même année, M. de Marcillac y rentra dans toutes ses attributions. Il était à Paris en 1816, et fut alors nommé président du premier conseil de guerre. On a de lui quelques ouvrages, parmi lesquels on cite : 1° *Voyage en Espagne*, 1805;

2° *Aperçu sur la Biscaye, les Asturies et la Galice*, 1806, in-8°; 3° *Histoire de la guerre entre la France et l'Espagne pendant les années de la révolution française, 1793, 1794, et partie de 1795*, Paris, 1808, in-8°.

MARCILLY (Laurent), né, le 31 juillet 1731, à Conflans-sur-Seine, remplissait avant la révolution les fonctions de bailli, lieutenant-général de Pont-sur-Seine. Nommé juge au tribunal civil du département de la Seine, il a consacré ses loisirs à la culture des lettres. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on cite : 1° *Zélindor et Zaïre*, roman qui parut en 1755; 2° *Commentaire sur la Coutume de Troyes*, 1768; 3° *l'Observateur français, ami de la patrie*, 1788. De cet ouvrage, composé de 16 lettres dédiées à l'assemblée nationale, 4 seulement furent imprimées, et les 12 autres déposées en manuscrit à la bibliothèque de l'assemblée. M. de Marcilly est mort depuis plusieurs années. Il a laissé, en manuscrit, une *Bibliothèque champenoise*, un *Recueil d'épitaphes* et un *Dictionnaire criminel*.

MARCOGNET (le baron Pierre-Louis), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, né le 14 novembre 1763, entra dans la carrière des armes en qualité de simple volontaire. Il fit avec distinction les campagnes de la révolution, et parvint successivement jusqu'au grade de général de division, qu'il obtint en Espagne le 6 août 1811, étant sous les ordres du maréchal Ney. Ce fut principalement dans les combats livrés les 18 et 19 juin, sous les murs d'Oviédo, qu'il fit éclater ses talens et sa bravoure. Le baron Marcognet, admis à la retraite le 9 septembre 1815, avait été fait chevalier de Saint-Louis l'année précédente.

MARCORELLE (M.), membre du corps-législatif, fut nommé à cette assemblée, en 1800, par le département de la Haute-Garonne. M. Marcorelle parvint à la présidence en 1803, et fut l'un des candidats proposés pour la questure en 1809. Son département l'ayant réélu le 3 mai 1811, il continua de siéger au corps-législatif jusqu'à l'époque du 4 juin 1814. Alors il fit partie de la nouvelle chambre des députés, et cessa définitivement ses fonctions, par l'effet du débarquement de Napoléon, au mois de mars 1815. M. Marcorelle n'a point fait partie des chambres nommées depuis la seconde restauration.

MARDUEL (Claude-Marie), curé de Saint-Roch, à Paris. Il occupa d'abord cette cure par la résignation que son oncle lui en fit en 1787; mais ayant refusé de prêter le serment prescrit par la nouvelle constitution civile du clergé, il fut obligé de renoncer à ses fonctions, qu'il ne reprit qu'à la suite du concordat de 1801. En 1802, M. Marduel attira sur lui l'attention publique, par le refus qu'il fit d'admettre dans l'église de Saint-Roch le corps de la demoiselle Chamerois, qui avait été attachée comme danseuse à l'Académie impériale de musique. Le convoi, accompagné de tous les acteurs de la capitale, se rendit alors à l'église des Filles-Saint-Thomas, où le curé, M. Ramond-

Lalande, reçut le corps de la défunte avec les cérémonies d'usage, et fit chanter solennellement l'office des morts. L'archevêque de Paris improuva la conduite de M. l'abbé Marduel, qui dut, par ordre de son supérieur, passer trois mois de retraite au séminaire. En 1815, il refusa l'entrée de son église au cercueil de M[lle] Raucourt, actrice du Théâtre - Français, et les prières de la religion. Cet événement produisit beaucoup de tumulte, et pouvait avoir des suites fâcheuses : néanmoins M. Marduel ne fut pas blâmé cette fois par ses supérieurs ecclésiastiques.

MAREC (Pierre), chef du bureau du contrôle au port de Brest, en 1789, fut nommé successivement substitut du procureur de la commune en 1790, secrétaire-général du département, et député suppléant à l'assemblée législative en 1791. M. Marec ne siégea point dans cette assemblée, et fut, au mois de septembre de l'année suivante, élu à la convention nationale, où, dans le procès de Louis XVI, il se prononça pour la détention et le bannissement à la paix. Devenu membre des comités de la marine, des colonies et des finances, il y rendit de grands services, en raison de ses connaissances tant commerciales qu'administratives. Après la chute de Robespierre, M. Marec obtint la mise en liberté de 274 citoyens de son département, incarcérés comme suspects. Son zèle se manifesta surtout en faveur de plusieurs membres de la famille de Bourbon, qui se trouvaient encore détenus en France en 1794; entre autres à Marseille, M. le prince de Conti, M[me] la duchesse de Bourbon; et au Luxembourg, à Paris, M[me] la duchesse douairière d'Orléans, auxquels, conjointement avec M. Rouzet de Folmon, il parvint à faire rendre la liberté par un arrêté du comité de salut-public. Élu membre de ce comité le 4 janvier 1795, il n'y montra point l'exaltation de quelques-uns des thermidoriens, et s'opposa à l'arrestation de plusieurs députés montagnards. Un décret d'accusation avait été rendu contre M. Julien de Toulouse : M. Marec en demanda l'annulation. Il vota la mise hors la loi de ses collègues, accusés d'avoir favorisé l'insurrection du 1[er] prairial. Comme dans cette circonstance son but était d'empêcher qu'il ne fût porté atteinte à la représentation nationale, il suivit la même marche au 13 vendémiaire, en se prononçant fortement contre les sections de Paris, insurgées à leur tour. Compris dans les deux tiers de la convention destinés à passer aux conseils, il devint membre de celui des cinq cents en 1796; il s'y occupa de divers objets relatifs aux colonies, et se trouva souvent en opposition avec M. de Vaublanc. M. Marec sortit du conseil en mai 1797, se livra au commerce pendant quelques années, et obtint, sous le gouvernement impérial, un emploi d'inspecteur de la marine à Gènes. Il en remplissait encore les fonctions au mois d'avril 1814, et fut même chargé de faire exécuter la capitulation de cette place, en qualité de commissaire du gouvernement provisoire, établi après la première abdication de Napoléon. Atta-

ché au ministère de la marine, M. Maree fut, dans le mois d'avril 1815, nommé inspecteur du port de Bordeaux; mais il ne se rendit point à cette destination, et continua de remplir ses fonctions ordinaires jusqu'au commencement de 1818, époque où il obtint sa retraite.

MARÉCHAL (Pierre-Sylvain), homme de lettres, naquit à Paris le 15 août 1750. Il fit de bonnes études, et avait commencé son droit, lorsque son père lui proposa de suivre la carrière du commerce, qui lui offrait plus de chances de fortune. Néanmoins le jeune Maréchal obtint la permission d'achever son cours, et se fit recevoir avocat au parlement. Il n'avait pas l'espérance de se présenter au barreau. Une difficulté de parler qu'il ne put jamais surmonter lui interdisait les succès de l'orateur; il n'avait voulu que posséder un titre honorable, et il continua de vivre au sein de sa famille. Un goût décidé pour les lettres fixa dès-lors sa vocation. Il publia quelques essais poétiques sous le nom du *Berger Sylvain*, qui furent favorablement accueillis, et obtint bientôt la place de sous-bibliothécaire du collége Mazarin, place qui lui permit de se livrer à ses goûts studieux et d'acquérir une plus vaste instruction. Il publia bientôt le fruit de ses nouvelles études; c'était encore un recueil de vers, mais d'un genre tout-à-fait étranger au premier. Après avoir imité *Théocrite*, il chercha à imiter *Lucrèce*. Inspiré par son original, il fit quelques fois des vers pleins de force. Cet ouvrage eut le succès qu'obtenaient alors les ouvrages philosophiques. Il y avait droit sous plus d'un rapport. Voici l'invocation qu'il adresse à la *Médiocrité :*

Compagne de la Paix, gardienne des Vertus,
O Médiocrité! toi qu'on n'estime plus,
Je t'adresse mes vœux. De mon toit solitaire
Daigne être le génie et l'estre tutélaire;
Écarte loin de moi le luxe corrupteur
Et les bruyans plaisirs qui fatiguent le cœur,
Les désirs importuns; de l'or la soif ardente;
Amène sur tes pas l'Amitié bienfaisante,
L'Amour, ce doux tyran et de l'âme et des sens,
Et les Ris ingénus et les Jeux innocens;
Amène aussi les sœurs à la suite du frère,
Et les filles du Pinde en habits de bergère.
Quel bonheur si chez moi tu rassemblais un jour
Les Muses, l'Amitié, les Grâces, et l'Amour!

Avec ces principes, Maréchal eût vécu tranquille s'il eût été aussi prudent que modeste, et se fût renfermé dans la pratique de la philosophie qu'il s'était faite. Mais sa manie était de les répandre. En 1784, il donna le *Livre échappé au déluge*, imitation ou parodie du langage des prophètes, qui lui fit perdre sa place de bibliothécaire. Il fut obligé alors de se mettre aux gages des libraires, qui lui firent sentir souvent le malheur de n'avoir point une existence indépendante. Quatre ans plus tard, il mit au jour l'*Almanach des honnêtes gens*, petit ouvrage empreint aussi du caractère déjà blâmé dans le *Livre échappé au déluge*. A la place du nom des saints, il avait substitué dans le calendrier le nom des hommes et des femmes célèbres, tant anciens que modernes: le nom de Jésus-Christ s'y trouvait à côté de ceux d'Épicure et de Ninon. L'avocat-général Séguier dénonça l'ouvrage au parlement. Le livre, brûlé par la main du bourreau, obtint une vogue extraordinaire, et l'auteur fut décrété de prise de corps. Les amis de Sylvain Maré-

chal avaient sollicité une lettre-de-cachet pour le soustraire aux poursuites du parlement; mais, par l'inadvertance d'un commis, cette lettre fut expédiée pour Saint-Lazare, où l'on n'enfermait que les personnes de mauvaises mœurs. Après 4 mois de détention, il fut enfin rendu à la liberté : c'était en 1789. Il adopta, dès l'aurore de la révolution, l'espérance de la réforme des abus et les principes d'une sage liberté. Portant encore plus loin l'illusion, il crut que cette même révolution commençait le règne de la raison et de la vertu, qui avaient été constamment les objets de son culte. Il chanta ses bienfaits, mais les crimes des terroristes dessillèrent ses yeux. L'un des premiers à révéler les scènes épouvantables des prisons, il fut l'un de ceux qui, dans ces temps déplorables, rendirent le plus de services aux amis de la religion et du roi; et c'est une justice que les plus violens ennemis de ses principes religieux ou politiques ne lui ont pas déniée. Réintégré dans sa place de bibliothécaire, il fut bientôt obligé d'en cesser les fonctions par suite du délabrement de sa santé. Il serait peut-être superflu de chercher ici à concilier ses doctrines et sa conduite : nous nous contenterons de rapporter les faits. Sylvain Maréchal, qui croyait ne pas croire en Dieu, avait publié, en 1783, des *Litanies sur la Providence*, avec un commentaire; puis il fit paraître, en 1797, le *Code d'une société d'hommes sans Dieu*, et il avait composé sous Robespierre une *Hymne à l'Être-Suprême;* enfin il rédigea, sur l'invitation de Lalande, avec lequel il était lié, le *Dictionnaire des Athées*, composition immense, qui coûta à l'auteur des recherches infinies, mais où il a eu le tort de réunir des noms respectables à des noms voués au mépris des siècles. Cet ouvrage avait paru si dangereux, que le gouvernement d'alors en empêcha la circulation, et défendit aux journaux d'en rendre compte; et néanmoins l'auteur de ce dictionnaire disait dans un autre écrit : « Nous ne pouvons nous passer de » religion ; c'est un frein pour le » méchant timide, si ce n'en est un » pour le scélérat déterminé; c'est » un besoin pour les imaginations » tendres et une jouissance pour » les âmes douces; c'est la lisière » des passions encore jeunes et le » bâton des vieillards; c'est la con» solation et le refuge des infortu» nés. La religion est le trésor du » pauvre, et le salaire des citoyens » envers qui la société s'acquitte » mal. » On ne peut mieux démontrer la nécessité de la religion. Sylvain Maréchal avait quitté Paris, et s'était retiré à Montrouge avec son épouse, quelques amis et plusieurs femmes instruites; mais par une autre singularité de son esprit, il choisit ce moment pour publier son *Projet de loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes :* ouvrage curieux par le grand nombre d'autorités imposantes dont il s'entoure. Son but était de prouver « qu'une femme » qui remplit fidèlement ses devoirs » d'épouse et de mère est une vé» ritable divinité, et que l'accom» plissement de ces devoirs ne peut » être compatible avec le goût des » sciences et des lettres. » Mme Ga-

con-Dufour, amie de Sylvain Maréchal, y fit une réponse, où elle sut concilier ce qu'elle devait à l'amitié et à la juste défense des femmes d'esprit, que l'auteur du projet avait assez rudement attaquées. La maladie dont il était atteint depuis long-temps ayant fait tout-à-coup des progrès rapides, il vit sans regret et sans effroi approcher le moment fatal, et la veille même de sa mort, il faisait encore des vers blancs, que Mme Gacon-Dufour nous a conservés dans la notice intéressante qu'elle a placée en tête du livre de Sylvain Maréchal, *de la Vertu*. En voici quelques-uns :

Vis bien, et meurs debout en face du soleil...
Trois jours suspends ta hache avant d'abattre un arbre...
N'égorge point l'agneau sous l'œil de tes enfans...
Ne retiens pas captifs les oiseaux voyageurs...

Son dernier vers, après lequel il expira, fut :

Au souvenir des morts consacre quelques nuits !

Il mourut, le 18 janvier 1803, à l'âge de 53 ans. Sylvain Maréchal était peut-être l'homme le plus érudit de l'Europe ; il était impossible de faire devant lui une citation qu'il n'indiquât sur-le-champ l'auteur ou le livre d'où elle était tirée ; enfin il joignait beaucoup d'esprit aux connaissances les plus variées et les plus étendues. On a de lui une foule d'ouvrages tant imprimés que manuscrits. Nous citerons parmi les premiers : 1° *Bergeries*, Paris, 1770, in-12 ; 2° *Bibliothèque des Amans*, 1777, in-16, réimprimée en 1786, in-12 ; 3° *l'Age d'Or*, recueil de contes pastoraux, 1782, in-18 ; 4° *le Livre de tous les Ages ; ou le Pibrac moderne*, 1779, in-12 ; 5° *Fragmens d'un poëme moral sur Dieu*, Paris, 1781, in-8°, réimprimés sous ce titre : *le Lucrèce français*, fragmens d'un poëme, 1798, in-8° : la seconde édition a été augmentée des quatrains, sous le titre d'*Aphorismes du Sage ;* le tome III des *Chefs-d'œuvre philosophiques du 18me siècle* contient quelques fragmens de cet ouvrage, et le poëme de l'*Enfance* du même auteur ; 6° *Livre échappé au déluge, ou Psaumes nouvellement découverts*, composés dans la langue primitive, par S. Ar. Lamech (anagramme des noms de l'auteur), Paris, 1784, in-12 ; 7° *Dictionnaire d'amour*, par le berger Sylvain, Paris, in-16, 1788 ; 8° *Tableau de la Fable*, ouvrage composé dans l'intention morale de faire tourner au profit de la sagesse les aventures des dieux les plus opposées à la pureté des mœurs, Paris, 1788 ; 9° *Anecdotes peu connues sur les journées des 10 août, 2 et 3 septembre 1792*, Paris, 1793 ; 10° *Voyages de Pythagore en Égypte, dans la Chaldée, dans l'Inde, en Crète et à Sparte*, Paris, 1799, 6 vol. in-8° : c'est l'ouvrage le plus considérable de Sylvain Maréchal, celui où il développe le plus d'érudition et de talent ; on l'a comparé, peut-être à tort, au *Voyage du jeune Anacharsis*, de l'abbé Barthélemy, c'est du moins celui qui s'en approche le plus ; 11° *Histoire universelle en style lapidaire*, 1800, grand in-8° ; 12° *Dictionnaire des Athées*, Paris, 1800, in-8°, avec un supplément par Lalande ; 13° *Pour et Contre la Bible*, Paris, 1801, in-8° ; 14° *Histoire de Russie*, réduite aux seuls

faits importans, Paris, in 8°, 1802. Sylvain Maréchal a rédigé les précis historiques qui accompagnent les *Costumes civils de tous les peuples connus*, ceux des *Tableaux de la Fable*, des *Actions célèbres des grands hommes de toutes les nations*, Paris, 1786, in-4°; de *Paris et la Province*, ou Choix des plus beaux monumens d'architecture, par Sergent; des *Antiquités d'Herculanum;* du *Muséum de Florence* (avec Mulot), et de l'*Histoire de France* (avec Guyot), par M. David, graveur. Il a fourni des articles aux *Révolutions de Paris*, publiées par Prudhomme. On lui attribue la *Renaissance de la Religion en France*, poëme en 4 chants, 1801, in-18 : il a composé aussi quelques ouvrages dramatiques, tels que *Denys à Corinthe*, et *la Fête de la Raison*. Ces deux ouvrages, composés pour l'Opéra, portaient le cachet de cette exagération philosophique dont tous les ouvrages de Maréchal sont empreints : dans l'un, on voyait Denys réduit à la condition de pédagogue, bafoué à Corinthe par des enfans, après avoir tyrannisé des hommes à Syracuse; dans l'autre, des moines et des religieuses sortis de leurs cloîtres, dont la Raison avait brisé les portes, se dédommageaient par les plaisirs les moins canoniques de la longue abstinence à laquelle ils avaient été antérieurement condamnés. Ces opéras, dont Robespierre avait interdit la représentation, ne furent donnés qu'après sa mort : malgré la licence des temps, et la musique spirituelle et vive de Grétry, ils n'obtinrent pas un grand succès. Il n'en fut pas ainsi du *Jugement dernier des Rois*, comédie ultra-révolutionnaire, représentée à l'effroyable époque de 1793, et qu'on attribuait à Sylvain Maréchal.

MARÉCHAL ET GAVET, jeunes citoyens de Calais, périrent ensemble le 19 octobre 1791, en voulant sauver des malheureux naufragés. Quoique le plan de notre recueil ne nous permette pas de publier la biographie de tous les contemporains qui ont acquis de la célébrité par leurs actions courageuses, les circonstances du dévouement de ces héros modernes de Calais nous engagent à le retracer. Un des bateaux pêcheurs que la pêche du hareng attire sur les côtes de la Manche avait touché, en voulant entrer dans le port de Calais. Plusieurs hommes furent jetés à la mer, par la secousse; six d'entre eux atteignirent la balise qui est à l'entrée du port, et y restèrent collés, en attendant du secours. Quatre marins de Calais, MARÉCHAL, GAVET, DEVOS et LEGROS, se mirent dans une barque pour les chercher. Le vent était très-violent et la vie de ces braves marins dans le plus grand danger. Cependant, ils étaient près de toucher la balise, lorsqu'une vague vint prendre leur petite chaloupe en travers, et la submergea. Devos et Legros eurent le bonheur de se sauver sur des rames : Maréchal et Gavet périrent. Maréchal succomba le premier. Gavet était parvenu à arracher au naufrage, l'un de ses compagnons de barque, mais il sent ses forces s'épuiser, et il le dit au marin qu'il venait de sauver. « Prends le bout

»de ma rame, lui crie celui-ci, »nous nous sauverons tous les »deux.—Non, répond Gavet, elle »ne suffirait pas pour nous soute-»nir, et nous péririons ensemble; »vis pour tes enfans..... »Ce furent ses dernières paroles: les flots l'engloutirent. La *société des Amis de la constitution de Calais* a fait élever, sur le port, un monument simple en mémoire de cet événement. On voit dans un bas-relief le vaisseau fracassé et près de périr. L'assemblée législative, sur la motion de M. Gossuin, a accordé des pensions aux veuves de ces deux généreux citoyens, et nul doute que des récompenses nationales si bien méritées n'aient été maintenues jusqu'à leur terme. M. *Gobert,* ingénieur à Calais, élevé depuis au grade de général de division, et qui mourut prisonnier des Anglais, après la capitulation de Baylen, a publié un *Éloge funèbre de Gavet et de Maréchal,* chez Desenne, Paris, 1791: discours qui fait un égal honneur au talent et au patriotisme de celui qui célèbre un aussi beau dévouement.

MARELIUS (Nils), géographe suédois, naquit en 1706, et mourut le 25 octobre 1791. Une grande partie de sa vie fut employée à des voyages dont l'objet était d'acquérir une parfaite connaissance des montagnes scandinaves, du cours des fleuves et du gisement des terrains, depuis la Scanie jusqu'en Laponie. Ses soins ne furent point infructueux, et il en fait connaître le résultat dans un *Mémoire sur la direction des montagnes entre la Suède et la Norvège;* une *Description du lac Mélar;* des *Cartes nouvelles de quelques provinces, et des observations sur plusieurs phénomènes géographiques.* Ces ouvrages sont insérés dans les Mémoires de l'académie des sciences de Stockholm, dont Marelius était membre. Quant aux détails de ses travaux géographiques, on les trouve consignés dans les *Archives générales de la littérature suédoise.*

MARESCHALCHI (Ferdinand comte de), ministre d'état italien, et l'un des personnages les plus remarquables dans les différentes situations où l'Italie se trouva placée par suite de la révolution, naquit à Bologne en 1764. Appartenant à une famille distinguée de ce pays, il y eut, en qualité de sénateur, une très-grande influence sous le gouvernement papal. Partisan de ces idées de liberté, dont l'entrée des Français en Italie, en 1796 et 1797, ne fit que hâter le développement, il participa aux premiers changemens qui eurent lieu, et devint successivement membre du directoire-exécutif de la république cispadane, et ministre de la république cisalpine à Vienne; mais il ne fut point reconnu sous ce dernier titre par l'empereur d'Autriche. Il présidait, en qualité de directeur, la république cisalpine lorsque l'invasion des Austro-Russes, commandés par Suwarow, le força de se réfugier en France. En 1802, une consulta, destinée à organiser définitivement le gouvernement de l'ancienne Lombardie, ayant été convoquée à Lyon par ordre du premier consul, M. de Mareschalchi, qui en fit partie, employa toute son influence pour faire nommer

président de la république italienne le chef du gouvernement français. Dès ce moment, jusqu'en 1814, le comte de Mareschalchi ne cessa de résider à Paris comme ministre de son gouvernement. Après la chute du trône impérial en France, l'impératrice Marie-Louise, devenue duchesse de Parme, de Plaisance et de Guastalla, confia à M. de Mareschalchi le gouvernement, en son nom, de ces trois états. Il ne remplit pas longtemps les fonctions de gouverneur, et fut presque immédiatement chargé par l'empereur d'Autriche de représenter ce monarque à la cour de Modène. Ce fut dans cette ville qu'à peine âgé de 56 ans, il termina son honorable carrière en 1816. Le comte de Mareschalchi, protecteur des lettres, qu'il cultivait lui-même, possédait des qualités aimables et toutes les vertus privées. Il était chevalier des principaux ordres de France et d'Italie.

MARESCOT (LE COMTE ARMAND-SAMUEL DE), pair de France, lieutenant-général du génie, grand' croix de la légion-d'honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, ancien premier inspecteur-général de son arme, est né à Tours, département d'Indre-et-Loire, le 1er mars 1758, d'une famille originaire d'Italie, connue sous le nom de MARESCOTTI, et qui fut du nombre des cent familles nobles choisies dans cette contrée, en 975, par l'empereur Othon. La branche d'où sort le général Marescot s'établit en France, vers 1290, et y exerça des emplois honorables dans la chancellerie, aux armées et dans la maison militaire du roi. Destiné à la carrière des armes, il fut placé au collége de la Flèche, et de là à l'école militaire de Paris, où il fit d'excellentes études, et entra ensuite dans le corps royal du génie. En 1788, il perdit son père, et se maria quelque temps après. Aîné de deux frères et d'une sœur, devenu chef de la famille, et après 12 ans de services, n'étant encore que lieutenant, il est probable que sans la révolution il se serait retiré du service pour se livrer exclusivement aux sciences. En 1792, un corps de 7 à 8000 hommes, commandé par le général de Dillon, fut formé à Lille, et se porta sur Tournai. M. de Marescot, alors capitaine, n'était pas employé à l'armée; cependant, comme il avait fait la reconnaissance de Tournai, il reçut l'ordre d'accompagner ce corps. La garnison autrichienne de Tournai, forte de 5 à 6000 hommes, sortit et vint au-devant des Français jusqu'au village de Baisieux, entre Tournai et Lille. L'approche inattendue de l'ennemi fit croire à nos troupes qu'elles étaient trahies; elles abandonnèrent armes et bagages, et massacrèrent le général de Dillon et le colonel du génie Berthois : ce dernier passait pour avoir conseillé l'expédition. Le capitaine Marescot, qui y avait concouru, faillit lui-même devenir victime de cette prévention funeste. Le calme rétabli dans la place de Lille, M. de Marescot se trouva, par suite de démissions et de retraites, le seul officier du génie attaché au service de cette vaste place, qu'il fallait mettre en état de défense. A-

fin d'être secondé, il engagea 4 officiers de la garde nationale à s'adjoindre à lui, et cette mesure, approuvée du ministre de la guerre, fut l'origine de la création des adjoints du génie, qui depuis ont été de la plus grande utilité et qui subsistent encore. Au commencement de septembre (1792), l'armée française qui couvrait la frontière du Nord, étant obligée de se porter rapidement en Champagne pour faire face aux troupes prussiennes, les Autrichiens se trouvèrent libres, et se présentèrent devant Lille, qu'ils bombardèrent. Leur attaque fut infructueuse. Le capitaine Marescot concourut puissamment à la défense de la place, avec le général du génie Champmorin et le colonel Garnier; il fut légèrement blessé par des éclats de pierre lancés par un boulet. Il a publié, en 1806, une relation de ce siége, et de tous ceux qui lui ont été confiés, sous ce titre : *Relation des principaux siéges faits ou soutenus en Europe, par les armées françaises, depuis* 1792, Paris, Magimel, 1806. L'armée française se porta en Belgique : le capitaine Marescot, bien qu'il n'en fît point partie, y suivit, comme aide-de-camp, le général Champmorin, son ami, et néanmoins ne remplit que les fonctions d'officier du génie. C'est ainsi qu'il servit au siége de la citadelle d'Anvers, effectué par un corps sous les ordres du général Miranda. La perte de la bataille de Nerwinde, en 1793, ramena l'armée française sur son territoire. Lors de sa défection à Tournai, le général Dumouriez essaya d'emmener avec lui M. de Marescot; mais celui-ci aimait trop son pays pour l'abandonner, et il rentra à Lille, où il se trouva alternativement chef de son arme, et soumis à des commandemens qui changeaient souvent. Il déploya alors une grande activité pour mettre Lille en état de défense, et pour fortifier une foule de villages et de positions souvent attaqués, tels que Menin, Turcoing, Armentières, Commines, etc. Parmi les travaux défensifs qu'il fit alors exécuter, on peut citer la ligne de la Deule et du canal de Lille à Douai, et un camp retranché sous Lille, pour un corps de 15 à 18,000 hommes. Par suite d'une dénonciation du club révolutionnaire de Lille, il fut rappelé à Paris. Le ministre de la guerre Bouchotte, qui l'estimait, lui donna le grade de chef de bataillon (lieutenant-colonel), et l'envoya à Toulon, alors occupé par les Anglais. C'est là qu'il connut le chef de bataillon d'artillerie Bonaparte. M. de Marescot, à son arrivée, fit faire une ligne de contrevallation destinée à resserrer et contenir une garnison presque aussi forte que l'armée assiégeante. Il organisa un corps de travailleurs qui fut le modèle d'une institution devenue depuis aussi utile que célèbre, c'est celle des bataillons de sapeurs. Dans un conseil de guerre, où M. de Marescot se fit honorablement remarquer, il fut décidé, sur la proposition de Bonaparte, qu'on essayerait de s'emparer de l'un des forts extérieurs qui préservent Toulon d'un bombardement. On espérait qu'en se

procurant ainsi la faculté d'incendier les escadres anglaise, espagnole et napolitaine qui étaient dans le port, on les déciderait à l'évacuation de la place : ce projet eut un plein succès. Une grande redoute, dite la *Redoute anglaise*, gardée par 1500 hommes et 36 bouches à feu, fut prise d'assaut après un combat long et meurtrier. M. de Marescot y entra un des premiers ; il avait été blessé précédemment à l'une des sorties effectuées par la garnison. On a parlé dans les mémoires du temps de vives altercations et même d'un duel qui auraient eu lieu entre lui et Bonaparte, nommé, après la prise de Toulon, général de brigade et commandant de la place et des côtes adjacentes, par les représentans-commissaires de la convention nationale Barras, Robespierre, jeune, Salicetti et Moltedo. Voici le fait : le nouveau commandant ordonna au chef de bataillon Marescot, d'apporter chez lui tous les papiers, plans, cartes, et mémoires de la place. Celui-ci se renfermant dans les réglemens militaires, répondit au général Bonaparte que les ordonnances l'autorisaient à en prendre connaissance, mais qu'elles ne prescrivaient le déplacement des papiers des places qu'en faveur des gouverneurs des provinces ; que cependant il pouvait se faire autoriser par les commissaires de la convention. Le général Bonaparte insista sur l'exécution de son ordre ; M. de Marescot persista dans son refus ; néanmoins il trouva le moyen de concilier deux opinions vivement prononcées, dans une discussion qui commençait à prendre un caractère grave. Il écrivit au général : « Je viens de »faire un Mémoire sur la place de »Toulon ; je ne l'ai point envoyé »au ministre de la guerre, ni dé»posé dans les papiers de la place ; »c'est encore ma propriété. Je »vous en envoie copie ; je désire »qu'il puisse vous satisfaire. Mon »devoir ne me permet pas d'en »faire davantage. » En 1794, M. de Marescot fut rappelé sur la frontière du Nord, pour défendre Maubeuge, menacée de nouveau par les Autrichiens. La victoire de Wattignie, remportée par le général, depuis maréchal Jourdan, avait fait lever le siége de cette importante place ; mais les Autrichiens occupaient encore tous leurs postes sur la rive gauche de la Sambre, et cernaient la place de ce côté à portée de canon. Ils pouvaient à tout moment repasser la rivière et reprendre le siége. Lorsque M. de Marescot arriva, ils avaient déjà, à la faveur d'un ravin, ouvert un long boyau de tranchée, et l'avaient conduit assez près des glacis. Il dirigea une sortie et le détruisit. Après avoir fortifié différentes positions, établi des batteries, des ponts, des campemens, il reçut l'ordre de prendre la direction du siége de Charleroi. Il le poussa avec autant de zèle que de talent ; mais les Autrichiens ayant battu, le 3 juin 1794, l'armée commandée par les généraux Desjardins et Charbonnier, le siége fut levé. Le général Jourdan prit le commandement des 3 armées de la Sambre, des Ardennes et de la Moselle, réunies sous le nom d'armée de Sambre-et-Meuse. Le 12 juin, il repassa la

Sambre, et investit Charleroi. Le lendemain, 13, la tranchée fut rouverte, et le 16 l'ennemi fit encore lever le siége, après une bataille sanglante qui lui coûta bien cher. Vers cette époque, Saint-Just, commissaire de la convention, arrive à l'armée, qui repasse la Sambre le 18; le siége est repris pour la troisième fois, mais faiblement, faute de moyens. Dès le 23, Saint-Just s'impatiente de la lenteur des attaques, fait fusiller dans la tranchée un capitaine d'artillerie nommé Méras, homme de mérite; convoque un conseil de guerre, reproche à M. de Marescot une attaque régulière qui n'a pour but, dit-il, que de faire briller ses talens. M. de Marescot se justifie; les généraux se réunissent à son opinion : on renonce à un assaut d'autant plus inutile, que Charleroi se rendit cinq jours après. Mais à la sortie du conseil, Saint-Just ordonne de faire arrêter, et par conséquent fusiller, le général Hatry, commandant de l'armée de siége, le général Bollemont, chef de l'artillerie, et le chef de bataillon Marescot, chef du génie. Le général Jourdan refusa courageusement d'exécuter un pareil acte de despotisme. M. de Marescot, en poussant avec une nouvelle activité le siége de Charleroi, concourut efficacement au gain de la bataille de Fleurus, qui eut lieu le 26 (juin), et où le général Jourdan se couvrit de gloire. Cette victoire et la prise d'Ypres, par l'armée du Nord, obligèrent les armées ennemies à évacuer le territoire français; et cette retraite laissa à découvert les places de Valenciennes, Condé, le Quesnoy et Landrecies, dont elles s'étaient emparées en 1793. L'armée commandée par Pichegru devait d'abord être chargée de reprendre les deux premières, et celle du général Jourdan, chargée des deux dernières; mais cette disposition fut changée, et l'armée de Sambre-et-Meuse resta seule destinée à faire les quatre siéges. On commença par attaquer Landrecies avec un corps commandé d'abord par le général Ferrand, puis par le général Schérer. Les commissaires de la convention ordonnèrent que la tranchée fût ouverte le 10 juillet, et bien que M. de Marescot n'eût pas à sa disposition tout ce qui lui était nécessaire pour cette opération, il fit ses dispositions, et après sept jours de tranchée, la place se rendit. Il fut en récompense nommé chef de brigade (colonel). Le même succès couronna ses efforts devant le Quesnoy et Valenciennes, qui ouvrirent leurs portes. La place de Condé imita cet exemple. Le 1er septembre, M. de Marescot reçut le grade de général de brigade. Une conquête importante devait terminer cette belle campagne de 1794. La prise de Maëstricht était nécessaire pour appuyer la droite de l'armée, assurer les quartiers d'hiver, isoler le pays de Luxembourg, et protéger les opérations ultérieures de la guerre, sous les ordres de Kléber, à la tête d'une armée de 30,000 hommes. Le général Marescot fut encore chargé de diriger ce siége, regardé comme très-difficile, surtout dans la mauvaise saison. Ses plans, comme tous ceux qu'il avait présentés dans les siéges précédens,

furent accueillis. Après 13 jours de tranchée, Maëstricht se rendit.. Quelques jours après, le 8 novembre (1794), M. de Marescot fut nommé général de division. Malgré son activité aux armées et ses promotions aux premiers grades, il fut porté sur la liste des émigrés et ses biens mis en vente dans le département de Loir-et-Cher, ainsi que ceux de son épouse, dans le département du Cantal. Le général Carnot, membre du comité de salut public, s'intéressa vivement en sa faveur, et parvint à le faire rayer de la liste fatale et à lui faire rendre ses propriétés. En 1795, il fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il y fit exécuter la démolition de Fontarabie, en représailles de celle du fort d'Andaye. Il était sur le point de commencer le siége de Pampelune, lorsque l'Espagne fit la paix avec la France. Le général en chef, depuis maréchal Moncey, confia au général Marescot le commandement de tout le pays conquis, ainsi que l'exécution du traité de paix. Il fut ensuite envoyé pour conserver la place importante de Landau, l'une des clefs de la frontière du Rhin. Huit mille hommes sont à peine suffisans pour défendre cette forteresse. Le général Marescot n'en trouva que 5,000, et bientôt le général Moreau lui en enleva la moitié pour occuper Kehl. Néanmoins, malgré sa faiblesse et les attaques réitérées de l'ennemi, il parvint à dégager la place et à tromper les Autrichiens sur sa situation. Après leur départ, il fit remettre aux habitans de la campagne les bestiaux, grains, etc., qu'à l'approche de l'ennemi il avait fait entrer dans la place. Le général Moreau rendit le compte le plus flatteur de sa conduite. M. de Marescot offrit à ce général ses services pour la défense de Kehl; ils ne furent pas acceptés, et lorsque le gouvernement lui confia cette défense, il était trop tard. Sur le rapport du général Marescot, le fort capitula le 9 janvier 1797. Il fut employé en 1797 et 1798 aux armées de Rhin-et-Moselle, d'Allemagne, de Mayence, du Danube et du Rhin, et y rendit de très-utiles services. En 1799, il eut le commandement supérieur de la ville de Mayence. Au mois de septembre de cette même année, le prince Charles partit des frontières de la Suisse pour aller assiéger cette place. La célèbre victoire de Zurich, remportée par Masséna sur les Russes, obligea le prince Charles à rétrograder. Après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), le premier consul Bonaparte rappela le général Marescot de Mayence, et le nomma, le 5 janvier 1800, premier inspecteur-général du génie. Il accompagna le chef du gouvernement dans la campagne d'Italie, que termina si brillamment la bataille de Marengo, et alla reconnaître si le passage du grand Saint-Bernard était praticable. Sur sa réponse affirmative, le passage fut effectué. De retour à Paris, le général Marescot donna tous ses soins à l'administration du corps du génie et des fortifications. En 1802 et 1803, il fut chargé, avec l'amiral Rosilly, de l'inspection des côtes, depuis Rochefort jusques et compris l'île hollandaise de

Walcheren. Il inspecta également la place d'Anvers, et eut ensuite le commandement général du corps du génie à tous les camps qui furent formés sur les côtes depuis Montreuil jusqu'à Dunkerque; il fit avec l'empereur la campagne d'Allemagne, terminée par la bataille d'Austerlitz. Le 6 juillet 1804, l'empereur le nomma grand-officier de l'empire; le 2 février 1805, grand'croix de la légion-d'honneur, et comte le 19 mars 1808. La famille du général Marescot étant alliée à celle de Tascher de la Pagerie, et par conséquent le général se trouvant parent de l'impératrice Joséphine, Mme de Marescot devint dame du palais de cette princesse. En 1808, le général Marescot eut l'ordre d'inspecter toutes les places françaises des Pyrénées d'une mer à l'autre, et, au-delà des monts, toutes les places espagnoles correspondantes occupées par les Français. Il dut aller reconnaître Cadix et Gibraltar. En se dirigeant sur Cadix, il fut obligé, vu l'insurrection du pays, de suivre les mouvemens du petit corps d'armée du général Dupont, qui après la désastreuse bataille de Baylen fut forcé de capituler. Le général Marescot signa lui-même cette capitulation comme témoin, *como testigo.* Profondément affecté de ce revers, l'empereur fit arrêter, à leur retour en France, le général Dupont, plusieurs de ses généraux, et le général Marescot. Il destitua ce dernier, le priva de ses grades, dignités et traitemens, et retira à Mme de Marescot les entrées du palais impérial. Après trois ans de détention, M. de Marescot fut exilé à Tours, par décret du 1er mars 1812 : il y resta jusqu'à la chute de Napoléon. Le 8 avril 1814, le gouvernement provisoire le réintégra dans son emploi de premier inspecteur-général du génie, et *Monsieur* le nomma commissaire du roi dans la 20e division militaire, où il s'efforça de calmer les partis. Pendant les *cent jours*, en 1815, il fut rappelé, et nommé inspecteur dans l'Argonne et dans les Vosges. Au second retour du roi, l'emploi de premier inspecteur-général du génie fut supprimé, et le général Marescot mis à la retraite, comme tous les généraux âgés de plus de 55 ans. Cependant le maréchal de Gouvion-Saint-Cyr, ministre de la guerre, le fit nommer par le roi président d'une commission de défense, destinée à présenter au gouvernement un projet de fortification adapté à l'état actuel des frontières. Après la première restauration, il avait été nommé successivement chevalier et commandeur de Saint-Louis, et confirmé dans son titre de comte. Le roi le comprit dans la promotion à la pairie du 5 mars 1819. Outre l'ouvrage précédemment cité, on a encore du général Marescot : 1° *Mémoire sur l'emploi des bouches à feu pour lancer les grenades en grande quantité* (imprimé dans la collection de l'institut, de 1799); 2° *Mémoire sur la fortification souterraine* (inséré dans le tome IV du *Journal de l'école Polytechnique*); 3° une foule de *Mémoires, Relations, Notes*, etc., manuscrits que l'on trouve dans les dépôts de fortifications et dans le corps du génie,

MARESCOT (Bernard-François), frère du précédent, est né le 20 avril 1767. Il prit du service dans l'artillerie, et fut employé dans le régiment de La Fère, où était alors Bonaparte. Quoiqu'il eût quitté le service en 1796, pour seconder les mouvemens royalistes dans la Bretagne, il fut autorisé à suivre son frère en Espagne. Il y devint lieutenant-colonel du génie, et obtint la croix de la légion-d'honneur. A la suite d'une campagne en Pologne, il quitta de nouveau le service, et fut nommé en 1807, par le département de Loir-et-Cher, membre du corps-législatif : il y resta inconnu. Lors du rétablissement du gouvernement royal en 1814, il fut fait chevalier de Saint-Louis, et prit le commandement des gardes nationales de l'arrondissement de Vendôme.

MARESCOT (le chevalier), frère des précédens, suivit comme eux la carrière militaire. Il montra du courage et des talens, et était capitaine du génie en 1793. Il fut tué à cette époque au siége de Williamstadt en Hollande. La famille Marescot est au moment de s'éteindre. De quatre enfans que le général a eus, il ne lui reste qu'une fille : son frère, Bernard-François Marescot, n'a également que des filles.

MARET (duc de Bassano.) *Voyez* le *Supplément* du 13e volume.

MARET (Jean-Philibert, comte), fils aîné de M. Hugues Maret, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, est né en 1758. Avant d'aller plus loin, faisons connaître ce que fut M. H. Maret, dont le nom, vénéré de ses concitoyens et cher à leur postérité, a pris place parmi ceux des hommes qui, par le savoir, le talent ou le génie, ont honoré le département de la Côte-d'Or. Lorsque M. Hugues Maret naquit (1726), il y avait plus d'un siècle que ses ancêtres exerçaient avec distinction l'art de guérir. Il suivit leurs traces et les exemples de vertu et de désintéressement qu'il en avait reçus; il ajouta l'éclat d'une réputation européenne à la considération attachée à leur nom. Les mathématiques, l'astronomie, la chimie, la physiologie, la littérature et l'histoire, s'offrirent tour-à-tour à ses travaux, et la plupart des sociétés de la France et de l'Europe, depuis l'académie des sciences de Paris jusqu'à celle de Stockholm, inscrivirent son nom sur leurs registres. Une longue vie, pleine de travaux utiles aux hommes et de vertus publiques et privées, fut couronnée dignement. Revêtu du titre honorifique de médecin du roi pour les épidémies, il périt à celle de Fresne-Saint-Mamets, en Franche-Comté. Les sciences le pleurèrent; toutes les classes de citoyens gémirent sur sa perte. C'est sous les auspices d'un tel père que le comte Maret fut élevé. Ses dispositions particulières le portaient vers les sciences exactes et les travaux d'administration publique : cette direction fut donnée à ses études en même temps que son cœur était formé à l'austère probité et au noble désintéressement. Entré de bonne heure à l'école des ponts-et-chaussées, M. Maret, y ayant pris tous ses grades,

avait été employé aux travaux des ports des Sables, de Cherbourg et du Havre, lorsqu'il fut nommé à une place vacante dans le génie des ponts-et-chaussées des états de Bourgogne. Il occupa ensuite celle du grand-voyer de la ville de Dijon, et dirigea plusieurs travaux importants, qui confirmèrent l'idée avantageuse qu'on avait conçue de ses talens. La révolution survint; l'aurore d'une régénération qui devait mettre un terme à tant d'abus sourit à l'austérité de son caractère. Appelé par l'estime de ses concitoyens à divers emplois supérieurs de l'administration, sa sévérité lui fit des ennemis qui devinrent puissans en 1793. Mis en réquisition par le comité de salut-public, pour la direction des routes militaires dans les départemens du Nord, il échappa aux dangers qui menaçaient sa tête. Pendant le règne du directoire, il était rentré dans la vie privée, et vivait à la campagne, partageant ses loisirs entre l'étude et les soins qu'il donnait à la culture de ses propriétés, lorsque, sous le consulat, il fut nommé à la préfecture du Loiret. Il montra dans cette place toutes les qualités qui constituent l'administrateur habile, y fit aimer le gouvernement et le préfet; et lorsque, pour prix de ses services, il fut appelé à siéger au conseil-d'état, il emporta avec lui les regrets, et laissa des souvenirs qui vivent encore. Le ministère de l'administration de la guerre ayant été créé, le gouvernement y attacha trois conseillers-d'état, chargés, sous l'autorité du ministre, des diverses parties de l'administration. Le comte Maret fut choisi pour exercer l'un de ces emplois importans, et eut dans ses attributions les commissaires des guerres, les hôpitaux et l'habillement des troupes. Le service des vivres avait été jusqu'alors sous le régime des marchés et confié à des munitionnaires-généraux. Celui dont ses regards pénétrans découvraient les moindres désordres et poursuivaient les abus, par quelque routine et quelque pouvoir qu'ils fussent protégés, frappé par le scandale des fortunes subites acquises au détriment du service public et du trésor de l'état, résolut d'y mettre un terme. Il supprima les entreprises, et créa une direction générale des vivres de la guerre. Depuis long-temps cette partie de l'administration était signalée comme le patrimoine de la corruption : elle ne pouvait être confiée à des mains assez pures; mais il fallait joindre à la probité la plus austère, le travail le plus assidu et la surveillance la plus active. Le comte Maret fut désigné comme réunissant ces qualités, et la confiance du gouvernement n'a pas été trompée. Le comte Maret était encore directeur-général des vivres à l'époque de la restauration; il cessa bientôt de l'être : il ne fut pas même conservé sur la liste du conseil. Une faible pension de retraite, qui appartenait au titre de conseiller-d'état à vie, acquis par de longs travaux, lui a été rendue il y a quelques années : elle est le seul prix de ses services. Mais l'homme de bien, rendu à la vie privée dans la force de l'âge, ne se croit jamais quitte envers la

patrie : le comte Maret lui consacre encore tous ses instans. Un grand travail sur l'administration des subsistances en général réunira les principes et les faits, fruits de l'étude et de l'expérience. Retiré à la campagne depuis 1814, le comte Maret cultive ses domaines de ses propres mains, pour saisir dans leurs premiers élémens les bases d'une science dont la connaissance importe si éminemment à la prospérité de l'état et à la paix publique.

MARET (le chevalier François-Nicolas-Marie), membre de la légion-d'honneur, ancien magistrat, appartient à une famille dont le chef, son père, mort à l'âge de 29 ans, était conseiller et juge des eaux et forêts au bailliage de Roanne. Le chevalier Maret n'est point frère du duc de Bassano, et n'assista point en qualité de député au champ-de-mai en 1815, comme l'ont prétendu, à tort, les auteurs de la *Biographie des Hommes vivans*, dont l'article devra être rectifié par cette notice, rédigée d'après des renseignemens sur l'exactitude desquels on peut compter. M. Maret fut nommé le 1er juin 1793 juge au tribunal de son département. Après le siége de Lyon, il fut condamné comme rebelle par plusieurs décrets de la convention nationale. Il prit la fuite, et se retira en pays étranger : pendant ce temps, le séquestre fut mis sur ses propriétés. De retour dans sa patrie, en 1795, il fut rappelé par le collége électoral au tribunal criminel du département du Rhône : il le présida pendant 18 mois en cette qualité, et fut nommé ensuite premier vice-président du tribunal civil. En 1811, il remplit les fonctions de procureur impérial, qu'il exerçait encore lors des événemens politiques de 1814. Pendant la première restauration, il occupa le même poste pour le roi, qui le nomma membre de la légion-d'honneur. Continué pendant les *cent jours*, en 1815, au second retour du roi, il fut destitué avec 22 de ses collègues de divers tribunaux; mais en 1816, il obtint une pension de retraite pour 24 ans de services publics dans différentes parties de l'administration civile et des tribunaux. M. Maret vit aujourd'hui dans la retraite. Il a publié, en 1816, in-12, un *Traité du droit de retour légal et conventionnel suivant le Code civil.*

MAREY (N.), exerçait à Nuits la profession de négociant, lorsqu'il fut, en 1792, nommé député suppléant à l'assemblée législative, où il ne siégea pas. Élu à la convention nationale au mois de septembre de la même année, il vota dans le procès de Louis XVI la détention et le bannissement à la paix. Il ne prit aucune part aux divisions de l'assemblée, et par une erreur assez singulière, le nom de M. Marey se trouvant, en 1794, porté sur une liste d'émigrés, la convention en ordonna la radiation par un décret. Depuis la fin de la session conventionnelle, il est rentré dans l'obscurité de la vie privée.

MARGARON (le baron Pierre), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, et chevalier de Saint-Louis, est né le 1er mai 1755. S'étant fait remarquer

dans plusieurs occasions, il fut nommé, en 1805, général de brigade de cavalerie. Depuis cette époque il a fait toutes les campagnes de l'empire. Élevé au grade de général de division, le 16 août 1813, il occupa, dans le mois de septembre suivant, Léipsick avec un corps d'observation. Chargé plus tard de poursuivre le général saxon Thielmann, il lui fit éprouver de grandes pertes. Le 8 juillet 1814, le baron Margaron reçut la décoration de l'ordre de Saint-Louis, et fut presque immédiatement après nommé inspecteur-général de la gendarmerie. Au mois de juin 1815, il remplit dans les 12me et 13me divisions militaires les fonctions d'inspecteur de la cavalerie, et cessa d'être employé après le second retour du roi.

MARGUERITTES (JEAN-ANTOINE-TEISSIER, BARON DE), fils d'un secrétaire du roi, naquit à Nîmes, le 30 juillet 1744. Élu, en 1789, par la noblesse du Languedoc, député aux états-généraux, il fut du nombre des députés de son ordre qui protestèrent contre les décrets de l'assemblée nationale. Au mois de mai 1790, il se rendit à Nîmes, et y exerça la première magistrature municipale. Un repas qu'il donna à la garde nationale fut suivi de désordres qui le firent dénoncer, et il dut se rendre à la barre de l'assemblée nationale, où sa justification fut accueillie. En 1793, arrêté d'abord comme suspect, il fut ensuite traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, comme auteur ou complice des conspirations du Midi. Ce tribunal le comdamna à mort le 20 mai 1794. Le baron de Marguerittes était membre des académies de Nîmes, de Lyon, de Montauban, etc. Il a publié les ouvrages suivans : 1° *Discours sur l'avénement du roi* (Louis XVI) *à la couronne*, Amsterdam, 1775, in-8°; 2° *la Révolution du Portugal*, tragédie, dédiée au roi de Portugal, 1775, in-8°; 3° *Opuscule sur l'amphithéâtre de Nîmes*; 4° *Instruction sur l'éducation des vers à soie.* Il a laissé en manuscrit: *Clémentine, ou l'Ascendant de la vertu*, drame en 5 actes et en prose, représenté sur quelques théâtres de département.

MARGUERITTES (LE BARON TEISSIER DE), fils du précédent, fut appelé à remplir diverses fonctions sous le gouvernement impérial, et était, en 1811, employé au ministère de la marine. Il perdit à cette époque la place qu'il occupait, sans que les motifs en aient été connus hors des bureaux. Après la seconde restauration, en 1815, le roi le nomma chevalier de la légion-d'honneur, en récompense des services que le père de M. Marguerittes avait rendus dans plusieurs circonstances à la cause royale.

MARIE-ANTOINETTE-JOSÉPHINE-JEANNE D'AUTRICHE, ÉPOUSE DE LOUIS XVI, reine de France, fille de l'impératrice Marie-Thérèse et de l'empereur François Ier, naquit à Vienne, le 2 novembre 1755, jour du tremblement de terre de Lisbonne. Élevée par les soins de son illustre mère, et douée des plus belles qualités de l'esprit et du cœur, elle montra dès sa tendre jeunesse les plus heureuses dispositions pour acquérir tout ce

qui peut intéresser et plaire. Métastase fut un de ses instituteurs. La connaissance des langues française, italienne et latine, le dessin et la musique, une taille majestueuse, le port le plus noble, des yeux doux et spirituels, tels étaient ses avantages à l'âge de 15 ans; le 16 mai 1770, elle épousa le duc de Berri, devenu dauphin de France par la mort de son père. Cette jeune et aimable princesse fut reçue à Paris avec enthousiasme. La famille royale avait été à Compiègne au-devant de la dauphine. Louis XV la présenta lui-même à son petit-fils; mais de sinistres présages marquèrent sa présence sur le territoire français. A Versailles, un orage des plus violens éclata au moment de la cérémonie nuptiale; à Paris, le 30 mai 1770, les fêtes du mariage furent troublées par des accidens que la police n'avait pas su prévoir, et où plus de 1,200 personnes périrent. La jeune princesse éprouva elle-même plusieurs déplaisirs personnels, dont le moindre ne fut pas l'exil du duc de Choiseul, négociateur zélé de son mariage, et à qui elle avait promis, à la recommandation de son auguste mère, Marie-Thérèse, une constante protection. Jusqu'à la mort de Louis XV, arrivée en 1774, elle céda cependant à la nécessité, et supporta, quoique assez impatiemment, les contrariétés que lui causaient les usages et les mœurs de la cour, soumise alors à l'étiquette la plus minutieuse. Sa politique ne descendit pas toutefois à de basses complaisances; elle refusa constamment d'encenser la favorite, aux pieds de laquelle la cour entière était prosternée, et avec laquelle Louis XV n'avait pas eu honte de la faire souper le jour même de son arrivée. Devenue reine le 10 mai de la même année (1774), à l'exemple de Louis XVI, qui exempta ses peuples du droit de *joyeux avénement*, elle refusa le droit antique de *ceinture de la reine*. Un seul événement marqua cette époque: ce fut la réclusion momentanée de Mme du Barri; cette mesure eut lieu sans que Marie-Antoinette l'eût exigée: la retraite suffisait. M. de Pontécoulant, major des gardes-du-corps, avait donné à cette princesse, avant son avénement au trône, quelques sujets de plainte: il se disposait à offrir sa démission. L'épouse de Louis XVI en est informée; elle lui fait dire que « la » reine ne vengeait pas les injures » de la dauphine. » Amie et protectrice des lettres et des arts, elle encouragea ceux qui les cultivaient, et s'efforça de mériter l'attachement des Français. Les mœurs de la cour de Vienne étaient bien opposées à celles de la cour de Versailles. Habituée dès l'enfance à leur simplicité, elle n'était jamais plus heureuse que lorsque, rentrée dans l'intérieur de son palais, elle pouvait s'écrier: « Enfin, je » ne suis plus reine! » C'est là qu'elle se délassait, avec quelques personnes choisies, du cérémonial fastidieux auquel son rang l'assujétissait. En 1778, après 8 ans d'une union stérile, elle donna le jour à une princesse (*voyez* MARIE-THÉRÈSE), Le 22 octobre 1781, elle mit au monde le dauphin, dont la mort la priva peu d'années après; puis, le 27 mars

1785, un second prince, qui reçut d'abord le nom de duc de Normandie, et le quitta pour prendre, en 1789, le titre de dauphin, et celui de roi en 1793, après la mort de Louis XVI; et enfin, le 9 juillet 1786, une seconde fille, qui mourut l'année d'après. Cette heureuse fécondité, qui consolidait sa situation, acheva de lui concilier l'amour des Français, déjà conquis par ses grâces. Chaque jour où elle paraissait en public était pour elle un jour de triomphe : ce bonheur, traversé par des intrigues de cour, fut troublé surtout en 1785, par le procès scandaleux du *collier* (*voy.* Lamothe), produit misérable de la friponnerie la plus audacieuse et de la crédulité la plus inconcevable : dès-lors la calomnie s'attacha à cette malheureuse princesse pour ne plus la quitter. M. de Calonne fut accusé d'avoir fourni à ses prodigalités les trésors même de l'état. Les comptes du trésor vérifiés cependant avec la plus grande exactitude offrirent pour résultat, « que la reine ne dépen» sait pas pour sa maison particu» lière plus de 500,000 francs par » an. » Quoique dans une matière aussi grave le témoignage du prince de Ligne ne soit pas une autorité, nous nous plaisons à rapporter son témoignage. « Il n'y » a jamais eu, dit-il, de femme » de chambre, de maîtresse de roi, » ou de ministre, qui n'ait eu plus » de luxe. Souvent, après avoir » reçu 500 louis, le premier jour » du mois, elle n'avait plus le sou... » Je me souviens d'avoir quêté, » dans son antichambre, 25 louis » qu'elle voulait donner à une fem» me malheureuse. » Le prince de Ligne (*voyez* Ligne) jouissait de beaucoup d'estime à la cour, et avait l'honneur d'être admis dans la société intime de la reine, dont il ne parle dans ses *Mémoires* qu'avec la plus profonde vénération. Réfutant d'une manière non moins positive des calomnies d'une autre nature, dont cette princesse fut aussi l'objet : « Sa pré» tendue galanterie, dit-il, ne fut » jamais qu'un sentiment profond » d'amitié pour une ou deux per» sonnes, et une coquetterie de » femme, de reine, pour plaire à » tout le monde. Dans le temps » même où la jeunesse et le défaut » d'expérience pouvaient engager » à se mettre trop à son aise vis-à» vis d'elle, il n'y eut jamais au» cun de nous, qui avions le bon» heur de la voir tous les jours, qui » osât en abuser par la plus petite » inconvenance. Elle faisait la rei» ne sans s'en douter; on l'adorait » sans songer à l'aimer.... » Marie-Antoinette, cherchant dans l'accomplissement de ses devoirs maternels une consolation à tant de chagrins, se voua tout entière à l'éducation de ses enfans. C'est au milieu de ces soins aimables, dont la révolution vint bientôt la distraire, que, reportée sur la scène politique, ses premiers pas furent marqués par un événement dont on rendit le compte le plus défavorable. Lors du repas donné à Versailles par les gardes-du-corps aux officiers des troupes de ligne, le 5 octobre 1789, elle se montra un moment avec le roi sur la fin du banquet. L'enthousiasme des convives fut extrême, et dans leur exaltation, ils foulè-

rent, dit-on, aux pieds la nouvelle cocarde que Louis XVI avait adoptée. On s'empressa d'attribuer à la reine tout le scandale de l'événement. Aussitôt le peuple de Paris, où figurèrent en première ligne les femmes conduites par un nommé MAILLARD (*voyez* ce nom), se porte à Versailles, égorge plusieurs gardes-du-corps: la reine elle-même fût devenue leur victime, si les gardes-du-corps de service à sa porte, qu'ils arrosèrent de leur sang, n'eussent arrêté les assassins par une résistance qui lui donna le temps de se sauver chez le roi. Dans cette effroyable circonstance, Marie-Antoinette montra un grand courage. On lui conseille en vain de fuir avec ses enfans: « Non, dit-»elle, mon devoir est de partager »les dangers du roi; s'ils veulent »ma mort, ils me trouveront, et »je saurai mourir. » Le roi parut au balcon, où l'appelait la multitude; la reine y vint aussi avec ses enfans: leur aspect ne désarma pas cette populace impitoyable. « Point d'enfans! » cria-t-on de toutes parts: la reine parut seule, soutenue par sa contenance; le courage de cette démarche eut un plus heureux succès. Le danger cessa dès qu'elle parut le braver: aux cris de rage succédèrent les applaudissemens. Toute la famille royale monta en voiture, et se rendit à Paris, escortée de cette multitude forcenée, qui, au milieu d'une marche aussi tumultueuse, épargna cette fois les augustes personnages qu'elle traînait à sa suite. De retour aux Tuileries, Marie-Antoinette chercha des consolations dans les soins qu'elle donna à l'éducation de ses enfans, et dans les bienfaits qu'elle versa sur les infortunés. Elle employa 400,000 fr. à retirer du Mont-de-Piété les effets des malheureux, indépendamment du paiement des sommes annuelles qu'elle avait affectées à l'entretien de l'hospice de Saint-Cloud, de l'école de dessin de Paris, etc. Le Châtelet informait cependant contre les événemens des 5 et 6 octobre. Les juges étant venus requérir sa déposition, elle répondit avec la plus noble simplicité : *J'ai tout vu, tout su, et tout oublié.* Depuis long-temps la famille royale se préparait à quitter Paris secrètement. Ce fut le 20 juin 1791, à onze heures du soir, qu'elle se mit en route. Arrêtée à Varennes, le 21 dans la nuit, elle fut ramenée à Paris le 30, et conduite aux Tuileries. Les augustes fugitifs furent placés alors sous une surveillance qui ne cessa qu'à l'époque où le roi sanctionna la constitution de 1791. L'assemblée nationale informa juridiquement sur les circonstances de l'évasion. Interrogée le 27 juillet, par trois membres de l'assemblée constituante, nommés commissaires à cet effet, la reine évita avec soin dans ses réponses de compromettre aucune des personnes qui avaient favorisé le départ de la famille royale, « Je »déclare, leur dit-elle, que le roi »désirant partir avec ses enfans, »rien au monde n'aurait pu m'em-»pêcher de le suivre. J'ai assez »prouvé, depuis deux ans, que »ma résolution est de ne jamais »m'en séparer. » L'acceptation de la constitution ayant été signalée par une amnistie, la procédure

commencée n'eut pas de suite. L'assemblée législative remplaça l'assemblée constituante. Composée d'élémens tout-à-fait étrangers à la première, elle suivit une marche tout opposée, et renouvela le mouvement de la révolution que l'on se flattait d'avoir arrêté en donnant une constitution. Cette constitution, où les devoirs du peuple n'étaient pas moins précisément déterminés que ceux du prince, devaient consolider la monarchie. L'assemblée législative voulait la république; elle y marcha en violant les lois en vertu desquelles elle existait, et dont elle avait juré le maintien. Un des moyens les plus efficaces pour discréditer la monarchie, était d'avilir le monarque. La faction dominante ne négligea aucune occasion pour y parvenir. A la diffamation, aux vociférations succédèrent bientôt des outrages plus manifestes encore. Le 20 juin 1792, un nombre considérable d'individus de la plus basse classe du peuple, armés de piques, de sabres et de toutes sortes d'instrumens de mort, se présenta aux portes du château, et pénétra jusque dans les appartemens royaux. Alors, placée auprès du roi, et tenant ses enfans par la main, la reine vit défiler cette multitude menaçante, sans compromettre par le moindre indice de frayeur la majesté de son rang et de son caractère. Ce que l'on n'avait fait qu'ébaucher le 20 juin, s'acheva le 10 août. Ce jour-là c'est avec des moyens plus redoutables que le château fut attaqué. Louis, qui s'était rendu avec sa famille à l'assemblée législative, pour y trouver protection, y entendit prononcer sa déchéance, et l'abolition de la royauté. Le temple même de la loi fut la première prison de la famille infortunée, qui n'en sortit que pour aller au Temple. La rage de ses ennemis n'était pas encore assouvie. Une troupe d'assassins, portant au haut d'une pique la tête de la malheureuse princesse de Lamballe (*voyez* ce nom), pénétra, le 3 septembre suivant, dans le jardin du Temple, qu'elle occupa pendant plusieurs heures, et chercha par ses cris à attirer l'attention de la reine sur cet horrible trophée. N'ayant point réussi, ils envoyèrent plusieurs d'entre eux lui annoncer cette affreuse nouvelle, qu'elle ne put entendre sans perdre l'usage de ses sens. On devait s'attendre aux plus affreux événemens. La fureur de cette populace se brisa néanmoins contre la résignation héroïque de Louis XVI, et l'imperturbable dignité de Marie-Antoinette. La situation de ces augustes personnages allait bientôt devenir plus affreuse. Leur enviant la consolation de se soutenir mutuellement dans leurs infortunes, on les sépara. Détenus dans la même tour, ils n'eurent aucune communication pendant la durée du procès, que termina l'affreuse catastrophe du 21 janvier, si ce n'est après que la convention eut rendu le jugement, qui reçut son exécution dans les 24 heures. Après sept mois d'un veuvage dont les bourreaux avaient encore aggravé la douleur en la séparant de son fils, Marie-Antoinette fut conduite, le 5 septembre, à la prison de la Conciergerie. Là, dans un cachot

humide et malsain, elle attendit la sentence qui devait apporter un terme à tant de souffrances. Elle reçut cependant quelques adoucissemens à sa captivité, dans les soins et les marques de respect que lui prodiguèrent le concierge Richard, sa femme, et leur valet. La pitié qu'ils éprouvaient se fit sentir à des agens même de la féroce municipalité de Paris. On s'occupait de tirer de la prison où elle attendait la mort, la fille et l'épouse des rois : un billet lui avait apporté quelques momens d'espérance, mais ils furent courts. Des gendarmes remplacèrent tout-à-coup Richard et sa femme, devenus prisonniers eux-mêmes; et quelques-unes des personnes qui s'étaient concertées pour sauver Marie-Antoinette la précédèrent sur l'échafaud. C'est le 3 octobre que le tribunal révolutionnaire eut ordre de s'occuper, sans délai et sans interruption, du procès de la *veuve Capet*, nom par lequel les terroristes la désignaient. Le 4, Marie-Antoinette fut interrogée secrètement par le président du tribunal. « C'est vous, lui dit le président » (Herman), qui avez appris à Louis » Capet l'art de la dissimulation a» vec laquelle il a trompé le peuple. » — Oui, répondit la reine, le peu» ple a été trompé; mais ce n'est » ni par mon mari ni par moi. — » Vous n'avez jamais cessé, dit en» core le président, de vouloir dé» truire la liberté. Vous vouliez re» monter au trône sur les cadavres » des patriotes. — Nous n'avons ja» mais désiré que le bonheur de la » France. Nous n'avions pas besoin » de remonter sur le trône; nous y » étions. » Le 14, elle parut devant le tribunal. Jamais, au faîte des grandeurs, elle ne se montra si digne de l'admiration publique qu'elle le fut devant ses juges. On remarqua, dans l'acte d'accusation dressé par l'exécrable Fouquier-Tinville, cette phrase : » A » l'instar des Brunehaut et des Fré» dégonde, dit Fouquier-Tinville, » Marie-Antoinette a été le fléau et » la sangsue des Français. » Les faits sur lesquels était établie l'accusation portent en substance : » Qu'elle a correspondu avec » l'homme qualifié de roi de Bo» hême et de Hongrie; décidé le » roi à faire apposer son *veto* aux » décrets rendus contre les ci-de» vant princes français, les émi» grés, et cette horde de prêtres » fanatiques répandue dans toute » la France; médité l'horrible » conspiration du 10 août; mordu » des balles pour encourager les » Suisses, etc. » L'atrocité et la stupidité de ces imputations furent encore surpassées par celles qu'articula le plus infâme des agens de la commune de Paris. Hébert, calomniant la tendresse maternelle, et prêtant l'intérêt le plus criminel à la plus pure des affections, n'eut pas honte de transformer en accusation les réponses ingénues des enfans de la royale accusée. Étonnée de tant de lâcheté, Marie-Antoinette garda le silence; mais un des jurés l'ayant pressée de répondre : « Si je n'ai pas ré» pondu, dit-elle en se tournant » vers l'auditoire, c'est que la na» ture se refuse à une pareille ac» cusation faite à une mère. *J'en » appelle à toutes celles qui sont » ici, et je leur demande si cela est » possible.* » L'effet que produisit

cette réponse sur l'assemblée prouva que tous les sentimens naturels n'étaient pas encore éteints dans le cœur du peuple. Hébert porta, un an après, la peine de cet excès d'infamie et de cruauté. Traduit à son tour devant le même tribunal, il s'y vit accusé, sur la dénonciation de Robespierre, d'avoir provoqué ce mouvement admirable pour exciter l'intérêt en faveur de l'accusée. Le président, craignant même l'effet de cette réponse, s'était hâté de passer à d'autres questions. Les débats durèrent trois jours et trois nuits. Aucun des avocats n'ayant osé s'offrir, le tribunal avait nommé deux défenseurs d'office, MM. Tronçon du Coudray et Chauveau-Lagarde. Quoique persuadés eux-mêmes de l'inutilité de la défense, ils remplirent avec talent et courage leur périlleuse mission. Ils ne s'étaient point trompés : Marie-Antoinette fut condamnée à l'unanimité. Après une séance de 18 heures, elle entendit, avec un admirable sang froid, sa condamnation prononcée à quatre heures du matin, le 16 octobre 1793. Le même jour, à 11 heures, elle partit de la Conciergerie, vêtue de blanc, et monta dans la fatale charrette. L'infortunée princesse, à la suite d'une marche de plus de deux heures, faite à travers une double haie de populace armée, arriva au lieu du supplice; elle monta sur l'échafaud d'un pas ferme. Sa tête, séparée du corps, fut, suivant un barbare usage du temps, montrée au peuple, aux cris de *vive la république!* Les restes de Marie-Antoinette, déposés au cimetière de la Madeleine, dans la fosse même où neuf mois auparavant ceux du roi avaient été portés, furent recouverts de chaux vive. Une ordonnance royale, rendue en 1815, a autorisé l'érection d'un monument expiatoire à la mémoire de la reine et de Louis XVI. L'année suivante, une chapelle également expiatoire a été érigée par les soins de M. Decazes, ministre de la police, dans le cachot même où Marie-Antoinette avait été enfermée à la Conciergerie. En réfléchissant à la fatalité qui poursuivit cette princesse, que son rang, ses qualités et ses grâces semblaient devoir préserver des malheurs dans lesquels elle passa les trois dernières années de sa vie, et sous le poids desquels elle succomba, on ne peut s'empêcher de se rappeler un fait singulier, que le lecteur ne sera pas fâché de rencontrer ici. Un docteur Gassner, espèce d'illuminé, était venu chercher, à Vienne, un refuge contre les persécutions que lui attirait, de la part de son souverain, électeur ecclésiastique, la singularité de ses opinions religieuses. Marie-Thérèse le protégeait, et ne l'écoutait pas sans quelque intérêt, quoiqu'elle semblât rire de ses visions : « Dites-» moi, lui demanda-t-elle un jour, » si mon Antoinette doit être heu-» reuse ?» Gassner pâlit et ne répond pas. Pressé de nouveau, et n'osant ni taire ni dire tout-à-fait ce qu'il pensait : « *Madame*, ré-» pondit-il, *il est des croix pour* » *toutes les épaules.* »

MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE (FILLE DE FRANCE, DUCHESSE D'ANGOULÊME), est née à Versailles, le 19 décembre 1778, de Louis XVI et de Marie-Antoi-

nette-Joséphine-Jeanne d'Autriche (*voy.* l'article précédent et l'article Louis XVI). Elle fut élevée par Mmes de Rohan-Guemenée, de Polignac et de Tourzel, successivement gouvernantes des enfans de France, sous la surveillance de la reine et de Mme Elisabeth (*voy.* Elisabeth), sœur de Louis XVI, qu'elle confondait avec sa mère dans sa reconnaissance. L'éducation de cette princesse fut grave et sévère, et jamais il n'échappa à *Madame* une saillie. On a recueilli, néanmoins, un mot de son enfance. A l'âge de quatre ans, pressée dans les bras de Paul Ier, qui voyageait sous le nom de *comte du Nord*, et lui disait : *Adieu, je ne vous verrai plus*, elle lui répondit, comme par pressentiment : *Monsieur le comte, j'irai vous voir.* En effet, 12 ans après, elle alla chercher un asile auprès de ce prince. *Madame* avait à peine 13 ans lorsqu'elle partagea, au Temple, la captivité de ses augustes parens. D'abord séparée de son père, qu'elle ne revit qu'après sa condamnation, elle le fut successivement de sa mère, de sa tante et de son frère. L'abbé Delille, dans son poëme de la *Pitié*, a peint en beaux vers toute l'horreur de cette séparation. On rapporte que Rovère, membre de la convention nationale, parcourant les appartemens de la tour du Temple, lut sur les murailles ces mots que *Madame* y avait tracés: *O mon Dieu, pardonnez à ceux qui ont fait mourir mes parens!* Au mois de décembre 1795, la fille de Louis XVI recouvra la liberté, et fut échangée contre les représentans que Dumouriez avait livrés aux troupes autrichiennes. Après avoir séjourné quelque temps à Vienne, où on avait songé à la marier à un archiduc, elle se rendit, en mai 1799, à Mittau, où Louis XVIII (*voy.* ce nom) faisait sa résidence. Peu de temps après, le 10 juin, elle épousa, dans cette ville, son cousin M. le duc d'Angoulême (*voyez* Louis Antoine de Bourbon, duc d'Angoulême). Dès-lors, elle ne quitta plus son oncle, qui bientôt abandonna Mittau. A l'exemple de ce prince, qui voyageait sous le nom de *comte de Lille*, Mme la duchesse d'Angoulême se faisait appeler *marquise de la Milleraye*. Après avoir habité successivement plusieurs villes du continent, vers la fin de 1809, la famille royale se rendit en Angleterre, et se fixa près du roi au château de Hartwell, dont ce prince avait fait l'acquisition. *Madame* ne parut là qu'une fois à la cour, le 4 juin 1811, à l'occasion de la fête donnée pour célébrer la naissance du roi Georges III. De retour à Hartwell, elle n'en sortit plus qu'en 1814 pour revenir en France. Rentrée à Paris avec le roi, le 4 mai, elle y fut reçue avec un sentiment qu'il est difficile de caractériser. Pénétrée de la grandeur et de la durée des infortunes de cette fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, la génération nouvelle tout entière s'efforçait de réparer, par l'expression des regrets les plus sincères et les plus affectueux, des crimes à l'exécution desquels elle était étrangère, et que la majorité de la génération précédente avait elle-même abhorrés. *Madame* se ressouvint

sans doute alors des mots qu'elle avait tracés sur les murs de sa prison, noble et digne paraphrase de cette devise : *Union et oubli*, si souvent répétée depuis par elle et par sa royale famille. La santé de S. A. R. ayant exigé qu'elle prît les eaux de Vichy, en 1815, elle s'y rendit, et visita Clermont, Lyon et Bordeaux. Elle était avec son époux, dans cette dernière ville, lorsqu'elle fut informée du départ de Napoléon de l'île d'Elbe. Cet événement développa en elle une énergie à laquelle Napoléon se plut à rendre hommage. Elle fut contrainte néanmoins à évacuer Bordeaux. « Je vous prie de ne pas penser » plus long-temps à la défense de » cette ville : je suis persuadée que » vos efforts seraient vains; vous » n'êtes pas soutenus, j'en suis » certaine, » dit-elle à la garde nationale de cette ville. Le 2 avril, S. A. R. arriva à Pauliac, où elle s'embarqua. Cette scène a été le sujet d'un tableau que son auteur, M. Gros, a fait exposer au salon du Louvre en 1817. Mme la duchesse d'Angoulême se rendit près du roi à Gand, et de là en Angleterre, où elle resta jusqu'après la rentrée de S. M. dans la capitale. Elle revint à Paris le 28 juillet. Quinze jours après, Mme la duchesse d'Angoulême partit pour Bordeaux, où elle fit une entrée solennelle avec le duc son époux, le 19 août suivant. De retour à Paris, le 9 septembre, elle est restée dans la capitale jusqu'à l'époque de la guerre d'Espagne. L'année même de cette guerre (1823), cette princesse a fait un nouveau voyage dans le midi de la France. En revenant à Paris, elle visita la Vendée, et fut accueillie, dans cette terre classique du royalisme, avec un enthousiasme qu'il est plus facile de concevoir que de décrire. *Madame* a écrit l'histoire de sa captivité dans la tour du Temple. Le caractère de simplicité et de modération qui règne dans ce récit, ajoute encore à l'intérêt commandé par tant d'infortunes. On aime à y retrouver le sentiment qui avait dicté l'inscription si généreuse et si touchante que nous avons déjà transcrite, sentiment toujours présent au cœur de cette auguste princesse.

MARIE-LOUISE DE LORRAINE (ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE), fille de feu l'archiduc Ferdinand et de la duchesse de Modène, Marie-Béatrix d'Este, naquit à Vienne, le 14 décembre 1787. Elle fut mariée à l'empereur François II, son cousin, le 6 janvier 1808, et exerça bientôt dans les affaires publiques une très-grande influence. Les préventions défavorables qu'elle avait contre Napoléon, même quand il fut devenu l'époux de sa belle-fille, l'engagèrent à saisir toutes les occasions de se prononcer fortement contre lui. Cependant, lorsqu'avant de commencer la campagne de Russie en 1812, ils eurent une entrevue à Dresde, les attentions que ce prince eut pour elle semblèrent changer un peu ses dispositions à son égard, mais ce ne fut pas pour long-temps. Dès que la fortune eut abandonné le conquérant, et que les funestes résultats de l'évacuation de Moscow furent connus, l'impératrice d'Autriche



Marie Louise.

Duchesse de Parme. Plaisance et Guastalla.

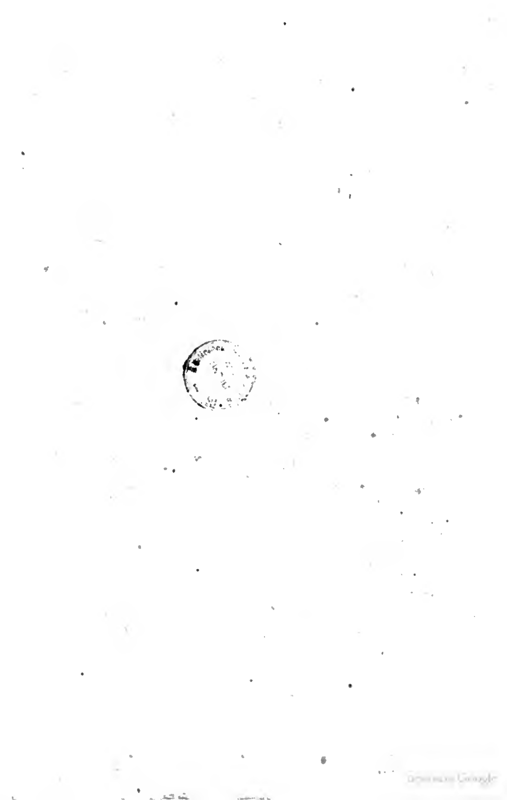
Fremy del et Sculp

engagea de nouveau son époux à changer de politique, et elle parut éprouver une satisfaction bien grande lorsque les suites de la campagne de 1813 eurent amené la chute de son ennemi. Le désir de voir l'Italie l'ayant engagé à suivre l'empereur François dans ce pays, elle y fut attaquée d'une maladie dont les premiers symptômes ne parurent point alarmans, et à laquelle elle succomba pourtant à Vérone, le 7 avril 1816. Cette princesse n'a point laissé de postérité.

MARIE-LOUISE, veuve de Napoléon, ex-impératrice des Français, archiduchesse d'Autriche, duchesse régnante de Parme, Plaisance et Guastalla, est née le 12 décembre 1791, de François II, empereur d'Allemagne, et de Marie-Thérèse de Naples. Dès son enfance elle montra le caractère le plus doux et le plus aimable, et se fit tendrement aimer de ses parens, et surtout de l'empereur, son père, sur l'esprit duquel elle avait alors beaucoup d'ascendant. En 1809, après la bataille de Wagram, qui rendit de nouveau l'empereur Napoléon maître des destinées de l'Autriche, la jeune archiduchesse fut destinée à réconcilier les deux souverains; et ne parut point s'imposer un sacrifice politique en épousant l'empereur des Français. Le mariage eut lieu le 1er avril 1810. Voici le portrait de cette princesse, que Mme la veuve du général Durand, qui fut attachée pendant 4 ans à l'impératrice Marie-Louise, a tracé, dans *Mes souvenirs sur Napoléon, sa famille et sa cour*, Paris, 2 vol. in-12, 1819. « Marie-Louise (à l'époque de son » mariage) avait 18 ans et demi, » une taille majestueuse, une dé» marche noble, beaucoup de fraî» cheur et d'éclat, des cheveux » blonds qui n'avaient rien de fa» de, des yeux bleus mais animés, » une main et un pied qui auraient » pu servir de modèles, un peu » trop d'embonpoint, que toute» fois elle ne conserva pas long» temps en France. Tels étaient les » avantages extérieurs qu'on re» marqua d'abord en elle. Rien » n'était plus gracieux, plus aima» ble que sa figure quand elle se » trouvait à l'aise, soit dans l'ami» tié, soit au milieu des personnes » avec lesquelles elle était particu» lièrement liée; mais dans le » grand monde, et surtout dans » les premiers momens de son ar» rivée en France, sa timidité lui » donnait un air d'embarras que » bien des gens prenaient mal à » propos pour de la hauteur. Elle » avait reçu une éducation très» soignée; ses goûts étaient sim» ples, son esprit cultivé : elle » s'exprimait en français presque » aveo autant d'aisance que dans » sa langue maternelle. Calme, ré» fléchie, bonne et sensible quoi» que peu démonstrative, elle a» vait tous les talens agréables, ai» mait à s'occuper, et ne connais» sait pas l'ennui. » Parmi plusieurs traits de bonté rapportés dans l'ouvrage de Mme Durand, nous n'en citerons qu'un seul. « Un soir » que l'impératrice venait de quit» ter la table et de passer au salon, » un valet de pied, nommé l'Es» pérance, fort honnête homme, » vint tout ému annoncer à une » première dame qu'une famille,

»logée au 7me étage rue de l'É-»chelle, et composée d'un père, »d'une mère et de six enfans, se »trouvait entièrement privée de »nourriture depuis deux jours; que »lorsqu'on lui en avait parlé il a-»vait été s'en assurer, et qu'il était »fort triste de s'être trouvé sans »argent. Cette dame donna 10 »francs, qu'il fut porter à ces in-»fortunés. Lorsque l'impératrice »rentra, la dame lui peignit la si-»tuation de ces malheureuses »gens, et lui demanda des secours »pour eux. L'impératrice voulut »qu'on leur portât sur-le-champ »400 francs; on lui représenta »qu'il était près de minuit, et »qu'ils avaient reçu un secours »qui leur permettait d'attendre »jusqu'au lendemain. *Non*, dit »l'impératrice, *il faut y aller; je »suis heureuse de penser que je leur »ferai passer une bonne nuit.* On y »fut, et depuis cette famille a été »l'objet de ses bienfaits.» Étrangère à toute idée d'ambition, à toute espèce d'intrigue, uniquement attachée à ses devoirs d'épouse et de mère, elle ne se mêla jamais d'affaires politiques jusqu'au moment où elle devint régente. Mais ce titre fut illusoire pour elle. Le pouvoir résidait entièrement dans les mains d'un conseil de régence par l'avis duquel, malgré sa propre volonté, elle quitta Paris avec son fils, au mois de mars 1814, pour se rendre à Blois, devenu le siége du gouvernement. Le traité de Paris était à peine signé, qu'on la fit partir pour Vienne avec le titre de duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla : gouvernement qu'elle occupe encore aujourd'hui (1823). Cette princesse était à Vienne, en 1818, lors du congrès d'Aix-la-Chapelle. Vers cette époque, Marie-Louise quitta l'Allemagne et se retira dans ses états.

MARIE-LOUISE-THÉRÈSE DE PARME (REINE D'ESPAGNE ET DES INDES, FILLE DE L'INFANT DON PHILIPPE), naquit à Parme le 9 décembre 1754, et fut mariée le 4 septembre 1765, n'ayant pas atteint sa 11e année, au prince des Asturies, depuis CHARLES IV (*voy.* ce nom). Ce ne fut qu'en 1789 qu'elle fut couronnée reine d'Espagne. Dès sa plus tendre jeunesse, Marie-Louise-Thérèse montra un caractère altier, et l'on rapporte que l'année même où fut signée son union avec l'héritier de la monarchie espagnole, elle exigea qu'on lui rendît les honneurs attachés à son nouveau titre. A la suite d'une altercation qu'elle eut avec son frère, le duc Ferdinand, elle lui dit en colère : «Je vous »apprendrai à avoir les égards que »vous me devez; car enfin je serai »reine d'Espagne, et vous ne se-»rez jamais qu'un petit duc de »Parme.» Piqué de ce propos, le duc Ferdinand lui répondit: «En »ce cas, madame, le petit duc de »Parme aura l'honneur de donner »un soufflet à la reine d'Espagne;» et l'exécution suivit la menace. La princesse parut de bonne heure à la cour de Charles III, qui l'aimait tendrement, et qui, voulant lui concilier l'affection de son époux dont les sentimens ne lui étaient pas favorables, éloigna d'elle, non-seulement les dames dont la conduite pouvait lui offrir des exemples funestes, mais encore le jeune duc de Lancastre





Marie Louise, Reine d'Espagne.

Bouton pinx. Fremy del. et Sculp.

et quelques autres des plus aimables seigneurs de la cour, hommes dangereux pour la jeune princesse par la légèreté de leur conduite. Tant que dura la surveillance de Charles III, Marie-Louise-Thérèse vécut dans une dépendance qui ne permit pas à la médisance de s'attacher à ses pas; mais ayant perdu son protecteur, elle fut moins respectée. Cette princesse avait eu l'art d'effacer du cœur de son époux les impressions défavorables qui s'y étaient introduites, et bientôt elle exerça sur ce prince la plus grande influence. Elle dirigeait les affaires et disposait des trésors de l'état. On prétend que le trésorier-général, marquis de la Stormezas, et le ministre de l'intérieur Caballero, perdirent leurs places pour lui avoir refusé des sommes que l'épuisement du trésor public ne permettait pas d'accorder. Don Manuel Godoï (*voy.* GODOÏ), depuis prince de la Paix, obtint sur Marie-Louise-Thérèse et sur Charles IV un ascendant qui indisposa entièrement le peuple contre ses souverains, et contre le favori, qu'ils se plaisaient à combler de biens et d'honneurs. Le peuple témoignait, dans toutes les occasions qu'il pouvait saisir, sa douleur et son mécontentement, et il ne dissimula pas tout ce qu'il éprouvait à la reine elle-même, un jour que cette princesse se promenait sur les bords du Mançanarès. Ses gardes furent forcées, dans cette occasion, d'employer la force pour la faire respecter. On doit dire cependant, à la louange de Marie-Louise-Thérèse, que son aveuglement pour Godoï disparut devant la tendresse maternelle. Dans les dissensions qui éclatèrent, en 1807, entre le prince des Asturies (aujourd'hui Ferdinand VII) et le favori, croyant les jours de son fils menacés, elle courut se jeter aux pieds du roi, et ne cessa de l'implorer que lorsqu'elle eut obtenu la grâce de Ferdinand. Après l'envahissement du trône espagnol par l'empereur Napoléon, Marie-Louise-Thérèse fut conduite avec Charles IV, la reine d'Étrurie, l'infant Don François et Godoï, à Fontainebleau, et successivement à Marseille et à Rome. Dans cette dernière ville, elle se livrait à des exercices de piété, lorsqu'elle mourut à la fin de décembre 1818; cette princesse avait alors atteint sa 64me année.

MARIE-LOUISE (INFANTE D'ESPAGNE ET REINE D'ÉTRURIE), née à Madrid, le 6 juillet 1782, de Charles IV, dont elle est la troisième fille. Elle avait environ 15 ans lorsqu'elle fut mariée à l'infant don Louis de Bourbon, fils aîné du duc de Parme. Les deux époux restèrent à Madrid jusqu'en 1801, et reçurent à cette époque une invitation de se rendre en France, en vertu d'une convention négociée par Lucien Bonaparte, et faite entre le premier consul et le roi d'Espagne; convention dont l'objet était de céder à la France le duché de Parme après la mort du duc régnant, Ferdinand III. Le fils de ce prince devait en échange obtenir la possession du grand-duché de Toscane, qui depuis reçut le nom de royaume d'Étrurie. Les instructions que le premier consul voulait donner lui-même au nouveau souverain avaient né-

cessité ce voyage, auquel, par son influence, le prince de la Paix (*voyez* Godoï) détermina le prince et la princesse. Ils arrivèrent en France au mois d'avril, et y furent très-bien accueillis. Après avoir passé 20 jours à Paris, ils quittèrent cette ville pour se rendre à Florence, où ils entrèrent le 12 août 1801. Le prince de Parme, couronné roi sous le nom de Louis Ier, reçut en cette qualité le nonce du pape, et les ambassadeurs de France et d'Autriche. Il demanda l'évacuation du royaume d'Étrurie par les troupes françaises ; mais il ne put obtenir cette faveur : on allégua que leur présence était nécessaire à la sûreté du pays. Le roi d'Étrurie, attaqué depuis long-temps d'une maladie cérébrale, mourut le 27 mai 1803, après avoir institué son épouse régente du royaume et tutrice de ses deux enfans. La reine Marie-Louise se hâta de faire couronner son fils sous le nom de Charles-Louis II. Libre alors de se livrer à ses goûts, comme elle aimait le faste, elle institua une nouvelle garde d'honneur, créa pour les courtisans de nouveaux emplois, et parvint à rendre la cour de Florence l'une des plus brillantes de l'Europe. Elle obtint même de Napoléon qu'il retirerait ses troupes, et engagea son père, le roi Charles IV, à lui envoyer 5,000 Espagnols, ce qu'il fit; mais l'année suivante l'empereur des Français en disposa, et les dirigea vers le Nord. La reine aimait beaucoup les plaisirs, la chasse, les bals et les fêtes de tout genre; elle déployait en tout la plus grande magnificence. Il paraît même étonnant que les revenus de son petit royaume aient pu suffire à de pareilles dépenses; et c'est sans doute ce qui a fait dire à quelques historiens que la générosité de sa mère (la reine d'Espagne) y suppléait. En 1806, elle avait fait des préparatifs dispendieux pour aller rendre une visite à Napoléon, qui se trouvait alors à Milan, lorsque M. d'Aubusson La Feuillade, ambassadeur de France, l'engagea, presque au moment du départ, à retarder son voyage. Cette invitation, qui était un ordre, dut surprendre Marie-Louise, et lui inspira en effet des craintes qui ne tardèrent pas à se réaliser. Par un traité conclu à Fontainebleau, le 29 octobre 1807, le roi Charles IV ayant cédé à l'empereur Napoléon le royaume d'Étrurie, la reine n'en fut avertie qu'au moment où déjà des troupes françaises arrivaient pour en prendre possession. Frappée de cette nouvelle, elle annonça d'abord la résolution de ne point partir sans un ordre de son père; mais cet ordre ne se fit pas long-temps attendre; il était positif, et lui enjoignait de se rendre sur-le-champ à Madrid. Néanmoins on lui promettait, par forme de compensation pour les états qu'elle perdait, une partie du royaume de Portugal, que la famille de Bragance venait d'abandonner pour se retirer au Brésil. Elle se plaignit amèrement de cet échange dans une entrevue qu'elle eut depuis avec Napoléon ; mais ce prince se contenta de lui répondre qu'il n'avait fait, dans cette occasion, qu'accéder aux vœux et aux propositions de l'Espagne. Le 10 décembre de la mê-

me année, Marie-Louise quitta Florence, et ne revint dans sa patrie primitive que pour y être témoin des insurrections occasionées par les dissensions de sa famille, et les intrigues qui lui enlevèrent momentanément le pouvoir. Ce fut elle qui, dans le mois d'avril 1808, sur la proposition de Murat (depuis roi de Naples), détermina son père à se rendre à Bayonne, où, l'ayant accompagné, elle ouvrit, dans son intérêt particulier, une négociation avec l'empereur Napoléon. Cette négociation fut suivie en son nom par le chevalier Nuti, qui parut réclamer d'abord l'exécution littérale du traité de Fontainebleau; mais sur l'observation de M. de Champagny, duc de Cadore, que l'intégralité du royaume de Portugal avait été garantie par l'empereur aux députés de Lisbonne, le plénipotentiaire crut devoir demander la restitution de la Toscane, ou du moins la cession des anciens états de Parme, Plaisance et Guastalla. On lui répondit que le trône d'Espagne cessant d'être occupé par la maison de Bourbon, la politique s'opposait à ce qu'aucun membre de cette famille régnât de nouveau en Italie. Immédiatement après, le traité de Bayonne, rendu public, ôta à Marie-Louise tout espoir d'obtenir quelque indemnité. Par ce traité, on avait stipulé en faveur des infans d'Espagne, pour la cession faite de leur royaume à Napoléon, une pension annuelle de 400,000 francs, aux conditions que le prince des Asturies, aujourd'hui Ferdinand VII, et ses frères don Carlos et don Antonio, se rendraient à Valençay, tandis que Charles IV, son épouse, l'infant don François de Paule et l'ex-reine d'Étrurie, Marie-Louise, partiraient pour Fontainebleau. Ce fut dans cette résidence que, vers la fin de mars 1809, l'infante Marie-Louise apprit, par l'intermédiaire du général Duroc, que l'empereur désirait qu'elle se rendît immédiatement à Parme, où elle occuperait le palais Colorno. Le grand-maréchal ajouta que l'intention de ce prince était de porter à 50,000 francs la pension qu'elle devait recevoir tous les mois. La princesse allégua en vain, pour s'exempter de ce voyage, la maladie de son fils. L'ordre de partir était formel, et lorsqu'elle fut à Lyon, on lui apprit que sa destination était changée, et qu'elle irait à Nice. Après quelque temps de séjour dans cette ville, elle conçut le projet de se soustraire à la surveillance qui l'environnait, et de passer en Angleterre. Pour atteindre plus facilement ce but, elle chargea deux de ses gentilshommes de se rendre en Hollande, d'où ils pourraient entamer des négociations avec le gouvernement britannique. La police, instruite de ce projet, fit faire une visite chez la princesse, dans la nuit du 6 au 7 avril 1811 : ses papiers furent saisis, et ses agens arrêtés, l'un à Hambourg, l'autre à Amsterdam. Envoyée elle-même à Rome, elle y fut renfermée dans un monastère avec sa fille. Rendue à la liberté en 1814, elle fit valoir en vain, au congrès de Vienne, ses droits sur les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla : l'influence de l'Autriche fit disposer de ces é-

tats d'une autre manière. Marie-Louise n'obtint pour elle et pour ses enfans que la principauté de Lucques, dont elle prit possession, sous le titre de duchesse, en 1817.

MARIE-CHRISTINE-JOSÉPHE DE LORRAINE (ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE), fille de l'impératrice Marie-Thérèse, et sœur de l'empereur Joseph II et de la reine de France Marie-Antoinette, fut mariée au duc Albert de Saxe-Teschen, et eut pour apanage le gouvernement des Pays-Bas autrichiens. L'insurrection des Brabançons la força, ainsi que son époux, d'abandonner Bruxelles, où elle tenait sa cour, dans le mois de novembre 1789. Cette circonstance ne contribua pas peu sans doute à lui inspirer l'horreur qu'elle manifesta pour la révolution française. En septembre 1792, elle parut au camp devant Lille, et montra toute la véhémence de son caractère dans les exhortations qu'elle adressa aux assiégeans : on a dit même que, pour mieux les encourager, elle mit de sa main le feu aux canons; mais cette assertion doit être reléguée au rang des fables. Les Français ayant conquis la Belgique en 1794, l'archiduchesse Marie-Christine se retira à Vienne, où elle mourut en 1801. Elle a, par son testament, laissé une partie des grands biens qu'elle possédait à Mme la duchesse d'Angoulême.

MARIE-FRANÇOISE-ÉLISABETH, reine de Portugal, du Brésil et des Algarves, naquit à Lisbonne le 21 décembre 1734. Cette princesse fut mariée, le 6 juin 1760, à son oncle don Pédro, et par l'avénement de son époux au trône, elle devint reine le 24 février 1777. Le roi don Pédro étant mort le 25 mai 1786, sa veuve, en qualité de régente et de tutrice de son fils, prit les rênes du gouvernement, et les tint jusqu'au moment où l'âge ayant affaibli ses facultés morales, son fils se chargea de l'administration du royaume, et prit à son tour le titre de prince régent de Portugal (aujourd'hui roi sous le nom de Jean VI), le 10 mars 1792. Depuis ce temps, la reine Marie-Françoise vécut dans la retraite et dans l'obscurité. Lorsqu'en 1807 l'occupation du Portugal par une armée franco-espagnole eut déterminé la cour de Lisbonne à se retirer au Brésil, la reine fut embarquée avec sa famille. Elle mourut à Rio-Janeiro, le 20 mars 1816.

MARIGNIÉ (JEAN-ÉTIENNE-FRANÇOIS), homme de lettres, est né dans le département du Tarn. Les découvertes faites dans la mer du Sud lui avaient fourni le sujet d'une tragédie qu'il fit représenter au Théâtre-Français, en 1782, sous le titre de *Zoraï, ou les Insulaires de la Nouvelle-Zélande.* La représentation en fut orageuse, cependant la pièce se soutint jusqu'à la fin, mais il la retira le soir même, et parut depuis convenir qu'il n'avait pas bien choisi son sujet et que le plan était mal conçu. Une pièce de vers que lui inspira l'ascension de M. de Saussure, au sommet du mont Blanc, eut du succès et fut imprimée dans plusieurs recueils. M. Marignié se trouvait à Paris au commencement de la révolution. Pendant le procès de Louis XVI, il

publia, pour la défense de ce prince, divers écrits signés de son nom, et demanda, le 20 janvier, par une lettre adressée au président de la convention, la permission d'être entendu à la barre. Le président Vergniaux lui fit dire verbalement qu'il serait entendu à la fin de la séance; mais cette séance ayant été levée tout-à-coup, M. Marignié fit imprimer et distribuer sa pétition, qui donna lieu à des recherches dont il ne se mit à l'abri qu'en s'éloignant promptement de Paris. Il passa en Angleterre, où il publia quelques écrits, et ne rentra en France qu'en 1796. Il s'occupa principalement de la traduction d'ouvrages anglais. Un libraire de Paris ayant, en 1797, conçu le projet de ressusciter le *Journal général* de l'abbé de Fontenay, chargea M. Marignié d'en publier le *prospectus*, ce qu'il fit, et continua même l'entreprise pendant quelque temps, mais ses amis l'engagèrent à y renoncer à cause des dangers auxquels le tenait exposé sa qualité d'émigré, dangers d'autant plus grands que ce nouveau travail le mettant en évidence, on pouvait d'un moment à l'autre lui faire l'application des lois. Ces craintes furent bientôt justifiées par la journée du 18 fructidor, dont les suites atteignirent plusieurs rédacteurs de journaux. Plus tard, les circonstances étant plus favorables à M. Marignié, il se vit, par sa coopération au *Mercure de France*, en relation avec MM. de Châteaubriand, de Fontanes et de Bonald, et fut spécialement chargé de la rédaction du *Publiciste*. Cette feuille lui fit éprouver quelques désagrémens sous le gouvernement impérial. M. de Fontanes, qui le protégeait, lui fit obtenir successivement la place de secrétaire-général de la questure du corps-législatif, et celle d'inspecteur-général de l'université. Lors de l'entrée des souverains étrangers à Paris, en 1814, il adressa à l'empereur Alexandre une lettre dans laquelle il s'élevait contre la déclaration affichée au nom des souverains, dont l'objet était une promesse de reconnaître et de garantir la constitution que la France se donnerait. On remarquait dans cette lettre le passage suivant : « Les souverains alliés n'appellent point la nation française à s'occuper de ses plus grands intérêts à l'insu de son roi et des princes de son sang. Séparée d'eux, la nation française est incomplète. Une constitution à laquelle ils ne seraient appelés que pour souscrire et se soumettre, ne serait pas une constitution française. » Vers la même époque, il adressa à M. Benjamin Constant une lettre où il essaya, assez malheureusement, de réfuter l'ouvrage de ce célèbre publiciste, intitulé : *des Révolutions de* 1660 *et* 1688 *en Angleterre, et de celle de* 1814 *en France*. M. Marignié n'ayant pas prêté le serment exigé des fonctionnaires publics pendant les *cent jours*, en 1815, cessa ses fonctions d'inspecteur général de l'université : fonctions que sa santé ne lui permit pas de reprendre après la seconde restauration. Il reçut sa retraite et la décoration de la légion-d'honneur. En 1817, il publia, pour la défense de M. de Bonald, son ami,

un écrit intitulé : *sur Mme de Krudner, en réponse à l'article sur cette dame et contre M. de Bonald, inséré dans le Journal de Paris du 30 mai.* M. Marignié a fait insérer dans les *Actes des apôtres*, et dans différens recueils, un assez grand nombre de pièces de vers. Il est l'auteur d'une comédie intitulée *le Paresseux*. La lenteur que l'auteur apporta à la composition et à la représentation de cette pièce semblait appartenir au caractère qu'il a voulu peindre.

MARIGNY (AUGUSTIN-ÉTIENNE-GASPARD DE BERNARD DE), célèbre chef vendéen, naquit à Luçon en 1754. Après avoir servi dans la marine royale, il était commandant du parc d'artillerie de Rochefort au commencement de la révolution, dont il se montra l'ennemi. Déterminé à faire partie de la première émigration, il quitta la ci-devant province du Poitou, et, avant de s'éloigner de la France, il vint avec son parent et son ami, le marquis de Lescure, à Paris, où, à l'époque du 10 août 1792, il essaya de donner des preuves d'attachement à la monarchie dans cette terrible journée. Les événemens n'ayant pas répondu à ses espérances, il repartit avec M. de Lescure pour le Poitou, où éclata bientôt (le 5 mars 1793) l'insurrection vendéenne. Malheureux dès ce moment, il fut arrêté presque aussitôt et conduit à Bressuire, ainsi que M. de Lescure et sa famille. Les Vendéens s'étant emparés de cette ville le 1er mai de la même année, il fut délivré par Henri de La Rochejaquelein, dont il était également parent. Admis au conseil de guerre en qualité de chef royaliste, il reçut le commandement du peu d'artillerie que les Vendéens étaient parvenus à se procurer, et fit le siége de Thouars le 5 mai. L'armée vendéenne s'étant emparée de Saumur, M. de Marigny parvint à déterminer les républicains qui venaient de s'enfermer dans le château de la ville assiégée, et qui étaient résolus à s'y défendre opiniâtrément, à accepter une capitulation. Il commandait à Luçon, le 13 août, une partie de l'aile droite, où se trouvait l'artillerie. S'étant égaré dans sa marche, il n'arriva que lorsque l'avant-garde, sous les ordres de Charette, était obligée de reculer. Par des motifs que les royalistes expliquèrent de diverses manières, il ne prit aucune part à l'action, et ne protégea point le mouvement rétrograde de Charette. Celui-ci lui en conserva un profond ressentiment. Obligé de se justifier, M. de Marigny, dont la bravoure n'était point douteuse, allégua les fausses manœuvres occasionées par la déroute de Luçon. Une autre défaite, celle de Mortagne, fit encore accuser M. de Marigny, qui eut à se défendre d'avoir fait marcher l'artillerie sur Beaupréau et Saint-Laurent, au lieu de l'avoir dirigée sur Chollet. Il se justifia de nouveau en observant qu'il avait partagé l'avis des généraux, à la vérité en petit nombre, qui voulaient faire passer la Loire à l'armée. Il se distingua à Laval, et arrêta, sur la route d'Antrain, les troupes vendéennes dans leur fuite après leur défaite à Dol. Surpris au Mans, il se sau-

va avec elles, et rassembla leurs débris, qu'il conduisit à Savenai. Mais, malgré son activité et sa valeur, il vit dissiper et détruire l'armée royale. Errant sur la rive droite de la Loire, il chercha en vain à soulever les Bretons. Au mois de mars 1794, il repassa ce fleuve et rentra dans la Vendée, où il parvint à réorganiser une armée qui prit le nom d'armée du centre ou de Poitou. Il obtint avec elle des succès, et s'empara même de Mortagne, que toutefois il fut obligé d'évacuer dès le lendemain. A la place de La Rochejaquelein, Charette et Stofflet commandaient les deux autres principales armées. Ils proposèrent une conférence à la Cerizaie, afin de concerter un plan d'opérations uniformes. M. de Marigny s'y rendit. On résolut de ne se point séparer et de ne dissoudre les troupes qu'après avoir chassé les républicains de la rive gauche de la Loire. Les trois chefs se soumirent, par serment, aux peines portées contre celui qui enfreindrait les conventions. Peu de temps après, une autre conférence eut lieu à Jallais. Des discussions assez vives s'élevèrent entre les trois chefs au sujet du commandement. Dans ce temps même, les troupes de M. de Marigny manquaient de vivres. Les soldats, déjà mécontens d'être éloignés de leurs cantons, désertèrent. M. de Marigny non-seulement les suivit, mais les engagea encore à retourner chez eux. Un conseil de guerre fut formé par les autres chefs, et Charette, qui conservait un vif ressentiment contre M. de Marigny, remplit les fonctions de rapporteur, et conclut à la peine de mort, quoique l'accusé ne fût pas présent. L'abbé Bernier (*voyez* ce nom) ne fut point étranger à cette affaire. Ce fut lui, dit-on, qui arracha à Stofflet l'ordre de faire fusiller le condamné, auquel il portait depuis long-temps une haine violente. M. de Marigny était malade dans un château près de la Cerizaie. Lorsqu'on lui annonça le jugement rendu contre lui, il ne voulut point prendre la fuite, et ce qui prouvait bien que des motifs purement personnels, que des passions subalternes agissaient dans cette circonstance, où il importait tant à la cause royale de conserver un de ses meilleurs chefs, c'est qu'on lui refusa les secours de la religion, qu'il réclamait avec instance. M. de Marigny marcha (juillet 1794) à la mort avec un grand courage, et donna lui-même le signal de l'exécution. Ses dernières paroles furent pour protester de son innocence. L'opinion de tous les royalistes fit justice de cette inexplicable condamnation. Ils dirent unanimement, et les républicains le dirent avec eux : « La » mort de ce chef est un des événemens les plus déplorables de » la guerre de la Vendée. » M. de Marigny, d'une taille élevée et d'une force de corps prodigieuse, était naturellement gai, aimable, spirituel et bon; mais cette guerre, qu'intérieurement il désapprouvait, l'avait rendu sombre et sanguinaire.

MARIGNY (Charles-René-Louis de Bernard, vicomte de), naquit le 1er février 1740, à Séez, département de l'Orne. A 14 ans garde de la marine, il fit en cette quali-

té une campagne d'environ 15 mois, et fut reçu enseigne de vaisseau. Il parcourut les parages de Saint-Domingue, de la côte d'Afrique et de l'Inde jusqu'en 1767, époque où il obtint le grade de lieutenant de vaisseau. Trois ans plus tard, on lui confia le commandement de *la Dorade*, gabare employée au cabotage des côtes de France. Nommé quelques mois après premier aide-major de la marine à Brest, il fut commis en même temps au détail de l'administration du port. Chargé, en 1775, de protéger le commerce aux îles du Vent, il prit à cet effet le commandement de la corvette *le Serin*. Il eut ensuite celui de *la Belle-Poule*, qui, en 1778, ramenant de France aux États-Unis le célèbre Franklin, fut rencontrée par deux vaisseaux anglais (*l'Hector* et *le Courageux*), de 74 canons chacun. Deux coups de canon à boulet furent immédiatement tirés sur la frégate, qui riposta par deux autres. Alors un canot s'approcha d'elle, et l'officier qui le montait proposa au commandant français de se laisser visiter : « Apprenez, » dit Marigny, que les bâtimens du » roi de France ne se laissent jamais visiter. » La fermeté de cette réponse empêcha l'Anglais de passer outre. Il fut nommé capitaine de vaisseau le 13 mars 1779, après avoir pris part au combat d'Ouessant. Le 17 juillet de la même année, la frégate *la Junon*, qu'il montait, faisant partie de l'escadre légère aux ordres de La Touche-Tréville, attaqua le vaisseau de guerre *l'Ardent* de 64, et le contraignit, avec l'aide de la frégate *la Gentille*, d'amener son pavillon. Sa conduite courageuse lui valut le commandement de ce vaisseau, avec lequel il soutint depuis plusieurs combats honorables. En 1784, les Portugais, nouvellement établis à la côte d'Angole, s'étaient arrogé le commerce exclusif de la traite; Marigny fut chargé d'aller détruire leurs établissemens, et réunit pour cet effet à *la Vénus*, frégate de 36 canons, *la Lamproie*, gabare de 24, et *l'Anonyme*, de 10. Cette escadrille, portant 300 hommes de troupes, appareilla de Brest, et mouilla le 17 juin devant Cabinde. L'entrée de la passe était défendue par une frégate portugaise de 26; Marigny signifia au capitaine étranger les ordres du roi. Les Portugais paraissent d'abord vouloir résister, puis demandent un délai de 30 jours; mais déjà les dispositions pour attaquer le fort par mer et par terre étaient faites, et ils n'obtinrent que 15 heures pour se déterminer : il était alors 5 heures du soir. Dans la matinée du lendemain, le fort et ses dépendances furent remis au commandant français, avec le consentement du gouverneur-général pour la démolition des ouvrages. Le vicomte de Marigny fut nommé, dans le courant de la même année, major des canonniers-matelots, et, au mois de mai 1786, chef de division et major de la première escadre. Chargé, en 1789, de l'inspection des ports, il se trouvait à Cherbourg lorsque Louis XVI en vint visiter les travaux, et fut le brigadier du canot dans lequel le roi parcourut la rade. Il courut les plus grands dangers lors de l'in-

surrection des matelots de Brest, en 1790, et reçut l'ordre de prendre le commandement de la marine après l'émigration du comte d'Hector et d'un grand nombre d'officiers. En 1792, il obtint le grade de contre-amiral, mais les désagrémens qu'il éprouva dans l'exercice de ses fonctions l'engagèrent à solliciter sa retraite, qu'il obtint facilement. Il comptait alors 32 campagnes. Emprisonné, ainsi que toute sa famille, en 1793, ce ne fut qu'à la chute de Robespierre qu'il dut son salut. Après la restauration en 1814, le vicomte de Marigny fut nommé successivement vice-amiral, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et commandant du port de Brest. Il mourut dans cette ville le 25 juillet 1816. Pendant plusieurs années il avait rempli, sous le gouvernement impérial, les fonctions de maire de sa commune.

MARIGNY (N.), général de brigade, fit avec distinction les premières campagnes de la révolution. Enfermé dans Mayence pendant le siége de cette ville, il y soutint la réputation de bravoure qu'il s'était déjà acquise, et lorsqu'après la capitulation la valeureuse garnison fut, sous la dénomination d'armée de Mayence, transportée dans la Vendée, il fut chargé du commandement de la cavalerie légère, à la tête de laquelle il pénétra le premier dans le pays, où tous les efforts des insurgés ne purent l'empêcher d'opérer sa jonction avec la division républicaine des Sables d'Olonne. Les Vendéens, qui avaient passé la Loire, furent constamment harcelés par Marigny; avec 100 cavaliers seulement, il mit en déroute leur armée réunie à Dol. Ce brave venait d'être nommé général de brigade lorsqu'au mois de décembre 1793, se rendant à Angers pour en faire le siége, il attaqua avec quelques hussards un corps de royalistes, et fut tué dans les environs de Durtal.

MARILLIER (Clément-Pierre), dessinateur et graveur à l'eau-forte, connu par les compositions en très-grand nombre qui ornent la plupart des éditions des auteurs anciens et modernes, imprimées depuis 50 ans, naquit à Dijon en 1740. Son goût inné pour le dessin le fit admettre chez un peintre de cette ville, où ses progrès furent assez rapides; il vint ensuite à Paris pour s'y perfectionner, et entra dans l'atelier de Hallé, alors en réputation; mais son peu de fortune, et les secours pécuniaires qu'il prodiguait de sa famille, l'obligèrent d'abandonner les compositions historiques pour se livrer entièrement à l'exécution de sujets destinés à orner les livres, genre dans lequel il s'est distingué à la fois par beaucoup de goût et d'instruction. Nous citerons, parmi ses ouvrages, les dessins des *Illustres français*, de M. Ponce (*voyez* ce nom), ouvrage contenant 57 sujets; les 250 qu'il a composés pour la *Bible*, du même; les *Fables* de Dorat, charmantes compositions, au nombre de 200; ainsi qu'une multitude d'autres dessins pour les *Œuvres d'Homère*, de *Roucher*, d'*Arnaud Baccularl*, *Sauvigny*, etc., etc. Il a gravé aussi à l'eau-

forte avec facilité et sentiment. Retiré dans une jolie propriété qu'il avait acquise près de Saint-Assise, il y partageait sa vie entre l'étude et les fonctions gratuites que ses concitoyens du département de Seine-et-Marne avaient confiées à son zèle et à sa probité, lorsque la mort vint l'enlever aux arts et à la patrie, le 11 août 1808.

MARIMON (DON JUAN), était commissaire du gouvernement général de Carthagène, dans l'Amérique du Sud, à l'époque où ce pays venait de proclamer son indépendance. Au mois d'octobre 1815, la place se trouvant rigoureusement investie par une armée espagnole que commandait Morillo, et ressentant déjà les horreurs de la famine, Marimon réunit les autorités de la nouvelle république; il leur représenta l'impossibilité de prolonger la résistance avec une garnison tellement exténuée de fatigue et de faim, qu'elle n'aurait pas même la force de s'ouvrir, les armes à la main, un passage à travers les lignes ennemies. Il leur fit également sentir le danger de capituler avec les chefs de l'armée royale à qui les insurgés ne paraissaient que des rebelles indignes de pardon. Dans une situation si périlleuse, il crut qu'on ne devait pas dédaigner de recourir à un appui étranger et proposa de se mettre sous la protection de la Grande-Bretagne. Il ajouta qu'il avait envoyé des députés au gouverneur de la Jamaïque, pour lui demander des secours en armes et en argent, et le prévenir des dispositions de la province à se remettre en dépôt entre ses mains, en attendant l'issue des négociations entamées à ce sujet à Londres. Ce plan fut unanimement approuvé, mais les événemens postérieurs (*voyez* MORILLO) rendirent inutile la mesure qui devait en être la suite.

MARIN (A.), né en Savoie, fut l'un des plus actifs partisans de la réunion de ce pays à la France, à l'époque de la révolution. Nommé à la fin de 1792 député à la convention nationale par le département du Mont-Blanc, il n'en remplit les fonctions qu'après le jugement du roi, et devint plus tard l'un des commissaires désignés par le sort pour procéder à l'examen de la conduite de Joseph Lebon. Il fut du nombre des conventionnels qui, après le 13 vendémiaire, entrèrent au conseil des cinq-cents. Il sortit de ce conseil le 20 mai 1798, et passa, sous le gouvernement consulaire, en qualité de juge au tribunal criminel du département de la Meurthe. M. Marin perdit cette place en 1811, lors de la recomposition des tribunaux, et n'a point depuis rempli de fonctions publiques.

MARIN (LE VICOMTE MARIE-MARTIN-MARCEL), de l'ancienne famille des *Marini* de Gênes, est né à Saint-Jean-de-Luz, le 8 septembre 1769. Il avait à peine 4 ans lorsque son père, grand amateur de musique, lui enseigna cet art, dans lequel il fit des progrès si rapides qu'à 7 ans il composa un concerto de piano. Il se rendit plus tard en Italie, où Nardini et Hosbruker lui donnèrent des leçons, l'un de violon et l'autre de harpe. Reçu, en 1783, membre de la société des Arcades de Ro-

me, il y exécuta, à la première vue des partitions, des fugues de Bach et de Jomelli, et fut couronné. De retour en France, M. Marin ayant à peine atteint sa 15me année, entra à l'école des chevau-légers de la garde du roi à Versailles. Ce corps ayant été réformé, il fut fait capitaine de dragons, émigra en 1791, et servit successivement dans l'armée des princes et dans l'armée anglaise. Il tenta vainement de rentrer en France sous le gouvernement directorial; ce ne fut qu'en 1802 qu'il put revoir sa patrie. En 1814, le roi le nomma capitaine de cavalerie, membre de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis et inspecteur des gardes nationales de l'arrondissement de Muret (Haute-Garonne). Ayant cessé d'exercer cette inspection pendant les *cent jours*, en 1815, il les reprit après la seconde restauration. M. Marin a publié à Paris et à Londres, plusieurs œuvres pour le violon et pour la harpe.

MARIN (Louis-François-Claude), avocat au parlement de Paris, censeur royal, secrétaire-général de la librairie et de la police, membre de plusieurs académies, né à la Ciotat en Provence, le 6 juin 1721. Après avoir fait à Aix de bonnes études, qu'il vint terminer à Paris, il se lia avec les hommes de lettres les plus distingués de cette époque, et eut long-temps des relations assez intimes avec Voltaire, qui le cite souvent dans sa correspondance. Ses talens naturels, une grande activité d'esprit, quelques ouvrages légers et agréables l'avaient fait connaître avantageusement du public, et la protection de ses amis lui obtint les places qu'il occupa successivement. Il rédigea pendant quelque temps la *Gazette de France*, et fut ensuite nommé lieutenant-général au siége de l'amirauté de la Ciotat. Il eut à soutenir, malheureusement pour lui, des discussions très-animées avec le célèbre Beaumarchais (*voyez* Beaumarchais), et Marin ne mit pas les rieurs de son côté. Dans cette affaire, où il s'était étourdiment engagé, son spirituel adversaire, alors en procès avec le juge Goezmann, et qui avait eu aussi à se plaindre du censeur provençal, le couvrit de ridicule dans ses mémoires; le sobriquet *Quesaco Marin*, qu'il lui avait donné dans un portrait en carricature plaisamment tracé, lui resta longtemps. Pendant tout le cours de la révolution, Marin se tint soigneusement éloigné de la scène politique, vécut dans l'obscurité, et échappa heureusement aux orages de cette époque. En 1805, il publia plusieurs lettres dans le *Journal de Paris*, qui firent quelque sensation. Il est mort à Paris, dans un âge très-avancé, au commencement de ce siècle. Marin a figuré dans une des guerres musicales qui précédèrent celle des *Gluckistes* et des *Piccinistes*, et il publia diverses brochures assez plaisantes, dont la plus remarquable est intitulée : *Lettres à Mme Folio*, Paris, 1762, 1 vol. in-8°. Il prit aussi part aux disputes qui s'élevèrent sur les écrits de J. J. Rousseau, et sa *Lettre de l'homme civil à l'homme sauvage*, Amsterdam (Paris), 1763,

in-12, le distingua parmi la foule de brochures qui parurent à cette époque. Les autres ouvrages de Marin sont : 1° *Histoire de Saladin*, Paris, 1758, 2 vol. in-12; 2° *Mémoire sur l'ancienne ville de Tauroentum*, auquel est jointe une *Histoire de la ville de la Ciotat*, et un *Mémoire sur le port de Marseille*, Avignon, Paris et Marseille, 1782, in-12, avec cartes et plans; 3° *Œuvres dramatiques*, dans lesquelles on trouve quelques comédies agréables; 4° *Carthon*, poëme d'Ossian (ou de Macpherson), traduit de l'anglais, Londres, 1762, in-12; 5° *Choix de poésies d'Ossian*; 6° *Églogues de Virgile*; 7° nouvelles éditions du *Testament politique du cardinal de Richelieu*, avec des *notes* et une *préface*, et édition complète des *Œuvres du philosophe bienfaisant* (Stanislas, roi de Pologne), précédée d'un *Éloge*, Paris, 1763, 4 vol. in-8°. On a en outre de lui un grand nombre de *Poésies fugitives*, et d'articles en prose imprimés séparément ou dans les recueils périodiques de son temps.

MARINET (Louis-Joseph-Stanislas, né à Mortagne, département de l'Ain, en 1790. Sa famille était originaire de Suisse, et son père occupait un poste honorable en France, où il l'avait suivi dès sa jeunesse. Après avoir fait de bonnes études, Marinet fut reçu avocat à Lyon, et en exerça quelque temps les fonctions, d'abord en cette ville et ensuite à Dijon. Pendant les *cent jours* en 1815, il fut nommé auditeur au conseil-d'état, et envoyé dans le département de la Côte-d'Or, où il déploya un zèle ardent pour la cause de Napoléon. Après la seconde rentrée du roi, il fut poursuivi judiciairement comme ayant été complice d'une conspiration qui aurait facilité le retour de Napoléon de l'île d'Elbe; mais il se déroba, par la fuite, à cette procédure, et la cour d'assises du département de la Côte-d'Or le condamna, par contumace, à la peine de mort, le 13 décembre 1816. Exilé de sa patrie, il parcourut pendant long-temps la Suisse, l'Italie et le royaume des Pays-Bas, se fixa enfin à Bruxelles vers la fin de 1817, y prit le nom de *Nicole*, fit beaucoup de dépenses, et rendit quelques services essentiels à plusieurs de ses compatriotes réfugiés comme lui en Belgique. Mais son crédit et ses ressources pécuniaires se trouvant entièrement épuisés, sa famille, peu riche, se refusait à lui envoyer de nouveaux secours, et il se vit bientôt vivement poursuivi par ses créanciers. Lord Kinnaird, pair d'Écosse, était à cette époque, avec sa famille, à Bruxelles. Marinet, qui l'avait rencontré dans quelques sociétés, mais qui n'en était pas particulièrement connu, vint le trouver un jour, et lui confia qu'un complot était tramé contre la vie du duc de Wellington, avec lequel lord Kinnaird avait autrefois été intimement lié. Marinet s'offrit de dévoiler la trame dont il se prétendait parfaitement instruit, et de sauver ainsi les jours du duc, si celui-ci, qui se trouvait alors à Paris, voulait lui obtenir du gouvernement français un sauf-conduit, et les moyens de se rendre en cette ville, avec la certitude de pouvoir

en sortir et revenir à son gré dans l'étranger. Il sollicitait aussi pour deux réfugiés français, dont il se disait l'ami, la faveur de rentrer en France. Lord Kinnaird se trouva très-embarrassé de cette confidence extraordinaire. Il consulta un de ses compatriotes, le duc de Richmond, alors à Bruxelles, et de plus un des principaux magistrats de la Belgique. Leur avis fut qu'il ne pouvait, malgré le peu de confiance que lui inspirait Marinet, se dispenser de faire immédiatement part de ses révélations au duc de Wellington. Une grande froideur avait succédé à l'amitié qui liait autrefois le duc et lord Kinnaird. Ce dernier prit le parti d'écrire au chef de l'état-major, et premier aide-de-camp de Wellington, pour lui donner tous les détails de cette affaire, le priant de les soumettre au duc et d'obtenir le sauf-conduit qu'exigeait Marinet. Une réponse qui lui parut satisfaisante arriva bientôt, et il partit le 18 pour Paris, y conduisant lui-même Marinet, à qui on fournit en outre l'argent dont il avait le plus urgent besoin. Ce qui venait d'ajouter un grand poids à la dénonciation de ce dernier, c'est qu'un soir, lorsque le duc de Wellington rentrait dans son hôtel à Paris, on avait entendu une explosion près de sa voiture. On ignorait, il est vrai, si ce bruit provenait d'un pétard ou d'une arme à feu, nulle trace de balle ne s'apercevait ni sur sa voiture ni sur les maisons environnantes, mais on n'en répandit pas moins la nouvelle que des scélérats avaient voulu assassiner le duc de Wellington. Les deux voyageurs arrivèrent peu de jours après cet événement; mais le duc de Wellington ayant déclaré que par la réponse qu'il avait fait adresser au lord Kinnaird par le chef de son état-major, il n'avait pas entendu garantir la sûreté personnelle de Marinet, ni lui accorder de sauf-conduit, ce dernier fut arrêté par la police le 24 février, et tenu 15 mois en prison, dont 8 au secret le plus rigoureux. Lord Kinnaird protesta vainement contre ce qu'il appelait une violation de la foi promise. Il présenta une pétition à la chambre des pairs de France, fit imprimer une lettre véhémente adressée au duc de Wellington, dans laquelle ce personnage, ainsi que M. Decazes, ministre de la police, étaient formellement accusés d'avoir trahi la confiance qu'il avait eue en eux, et de l'avoir ainsi fait manquer lui-même à la parole qu'il avait donnée à Marinet en le déterminant à se rendre à Paris. Toutes ces démarches n'eurent aucun succès. Enfin, après 15 mois de procédures, pendant lesquelles une foule de personnes furent arrêtées tant à Paris qu'à Bruxelles, ce procès fut enfin instruit devant la cour d'assises du département de la Seine, le 10 mai 1818. Plus de 80 témoins, en partie amenés à grands frais de Bruxelles, furent entendus, et rien ne fut éclairci. Marinet ne put apporter aucune preuve du prétendu complot qu'il avait dénoncé. Tout se bornait à des propos vagues qu'il disait avoir entendus, mais que nièrent ceux à qui on les imputait; nul indice de complot formé, encore

moins de commencement d'exécution. On n'en apprit pas davantage sur le fait de l'explosion qui avait eu lieu près de la voiture du duc de Wellington. Dans l'acte d'accusation dressé par le procureur-général, M. Bellart, conçu dans les termes les plus sévères, et vrai chef-d'œuvre en son genre, il était dit que les glaces de la voiture se trouvaient baissées, et que par conséquent la balle du pistolet pouvait avoir passé à travers sans laisser de traces après elle : les domestiques du duc prouvèrent au contraire que ces glaces étaient levées. Plusieurs contradictions pareilles se présentèrent. Un magistrat distingué, M. l'avocat-général Colomb, se trouvait chargé du ministère public, qu'il honora en cette occasion comme dans toutes celles où il a été employé. A la suite d'un résumé lumineux de cette cause compliquée, il fit, dans son réquisitoire, plein de sagesse, de raison, et surtout remarquable par l'expression des plus saines doctrines, l'abandon de l'accusation. Le tribunal adoptant les conclusions du ministère public, prononça l'acquittement et la mise en liberté de tous les accusés. L'avocat-général Colomb offrit ensuite à Marinet, au nom du gouvernement, deux passe-ports, dont l'un devait lui servir pour aller, s'il le jugeait à propos, purger sa contumace à Dijon, et l'autre pour se rendre dans un pays étranger à son choix. Il préféra ce dernier parti, et déclara qu'il désirait se rendre en Suisse, où il avait encore quelques parens. Depuis ce temps on l'a perdu de vue. Quelques journaux ont annoncé vaguement qu'il avait reparu sur les frontières de la France, et même qu'il avait été livré à la gendarmerie sur le territoire de Genève pour être conduit en prison à Dijon, mais cette nouvelle ne s'est point confirmée, ou au moins le public n'a-t-il acquis aucune connaissance certaine du sort de Marinet.

MARINI (Philippe), savant jurisconsulte italien, a publié sur le Code Napoléon un ouvrage en 5 volumes in-8° (Milan, 1811), fruit des plus laborieuses recherches, et dans lequel l'auteur compare aux lois françaises les lois romaines et canoniques, pour faire ressortir l'avantage et la supériorité des premières. Ce travail, d'une très-haute importance, est rempli de réflexions et de remarques judicieuses, non-seulement de M. Marini, mais encore des plus célèbres jurisconsultes italiens et français.

MARINI (Gaetan-Louis), célèbre antiquaire italien, conservateur de la bibliothèque du Vatican, naquit à San-Arcangelo, le 10 décembre 1742. Il fit de très-bonnes études, d'abord au collége de San-Marino, ensuite au séminaire de Rimini, où il eut pour maîtres de philosophie et de littérature grecques Giovani Bianchi, et Mathia Giovenardi pour les mathématiques et la théologie. Plus tard il se livra à l'étude de l'histoire naturelle et à celle des antiquités. Reçu docteur en droit à Bologne à l'âge de 22 ans, Marini jouissait déjà d'une réputation si grande, que des pièces de vers qui lui furent adressées pour le féliciter en cette occasion, on put

former un recueil assez volumineux. S'étant rendu à Rome, il s'y livra à la jurisprudence, et obtint, en 1772, la place d'archiviste du Vatican. Après la mort de l'abbé Zampini, il devint préfet des archives du saint-siége. Lorsqu'à la suite de l'occupation de Rome par les Français, ces archives furent transportées à Paris, Marini vint s'établir dans cette dernière ville, où il mourut à l'âge de 73 ans, le 17 mai 1815. On a de ce savant un grand nombre de dissertations sur divers sujets, notamment sur les *Antiquités civiles et ecclésiastiques*. Marini a fait imprimer une collection diplomatique, que l'on pourrait comparer à celles de Montfaucon et de Mabillon ; les plus remarquables de ses ouvrages sont celui *sur les Inscriptions de la confrérie des Arvales de Rome*, et son *Recueil des Inscriptions antiques qui sont conservées dans les palais de la Villa du cardinal Albani*. Il a laissé, en manuscrit, deux recueils du plus grand intérêt : on trouve dans le premier 2,000 inscriptions de vases, dont 300 sur des sceaux de bronze, et 250 sur des conduits de plomb; dans le deuxième sont 9,000 inscriptions latines et grecques, qui toutes se rapportent au christianisme, et ont été copiées sur les originaux. En 1816, M. Coppi a publié à Rome une notice historique sur Marini.

MARINO (DON N.), l'un des généraux qui auront le plus contribué à établir l'indépendance de l'Amérique espagnole, est né dans la province de Vénézuéla. Il participa aux premiers succès obtenus par ses compatriotes, et lorsque pendant l'été de 1812, ces derniers, qui avaient momentanément été obligés de céder au nombre, révoltés par l'extrême sévérité du vainqueur (le général Monteverde), reprirent de nouveau les armes, Marino parut à leur tête, et s'empara de la ville de Mathurin. Ce fut en vain que les Espagnols royalistes vinrent l'y attaquer à diverses reprises: Monteverde lui-même, dans une tentative qu'il fit, au mois d'avril 1813, fut repoussé avec perte. Depuis, le général Marino ne cessa de concourir d'une manière efficace à toutes les mesures prises par Bolivar (*voy.* ce nom) pour expulser les royalistes du territoire de Vénézuéla. Lorsqu'à la suite d'une invasion dans les vallées de Tuy et d'Aragua, le général Boves commit les plus horribles dévastations, Marino se réunit à Bolivar, et ce fut sous ses ordres que, conjointement avec Montilla, il battit complètement, à Bocachica, les ennemis de l'indépendance. Il profita de ce succès, et poursuivit les vaincus avec beaucoup d'ardeur; mais à San-Carlos, le 16 avril 1814, une forte division espagnole, commandée par Cevallos, l'arrêta et le contraignit de se retirer sur Valencia. Des secours qu'il reçut peu de temps après le mirent en état de se reporter en avant, et, secondé de quelques autres généraux indépendans, il remporta, le 28 mai de la même année, l'importante victoire de Carabola. Il marcha ensuite, avec un corps détaché de l'armée, vers San-Fernando, faute qui occasiona

l'échec éprouvé par Bolivar dans les environs de Cura, et qui, par contre-coup, attira sur Marino toutes les forces des royalistes. Il fut obligé de nouveau de faire un mouvement rétrograde; cependant son infatigable activité, que secondèrent puissamment les efforts du général Bermudez et du colonel Rivas, le mit bientôt en état de reprendre l'offensive. En 1816, il obtint plusieurs avantages signalés, et ses opérations auraient eu les plus heureux résultats sans les obstacles qu'y mirent l'avarice et la perfidie des planteurs : néanmoins les succès obtenus par les troupes qu'il commandait aux affaires d'Alacran et de Juncal rouvrirent les communications entre les corps isolés des indépendans, et contribuèrent à rendre la fin de cette campagne très-brillante. Marino établit, le 8 mai 1817, à Cariaco, un congrès où les députés des provinces-unies pour former le nouvel état de Vénézuéla furent convoqués. On y nomma un gouvernement provisoire, et la ville de l'Assomption, capitale de l'île de Marguarita, fut désignée pour en être le siége. Cette île, dont les habitans avaient montré le plus grand dévouement à la cause de l'indépendance, reçut du congrès le nom de *Nouvelle Sparte*. On décida aussi dans l'assemblée des représentans de Vénézuéla que, pour caractériser les sept provinces réunies, le pavillon de la république offrirait désormais un champ jaune parsemé de sept étoiles bleues. En 1818, les envieux de la réputation militaire du général Marino l'accusèrent d'avoir secondé les projets anti-républicains d'un mulâtre nommé Piar; mais il se justifia facilement de cette accusation, malgré le caractère de gravité qu'elle présentait. La conduite subséquente du général Marino lui a acquis de nouveaux droits à la reconnaissance de cette partie des habitans du Nouveau-Monde.

MARINO (Jean-Baptiste), peintre en porcelaine, né à Sceaux vers 1747, fut l'un des membres de la municipalité du 10 août 1792, et remplit depuis les fonctions d'administrateur de police dans les sections de la Montagne et de Bonne-Nouvelle, et dans le conseil-général de la commune. En 1793, après le siége de Lyon, il présida la commission temporaire établie dans cette ville, où, bien qu'il parût avoir suivi assez strictement les instructions des comités du gouvernement, il se brouilla néanmoins avec Collot-d'Herbois. Dans l'intervalle, il revint à Paris, et remplit en police des fonctions subalternes, dont il abusa étrangement sous le rapport des mœurs. Au mois d'avril 1794, on l'accusa d'avoir outragé la représentation nationale dans la personne de M. Pons-de-Verdun, avec lequel il avait eu quelques altercations en visitant, comme inspecteur, une maison garnie. Destitué pour ce fait, et traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à la détention jusqu'à la paix; mais bientôt enveloppé dans la conspiration dite de l'étranger, et accusé d'être l'un des complices de l'assassinat de Collot-d'Herbois, il fut jugé de nouveau, et condamné à mort.

MARITI (Jean), voyageur ita-

lien, embrassa fort jeune l'état ecclésiastique. En 1760, il passa dans l'île de Chypre; fit plusieurs voyages en Syrie et en Palestine, et revint dans sa patrie, où il mourut vers 1797. Mariti a publié en italien les ouvrages suivans : 1° *Voyage dans l'île de Chypre, la Syrie et la Palestine,* Lucques et Florence, 1769 à 1776, 9 vol. in-8°, fig.; 2° *Histoire de la campagne d'Aly-Bey dans la Syrie en* 1771, Florence 1772, 1 vol. in-8°; 3° *sur la Préparation et le commerce du vin de Chypre*, 1772, 1 vol. in-8°; 4° *Histoire du temple de la Résurrection ou de l'église du Saint-Sépulcre*, Livourne, 1784, 1 vol. in-8°; 5° *Histoire de Faccardin, grand-émir des Druses,* Livourne, 1787, 1 vol. in-8°; traduite en allemand avec des notes. Gotha, 1798; 6° *Histoire de l'état présent de la ville de Jérusalem,* Livourne, 1790, 2 vol. in-8°; 7° *Voyage dans les collines du Pisan et du Florentin,* Florence, 1797, in-8°, tome 1er : cet ouvrage fut interrompu par la mort de l'auteur. Les détails que Marini a donnés sur les productions et le commerce de l'île de Chypre, sur la Syrie, et principalement sur les mœurs et usages des Druses, peuple singulier parmi lequel il a passé plusieurs années, renferment des faits entièrement nouveaux.

MARITZ (Jean), d'une famille suisse, d'où sont sortis d'habiles fondeurs, acquit lui-même une grande célébrité dans cet art. Né à Berne, en 1711, après avoir acquis les premières connaissances en fonderie, il parcourut, pour se perfectionner, l'Allemagne et la Hollande, et vint en France, où bientôt on lui confia la direction de la fonderie de Lyon. En 1740, il fit l'essai d'une machine de son invention pour forer et tourner les canons; cette opération, qui réussit complétement, fut d'abord adoptée dans toutes les fonderies de France, et depuis dans toutes celles de l'Europe. Voici comme s'explique Monge à ce sujet : « Maritz est le premier qui ait imaginé de placer les canons horizontalement, et de les faire tourner eux-mêmes, au lieu de faire tourner les forets. Par ce procédé, il est bien facile de percer le canon suivant son axe, et l'on est assuré que l'âme est bien centrée, lorsque l'on voit que la tige du foret ne participe pas au mouvement de la pièce; tandis que quand c'est, au contraire, le foret qui tourne, si la direction qu'on lui donne ne coïncide pas parfaitement avec celle de l'axe de la pièce, l'âme ne se trouve pas au centre. » (*Description de l'art de fabriquer les canons*, pag. 87.) En 1744, Maritz obtint une pension de 2,000 francs, et passa successivement de la fonderie de Lyon à celles de Strasbourg et de Douai. Il était inspecteur-général des fontes de l'artillerie de terre et de mer, lorsqu'il reçut, en 1758, des lettres de noblesse et le cordon de Saint-Michel. Quelques années plus tard, il se rendit en Espagne, sur la demande de Charles III, et avec l'autorisation du gouvernement français, pour y établir ses procédés relatifs à la fonte et au forage des canons. On lui doit l'établissement des belles fonderies de Séville et de Barce-

lonne. Les offres les plus brillantes lui furent faites pour l'engager à se fixer dans ce pays; il les refusa, et ne voulut accepter que le titre de maréchal-de-camp que lui donna le roi d'Espagne. Catherine II essaya vainement, en 1766, de l'attirer en Russie: il demeura fidèle à sa patrie adoptive, où Louis XV lui accorda, en 1768, une nouvelle pension de 12,000 livres. Maritz mourut, le 17 mai 1790, dans une terre qu'il avait à quelques lieues de Lyon. Il n'a point laissé d'héritiers de son nom, mais les fils de ses filles dirigent encore les principales fonderies de France.

MARIVAULT (Antoine-Delacour de), membre de la légion-d'honneur, né au Blanc, département de l'Indre, le 9 septembre 1771, venait d'achever ses études lorsque la révolution éclata. Son père, magistrat distingué, l'envoya en 1791 à Paris, où il fut bientôt employé dans la diplomatie. Attaché d'abord à la légation de France en Danemark, il passa, en 1792, à celle de Hambourg; il revint à Paris lorsque la première coalition se forma contre la France. A cette époque désastreuse, où des exécutions journalières faisaient couler le sang à Paris, M. de Marivault fit au péril de sa vie, mais malheureusement sans succès, les démarches les plus hardies pour dérober à la mort neuf des principaux citoyens de la ville d'Orléans, que le féroce Léonard Bourdon venait de livrer au tribunal révolutionnaire. Il eut encore la douleur de voir son ami intime, l'ancien trésorier de Paris, M. de Villeneuve, chez qui il demeurait, se brûler la cervelle. Ce dernier, redoutant le sort de tant de gens de bien moissonnés par la faulx de la terreur, voulait, par cet acte de désespoir et en même temps de dévouement paternel, sauver sa fortune pour ses enfans. Il avait, par ses dispositions testamentaires, imposé à son ami le douloureux devoir d'exécuter ses dernières volontés, et ce soin fut fidèlement rempli. M. de Marivault fut ensuite appelé aux fonctions de chef de division de la commission de commerce, qu'il quitta, en 1795, pour aller à Stockholm en qualité de secrétaire d'ambassade. Après le départ de l'ambassadeur Lehoc, il resta chargé des affaires de France en Suède. Remplacé par M. Peronchel, il avait entrepris un voyage scientifique dans l'intérieur de ce royaume, lorsque des démêlés nouveaux survenus entre la France et la Suède, le forcèrent de revenir précipitamment dans sa patrie. Nommé premier secrétaire d'ambassade à Turin, il se rendit en cette ville, et résida auprès de la cour de Sardaigne jusqu'au moment où le général Joubert vint occuper, par ordre du directoire, la citadelle de Turin. M. de Marivault fut ensuite attaché en qualité de premier secrétaire à l'ambassade de M. de Semonville, en Hollande, et resta, après son départ, chargé des affaires de France à La Haye jusqu'à l'arrivée du général Dupont-Chaumont. En 1809, il fut nommé sous-préfet du Blanc, sa ville natale, poste qu'il quitta à regret, ayant reçu inopinément l'ordre de se rendre à Rotterdam pour y remplir les fonc-

tions de commissaire-général de police, lorsque la Hollande fut réunie à la France. Il n'accepta cette nomination, motivée d'une manière flatteuse sur les services qu'il avait déjà rendus et sur sa connaissance des mœurs de ce pays, qu'en recevant la promesse de pouvoir revenir en France et d'y être employé, en qualité de préfet, dès que ses services ne seraient plus jugés nécessaires en Hollande. Les circonstances graves dans lesquelles la guerre de Russie plaça la France, éloignèrent l'exécution de cette promesse, et prolongèrent sa mission jusqu'à l'évacuation de la Hollande. Dans ce moment de crise, il eut encore le bonheur de pouvoir protéger efficacement la retraite des Français, et de maintenir la plus parfaite tranquillité dans les départemens confiés à sa surveillance. Il ne quitta Rotterdam qu'après le départ de la totalité des troupes, des employés au service des douanes, et de tous les fonctionnaires civils. Retiré dans ses foyers depuis 1814, M. de Marivault vit dans la retraite, s'occupant exclusivement d'améliorations agricoles.

MARIVETZ (Étienne-Claude), physicien et littérateur, naquit à Langres en 1728, et non pas à Bourges, en 1721, comme on l'a prétendu par erreur dans plusieurs ouvrages biographiques. Quoique Marivetz appartînt à une famille plébéienne, et que son père fût directeur d'une manufacture de glaces, il se faisait appeler le baron de Marivetz. Il avait fait ses études à Dijon, et s'était fixé à Paris, où il était devenu, en ayant acheté la charge, écuyer de Mesdames. Comme il disposait d'une fortune considérable, et réunissait à beaucoup d'esprit beaucoup d'amabilité, il menait une vie fort dissipée, et néanmoins trouvait encore le temps de se livrer à l'étude des sciences; sa maison était le rendez-vous des professeurs les plus instruits. Bientôt cette disposition honorable pour l'étude l'emporta sur son esprit de dissipation, et il s'associa, pour composer une *Géographie physique de la France*, avec son ami Goussier. Cet ouvrage leur donna l'idée de travailler à un plus étendu, la *Physique du monde;* la première partie parut quelques années avant la révolution, qui empêcha la publication de la seconde partie. La fortune de Marivetz était dérangée. « Il »avait, en 1758, dit Lalande (dans »son *Histoire de l'astronomie*), la »manufacture des glaces à Roelle, »qui dérangea sa fortune, et qui »finit, en 1779, par l'inexpérience »de Bose Dantic. Son livre (la »*Physique*) acheva de le ruiner: »il avait envoyé à Rome des des»sinateurs qui ne firent rien, en »sorte que ses idées, son zèle et sa »fortune furent également inuti»les. » Les troubles de la révolution, à laquelle cependant il resta entièrement étranger, le déterminèrent à s'éloigner de la capitale; il se retira dans une maison de campagne près de Langres, département de la Haute-Marne, où il espérait rester inconnu, ne s'occupant dans sa retraite que de travaux scientifiques ou littéraires. Il ne put échapper à sa malheureuse destinée. Arrêté en décembre 1793, conduit à Paris et livré

au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort le 26 février 1794, dans la 66me année de son âge. On doit à Marivetz (avec Goussier) : 1° *Prospectus d'un traité de géographie physique particulière du royaume de France*, Paris, 1779, in-4°; 2° *Physique du monde*, Paris, 1780-1787, 5 tomes en 5 parties, in-4°, auxquels on réunit 4 cahiers de supplément pour les premiers volumes. Une partie de cet ouvrage, qui est devenu fort rare, fut vendue à la rame, et l'autre, transportée à l'arsenal après la mort de l'auteur, fut employée à des gargousses. Le tome premier renferme la cosmogonie, et l'examen des différens systèmes de la terre; le second, le tableau du ciel; le troisième, la théorie des planètes et celle de la lumière; le quatrième, la théorie de la vision et des couleurs; et le cinquième, un traité du feu considéré comme le fluide universel, l'histoire de la chimie, etc. Au rapport de Lalande, l'ouvrage de Marivetz n'est pas ce qu'il aurait été si l'auteur s'en fût occupé dans sa jeunesse. Quelques-unes des opinions de Marivetz, qui croit pouvoir tout expliquer dans le système de Descartes comme dans celui de Newton, et qui calcule tout, dans sa physique, sans recourir à l'hypothèse du mathématicien anglais, ont été réfutées par M. de Bernstorf (dans le *Journal des savans*, 1785, pag. 118). On attribue à Marivetz lui-même la réfutation des objections de M. de Bernstorf dans une *Réponse à l'examen de la physique du monde*, in-4° de 64 pag., qui parut en 1783. 3° *Système général, physique et économique des navigations naturelles et artificielles, de l'intérieur de la France*, Paris, 1788-1789, 2 vol. grand in-8°, avec atlas, in-fol. La carte hydrographique qui accompagne cet ouvrage se fait remarquer particulièrement par le soin avec lequel elle a été exécutée. Marivetz a donné seul : 1° *Lettre à M. Bailly sur un paragraphe de l'histoire de l'astronomie ancienne*, Paris, 1782, in-4°; 2° *Lettre à M. de Lacepède sur l'élasticité*, Paris, 1782, in-4°; 3° *Observations sur quelques objets d'utilité publique*, Paris, 1786, in-8° : ce dernier opuscule est simplement une annonce de la seconde partie de la *Physique*, et de la *Carte hydrographique de la France*. Marivetz cultivait la poésie, et a laissé en manuscrit plusieurs pièces de vers, et un roman sous le titre de : *Téléphe et Fleurésie*.

MARJOLIN (J. N.), chirurgien du roi, et l'un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences médicales*, a publié les ouvrages suivans : 1° *Manuel d'anatomie*, 1812-1814, 2 volumes in-8°; 2° *de l'Opération de la hernie inguinale étranglée*, 1812, in-4°. M. Marjolin a été nommé chirurgien du roi par quartier en 1816; il est membre de l'académie royale de médecine et professeur à la faculté de médecine.

MARKOW (LE COMTE DE), ambassadeur de Russie en France sous le gouvernement consulaire. L'impératrice Catherine II le chargea long-temps de rédiger toutes les pièces ministérielles de son cabinet, et l'employa souvent dans des missions politi-

ques. Cette souveraine, sur la fin de son règne, lui confia la direction principale des affaires étrangères; mais à l'avénement de Paul Ier à l'empire, M. de Markow fut disgracié et exilé. L'empereur Alexandre le rappela et le nomma ambassadeur près du gouvernement consulaire, en remplacement de M. Kalitchew. Sa présentation au premier consul eut lieu le 27 avril 1803. Peu de temps après, il signa la paix entre la France et la Russie, et reçut, à cette occasion, le cordon bleu de l'ordre de Saint-André. Mais le premier consul ayant reconnu que l'ambassadeur était plus favorable à l'Angleterre, s'en plaignit à la cour de Saint-Pétersbourg, qui aussitôt lui donna l'ordre de cesser ses fonctions. De retour dans sa patrie à la fin de 1803, il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques. En 1817, il vint passer quelques mois à Paris. Le bruit courut alors que le comte de Markow avait l'espérance de remplir les fonctions d'ambassadeur à la place de M. le comte Pozzodi Borgo, qui occupe encore ce poste aujourd'hui (1823).

MARLBOROUGH (Georges Spencer, duc de), pair de la Grande-Bretagne, naquit le 26 janvier 1738, de feu Charles-Spencer, 2me duc de Marlborough. A l'âge de 20 ans, il succéda à son père; servit en Allemagne en qualité d'aide-de-camp; quitta l'état militaire, lorsqu'il fut en possession des honneurs et des biens de sa famille; devint, sous le règne de Georges III, lord lieutenant du comté d'Oxford; et porta le sceptre et la croix au couronnement de ce monarque. En 1762, il fut nommé lord chambellan de la maison royale, passa ensuite au conseil privé, et obtint, l'année suivante, l'emploi important de chancelier du cabinet. Il donna sa démission deux ans après, en 1768, et fut décoré de l'ordre de la Jarretière. Le duc de Marlborough avait l'esprit cultivé, aimait les sciences et les arts, et s'appliquait plus particulièrement à l'astronomie. Il protégea le savant Jacob Bryant, et fit des dons considérables à l'université d'Oxford. Le 30 janvier 1816, on le trouva mort dans son lit; il avait atteint sa 78me année. Le marquis de Blanfort, son fils, fut le seul héritier de ses titres et de son immense fortune.

FIN DU DOUZIÈME VOLUME.

SUPPLEMENS.

ALSACE-HÉNIN-LIÉTARD (Pierre-Simon, comte d'), fils de feu François-Joseph, marquis d'Alsace, chambellan de l'empereur Joseph II, est né en 1772 à Neufchâteau (Vosges). Il débuta de très-bonne heure dans la carrière militaire. En 1792, il était capitaine de cavalerie lorsqu'il alla rejoindre Monsieur (aujourd'hui Louis XVIII) à Coblentz, où ce prince le nomma officier supérieur (grade de colonel) dans le corps des hommes d'armes à cheval, qui fut licencié après le siége de Maestricht. Il revint en France à la rentrée des émigrés. Malgré l'ancienneté de sa noblesse, il devint chambellan de l'empereur Napoléon, et immédiatement après le couronnement, comte de l'empire et chevalier de la légion-d'honneur. Il fut fait aussi pair de France pendant les *cent jours* en 1815. Le prince d'Hénin (Charles-Alexandre-Marc-Marcelin d'Alsace-Hénin-Liétard), son proche parent, décapité sous Robespierre, l'avait nommé son légataire universel par testament du 24 mars 1784. Mais, en vertu de la loi qui abolit les substitutions, MM. Riquet de Caraman obtinrent les immeubles de la succession, dont cependant les titres sont restés à M. d'Alsace, le testament olographe ayant été reconnu par les tribunaux. Une particularité remarquable de ce testament, c'est que la célèbre actrice M[lle] Raucourt, qui en était dépositaire, et qui s'y trouvait intéressée pour un legs de 200,000 francs, le conserva, sous le règne de la terreur, dans un peloton de fil. Le grand-oncle de M. le comte d'Alsace, grand-prieur de Malte, qui avait la commanderie de Neufchâteau, sur le bruit des dispositions brillantes qu'annonçait un enfant du pays, prit soin de son éducation : cet enfant, qui trouva un sûr appui dans la famille d'Alsace, s'est distingué dans la double carrière de la littérature et de la politique : c'est M. le comte François de Neufchâteau.

De nouveaux renseignemens sur M. Baudet Lafarge, auquel un article a été consacré dans le tome II, page 202, nous permettent de rectifier et de compléter cet article.

BAUDET-LAFARGE (Jean), est né en 1765, fut élevé à l'école militaire de Pont-Levoy, et commença par être élève-commissaire de la marine; il se retira dans sa famille au commencement de 1787. M. Baudet-Lafarge était petit-fils, fils et frère de magistrats à Riom, qu'il habitait à l'époque de la révolution, dont il embras-

sa les principes. Il fut maire de la ville de Maringues, en 1791, et successivement membre du conseil de district et de département; puis administrateur du département du Puy-de-Dôme après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), réélu président de l'administration centrale en 1796, et député au conseil des cinq-cents en 1797. La notice biographique que nous lui avons consacrée est exacte jusqu'à ce qui est rapporté de ses opinions à l'époque du 18 brumaire. Pour compléter cette notice, il faut ajouter que, dans une opinion imprimée par ordre du conseil, relative à une proposition de renvoyer du corps-législatif les députés Hernandez et Marquezi, comme parens d'émigrés, il demanda qu'aucun député ne pût être frappé par la loi de brumaire an 4, lorsque son élection serait antérieure à l'inscription de ses parens sur la liste des émigrés. Dans cette même opinion, il demandait encore que l'on examinât s'il ne serait pas temps et convenable de clore toutes les listes d'émigrés. Peu de jours après, le représentant Duchâtel (de la Gironde), au nom de la commission des finances, rappela la proposition faite par M. Baudet-Lafarge, et la présenta comme un moyen de raffermir le crédit public. Ce rapport a été imprimé. M. Baudet-Lafarge fut nommé secrétaire du conseil en floréal an 7. Au mois de messidor suivant, lors du rapport de Garreau sur l'organisation de la garde nationale, il proposa de retrancher du serment alors exigé, les mots de *Haine à la royauté et à l'anarchie*, disant que la haine ainsi que l'amour étaient des sentimens qui s'inspiraient et ne pouvaient être commandés. Il demanda que ce serment fût réduit aux simples expressions de : *Je jure fidélité à la république*. En germinal précédent, il avait fait la proposition qu'aucun député ne pût être nommé à des fonctions conférées par le pouvoir exécutif (les militaires exceptés), qu'une année après leur sortie du corps-législatif. Cette proposition fut renvoyée à une commission dont les représentans Daunou et Lamarque firent partie. Il prononça deux autres opinions, l'une sur un projet relatif aux armemens en course, présenté par le représentant Laborgne, qu'il combattit comme contraire à l'intérêt général, injurieux pour notre marine, qu'on voulait abaisser au point de n'en faire qu'un auxiliaire des pirates; la seconde était relative au code pénal maritime: il demanda la suppression du châtiment horrible connu sous le nom de *cale-sèche*. Lors du 18 brumaire, il était en congé dans son département. Se trouvant à Clermont au moment où parvint la nouvelle de cet événement, il dit, devant les administrateurs du département, qu'il serait désolé s'il pouvait penser que l'émission de son opinion eût manqué pour empêcher les résultats de cette journée, qu'il regardait comme entraînant inévitablement la perte de la liberté. C'est à tort que sur des données inexactes on lui prête ce propos que nous avons rapporté dans sa notice, « que s'il se fût » trouvé à Saint Cloud, l'événe- » ment n'eût pas eu lieu. » De re-

tour dans ses foyers, après le 18 brumaire, il fut nommé, par ses concitoyens, juge-de-paix de la ville de Maringues, et peu de temps après, membre du conseil-général du département. En 1815, étant à Paris lors de la tenue du collége électoral, il fut ballotté avec M. Favard de Langlade, pour faire partie de la chambre des représentans. En 1822, il éprouva le même sort au collége électoral d'Ambert. Sous l'empire, il avait été présenté deux fois comme candidat pour le corps-législatif.

BERTHAULT (Louis), architecte du roi, membre de la légion-d'honneur, naquit vers 1783. Architecte distingué, c'est cependant bien plus comme dessinateur de jardins qu'il s'est acquis de la réputation, et l'on cite avec de justes éloges les jardins de Compiègne, de la Malmaison, de Ruslay, de Pontchartrin, de Saint-Leu, de Baville, de Bondy, de Beauregard, d'Armainvilliers, etc., qu'il a créés avec une rare fécondité d'imagination. Ce beau talent, il le devait à des études faites avec autant de soin que de persévérance et à un génie peu commun. Berthault débuta presque sans modèle, et a fini peut-être sans rival. La capitale ne lui doit, comme architecte, aucun monument ou édifice public; mais il y a restauré, avec beaucoup d'art et de goût, plusieurs principaux hôtels que l'on regarde comme de véritables créations; il a également restauré le château de Compiègne. Les environs de Paris, et les pays étrangers, lui doivent une foule d'habitations plus ou moins importantes. Parmi ces compositions, en général très-agréables, on distingue celles de la Jonchère, de Clichy, de Château-Margaux, près de Bordeaux, etc. Cet habile artiste a laissé un plan qui seul suffirait pour établir sa réputation. Il le conçut en 1812, et avait commencé à l'exécuter à Rome, par ordre du gouvernement. Ce plan a pour objet de mettre en harmonie les monumens antiques et les monumens modernes de cette ville célèbre. Berthault mourut généralement estimé dans la 40me année de son âge, au mois d'août 1823, à Tours, en se rendant aux eaux de Cauterets pour y rétablir sa santé. Il laisse une veuve et deux enfans.

CIVIALE (Jean), docteur de la faculté de médecine de Paris, médecin de bienfaisance pour le 1er arrondissement, secrétaire-rapporteur de la société de médecine pratique, est né à Thiézal, département du Cantal, en 1792. Il fit à Paris ses études médicales, pendant lesquelles il conçut l'heureuse idée d'essayer de détruire les calculs vésicaux par des moyens mécaniques, et adressa à ce sujet un mémoire à la société de la faculté de médecine, au mois de juillet 1818. Deux ans après, il publia : *Quelques considérations sur l'utilité et la nécessité d'étudier les sympathies organiques*, Paris, 1820; et en 1823, il a fait paraître : *Nouvelles considérations sur la rétention d'urine*, suivies d'un *Traité sur les calculs urinaires, sur la manière d'en connaître la nature dans l'intérieur de la vessie, et la possibilité d'en opérer la destruction sans l'opération de la taille*, 1 vol. in-8°, avec 2

planches : cet ouvrage paraît avoir fixé l'attention des gens de l'art.

FAURE LA JONQUIÈRE (Jean-Pierre-Antoine), colonel du 67me régiment, commandant de la légion-d'honneur, naquit à Revel, département de la Haute-Garonne, le 30 avril 1768. Les sentimens les plus libéraux et le plus pur patriotisme l'enlevèrent à ses foyers, et lui firent trouver sous les drapeaux la gloire et le trépas des braves. Il partit comme volontaire dans le 4me bataillon de la Haute-Garonne, le 13 juillet 1791, et devint sous-lieutenant le 11 novembre de la même année, et lieutenant le 6 mars 1792. Son bataillon ayant été envoyé à l'armée d'Helvétie, il concourut à la prise de Nice. Capitaine de grenadiers, en 1793, dans le même bataillon, devenu 130me demi-brigade, il passa dans la division Lestrade et prit part au combat de la Monta. Au siége de Toulon, faisant partie de la division Dugua, il se signala par un trait de bravoure qui eut pour témoin l'armée entière. Le 15 germinal, à la tête de 100 tirailleurs, il traversa le Theck en plein midi, attaqua et enleva un poste de 150 hommes, et repassa la rivière sans autre perte que celle de 3 hommes tués et de 7 blessés. Cette action eut lieu en présence de la cavalerie ennemie, qui n'osa point charger. Le capitaine Faure la Jonquière passa à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il fit les campagnes de l'an 2 et de l'an 3; il se trouva aux attaques du Boulou, du fort Saint-Elme, de la Fonderie, de la Montagne-Noire, de Figuières et de la Fluvia; aux combats du Moulin, de l'Étoile et de Bezalue. En l'an 4, la 130me demi-brigade devint la 39me, et fit partie de l'armée d'Italie. Le capitaine Faure la Jonquière assista à toutes les affaires des campagnes de l'an 4 et de l'an 5 : aux combats de Millésimo, de la redoute de Céva, du Tanaro, du pont de Céréa, à l'attaque de Mantoue, à la prise de Lugo, Borguetto, Saint-Georges et Caldiero; aux batailles de Loano, Mondovi; aux passages du pont de Lodi et du Mincio, à Bassano, à Arcole, enfin au passage du Tagliamento. Il se fit remarquer plusieurs fois, entre autres : le 2 frimaire an 4, avec deux compagnies de grenadiers, il força un poste autrichien qui s'était enfermé dans la Chartreuse du Tuiranno. Le général Tiernay, son état-major et 471 soldats tombèrent au pouvoir du vainqueur. Le 16 thermidor, à la bataille de Castiglione, chargé avec 80 tirailleurs d'éclairer la marche du 2me bataillon, en chargeant avec intrépidité les avant-postes ennemis, il facilita à nos troupes la prise de 3 pièces de canon et de 6 caissons qui incommodaient beaucoup le régiment. Elles protégeaient en outre la retraite d'un corps de 15,000 hommes, qui fut fait prisonnier. Les 80 tirailleurs perdirent un officier et eurent 46 hommes tant tués que blessés. Après avoir fait les campagnes de l'an 6 et de l'an 7, à l'armée d'Angleterre, il fit une partie de la campagne de l'an 8 aux armées de Hollande et du Rhin. Le 13 nivôse an 8, il passa dans la garde consulaire, et prit part à la bataille de Marengo à la

tête d'une compagnie de grenadiers de la garde. Le 15 frimaire an 10, il fut promu au grade de chef de bataillon, et le 13 frimaire an 12, à celui de colonel du 75me régiment. Le 26 prairial suivant, il reçut la croix d'officier de la légion-d'honneur. Le colonel Faure la Jonquière se distingua dans les campagnes de l'an 12 et de l'an 13, à l'armée de Hanovre. Il fit la campagne d'Autriche dans le corps du maréchal Ney, division Dupont, et commandait son régiment au combat d'Albeck, où 6,000 Français mirent en déroute 25,000 ennemis sortis d'Ulm. L'empereur récompensa le colonel la Jonquière de sa belle conduite par la croix de commandant de la légion-d'honneur. Il suivit le même corps dans la conquête du Tyrol; et fut encore commandé par les mêmes généraux à Iéna, au siége de Magdebourg, et à la bataille de Friedland, où il fut atteint d'une balle qui lui traversa le cœur au moment où il chargeait à la tête de son régiment. Le maréchal Ney donna les marques les plus vives du regret que lui causait la mort de ce brave officier, dont il avait apprécié les talens et le courage.

FONTVANNE DESJARDINS (N.), ancien maire de Versailles, chevalier de l'ordre de la Réunion, né à Paris, en 1753, d'une ancienne famille de Champagne, était, à l'époque de la révolution, gentilhomme ordinaire de la feue reine Marie-Joséphine de Savoie. Forcé, en 1793, de s'expatrier, il se retira aux États-Unis, où, étant commissaire à cette époque d'une compagnie française sur le Black-Rivers, il fut le premier qui fit relever géographiquement le cours de cette rivière, qui se jette dans le lac Ontario, à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. De retour en France après la révolution du 18 brumaire an 8 (29 novembre 1799), il remplit diverses fonctions administratives; et, en 1813, celles de maire par intérim de la ville de Versailles. L'empereur le nomma chevalier de l'ordre de la Réunion, en récompense de sa bonne administration. Au second retour du roi, en 1815, il ne fut point appelé par le gouvernement aux fonctions municipales qu'il avait remplies jusqu'alors. M. Fontvanne-Desjardins est auteur de diverses traductions et de mémoires concernant l'économie rurale et politique; il fait partie de la société d'agriculture du département de la Seine, comme associé correspondant; il réside à Estissac, département de l'Aube.

GAREIS (François), peintre saxon, naquit à Dresde, en 1781, d'une famille d'artisans qui le destinaient à un état manuel; mais, dès son enfance, le goût du dessin se développa chez lui d'une manière si surprenante, que sans le secours d'aucun maître il apprit à dessiner, et fit, à l'âge de 15 ans, les portraits de ses parens d'une ressemblance parfaite. Le directeur de l'académie de peinture de Dresde, qui vit par hasard ces portraits, le fit recevoir sur-le-champ au nombre des élèves, et à 19 ans Gareis avait remporté le grand prix; mais, avant de se rendre à Rome, cet artiste désira voir le Musée de Paris, riche alors de tous les chefs-d'œuvre dont l'a-

vaient doté nos victoires. Il serait difficile de rendre son enthousiasme à la vue de ces admirables ouvrages. Chaque jour il se rendait au Louvre, et y faisait des études d'après les meilleurs peintres de l'école italienne; rentré chez lui, pour se délasser il dessinait encore. Gareis exposa, au salon de l'an 10, deux tableaux : un *Portrait d'homme vu à mi-corps*, et la *Descente d'Orphée aux enfers :* ces ouvrages obtinrent les suffrages des maîtres de l'école française. Peu riche, les dépenses qu'il fit pour l'exécution de ces tableaux l'eussent réduit à l'indigence, si d'illustres personnages, charmés de ses talens, ne lui eussent acheté fort cher plusieurs de ses productions. Après un séjour de 8 ans à Paris, il partit pour Rome en 1809; mais à peine y était-il arrivé, qu'une mort prématurée l'enleva, à l'âge de 27 ans, à Civita-Vecchia. Gareis avait de l'esprit naturel; il était doux et sensible; on retrouve, dans les dessins qu'il a laissés, le cachet des qualités de son âme : son crayon est toujours vrai, toujours suave, toujours gracieux, c'est la nature prise sur le fait. Tout ce qu'il a vu d'aimable et de touchant a séduit son cœur et ravi son imagination; les femmes, les enfans, sont les objets qu'il se plut davantage à retracer. Un ancien militaire, qui cultive les beaux-arts, a reproduit, en 1820, par le procédé lithographique, un grand nombre de dessins et d'esquisses laissés par Gareis; cette collection forme un gros vol. in-4°.

GRAPPIN (Pierre-Philippe), chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, secrétaire de l'académie de la même ville, et membre de plusieurs autres sociétés savantes, est né à Ainvelle, département de la Haute-Saône, le 1er février 1738, et était profès de l'abbaye de Luxeuil en 1754. Avant son admission à l'académie de Besançon, cette compagnie l'avait couronné trois fois : la première, en 1770, pour *l'Histoire des ville et abbaye de Luxeuil;* la seconde fois, en 1778, pour une *Dissertation sur l'origine de la main-morte dans les provinces qui ont composé le premier royaume de Bourgogne;* la troisième fois, en 1782, pour des *Recherches sur les anciennes monnaies, poids et mesures autrefois en usage dans le comté de Bourgogne.* Il avait aussi obtenu, en 1770, *l'accessit* pour *l'Histoire des ville et abbaye de Faverney.* « Le »prix d'histoire, est-il dit dans le »*Journal du comté de Bourgogne,* »et dans le *Mercure de France,* »fut adjugé à une histoire très-»étendue de la ville et abbaye de »Luxeuil, qui avait balancé les »suffrages avec l'histoire de la »ville et abbaye de Faverney, à »laquelle on décerna *l'accessit.* »On ne fut plus étonné de la diffi-»culté qu'il y avait eu à se déci-»der, lorsqu'on reconnut que ces »deux grands ouvrages étaient de »dom Grappin, et qu'il n'avait pu »se trouver inférieur à lui-même »que par la différence des sujets.» On publia dans le temps, in-8°, l'histoire de Faverney, et les dissertations sur la main-morte, et sur les monnaies, poids et mesures. Il a paru du même auteur : 1° *l'Examen religieux de l'examen philosophique de la règle de saint*

Benoît, 1 vol. in-8°, 1768; 2° *Lettre sur les pensions annuelles des religieux*, in-12; 3° *Lettre à l'auteur d'un manuscrit*, qui a pour titre: *Histoire des variations de la confession*, in-12; 4° *Lettre à l'auteur des instructions pour le prince royal de Prusse*, in-12; 5° *Lettre d'un supérieur régulier sur les dots et pensions des novices*, in-12; 6° *Abrégé du traité de Pereira sur le pouvoir des évêques*, in-8°; 7° *Histoire abrégée du comté de Bourgogne*, in-12; et, peu après, une nouvelle édition du même ouvrage considérablement augmentée, aussi in-12; 8° *Description des villes, bourgs et villages de Franche-Comté et des rivières, lacs, montagnes, etc., de la même province*, insérée dans l'almanach du comté de Bourgogne, années 1785 et 1786; 9° *Lettre critique* sur une brochure intitulée: *la Franche-Comté ancienne et moderne*, imprimée dans le *Journal de Franche-Comté*, année 1781; 10° *Notice historique sur le commerce ancien du comté de Bourgogne*, également imprimée dans le même journal en 1782; 11° *Recherches sur l'ancienneté de la poudre à canon et sur les premières pièces de l'artillerie moderne*, imprimées en partie dans ce journal en 1786; 12° *Mémoire historique*, où l'on essaie de prouver, d'après les manuscrits de Granvelle, que ce cardinal n'eut point de part aux troubles des Pays-Bas, dans le 16me siècle, 1 vol. in-8°, 1788; 13° *Mémoires historiques*, aussi d'après les manuscrits de Granvelle, sur les guerres du 16me siècle dans le comté de Bourgogne, 1 vol. in-8°; 14° *Tout le monde a tort*, écrit patriotique en vers, in-4°; 15° *Étrennes aux catholiques français pour 1795*, in-12; 16° *Essais poétiques*, 1 vol. in-8°. M. Grappin a aussi publié, pendant la révolution, plusieurs opuscules pour la défense de la religion, et pour engager tous les Français à la paix et à la concorde; 17° *Éloges historiques* du cardinal de Jouffroi, de l'abbé Grandidier, de don Berthod, de M. Bergiex, du P. Laire, de M. Demeunier, de M. de Toulongeon et de M. Simon: tous ces *Éloges* sont format in-8°; 18° *Notices biographiques*, de l'abbé Talbert, Rose, Nonnotte, Grandfontaine, Requet, Palliot, d'Usies, P. Chrysologue de Gy, Trouillet, David de Saint-George et Charles, insérées dans ses comptes rendus des travaux de l'académie de Besançon, dont il avait sollicité et obtenu le rétablissement en 1805. Parmi les manuscrits du même auteur se trouvent: 1° *l'Éloge historique de M. le prieur d'Audeun*; 2° *Notices historiques de M. Lecoz et de M. Moïse*; 3° *Catéchisme de la raison*; 4° *Chronologie historique des landgraves d'Alsace, des comtes de Ferette et des Sires et comtes de Neuchâtel*; 5° *Notice* de 633 testamens, et autres actes originaux depuis l'an 1523 jusqu'en 1680; 6° *Histoire de l'abbaye de Saint-Paul de Besançon*; 7° *Discours* en vers sur *l'Accord de la bravoure et des lettres*; 8° *Discours philosophique sur l'amitié*; 9° *Dissertation sur un tombeau découvert en 1789*, à Saint-Ferjeux près Besançon; 10° *Dissertation sur la situation de Brocanacum, parlant des rois de Bourgogne*; 11° *Mémoire sur les*

anciens états du comté de Bourgogne; 12° *Coup-d'œil sur ce qui a précédé, accompagné et suivi l'assemblée préliminaire des états de Franche-Comté en* 1788; 13° *Cahiers de la chambre ecclésiastique du bailliage de Besançon*, rédigés par M. Grappin, secrétaire de cette chambre; 14° *Entendons-nous*, écrit religieux et patriotique; 15° *Analyse du journal des voyages de l'empereur Charles-Quint, depuis* 1514 *jusqu'à* 1551, *et des Voyages de Philippe II, depuis* 1551 *jusqu'à* 1560, écrite par Jean de Vaudenesse, et donnée en original au cardinal de Granvelle; 16° *Analyse du roman de la Charité*; 17° *Vie de M. Lecoz, archevêque de Besançon*; 18° *Histoire du blocus de Besançon en* 1814; 19° *Invasion des troupes étrangères dans l'ancienne Franche-Comté en* 1813 *et en* 1814. Une partie de ces manuscrits a été déposée à la bibliothèque publique de Besançon; le reste lui est aussi destiné.

HEIBERG (Pierre-André), né le 16 novembre 1758, à Wordingborg, petite ville de l'île de Sélande, d'une famille originaire de Norwège. Le père de M. Heiberg était recteur de l'école publique de Wordingborg. L'ayant perdu de très-bonne heure, il termina ses études à l'université de Copenhague, et se fit connaître dans la république des lettres par une traduction en langue danoise du *Phædon* de Platon. Cet ouvrage parut en 1779. Plus tard, il travailla pour le théâtre, et donna différentes comédies et pièces lyriques, dont la collection réunie forme 4 volumes, qui ont eu plusieurs éditions. M. Heiberg s'exerça aussi dans la littérature politique. Les *Aventures d'un billet de banque* furent vivement recherchées à cause des allusions aux événemens du temps (1788 et 1789). Indépendamment d'une foule de brochures sur différentes matières quelquefois très-importantes, il a inséré un grand nombre de morceaux tant en vers qu'en prose dans les meilleurs ouvrages périodiques de Copenhague, tels que le *Spectateur*, la *Minerve danoise*, etc., ainsi que dans les *Mémoires de la Société pour la vérité*, dont il était un des fondateurs, et qui, après avoir publié dans l'intervalle de 1798 à 1800, 5 volumes de *Mémoires*, se vit dans la nécessité de se dissoudre : son langage, toléré un moment, déplut bientôt. M. Heiberg qui, dans ce recueil, avait quelquefois essayé le langage de la satire, s'était attiré l'inimitié d'un homme puissant qui voulut absolument se faire l'application de certains traits un peu vifs. Traduit devant les tribunaux, l'auteur se défendit avec courage et persévérance. Par une ordonnance du 27 septembre 1799, il fut condamné à l'exil. Il chercha un refuge en France au commencement de 1800, et y trouva une touchante hospitalité, et, en 1803, des moyens honorables d'existence. Il fut attaché comme traducteur au ministère des relations extérieures. Pendant son dernier ministère, en 1815, M. le duc de Vicence (*voyez* Caulincourt) le nomma chef du bureau de traduction. Cette place fut supprimée, en 1816, par M. le duc de Richelieu,

qui la rétablit sur un autre plan; mais M. Heiberg fut rendu à la vie privée. Il a repris ses occupations littéraires, et a publié, tant en norwégien qu'en français, quelques ouvrages, savoir, en norwégien : *des Considérations sur la représentation nationale, particulièrement pour ce qui concerne la Norwège*, in-8°, 1817, Christiansand; et *sur la Peine de mort*, in-8°, 1820, Christiana; en français : un *Précis historique et critique de la constitution de la monarchie danoise*, inséré dans le *Journal général de législation et de jurisprudence*, et imprimé séparément, Paris, in-8°, 1820; des *Lettres d'un Norwégien de la vieille roche*, Paris, in-8°, 1822; enfin, dans le recueil intitulé *Revue encyclopédique*, différens articles concernant, pour la plupart, l'histoire et la littérature des Scandinaves. M. Heiberg, qui est un homme instruit et dont les opinions paraissent très-libérales, a un fils actuellement professeur de littérature à l'université de Kiel, dans le Holstein.

L'article du général Lamartinière, tome X, étant incomplet et inexact dans quelques parties, nous allons le rectifier et le compléter d'après des renseignemens qui nous sont parvenus, et sur l'exactitude desquels on peut compter.

LAMARTINIÈRE entra au service comme sous-lieutenant, au 32° de ligne, le 15 septembre 1791; obtint promptement le grade de colonel, et commanda successivement le 77° et le 50° de ligne. Il se couvrit de gloire à la tête de ce régiment, à Austerlitz, et y fut nommé commandant de la légion-d'honneur. Général de brigade à Eylau, et toujours cité avec la plus grande distinction, il passa, d'après les ordres de l'empereur, à l'armée de Portugal. Lors de l'évacuation de ce royaume, il fut chargé de la défense de Puy, où avait été réuni le grand parc d'artillerie de l'armée; et, quoique privé de moyens de résistance, et réduit aux dernières privations, il sut conserver ce matériel précieux. Ses talens, ses brillantes qualités, lui valurent le poste de chef d'état-major-général de l'armée de Portugal, et plus tard, le grade de général de division et le commandement de la 6° division de l'armée de Portugal. C'est à la tête de cette division qu'il soutint, à la malheureuse affaire de Vittoria, l'attaque de trois divisions anglaises qui ne purent parvenir à le forcer; il n'effectua sa retraite qu'au troisième ordre qui lui en fut donné, et après avoir épuisé toutes ses cartouches. Après avoir échappé aux plus grands dangers dans cette désastreuse journée, le général Lamartinière fut tué à l'affaire de Berra, en défendant les frontières de la France, le 31 août 1813.

LEBARON (N.), procureur-général impérial près de la cour d'appel de Rennes, département d'Ille-et-Vilaine, membre de la légion-d'honneur, naquit à Rennes en 1748. Il était, à l'époque de la révolution, avocat au parlement de cette ville, où ses talens et ses

qualités personnelles l'avaient fait également considérer de ses concitoyens et de sa compagnie. Dès 1789, il se prononça, comme la presque totalité des hommes éclairés de la France, pour une révolution qui promettait la réforme des abus et tous les bienfaits d'une sage liberté. Il fut membre du premier corps électoral de la ci-devant province de Bretagne, à qui l'on doit les Chapelier, les Defermon et les Lanjuinais. Lorsqu'on forma dans ces contrées un comité permanent destiné à remplacer les anciennes autorités administratives, et qui était composé des citoyens les plus notables et les plus éclairés, M. Lebaron en fut nommé membre, et en même temps capitaine de la garde nationale. C'est en cette dernière qualité qu'il dissipa tous les rassemblemens qui n'avaient pour but que de porter l'incendie et le ravage; plus d'une fois il manqua de payer de sa vie ses efforts et son zèle pour maintenir la tranquillité publique. Membre de la première municipalité de Rennes, en 1791, il assura les subsistances de la ville. Juge au tribunal du district de son département, il y siégea jusqu'en 1793. Sa modération dans ses principes, et sa fermeté à les soutenir contre la violence des partis, le firent destituer. La garde nationale devint son refuge, et il alla combattre les insurgés de la Vendée. La révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) rétablit un peu l'ordre, et, dès ce moment, il fut nommé accusateur public près du tribunal militaire des côtes de Brest. Tous ses efforts tendirent à seconder les mesures des généraux Hoche et Hédouville, dont il mérita l'estime. Il sut rétablir et maintenir l'ordre dans une armée de 80,000 hommes, qui occupait une superficie de plus de 300 lieues. Ses nombreux voyages dans des pays en proie aux dissensions civiles, ne furent pas sans dangers; il les surmonta tous. Nommé directeur du jury à Saint-Malo, il parvint à découvrir une fabrication de faux timbres. Les témoignages les plus flatteurs du ministère de la justice, attestèrent publiquement les services que dans cette circonstance il avait rendus au trésor public. Chargé des mêmes fonctions à Montfort, quoique privé de l'appui des autorités supérieures, dans une ville ouverte et sans garnison, il sut écarter tous les fauteurs de la guerre civile, et en même temps se faire chérir de tous les hommes sages, quelle que fût leur opinion politique. Après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut récompensé par le gouvernement consulaire de tous ses services passés, d'abord par les fonctions de juge au tribunal d'appel de Rennes, de commissaire du gouvernement près de ce même tribunal, et enfin, de procureur-général-impérial; ensuite par la décoration de la légion-d'honneur, que lui conféra un décret du 25 prairial an 12. M. Lebaron était procureur-général, lorsqu'il mourut le 11 vendémiaire an 14. L'un de ses deux fils périt glorieusement en combattant pour la patrie; le second servit honorablement dans le 47ᵉ régiment d'infanterie de ligne.

De nouveaux renseignemens nous permettent de donner une notice complète et fidèle sur le vice-amiral Lelarge, dont l'article, inséré dans le 11ᵉ volume, page 297, est inexact et incomplet.

LELARGE (Amable), vice-amiral, commandant d'armes des ports de Toulon, Rochefort et Brest, ancien chevalier de Saint-Louis, membre de la légion-d'honneur, naquit en 1755. Destiné par son père, capitaine de brûlots, à la carrière maritime, il entra au service presque au sortir de l'enfance, et fit ses premières campagnes sous les ordres de son père, en qualité de mousse et de pilotin; et bientôt, sous les mêmes ordres, officier sur la flûte *le Charriot royal*, de 18 canons, il soutint (en 1756) un combat de huit heures contre un vaisseau anglais de 74. Chargé, en 1761, de diriger une expédition de brûlots contre une escadre anglaise, il mérita l'approbation et une gratification du ministère. Il fut nommé lieutenant de port en 1775, et l'année suivante chevalier de Saint-Louis. Cette même année, il releva et conserva à l'état la frégate *la Renommée*, qui avait fait côte. En 1780, il reçut le grade de capitaine de vaisseau, et peu de temps après on lui confia la direction du port de Brest. C'est en cette qualité qu'il dirigea les différens armemens opérés à la même époque. Ses soins, son activité, ses talens lui valurent non-seulement les éloges du gouvernement français, mais encore ceux des Anglais, qui le reconnurent pour le *plus grand officier de port de toute l'Europe*. Il releva, en 1781, du fond de la mer, *la Couronne* de 80 canons, et *le Roland* de 74, qui avaient coulé dans le port de Brest. Fait contre-amiral en 1793, il arbora son pavillon sur le vaisseau *la Bretagne*, de 110 canons. Ses services et son attachement sincère, mais sans exagération, aux nouveaux principes politiques, lui avaient mérité ce dernier grade; ils lui procurèrent, en l'an 5, celui de vice-amiral. En l'an 6, il prit le commandement du vaisseau *l'Océan*, de 120 canons. Il fut bientôt pourvu du commandement d'armes des ports de Toulon, de Rochefort et de Brest. Le vice-amiral Lelarge comptait, en l'an 9, près de 60 ans de services : 20 sur mer, et 40 dans les ports militaires. Il obtint à cette époque sa retraite, et une pension de 6000 francs sur la caisse des invalides de la marine. En l'an 12, le 25 prairial, il reçut, sans l'avoir sollicitée, la décoration de la légion-d'honneur, et mourut le 20 ventôse an 13, dans sa 70ᵉ année. Ce brave marin réunissait à toutes les vertus militaires les qualités personnelles les plus recommandables : il fut universellement regretté.

L'article consacré au général Letort, tome XI, page 430, étant très-incomplet, nous le remplaçons par celui-ci, plus digne, à tous égards, d'honorer la mémoire de ce brave.

LETORT (Louis-Michel, comte), lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, chevalier de la couronne-de-fer, che-

valier de Saint-Louis, naquit le 29 août 1773, à Saint-Germain-en-Laye, et entra au service en 1791, dans la 164e demi-brigade d'infanterie de ligne. Du rang de simple volontaire, parvenu en 1793 au grade de capitaine, c'est dans ce grade qu'il reçut sa première blessure. En l'an 2, au blocus de Landau, il fut atteint d'un coup de sabre sur la main droite. Le début de Letort dans l'infanterie l'avait mis sur la voie de connaissances qui devaient être précieuses pour lui, comme officier-général, et un heureux hasard lui fournit un moyen particulier de les cultiver et de les étendre. Le général de division, dont il devint aide-de-camp, était un de ces officiers plébéiens, qu'une capacité effective avait fait lieutenant-colonel dans l'ancien régime et général depuis la révolution. Tacticien habile, il eut dans son aide-de-camp un élève avide d'instruction, en qui se fortifia, par le raisonnement, l'apprentissage des manœuvres dont il voyait l'application pratique. Ce général ayant eu pendant quelques années un commandement dans l'intérieur de la France, les loisirs de ce nouveau genre de service ne furent point perdus pour Letort. Ses études n'ayant pu être qu'imparfaites en raison de l'âge où il avait embrassé la carrière des armes, il sut mettre à profit, pour les compléter, tous les intervalles que lui laissa la guerre. C'est à la guerre qu'il se préparait dans ces momens de repos. Il en étudiait les principes, les règles, non pas seulement dans les maîtres qui traitent *ex professo* de cet art, mais aussi dans l'histoire ancienne et moderne, dans les commentaires de César comme dans ceux de Frédéric, dans Thucydide comme dans Machiavel. Cependant, fatigué de l'inaction à laquelle le condamnait son emploi d'aide-de-camp dans l'intérieur, et désirant passer dans le service de la cavalerie, qui convenait mieux à son audace aventureuse et à l'activité de son esprit, il paya de deux grades la faveur de changer d'arme, et redevint sous-lieutenant en 1796, pour obtenir l'avantage d'être envoyé contre l'ennemi. Peu de temps lui suffit pour regagner les deux grades dont il avait fait le sacrifice. En l'an 7, nous le voyons, capitaine au 9e régiment de dragons, faire une belle charge à la tête du pont de Lecco, et ramener prisonnier un parti de grenadiers russes, dont plusieurs étaient décorés de la médaille d'Ismaïlof. Il fut blessé d'un coup de feu dans cette affaire. Dans la campagne de l'an 9, il se fit remarquer partout où donna le 9e régiment de dragons, au passage du Mincio, sous le feu de Mouzabano, à Castelfranco et à Montebello. Sur ce dernier point en particulier, il se signala par la justesse du coup-d'œil et la rapidité de ses mouvemens. Le général Bellegarde avait donné ordre de faire sauter deux ponts établis sur un torrent qui traverse la route de Vérone à Vicence. Déjà l'un de ces ponts était rompu, et l'autre sur le point de l'être, lorsque le capitaine Letort arriva à la tête d'un escadron du 9e régiment, dispersa le corps autrichien qui protégeait les tirailleurs, s'empara

du pont, et ouvrit la route de Montebello à l'avant-garde française. La belle conduite de Letort dans cette campagne fut récompensée par le grade de chef d'escadron. Le 29 octobre 1803, il fut nommé major au 14e régiment de dragons, au moment même de la création de ce grade dans notre cavalerie. Par une circonstance heureuse, ayant, à la bataille d'Iéna, le commandement de ce corps qu'il avait organisé et dont il possédait la pleine confiance, il chargea sur un carré prussien qui fut enfoncé, sabré, et pris entièrement; il obtint un succès pareil sur deux autres masses d'infanterie, et reçut sur le champ de bataille les félicitations du général d'Hautpoult et du prince Murat. Envoyé à la poursuite de l'ennemi sur la route de Weimar, il culbuta tout ce qu'il put joindre, et entra le premier dans cette ville. Le lendemain, nouvelles charges et nouveaux avantages sur la cavalerie ennemie; il fit un grand nombre de prisonniers et prit plus de 300 voitures d'équipages. Dans l'une de ces dernières charges, il fut blessé d'un coup de sabre au poignet gauche. A la suite de ces beaux faits d'armes, l'empereur, passant en revue, à Berlin, le 14e régiment de dragons, donna les plus grands éloges à son brave major, et le nomma major dans les dragons de sa garde. De ce moment, Letort s'unit d'affection et de gloire à ce beau régiment, dont la formation et l'instruction manœuvrière furent en grande partie son ouvrage. Tandis qu'il s'occupait à Berlin de ses fonctions de major, un corps de partisans prussiens, parcourant la Silésie et cherchant à y exciter des mouvemens, Letort fut envoyé à sa poursuite avec de petits détachemens de diverses armes. Son expédition fut prompte et heureuse; mais parmi les louanges que reçut sa conduite militaire, des signes de mécontentement lui furent donnés pour n'avoir pas fait, envers des autorités locales qui avaient favorisé les partisans prussiens, quelques-uns de ces exemples que justifie et même exige quelquefois la sûreté d'une armée en pays ennemi. Un tel mécontentement est encore un éloge, quand l'indulgence qui y a donné lieu a été, comme elle le fut en cette occasion, sans fâcheux résultat. En 1808, Letort fit la campagne d'Espagne avec les dragons de la garde, et reçut la croix de la légion-d'honneur après le combat de Burgos. Il fit de même, avec la garde, la campagne de Wagram. Dans la campagne de Russie, au combat de Malogaroslawetz, Letort, malade au point d'être obligé d'aller en voiture, apprend que 6,000 cosaques fondent sur le quartier-général, et ont déjà enlevé plusieurs pièces de canon: il saute à cheval, et, à la tête des dragons, reprend les pièces enlevées, et sabre ou ramène plus de 600 cosaques. Le 30 janvier 1813, il fut fait général de brigade. Dans la campagne de Saxe, au combat de Wachau, le 16 octobre 1813, Letort, avec les dragons de la garde et des escadrons polonais, repousse la cavalerie ennemie, et fait 300 prisonniers autrichiens et russes. Dans cette dernière action, il reçut un coup de sabre

sur le visage. Souffrant encore de cette blessure, et la tête nue, car il ne pouvait porter ni casque ni chapeau, le 30 du même mois, à la bataille de Hanau, il fit une belle charge à la tête de ses dragons, et contribua beaucoup au succès de cette journée; il eut, dans cette affaire, un cheval tué sous lui. Chaque campagne de nos armées, sur le territoire étranger, avait ainsi offert au général Letort de nombreuses occasions, toujours habilement saisies, de développer son talent pour la direction des troupes et son intrépidité personnelle devant l'ennemi. En 1814, un sentiment vif et profond des malheurs qui suivraient le triomphe de l'étranger, sembla lui donner une énergie nouvelle. Dans ces jours de douloureuse mémoire, obligé de combattre sur des champs de bataille si nouveaux pour nous, son courage et son patriotique dévouement s'accrurent avec les dangers publics. Le 12 février 1814, au combat de Château-Thierri, Letort, à la tête des dragons de la garde, après avoir culbuté un corps de cavalerie ennemie, s'élança successivement sur plusieurs carrés d'infanterie, qui furent enfoncés, sabrés ou pris. Après ces charges brillantes, l'empereur vint devant le front du régiment, et, le chapeau à la main, témoigna sa satisfaction à ce corps et à son digne commandant. « Brave Letort, dit-il à celui-ci, je vous fais général de division et comte de l'empire. » Le nom de brave lui était dès long-temps acquis; mais dans la bouche de Napoléon, ce nom avait un lustre de plus pour l'armée. Letort reçut les plus flatteuses félicitations de la part des généraux et surtout des soldats. Les grenadiers et les chasseurs de la garde lui offrirent des lauriers qu'il refusa. Peut-être n'est-il pas déplacé de citer ici le texte même des détails relatifs à cette affaire, donnés par le bulletin qui en rendit compte. « Le brave général Letort, dit Napoléon, avec les dragons de la seconde division de la garde, après avoir repoussé la cavalerie de l'ennemi, s'élança sur les flancs et les derrières de huit masses d'infanterie qui formaient l'arrière-garde ennemie. Cette division enveloppa de tous côtés ces masses et en fit un horrible carnage. Le général russe Freudenreich, qui commandait cette arrière-garde, a été pris; tout ce qui composait ses bataillons a été tué ou fait prisonnier. Le nombre des prisonniers faits dans cette brillante affaire s'élève à plus de 2,000. » Peu de temps après, le 19 mars, l'empereur, à la tête de la division Letort, se porte sur Méry, ville occupée par le prince de Virtemberg. Le prince se retire, met le feu au pont, et, de la rive gauche de l'Aube, engage une fusillade avec les troupes françaises. Letort passe le gué au-dessous de Méry, chasse l'ennemi de ses positions, et s'empare à Châtres d'un équipage de 13 pontons. Le 26 du même mois (mars), Letort se distingua encore au combat de Saint-Dizier. Les années 1814 et 1815 furent de rudes épreuves pour la France; elles furent particulièrement pénibles pour le général Letort. Nourri d'idées républicaines à son dé-

but dans l'armée, s'il avait applaudi aux premières années du consulat, il n'avait pas vu du même œil le retour du gouvernement, non-seulement au système monarchique, mais aux abus de la monarchie. L'indépendance de son caractère s'était manifestée plus d'une fois; et, si Napoléon l'employait même très-près de sa personne, ce n'est pas qu'il vît en lui un fanatique prêt à tout pour lui plaire, c'est qu'il appréciait ses talens et sa loyauté. Par le même principe qui avait fait que Letort s'était affligé, en 1804, de l'établissement d'un gouvernement impérial, et en 1814, de la chute du chef de ce gouvernement, il éprouva, en 1815, une douloureuse anxiété, lorsque Napoléon, revenant de l'île d'Elbe, vint parler à tous les souvenirs. Adoré jusque-là de ses dragons, Letort eut le courage de s'opposer pendant plusieurs jours au cri de *vive l'empereur!* qu'ils étaient impatiens de prononcer, genre de courage non moins difficile peut-être que celui du tribun qui sacrifie au bien public sa popularité. Letort ne fut point compris dans le premier travail qui fut fait pour la composition de la garde impériale, et pendant quelques jours il parut même mis hors d'activité; mais, trop habile pour se priver volontairement de pareils officiers, Napoléon répara bientôt cette apparence d'oubli en l'appelant auprès de lui comme un de ses aides-de-camp. Ainsi que la majorité des Français, Letort plaçait au premier rang des malheurs une nouvelle invasion de l'étranger. Combattre l'étranger, repousser l'étranger, était à ses yeux le premier des devoirs. Il partit pour l'armée avec la résolution de périr ou de vaincre: il trouva la mort dans le premier succès qui ouvrit cette courte campagne. Le 15 juin, à la tête des quatre escadrons qui étaient de service auprès de Napoléon, il chargea deux carrés d'infanterie prussienne sur le plateau en avant de Charleroi; ces troupes furent enfoncées et en grande partie détruites; mais le général Letort, en poursuivant les fuyards que cherchait à protéger un parti de tirailleurs, fut frappé d'une balle qui lui traversa la poitrine. Il expira le surlendemain à Charleroi, où il avait été transporté par ses dragons, qui tous donnaient des larmes à leur brave commandant. Napoléon marqua une haute estime pour le général Letort, par la manière même dont il annonça sa blessure et la satisfaction qu'il témoigna sur le faux espoir que l'on eut un moment de sa guérison. Nous trouvons encore ailleurs une expression éclatante du jugement que Napoléon portait sur le général Letort, jugement que confirmeront tous ceux qui l'ont connu. « L'intrépide Letort, a dit Napo»léon, fut blessé à mort. Ce gé»néral était un des officiers de »cavalerie les plus distingués: on »n'était pas plus brave; nul offi»cier ne possédait à un plus haut »degré l'art d'enlever une charge »et de communiquer l'étincelle »électrique aux hommes comme »aux chevaux. A son exemple, »les plus timides devenaient in»trépides. » Il serait superflu de rien ajouter à un pareil jugement.

Digne de tous les éloges comme militaire et comme citoyen, Letort n'était pas moins estimable comme homme. Bouillant dans le combat, il était le premier à retenir les bras qu'égarait la victoire; indifférent pour la richesse, respectant et faisant respecter la propriété de l'ennemi vaincu, prodigue de ce qui était à lui pour ses compagnons d'armes et pour les malheureux, Letort, comme les guerriers de la vieille Rome, revenait les mains vides à la charrue. De ses expéditions dans toutes les parties de l'Europe, il n'a rapporté dans ses foyers d'autre trésor que celui d'une conscience pure et d'un honneur sans tache. Partout où le porta la guerre, il fut un protecteur pour les habitans; il leur épargnait, autant qu'il dépendait de lui, tous les maux que l'impérieuse nécessité n'exigeait pas. Aussi conservait-il, dans une foule de contrées, des liaisons honorables et précieuses. Cette âme, si ardente sur le champ de bataille, connaissait tous les sentimens nobles et doux. Les amis de sa jeunesse ont été ceux de toute sa vie, et ceux qui lui survivent chérissent tendrement sa mémoire. Ses rares qualités, ses vertus avaient trouvé une digne récompense dans le plus heureux des mariages. Il n'a joui de ce bonheur que peu d'années, et seulement quelques jours du plaisir d'être père. Tout lui promettait la plus belle existence. *Erat uxor quam ante paucos annos virginem acceperat; erat filia quam paulò ante sustulerat. Modò designatus ædilis, recens maritus, recens pater, intactum honorem, viduam uxorem, filiam pupillam, ignaram patris reliquit.* (Lettres de Pline.) Au milieu de tant de justes causes de regrets, une illusion qui fut heureuse a du moins adouci ses derniers instans: il sut, avant d'expirer, le gain de la bataille de Fleurus, et il eut la consolation de croire, en mourant, que sa patrie n'aurait pas à subir une seconde fois le poids et l'opprobre de l'invasion étrangère. L'armée a perdu en lui un de ses premiers braves, l'amitié un de ses fidèles, l'humanité un beau caractère, la patrie un vrai citoyen.

MAC CARTHY (Jacques), chef de bataillon, officier de la légion-d'honneur, né le 25 mars 1785, est fils d'un ancien négociant de Nantes. Il venait d'entrer dans la carrière commerciale, quand le récit de la bataille de Marengo et des hauts faits qui en avaient été le prélude, lui fit tout-à-coup embrasser le parti des armes. M. Mac Carthy s'engagea, en 1803, comme soldat, dans le 24e régiment d'infanterie légère, et fit, au camp de Boulogne, l'apprentissage de son nouveau métier. Il avait reçu une éducation distinguée; il parlait avec facilité plusieurs langues, et s'était constamment fait remarquer par son intelligence et la plus grande exactitude à remplir ses devoirs. Toutefois, ces qualités estimables n'eussent pas suffi seules pour mettre M. Mac Carthy à même de se distinguer à une époque où chefs et soldats rivalisaient du plus noble zèle, et où l'avancement n'était que la récompense de véritables services; mais il ne manquait rien à M. Mac Carthy

de ce qui peut faire un officier de beaucoup de distinction. Nommé sous-lieutenant à l'issue de la bataille d'Iéna, ce fut toujours sur quelques-uns des nombreux champs de bataille qu'a immortalisés la valeur française, qu'une belle conduite, une intrépidité rare, et une infatigable activité, lui ont successivement fait obtenir ses différens grades. Lorsqu'en 1814 les Français avaient à combattre pour la défense de leurs foyers, à lutter contre les efforts de l'Europe entière, et contre les coups de la fortune, M. Mac Carthy, entre autres missions, fut chargé deux fois de suite de la défense du pont de Lagny et de celle du château de Compiègne. Sa conduite, dans ces différentes circonstances, justifia pleinement la confiance que l'on avait dans ses talens militaires. Appelé, en 1815, à faire partie de l'armée qui protégeait notre frontière septentrionale, il partagea ses succès et ses revers. Placé, peu de temps après, dans la classe des officiers en non activité, il a quitté l'épée pour la plume, et a consacré honorablement ses loisirs à la traduction d'un grand nombre d'ouvrages anglais, parmi lesquels nous citerons : 1° *Voyage en Chine*, 2 vol. in-8°; 2° *Voyage à Tripoli*, 2 vol. in-8°; 3° *Précis de l'histoire politique et militaire de l'Europe*, 3 vol. in-8°. Il a aussi publié un *Choix de voyages modernes dans les quatre parties du monde*, 10 vol. in-8°, collection qui a obtenu un brillant succès; et il s'occupe, dans ce moment, de mettre au jour un *Dictionnaire géographique universel*, en un fort volume in-8°, qui, d'après ce que nous en avons lu, ne peut manquer d'ajouter beaucoup à la réputation que M. Mac Carthy a déjà acquise dans la carrière des lettres.

MACON (Pierre), général de brigade, commandant de la légion-d'honneur, sous-gouverneur des palais des Tuileries et du Louvre, naquit le 13 février 1769, à Chasselay, département du Rhône. Il entra dans la carrière militaire à l'âge de 18 ans (en 1787), et était sergent-major en 1791. Son zèle, son activité lui firent obtenir rapidement les grades de sous-lieutenant et de lieutenant, et il fut breveté capitaine le 15 mai 1793. Le 1er juin de la même année, les représentans du peuple Rouyer et Letourneur le nommèrent commissaire des guerres. Préférant un service plus actif, il obtint, le 22 décembre, le grade de chef du 2me bataillon du 2me régiment d'infanterie de ligne, et fit les campagnes de 1793, de l'an 2 et de l'an 3, à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il fut blessé. Lors de l'amalgame des 2me et 3me bataillons de la Haute-Garonne avec le 2me du 69me régiment, il fut nommé chef de brigade (colonel). Dans les années 4 et 5, il passa à l'armée d'Italie, et fit partie de la 57me demi-brigade. Le général en chef Bonaparte le nomma, le 1er vendémiaire an 6, commandant en chef de la 58me à l'armée d'Angleterre. En l'an 7, il fut employé à l'armée de l'Ouest. Le directoire-exécutif lui conféra, le 9 thermidor de la même année, le commandement titulaire de la 6me demi-brigade légère. Son corps faisait partie, en l'an 8, de l'ar-

mée de réserve. Macon franchit, avec ses carabiniers, à la tête de la colonne de l'armée, le grand Saint-Bernard, et se distingua à Romano. Dans un engagement le 6 prairial, par une manœuvre hardie et malgré le feu le plus vif, il fait passer sa demi-brigade dans la Chiazella, qui avait quatre pieds d'eau, au moment même où les grenadiers, chargés d'attaquer le pont jeté sur cette rivière, étaient repoussés. Sa bravoure et ses talens se montrèrent plus avantageusement encore à la bataille de Montebello. Avec 400 hommes, il tint en échec 4,000 Autrichiens qui voulaient tourner la droite de l'armée; il les attaqua ensuite, et leur fit 600 prisonniers. A Marengo, où la victoire fut si vaillamment disputée, il arrêta, en chargeant à la baïonnette, une colonne ennemie de 3,000 hommes : action d'autant plus remarquable qu'il comptait moins de 200 braves, et n'avait pas même de cartouches. Sous les ordres du général en chef Brune, le 4 nivôse an 9, il passa le Mincio, et soutint, au plus fort de la bataille, trois charges successives d'infanterie. Vers les sept heures du soir, le corps des grenadiers hongrois se précipite sur lui avec la plus grande impétuosité. Il les attend de pied ferme, et ne fait tirer que lorsqu'ils sont à demi-portée de pistolet. L'ennemi ne pouvant l'entamer se retire, et lui laisse ainsi terminer, par une action brillante, une journée où tous les corps français s'étaient couverts de gloire. La paix ayant permis au chef de brigade Macon de rentrer dans sa patrie, il fut nommé, le 1er vendémiaire an 11, par le gouvernement consulaire, adjudant supérieur du palais, et le 9 fructidor suivant, général de brigade. Dès le 29 brumaire an 13, il devint sous-gouverneur des palais des Tuileries et du Louvre. Nommé ensuite commandant de la légion-d'honneur, le 1er nivôse an 12, il obtint le commandement de la première brigade des grenadiers de la réserve. Il mourut dans l'exercice de ces différentes fonctions, en 1806.

ERRATA

(DES TOMES XI ET XII).

TOME XI.

LEMOINE (J. J.).

On a oublié de citer à l'article de M. Lemoine (tome XI, page 328), parmi ses ouvrages, celui qu'il a publié en 1819, sous ce titre : *les Trois Voyageurs*, essai philosophique, Paris, Ponthieu, libraire, 2 vol. in-8°.

TOME XII.

LOSNE (Louis-Pierre de).

Page 101 et suivantes, lisez dans tout cet article LOSME au lieu de Losne, imprimé par erreur.

MAILHE, *page 260, 1re colonne.*

Le paragraphe qui commence par ces mots : « Il fut nommé secrétaire-général

»de la préfecture des Hautes Pyrénées, » et finit par ceux «au conseil-d'état, » doit être rectifié ainsi : «Il fut nommé secrétaire-général de la préfecture des Hautes-»Pyrénées dans le mois de floréal an 8; mais il n'accepta pas, ayant été nommé »à la même époque avoué (avocat) au tribunal (depuis cour) de cassation, et ayant »exercé ces fonctions, sans interruption aucune, jusqu'au 9 février 1815.»

FIN DES SUPPLÉMENS ET DE L'ERRATA.



